



MAIRIE DE BORDEAUX

CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

**Procès-verbal de la séance du
28 JANVIER 2008 A 15 H 00**

La Séance est ouverte sous la présidence de

M. Alain JUPPE, Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, (*présente jusqu'à 15h10*) M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Excusés :

Mme Véronique FAYET, M. Jacques VALADE, Mme Elisabeth TOUTON,

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 26 NOVEMBRE 2007 ET
17 DECEMBRE 2007**

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues nous allons entamer cette séance. Plusieurs dossiers importants sont inscrits à l'ordre du jour.

Je vais d'abord vous demander d'approuver nos procès-verbaux de nos séances du 26 novembre et du 17 décembre. Avez-vous des observations à faire sur ces procès-verbaux ?

Il n'y en a pas. Ils sont donc adoptés.

Je vais demander à Mme PALVADEAU de bien vouloir rejoindre la tribune pour assurer le secrétariat de la séance.

Séance du lundi 28 janvier 2008

M. le Maire

Bilan 2007 de la Charte Municipale d'écologie urbaine et du Développement Durable.

Monsieur le Maire expose :

Lors du conseil municipal du 29 janvier 2007, la Charte Municipale d'écologie urbaine et du développement durable a été adoptée.

Autour de 4 axes stratégiques, 6 thèmes principaux ont été définis dégageant 66 actions dont une grande partie est réalisée ou en cours de réalisation.

Il convient donc, un an après le vote de cette charte, de dresser un premier bilan exhaustif reprenant l'ensemble des opérations, qui fait l'objet du récapitulatif joint.

Je vous remercie d'en prendre acte.

Bilan 2007 de la Charte Municipale de l'Écologie Urbaine et du Développement Durable

Communication en Conseil Municipal du 28.01.08

Adoptée en conseil municipal du 29 janvier 2007, **la charte de l'écologie urbaine et du développement durable** constitue le cadre de référence de l'action municipale.

Cette charte se décline, autour des 4 axes stratégiques suivants :

- faire des économies d'énergie et rechercher des solutions alternatives,
- préserver les ressources en eau,
- respecter les équilibres naturels,
- prévenir et mieux gérer nos déchets,

Ces axes stratégiques ont été déclinés en 6 thèmes et 66 actions (représentant 183 mesures concrètes) :

- Projet urbain durable et cadre de vie
- Nouvelles pratiques de gestion urbaine : propreté de la ville et gestion raisonnée du patrimoine végétal
- Eco construction, maîtrise des fluides énergétiques et énergies renouvelables
- Mobilité – Accessibilité
- Consommation éco responsable
- Education, sensibilisation et incitation aux pratiques du développement durable

Aujourd'hui après 12 mois d'engagement, un premier bilan peut être réalisé.

Sur un plan quantitatif, 8 des 12 actions de ce plan jugées prioritaires pour 2007 ont été réalisées au cours de cette année et 160 mesures concrètes sur 183 ont été engagées. Elles sont aujourd'hui ou réalisées ou en cours d'exécution.

Le bilan reprend d'une façon exhaustive les réalisations 2007.

Sur les 12 actions prioritaires 2007, les 8 actions qui ont été réalisées sont les suivantes :

- Création d'un éco-site exemplaire en matière de construction et d'aménagement urbain : le Jardin Botanique.
- Réduction de la consommation d'énergie des services municipaux de 5 %.
- Introduction des critères de développement durable dans la politique d'achat de la mairie (ex: produits d'entretien, papier recyclé, gestion des emballages, lampes basse consommation NTIC...).
- Réalisation d'une opération pilote d'utilisation de produits d'entretien des locaux municipaux 100% biodégradables.
- Tri du papier pour recyclage sur l'ensemble des 500 bâtiments municipaux, 250 points de collecte dès février 2007. Le papier recyclé représente actuellement 16,8% du total des déchets collectés.
- Signature le 29 juin 2007 d'une convention éducative et de son volet environnement avec l'Inspection Académique.
- Déchloration de l'eau des piscines municipales.
- Création d'un label « Commerçants artisans éco responsables » en partenariat avec la Ronde des quartiers: 96 signataires depuis avril 2007.

4 actions sont en cours de réalisation :

- Création d'un éco-quartier rive droite : délibération du 17 décembre 2007 pour la désignation d'un cabinet d'experts en éco aménagements
- Création d'une maison de l'environnement :
 - réalisation du cahier des charges par un programmiste à partir des 1^{ères} orientations définies par le Conseil Consultatif et participatif du Développement Durable pour la désignation d'une équipe de Maîtrise d'œuvre
 - Ouverture début mars 2008 d'un **site provisoire** au Jardin Botanique
- Réalisation d'un bilan hydrique pour diviser par 2 les prélèvements des services dans les nappes profondes: réduction atteinte de l'ordre de 20% en 2007.
- Etude du raccordement de l'Hôtel de Ville à la production géothermique de Mériadeck pour le chauffage des locaux

En ce qui concerne les autres mesures mises en oeuvre, nous pouvons citer les exemples suivants :

Objectif stratégique : Faire des économies d'énergie et rechercher des solutions alternatives

- Identifier les bâtiments susceptibles de recevoir une production d'eau chaude sanitaire et de panneaux photovoltaïques : *plus de 510 m² de panneaux solaires installés (piscine du grand Parc , Aire d'accueil des gens du voyage, Crèche Carle Vernet).*
- Eclairage public–Abaissement de tension : *1380 points lumineux changés (2006/2007).*
- Remplacer les points lumineux internes des bâtiments de la ville par des équipements plus performants : *lancement d'un marché public fin 2007 concernant 10 000 lampes basse consommation et 2000 blocs de sécurité à DEL.*
- Accroître de 10% les trajets domicile-travail et de 5% les trajets professionnels des agents par les transports en commun : *près de 1.200 abonnements Cité Pass aidés (soit ¼ des agents de la ville dans le cadre du PDE).*
- Réaliser 10 km supplémentaires d'itinéraire cyclable sécurisé (bande, piste, ...) : *11,3 km d'itinéraires sécurisés créés.*
- Installer 300 arceaux vélos par an en priorité à proximité des équipements et services publics : *495 arceaux posés sur voiries.*
- Remplacer les tubes à rayon cathodique par des écrans plats : *701 écrans plats installés.*

Objectif stratégique : Préserver la ressource en eau

- Réaliser le bilan hydrique de la ville : *réduction de 20% des prélèvements dans les nappes profondes.*
- Installer un dispositif de déchloramination de l'eau dans toutes les piscines : *réalisé.*
- Former les jardiniers à la gestion raisonnée : *plan de formation de 300 agents des espaces verts.*

Objectif stratégique : Préserver et respecter les équilibres naturels

- Augmenter le nombre d'arbres plantés hors renouvellement : *pour 1 arbre abattu, plus de 4 arbres sont plantés (ratios plantés / abattus = 4,22 soit 718 plantés pour 170 abattus).*
- Diminution de l'usage de désherbant en 2007 (pour un objectif «0 phytos» en 2012) : *diminution de consommation de 64% (en masse de produit pur)*
- Communiquer sur la biodiversité : *« Les orchidées au Jardin Botanique », 4.500 visiteurs sur 2 jours.*

Objectif stratégique : Prévenir et mieux gérer les déchets

- Augmenter la part des déchets verts compostés : *100% des déchets verts sont compostés ou recyclés in situ ou au centre de la CUB (soit 1 300 t/an).*
- Maintenir et prévenir la propreté de la ville – multiplier le mobilier urbain : *1.000 corbeilles posées.*

Il faut ajouter que plus de 20 mesures réalisées ou en cours de réalisation consistent en des actions de sensibilisation et / ou communication (50% à destination des municipaux et 50% à destination des bordelais)

Certaines mesures ont par ailleurs été mises en attente, soit les partenaires extérieurs, les moyens ou les compétences requis ne permettent pas encore d'avancer, soit le chef de projet est difficilement identifiable, enfin quelques unes ont été abandonnées parce que celles-ci relèvent d'autres institutions ou par manque d'efficience.

Sur un plan qualitatif la charte a permis de tester de nouveaux modes de fonctionnement des services. Ainsi certaines actions ont été testées sur un site pilote, une population cible ou sur une partie d'une activité ou sur les méthodes de travail.

Elle a permis aussi d'être un outil d'appréciation de la capacité des services de la Ville à travailler par projet. Devenant ainsi un outil nécessaire d'harmonisation des méthodes de travail en adéquation avec une démarche innovante et globale de la Ville en terme de management et de transversalité.

En ce qui concerne l'évaluation globale du plan d'action de la charte, de nombreuses actions ont atteint ou dépassé les objectifs fixés. Il s'agit principalement de celles qui visent la préservation des ressources en eau et la préservation des équilibres naturels.

Il faut toutefois noter que certaines actions restent très perfectibles. Il s'agit principalement de la collecte du papier avec un taux limité de 16%, ceci essentiellement pour des motifs d'organisation de ramassage, en voie d'amélioration.

M. LE MAIRE. -

Nous allons tout de suite attaquer le premier point de l'ordre du jour qui est le bilan de la charte municipale d'écologie urbaine et du développement durable.

Séance du lundi 28 janvier 2008

Vous vous souvenez, mes chers collègues, que nous avons adopté cette charte lors de la séance du 29 janvier 2007 de notre Conseil Municipal, c'est-à-dire il y a tout juste une année presque jour pour jour.

Cette charte était articulée autour de 4 grands axes stratégiques :

Faire des économies d'énergie,

Préserver les ressources en eau,

Respecter les équilibres naturels,

Mieux gérer nos déchets

Ces grands axes se déclinaient en un certain nombre de thèmes et d'actions aboutissant à 183 mesures concrètes.

Après 12 mois de mise en œuvre que peut-on en dire ?

8 des 12 actions jugées prioritaires à court terme ont été engagées et réalisées au cours de cette année.

160 mesures concrètes sur 183 ont également été engagées.

Je ne vais pas vous en donner le détail exhaustif. Anne WALRYCK qui a suivi très attentivement ce dossier complètera mon propos. Je voudrais simplement citer les 8 actions sur les 12 prioritaires qui ont été réalisées.

Tout d'abord la création d'un site exemplaire en matière de développement durable, c'est le Jardin Botanique et ses serres en particulier qui fonctionnent bien et qui reçoivent beaucoup de public.

En second lieu la réduction de la consommation d'énergie des services municipaux. Une première étape de 5% a été franchie.

En troisième lieu l'introduction de critères de développement durable dans les achats de la mairie. Je pense aux produits d'entretien, au papier recyclé, à la gestion des emballages, aux lampes basses consommation.

Quatrièmement, la réalisation d'une opération pilote d'utilisation de produits d'entretien dans nos locaux municipaux, produits 100% biodégradables. Ceci a commencé à se mettre en place dans nos écoles.

Cinquièmement, le tri du papier dans des bâtiments municipaux. 250 points de collecte ont été mis en place dès février 2007.

Sixièmement, la signature le 29 juin 2007 d'une convention éducative et de son volet environnement avec l'Inspection Académique qui a abouti à un certain nombre de progrès d'ores et déjà dans les écoles en liaison avec la CUB et les associations.

Septième action, la déchloration de l'eau de piscines municipales.

Et enfin la création d'un label « Commerçants éco-responsables » en partenariat avec l'association La Ronde des Quartiers. On enregistre d'ores et déjà 96 signataires. Je vous

rappelle que ce label est accordé à des commerçants qui acceptent de respecter l'un des engagements de la charte qui leur est soumise.

Voilà donc ce premier bilan.

Plusieurs autres actions sont en cours de réalisation.

Nous allons examiner tout à l'heure la création de l'éco-quartier de la rive droite dans la ZAC Bastide Niel.

De même la création de la maison de l'environnement, de la maison éco-citoyenne que j'ai évoquée à plusieurs reprises est en bonne voie avec un site provisoire au Jardin Botanique, puis le site définitif sur les quais.

La réalisation d'un bilan hydrique pour diviser par 2 les prélèvements des services dans les nappes profondes. Nous avons déjà atteint -20% en 2007.

Et enfin l'étude du raccordement de l'Hôtel de Ville à la production de la géothermie de Mériadeck pour le chauffage de nos locaux.

Mme WALRYCK je vous cède la parole si vous souhaitez compléter ceci et nous dire quelles sont les prochaines étapes qui vont être franchies.

MME WALRYCK. -

Merci Monsieur le Maire.

Peut-être quelques compléments d'informations même si vous avez vu qu'était jointe à ce dossier la liste exhaustive de l'ensemble des 183 mesures qui donnent lieu à la déclinaison de ce plan d'actions qui se décline lui-même en 66 actions.

Ce que l'on peut dire aujourd'hui, vous l'avez souligné Monsieur le Maire, c'est l'engagement de 160 sur 183 mesures concrètes dans le cadre de cette charte. Donc un taux d'engagement à plus de 80%, ce qui est relativement bien.

L'appréciation de cette évaluation a été soumise au Conseil consultatif et participatif du développement durable qui s'est réuni à ce sujet le 7 janvier dernier.

On peut dire en termes de méthode que ce qui est intéressant c'est que la mise en place de cette charte municipale a permis à l'ensemble de nos services de travailler différemment, de travailler en toute transversalité, de façon décloisonnée, avec l'objectif de contribuer à ce projet. Donc une méthode assez innovante qui a permis de décloisonner.

Deuxième chose intéressante à noter c'est que dans les opérations qui ont été réalisées, ou dans celles qui n'ont pas été réalisées, vous avez une explicitation. En effet, un certain nombre d'objectifs ont été dépassés par rapport aux objectifs qui étaient prévus à l'occasion de l'année 2007, et en revanche un certain nombre d'opérations qui étaient envisagées feront l'objet d'une adaptation parce que nous nous sommes rendu compte après étude de faisabilité que ce n'était pas possible pour un certain nombre de raisons qui sont résumées dans le dossier que vous avez.

A souligner également, si je reprends les 4 objectifs de la charte, quelques opérations qui sont dans votre dossier.

Séance du lundi 28 janvier 2008

Nous avons beaucoup avancé sur l'objectif lié à l'économie d'énergie et à la recherche de nouvelles solutions alternatives.

En effet, un certain nombre de bâtiments ont été dotés de panneaux solaires ou de panneaux photovoltaïques. C'est le cas d'un certain nombre de bâtiments scolaires, de piscines et de crèches : 510 m².

Vous aurez une délibération tout à l'heure qui porte sur un potentiel de 80.000 m², ce qui d'ailleurs sera une grande première nationalement puisqu'on sera la ville qui aura proposé le potentiel le plus important en panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics.

En éclairage public, on en avait parlé la dernière fois puisque nous avons pris une délibération dans ce sens, nous avons changé 1300 points lumineux à ce jour pour l'année 2007.

Nous remplaçons progressivement tous les points lumineux des bâtiments de la ville également dans un souci de performance énergétique, et puis évidemment de consommer moins d'énergie.

Nous avons – il y aura également tout à l'heure une délibération proposée dans ce sens – accru de façon très conséquente, de 10%, les trajets domicile / travail qui sont faits grâce au recours des transports en commun qui sont cofinancés par la ville, ce qui représente à peu près 30% aujourd'hui d'utilisation des transports en commun par les agents de la ville.

Nous avons également dépassé les objectifs liés au plan cyclable avec la réalisation de plus de 11 km d'itinéraires sécurisés cette année.

Egalement nous avons dépassé l'objectif en posant 495 arceaux supplémentaires sur les voiries pour accueillir les vélos.

Nous sommes à peu près à 30% aujourd'hui du changement du parc des ordinateurs de façon à disposer d'écrans plats cathodiques qui, comme vous le savez, consomment 50% d'énergie en moins.

Sur l'objectif de préservation de la ressource en eau, Monsieur le Maire l'a rappelé, nous avons réduit de 20% les prélèvements dans les nappes profondes et nous avons dépassé de façon conséquente les objectifs par rapport à la réduction de l'utilisation de l'eau pour les espaces verts.

Le dispositif de déchloration de l'eau dans les piscines, Monsieur le Maire en a parlé également, ça va nous permettre demain de récupérer 60.000 m³ d'eau qui pourront être réinjectés pour le lavage de la voirie.

La formation de notre équipe de jardiniers qui est extrêmement pilote et excellente en la matière, est en cours aujourd'hui.

Sur l'objectif de préservation et de respect des équilibres naturels, là aussi en termes de plantations d'arbres vous avez vu que le ratio est de 4,22, c'est-à-dire que chaque fois que nous sommes dans l'obligation d'abattre un arbre nous replantons plus de 4 arbres, ce qui représente 718 arbres plantés cette année.

Nous avons diminué de façon très conséquente l'usage du désherbant sur cette année. Nous sommes en diminution de 64%, ce qui fait, Monsieur le Maire, que l'objectif que

Séance du lundi 28 janvier 2008

vous avez fixé d'arriver à 0% de produits phytosanitaires à l'horizon 2012 va être certainement devancé. Je pense qu'on arrivera à tenir l'objectif dès l'horizon 2010.

Sur la biodiversité vous avez vu tout ce qui est organisé autour du Jardin Botanique. Au rythme où vont les choses, sachant que la simple exposition sur les orchidées au Jardin Botanique a réuni 4500 visiteurs en deux jours, la base estimée serait de l'ordre de 100.000 visiteurs par an aujourd'hui, ce qui est absolument formidable comme progression.

Et enfin sur l'objectif prévenir et mieux gérer les déchets, aujourd'hui nous avons 100% des déchets verts qui sont compostés ou recyclés in situ ou au centre de la CUB, ce qui représente à peu près 1300 tonnes par an.

Et sur le maintien de la propreté de la ville et la multiplication du mobilier urbain, nous avons posé 1000 corbeilles supplémentaires cette année.

Donc ce plan est effectivement en bonne voie, mais ce que je voulais souligner c'est deux choses :

Premièrement, c'est d'abord la totale appropriation par les services de cette charte municipale d'écologie urbaine et du développement durable.

Et deuxièmement sur la méthode : la méthode que nous avons choisi de privilégier consiste à tester, à faire des opérations pilotes de façon à ce qu'il y ait une appropriation totale par nos agents avant que de ne généraliser les opérations. Et ça, ça marche. Nos collaborateurs, ensuite, s'appropriant la démarche deviendront les meilleurs ambassadeurs pour continuer dans ce sens.

Enfin, pour la suite de nos opérations, à l'issue de la première étape de la concertation qui s'est achevée le 19 janvier dernier, nous allons bien entendu engager une deuxième étape de concertation de façon à pouvoir arriver en fin d'année prochaine à un véritable Agenda 21. Cela va supposer de consolider les éléments de diagnostics, de continuer de développer cette concertation sur des sujets éminemment liés au développement durable qui ont été pour l'instant moins traités dans le cadre de la charte, c'est-à-dire tout l'aspect solidarité, économie solidaire, tout l'aspect lié à l'innovation et à la créativité dans le domaine du développement économique durable.

Et enfin il sera proposé au Conseil consultatif et participatif en février prochain d'avoir un bilan de la remontée de cette première concertation et de pouvoir définir ensemble quels seront les objectifs de la charte à prioriser pour l'année 2008 tout en tenant compte de cette concertation, et les actions d'accompagnement à un comportement plus éco-responsable de nos concitoyens.

M. LE MAIRE. -

Merci Mme WALRYCK. Je voulais juste rajouter que l'Airaq que vous connaissez bien, qui est une association indépendante qui surveille la qualité de l'air en Aquitaine, a diffusé en janvier 2008 le numéro 42 de ses bulletins dans lequel on lit :

« L'étude menée sur la place Pey Berland a mis en évidence, suite à la mise en service du tramway, une réelle amélioration de la qualité de l'air sur la place Pey Berland par rapport à la place Gambetta. »

Donc le diagnostic est tout à fait clair, la mise en service du tramway permet une bonne amélioration de la qualité de l'air dans le centre ville.

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, ce premier bilan que vous nous présentez aujourd'hui, nous vous en remercions, c'est celui que nous avons effectivement découvert le 7 janvier au Conseil consultatif et participatif.

Je vous remercie de ce premier bilan qui montre une mobilisation de votre part et de vos services autour de la charte municipale d'écologie que nous avons votée le 15 janvier 2007.

Sur ce bilan, la plupart des actions déclarées concernent majoritairement la création de commissions, la réalisation de diagnostics d'évaluation. On ne va pas toutes les énumérer, sauf à faire trois remarques qui montrent les limites de ce bilan. Tout à l'heure Martine DIEZ aura également à faire d'autres remarques.

La première remarque concerne une action phare du Thème 1 : « Conditionner l'attribution de l'aide de la ville au titre de la surcharge foncière à la qualité durable des projets dans le cas des logements sociaux. ».

Vous notez que c'est réalisé à la suite de la délibération du 18 décembre 2006. C'est dans le cadre de l'Action 1.

J'ai donc repris tous les dossiers concernant une aide à la surcharge foncière qui est une action intéressante puisqu'on va donner des subventions à des organismes, subventions d'autant plus importantes que les critères environnementaux seront bien pris en compte. Donc c'est une action importante.

Aucun des dossiers n'a fait état des critères fixés par cette délibération. On le voit encore aujourd'hui puisque si vous regardez la délibération n°8 qui nous est soumise sur l'acquisition / amélioration d'un immeuble rue Lombard, il n'y a aucune référence aux critères de 2006. Aucune.

Ecoutez... Appeler « réalisée » une action pour laquelle on a voté un texte qui n'a jamais eu d'application ça me paraît un peu fort.

Second sujet : la charte des bonnes pratiques de la téléphonie mobile. Vous dites : « Appliquée depuis 2005, réactualisée en 2007 ». Bien entendu. Mais aucun élément d'appréciation n'a été communiqué à ce jour.

Vous deviez réunir une commission ad hoc. Encore une. Est-ce qu'elle s'est réunie ? On devait en faire partie, on n'a jamais été invités. Qu'en est-il des travaux de cette commission si elle a eu lieu ? N'y a-t-il eu alors aucune implantation d'antenne de téléphonie mobile dans Bordeaux depuis juillet 2007 ? Quand le bilan qui devait être effectué chaque trimestre sera-t-il fait ? Voilà un autre sujet.

Troisièmement : vous dites qu'il y a eu des économies d'énergie, une réduction de 5% dans les bâtiments municipaux. Est-ce 5% en volume ? Ce qui serait faible, puisque la plupart des collectivités se sont lancées dans un programme d'économie d'énergie avec des taux plus intéressants. Est-ce en valeur ? Ça, on ne le saura qu'en voyant le prochain compte administratif.

J'ai pris là 3 exemples. On pourrait en prendre bien d'autres.

Mais au-delà de chaque point analysé, votre démarche souffre de trois maux que nous avons signalés il y a un an lors du débat du 15 janvier 2007 : le manque d'exemplarité, le manque de volontarisme et le manque de moyens.

Cette charte d'écologie urbaine, elle a été en fait mise en place l'an passé, mais vous le savez bien, elle a été mise en place en grande partie pour des raisons électorales. Il faut se replacer dans le contexte politique de l'époque. Vous étiez en train de faire la campagne électorale de M. Nicolas Sarkozy avec le secret espoir, qui a d'ailleurs été confirmé, que sa victoire serait aussi votre victoire et que vous aviez ainsi des chances de rebondir au niveau national en vous axant sur ce domaine-là d'écologie urbaine.

(Brouhaha)

M. RESPAUD. -

Je n'ai pas dit que ça avait loupé. Ça a réussi en partie.

Compte tenu de ça vous nous avez octroyé cette charte. C'était bien joué. Mais c'était tard.

Monsieur le Maire, il y un peu plus de 10 ans, en 95, quand vous êtes venu sur Bordeaux, vous auriez pu être exemplaire avec une telle charte.

La démarche de toutes les villes aujourd'hui, la démarche de toutes les collectivités, d'ailleurs, va beaucoup plus loin que des chartes d'écologie urbaine, c'est de mettre en place des plans climat, des Agendas 21 avec la participation et l'adhésion de la population. C'est-à-dire une démarche qui permet de s'intégrer dans ce vaste mouvement international, le Sommet de Rio, qui doit déboucher sur 40 engagements qui concernent non seulement le domaine environnemental, mais le domaine économique et le domaine social. Donc c'est une démarche tout à fait différente.

Vous allez nous dire : la prochaine étape ce sera l'Agenda 21. C'est certainement ce que vous allez nous dire. C'est-à-dire que vous êtes obligé de mettre votre retard dans votre futur programme électoral. C'est cela qui est la contradiction de votre démarche. C'est le premier point. Ce n'est pas une action exemplaire. Elle aurait pu l'être il y a 10 ans, elle ne l'est plus aujourd'hui.

Le second point que je voulais signaler c'est qu'à l'intérieur de cette charte vous dites toujours : Bordeaux, Bordeaux, Bordeaux. Mais il n'y a pas que ça. Il y a eu des avancées importantes bien sûr dans notre ville, mais il y a eu des avancées importantes dans notre région : l'adoption d'un plan climat, d'un Agenda 21, au niveau du département, au niveau de la Communauté Urbaine, au niveau des autres communes de l'Agglomération Bordelaise.

Quelle est par rapport à tout ça la valeur ajoutée de Bordeaux ? Voilà la question qu'il faudrait se poser. Car la bataille pour l'environnement c'est un peu comme les poupées russes qui s'imbriquent les unes dans les autres. Il n'y a pas que Bordeaux. Ce n'est pas le village d'Astérix, encore moins dans le domaine environnemental. Il y a Bordeaux à l'intérieur d'une Communauté Urbaine, à l'intérieur d'un département, d'une région, d'une nation.

C'est le second point qui manque. J'aurais bien aimé avoir un aperçu sur la prise en compte des autres plates-formes, de ce qui se fait dans les autres collectivités locales.

Enfin le troisième point : j'ai relu, à la lumière de ce que vous mettez, le budget et comment se manifeste dans notre budget de la ville la prise en charge du développement durable.

Ecoutez, j'ai été surpris. Vous l'avez peut-être fait vous aussi. Vous l'avez certainement fait, Mme WALRYCK. Finalement le développement durable dans notre budget c'est quoi ? 0,3 ou 0,4% du budget. C'est de cet ordre-là. C'est-à-dire que ça représente très très peu, sauf si on enlève la Maison de l'Environnement qui sera une action intéressante et que nous approuvons d'ailleurs.

Et la diminution du montant de l'investissement de la Ville de Bordeaux que nous avons constatée quand nous avons voté le budget est bien la preuve que la prise en charge du problème essentiel du développement durable n'est pas prise en compte.

Vous dites : Bordelais agissez ! On compte sur vous, il faut consommer mieux, il faut habiter mieux ! Mais la question que se posent les Bordelais c'est également : que fait la commune pour nous inciter à aller plus loin ?

Je vais prendre un seul exemple. On sait que dans la lutte contre les gaz à effet de serre ce sont les logements existants qui constituent le principal enjeu du développement durable et de la lutte contre l'effet de serre. Il y a donc là une urgence, car la plupart des logements ont plus de 30 ans sur Bordeaux.

Le grand chantier d'économie d'énergie dans le secteur résidentiel tertiaire doit donc être très rapidement engagé à partir de l'incitation de la commune. Il faut prendre le problème à bras-le-corps.

Vous faites par exemple des incitations financières en ce qui concerne le ravalement des façades pour aider les propriétaires, mais il faut en faire aussi chaque fois qu'on va vers des économies d'énergie et donc vers une réhabilitation énergétique du parc existant. Voilà par exemple une action qu'il peut y avoir.

On a déjà parlé du compostage ici. Dans le bilan qui nous est proposé il est également question du compostage des déchets de jardin. C'est une mesure qui est uniquement financée par la Communauté Urbaine. La Ville de Bordeaux ne fait que préparer les dossiers.

Dans d'autres communes on va beaucoup plus loin, Mme WALRYCK. Il y a des communes où on double ce qui est donné par la Communauté Urbaine, ce qui fait que l'apport des particuliers est véritablement incitatif. Or ce n'est pas le cas ici.

C'est la même chose pour les récupérateurs d'eau dont il n'est même pas question dans ce bilan.

Donc c'est vrai qu'ici on prépare les dossiers. On n'a pas fait de valeur ajoutée par rapport aux sommes qui sont données aux particuliers par la Communauté Urbaine.

En conclusion, ce que vous avez fait, Monsieur le Maire, c'est bien puisque avant il n'y avait rien. Donc on a commencé il y a un an le travail qu'on aurait dû commencer il y a dix ans. C'est bien mais c'est très insuffisant dans le défi environnemental qui est posé - nous aurons l'occasion de le redire - en fonction des trois axes que j'ai définis : absence d'exemplarité, absence de volontarisme, absence de moyens. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. MARTIN.

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, je voudrais dire à M. RESPAUD qu'il m'avait habitué à plus d'intégrité intellectuelle...

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Pas souvent...

M. MARTIN. -

M. RESPAUD, lorsque vous dites que ce dossier a été mis en place pour des fins électorales, je vous rappelle que vous avez participé avec nous à un séminaire qui mettait en œuvre cette charte en 2005. Nous étions loin des échéances électorales. Vous y avez participé avec tous les élus de l'opposition et tous les élus de la majorité.

Cette charte qui a été mise en place c'était une charte qui s'imposait aux services de la ville. C'était donc la première phase qui préfigurait la mise en place d'un Agenda 21, opposable celui-là à la population.

Nous considérons à l'époque qu'il fallait donner l'exemple nous-mêmes. Je crois qu'on y a réussi. Les résultats qu'a cités le Maire le démontrent.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Ce bilan de charte intervient dans un contexte de Grenelle de l'Environnement avec, en quelques mots, des axes gouvernementaux parfois fortement contraires aux principes de développement durable. Je ne vais en citer que 3 :

Les nouveaux chantiers autoroutiers engagés sur notre pays, en particulier les doubléments d'autoroutes.

Les aides fiscales au transport routier pour les marchandises.

Et parallèlement à ça, la suppression de 262 gares de fret SNCF.

Il est important de dire ça parce que c'est bien beau d'avoir une déclinaison locale d'un certain nombre de principes, mais lorsqu'au plus haut niveau ces principes sont bafoués par les actes, on est évidemment en position de se poser des questions.

Trois observations sur le document lui-même.

La première pour regretter l'absence du Lycée Horticole Municipal du Haillan comme vecteur possible et acteur de cette charte. Ce lycée a une spécificité propre à notre ville.

Nombre de nos jardiniers municipaux en sont issus. J'ai l'impression qu'il ne fait plus partie des priorités de votre action municipale, Monsieur le Maire.

Un exemple que m'a donné un des professionnels récemment : l'abandon dans son activité de tout ce qui est semis, boutures et production florale dans l'apprentissage des élèves au bénéfice de l'achat dans le privé désormais seul fournisseur.

Deuxième manque : il avait été évoqué il y a quelque temps par Mme VIGNE la perspective de la création d'un Centre de Recherche Formation Horticole en parallèle au lycée du Haillan, sur le lieu même du Parc Floral. Qu'en est-il ? Ce projet est-il toujours d'actualité, ou a-t-il été abandonné faute de perspectives et d'engagements financiers ?

Troisième observation. Concernant la convention éducative avec l'Education Nationale vous citez à juste titre l'intérêt des classes vertes et des classes découvertes. Elles ont énormément de succès notamment sur les projets à thématique environnementale. C'est bien. Mais ne pourrait-on pas mieux promouvoir, premièrement un nombre plus grand de classes bénéficiaires ? Je crois que cette année un nombre important de classes n'ont pas eu leur dossier retenu. Et deuxièmement ne pourrait-on pas mieux promouvoir au service de ces classes de la Ville de Bordeaux le centre qui est à mon sens sous-exploité de la Dune à Arcachon, qui est propriété municipale et qui pourrait pour un faible coût permettre aux élèves d'apprendre notamment tout ce qui concerne l'océan et le Bassin.

Voilà ces trois observations, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Merci M. MAURIN.

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant d'aborder plus exactement le sujet je voudrais vous répondre sur une observation que vous avez faite qui, à mon avis, mérite d'être sérieusement nuancée en ce qui concerne les taux de pollution sur la Ville de Bordeaux dont vous sembliez dans vos propos liminaires vous féliciter.

D'ailleurs dans le document qui nous est aujourd'hui soumis la Mairie de Bordeaux se félicite du fait qu'aucun déclenchement du seuil d'information et de recommandations pour l'ensemble des polluants recherchés, dont les particules fines, n'a eu lieu durant l'année 2007.

Ce débat intervient aujourd'hui de façon particulièrement opportune si l'on sait que très précisément ce matin un seuil a été déclenché par l'Airaq. Ça reste assez confidentiel dans la mesure où à mon sens seuls les initiés en sont informés, mais j'ai sous les yeux la dépêche de l'Airaq qui nous dit qu'effectivement aujourd'hui lundi 28 janvier 2008 nous avons un pic de pollution aux particules fines sur l'agglomération bordelaise.

Donc s'il n'y en a pas eu en 2007 il y en a en tout cas un aujourd'hui qu'a signalé l'Airaq aux initiés, c'est-à-dire à ceux qui sont reliés à son serveur, ce qui nous impose à nous, Monsieur le Maire, ce qui vous impose à vous, Mairie de Bordeaux, une politique d'information.

J'ai voulu vérifier, mais un peu sommairement, pour savoir si les panneaux municipaux avaient relayé ou non cette pollution. D'après mes informations, mais qui sont

extrêmement parcellaires, nous n'avons pas fait la tournée des pics de pollution, je ne crois pas qu'une information ait été donnée aux Bordelais sur ce pic de pollution.

Vous savez comme moi sans doute que les pollutions aux particules fines sont particulièrement dangereuses. Les particules fines sont les plus difficiles à détecter. Elles contiennent souvent des particules à dominante cancérigène. Elles imposent aux populations concernées d'éviter les efforts physiques soutenus, d'éviter également de faire un feu de cheminée dans les demeures. Elles recommandent également d'éviter d'utiliser les véhicules à moteur, et un certain nombre de recommandations qui à mon avis répondent à la gravité de la situation.

C'était pour compléter vos propos par trop optimistes, Monsieur le Maire. Certes, en 2007 il n'y a pas eu de pic de pollution notamment aux particules fines, mais nous démarrons, j'ai envie de dire, bien mal l'année 2008, puisque aujourd'hui précisément ce seuil de pollution a été dépassé et que seuls quelques administrés en ont été informés.

Cela signifie que même si, comme vous l'indiquez, le tramway a eu des conséquences bénéfiques sur le taux de pollution dans la ville et dans l'agglomération, la bataille est loin d'être gagnée. Je pense que dans ce domaine-là il faut bien se garder de tout satisfecit pour le moins prématuré.

J'en viens maintenant au sujet qui nous est aujourd'hui proposé.

Ne comptez pas sur moi pour refaire le débat que nous avons eu au mois de janvier 2007 à plusieurs reprises sur cette charte municipale d'écologie urbaine. Je vous dirai quand même en deux mots les critiques que nous avons faites à l'époque essentiellement sur la méthode.

D'abord ça intervenait tardivement, effectivement, à une année de la fin d'un mandat.

Ensuite ce n'est pas un Agenda 21. Je me rappelle très bien - je parle sous le contrôle de Hugues MARTIN - lorsqu'en séminaire municipal nous avons évoqué cette possibilité de charte municipale nous vous avons dit effectivement que c'est une bonne chose, mais que ce n'est pas un Agenda 21. Nous vous disons : pourquoi ne faites-vous pas un Agenda 21 alors que toutes les villes, toutes les agglomérations comparables à Bordeaux depuis des années, certaines depuis une dizaine d'années déjà, ont adopté des Agendas 21 ?

Vous avez refusé cette méthode. Vous semblez en découvrir aujourd'hui les bienfaits en nous disant : ça débouchera sur un Agenda 21 ; certes, mais ce n'est pas un Agenda 21, ce n'est même pas la première partie d'un Agenda 21, c'est simplement une charte municipale d'écologie urbaine. C'est ce que faisaient les communes comparables à Bordeaux il y a de cela une dizaine d'années.

Nous avons dénoncé lors de ce débat de janvier 2007 le manque d'ambition que vous vous assigniez alors en nous proposant cette charte municipale. Je dois avouer que la lecture du document qui nous est aujourd'hui soumis ne fait que nous conforter dans cette opinion qui à l'époque était peut-être prématurée mais qui ne l'est certainement plus aujourd'hui. C'est effectivement un petit état des lieux. Ce sont quelques bonnes mesures. Ne comptez pas sur moi ici pour dire que rien n'a été fait. Naturellement des choses que nous approuvons totalement ont été faites durant cette année. Mais ce n'est pas à la hauteur de l'ambition qu'une ville comme Bordeaux doit avoir sur le terrain du développement durable.

Je prendrai quelques exemples.

Un premier exemple. Je m'attendais très honnêtement à trouver au moins dans ce document, si ce n'est des opérations réalisées, au moins des diagnostics. Nous avons envisagé ensemble un certain nombre de diagnostics qui sont préalables à la mesure que l'on peut faire de l'efficacité des mesures adoptées par la ville.

Ce diagnostic passe d'abord par un bilan carbone. J'ai cherché dans le document si un bilan carbone avait été fait. Non. Il n'y a toujours pas de bilan carbone au niveau de la Ville de Bordeaux. Il ne s'agit pas de faire uniquement un bilan carbone des bâtiments municipaux, il s'agit de faire ce qui est possible ailleurs. Pourquoi ça serait plus compliqué de faire à Bordeaux un bilan carbone reflétant l'ensemble de l'empreinte écologique de la ville ? Nous n'avons toujours pas en main un tel document qui me semblerait crucial pour pouvoir juger de la pertinence des progrès accomplis ou non par la ville sur ce terrain-là.

Je note aussi qu'en ce qui concerne les diagnostics thermiques la Ville de Bordeaux ne s'est pas donné les moyens de réaliser des diagnostics thermiques ou des bilans énergétiques.

Vous aviez indiqué, lorsque vous nous avez présenté la charte, que serait produit le bilan énergétique annuel des 500 bâtiments qui composent le patrimoine bâti de la ville, on attend ce document.

On attend également le bilan CO2 qui avait été annoncé. Vous nous indiquez qu'il est en cours, mais on aimerait bien qu'il soit réalisé dans les meilleurs délais. A mon sens il aurait pu être fait pour qu'on puisse aujourd'hui sérieusement en discuter.

Donc également au niveau du diagnostic thermique que vous nous annoncez, vous prenez l'engagement de réaliser un diagnostic technique des bâtiments communaux et d'évaluer le coût des améliorations, mais à ce jour il y a eu un diagnostic thermique réalisé sur le Conservatoire et il y a une consultation en cours pour une vingtaine de bâtiments, ce qui représente 4% des 500 bâtiments municipaux.

Reconnaissez que sur ce terrain-là nous sommes bien en-deçà des objectifs initialement fixés lorsque nous avons pu discuter il y a un an de cette charte municipale d'écologie urbaine.

Elle manque aussi, je tiens à l'indiquer, d'un certain nombre d'éléments quantifiés ou quantifiables qui nous sont indispensables pour apprécier l'efficacité des mesures prises.

Quand ça vous est favorable vous indiquez des ratios, quand ça ne vous est pas favorable nous n'avons aucun chiffre d'éléments de comparaison.

Par exemple pour faire simple et pour ne pas être long, vous vous félicitez des surfaces d'espaces verts durables. Vous nous dites que vous avez réalisé 15.000 m² d'espaces verts durables et que nous sommes aujourd'hui à 37.000 m² d'espaces verts raisonnés créés, sans nous dire quel est le ratio par rapport à la totalité des espaces verts de la ville. On pourrait penser qu'on peut faire en sorte que tous les espaces verts de la ville soit des espaces raisonnés. Ce n'est quand même pas un challenge insurmontable.

Donc vous vous félicitez des 37.000 m². Si vous les comparez aux 600 ha d'espaces verts municipaux cela ne fait même pas 1% d'espaces verts qui sont actuellement classés en surfaces raisonnées. Vous reconnaîtrez que cela manque très sérieusement d'ambition.

J'en viens maintenant à l'éclairage public.

Vous savez comme moi que l'éclairage public est responsable de 40% de la consommation d'électricité de la ville. Vous vous félicitez du fait que 1380 points lumineux ont été changés en 2006 / 2007. il faudrait savoir sur combien. Combien la ville gère de points lumineux ? Pour qu'on apprécie vraiment l'efficacité d'une telle mesure il faudrait que vous nous disiez : c'est 1380 sur... Je n'en sais rien.

L'avantage d'un Agenda 21 c'est que tout est quantifié. J'ai eu la curiosité d'aller voir l'Agenda 21 de la Ville de Toulouse. L'éclairage public de Toulouse c'est 64.000 foyers lumineux. Je ne sais pas combien il y en a à Bordeaux. C'est vrai que pour apprécier l'efficacité de cette mesure nous sommes en droit de vous demander quel est le pourcentage d'efforts qui ont été réalisés par rapport à l'éclairage public de la ville.

Même type de critique lorsque vous nous parlez de la réduction des véhicules appartenant à l'administration municipale. Vous dites qu'il y a une réduction nette de 18 véhicules au titre de l'année écoulée. Sur combien de véhicules ? Je crois que c'est 400 véhicules. C'est-à-dire que ça représente à peine 5% de la flotte municipale. Là aussi vous conviendrez que lorsqu'on effectue une comparaison elle n'est pas forcément à la hauteur de l'enjeu.

Egalement en ce qui concerne le tri sélectif. Vous ne nous parlez que du tri sélectif de la Ville de Bordeaux. Monsieur le Maire, n'ayez pas peur de mettre votre nez de maire dans le tri sélectif de Bordeaux organisé par la Communauté Urbaine, et j'ai envie de dire par M. CAZABONNE.

Si la Ville de Bordeaux arrive un peu à organiser son tri sélectif, convenez avec nous que le tri sélectif sur la Ville de Bordeaux est non seulement excessivement en retard, et qu'en plus les dernières opérations réalisées ne sont pas la meilleure réussite du genre. J'espère que vous en conviendrez.

Je ne veux pas multiplier les exemples qui font que, même par rapport aux objectifs que vous vous êtes initialement assigné, la charte que vous nous présentez aujourd'hui ne présente pas un bilan mirobolant.

Lorsque certaines opérations sont à peine envisagées, je pense par exemple à l'éco-quartier de Bordeaux-Lac, vous le mettez dans la colonne « réalisé » au motif que nous nous lançons à peine dans ce type d'opération. Dites que c'est programmé, mais ne dites pas que c'est réalisé. Or si on regarde votre bilan vous considérez que ce type de mesure est déjà réalisé, ce qui vous amène effectivement à un taux de réussite de 80% dont vous paraissez vous féliciter.

Je ne veux pas être trop long bien que le sujet soit important et intéressant surtout dans la période préélectorale que nous connaissons.

Je vous reproche essentiellement, Monsieur le Maire, de ne pas vous être d'emblée doté d'un certain nombre de critères d'évaluation précis qui aujourd'hui nous interdisent d'évaluer très sérieusement la pertinence de ce document.

Vous le savez, Monsieur le Maire, on ne se contentera pas dans ce domaine-là d'un certain nombre d'obligations de moyens. Notre pays est tenu, ne serait-ce que par ses engagements internationaux, à un certain nombre d'obligations de résultats. Pour ne citer que les résultats de la Commission Européenne, la semaine dernière la Commission Européenne nous a demandé de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 14% par rapport aux émissions de 2005. Est-ce que vous pensez que ce type de document est en mesure de nous aider à réaliser la part d'efforts que nous avons déjà accomplis ? Est-ce

que vous pensez que vous allez pouvoir longtemps vous dispenser de chiffres précis, c'est-à-dire d'obligation de résultats ?

Nous ne nous contenterons pas d'obligations de moyens qui sont les vôtres. Nous vous demandons, Monsieur le Maire, et c'est tout le sens d'un vrai engagement au profit du développement durable, un certain nombre d'obligations de résultats qui eux seuls sont à la hauteur des engagements nationaux et internationaux de notre pays, et qui eux seuls sont à la hauteur du péril climatique que nous avons à affronter.

Un dernier mot, Monsieur le Maire. C'est aujourd'hui le bilan d'une charte qui a un an. Nous voulons bien être indulgents en pensant qu'effectivement la Ville de Bordeaux après des années de votre mandat commence à peine à se soucier de ce problème d'écologie urbaine. Nous considérons en tout cas que ce bilan n'est pas seulement le bilan d'une année de la charte d'écologie urbaine, mais c'est simplement le bilan d'une mandature, voire de deux mandatures sur le terrain de l'écologie, et vous conviendrez avec nous, Monsieur le Maire, qu'à la lueur de ce seul document le bilan est plutôt maigre.

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la boulimie écologique semble marquer la fin de cette mandature.

Au vu de toutes les actions réalisées, en cours, ou simplement programmées, la municipalité a établi un plan d'actions, plus exactement un plan de bataille écologique. C'est vrai qu'il y a urgence.

Notre ville est-elle plus armée que les autres pour partir seule au combat alors que la plupart des grandes villes ont adhéré à l'Agenda 21, qui, en plus de définir les actions à mener, permet une concordance avec les actions des autres municipalités ?

Le Conseil Général a déjà adopté cet agenda.

Dans la multiplicité des actions décrites je n'irai pas contre la pertinence de la plupart d'entre-elles. Je ferai néanmoins quelques remarques.

Tout d'abord, les études réalisées ne doivent pas rester à usage interne. Le diagnostic des terrains pollués doit faire l'objet d'une carte accessible à tous.

En ce qui concerne les nuisances sonores, le bilan que nous pouvons établir aujourd'hui serait de toute façon obsolète si l'on tenait compte par exemple de l'étude d'impact sonore provoqué par la circulation sur le futur pont Bacalan-Bastide.

Il est question de doter de double vitrage les immeubles des quais et ce jusqu'au Pont de pierre. Les riverains devront-ils vivre fenêtres fermées même en été ?

D'autre part, en ce qui concerne les déchets, la prise de conscience des particuliers passe par le tri sélectif et le compostage individuel. A ce jour seulement 20 dossiers ont été acceptés, ce qui est infime.

Je vous rappelle que la municipalité a reçu mandat de la Communauté Urbaine pour développer le compostage individuel. Une campagne de communication à hauteur de celle qui a été faite concernant le code de la rue pourrait être envisagée.

Beaucoup de ces actions concernent les bâtiments dans les activités de la municipalité. Il serait temps maintenant de passer à la vitesse supérieure et d'encourager l'ensemble de nos citoyens bordelais à adopter une bonne méthode concernant le développement durable.

M. LE MAIRE. -

M. COLOMBIER.

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, tout d'abord la réflexion de Hugues MARTIN tout à l'heure sur le séminaire de 2005 prévoyant cette charte m'amène à reconnaître que c'était une bonne initiative. Il était alors Maire transitoire, certes, mais ce fut la preuve de la mise en application de ce qu'on peut appeler la démocratie participative, du moins déjà entre élus. Je dois dire que vous ne l'avez jamais mise en œuvre avant et que vous ne l'avez pas remise en œuvre après.

Ne prenez pas cela comme une attaque politicienne, mais je pense que ceci aurait été une bonne chose et ça faciliterait peut-être la communication et la compréhension d'un certain nombre de dossiers d'importance dans cette commune.

Il est toujours très difficile de passer après moult orateurs car on risque évidemment de répéter ce qu'on a dit avant vous.

Donc très rapidement je remarquerai d'abord - ce n'est qu'un constat ; je ne pouvais malheureusement pas être présent la dernière fois - que le budget du développement durable dans le budget municipal est quand même bien faible.

Je résumerai ce bilan très rapidement. Trop d'actions à la fois. Je vous l'avais dit il y a un an lorsque vous avez présenté cette charte. Je crois qu'il fallait, je me permets de vous le répéter, sérier quelques priorités importantes mais à concrétiser plus vite, et donc financièrement et concrètement de manière beaucoup plus forte.

Je rappelle : 66 actions, 100 mesures. Où en sommes-nous ?

Je ne dis pas qu'il fallait tout faire en un an, bien entendu, mais nous assistons avec ces 23 pages chiffrées, cataloguées, à une pluie de mesures pour certaines encore à l'étude et pour d'autres en début d'application. Et du fait du retard pris par ce catalogue de mesures nous arrivons aujourd'hui à l'ébauche - je dis bien à l'ébauche - de la réalisation de cette charte en fin de mandat.

Quel bilan exact et chiffré des bâtiments municipaux ? On l'a dit avant moi : rien.

J'ai l'impression, Monsieur le Maire, que ce bilan bien maigre nous est donné car nous sommes en effet à la veille d'échéances électorales et qu'il faut bien quand même rendre compte. Et puis je crois que dans les péripéties de ce début de campagne électorale ce qui est à la mode c'est de faire la « danse du ventre » devant les élus Verts et d'être plus écologiste que les écologistes.

Quoi qu'il en soit, je prends un autre exemple, celui de la sensibilisation. Un plan de formation dans les écoles : rien. Non réalisé. Je pense qu'on aurait pu pour démarrer prendre de simples mesures vis-à-vis des petits, des mesures de bon sens : éteindre l'électricité, ne pas laisser le robinet d'eau ouvert... Rien ! En plus d'un an, rien du tout.

Le tri sélectif, des quartiers entiers ne sont pas fournis en conteneurs à papier. Je vous en ai fait à plusieurs reprises la remarque.

On m'objectera pour finir, car je ne vais pas redire ce qui a été dit avant moi, que selon qu'on est placé d'un côté ou de l'autre on peut considérer que le verre est à moitié plein ou à moitié vide. Bien sûr. Mais là, Monsieur le Maire, le verre est plein au plus à 15 ou 20% des objectifs que vous vous êtes donnés au bout d'un an. Il suffit de reprendre les procès-verbaux.

Je crois très honnêtement : « peut vraiment mieux faire ». Ce très maigre bilan n'est pas à la hauteur de votre conversion écologique canadienne, assez récente c'est vrai, mais brandie haut et fort. Et là, vraiment, Monsieur le Maire, c'est la déception.

Je crois que c'est la déception, bien sûr sur les bancs de l'opposition, mais aussi parmi de nombreux Bordelais. On avait cru en effet que Bordeaux prendrait un tournant. Je rappelle quand même que placés comme nous le sommes sur l'échiquier national il me semble que Bordeaux aurait pu avoir non seulement une ambition plus grande, mais surtout une réalisation plus grande des mesures que vous nous proposiez il y a un an. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. GAÜZERE.

M. GAÜZERE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis vraiment très étonné du comportement de certains de nos élus de l'opposition.

Je voudrais d'abord dire à M. COLOMBIER qu'il ferait mieux de parler des choses qu'il connaît et pas de celles qu'il ne connaît pas et de ce qui se passe dans les écoles.

Je voudrais dire à M. HURMIC qu'il pêche quelques fois par pensée, quelques fois par action, mais souvent par omission.

Vous avez parlé tout à l'heure des surfaces vertes durables. 15.900 m² ont été mis en place sur 37.273 m² d'espaces verts raisonnés créés. Cela veut dire qu'il y en a déjà un tiers. Alors, si on voulait mettre en place tous les gazons dans les jardins, bien sûr on est un peu faible au bout d'un an.

J'aurais au moins aimé entendre dire, M. HURMIC, que 100% d'herbicides non rémanents ont été utilisés dans nos parcs et jardins depuis maintenant deux ans. Ça c'est un point positif.

M. LE MAIRE. -

Mme WALRYCK.

MME WALRYCK. -

Monsieur le Maire, en entendant ces propos je voulais réagir.

Je suis d'abord extrêmement étonnée de ce que j'ai pu entendre dans la bouche de M. RESPAUD et de M. HURMIC, car nous avons quand même une instance dont la création avait été proposée par Pierre HURMIC qui est précisément le Conseil consultatif et participatif, dont je vous rappelle que les trois missions étaient :

Premièrement d'être une boîte à idées et de pouvoir, au travers de l'ensemble des institutions qui sont parties prenantes, et non seulement les élus de Bordeaux dans toutes leurs sensibilités, faire un état des lieux et un échange sur les projets de façon à ce qu'ils soient complémentaires.

Donc tout ce qui a pu être dit sur ce que faisaient les uns et les autres, nous en avons évidemment complètement conscience et nous travaillons ensemble dans le même sens.

Deuxièmement, je suis très étonnée, parce que la deuxième mission de ce Conseil consultatif et participatif est précisément l'évaluation de la charte municipale de l'écologie urbaine et du développement durable. Or nous avons eu une séance spécifiquement consacrée à cela. Nous avons pendant le temps de cette séance travaillé sur la restitution de cette évaluation et je n'ai pas le souvenir qu'il y ait eu la moindre proposition, la moindre réclamation, la moindre observation ni durant cette réunion, ni d'ailleurs par la suite. Donc je suis un peu étonnée de ce que j'entends aujourd'hui.

Troisièmement, sur ce que M. RESPAUD propose, la commission liée à la convention que nous avons signée avec les trois opérateurs de téléphonie mobile. Effectivement, une commission ad hoc doit se réunir.

Je rappelle que sur l'ensemble d'une année nous avons 4 à 5 réclamations qui nous sont faites, que ces réclamations donnent lieu à des bilans qui sont effectués par des organismes indépendants dont les résultats sont envoyés aux consommateurs qui ont déposé une plainte, et qui nous arrivent également.

Nous avons par ailleurs eu des réunions ces derniers temps avant de réunir cette commission, où, bien entendu, l'opposition, à sa demande sera représentée. Nous pensons même élargir ce cercle à des associations qui n'ont pas la même vision des choses que celle que nous avons pu avoir jusqu'à maintenant.

Je vous rappelle que notre position, qui est celle d'ailleurs de la plupart des villes qui ont signé une charte aujourd'hui, se fonde sur une charte proposée par l'Association des Maires de France sur le modèle qui a été recommandé par l'Union Européenne dans le cadre de l'application des Directives Européennes en ce sens-là, et que les seuils que nous avons repris dans cette convention sont les seuils qui sont appliqués par notre ville.

Néanmoins nous avons bien tenu compte des différentes études un peu plus récentes. Vous avez peut-être vu dans le Monde paraître il y a une quinzaine de jours un écho un peu différent. Il y a des études autres que les études de l'OMS par exemple, qui aujourd'hui attirent l'attention sur les effets potentiels. Donc nous sommes très attentifs à cela, et nous avons bien entendu l'intention dans cette commission de pouvoir avoir des points de vue qui soient un peu alternatifs à ceux qui sont aujourd'hui les plus couramment pris en compte dans ces analyses.

Sur les autres points que vous avez soulignés : la problématique de la surcharge foncière pour les propriétaires effectuant des travaux. Quand on met « réalisé » il s'agit d'une étude. Nous avons demandé à nos services de se pencher sur cette mesure qui permettrait de rendre accessible aux gens qui sont les plus démunis la réalisation de travaux dans leur logis de façon à le rendre plus efficace énergétiquement. Or, il n'est pas possible pour la ville de prendre ce type de mesure et nous sommes en train de regarder

toutes les autres possibilités qui permettraient d'alléger la charge pour les propriétaires dans ce sens-là.

Sur ce qui a été dit sur les points lumineux. Pour répondre à Pierre HURMIC, nous avons 27.000 points lumineux aujourd'hui dans la ville, et nous sommes passés à 18.000 points lumineux à basse consommation énergétique à ce jour. Ce qui fait qu'il nous reste 9.000 point lumineux à changer, ce qui sera fait en 2008. Nous l'avions évoqué lors d'une précédente délibération.

Enfin sur ce qu'a dit M. COLOMBIER sur la sensibilisation et la déception, de votre point de vue, des Bordelaises et des Bordelais par rapport à ce que nous faisons ici, nous n'avons évidemment pas le même point de vue. D'ailleurs nous l'évoquerons lors du prochain Conseil Municipal. Les 4000 Bordelaises et Bordelais, les acteurs économiques et l'ensemble du milieu associatif que nous avons vus tout au long de ces derniers mois, je peux vous dire qu'ils ne portent pas le même discours que celui que vous portez. Et ils sont tout à fait volontaires pour être davantage acteurs et tout à fait conscients des efforts que nous souhaitons bien entendu poursuivre.

Dernier point sur la méthode, par rapport à ce qui a été dit sur l'Agenda 21, ou pas. Sachez que nous avons pris un certain nombre de mesures ici qui sont examinées par des instances nationales de labellisation de différentes démarches, y compris l'Agenda 21, qui trouvent que précisément ce qu'on fait à Bordeaux est absolument intéressant dans la méthode, que cette méthode qui consiste à tester, à faire qu'il y ait une exemplarité d'abord de nous-mêmes avant de se tourner vers les autres est tout à fait intéressante. Nous commençons, d'ailleurs Monsieur le Maire le sait bien, à avoir tout un tas de villes qui viennent voir ce que nous avons fait de façon à s'engager dans une démarche comparable à la nôtre.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame.

Je voudrais d'abord féliciter Anne WALRYCK pour la façon dont elle s'est engagée dans ce combat avec beaucoup de conviction et beaucoup d'efficacité.

Je voudrais aussi féliciter nos services qui ont mis beaucoup de cœur à l'application de notre charte et qui ont obtenu de très bons résultats.

Alors, il y a le bavardage écologique, qui est une grande spécialité y compris dans cette assemblée, et puis il y a l'action.

Bordeaux est très bien placée en ce qui concerne les transports. Aucune autre ville, aucune autre agglomération n'a construit 45 km de tramway en moins de 10 ans. Ceci s'est fait sous ma présidence : 95, 97 et la suite.

Il y a tout lieu d'en être fier. C'est une réalisation collective bien entendu, tout le monde s'y est mis, mais en ce domaine-là nous sommes exemplaires.

La Ville de Bordeaux a accompagné cette politique de transport exemplaire par une politique de vélo qui vient de lui valoir la « Marianne d'Or » de la première ville cyclable de France. Cela se passe de commentaires.

Quant à la qualité de l'air, il ne faut pas déformer les faits. L'information que nous avons reçue de la préfecture n'est pas, contrairement à ce qui vient d'être dit, le déclenchement

du seuil d'alerte. Nous sommes en dessous du seuil d'alerte. Donc il ne faut pas raconter d'histoires.

Ce qui a été déclenché c'est le seuil d'information et de recommandations. Nous l'avons reçu à 12 h 22. Le message était en ligne sur les 17 journaux électroniques de la Ville de Bordeaux dans les instants qui ont suivi.

Alors, on a beau être en campagne électorale, il ne faut pas raconter des histoires et déformer la vérité.

Cela dit, bien sûr nous ne sommes pas exemplaires en tout. La façon dont en ce moment l'extension du tri sélectif se fait à Bordeaux me préoccupe beaucoup. Je viens d'ailleurs d'écrire au Président de la Communauté Urbaine car il y a une dégradation évidente du service au fil des années. Ceci devient de moins en moins acceptable. La collecte n'a pas été assurée dans Bordeaux centre samedi dernier, ce qui fait que samedi, dimanche et lundi la ville était dans un grand état de saleté. Je rappelle que c'est la responsabilité de la Communauté Urbaine dont je n'assume plus la présidence. Donc là-dessus nous avons c'est vrai des progrès à faire, et nous allons continuer.

Mme WALRYCK a évoqué tout à l'heure la phase suivante. Elle a été déclenchée au mois de septembre dernier. J'ai rarement vu dans une ville une aussi forte mobilisation. Y a-t-il eu ailleurs dans la Communauté Urbaine 5 conférences rassemblant chacune 400 à 500 personnes avec des orateurs du niveau de Martin Hirsch, de Jean-Marie Pelt, de Jean-Marc Jancovici, de Hubert Reeves ou de Anne Lauvergeon qui est venue animer un débat très riche, très conflictuel naturellement, mais très intéressant sur la politique énergétique.

Ça c'est de l'information et ce n'est pas du baratin.

Deuxièmement, nous avons organisé des ateliers du développement durable dans chaque quartier de Bordeaux. Cela a été passionnant même si ça n'a pas été très médiatisé, mais c'est sans doute notre faute.

Chaque fois on a vu venir des groupes de personnes extrêmement motivés, ce qui nous a permis le 19 janvier dernier d'organiser le grand atelier éco-citoyen à l'Athénée municipal où pendant une journée entière on a discuté de ces problèmes. Et je peux vous dire que le soir les gens étaient emballés. Ils se sont dit qu'en la matière nous avons donné un exemple de démocratie participative vraiment de haute qualité.

Et nous allons maintenant passer à l'élaboration de cet Agenda 21 qui ne se fait pas en claquant des doigts ou en lançant des phrases en l'air. Parce que les Agendas 21 qui sont du pipeau, j'en connais... Ça, j'en connais. Et puis il y en a des sérieux qui ont été bien préparés.

Nous allons faire un Agenda 21 sur 4 grandes thématiques :

Comment se déplacer autrement. Nous avons déjà marqué beaucoup de points en la matière. Je l'ai dit tout à l'heure, il n'y a aucune ville, aucune agglomération qui a fait 45 km de tramway en moins de 10 ans, aucune, et réussi la bataille du vélo comme nous l'avons réussie. Il faut aller plus loin.

Troisième phase du TCSP, avec en particulier la liaison transversale qui ira du Lac jusqu'aux Bassins à Flots en passant sur le pont Bacalan-Bastide, qui desservira la rive droite jusqu'au passage Tregey et à Floirac. Ça c'est un projet majeur pour la prochaine mandature de la Communauté Urbaine et de la Ville.

Ensuite, développement du vélo. Nous allons vous rendre compte tout à l'heure du lancement d'un appel d'offres pour venir compléter notre système de vélos gratuits par un système de vélos à la demande.

Troisièmement, nouveau comportement de déplacement, je compte lancer dans chaque école une incitation aux associations de parents d'élèves pour qu'elles se lancent dans le covoiturage et dans le ramassage à pied des enfants, ce qu'on appelle les systèmes Pédibus.

Donc premier volet : développer une autre façon de se déplacer.

Deuxième volet, une autre façon de construire et d'habiter.

Nous avons c'est vrai, comme toutes les villes de France, des progrès à faire dans la construction neuve, qu'il s'agisse de bâtiments isolés ou de quartiers.

Peut-on me citer en France un seul éco-quartier qui mérite ce nom dans une seule ville de France ? Il n'y en a pas.

Ce n'est pas un sujet de satisfaction, mais nous ne sommes pas en retard. Il faut que nous soyons maintenant en première ligne.

Ce sera le cas de la Berge du Lac et ensuite de Bastide Niel. Nous avons pris la précaution dans ce cas précis de passer une étude à un bureau spécialisé pour qu'il nous dise ce que c'est qu'un cahier des charges d'un éco-quartier, non seulement en termes de maisons passives, mais aussi en termes de déplacements doux, en termes de collectes des déchets... Il y a tout un cahier des charges à élaborer. J'espère que nous serons prêts à l'été prochain avant le lancement de cette ZAC.

Et puis enfin, dans le domaine de la construction et de l'habitat il y a la rénovation du bâtiment ancien. Aucune ville n'a déclenché de véritable programme dans ce domaine. Nous attendons avec impatience les mesures du Grenelle de l'Environnement qui ont été annoncées pour aider les propriétaires à isoler leurs bâtiments et à les mettre aux normes du développement durable. Cela concernera les bailleurs sociaux au premier chef, mais aussi les propriétaires privés. Dès que le dispositif d'Etat sera prêt nous l'accompagnerons évidemment.

Troisième domaine : la consommation. Comment se comporter autrement aussi dans ce domaine de consommation. J'ai dit un mot tout à l'heure du tri sélectif. Il faut aussi en amont prévenir la production excessive de déchets et passer d'une société du jetable à une société du recyclable. Il ne suffit pas de l'inscrire dans un Agenda 21, il faut en convaincre les uns et les autres.

De ce point de vue les modes de consommation de produits alimentaires sont en train d'évoluer. Nous sommes confrontés à une demande croissante de petits marchés de proximité dans la ville. Je voyais samedi dernier celui de Gaviniès qui a été un grand succès. Nous allons essayer de les développer.

Quatrième grande thématique : se former et s'informer autrement. Nous allons développer dans les établissements scolaires ce que j'avais lancé lorsque j'étais Président de la Communauté Urbaine et qui s'est beaucoup développé depuis, c'est-à-dire les actions pédagogiques dans les écoles et les Agendas 21 dans les écoles. Nous travaillons aussi dans ce domaine avec les associations.

Séance du lundi 28 janvier 2008

Et puis, la formation et l'information ce sera la maison éco-citoyenne, d'abord dans sa préfiguration au Jardin Botanique dès cette année, et l'année prochaine dans le bâtiment des quais où nous trouverons un lieu d'informations. Il y a beaucoup de choses à diffuser. Beaucoup de nos concitoyens sont à la recherche de la bonne information pour isoler leurs fenêtres, pour poser un panneau solaire ou un panneau photovoltaïque.

Un lieu également de débat et de dialogue. Un lieu de rencontres et d'échanges. Un lieu aussi destiné aux enfants.

Voilà ce qui sera l'architecture générale – je parle sous le contrôle d'Anne WALRYCK – de notre Agenda 21. A ce moment-là la Ville de Bordeaux figurera parmi les villes les plus en pointe dans ce domaine.

Comme le rappelait tout à l'heure Hugues MARTIN qui s'était beaucoup engagé aussi dans ce combat, on est venu de l'extérieur regarder ce qu'était notre charte municipale. L'Association des Maires de France est venue en la personne de son président qui a passé une journée entière à Bordeaux et qui nous a chaudement congratulés en disant que c'était ce qu'il avait vu de mieux en matière de charte municipale sur les villes de France. Il s'en est d'ailleurs inspiré ensuite pour définir la charte qui a été proposée à l'ensemble des villes.

Voilà. Alors, entre le dénigrement systématique auquel nous avons assisté tout à l'heure en disant Bordeaux est nul, Bordeaux a 10 ans de retard, et puis une autosatisfaction dans laquelle je ne tomberai certainement pas, rien n'est parfait, rien n'est terminé, tout est en chemin. je pense qu'il y a place pour un jugement objectif. Bordeaux a beaucoup avancé dans ce domaine. Nous avons tout lieu d'en être fiers.

(Applaudissements)

DELEGATION DE M. Hugues MARTIN

D -20080001

Direction Générale des Affaires Culturelles. Restauration des Monuments Historiques Classés. Programme annuel 2008. Demandes de subventions à l'Etat Direction Régionale des Affaires Culturelles et au Conseil Général. Conventions. Signatures. Encaissement.

Monsieur Hugues MARTIN, Premier Adjoint, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux et la Direction Régionale des Affaires Culturelles conviennent annuellement d'un programme de sauvegarde, de restauration et de mise en valeur des édifices classés au titre des Monuments Historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire.

Ce programme, établi en étroite collaboration entre les services de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, la Direction Générale des Affaires Culturelles et la Direction Générale des Services Techniques de la Mairie de Bordeaux, permet d'identifier la liste et l'importance des travaux à effectuer.

Pour l'année 2008, le programme de restauration des Monuments Historiques appartenant à la Ville assurera la continuité d'opérations engagées depuis plusieurs années, ainsi que de nouvelles études et de nouveaux chantiers. D'autres opérations, dont les études ne sont pas aujourd'hui finalisées, pourraient, dans le courant de cette année 2008, compléter le programme proposé.

C'est ainsi que vous est présenté, par le présent rapport, le programme 2008 de restauration des Monuments Historiques appartenant à la Ville de Bordeaux, faisant apparaître un montant de programmation de travaux de 1 086 939 Euros TTC, hors Grand théâtre, où la restauration de la salle des concerts se poursuivra.

Le programme 2008 de restauration des Monuments Historiques, en maîtrise d'ouvrage ville, pourrait être constitué des opérations suivantes :

Eglise Saint Michel	Euros HT	Euros TTC
<u>Poursuite de la restauration du chevet</u>	295 000	352 820
Part de la Ville 60% :		234 820
Fonds de concours de l'Etat 40% :	118 000	
<u>Restauration de la chapelle Saint Joseph</u>	Euros HT	Euros TTC
	220 000	263 120
Part de la Ville 60% :		175 120
Fonds de concours de l'Etat 40% :	88 000	

Séance du lundi 28 janvier 2008

Eglise Sainte Eulalie	Euros HT	Euros TTC
Achèvement restauration chapelle Nord	40 970	49 000
Part de la Ville 60% :		32 612
Fonds de concours de l'Etat 40% :	16 388	
Palais Rohan	Euros HT	Euros TTC
Suite ravalement des façades (PAT)	164 715	196 999
Part de la Ville 80% :		164 056
Fonds de concours de l'Etat 20% :	32 943	
Bourse du Travail	Euros HT	Euros TTC
Restauration des façades (PAT)	188 127	225 000
Part de la Ville 60% :		135 000
Fonds de concours de l'Etat 40% :		90 000

Le financement de ces opérations entre l'Etat et la Ville se décompose de la façon suivante :

Coût total du programme TTC :	1 086 939 Euros
Part de la Ville :	741 608 Euros
Fonds de concours de l'Etat :	345 331 Euros

Subventions du Conseil Général :

En ce qui concerne le Conseil Général, traditionnellement partenaire des restaurations de Monuments Historiques, à hauteur de 20% des montants hors taxes, des négociations sont en cours afin de préciser la participation financière du Conseil Général en 2008. Ces subventions viendraient alors alléger la part de la ville sur des opérations déjà identifiées, ou permettre l'inscription d'une opération supplémentaire.

Opération hors programme annuel de restauration des monuments historiques :

Grand Théâtre	Euros HT	Euros TTC
Continuation de la restauration de la Salle de concerts (Grand Foyer)	195 991	234 405
Part de la Ville 75% :		185 407
Fonds de concours de l'Etat 25% :	48 998	

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- demander les subventions à l'Etat, et au Conseil Général,
- signer les conventions,
- encaisser ces subventions.

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire il s'agit du programme 2008 de restauration des monuments historiques.

Après négociation avec la DRAC on a arrêté les opérations à hauteur de 1.090.000 euros.

Ce sont des opérations qui continuent. Il s'agit de :

L'église Saint Michel, l'église Sainte Eulalie, le Palais Rohan et la Bourse du Travail.

Ce montant ne tient pas compte du grand foyer du Grand Théâtre.

Il y a au niveau du financement :

741.000 euros pour la Ville, et

345.000 euros pour l'Etat,

en souhaitant bien évidemment que comme chaque année le Conseil Général apportera un fonds de concours d'un minimum de 20%.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Michel DUCHENE

Communication sur le bilan des ateliers de concertation

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Des ateliers de concertation ont été mis en place par la Ville depuis 2005 afin de renforcer les modalités d'associations des habitants à l'élaboration des projets les concernant dans leur quartier.

Je vous remercie de prendre acte du bilan ci-après récapitulant l'ensemble des ateliers, ceux terminés, en cours et prévus.

BILAN DES ATELIERS

Rappel de la méthodologie des ateliers :

L'objectif d'un atelier est d'aboutir, par un travail collaboratif entre élus, riverains, services municipaux et communautaires, à la réalisation d'un projet dans un quartier. Le nombre de participants n'excède pas une trentaine de personnes. Leur durée est de 3 à 4 réunions, afin d'en optimiser l'efficacité.

1. Ateliers terminés

- **Aménagement de la place Fernand Lafargue** (Quartier Hôtel de Ville / Quinconces / St Eloi / St Pierre) : Atelier lancé le 13/04/2005 (4 réunions ont été organisées).

La première phase relative à l'aménagement de la place s'est achevée le 31/01/2006. Suite à une rencontre du Maire avec les riverains, une réunion spécifique a été programmée le 26/04/2007, afin de concerter les participants sur le choix de la fontaine. A ce jour, les travaux de la place ont commencé ; pose de fourreaux pour le contrôle d'accès achevée; en attente de la notification des marchés de travaux pour la fontaine ; rénovation complète de l'éclairage public en cours.

- **Aménagement de la place du Palais** (Quartier Hôtel de Ville / Quinconces / St Eloi / St Pierre) : Atelier lancé le 28/04/2005 : deux réunions ont été organisées (5/07/2005).

-
La Ville et la CUB ont traité ce dossier sur la base du travail de l'atelier. Aujourd'hui, le dossier est finalisé sur la base d'un aménagement de façade à façade avec une piétonisation de la place.

L'équipe de maîtrise d'œuvre doit rendre l'étude préliminaire de la fontaine courant janvier 2008.

Les travaux sont programmés pour le second semestre 2008.

Une réunion avec les riverains pourra être organisée avant le démarrage des travaux.

- **Aménagement de la place Gambetta** (Quartier Hôtel de Ville / Quinconces / St Eloi / St Pierre) : Atelier lancé le 16/03/2005 (total : 5 réunions).

Le principe d'une fermeture par des grilles a été écarté lors de la dernière réunion. Le renforcement de l'éclairage a été réalisé, ainsi qu'un traitement léger de la ceinture (reprise enrobé et pose de bornes) et de l'espace paysager.

L'atelier s'est achevé le 29/03/2006.

- **Devenir de l'école Franc Sanson** (Quartier La Bastide) : Atelier lancé le 07/06/2005 : deux réunions ont été organisées (22/11/2005).

L'enjeu de cet atelier était sensiblement différent, puisqu'il s'agissait de maintenir le nombre de classes pour la préservation de l'école, les effectifs chutant par le départ de nombreux écoliers au collège. Le travail commun avec les partenaires publics et les parents d'élèves a permis le maintien des classes.

Par ailleurs, un aménagement de sécurité voirie de l'école a été réalisé et l'arrêt de bus positionné face à l'école.

- **Aménagement de la place Sainte Colombe** (Quartier Hôtel de Ville / Quinconces / St Eloi / St Pierre) : Atelier lancé le 27/04/2006 (total : 4 réunions).

Le projet retenu par les participants se base sur le maintien d'une seule voie de circulation, d'un îlot central piétonnier (rappel historique de l'emplacement de l'église) rattaché à la façade et délimité par une bordure basse et des potelets, installation d'une œuvre d'art « la fontaine aux poissons » et plantation d'un arbre.

L'atelier s'est achevé le 27/06/2007.

Le projet est validé par les élus et l'ABF. Le marché d'appel d'offres va être lancé.

Les travaux sont envisagés fin 2008, si aucune fouille n'est à réaliser.

- **Aménagement du square Jean Bureau** (Quartier Hôtel de Ville / Quinconces / St Eloi / St Pierre) : Atelier lancé le 18/05/2006 (total : 4 réunions).

Le choix des participants s'est porté sur un aménagement de façade à façade. Le sol sera traité de couleur rouge et l'aire de jeux sera réaménagée et clôturée. L'installation de bancs et la mise en œuvre d'un nouvel éclairage sont intégrées dans le projet. L'espace sera planté de bouleaux.

L'atelier s'est achevé le 23/04/2007 avec les riverains et a été validé le 17/07.

Par ailleurs, l'immeuble du 31 rue Neuve doit être réhabilité par In Cité (cet immeuble borde le square côté sud). Le permis de construire est actuellement en cours d'instruction.

Les travaux de gros œuvre consistent essentiellement en la création d'une façade côté square et nécessiteront une emprise de chantier qui va empiéter sur la majeure partie du square existant. Ces travaux de gros œuvre seront terminés en septembre 2008, après quoi la réduction du périmètre de chantier permettra de démarrer la réalisation du square (octobre 2008).

La livraison du square pourrait intervenir début 2009 (janvier ou février), en même temps que celle du programme immobilier du 31 rue Neuve.

2. Ateliers en cours

- **Création d'un jardin public rue Dupaty dit « Jardin de ta sœur »** (Quartier Chartrons / Grand-Parc / Paul Doumer) : Atelier lancé le 21/04/2005 (à ce jour, 7 réunions).

Une première tranche opérationnelle a permis de réaliser des travaux de nettoyage, de terrassements, de clôture et de plantations et s'est achevée le 27/09/2005.

La poursuite de cet atelier dans une seconde phase consiste essentiellement à travailler sur la création et le positionnement de mobilier.

De plus, suite à l'acquisition d'une nouvelle parcelle, des travaux ont été réalisés concernant la réalisation d'un mur de séparation et la mise en sécurité des autres murs existants.

Remarquablement arborée, cette parcelle sera protégée par un équipement permettant l'accès. Cette opération pourrait être livrée avant l'été 2008.

Une nouvelle réunion de l'atelier pourra être programmée prochainement afin de présenter aux participants le plan masse de cette parcelle et son aménagement (plancher et cheminement au sein de la parcelle arborée), pour affiner le projet en terme d'équipements envisagés pour fin 2008 avec le concepteur choisi (mobiliers, murs...) et également pour régler des difficultés de gestion du site (par le collectif) concernant le respect de procédures relatives à la sécurité.

- **Salle des fêtes du Grand-Parc** (Quartier Chartrons / Grand-Parc / Paul Doumer) : Atelier lancé le 27/06/2005 (à ce jour, 5 réunions).

Les riverains et acteurs du quartier souhaitent la conservation du bâtiment de l'ancienne salle des fêtes et sa réhabilitation. Une nouvelle destination concertée lui est donnée avec la création de la Maison de l'Emploi, ainsi que de la Mission Locale et du PLIE et l'intégration d'une salle polyvalente en réponse à la demande des participants.

3 projets sont en cours d'examen par la commission technique, à laquelle participe Mme KIEKEN, riveraine tirée au sort parmi les participants.

Le jury se réunira le 13 février pour désigner le lauréat.

Le démarrage des travaux est envisagé en 2008/2009 pour une livraison en 2010.

- **Aménagement de la place Picard** (Quartier Chartrons / Grand-Parc / Paul Doumer) : Atelier lancé le 02/05/2006 (à ce jour 2 réunions).

Cet atelier a pris la suite de plusieurs réunions de concertation sur le secteur à la demande des riverains et du comité de quartier.

Un projet global de requalification de la place comprenant la voirie, l'éclairage et les espaces verts a été acté par les participants.

Compte tenu des travaux de réseaux préalables et de certains aménagements de voirie par la CUB, l'aménagement de la place démarrera au début du second semestre 2008.

Le dossier sera présenté aux participants lors d'une réunion programmée le 31 janvier prochain, afin de recueillir leurs remarques et leur expliquer les différentes contraintes du site.

- **Circulation et déplacements sur le secteur du tourisme d'affaires du Lac** (Quartier Le Lac) : Atelier lancé le 7/12/2006 (à ce jour, une seule réunion).

Cet atelier a été lancé avec le club des entreprises du Lac et les partenaires publics et privés, afin d'informer les chefs d'entreprises des projets à l'étude sur les solutions envisagées pour remédier aux difficultés de circulation de ce secteur (projet de restructuration du réseau de bus, recalibrage des échangeurs 4 à 6, ainsi que le jalonnement du secteur).

De plus, le Club des Entreprises, qui a initié une enquête auprès des diverses entreprises sur une facilitation des déplacements selon divers critères (heures, axes et destinations) en a communiqué les résultats à la CUB ; des abonnements groupés vont être mis en œuvre par Veolia.

Une prochaine réunion de l'atelier sera organisée courant 2008, selon l'évolution du dossier.

- **Devenir du Marché de Lerme** (Quartier St Seurin / Fondaudége) : Atelier lancé le 04/05/2005 (à ce jour, 4 réunions).

Le projet de réhabilitation a été confié, après concours, à l'équipe de maîtrise d'œuvre et au cabinet d'architectes « 50/10 Studio d'architecture ».
Les travaux commenceront à l'automne 2008, pour une livraison été 2009.

La question de la transformation de l'espace public reste « ouverte » et conditionnée par une réflexion à mener sur les problèmes de circulation et de stationnement dans le quartier.

La prochaine réunion de l'Atelier est programmée le 5 février 2008.

- **Aménagement de la place Ferdinand Buisson** (Quartier St Jean / Belcier / Carle-Vernet / Albert 1^{er}) : Atelier lancé le 14/06/2007 (à ce jour, 3 réunions).

Les participants se sont déterminés sur un projet comportant élargissement des trottoirs et de la place, sens unique de circulation, implantation de plateaux pour la création d'une zone de circulation très apaisée.

Préalablement au lancement de ce projet, des travaux ont été réalisés pour la livraison de l'aire de jeux avant les vacances de la Toussaint.

L'architecte Bernard BOUZOU vient d'être choisi pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement.

Le démarrage des travaux est envisagé vers septembre 2009. Dans l'intervalle, le projet sera présenté aux membres de l'atelier.

- **Aménagement du square St Bruno** (Quartier St Bruno – St Victor – Mériadeck) : Atelier lancé le 06/06/2007 (à ce jour, deux réunions).

Un certain nombre de riverains et de parents d'élèves du quartier ont manifesté le souhait de voir la réalisation d'un square à proximité de l'école St Bruno.

Plusieurs options ont été présentées et soumises à la concertation en octobre, au terme de laquelle un projet a été retenu.

Enfin, un alignement d'arbres est prévu rue Georges Bonnac ; il est demandé d'envisager également quelques places de stationnement longitudinal à cet endroit.

Proposition d'aménagement de la rue d'Oreilly (après aménagement du square)

Cet aménagement est mis en attente pour le relier au projet de square.

Séance du lundi 28 janvier 2008

En temps voulu, des propositions d'aménagements de la rue avec bornage et piétonisation ou semi-piétonisation seront étudiées.

Les associations Vivre à St Bruno et Brach-Vincennes feront part de ce projet à leurs adhérents.

Enfin, une réunion sur site a permis de résoudre les difficultés de manutention des commerçants de la rue G. Bonnac (n°215 et 209).

La prochaine réunion de l'Atelier est programmée le 4/02/2008.

- **Atelier Propreté** (Quartier Le Lac) : Atelier lancé le 18/10/2007 (à ce jour, deux réunions).

Lors du Conseil de Quartier du 29/05 dernier, les habitants ont dénoncé l'état de malpropreté du quartier des Aubiers. La Ville a alors décidé la création de cet atelier afin d'ouvrir le dialogue sur ce problème avec les habitants et améliorer la situation.

L'échange entrepris avec les habitants a révélé la nécessité de poursuivre les opérations de sensibilisation portées par les associations, les écoles, les bailleurs et les habitants, et coordonnées par la direction de développement social urbain.

Actions de sensibilisation à venir : sensibilisation des habitants par des professionnels de santé sur la propreté de l'espace public ; ateliers santé/ville; démarche de tri des déchets engagée par la Ferme Infantine et fabrication de compost ; travail entre les acteurs de terrain animé par le DSU.

Par ailleurs, une réflexion est menée sur la création de correspondants Propreté, comme relais auprès des services municipaux, communautaires et des bailleurs. Leur mission consistera à signaler à un service de la Ville, *la plateforme proximité*, les interventions nécessaires sur le quartier.

- **Devenir du Marché des Douves** (Quartier Capucins – Victoire – St Michel – Ste Croix) : Atelier lancé le 12/11/2007 (à ce jour, une réunion).

Le Maire a décidé la mise en œuvre de cet atelier afin d'engager un travail de réflexion commun avec les riverains, les associations du secteur et les services municipaux, sur le devenir de cet espace ; les associations ayant, quant à elles, présenté des propositions.

Quelques premières orientations ont été exprimées et serviront de préambule à une programmation et au travail d'un architecte :

- Réhabilitation du bâtiment avec souhait d'un lieu simple et évolutif dans le temps.
- Utilisation du lieu par le plus grand nombre, donc nécessité d'une destination répondant aux besoins du quartier (définir avec cohérence les activités proposées : culturelles, sportives, festives) : idée d'un lieu convivial, ouvert à la population du quartier, sans obligation d'adhésion à une activité sportive:

Un diagnostic du bâtiment existant sera établi par les services techniques municipaux. Par ailleurs, les activités non pratiquées dans le quartier seront répertoriées.

Les participants se sont retrouvés le 4/12/2007 afin d'affiner le projet.

L'Atelier sera reprogrammé prochainement selon l'avancement du dossier.

- **Aménagement de la rue Notre Dame** (Quartier Chartrons / Grand-Parc / Paul Doumer) : Atelier lancé le 28/11/2007 (à ce jour, une seule réunion).

Compte tenu des conditions de fonctionnement de la rue, des problèmes de circulation, de stationnement, d'éclairage public etc ..., le Maire a souhaité la création d'un Atelier dans le but d'établir un programme pour l'aménagement de la rue, tronçon compris entre le cours Xavier Arnozan et le cours de la Martinique.

Lors de ce premier atelier, des problématiques ont été soulevées, notamment :

- Nécessité d'élargir les trottoirs, en réduisant la voie roulante, afin de favoriser la circulation et l'accessibilité piétonne.
- Problème général du stationnement (stationnement anarchique, opportunité d'un stationnement payant, stationnement handicapés, aires de manutention).
- Demande d'étude des sens de circulation du secteur, afin de desservir correctement la rue
- Difficultés résultant de la mise en œuvre de la collecte des ordures ménagères en porte à porte
- Souhait d'implantation d'arceaux vélos dans la rue.
- Demande de mise en place d'une signalétique indiquant la présence de commerces de proximité dans la rue Notre Dame (tabac, épicerie, boulangerie, pharmacie...),
- Demande de rénovation de l'éclairage public.

Le prochain atelier est programmé le 11/02/2008 et permettra d'affiner le projet.

- **Requalification de la place St Michel** (Quartier Capucins – Victoire – St Michel – Ste Croix) : Atelier lancé le 10/12/2007 (à ce jour, une première réunion).

Le Maire a demandé l'organisation d'un Atelier sur la place St Michel, afin de concerter riverains et commerçants sur sa requalification.

L'objectif pour aboutir est donc la définition d'un cahier des charges préalable au travail d'un architecte et d'un programmiste.

Les premières réflexions issues de cet atelier sont les suivantes :

- Confirmation qu'il n'a jamais été envisagé de déplacer le marché
 - Demande de rénovation de la rue des Faures pour créer un lien avec le cours Victor Hugo. Nécessité de préciser le type de rénovation : rue piétonne ou semi-piétonne.
 - Suppression des « boudins » en béton autour de la place, qui représentent des obstacles physiques et visuels, afin d'obtenir un grand plateau dégageant l'espace.
 - Les participants sont favorables à une réflexion portant sur la rénovation de l'espace suivant : place St Michel, place Duburg, rue des Faures, rue Clare, place Maucaillou.
- Par ailleurs, une réflexion sera menée sur l'extension du jardin de la Basilique ; la circulation du secteur : stationnement, accès aux commerces, livraisons et résidents, embouteillages à la sortie du parking des Salinières
- Un travail en sous-groupes composés de commerçants et riverains pourrait être envisagé sur les diverses thématiques liées au projet.

Lors du prochain Atelier organisé le 6/02/2008, différents scénarii seront présentés sous forme d'esquisses, sur la base des remarques émises par les participants.

Séance du lundi 28 janvier 2008

- **Aménagement de la rue Paul Camelle « vivre la ville autrement »** (Quartier La Bastide) : atelier lancé le 21/11/2007 (à ce jour, une seule réunion).

Le Maire a demandé la création de cet Atelier, suite au projet des riverains de la rue Paul Camelle d'aménagement de cette dernière en cour urbaine.

Sur la base des propositions des habitants (association « Vivre la ville autrement » porteuse de la demande), la Communauté Urbaine de Bordeaux a réalisé une esquisse sur laquelle les participants de l'Atelier sont appelés à débattre.

Présentation de l'étude préliminaire de la CUB

- Emprise de la voie de 10m environ
- Réalisation de trois chicanes espacées de 50m, afin de ralentir la vitesse des véhicules, traitées soit en plateau, soit à plat)
- Largeur des trottoirs d'environ 1m45 avec bordures basses de 2cm pour une impression de cour de façade à façade facilitant les déplacements
- Implantation d'un élément ornemental en entrée de voie : arbre / porte végétale
- Stationnement bilatéral avec une capacité supérieure à aujourd'hui : 36 places
- Place de manutentions en début de voie, devant le commerce
- Plantation d'arbres afin de marquer les chicanes par des espaces verts

Demande des participants

- Implantation de portes végétales traversant la rue, à chaque extrémité de la voie.
- Souhait d'implantation d'arceaux vélos en remplacement de deux places de stationnement,
- Demande de zones paysagères pour empêcher le stationnement : gazon, fleurs... Un alignement végétal basique, nécessitant peu d'entretien, pourrait répondre à cette demande.
- Demande de candélabres contemporains.
- Des planches de revêtements répondant aux préoccupations relatives au développement durable seront présentées aux participants.
- Défavorable à l'installation de bancs.
- Une réflexion sera menée sur l'aménagement d'un contre-sens cyclable.

Ce projet répond à une valorisation de l'espace et une amélioration du cadre de vie. Le calendrier reste à définir pour 2008 / 2009.

La prochaine réunion de l'Atelier sera programmée début 2008.

Les participants unanimement favorables à cette étude préliminaire organiseront une réunion afin de solliciter l'avis de l'ensemble des riverains de cette rue.

- **« Rénovation des rues Guillaume Brochon, Louis Combes, Paul Painlevé et place Puy Paulin »** (Quartier Hôtel de Ville - Quinconces - St Pierre - St Eloi) : Atelier lancé le 29/06/2007 (à ce jour, une réunion).

L'Atelier est créé suite à la rencontre d'un certain nombre de riverains et de commerçants avec M. DUCHENE concernant leurs difficultés, notamment en terme de circulation et de stationnement dans ce quartier.

Demandes des participants :

- Mise à double sens de la rue Louis Brochon (entrée et sortie par le cours de l'Intendance) pour désenclaver le quartier : demande validée. sous réserve d'accord du CERTU, organisme définissant la réglementation de la circulation aux abords des lignes de tramway,

Séance du lundi 28 janvier 2008

- Réflexion sur une négociation avec les grands parkings publics environnants pour des tarifs attractifs à destination des riverains.
- Riverains présents favorables à la rénovation du périmètre défini avec les caractéristiques suivantes : espace traité en aire piétonne, pas de stationnement, des aires de manutention, un éclairage rénové, présence de toilettes publiques, bancs, fontaine, arceaux à vélos, plantation d'arbres

Calendrier : la superficie à traiter nécessitera 8 à 12 mois de travaux pendant lesquels les accès aux logements et aux commerces seront maintenus : début du chantier envisagé en 2009.

L'architecte, Monsieur BEGUEY, est missionné par la CUB pour une étude préliminaire qui sera présentée aux participants au cours d'un atelier qui pourrait être programmé en février 2008.

- **Salle St Augustin** (Quartier St Augustin – Quintin – Loucheur – Tondu) : Atelier lancé le 12/12/2007 (à ce jour, une réunion)

Un groupe de travail composé de riverains, associations et commerçants a réfléchi au devenir de la salle municipale St Augustin, sur la base d'une consultation menée par l'association Habiter St Augustin. Leur proposition est d'améliorer cet édifice situé au cœur du quartier.

Le Maire a donc souhaité la création de cet Atelier afin d'approfondir ces propositions, compte tenu des possibilités de modifications techniques du bâtiment.

La première réunion de l'Atelier a permis de valider les principes de réhabilitation du bâtiment, avec en rez-de-chaussée, la bibliothèque, à l'étage, la salle de quartier, et dans les ailes, le foyer des personnes âgées, les logements et des commerce (brasserie ...).

La réflexion se poursuivra lors du prochain Atelier sur l'approfondissement de ce programme, ainsi que sur l'accompagnement des 12/18 ans et sur l'aménagement des espaces verts.

Calendrier envisagé : 2008 : étude de faisabilité ; à partir de 2009 : réalisation de l'opération.

- **Devenir du Marché Victor Hugo et opérations commerciales « tiroirs » du cours** (Quartier limitrophe Capucins – Victoire – St Michel – Ste Croix et Hôtel de Ville - Quinconces - St Pierre - St Eloi) : atelier lancé le 2/10/2007 (à ce jour deux réunions).

Le Maire a demandé la création de cet Atelier afin qu'une réflexion commune soit menée, en concertation avec les commerçants du marché et les habitants, relative à l'évolution du marché Victor Hugo et aux évolutions commerciales du Cours, afin de renforcer son attractivité.

Remarques des participants et premières décisions prises :

- Les travaux de mise en sécurité du plafond seront réalisés sur la totalité du marché, pendant la période estivale, afin de réduire la gêne occasionnée aux commerçants. Les procédures correspondantes sont en cours (appels d'offre ...)
- les bancs vacants ne seront pas supprimés mais réaménagés et réaffectés.
- Demande renouvelée relative à l'ouverture de la façade du marché afin d'en améliorer la visibilité. Les négociations avec les deux commerces en façade du marché sont en cours,

l'objectif étant de les repositionner sur le cours ; la réalisation d'une vitrine viendrait en suivant.

- Point propreté : le lavage du cours est effectué trois fois par semaine. Par ailleurs, des opérations de contrôles ont été réalisées, dont certaines pendant la nuit, avec les Douanes, afin de faire respecter la réglementation et la nouvelle configuration du cours.
- Demandes d'intervention afin de limiter les consommations d'alcool sur la voie publique, concernant entre autres les SDF du cours Victor Hugo,
- Un Atelier sera créé sur l'aménagement de la place de la Ferme de Richemont : la voirie, les activités commerciales à dynamiser, la réfection des façades de part leur intérêt patrimonial, la propreté. Cette mise en œuvre devra être associée à la réfection de la salle de sports.

- **Atelier Propreté** (Quartier Nansouty – St Genès – Simiot – Barrière de Toulouse) : Atelier lancé le 26/06/2006 (à ce jour, deux réunions).

L'objectif de cet Atelier expérimental est d'améliorer la propreté du quartier par des actions citoyennes de sensibilisation, de communication et des rencontres, grâce à l'implication des habitants du quartier, des élus, des services municipaux et communautaires. Cet Atelier est expérimental sur Bordeaux et sera par la suite engagé sur d'autres quartiers.

Un état des lieux du quartier a été réalisé : chaque participant a recensé les sites à problème et les difficultés qui s'y rattachent.

Des participants à l'atelier se sont proposés comme référents de quartier pour établir un lien de proximité avec les services municipaux. Ils devront envoyer leur rapport aux services de la Surveillance Administrative et de la Vie des Quartiers.

- **Requalification du carrefour des rues Turenne, Ernest Renan, Hériard Dubreuil et Lyon** (Quartier St Seurin / Fondaudège) : Atelier lancé le 26/06/2007 (à ce jour, deux réunions).

-
La Ville propose, sur les petits espaces publics urbains de proximité, et dès que les sites le permettent, l'aménagement d'espaces plus conviviaux, agréables et sécurisés, comme à l'angle, par exemple, des rues Nauville et Sullivan. Un atelier de concertation a donc été organisé dans cet objectif, concernant le carrefour des rues Ernest Renan et Turenne.

Lors de la première réunion, les participants ont élargi leurs attentes, sur les problèmes de propreté, les difficultés de stationnement, les problèmes des sens de circulation, la vitesse des véhicules..

Lors de la seconde réunion, les participants ont refusé le projet présenté par la CUB de l'aménagement d'un espace de vie avec plantations et bancs, le considérant comme source de nuisances sonores et de malpropreté.

L'Atelier est donc dans l'immédiat suspendu, la concertation devant être poursuivie sur un éventuel aménagement futur.

- **Urbanisme St Jean – Belcier** (Quartier St Jean / Belcier / Carle-Vernet / Albert 1^{er}) : Atelier lancé le 9/02/2007 (à ce jour, deux réunions).

-

L'étude lancée par la Ville sur le projet d'aménagement urbain du quartier a été présentée lors de la première réunion. Lors de la seconde réunion, l'Atelier des Bains Douches a exprimé trois priorités pour le quartier :

Sur le secteur Armagnac.

- Projet de médiathèque : demande de participation des habitants dans l'élaboration du projet.
- Demande d'équipements supplémentaires : musée de plein air le long du cheminement du tramway ; éléments ludiques implantés proche du mail.

Un quartier vert comme solution aux problèmes de stationnement.

- Secteur du vieux Belcier protégé de la circulation, avec implantation d'un contrôle d'accès :
- Elargissement des trottoirs pour une meilleure sécurité des piétons.
- Aménagement de voies cyclables et piétonisation de certaines rues.
- Plantation d'arbres notamment rue Son Tay pour pallier au problème de stationnement anarchique et ne pas multiplier le mobilier anti-stationnement.

Place Ferdinand Buisson.

- Extension du jardin d'enfants.
- Demande d'un projet global de requalification de la place.
- Idée proposée : piste cyclable aménagée autour de la place pour les enfants.

Suite à ces demandes, la Ville a mis en place un Atelier sur l'aménagement de la place Ferdinand Buisson : projet global de la place, extension du jardin d'enfants (réalisé) et projet d'anneau cyclable à l'étude.

Le projet de médiathèque à l'extrémité de l'îlot d'Armagnac sera réalisé en 2009. L'ajout d'équipements sportifs a été décidé.

Il a été demandé à la CUB, une étude sur le stationnement de la rue Son Tay et la possibilité de planter des arbres (en fonction des réseaux souterrains).

Une réflexion sera menée sur la piétonisation des rues les plus étroites du quartier : rues de l'Abbesse et Ste Marguerite par exemple.

- Le rajout d'un arrêt supplémentaire de la ligne de bus n°17 entre le cours de la Marne et la place Ferdinand Buisson (au niveau de Belcier ou rue Son Tay) sera examiné avec la CUB.

3. Ateliers programmés

- **Réaménagement de la place Charles Gruet**, quartier St Seurin – Fondaudège,

La mise en place d'un Atelier a été décidée, suite à une réunion de concertation sur site fin novembre 2007, lors de laquelle quelques aménagements provisoires ont été actés : élagage des arbres en taille douce ; suppression de la haie existante à remplacer dans un premier temps par de la grave ; remplacement de l'urinox par des sanitaires automatiques ; renforcement de l'éclairage public ; positionnement des arceaux vélos ; étude de sous-sol à mener pour envisager la mise en place de conteneurs à verre enterrés ; remplacement de la cabine téléphonique actuelle par des points phones ...

- **Plan de circulation, parkings de proximité et stationnement du secteur Emile Counord**, quartier Chartrons – Grand-Parc – Paul Doumer

Séance du lundi 28 janvier 2008

La mise en place d'un Atelier a été décidée, suite à une réunion de concertation sur site mi janvier 2008, lors de laquelle diverses demandes ont été présentées en présence de représentants d'associations, de riverains, commerçants, constructeurs, bailleurs, services municipaux et communautaires.

- **Partage de l'espace vert annexe de l'école Paul Antin**, quartier St Jean - Belcier - Carle-Vernet - Albert 1^{er},

La mise en place d'un Atelier a été décidée, suite à une rencontre du Maire avec les habitants sur site mi janvier 2008, au cours de laquelle a été évoqué un projet de partage de l'espace vert, jusqu'alors entièrement dévolu à l'école, avec les habitants du quartier.

- **Aménagement de la place de la Ferme de Richemont**, quartier Hôtel de Ville - Quinconces - St Pierre - St Eloi,

La mise en place d'un Atelier a été décidée suite à la seconde réunion de l'atelier relatif au marché Victor Hugo, lors de laquelle les participants ont souhaité un travail de concertation autour des thèmes suivants : voirie, activités commerciales à dynamiser, réfection des façades de part leur intérêt patrimonial, propreté.

M. DUCHENE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis 1995 le Maire de Bordeaux a mis en place des conseils de quartier qui se réunissent régulièrement et qui regroupent en général 200, 300, voire même 400 personnes dans certains cas.

Nous avons développé une concertation de proximité - ça peut faire sourire – Ce sont des forces de concertation rapide qui permettent aux services, aux élus, aux habitants de se retrouver sur un lieu et de régler les problèmes in situ ; et puis aussi la tournée du maire, c'est-à-dire que le maire se déplace dans un quartier où il rencontre les riverains, les commerçants, les personnes concernées par différentes problématiques. C'est une véritable tournée puisqu'à la fin de la journée le maire offre un verre à tous les participants à cette visite de quartier.

Mais en plus nous avons voulu mettre en place des ateliers d'urbanisme qui évoquent le devenir d'un quartier ou le devenir d'un secteur très important. Nous avons voulu mettre en place des ateliers de proximité. Ces ateliers regroupent un nombre limité de participants, de l'ordre d'une trentaine, et leur durée est de l'ordre de trois ou quatre réunions pour éviter qu'ils s'éternisent dans le temps.

Je voudrais en faire un petit bilan rapide.

Les ateliers terminés :

L'aménagement de la place Fernand Lafargue. Les élus du quartier, que ce soit Mme TOUTON, M. DELAUX ou M. DAVID, ont mené plusieurs réunions de concertation sur le renouveau de cette place et après plusieurs réunions ils ont défini ensemble avec les riverains un aménagement. Cet aménagement est en cours de réalisation.

L'aménagement de la place du Palais. Mme TOUTON et d'autres élus ont mené là aussi une concertation sur cette place. La concertation a abouti à une proposition de requalification de la place. Les travaux démarreront au deuxième semestre 2008.

Séance du lundi 28 janvier 2008

L'aménagement de la place Gambetta. Mme VIGNE et d'autres élus comme Mme TOUTON ont mené un atelier sur l'aménagement de la place Gambetta. Et là c'est assez intéressant, au bout de 5 réunions les différents participants ont décidé de ne rien faire. Le cœur de la place Gambetta n'est pas si mal comme ça, ils ont décidé de ne pas aller plus loin.

Donc nous avons tenu compte de l'avis des participants et nous en sommes restés là. Peut-être faudra t-il y revenir un jour.

Le devenir de l'école Franc Sanson. Cette école située à la Bastide était remise en cause car les élèves étaient de moins en moins nombreux. Après une réunion de concertation avec M. GAÜZERE, les services et l'équipe scolaire nous sommes arrivés à un résultat c'est que l'école a été bien sûr maintenue dans son activité. Des aménagements de sécurité ont été réalisés, ce qui a permis, je l'espère du moins, d'attirer de nouveaux élèves.

L'aménagement de la place Sainte Colombe. Ce sont les mêmes élus que pour la place Fernand Lafargue qui ont mené une concertation sur cette place. Le projet est prêt. L'ABF a donné son accord. Les travaux sont envisagés pour fin 2008.

L'aménagement du square Jean Bureau. C'est cette petite place qui se trouve près de la rue Neuve et du cours Victor Hugo. Après une concertation qui a duré pendant presque un an un aménagement a été défini. Il a été difficile à trouver. Il est prévu de démarrer les travaux en janvier / février 2009.

Il faudra mener un bilan après les travaux.

Ce sont les ateliers qui se sont déroulés, qui sont aujourd'hui terminés, qui ont abouti à des travaux qui vont démarrer.

Les ateliers en cours :

La création d'un jardin public rue Dupaty, dit « Jardin de ta sœur ». Je ne vais pas trop développer, vous le savez, c'est une opération de concertation qui dure maintenant depuis plusieurs années qui a abouti à un certain nombre de réalisations qui vont se développer dans le temps.

L'atelier de la salle des fêtes du Grand-Parc qui a été mené avec les élus, les associations et Mme CAZALET. C'est un atelier qui a été très long, très complexe, parce qu'il fallait dans une ancienne salle de spectacle faire entrer, si je puis dire, des espaces de formation, des espaces de débat, des espaces de restauration.

La concertation a été menée pendant presque un an. Le jury se réunira le 13 février pour désigner le lauréat suite à un concours. Les travaux sont prévus pour 2008 / 2009.

L'aménagement de la place Picard. C'est une place qui se trouve au début du cours Balguerie-Stuttenberg. Les commerçants et les riverains ont proposé de requalifier cette place. 3 réunions ont eu lieu. La prochaine aura lieu le 31 janvier pour définir le projet définitif et entamer les travaux dans les 7 ou 8 mois qui vont suivre.

La circulation et les déplacements sur le secteur du tourisme d'affaires. Avec les chefs d'entreprises du secteur du Lac, avec les services de la DDE, de l'Etat, de la Communauté Urbaine c'est la définition d'un plan de circulation qui permettra de mieux circuler dans le secteur de Bordeaux-Nord, en particulier autour des hôtels.

Séance du lundi 28 janvier 2008

Le devenir du Marché Delerme. C'est un atelier qui a duré pendant 4 réunions, qui a permis de définir le devenir de ce marché, c'est-à-dire une salle polyvalente. Il a été envisagé de le détruire, de le transformer en espaces verts ou de construire un parking souterrain, mais les riverains ont préféré une salle polyvalente qui permettra de développer différentes activités culturelles et sportives.

La prochaine réunion de l'atelier est programmée le 5 février pour présenter le projet, puisque l'équipe d'architectes a été retenue. Il s'agit de Studio Architecture.

L'aménagement de la place Ferdinand Buisson à Belcier avec notre collègue MOGA qui a mené avec l'Atelier d'Urbanisme les Bains Douches une concertation régulière. Plusieurs réunions ont eu lieu. Un architecte a été choisi suite aux propositions des habitants. Il s'agit de M. Bouzou.

Le démarrage des travaux est envisagé pour septembre 2009.

L'aménagement du square Saint-Bruno avec le Colonel SIMON, d'autres élus et notre collègue PAPADATO. C'est une proposition assez intéressante de construire derrière l'école Saint-Bruno un square de grande dimension. Mais un certain nombre de participants menés par M. PAPADATO préféreraient un square plutôt près de l'église et le déplacement du Monument aux Morts, ce qui paraît un peu difficile.

Mais nous allons nous retrouver bientôt et envisager une solution qui permettra de convenir à tout le monde.

L'Atelier de Propreté du quartier du Lac. C'est un atelier qui s'est réuni avec les habitants du Lac qui a été très intéressant, qui a permis de développer une action pédagogique avec le Dr. CAZENAVE, les habitants et les services sur les notions de propreté. Cet atelier va se développer dans le temps.

Le devenir du Marché des Douves. Vous connaissez ce marché. Il appartient maintenant à la Ville. Il était prévu d'y réaliser un restaurant. Le Maire a mis de côté cette proposition sur demande des associations du quartier.

Un atelier de concertation a eu lieu. Nous allons revenir vers les habitants et les associations pour proposer à leur demande une salle polyvalente qui permettra de développer plusieurs types d'activités.

Le seul problème auquel nous sommes confrontés c'est qu'il faut développer un aménagement développement durable qui sera très difficile à réaliser dans ce bâtiment, ou du moins qui sera relativement coûteux.

L'atelier de la rue Notre Dame. C'est un atelier qui est en cours, qui est mené par Mme CAZALET et les commerçants qui voudraient réaménager la rue Notre Dame pour la rendre plus attractive, plus commerçante, peut-être piétonne ou semi-piétonne.

La prochaine réunion a lieu dans quelques jours pour définir un aménagement plus conséquent.

Le gros atelier c'est la requalification de la place Saint-Michel. Le Maire sur la demande d'un certain nombre de commerçants a proposé que nous nous lancions dans une requalification de l'ensemble de la place Saint-Michel.

Une première réunion de concertation très intéressante a eu lieu avec les commerçants sédentaires, non sédentaires et les riverains.

Nous avons une prochaine réunion le 6 février pour avancer sur des propositions concrètes.

L'aménagement de la rue Paul Camelle : ce sera grâce aux résidents et à leurs propositions, la première cour urbaine de Bordeaux. Le Maire aura l'occasion d'y revenir. Sur proposition des habitants, tout en maintenant le stationnement, c'est l'aménagement de la rue de telle manière qu'elle ressemble véritablement à une rue « 30 » pour que l'on soit dans une rue résidentielle et non pas dans une rue de transit.

Le secteur des rues Guillaume Brochon, Paul Painlevé et place Puy Paulin, c'est cet espace qui se situe entre le cours de l'Intendance et la rue Porte-Dijeaux, qui a vieilli avec le temps. Ça ne va pas s'arranger avec les travaux de l'opération menée par M. Ohayon, mais ce qui ensuite permettra de requalifier le lieu. Nous travaillons avec les habitants et les commerçants. Un architecte a été retenu. Il présentera un projet dans les jours qui viennent aux résidents.

La salle Saint Augustin. Sur proposition d'un atelier d'urbanisme mené par les habitants avec le maire et les élus du quartier, un atelier se développe aujourd'hui pour envisager la requalification de la salle Saint Augustin.

Le Marché Victor Hugo, un atelier est en cours pour améliorer le quotidien des commerçants et envisager le devenir de ce marché.

La requalification du carrefour Turenne. Là nous avons fait une proposition. Les habitants n'en ont pas voulu. Nous sommes revenus pour réfléchir, faire de nouvelles propositions, et nous reviendrons de nouveau près des habitants.

Sur Belcier un atelier d'urbanisme est en cours. C'est un atelier qui est mené par la ville, mais parallèlement les habitants se sont regroupés dans un atelier qui s'intitule l'Atelier des Bains Douches. Nous travaillons avec eux au devenir de l'ensemble de ce quartier. Là c'est un atelier plus lourd qui concerne un territoire très important en mutation. Nous avons des réunions régulières pour présenter les avancées du projet des urbanistes aux habitants.

Les ateliers programmés :

Un atelier va démarrer place Charles Gruet pour la requalification de cette petite place qui se trouve rue Fondaudège.

Un plan de circulation sur le secteur Chartrons, Paul Doumer, car avec l'arrivée du tramway les circulations ont évolué. Il faut les repenser et envisager l'évolution des sens de circulation. L'atelier va démarrer dans quelques jours.

Le partage de l'espace vert annexe de l'école Paul Antin, l'atelier va démarrer, ainsi qu'un atelier sur l'aménagement de la place de la Ferme de Richemont qui se trouve autour du parking Victor Hugo.

Ces ateliers ont permis aux services de ne plus arriver avec un projet complètement ficelé devant les habitants et à se doter d'une culture de la concertation. Personne aujourd'hui n'arrive avec un projet complètement défini. Nous le pensons, nous le travaillons, nous le développons avec les habitants. Nous essayons de développer une pédagogie de l'évolution d'un projet de telle manière que chacun intègre les contraintes, les coûts et les problèmes auxquels nous pouvons être confrontés.

Et puis surtout les ateliers ont permis de développer une relation de tous les instants, car au fil du projet les habitants se réunissent et aboutissent au bout du compte à un projet réel qu'ils ont mené eux-mêmes.

M. LE MAIRE. -

Merci M. DUCHENE. Je voudrais vous tirer un coup de chapeau parce que ce travail est difficile. Il demande beaucoup de capacité d'écoute et vous en avez. Il faut beaucoup de temps pour écouter les uns et les autres. Il faut des aller et retour parce que les projets évoluent et les opinions des uns et des autres évoluent aussi.

C'est vraiment un travail formidable de démocratie participative.

Il a bien sûr ses limites. Je voudrais simplement indiquer que s'il m'arrive de continuer à présider cette assemblée dans quelques mois il y a peu de chance qu'on déplace le Monument aux Morts. Ce n'est pas une bonne idée. Il y a des choses qu'il faut respecter dans la vie, même pour faire des espaces verts.

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire très rapidement. Il n'est pas question de déplacer le Monument aux Morts, mais de déplacer deux éléments qui ont été rajoutés il y a quelques années à ce Monument aux Morts, de manière à favoriser... (inachevé).

La demande, Michel DUCHENE, ne vient pas de moi-même mais des riverains et des habitants du quartier Saint Bruno. Donc n'allez pas dire que je veux bouger le sabre et le goupillon. Ça n'a rien à voir.

Monsieur le Maire, vous venez à l'instant d'évoquer les limites et les critiques qui pouvaient être formulées par rapport à ces réunions. Je vais émettre quelques critiques.

Dans l'ensemble nous sommes plutôt favorables à la tenue de ces ateliers, mais il reste quelques critiques.

La première critique c'est déjà de se poser la question : pourquoi sommes-nous aujourd'hui face à ce bilan ? Pourquoi avons-nous cette présentation ?

Il me semble qu'on aurait pu se poser la question : pourquoi ce bilan n'a pas été proposé plus tôt ?

C'est vrai que comme par hasard dans deux mois il y a une élection. Moi je regrette que cette présentation n'ait pas eu lieu chaque année régulièrement de manière à voir évoluer les...

(Brouhaha)

M. PAPADATO. -

Je sais qu'il y en a beaucoup qui sont prêts à partir d'ici deux mois, mais j'aimerais bien pouvoir continuer cette séance calmement.

Monsieur le Maire, je regrette qu'on attende la fin du mandat pour faire preuve de transparence et qu'un bilan annuel nous soit proposé aujourd'hui.

Il me semble que cela aurait été plus constructif et plus honnête que cet étalage soit fait régulièrement chaque année.

En ce qui concerne ces ateliers nous pouvons regretter en tant qu'élus de l'opposition que nous ne soyons pas informés de la tenue de ces réunions, le but n'étant pas de politiser ces ateliers mais d'y participer en tant qu'élus intéressés par la vie dans tel ou tel quartier, par la vie dans notre ville, ou bien par tel ou tel projet qui concerne la ville, et aussi de nous permettre d'informer des riverains qui pourraient ne pas avoir été informés.

Je regrette que vos services ne nous aient pas non plus fait circuler un agenda de ces réunions...

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues un peu de silence s'il vous plaît. Veuillez écouter notre collègue.

M. PAPADATO. -

Je regrette qu'un agenda de ces réunions ne nous ait pas été distribué parce qu'au final, en fait, ces réunions ne sont pas si nombreuses que ça. Si on prend les ateliers démarrés en 2005, il y en a eu 6, Michel DUCHENE, étalés sur globalement deux années. Donc le nombre de réunions n'est pas si conséquent que ça. Cela pourrait permettre à un élu de l'opposition d'y participer.

Bref, je crois que la concertation et la démocratie participative c'est d'y associer les habitants, mais aussi d'être ouvert à son opposition, ne pas l'enfermer dans son rôle d'opposant.

Vous dites, Monsieur le Maire, si vous êtes élu, vouloir offrir un poste d'adjoint à un élu de l'opposition. Une information claire et précise me suffirait largement et me contenterait bien plus qu'un poste, qui, à mon sens, n'est pas notre place.

Pour finir, le fonctionnement même de ces réunions pose, il me semble, problème. Comment faire pour y participer...

(Brouhaha)

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, vraiment j'ai du mal...

M. LE MAIRE. -

Je vous demande de vouloir écouter M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Je sais que c'est la fin de l'école pour certains, mais je souhaiterais avoir un peu plus d'attention.

(Brouhaha)

M. PAPADATO. -

Donc je disais : comment faire pour y participer ? J'ai découvert dans la presse l'organisation d'un atelier juste une rue à côté de chez moi. Comment sont organisées les invitations des personnes de ces ateliers ? Alors que je participe aux réunions des Conseils de mon quartier je n'y ai pas été invité, non pas en tant qu'élu, mais en tant que riverain.

Faut-il être seulement riverain ? En quoi un projet de quartier ne concernerait-il que les riverains les plus proches ? C'est quoi être riverain ? Est-ce le fait d'habiter une rue et pas une autre ?

Bref, Monsieur le Maire, autant de questions qui restent pour moi sans réponse.

D'autre part, on a évoqué l'atelier de Saint Bruno. Je note que le projet concerne l'ensemble des habitants du quartier, mais qu'aucune information n'a été faite, sauf erreur de ma part, sur le quartier lors du démarrage de cet atelier, ni par voie d'affichage dans les écoles par exemple, ni sur les panneaux d'affichage libre, mais c'est vrai qu'il n'y en a pas sur cette place.

Ce qui marche dans votre système, il me semble, c'est la cooptation.

Le risque – je dis bien le risque – est de verrouiller ces réunions en n'invitant que les services, les institutionnels et les associations, ce qui est par exemple le cas sur Saint Bruno.

C'est un choix, mais ce n'est pas l'ouverture démocratique dont je rêve. C'est à mon avis une vue restreinte de la concertation. Tout ceci n'est pas à mon sens concluant.

L'idée initiale reste bonne, mais la réalisation sur le terrain ne me convainc pas. Il serait nécessaire d'aller plus loin en ouvrant plus ces ateliers. Il en va, à notre avis, de la vie de la cité, mais il s'agit peut-être tout simplement d'une question de culture politique.

Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, à cette liste exhaustive permettez-moi de rajouter quelques ateliers de concertation auxquels nous avons échappé. Quelques exemples qui concernent plus particulièrement le quartier de Bacalan.

Jusqu'à maintenant point d'atelier de concertation concernant l'implantation de l'aire d'accueil des gens du voyage. Jusqu'à preuve du contraire je ne pense pas que les riverains du quartier aient été sollicités pour donner leur avis.

Concernant la destruction du pont du Pertuis, on eut apprécié le soutien de la ville. A ce niveau-là point de soutien et point de concertation.

Pour le projet immobilier sur l'avenue de Labarde, les riverains sont obligés de faire avec. Ils se retrouvent confrontés à des bâtiments construits un peu à la sauvage, sans pour autant pouvoir donner leur avis là aussi.

Et pour clôturer, non concertation avec les associations utilisatrices de la salle Ferdinand Cabanel pour la mise en place d'un ring de boxe qui bloque au complet une salle municipale.

Le projet par lui-même est tout à fait louable mais dans la précipitation, et je n'ose penser que c'est là un enjeu électoral. La municipalité a fait peu de cas des associations en place détentrices d'un planning établi à l'année avec les services municipaux.

De plus, dans cette même précipitation la municipalité a oublié qu'une salle municipale qui maintenant devient une salle de sport se doit d'avoir au minimum des vestiaires et équipement sanitaire, en l'occurrence des douches, ce dont cette salle n'est absolument pas pourvue.

Sous des aspects généreux, on traite encore nos jeunes au rabais.

Comme vous le voyez, Monsieur le Maire, la concertation telle que vous la pratiquez là a ses limites. Suivant le cas ce sont des enjeux politiques ou économiques.

Faute de réelle concertation, si d'aucuns crient à la disparition de la solidarité ouvrière sur Bacalan, elle est toujours associative et populaire et saura le moment venu prendre le relais.

M. LE MAIRE. -

M. ROUVEYRE.

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais d'abord vous rappeler en préambule, que cette communication d'ordre du jour complémentaire, on ne l'a pas eue dans les délais légaux, c'est-à-dire les 7 jours francs.

Et puis il y a quand même quelque chose avec ces ateliers de concertation de très pénible. Je voudrais vous poser la question suivante : qu'est-ce qui distingue des réunions municipales des réunions électorales ?

Il y a quatre ingrédients pour une réunion électorale :

On la fait sur le quartier avec un problème de quartier, donc s'il suscite le mécontentement, c'est plutôt pas mal.

Le deuxième point, c'est qu'on le fait en période électorale.

Le troisième point, c'est évidemment que la parole contraire, l'opposition, ne soit pas invitée.

Et enfin, on fait savoir que cette réunion se tient par des tracts électoraux.

Je voudrais que vous m'expliquiez s'il y a vraiment une différence entre ces réunions de concertation et des réunions politiques, des réunions électorales en période électorale.

Je prends un seul exemple, celui de la place Saint Michel.

Vous avez organisé le premier atelier il y a un mois et demi. L'opposition n'était évidemment pas conviée, au moins pour information. Cela aurait été intéressant qu'elle le soit. Manque de pot, j'allais dire pour vous, nous avons été informés par une riveraine qui avait eu l'information. J'y suis allé.

Je n'avais pas prévu d'intervenir jusqu'à ce qu'un habitant signale à M. DUCHENE : « Vous n'avez pas le sentiment qu'on est en période électorale et que ç'aurait été bien quand même que l'opposition soit là, au moins pour écouter ? » Et M. DUCHENE a dit : « Mais grands dieux, ce n'est pas une réunion électorale. Ne vous inquiétez pas . » Et là je me suis permis d'intervenir.

Et chose curieuse, la semaine dernière le compte rendu de cette réunion a été donné – je vous dis ça avec une grande simplicité parce qu'il y avait une journaliste qui n'avait pas non plus l'autorisation de venir et qui était là, donc on pourra vérifier – et dans ce compte rendu mon intervention a complètement disparu et l'intervention du monsieur qui évoquait la proximité avec le scrutin municipal a disparu du compte rendu.

Et là les joies d'Internet m'ont fait découvrir à 14 h 06 qu'une seconde réunion a été programmée pour le 6 février. C'est M. DUCHENE qui la présidera. Et là encore une fois, contrairement à vos engagements de la dernière réunion, nous ne sommes pas informés.

Moi je vous mets au défi sur l'ensemble de ces réunions de concertation de nous établir le fait que l'opposition a été invitée. Vous nous avez fait ça dans votre coin, en catimini, sur des sujets particulièrement clivants.

Je prends un autre exemple, celui du Marché Victor Hugo. Vous saviez qu'une pétition était en train de se mettre en place parce que les riverains et les commerçants étaient particulièrement mécontents de la manière dont vous traitez ce marché, et comme par hasard, une réunion publique a lieu à l'école Paul Bert juste à côté.

Moi je vous demande pour terminer et pour ne pas être trop polémique, de nous dire – je vous ai posé la question le 20 janvier dernier, vous ne m'avez pas répondu – combien a coûté en termes d'invitations, en termes de distribution, l'ensemble de l'organisation de ces ateliers ? Combien cela a coûté ? Je pense que les élus ont le droit de le savoir. Et également, mais ça vous savez qu'on vous le demande depuis un moment, combien a coûté le grand atelier éco-citoyen qui a eu lieu le 19 janvier dernier ? Merci.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD ;

M. RESPAUD. -

Mathieu ROUYEYRE et Martine DIEZ ont déjà explicité un certain nombre de points que je vais défendre, donc je vais raccourcir sur certains points.

Je voudrais insister sur une donnée. Le thème de cette communication c'est la démocratie. Sur ce thème de la démocratie - il s'agit de la démocratie locale, territoriale - sur ce thème-là vous vous permettez, Monsieur le Maire, de nous faire un rajout tardif à l'ordre du jour, puisque moi je l'ai reçu dans la nuit de vendredi à samedi. Et ce n'est pas un rajout innocent. C'est un rajout électoraliste destiné à faire l'apologie de votre conception de la concertation, de la démocratie participative.

Alors moi je vous dis d'abord merci, bien entendu. Merci qu'enfin on soit informés des ateliers que vous mettez en place dans les quartiers. Et je souhaite que ce soit une communication quasi constante, et pas seulement quand approchent les échéances électorales.

Je vais arrêter là parce que M. MARTIN va peut-être mettre en cause mon intégrité intellectuelle. M. DELAUX rajoute qu'il aurait raison. Sans doute êtes-vous déjà tous en campagne électorale, bien entendu. Je comprends donc votre souci.

Mais je ne ferai pas, moi, l'apologie de votre concertation comme vous l'entendez. Je ne ferai pas non plus, Monsieur le Maire, du dénigrement systématique...

M. LE MAIRE. -

Non.

M. RESPAUD. -

... car effectivement vos ateliers, hors période électorale - j'insiste, hors période électorale - pourraient être un plus par rapport à la situation qu'il y avait jusqu'à l'an dernier, puisqu'il n'y en avait pas. Donc évidemment c'est un progrès par rapport à la situation initiale.

Ceci dit, il y a quand même deux lacunes fondamentales. La première c'est que ces ateliers ne sont pas des ateliers d'urbanisme, ce sont des ateliers municipaux, des ateliers municipaux « new look », pas de 1848, des modernes, puisqu'ils sont totalement dépendants du Maire de Bordeaux.

C'est vous qui les créez. C'est vous qui les faites animer. C'est vous qui faites les études, en fin de compte, alors qu'il faudrait dans chaque lieu de vie que les habitants se prennent en charge et que les ateliers que vous créez soient permanents sur le territoire à l'initiative des habitants et des associations.

Ce n'est donc pas un hasard si ces ateliers que vous dirigez se développent très fortement quand arrive une période électorale.

(Brouhaha)

M. RESPAUD. -

C'est évident. C'est l'utilisation de fonds publics dans le cadre de la campagne. Tout à l'heure M. ROUVEYRE nous a donné un exemple concret, mais il y en a bien d'autres. Dans les 6 derniers mois il y a eu un développement très important de ces ateliers d'urbanisme. Vous ne pouvez pas dire le contraire.

La seconde lacune qu'il y a c'est que ces ateliers, Monsieur le Maire, cachent en fait la forêt de la non concertation qu'il y a derrière.

Vous avez cité un certain nombre de concertations qui ont eu lieu, et je vous en félicite, sur le quartier Belcier derrière la gare Saint Jean. Tout à l'heure on a eu des exemples contraires sur Bacalan. Bien sûr il y avait des mini-ateliers sur des points précis, mais il y a aussi l'océan de la non concertation qui s'opère.

C'est pareil sur Belcier. En même temps qu'il y avait un atelier d'urbanisme, il y avait un accueil de jour qui était mis en place sans aucune concertation sous prétexte que tout le

monde serait contre un accueil de jour, ce qui est faux ! En particulier dans ce quartier qui est une terre d'accueil !

En même temps on apprend par la presse qu'il va y avoir un immeuble de 15 étages sur la résidence Saint Jean – c'est à l'initiative d'un grand architecte qui n'est pas à mettre en cause – donc on apprend ça par la presse un beau matin.

On fait travailler les Ateliers Bains Douches sur un aménagement artistique le long du tracé du tramway, mais en même temps on prend ici sans aucune concertation préalable une décision comme quoi on va construire sur un terrain communal, sur le terrain d'Armagnac, 110 logements supplémentaires, alors que déjà on avait près de 500 logements sur ce terrain d'Armagnac avec très peu d'équipements collectifs supplémentaires.

Il y a donc des décisions à deux vitesses. Il y a celles qui sont soumises à concertation : la place Ferdinand Buisson... et puis il y a les autres que vous vous réservez, Monsieur le Maire.

Je crois qu'il est très important que les habitants soient associés aux décisions qui concernent toute leur vie. C'est pourquoi je suis partisan de développer la citoyenneté en favorisant le sentiment d'appartenance à un territoire, de mettre en place une véritable cogestion...

(Exclamations)

M. RESPAUD. -

... du cadre de vie à travers des conseils d'initiative citoyenne dans tous les lieux de vie. Donc je suis bien d'accord avec cela. Et même je crois qu'il faut aller beaucoup plus loin.

Il est bien évident que c'est le Conseil Municipal qui arrête les décisions en dernière instance, mais il faut, je crois, de véritables comités d'initiative citoyenne dans chaque quartier qui soient consultés avant toute décision, qu'ils puissent avec l'aide de moyens municipaux faire des propositions, mener des enquêtes, suivre les réalisations. Je crois que c'est cela une démocratie vivante, et c'est certainement pour cela qu'on s'oppose, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Très bien. M. RESPAUD, voyez, je vous trouve émouvant...

(Rires)

M. RESPAUD. -

Bien entendu Monsieur le Maire... Enfin je ne vois pas beaucoup de larmes quand même...

M. LE MAIRE. -

Arriver à critiquer quelque chose qui n'est pas critiquable c'est un exercice émouvant.

Quant à généraliser la concertation sur toutes les décisions municipales, là au moins les Bordelais sont prévenus. On est sûr que si jamais l'alternance jouait il ne se passera plus rien dans cette ville. Ce sera le moratoire généralisé et la paralysie assurée.

Je peux vous dire que si on avait fait un atelier de concertation sur la zone des gens du voyage – on a essayé d'ailleurs – il n'y aurait pas de zone de gens du voyage à Bordeaux.

Il y a aussi des fois où le rôle d'un maire c'est d'assumer sa responsabilité et d'avoir la capacité de décider. Ça je crois que c'est très important et que les Bordelais de ce point de vue sont des gens pleins de bon sens.

M. MOGA.

M. MOGA. -

Monsieur le Maire, je voudrais simplement vous signaler pour votre information que M. RESPAUD était invité et est venu aux ateliers qui ont eu lieu sur le quartier Belcier.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Ecoutez, j'ai entendu dire aussi que les Conseils de quartier tels que nous les pratiquons étaient des chambres d'enregistrement d'un parti politique. Quelle n'a pas été ma stupéfaction trois jours après, ça se passait à Bacalan, d'y trouver M. DORTHE, Mme DIEZ, et puis encore plein de gens qui y ont participé... M. MAURIN, qui est assidu à tous ces Conseils de quartier. J'ai vu un vrai exercice de démocratie participative en présence des élus de l'opposition. Je me réjouis de les voir.

M. RESPAUD était il n'y a pas très longtemps au Conseil de quartier qui s'est tenu au TNT dans le quartier Saint Jean / Belcier. Voilà. C'était peut-être l'approche des élections qui tout d'un coup les motivait. Peut-être, peut-être... Mais enfin c'est bien normal. On ne peut pas le leur reprocher.

Peut-être que M. DUCHENE veut vous répondre.

M. DUCHENE. -

Oui, Monsieur le Maire. Concernant M. PAPADATO, eh bien, vous avez été invité, M. PAPADATO. Vous avez rappelé vous-même vos positions dans cet atelier de Saint Bruno.

Je crois que la réunion s'est bien passée. On a des propositions un peu différentes, mais je crois qu'au fil du temps on arrivera à trouver un accord.

Comment sont invités les membres des ateliers ? C'est dans un rayon d'à peu près 200 à 300 m autour de l'opération. Et nous invitons les élus concernés : soit les élus qui sont directement concernés de par leurs délégations, soit les élus qui habitent dans le quartier. Mais les élus de la majorité ne sont pas invités à l'ensemble des Conseils de quartier.

Nous, nous sommes très heureux que les membres de l'opposition participent parce que ça permet d'avoir peut-être une parole différente. Ça vous permet aussi de rencontrer certains habitants que vous ne rencontrez pas toujours, parce que c'est vrai que nous, nous les rencontrons au quotidien de par notre pratique du terrain.

Et puis il y a aussi un autre aspect, c'est Mme DIEZ qui m'y a fait penser, c'est de systématiquement rejeter sur le maire un certain nombre de responsabilités.

Mme DIEZ, sur le pont du Pertuis, c'est quand même Philippe DORTHE qui s'est beaucoup avancé et qui s'est fait lâcher en rase campagne par Philippe MADRELLE le Président du Département ! Eh oui !

(Applaudissements)

M. DUCHENE. -

Alors vous ne pouvez pas reprocher au Maire de Bordeaux le fait que votre collègue se soit un peu planté ! Il n'avait qu'à s'arranger avec M. MADRELLE ! On n'en serait pas là !

Pour M. ROUVEYRE. M. ROUVEYRE, vous êtes venu à l'Atelier Saint Michel...

Ecoutez, nous n'avons aucune raison de ne pas vous inviter...

M. ROUVEYRE. -

(Hors micro)

M. LE MAIRE. -

Voilà...

(Brouhaha – Protestations)

M. DUCHENE. -

Ce n'est pas correct de dire des choses pareilles...

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, nous allons arrêter là parce que M. ROUVEYRE est un homme qui se contrôle assez mal dans sa communication, donc il risquerait de déborder.

La seule chose que je peux confirmer tout à fait c'est que le plantage sur le pont du Pertuis, alors là c'est vraiment le plantage du Conseiller Général. Parce que j'ai la lettre de M. MADRELLE expliquant que le Conseil Général approuve la solution du Port Autonome, c'est-à-dire la solution de démolition / reconstruction, signée noir sur blanc, et communiquée au Directeur du Port Autonome, et 8 jours après, vote-face du Conseil Général. M. DORTHE s'est planté. Ses amis l'ont lâché et il est responsable de ce qui s'est passé.

Moi j'ai essayé de l'aider. Je n'ai été écouté ni par le Port Autonome, ni par la CUB, ni par le Conseil Général. Voilà. Il faut bien situer les responsabilités dans cette affaire. Elles sont tout à fait claires. C'est un échec du Conseiller Général qui n'a pas été capable de tenir les engagements qu'il avait pris.

Je voudrais terminer sur ce point en rappelant que c'est une communication qui n'appelle pas de vote.

Moi je voudrais dire que je suis très admiratif du travail de Michel DUCHENE. C'est un travail difficile parce que, une fois que l'atelier s'est prononcé il faut ensuite passer à la programmation des travaux, que ce soit par la CUB dans certains cas, ou par la Ville dans d'autres, donc c'est vrai qu'il y a de fortes attentes et que les limites budgétaires sont là.

Séance du lundi 28 janvier 2008

Mais je crois qu'on a là l'exemple d'un travail de concertation qui n'est pas du bavardage, qui est un travail sur des projets concrets, sur des plans, sur des projets d'évolution. C'est quelque chose qui se déroule en permanence depuis plusieurs mois.

Et quand même, quand j'entends dire qu'il est surprenant que nous fassions des bilans, si on ne faisait pas des bilans de mandature à la fin de la mandature, quand les ferait-on ?

Il y a une autre solution, c'est que nous attendions peut-être le lendemain des élections pour le faire. Moi je veux bien qu'on fasse notre bilan à ce moment-là. Mais moi je ne suis pas prétentieux, je ne suis pas sûr de gagner donc je préfère faire le bilan avant. Voilà. C'est tout.

Si vous souhaitez que je le fasse après, si vous pensez que je serai en mesure de le faire il faut me le dire. Mais moi je suis beaucoup plus prudent, beaucoup plus circonspect dans tout ça.

D -20080002

ZAC de la Berge du Lac. Participation financière de la Ville à l'équilibre financier de l'opération

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Communauté Urbaine en lien avec la Ville de Bordeaux a décidé la réalisation d'une opération d'aménagement sur un terrain situé sur la berge Est du lac, à Bordeaux nord.

Par délibération communautaire en date du 22 décembre 2006, une Zone d'Aménagement Concertée a été créée et un traité de concession a été signé entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'aménageur, Bouygues Immobilier, le 12 février 2007.

En vue de l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC, le Conseil municipal, par délibération du 17 décembre 2007, a émis un avis favorable de principe pour la gestion et l'entretien futur des équipements relevant de la compétence de la Ville, conformément aux dispositions de l'article R 311-7 du code de l'urbanisme indiquant les pièces constitutives du dossier de réalisation de ZAC.

La mise au point du projet a généré des évolutions sensibles du bilan financier de l'opération tant en dépenses qu'en recettes, qui s'établit à 74 143 741 € HT.
En particulier, la valeur vénale du foncier communautaire a été fortement réévaluée par France Domaine (estimation du 31 mars 2007) à hauteur de 26 millions d'€ HT.

Il résulte de ces évolutions un déficit prévisionnel du bilan d'opération de 2 250 000 € HT qui conduit la Communauté Urbaine et la Ville à décider du versement d'une contribution financière au bilan de l'opération, préalablement à l'approbation par le Conseil Communautaire du dossier de réalisation de la Z.A.C. en date du 22 février 2008.

Conformément à l'article L 300-5 II & III du code de l'urbanisme, il a été proposé en Bureau de C.U.B. du 22 novembre 2007, de répartir ce déficit entre la Communauté Urbaine et la Ville de la manière suivante :

- 1 250 000 € à la charge de la CUB
- 1 000 000 € à la charge de la Ville de Bordeaux.

Cette participation au bilan de la Z.A.C. à hauteur de 1 000 000 d'€ apparaîtra à l'article 6 du bilan aménageur « participation communale ».

Cette somme sera versée directement à l'aménageur, Bouygues Immobilier, qui a accepté de ne percevoir cette somme qu'au premier semestre 2009, en même temps que la signature de l'acte authentique d'acquisition du foncier.

Il vous est donc proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- émettre un avis favorable à la participation de la Ville de Bordeaux au bilan de la Z.A.C. à hauteur de 1 000 000 d'€, cette somme sera ouverte au compte 2042 du budget de l'exercice concerné.
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives au versement de cette participation.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

D -20080003

ZAC de la Berge du Lac. Réalisation, gestion et entretien futur par la Ville des équipements relevant de sa compétence. Equipements complémentaires. Décision de principe

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Communauté Urbaine en lien avec la Ville de Bordeaux a décidé de la réalisation d'une opération d'aménagement sur un terrain situé sur la berge Est du lac, à Bordeaux nord.

Par délibération communautaire en date du 22 décembre 2006, une Zone d'Aménagement Concertée a été créée et un traité de concession a été signé entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'aménageur, Bouygues Immobilier, le 12 février 2007.

En vue de l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC, le Conseil municipal, par délibération du 17 décembre 2007, a émis un avis favorable de principe pour la gestion et l'entretien futur des équipements relevant de la compétence de la Ville, conformément aux dispositions de l'article R 311-7 du code de l'urbanisme indiquant les pièces constitutives du dossier de réalisation de ZAC.

La finalisation du dossier de réalisation a apporté des éclaircissements nouveaux sur la prise en charge d'équipements publics supplémentaires à la charge de la Ville.

Il s'agit :

- de la place canal, réalisée en première phase,
- des espaces plantés des noues paysagées, situées sur les voies secondaires, à savoir la rue du bois, la rue de l'école, la rue du canal nord, la rue de l'étoile du nord et la rue du commerce.

L'Aménageur s'est engagé à réaliser et à financer ces équipements.

A l'issue de la procédure de remise d'ouvrage, la Ville de Bordeaux doit s'engager à assurer la gestion de ces équipements, qui sont de compétence communale.

Ces engagements figureront dans le dossier de réalisation de ZAC qui va être présenté au Conseil de la Communauté Urbaine le 22 février 2008.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- donner votre accord de principe sur l'ensemble de ces propositions,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la prise en charge de ces équipements.

M. DUCHENE. -

Nous pouvons regrouper les 02 et 03 qui concernent l'opération des Berges du Lac.

La première concerne la participation financière de la ville à l'équilibre financier de l'opération.

La deuxième, la gestion et l'entretien des futurs équipements.

M. LE MAIRE. -

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce dossier ?

Mme NOËL.

MME NOËL. -

Monsieur le Maire, sur ces deux délibérations qui concernent la ZAC de la Berge du Lac, c'est un problème de méthode que je souhaitais poser à cette occasion.

Vous me direz que cette ZAC est de compétence communautaire, mais vous ne me contredirez pas si je vous indique que cet aménagement des berges du lac est quand même de la plus haute importance pour la Ville de Bordeaux ainsi que pour le développement dans ce quartier Nord.

Or, quel est le contenu de cette ZAC ? Quel est le projet d'aménagement précis de cette ZAC des Berges du Lac ? Nous n'en avons jamais eu aucune présentation à la Ville de Bordeaux.

J'ai déjà posé la question à de nombreuses reprises. Chaque fois qu'il s'agit de dossiers communautaires ils échappent à cette assemblée ce qui est tout à fait anormal quand il s'agit d'un projet d'envergure comme celui que nous évoquons aujourd'hui.

Nous avons voté fin décembre une première délibération qui était relative aux équipements relevant de la compétence de la Ville. Aujourd'hui nous avons deux délibérations, une qui concerne précisément le complément à ces équipements via un certain nombre de voiries et une place, une autre qui concerne l'équilibre financier de cette opération. Nous allons les voter, mais nous n'avons aucune vision d'ensemble.

Je me permets d'insister d'autant plus, Monsieur le Maire, que vous nous signalez à chaque instant que c'est un aménagement qui va faire référence, que c'est un éco-quartier qui va être majeur pour notre Ville. Qu'est-ce qui dans ce projet fait référence à un éco-quartier ? Je suis incapable de le dire. Je ne sais absolument pas quels sont les éléments proposés par Bouygues pour faire de ce quartier un éco-quartier.

Si je pose cette question c'est parce que nous avons, nous, un certain nombre d'interrogations et en particulier sur cet aménagement qui consiste à introduire un certain nombre de canaux liés au lac, etc. Qu'en est-il de l'équilibre hydraulique de ce projet en termes de respect de l'écosystème du lac et de l'écosystème environnement naturel ?

Ce sont des questions qui me paraissent extrêmement importantes, en tout cas j'avais cru qu'elles étaient importantes à vos yeux, mais qui n'ont pas fait l'objet, sans parler d'un débat, d'une présentation au sein de cette instance.

Nous allons voter cette délibération, mais je renouvelle ma demande que nous évoquions de manière plus précise ce projet, et puisqu'il s'agit d'un projet majeur d'éco-quartier, que nous puissions examiner ensemble en quoi ce projet effectivement est une référence en termes d'éco-quartier.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Cette délibération m'a un peu surpris. Je pensais que le traité de concession à l'aménageur Bouygues qui a été signé il y a un peu plus d'un an avait déjà stipulé un certain nombre d'engagements, notamment l'article 9, engagement pour l'aménageur :

« Bouygues Immobilier s'engage en qualité d'aménageur de l'opération à acquérir de la Communauté le foncier nécessaire à la réalisation de l'opération, conformément à l'offre présentée par l'aménageur et retenue par la Communauté, etc... »

Il y avait un certain nombre d'engagements financiers. Je ne partage pas l'idée qu'il faille abonder en direction de l'aménageur une somme aussi importante.

Je pense que nous aurions voté la délibération et cet engagement d'argent public supplémentaire si l'aménageur avait eu comme mission de notre part un programme exclusivement de logements conventionnés.

Or je vous rappelle que dans l'opération Berges du Lac, 50% de la production de logements sera en accession libre. Donc j'estime que l'aménageur aura suffisamment de revenus pour éviter cette aide publique supplémentaire. Nous nous abstenons.

M. DUCHENE. -

Pour répondre à Mme NOËL, je pense que vous parliez de groupes, Mme NOËL, car vous-même et Pierre HURMIC vous avez toutes ces informations puisque ces délibérations sont passées au Conseil de Communauté Urbaine avec le cahier des charges que devra respecter le groupe Bouygues....

On peut se parler calmement...

MME NOËL. -

(Hors micro – Inaudible)

M. DUCHENE. -

Mais je vais vous répondre !

M. LE MAIRE. -

Il faut subir les coups de colère de Mme NOËL. On va l'écouter...

M. DUCHENE. -

Je termine. Je vous rappelle que nous avons présenté ce projet avec les panneaux, ici, dans le couloir du Conseil Municipal pour informer l'ensemble des Conseillers Municipaux. S'il faut le présenter de nouveau, Monsieur le Maire, je pense que c'est...(interrompu)

M. LE MAIRE. -

Enfin ce que j'entends, M. DUCHENE, est stupéfiant. Qu'une Conseillère Communautaire qui a voté deux fois ce projet, en février et en décembre 2006, vienne nous dire aujourd'hui qu'elle ne sait pas ce qu'il y a dedans, ça m'inquiète quand même beaucoup.

Je voudrais simplement dire à M. MAURIN que je partage tout à fait son point de vue. Je voudrais lui expliquer pourquoi on a redélibéré.

Cette opération a été lancée il y a 4 ans. A l'époque l'opérateur s'était engagé à verser 18,7 ME à la CUB pour l'acquisition des terrains et à réaliser des infrastructures et un certain nombre d'équipements. La CUB a délibéré à plusieurs reprises sur ce dispositif pour valider ces données, je l'ai dit tout à l'heure, en février et en décembre.

Et puis voilà. Dans le cadre de la mise au point de cette ZAC, et cela arrive dans tous les dossiers bordelais aujourd'hui, on nous a soulevé de nouvelles objections. Les Domaines ont réévalué la valeur des terrains - très bien - et la CUB a dit : ce n'est pas assez cher, il faut payer plus cher. On a demandé à l'aménageur 5 ME de plus. Donc ce n'est pas aujourd'hui 18,7 qu'il paye mais 23,8. Il a fini par accepter. Cela a retardé l'opération d'environ un an.

Mais ça n'a pas suffi. Voici qu'aujourd'hui la CUB demande à la Ville de verser à l'aménageur 1 ME sur son budget - ce qui est en réalité une subvention de la Ville à la CUB puisque si on le verse à l'aménageur ça allège la participation de la CUB - pour payer une partie de la plus-value financière que la CUB aura retirée de ses terrains ces dernières années.

Je trouve que cette participation est parfaitement choquante. Je peux vous dire que dans des ZAC voisines de communes que je ne citerai pas qui sont parmi les plus coûteuses au mètre carré de la Communauté Urbaine ça ne se pratique pas comme ça.

Il n'est pas normal que la Ville ait à verser 1 million d'euros. C'est vrai, je l'ai accepté sinon nous serions encore en discussion. On aurait encore perdu 6 mois comme c'est le cas sur toutes les ZAC de la Ville. Quand on s'est mis d'accord avec les services ça remonte dans la hiérarchie de la Communauté Urbaine, et puis hop, ça capote. Il faut rediscuter. C'est un combat de tous les instants. C'est pénible, c'est difficile, mais on y arrive en y laissant de temps en temps quelques plumes.

Enfin pour répondre à Mme NOËL, je ne suis pas sûr que cette opération soit parfaitement exemplaire sur le plan écologique et durabilité - elle a été montée entièrement par la CUB - c'est la raison pour laquelle nous avons pris la précaution sur Bastide Niel de lancer une étude qu'on va approuver tout à l'heure, je l'espère, qui va nous permettre de définir un cahier des charges de l'opération qui nous donne toute certitude.

Je pense que cette opération est un considérable progrès par rapport à ce que nous faisons jusqu'à présent. Est-ce qu'elle sera totalement exemplaire ? Je n'en suis pas si sûr. Nous aurons sans doute des progrès supplémentaires à faire.

En tout cas, voilà ce qui s'est passé sur le dispositif financier. Cela a valu des échanges de courriers, des réunions à n'en plus finir... des réunions d'arbitrage dans le bureau de M. FELTESSE où je suis allé, qui a arrêté un chiffre qui a été remis en cause le lendemain par la Direction Générale de la CUB... C'est comme ça que ça se passe en réalité chaque fois qu'il y a une opération bordelaise à faire progresser.

Si vous pouviez nous aider à aller plus vite ce serait extrêmement agréable et extrêmement bon pour la Ville de Bordeaux.

Mme NOËL.

MME NOËL. -

Monsieur le Maire, quand vous parlez de mauvaise foi vous êtes tout de même extraordinaire. Quand une opération ne produit pas les résultats escomptés c'est de la faute à la Communauté Urbaine. Quand les résultats sont meilleurs c'est grâce à la Ville.

Moi ce que j'ai dit simplement tout à l'heure M. DUCHENE, c'est que je considérais qu'une opération qui concernait en premier lieu la Ville de Bordeaux quelle que soit la maîtrise d'ouvrage, ça devait d'être débattu et discuté à la Ville de Bordeaux. Que je sois Conseillère Communautaire n'a rien à voir avec l'affaire. C'est un projet majeur pour les quartiers Nord de la Ville de Bordeaux.

Alors maintenant on m'explique que finalement, non, ce n'est pas un éco-quartier. J'en prends acte. Donc effectivement si ce bilan n'est pas très bon au niveau environnemental ce sera la faute de la CUB, comme la question du traitement des déchets tout à l'heure, mais on a oublié de nous rappeler qui était le vice-président chargé des déchets à la Communauté Urbaine.

M. LE MAIRE. -

Eh bien, Madame, en matière de mauvaise foi on va faire un concours mais je ne suis pas sûr de gagner parce que, est-ce que j'ai dit que ça n'était pas un éco-quartier ?

J'ai dit que c'était un quartier qui représentait des progrès considérables en matière d'écologie et de développement durable, qu'ils n'étaient peut-être pas encore tout à fait exemplaires et que c'est la raison pour laquelle nous essayons d'améliorer le dispositif sur Bastide Niel. Alors ne déformez pas mes propos.

Deuxièmement, le fait de dire ce qui va bien à la Communauté c'est moi, ce qui ne va pas bien c'est l'autre, alors là, vraiment j'ai des leçons à prendre dans ce domaine. Parce que j'ai cru comprendre que le tramway c'était l'autre, ce n'est pas moi, mais qu'en revanche la collecte des déchets qui ne marche pas bien, c'est moi et ce n'est pas l'autre. Et vous avez compris qui est l'autre, bien sûr. C'est un peu codé. Pardon.

Mme NABET.

MME NABET. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, une petite question annexe. Avez-vous pensé à mettre en place un atelier de concertation ? Puisque la promotion de la concertation entre pairs est de mise un atelier est prévu ?

M. DUCHENE. -

Cet atelier a eu lieu. Il était de toute façon obligatoire de par la loi. Et il y a eu 3 réunions qui se sont déroulées aux Aubiers.

M. LE MAIRE. -

Je vous rappelle qu'avant toute création de ZAC il y a une phase de concertation sur la ZAC. D'ailleurs nous allons le voir tout à l'heure s'agissant la ZAC Bastide Niel, je crois.

Qui s'oppose à ces projets de délibérations 02 et 03 ? Qui s'abstient ? Pas d'autres d'oppositions ?

Eh bien voyez, de la discussion jaillit la lumière puisqu'on finit par se mettre d'accord. Tout le monde vote. C'est formidable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080004

Missions de concertation et de préfiguration des objectifs à atteindre en matière d'aménagement durable sur le secteur Bastide Niel. Demandes de subventions. Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le territoire de Bordeaux-La Bastide constitue un secteur stratégique pour le développement urbain de la ville de Bordeaux et plus largement de l'agglomération. Dans ce cadre, la Ville souhaite développer des aménagements exemplaires et ambitieux en matière d'écologie urbaine et de développement durable et il est essentiel que les prochaines opérations d'urbanisme traduisent cette ambition.

La prochaine opération d'urbanisme va concerner un vaste secteur en friche de 30 hectares.

Sur ce secteur, la Ville vient de lancer :

une consultation auprès de bureaux d'études spécialisés en vue de réaliser un document cadre qui viendra préciser, préalablement à la consultation d'aménageurs, les grandes orientations en matière de développement durable pour le secteur Bastide Niel ;

une mission d'assistance à la concertation réglementaire (article L 300-2 du code de l'urbanisme) afin d'associer les acteurs et habitants et développer les échanges : groupes de travail thématiques, organisation des "rencontres de la Bastide".

Le coût prévisionnel de ces missions s'élève à 99.500 € HT. Compte tenu de leurs caractéristiques, elles sont susceptibles d'être soutenues par différents partenaires selon le plan de financement suivant :

Financiers	Montant en €	%
Union européenne / FEDER	19.900 €	20%
Conseil régional d'Aquitaine / PRAE	19.900 €	20%
ADEME / PRAE	19.900 €	20%
Caisse des dépôts et consignations	19.900 €	20%
Ville de Bordeaux	19.900 €	20%
TOTAL H.T.	99.500 €	

Si l'un des cofinancements était moindre, la Ville prendrait à sa charge la différence.

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le Maire à :

- solliciter les partenaires ci-dessus
- signer tout document relatif à ces cofinancements
- encaisser ces cofinancements.

M. DUCHENE. -

Cette délibération concerne une demande de subvention justement pour les études concernant le développement durable sur Bastide Niel, sur les 30 hectares de la future opération de ZAC.

M. LE MAIRE. -

C'est ce que j'évoquais tout à l'heure. Donc là nous nous donnons tous les moyens d'apprécier si le futur cahier des charges sera à la pointe de ce qu'on fait de mieux ou pas.

M. JAULT.

M. JAULT. -

Monsieur le Maire, après plusieurs réunions enfin réalisées sur le quartier de la Bastide, les habitants ont dégagé quelques grandes lignes d'aménagement de ce quartier que vous proposez de transformer en éco-quartier.

Les Bastidiens qui ont participé à ces ateliers attendent avec curiosité de voir comment les bureaux d'études spécialisés vont restituer leurs propositions. Il faut comprendre leur ébahissement dès lors que c'est la première fois que la mairie tient compte de leur avis, en tout cas en prend considération.

Quel dommage cependant que dans les quartiers construits le problème majeur du stationnement ne soit pas encore sérieusement abordé et que la pagaille persiste.

Que le problème de l'attribution des permis de construire reste grave tellement elle ignore l'environnement déjà construit et ceux qui y habitent.

Que le problème de la protection phonique ne soit pas résolu tellement les propositions de RFF s'avèrent insuffisantes.

Enfin, quel dommage que votre séjour dans un pays naturellement écologique soit survenu si tard et que votre conversion à l'écologie ne soit venue plus tôt afin de nous proposer un pont Bacalan-Bastide sans camions.

Il me tarde enfin de participer au prochain Conseil de quartier, car le dernier n'a toujours pas fait sa preuve. Il s'agissait d'information, mais il faut le dire, ce sont bien les habitants qui l'ont transformé en réunion de concertation, quelquefois un peu houleuse et turbulente, mais cela n'a guère d'importance à partir du moment où le débat s'installe.

Enfin, pour ajouter aux propos de mon collègue Mathieu ROUYEYRE, j'ai appris que s'était tenue une réunion avec ma collègue et sur son incitation, à propos des problèmes survenus sur la rue de la Benauge. Cette réunion s'est tenue au Centre Social de la Benauge, et que je sache, les problèmes qui ont été abordés s'avéraient comme des problèmes nouveaux, puisqu'il ne s'agissait pas comme d'habitude d'inverser, de mettre des sens interdits, des sens uniques, etc.

Bien sûr, il s'agit d'interprétation, mais je pense moi qu'il s'agissait plutôt d'une réunion à caractère préélectoral. Si bien que je ne voudrais pas que cette interprétation puisse conduire un jour à des contestations juridiques dès lors qu'elles se renouvelleront.

M. LE MAIRE. -

Nous sommes en permanence sous la menace de contentieux. Ça y est. Les dossiers s'organisent.

Quand France Inter vient faire une émission ici, on téléphone au président de Radio France pour le dissuader de faire l'émission. Heureusement que M. HURMIC a reconnu devant moi que cette émission avait été très équilibrée. Voilà.

C'est un comportement d'échec, M. JAULT. Vous préparez votre recours en cas de défaite. Alors arrêtez de le dire, quand même... parce que ça va finir par être ridicule.

Deuxièmement, vous savez, moi je suis très zen, très bien. Les attaques personnelles, vous avez tort de faire ça. Vous m'avez déjà caricaturé en caribou en septembre 2006 ici, avant les élections municipales. Vous avez vu ce que ça vous a amené.

Alors les attaques personnelles, ce que je lis sur certains blogs de certains de vos collègues socialistes qui vont au-delà de l'injure, qui sont diffamatoires et insultants à mon égard, je ne réponds pas, j'ai le cuir épais. Mais ça ne vous profitera pas parce que les Bordelais, ils n'aiment pas ça. Ils n'aiment pas qu'on insulte leur maire.

Alors réfléchissez bien avant de continuer. Je crois que c'est mal.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

C'était un conseil d'ami.

Mme PARCELIER.

MME PARCELIER. -

Juste un mot pour mon collègue à propos de la réunion de la rue de la Benauge.

Je lui rappelle que la réunion de la rue de la Benauge concernait un problème de circulation très rapide de l'avis de certains habitants, mais surtout de vibrations dans un certain nombre de maisons, vibrations dont les habitants pensent qu'elles sont dues aux ralentisseurs et à la voirie affaissée.

Cette réunion fait suite à tout ce qui a été évoqué lors du Conseil de quartier du 16 octobre. Donc ce n'est pas une réunion préélectorale. Ce type de réunions, vu la complexité du dossier, elles ne sont pas simples à tenir, c'est pour ça que je ne vais pas dire que c'est du préélectoral, loin de là. Donc Conseil de quartier du 16 octobre.

Après j'ai vu un groupe d'habitants lors de mes permanences successives. Nous avons fait une réunion interne en décembre, comme je l'avais évoqué avec les habitants concernés, avec la CUB, le service Voirie et autres.

Et en janvier nous avons rencontré les habitants sur ce sujet-là qui est très complexe et qui ne peut pas se résoudre en un mois.

M. LE MAIRE. -

Madame, je vous invite à multiplier les réunions. Nous allons continuer à faire notre travail d'élus jusqu'au bout, c'est-à-dire au moins jusqu'au 9 mars.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080005

Agora 2008. Conventions de mécénat. Signature. Encaissement de recettes. Autorisation.

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la manifestation Agora, biennale de l'urbanisme, de l'architecture et du design qui se déroulera les 11, 12 et 13 avril 2008 au H14 ainsi que dans divers lieux publics et privés, la Ville de Bordeaux a conclu avec différentes sociétés, un accord sur des dons en espèces, destinés à apporter une aide financière pour cette exposition.

En contrepartie, la Ville de Bordeaux s'engage à mentionner les entreprises mécènes sur tous les supports de communication de l'exposition (portail de la Ville de Bordeaux, journaux municipaux, affichage municipal, dépliants et catalogue), à leur réserver un espace débat au H14 et à les associer à la conception d'Agora et au choix des grands thèmes développés pendant l'évènement.

Ainsi des conventions de mécénat ont été établies entre la Ville de Bordeaux et chaque mécène précisant les dons suivants :

- Clairsienne représenté par Monsieur Philippe Dejean, Directeur Général, don de 5 000 €.
- Domofrance représenté par Monsieur Philippe Dejean, Directeur Général, don de 10 000 €.
- Cogedim représenté par Monsieur Laurent Mathiolon, Directeur, don de 5 000 €.
- Entreprises et Logement représenté par Monsieur Etienne Guéna, Président, don de 20 000 €.
- Société ING Real Estate, représenté par Madame Frédérique Monjanel, Directeur Adjoint, don de 10 000 €.

Séance du lundi 28 janvier 2008

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer les conventions de mécénat.
- Encaisser les recettes correspondantes sur le CRB/CEX Agora 7488 et leur utilisation en dépense.

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du.....et reçue en Préfecture le.....

Domiciliée en l'Hôtel de Ville.

Ci-après désignée "la Ville"

D'une part

ET

Il est préalablement exposé ce qui suit

D'autre part

PREAMBULE

La dynamique urbaine que connaît la Ville de Bordeaux depuis plus de dix ans a donné naissance à Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design dont la vocation est de mettre à l'honneur l'architecture contemporaine, la préservation du patrimoine et l'aménagement des grands territoires à urbaniser.

Destinée à un large public, Agora se veut un rendez-vous pédagogique et pragmatique qui parle de la ville et de ses pratiques. C'est également un lieu d'expression et d'échange qui permet d'ouvrir des débats sur des thèmes majeurs tels que le développement durable, le logement, les grands équilibres territoriaux... et où il est possible de rencontrer tous les acteurs publics et privés qui fabriquent la ville et participent à son embellissement.

Face aux succès des deux éditions précédentes, cette exposition d'ampleur nationale mise en scène d'une manière à la fois lisible et spectaculaire animera le H14 et ses abords les 11, 12 et 13 avril 2008 ainsi que divers lieux publics et privés.

C'est au cours de cette manifestation que seront remis les prix d'architecture 2008, les prix du concours design ainsi que ceux de l'appel à idées « cœurs d'îlots ».

Par la présente convention Clairisienne souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la manifestation Agora.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Bordeaux et le mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de la manifestation citée ci-dessus.

Article II - Apports du Mécène

Clairsienne apportera un soutien financier de 5 000 euros (cinq mille euros) à la Ville de Bordeaux.

Cette aide financière sera versée en une seule fois, dès signature de la présente convention, et sera créditée au compte ouvert auprès de la Trésorerie Principale de Bordeaux sous les coordonnées suivantes :

- Compte banque : 30001
- Code guichet : 00215
- N° de compte : C330 0000000
- Clé RIB : 82
- La somme sera imputée sur le budget de la Ville de Bordeaux, CRB : URBA – CEX : AGORA

Article III - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à associer Clairsienne à la conception d'Agora et au choix des grands thèmes développés pendant l'évènement. Elle associera également Clairsienne aux évènements qu'elle organisera (réceptions, soirées).

La Ville s'engage également à mentionner Clairsienne sur tous les supports de communication propres à l'évènement : affiches, dépliant/programme, dossier de presse...

La Ville s'engage enfin à permettre à Clairsienne de disposer d'un espace de débats (discussions, débats, table ronde).

Article IV - Durée de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre de l'exposition, à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au terme de la manifestation.

Article V - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Article VI – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Bey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour Clairsienne, 223 avenue Emile Counord, 33081 Bordeaux

Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le 11 décembre 2007

Le Directeur Général

P/La Ville de Bordeaux
Le Maire

M. DUCHENE. -

C'est une convention de mécénat qui nous permettra de financer un certain nombre d'actions dans le cadre d'Agora 2008.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions là-dessus ?

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Ce sont 50.000 euros de plus pour Agora 2008 qui s'ajoutent aux 400.000 déjà encaissés dans les deux délibérations précédentes. Il me tarde de connaître le bilan financier de l'opération puisque de Conseil en Conseil la cagnotte augmente.

Cela me conduit à deux remarques.

La première : confirmation que certaines de ces sociétés ont de l'argent, et plutôt que de pourvoir au coup par coup des opérations de mécénat en direction de projets culturels elles pourraient peut-être mieux participer à l'intérêt général en cotisant davantage à la Taxe Professionnelle ou autre contribution sociale par exemple.

Deuxième idée. Il s'agit dans cette délibération de sociétés de logement dont certaines ont des priorités dans le logement social. Il aurait été moins choquant selon moi qu'elles économisent ces sommes en faveur de leurs missions premières et qu'elles se contentent d'apporter leur savoir-faire à Agora 2008 par la mise à disposition d'intervenants qualifiés.

Nous votons contre. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, je ne vais pas intervenir directement sur cette délibération que nous allons voter. Mais je dois dire que c'est la réflexion que vous avez faite précédemment qui m'oblige à intervenir.

Vous dites : les Bordelais n'aiment pas qu'on insulte le maire. Vous avez raison. Bien évidemment. Nous n'aimons pas non plus être insultés. Et quant à nous, nous ne vous avons jamais insulté, Monsieur le Maire...

(Brouhaha)

M. RESPAUD. -

Non. Car ce n'est pas une insulte que d'émettre des doutes à la fois sur le fond des dossiers, ce qui est le cas, et d'émettre des doutes sur la façon de s'opposer à un certain nombre de problèmes dans la campagne électorale qui s'ouvre. Car cela est vrai

également qu'on assiste à une multiplication de réunions dans une période où ça ne devrait pas l'être.

Donc je m'en tiens là, Monsieur le Maire. Mais ne dites pas qu'on insulte le maire. C'est vrai que nous ne sommes pas d'accord sur tous les dossiers. Aujourd'hui encore nous allons nous abstenir sur deux dossiers. Nous avons émis un certain nombre de doutes sur d'autres thèmes. Ceci dit, il ne faut pas non plus nous insulter et renverser la charge de la preuve.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD, vous êtes trop fin pour croire à ce que vous venez de dire. Je ne vous ai jamais contesté le droit de critiquer les projets de la ville, de voter contre. Vous vous en donnez à cœur joie, c'est normal, c'est le jeu de la démocratie.

Quand on me dit que j'ai bien fait d'aller au Canada pour apprendre à vivre, ça c'est une insulte personnelle. Ça n'a rien à voir avec les dossiers. C'est à ça que je faisais allusion et pas aux dossiers de concertation.

Alors, vous l'avez parfaitement compris. Nous nous en tenons là. Je suis parti au Canada contraint et forcé. Voilà. Et si vous continuez à me chercher sur ce terrain je trouve que ce n'est pas bien et que ce n'est pas à votre avantage, parce que là les Bordelais n'aiment pas, précisément.

On passe à la suite.

ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

D -20080006

Conventions partenariales pour la mise en œuvre des aides à l'accession sociale à la propriété sur Bordeaux. Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°20070440 du 24 septembre 2007, la Ville de Bordeaux a mis en œuvre sur son territoire un dispositif PTZ majoré / PASS FONCIER constituant un ensemble d'aides à l'accession sociale à la propriété.

En complément des conventions déjà signées à la suite de la délibération précitée avec les organismes gestionnaires du 1% logement et les organismes sociaux de l'habitat et dans le but de donner le rayonnement le plus large possible au dispositif PTZ majoré / PASS FONCIER, la Ville de Bordeaux souhaite étendre sa politique de partenariat à d'autres acteurs de l'habitat.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le Maire à :

- signer une convention partenariale avec l'Union Economique et Sociale pour le Logement (UESL), organisme fédérateur des CIL/CCI gestionnaires du 1% logement pour une durée de trois ans selon les modalités contenues dans la délibération n°20070440 du 24 septembre 2007 (cf convention en annexe),
- signer des conventions partenariales avec les associations Alliance et le Groupement Interprofessionnel pour la Construction (GIC), organismes gestionnaires du 1% logement pour une durée de trois ans selon les modalités contenues dans la délibération n°20070440 du 24 septembre 2007 (cf conventions en annexe).

Convention partenariale entre Alliance 1% Logement et la Ville de Bordeaux pour la mise en œuvre du PASS-FONCIER®

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par le Maire, M. Alain Juppé, dûment habilité à cet effet en vertu de la délibération du Conseil Municipal du

d'une part, et

Alliance 1% Logement, association régie par la loi du 1.7.1901, dont le siège social est situé 15 avenue de la Forêt de Haye – BP 54504 Vandoeuvre-Les-Nancy Cedex, représentée par son Directeur Général, Madame Françoise PIONNEAU, dûment habilité à cet effet.

Il est exposé ce qui suit :

Ces dernières années, l'augmentation du coût des opérations immobilières et la stagnation des capacités de financement des ménages ont participé des tensions sur le marché de l'accession. Cette situation impacte la capacité d'accueil de la Ville et contribue au phénomène d'étalement urbain à l'échelle du département.

Dans le cadre d'un projet d'accession à la propriété, les aides complémentaires peuvent représenter un réel effet de levier sur la solvabilité des accédants et contribuer à la diminution de leur niveau d'endettement. Ce constat a conduit l'Etat à créer deux nouvelles mesures pour encourager l'accession à la propriété applicables au 1^{er} janvier 2007 et réservées au logement neuf: il s'agit de la majoration du prêt à taux 0 % (PTZ majoré) et du PASS-FONCIER®. L'aide d'au moins une collectivité du lieu d'implantation du logement permet de déclencher indifféremment le PTZ majoré et le PASS-FONCIER®.

Dans le cadre de sa politique de l'habitat et afin de pouvoir assurer la promotion d'un parcours résidentiel urbain continu, la Ville de Bordeaux a décidé par délibération au Conseil Municipal du 24 septembre 2007 de délivrer une aide à l'accession à la propriété par le biais du dispositif de PTZ majoré.

Cette aide de la Ville déclenche le dispositif PASS-FONCIER® porté par les organisme gestionnaire du 1% logement au titre des opérations dites « accédants ». Le PASS-FONCIER® accédant permet de dissocier l'acquisition du foncier de celle du bâti et contribue par la même à la diminution des mensualités de remboursement d'emprunt et du taux d'endettement des ménages. Il a pris effet au 1^{er} janvier 2007 pour s'achever au 31 décembre 2010.

De manière à amplifier l'efficacité du dispositif PASS-FONCIER® accédant, la Ville de Bordeaux et Alliance 1% Logement, organisme gestionnaire du 1% logement, ont décidé de coordonner leurs efforts pour soutenir les ménages qui souhaitent acquérir un logement neuf sur le territoire de la Ville de Bordeaux

Dans cette perspective et sur la base des modalités de mise en œuvre des aides de la Ville inscrites dans la délibération du 24 septembre 2007, il a été convenu ce qui suit :

Article 1. Objet de la convention

La Ville de Bordeaux et Alliance 1% Logement conviennent de coordonner leurs moyens dans les conditions exposées ci-après afin d'assurer le bon fonctionnement du dispositif PASS-FONCIER® accédant.

Article 2. Mode opératoire entre la Ville et Alliance 1% Logement pour la mise en œuvre du dispositif d'aide à l'accession Pass Foncier

- La Ville instruira les demandes écrites de subventions formulées par les futurs acquéreurs sur la base d'une attestation d'Alliance 1% Logement ou de sa structure de portage confirmant que son projet est éligible au PASS-FONCIER® accédant. Des pièces complémentaires pourront être demandées si l'instruction du dossier le nécessite.
- La Ville notifiera l'attribution de la subvention au bénéficiaire par une attestation, à remettre à Alliance 1% Logement ou à sa structure de portage selon le projet, ainsi qu'à l'organisme prêteur. La délivrance de cette attestation permettra de mobiliser le dispositif PASS-FONCIER® accédant.
- Une réunion trimestrielle du comité de suivi réunissant la Ville de Bordeaux, Alliance 1% Logement et d'autres partenaires associés au dispositif permettra de constater l'état d'avancement des dossiers de demande des futurs acquéreurs traités conjointement par la Ville de Bordeaux et Alliance 1% Logement et d'échanger des informations.

Article 3. Critère de sélection des bénéficiaires du dispositif

Les critères de sélection des bénéficiaires du dispositif PASS-FONCIER® accédant, déterminés d'un commun accord sont les suivants :

- Acquérir ou faire construire un logement neuf affecté à la résidence principale, individuel ou collectif, diffus ou groupé sur la commune de Bordeaux
- Etre primo accédant de leur résidence principale (ne pas avoir été propriétaire de celle-ci dans les deux ans précédant l'offre de prêt)
- Etre éligible au dispositif PTZ majoré et au dispositif PASS-FONCIER® et bénéficiaire d'une subvention ou d'un prêt sans intérêt attribué par une ou plusieurs collectivités locales et au moins égal au minimum prévu dans le cadre du PTZ majoré.

Article 4. Nombre de ménages aidés

La Ville de Bordeaux et Alliance 1% Logement ainsi que les autres organismes collecteurs du 1% logement s'accordent sur un objectif minimum commun de 150 ménages aidés chaque année au titre du dispositif PASS-FONCIER® accédant.

D'un commun accord, cet objectif pourra être revu à la hausse en fonction des évolutions réglementaires portant sur la nature des projets d'accession pouvant être soutenu par le PASS-FONCIER® accédant.

Article 5. Partenariat avec les bailleurs sociaux

De nombreux locataires du parc locatif HLM sont susceptibles d'être intéressés par le dispositif PASS-FONCIER®. Les bailleurs sociaux constituent à ce titre des partenaires privilégiés pour la réussite du dispositif.

La Ville de Bordeaux et Alliance 1% Logement s'engagent à travailler en étroite collaboration avec les bailleurs sociaux en particulier sur la sélection des locataires du parc HLM qui souhaitent bénéficier du dispositif PASS-FONCIER® accédant.

Dans cette perspective, la présente convention s'accompagne de conventions partenariales qui déterminent les modalités d'actions entre la Ville et les bailleurs sociaux associés à ce projet.

Article 6. Obligation d'information réciproque

La Ville de Bordeaux et Alliance 1% Logement s'engagent dans une démarche de transparence complète dans la mise en œuvre du dispositif PASS-FONCIER® accédant. L'objectif est de rendre l'information à l'attention du bénéficiaire la plus complète et la plus lisible possible et de limiter les délais d'instruction des dossiers tant sur le volet subvention de la ville que sur l'obtention du PASS-FONCIER® accédant.

Article 7. Communication du dispositif

En coordination avec la Ville de Bordeaux, Alliance 1% Logement se mettra à disposition des élus communaux, des habitants et des professionnels de l'habitat pour présenter le dispositif d'aide à l'accession

Article 8. Durée

La présente convention est conclue pour une période de trois ans à compter de sa signature

Fait à Bordeaux en double exemplaire le

**Pour Alliance 1% Logement
Le Directeur Général**

**Pour la Ville de Bordeaux,
Le Maire**

<p align="center">Convention partenariale entre l'UESL et la Ville de Bordeaux Pour la mise en œuvre du dispositif PASS-FONCIER</p>
--

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par le Maire, M. Alain Juppé, dûment habilité à cet effet en vertu de la délibération du Conseil Municipal du

d'une part, et

L'Union d'Economie Sociale pour le Logement (UESL), société anonyme coopérative à capital variable, dont le siège social est situé 66, avenue du Maine- 75682 PARIS Cedex 14, représentée par son Directeur Général, M. Bertrand Goujon, dûment habilité à cet effet

Il est exposé ce qui suit :

Ces dernières années, l'augmentation du coût des opérations immobilières et la stagnation des capacités de financement des ménages ont participé des tensions sur le marché de l'accession. Cette situation impacte la capacité d'accueil de la Ville et contribue au phénomène d'étalement urbain à l'échelle du département.

Dans le cadre d'un projet d'accession à la propriété, les aides complémentaires peuvent représenter un réel effet de levier sur la solvabilité des accédants et contribuer à la diminution de leur niveau d'endettement. Ce constat a conduit l'Etat à créer deux nouvelles mesures pour encourager l'accession à la propriété applicables au 1^{er} janvier 2007 et réservées au logement neuf : il s'agit de la majoration du prêt à taux 0 % (PTZ majoré) et du PASS-FONCIER[®] mis en place dans le cadre de la convention signée le 20 décembre 2006 avec l'UESL et la Caisse des dépôts et consignations. L'aide d'au moins une collectivité du lieu d'implantation du logement permet de déclencher indifféremment le PTZ majoré et le PASS-FONCIER[®].

Dans le cadre de sa politique de l'habitat et afin de pouvoir assurer la promotion d'un parcours résidentiel urbain continu, la Ville de Bordeaux a décidé par délibération au Conseil Municipal du 24 septembre 2007 de délivrer une aide à l'accession à la propriété par le biais du dispositif de PTZ majoré.

Cette aide de la Ville déclenche le dispositif PASS-FONCIER[®] au titre des opérations dites « accédant », qui permet de dissocier l'acquisition du foncier de celle du bâti et contribue par là même à la diminution des mensualités de remboursement d'emprunt et du taux d'endettement des ménages. Il a pris effet au 1^{er} janvier 2007 pour s'achever au 31 décembre 2010.

De manière à amplifier l'efficacité du dispositif PASS-FONCIER[®] « accédant », la Ville de Bordeaux et l'UESL, Fédération nationale des organismes gestionnaire du 1%logement comprenant les CIL (Comités Interprofessionnels du Logement) et les CCI (Chambres de Commerce et d'industrie) en charge du dispositif PASS-FONCIER[®], ont décidé de coordonner leurs efforts pour soutenir les ménages qui souhaitent acquérir un logement neuf sur le territoire de la Ville de Bordeaux

Dans cette perspective et sur la base des modalités de mise en œuvre des aides de la Ville inscrites dans la délibération du 24 septembre 2007, il a été convenu ce qui suit :

Article 1. Objet de la convention

La Ville de Bordeaux et l'UESL par le biais des CIL/CCI organismes collecteurs du 1% logement conviennent de coordonner leurs moyens dans les conditions exposées ci-après afin d'assurer le bon fonctionnement du dispositif PASS-FONCIER® « accédant ».

Article 2. Mode opératoire entre la Ville et l'UESL pour la mise en œuvre du dispositif d'aide à l'accession PASS-FONCIER®

- Les CIL/CCI sont désignés par l'UESL en tant qu'organisme référent pour l'application de la présente convention. Ils auront la charge, le cas échéant, d'orienter le futur acquéreur vers le CIL/CCI qui reçoit la cotisation 1% Logement de l'entreprise qui l'emploie.
- La Ville instruira les demandes écrites de subventions formulées par les futurs acquéreurs sur la base d'une attestation d'un CIL/CCI ou d'une structure chargée d'assurer le portage foncier émanant ou désigné par l'organisme collecteur du 1% logement, confirmant que son projet est éligible au PASS-FONCIER® « accédant ». Des pièces complémentaires pourront être demandées si l'instruction du dossier le nécessite.
- La Ville notifiera l'attribution de la subvention au bénéficiaire par une attestation, à remettre au CIL/CCI qui reçoit la cotisation de l'entreprise qui l'emploie, ainsi qu'à l'organisme prêteur. La délivrance de cette attestation permettra de mobiliser le dispositif PASS-FONCIER® « accédant ».
- Une réunion trimestrielle du comité de suivi réunissant la Ville de Bordeaux, l'UESL, les CIL/CCI chargé de l'instruction des dossiers PASS-FONCIER® et d'autres partenaires associés au dispositif permettra de constater l'état d'avancement des dossiers de demande des futurs acquéreurs traités conjointement par la Ville de Bordeaux et les CIL/CCI et d'échanger des informations.

Article 3. Critère de sélection des bénéficiaires du dispositif

Les critères de sélection des bénéficiaires du dispositif PASS-FONCIER® « accédant », déterminés d'un commun accord sont les suivants :

- Acquérir ou faire construire un logement neuf affecté à la résidence principale, individuel ou collectif, diffus ou groupé sur la commune de Bordeaux
- Etre primo accédant de leur résidence principale (ne pas avoir été propriétaire de celle-ci dans les deux ans précédant l'offre de prêt)
- Etre éligible au dispositif PTZ majoré et au dispositif PASS-FONCIER® et bénéficiaire d'une subvention ou d'un prêt sans intérêt attribué par une ou plusieurs collectivités locales et au moins égal au minimum prévu dans le cadre du PTZ majoré.

Article 4. Nombre de ménages aidés

La Ville de Bordeaux et l'UESL s'accordent sur un objectif minimum de 150 ménages aidés chaque année au titre du dispositif PASS-FONCIER® « accédant ».

D'un commun accord, cet objectif pourra être revu à la hausse en fonction des évolutions réglementaires portant sur la nature des projets d'accèsion pouvant être soutenu par le PASS-FONCIER® « accédant ».

Article 5. Partenariat avec les organismes sociaux de l'habitat

De nombreux locataires du parc locatif HLM sont susceptibles d'être intéressés par le dispositif PASS-FONCIER®. Les organismes sociaux de l'habitat constituent à ce titre des partenaires privilégiés pour la réussite du dispositif.

La Ville de Bordeaux et l'UESL s'engagent à travailler en étroite collaboration avec les organismes sociaux de l'habitat en particulier sur la sélection des locataires du parc HLM qui souhaitent bénéficier du dispositif PASS-FONCIER® « accédant ».

Dans cette perspective, la présente convention s'accompagne de conventions partenariales qui déterminent les modalités d'actions entre la Ville et les organismes sociaux de l'habitat associés à ce projet.

Article 6. Obligation d'information réciproque

La Ville de Bordeaux et l'UESL et les CIL/CCI en charge de l'application de la présente convention s'engagent dans une démarche de transparence complète dans la mise en œuvre du dispositif PASS-FONCIER® « accédant ».

L'objectif est de rendre l'information à l'attention du bénéficiaire la plus complète et la plus lisible possible et de limiter les délais d'instruction des dossiers tant sur le volet subvention de la ville que sur l'obtention du PASS-FONCIER® « accédant ».

Article 7. Communication du dispositif

En coordination avec la Ville de Bordeaux, l'UESL et les CIL/CCI en charge de l'application de la présente convention se mettra à disposition des élus communaux, des habitants et des professionnels de l'habitat pour présenter le dispositif d'aide à l'accèsion

Article 8. Durée

La présente convention est conclue pour une période de trois ans à compter de sa signature

Fait à Bordeaux en triple exemplaire le

Pour la Ville de Bordeaux

Le Maire

Alain JUPPE

Pour l'UESL

Le Directeur Général

Bertrand GOUJON

**Convention partenariale entre Le GIC et la Ville de Bordeaux pour la mise en œuvre du
PASS-FONCIER®**

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par le Maire, M. Alain Juppé, dûment habilité à cet effet en vertu de la délibération du Conseil Municipal du

d'une part, et

Le GIC (Groupement Interprofessionnel pour la Construction), organisme gestionnaire du 1% Logement, association régie par la loi du 1.7.1901, dont le siège social est situé 149 rue de Grenelle 75 007 PARIS, représentée par son Président, M. Dominique Figeat dûment habilité à cet effet.

Il est exposé ce qui suit :

Ces dernières années, l'augmentation du coût des opérations immobilières et la stagnation des capacités de financement des ménages ont participé des tensions sur le marché de l'accession. Cette situation impacte la capacité d'accueil de la Ville et contribue au phénomène d'étalement urbain à l'échelle du département.

Dans le cadre d'un projet d'accession à la propriété, les aides complémentaires peuvent représenter un réel effet de levier sur la solvabilité des accédants et contribuer à la diminution de leur niveau d'endettement. Ce constat a conduit l'Etat à créer deux nouvelles mesures pour encourager l'accession à la propriété applicables au 1^{er} janvier 2007 et réservées au logement neuf: il s'agit de la majoration du prêt à taux 0 % (PTZ majoré) et du PASS-FONCIER®. L'aide d'au moins une collectivité du lieu d'implantation du logement permet de déclencher indifféremment le PTZ majoré et le PASS-FONCIER®.

Dans le cadre de sa politique de l'habitat et afin de pouvoir assurer la promotion d'un parcours résidentiel urbain continu, la Ville de Bordeaux a décidé par délibération au Conseil Municipal du 24 septembre 2007 de délivrer une aide à l'accession à la propriété par le biais du dispositif de PTZ majoré.

Cette aide de la Ville déclenche le dispositif PASS-FONCIER® porté les organismes gestionnaires du 1% Logement au titre des opérations dites « accédants ». Le PASS-FONCIER® accédant permet de dissocier l'acquisition du foncier de celle du bâti et contribue par la même à la diminution des mensualités de remboursement d'emprunt et du taux d'endettement des ménages. Il a pris effet au 1er janvier 2007 pour s'achever au 31 décembre 2010.

De manière à amplifier l'efficacité du dispositif PASS-FONCIER® accédant, la Ville de Bordeaux et le GIC, organisme gestionnaire du 1% logement, ont décidé de coordonner leurs efforts pour soutenir les ménages qui souhaitent acquérir un logement neuf sur le territoire de la Ville de Bordeaux

Dans cette perspective et sur la base des modalités de mise en œuvre des aides de la Ville inscrites dans la délibération du 24 septembre 2007, il a été convenu ce qui suit :

Article 1. Objet de la convention

La Ville de Bordeaux et le GIC conviennent de coordonner leurs moyens dans les conditions exposées ci-après afin d'assurer le bon fonctionnement du dispositif PASS-FONCIER® accédant.

Article 2. Mode opératoire entre la Ville et le GIC pour la mise en œuvre du dispositif d'aide à l'accession Pass Foncier

- La Ville instruira les demandes écrites de subventions formulées par les futurs acquéreurs sur la base d'une attestation du GIC ou de sa structure de portage confirmant que son projet est éligible au PASS-FONCIER® accédant. Des pièces complémentaires pourront être demandées si l'instruction du dossier le nécessite.
- La Ville notifiera l'attribution de la subvention au bénéficiaire par une attestation, à remettre au GIC ou à sa structure de portage selon le projet, ainsi qu'à l'organisme prêteur. La délivrance de cette attestation permettra de mobiliser le dispositif PASS-FONCIER® accédant.
- Une réunion trimestrielle du comité de suivi réunissant la Ville de Bordeaux, le GIC et d'autres partenaires associés au dispositif permettra de constater l'état d'avancement des dossiers de demande des futurs acquéreurs traités conjointement par la Ville de Bordeaux et le GIC et d'échanger des informations.

Article 3. Critère de sélection des bénéficiaires du dispositif

Les critères de sélection des bénéficiaires du dispositif PASS-FONCIER® accédant, déterminés d'un commun accord sont les suivants :

- Acquérir ou faire construire un logement neuf affecté à la résidence principale, individuel ou collectif, diffus ou groupé sur la commune de Bordeaux
- Etre primo accédant de leur résidence principale (ne pas avoir été propriétaire de celle-ci dans les deux ans précédant l'offre de prêt)
- Etre éligible au dispositif PTZ majoré et au dispositif PASS-FONCIER® et bénéficiaire d'une subvention ou d'un prêt sans intérêt attribué par une ou plusieurs collectivités locales et au moins égal au minimum prévu dans le cadre du PTZ majoré.

Article 4. Nombre de ménages aidés

La Ville de Bordeaux et le GIC ainsi que les autres organismes collecteurs du 1% logement s'accordent sur un objectif minimum commun de 150 ménages aidés chaque année au titre du dispositif PASS-FONCIER® accédant.

D'un commun accord, cet objectif pourra être revu à la hausse en fonction des évolutions réglementaires portant sur la nature des projets d'accession pouvant être soutenu par le PASS-FONCIER® accédant.

Article 5. Partenariat avec les bailleurs sociaux

De nombreux locataires du parc locatif HLM sont susceptibles d'être intéressés par le dispositif PASS-FONCIER®. Les bailleurs sociaux constituent à ce titre des partenaires privilégiés pour la réussite du dispositif.

La Ville de Bordeaux et le GIC s'engagent à travailler en étroite collaboration avec les bailleurs sociaux en particulier sur la sélection des locataires du parc HLM qui souhaitent bénéficier du dispositif PASS-FONCIER® accédant.

Dans cette perspective, la présente convention s'accompagne de conventions partenariales qui déterminent les modalités d'actions entre la Ville et les bailleurs sociaux associés à ce projet.

Article 6. Obligation d'information réciproque

La Ville de Bordeaux et le GIC s'engagent dans une démarche de transparence complète dans la mise en œuvre du dispositif PASS-FONCIER® accédant.

L'objectif est de rendre l'information à l'attention du bénéficiaire la plus complète et la plus lisible possible et de limiter les délais d'instruction des dossiers tant sur le volet subvention de la ville que sur l'obtention du PASS-FONCIER® accédant.

Article 7. Communication du dispositif

En coordination avec la Ville de Bordeaux, le GIC se mettra à disposition des élus communaux, des habitants et des professionnels de l'habitat pour présenter le dispositif d'aide à l'accession

Article 8. Durée

La présente convention est conclue pour une période de trois ans à compter de sa signature

Fait à Bordeaux en double exemplaire le

**Pour Le GIC
Le Directeur Général**

**Pour la Ville de Bordeaux,
Le Maire**

M. DUCHENE. -

Cette délibération concerne une convention complémentaire partenariale avec trois organismes dans le cadre de la délibération que nous avons votée le 24 septembre.

C'est un ensemble d'aides à l'accession sociale à la propriété.

M. LE MAIRE. -

Très bien. J'ai cru comprendre qu'il n'y avait pas d'oppositions. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080007

Politique du logement de la Ville de Bordeaux. Aide primo accession à la propriété dans le neuf pour les revenus intermédiaires, adaptation des logements au vieillissement et au handicap léger et remise en location de logements vacants avec PASS-GRL

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Les tensions constatées sur le marché immobilier au cours de ces dernières années imposaient une implication forte de la collectivité pour faciliter au plus grand nombre l'accès au logement.

La Ville de Bordeaux a donc engagé en 2006 une première action sur le logement locatif social en améliorant considérablement le niveau de sa participation au financement de la surcharge foncière. Elle a également proposé l'obligation de 25 % de logements locatifs sociaux dans le cadre de la servitude de diversité sociale inscrite dans la 1^{ère} modification du PLU.

La Ville vient également d'instaurer une aide à l'accession sociale à la propriété pour déclencher le PTZ majoré et le Pass foncier, votée en septembre dernier.

Il vous est, par le présent rapport, proposé trois modes d'interventions complémentaires :

1. Il s'avère que de nombreux ménages dépassent les plafonds du dispositif PTZ majoré – Pass Foncier sans toutefois avoir la capacité financière d'acquérir un logement au prix du marché auprès des promoteurs privés. La Ville souhaite donc s'engager avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans une démarche expérimentale sur l'année 2008 afin de permettre la production de logements à prix maîtrisés pour des primo accédants sous condition de ressources PLI, supérieures à celles du dispositif accession sociale.
2. Par ailleurs de nombreux propriétaires occupants âgés et/ou légèrement handicapés se trouvent confrontés à la nécessité d'aménager leur logement et la Ville se propose de les aider dans cette démarche. A cet effet, la Ville s'est rapprochée de la SACICAP Les Prévoyants pour contractualiser avec celle-ci les modalités d'une intervention commune.
3. En dernier lieu, en dépit de la baisse du nombre de logements vacants conséquence d'une situation de marché tendu sur l'agglomération, il faut encore inciter les propriétaires à relouer les logements qu'ils détiennent, spécifiquement à destination de populations qui rencontrent des difficultés à produire les garanties financières nécessaires à la conclusion d'un bail. Dans une démarche de partenariat avec l'UESL la Ville se propose de prendre en charge l'assurance PASS-GRL en lieu et place des propriétaires.

Ces trois nouveaux dispositifs viendront compléter les actions déjà engagées précédemment et sont pour deux d'entre eux complémentaires de la nouvelle OPAH que la Ville entend lancer ainsi que du PIG.

1 – DISPOSITIF D'AIDE A LA PRIMO ACCESSION A LA PROPRIETE DANS LE NEUF POUR LES REVENUS INTERMEDIAIRES - VILLE DE BORDEAUX / CDC

La Ville et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) engagent, dans les conditions de la convention ci-annexée, un partenariat permettant de produire des logements à prix maîtrisés à destination des primo accédants sous plafonds de ressources PLI. Une première expérimentation sera menée en 2008 sur des opérations test. La CDC y affectera un montant maximum de 4 M€ de fonds propres pour un maximum de 50 logements. Les premières opérations devront être identifiées avant la fin mars 2008. La généralisation du dispositif et ses modalités seront décidées par les partenaires au vu de l'évaluation des premières réalisations.

Ce dispositif prendra fin le 31 décembre 2010.

Compte tenu du caractère expérimental de ce dispositif, les éléments de montage qui suivent restent susceptibles d'adaptations.

La CDC par l'intermédiaire d'une structure dédiée réservera en bloc un certain nombre de logements auprès de promoteurs, à un prix négocié avec l'aide de la Ville. Deux possibilités s'offriront aux accédants :

- soit acquérir immédiatement leur logement directement auprès du promoteur au prix négocié par la CDC en se substituant à celle-ci
- soit louer pendant 6 ans maximum avec une option d'achat leur permettant d'acquérir le logement occupé à n'importe quel moment à l'intérieur de ce délai, sur la base du prix d'acquisition majoré de l'inflation et des charges éventuelles supportés par la CDC.

La CDC proposera également à l'accédant le portage du parking pendant une durée de quinze ans.

La Ville de Bordeaux versera une aide à l'accédant sous les conditions ci-après.

1-1 Conditions relatives au bénéficiaire de l'aide et au logement :

Le bénéfice de ce dispositif est réservé aux primo accédants (selon la définition retenue pour le PTZ majoré), sans limite d'âge, pour l'acquisition de leur résidence principale

Les accédants devront respecter les conditions de ressources retenues pour le PLI.

PLAFONDS RESSOURCES PLI

Catégorie de ménage	Plafonds ressources annuelles Zone B *
1 personne seule	32 763 €
2 personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages	43 752 €
3 personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage (1) sans personne à charge	56 616 €
4 personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge (2)	63 517 €
5 personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge	74 722 €
6 personnes ou une personne seule avec quatre personnes à charge	84 208 €
Personne supplémentaire	+ 9 394 €

* à compter du 1^{er} janvier 2008 - ces plafonds sont réévalués périodiquement par l'Etat

(1) **Jeune ménage** : couple marié, ou personnes vivant en concubinage, ou pacsées, sans personne à charge, dont la somme des âges est au plus égale à 55 ans.

(2) **Personne à charge** : enfants à charge au sens du Code des Impôts, et, si leurs ressources ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu, les ascendants de 65 ans ou plus et les ascendants, descendants ou collatéraux infirmes.

Les plafonds indiqués correspondent au cumul du revenu fiscal de référence de chaque personne vivant au foyer de l'accédant au titre de l'avant-dernière année précédant l'année de la signature du contrat de bail ou de la signature du contrat de réservation en cas d'acquisition immédiate du logement (n-2).

Localisation et type de logement :

L'aide de la Ville est strictement réservée à l'acquisition, soit immédiate, soit au terme de l'option d'achat de six ans, d'un logement neuf situé sur la commune de Bordeaux, inscrit dans le dispositif CDC décrit ci-dessus.

1-2 Conditions relatives à la mise en œuvre de l'aide de la Ville :

L'aide de la Ville n'est pas cumulable avec celle qui est associée au PTZ majoré et Pass foncier (délibération du 24 septembre 2007)

Montant de l'aide de la Ville :

Le montant de l'aide de la Ville est fixé à 3 000 € quelle que soit la composition du ménage destiné à occuper le logement.

Instruction des dossiers :

Le nombre de dossiers susceptible d'être financé dépendant directement de la production des logements dans le cadre de ce dispositif, la Ville sélectionnera avec la CDC les dossiers à soumettre à la Commission d'instruction. Cette sélection interviendra sur la

base d'un dossier enregistré complet par les services de la Ville et dans l'ordre de cet enregistrement. Annuellement, le nombre de dossiers susceptible de bénéficier de ce dispositif ne pourra dépasser le nombre de logements maîtrisés par la CDC, avec un maximum de 50 logements.

Qu'il s'agisse d'un achat immédiat ou d'un achat après période de location, l'instruction du dossier interviendra préalablement à la signature de tout contrat avec la CDC (acquisition ou bail).

Le demandeur sollicitera par écrit la Ville pour l'obtention de l'aide en fournissant une attestation de la CDC ou de sa structure dédiée contenant toutes les informations relatives au logement, le mode d'accession (achat immédiat ou conclusion d'un bail avec option d'achat). Il fournira également son avis d'imposition ainsi que toutes pièces complémentaires qui seraient jugées nécessaires à l'instruction de son dossier.

Les dossiers seront soumis à une commission Ville/CDC ou la structure qu'elle se substituera, présidée par l'Elu de la Ville en charge du logement.

Chaque subvention fera l'objet d'une délibération et sera notifiée par courrier au bénéficiaire. L'attribution de la subvention interviendra sous condition suspensive d'une régularisation de la signature du contrat de réservation ou du bail avec la CDC dans un délai de trois mois, sous peine de caducité.

Versement de l'aide de la Ville :

Le versement de la subvention interviendra sur demande du notaire chargé de recevoir l'acte d'acquisition.

En aucun cas la participation ne sera versée directement au bénéficiaire.

Sort de l'aide de la Ville en cas de revente ou la location du logement :

L'aide la Ville restera acquise au bénéficiaire si le logement est conservé à titre de résidence principale pendant cinq ans au moins à compter de la signature de l'acte d'acquisition.

Dans le cas contraire et quelle que soit la forme de la cession (vente, donation, démembrement du droit de propriété, apport en société), l'aide devra être reversée à la Ville dans les trois mois de la survenance de l'évènement. Cette clause de remboursement ne s'applique pas en cas de transmission par décès.

De même, si le logement est mis en location par le bénéficiaire pour quelque cause que ce soit, celui-ci devra rembourser l'aide à la Ville.

Ces conditions anti spéculatives devront être stipulées dans les actes authentiques de vente.

1-3 Budget affecté au dispositif d'accession CDC / Ville de Bordeaux :

L'opération portera sur un maximum de 50 logements par an, soit un budget prévisionnel annuel de 150 000 € pour la Ville de Bordeaux dans l'hypothèse d'une généralisation du dispositif.

2 – DISPOSITIF D'AIDE A L'ADAPTATION DES LOGEMENTS AU VIEILLISSEMENT ET AU HANDICAP LEGER – VILLE DE BORDEAUX / SACICAP LES PREVOYANTS

La Ville de Bordeaux et la SACICAP Les Prévoyants entendent associer leurs efforts afin de permettre sous conditions de ressources aux personnes vieillissantes et/ou souffrant

d'un handicap léger d'adapter leur logement pour rester à leur domicile le plus longtemps possible. A ce titre la SACICAP Les Prévoyants affectera une somme de 150 000 € par an au financement de cette opération. Une convention jointe en annexe relate les principes de cette collaboration.

De plus, la Ville entend confier à la SACICAP Les Prévoyants l'instruction de ses propres aides conformément à la convention de gestion en annexe.

Ce dispositif prendra fin le 31 décembre 2010.

2-1 Conditions relatives au bénéficiaire de l'aide, au logement et aux travaux :

L'aide de la Ville est réservée aux propriétaires accédants ou occupants, sans limite d'âge, pour des travaux d'adaptation à la mobilité effectués dans leur résidence principale

Pour l'adaptation au vieillissement, les bénéficiaires devront respecter les conditions de ressources retenues pour le PLUS.

PLAFONDS RESSOURCES PLUS

Catégorie de ménage	Plafonds ressources annuelles *
1 personne seule	20 477 €
2 personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages	27 345 €
3 personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage (1) sans personne à charge	32 885 €
4 personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge (2)	39 698 €
5 personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge	46 701 €
6 personnes ou une personne seule avec quatre personnes à charge	52 630 €
Personne supplémentaire	+ 5 871 €

* à compter du 1^{er} janvier 2008 - ces plafonds sont réévalués périodiquement par l'Etat

(1) Jeune ménage : (1) Jeune ménage : couple marié, ou personnes vivant en concubinage, ou pacsées, sans personne à charge, dont la somme des âges est au plus égale à 55 ans.

(2) Personne à charge : enfants à charge au sens du Code des Impôts, et, si leurs ressources ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu, les ascendants de 65 ans ou plus et les ascendants, descendants ou collatéraux infirmes.

Les plafonds indiqués correspondent au cumul du revenu fiscal de référence de chaque personne vivant au foyer de l'accédant au titre de l'avant-dernière année précédant l'année du dépôt de la demande de subvention (n-2).

Pour l'adaptation au handicap léger, les bénéficiaires devront respecter les conditions de ressources retenues pour le PLS.

PLAFONDS RESSOURCES PLS

Catégorie de ménage	Plafonds ressources annuelles *
1 personne seule	26 620 €
2 personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages	35 548 €
3 personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage (1) sans personne à charge	42 750 €
4 personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge (2)	51 607 €
5 personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge	60 711 €
6 personnes ou une personne seule avec quatre personnes à charge	68 419 €
Personne supplémentaire	+ 7 632 €

* à compter du 1^{er} janvier 2008 - ces plafonds sont réévalués périodiquement par l'Etat

(1) Jeune ménage : (1) Jeune ménage : couple marié, ou personnes vivant en concubinage, ou pacsées, sans personne à charge, dont la somme des âges est au plus égale à 55 ans.

(2) Personne à charge : enfants à charge au sens du Code des Impôts, et, si leurs ressources ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu, les ascendants de 65 ans ou plus et les ascendants, descendants ou collatéraux infirmes.

Les plafonds indiqués correspondent au cumul du revenu fiscal de référence de chaque personne vivant au foyer de l'accédant au titre de l'avant-dernière année précédant l'année du dépôt de la demande de subvention (n-2).

Localisation et type de logement :

Le logement devra être situé sur la commune de Bordeaux. Sa date de construction est indifférente.

Nature des travaux retenus pour bénéficier de l'aide de la Ville :

Les travaux susceptibles de faire l'objet d'une aide de la Ville sont les suivants :

- remplacement de la baignoire par une douche
- renforcement des murs ou cloisons des chambres, salles de bains et WC pour la pose de barres d'appuis,
- pose de rampes d'escaliers
- remplacement du WC normal par un WC handicapé
- revêtements tactiles pour déficients visuels

Ils devront être réalisés par une entreprise, fourniture et pose.

Les dossiers concernant les handicaps lourds seront traités directement par la SACICAP Les Prévoyants dans le cadre de ses missions sociales sans intervention de la Ville.

L'aide de la Ville dans le cadre du présent dispositif ne pourra pas venir abonder les aides au traitement du handicap lourd.

Elle sera par contre cumulable avec les aides de l'ANAH et de la CUB ainsi qu'avec d'autres aides spécifiques de la Ville dans le cadre des OPAH, existante et futures, ainsi que dans le PIG. Dans ce cas, les aides prévues par l'OPAH et le PIG seront mobilisées préalablement à la mise en jeu de celle de la Ville prévue par le présent dispositif. L'attribution de l'aide de la Ville ne saurait conduire à un financement global supérieur au coût des travaux et son montant pourra donc être réduit si nécessaire.

2-2 Conditions relatives à la mise en œuvre de l'aide de la Ville :

Montant de l'aide de la Ville :

Le montant de l'aide de la Ville est plafonné à 1 000 € par logement ou au montant du devis de travaux s'il est inférieur, quelle que soit la composition du ménage destiné à occuper le logement.

Montant de l'aide de la SACICAP les Prévoyants :

Le montant de l'aide de la la SACICAP les Prévoyants est modulable en fonction des dossiers et plafonné à 3 000 € par logement

Instruction des dossiers :

Le demandeur sollicitera par écrit la SACICAP Les Prévoyants pour l'obtention de l'aide en joignant les devis, photos et plans éventuels relatifs aux travaux envisagés. Il fournira également son avis d'imposition ainsi que toutes pièces complémentaires qui seraient jugées nécessaires.

La SACICAP assurera l'instruction des demandes d'aide et les proposera pour validation à une commission qui se réunira à son initiative avec la participation de l'Elu de la Ville en charge du logement.

A la fin des travaux, le demandeur fournira à la SACICAP les factures originales acquittées des entreprises ainsi que les photos et une visite du logement pourra être exigée.

Versement de l'aide de la Ville :

L'aide de la Ville sera versée directement au bénéficiaire par la SACICAP Les Prévoyants sur la base des justificatifs ci-dessus conformément aux termes de la convention de gestion en annexe.

Sort de l'aide la Ville en cas de revente du logement :

L'aide la Ville restera acquise au bénéficiaire même en cas de vente ou de mise en location du logement.

2-3 Budget affecté au dispositif d'aide à l'adaptation des logements Ville de Bordeaux / SACICAP Les Prévoyants :

Il est prévu le traitement maximum de 50 cas par an, soit un budget prévisionnel annuel de 50 000 € pour la Ville de Bordeaux.

3 – DISPOSITIF D'AIDE A LA REMISE EN LOCATION DE LOGEMENTS VACANTS DEPUIS PLUS DE DEUX ANS AVEC PASS-GRL- VILLE DE BORDEAUX / UNION D'ECONOMIE SOCIALE POUR LE LOGEMENT (UESL)

Bien qu'en très forte régression au cours de ces dernières années, le gisement de logements vacants est estimé par la CUB à 5 000 logements en 2006 ce qui représente un pourcentage par rapport aux résidences principales légèrement inférieur à 4%.

Par ailleurs les partenaires sociaux gestionnaires du 1% Logement au sein de l'UESL et l'Etat ont institué un dispositif de garantie des risques locatifs, le PASS-GRL qui couvre les loyers impayés, la remise en état des logements en cas de dégradations et les frais de contentieux.

Bénéficiaire de ce dispositif les bailleurs privés qui acceptent de louer leur logement à des ménages qui ne peuvent pas justifier des garanties exigées habituellement par les propriétaires. Ces bailleurs doivent souscrire une assurance auprès des compagnies d'assurance ayant conventionné avec la GRL Gestion filiale de l'UESL.

De plus, l'Etat, l'ANAH et l'UESL ont signé le 19 septembre 2007 une convention en faveur de la mobilisation du parc privé vacant. Celle-ci prévoit notamment l'intervention du 1 % Logement sous forme de prêts, complémentaires aux aides de l'ANAH, pour la réalisation de travaux par les bailleurs remettant un logement vacant sur le marché et s'engageant à souscrire un PASS-GRL. L'obtention de ces prêts est soumise à des conditions détaillées dans la convention UESL / Ville de Bordeaux en annexe.

La Ville s'est donc rapprochée de l'UESL afin de définir avec elle les principes d'une collaboration permettant de mettre en œuvre un dispositif de nature à inciter les propriétaires à remettre en location les logements vacants. La convention en annexe précise les modalités de cet accord.

Si elle le juge utile, la Ville pourra s'adjoindre le concours d'un prestataire chargé de l'animation du dispositif (recherche des logements vacants, montage et instruction des dossiers de demandes d'aides).

Ce dispositif prendra fin le 31 décembre 2010.

3-1 Conditions relatives au bénéficiaire de l'aide et au logement

Le bénéficiaire de l'aide devra être propriétaire du logement depuis plus de deux ans d'un logement taxé au titre de la vacance et figurant dans l'état fiscal de l'année en cours

L'aide de la Ville est réservée aux propriétaires privés, agissant en leur nom propre ou représentés par leur mandataire, gérant d'immeubles, qui souscriront une assurance PASS-GRL

Localisation et type de logement :

Le logement devra être situé sur la commune de Bordeaux. Sa date de construction est indifférente.

L'aide de la Ville sera conditionnée par la remise sur le marché d'un logement vacant depuis plus de deux ans. La vacance sera attestée par l'avis de taxation émanant des Services fiscaux fourni par le propriétaire.

3-2 Conditions relatives à la mise en œuvre de l'aide de la Ville :

Convention entre la Ville et le propriétaire :

Une convention entre la Ville et le propriétaire dont le texte figure en annexe, fixera les conditions d'attribution de l'aide de la Ville et les modalités de son versement.

Montant de l'aide de la Ville :

La Ville prendra en charge pendant trois ans le montant de la prime d'assurance versée par le propriétaire dans le cadre de la souscription d'un contrat d'assurance PASS-GRL évalué selon les taux de référence suivants en vigueur à ce jour :

- 1,8 % du montant du loyer annuel + charges pour le professionnel de l'immobilier
- 2,5 % du loyer annuel + charges pour le bailleur privé

Cette aide sera cumulable avec les aides de l'ANAH et de la CUB ainsi qu'avec d'autres aides spécifiques de la Ville dans le cadre des OPAH, existante et future, ainsi que dans le FIG.

Instruction des dossiers et versement de l'aide de la Ville :

Le propriétaire bailleur fournira à la Ville une fois par an tous les justificatifs nécessaires au calcul du remboursement de la prime d'assurance. L'aide fera l'objet d'une délibération.

3-3 Budget affecté au dispositif d'aide à la remise en location de logements vacants avec PASS-GRL :

Il est prévu le traitement de 100 logements par an pour un coût unitaire estimé à 250 €.

Le budget prévisionnel annuel pour cette opération s'élève donc à 25 000 €/an pour la Ville de Bordeaux.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Donner votre accord aux dispositifs suivants et aux aides de la Ville correspondantes :

Aide à la primo accession à la propriété dans le neuf pour les revenus intermédiaires

Aide à l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap léger

Aide à la remise en location de logements vacants depuis plus de deux ans avec Pass GRL

- Autoriser le Maire à signer les conventions avec la Caisse des Dépôts et Consignations, la SACICAP Les Prévoyants, l'UESL annexées à la présente délibération
- Autoriser le Maire à signer toutes les conventions avec les propriétaires bailleurs dans le cadre du dispositif PASS-GRL selon le modèle de principe en annexe

**ANNEXE 1 - DISPOSITIF D'AIDE A LA PRIMO ACCESSION A LA PROPRIETE DANS LE NEUF POUR LES REVENUS INTERMEDIAIRES
CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE BORDEAUX / CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

**ANNEXE 2 - DISPOSITIF D'AIDE A L'ADAPTATION DES LOGEMENTS AU VIEILLISSEMENT ET AU HANDICAP LEGER
- CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE BORDEAUX / SACICAP LES PREVOYANTS
CONVENTION DE GESTION VILLE DE BORDEAUX / SACICAP LES PREVOYANTS**

**ANNEXE 3 - DISPOSITIF D'AIDE A LA REMISE EN LOCATION DE LOGEMENTS VACANTS AVEC PASS-GRL
CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE BORDEAUX / UNION D'ECONOMIE SOCIALE POUR LE LOGEMENT (UESL)
CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE PROPRIETAIRE**



**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA VILLE DE BORDEAUX ET LA CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS
RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DE
L'ENGAGEMENT MUNICIPAL POUR LE LOGEMENT**

ENTRE :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Alain Juppé, désigné dans ce qui suit sous le terme « la Ville de Bordeaux », agissant au nom et pour le compte de la ville en vertu de la délibération du conseil municipal du

D'UNE PART,

ET

La Caisse des Dépôts et Consignations, établissement public créé par la loi du 28 avril 1816, dispensée d'immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés, ayant son siège 56 rue de Lille 75007 Paris, représentée par Xavier Roland-Billecart, Directeur Régional pour l'Aquitaine de la Caisse des Dépôts et Consignations ci-après dénommée « la Caisse des Dépôts»

D'AUTRE PART,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Depuis 2006 la Ville de Bordeaux a engagé la mise en œuvre d'une politique globale destinée à améliorer les conditions de l'accès au logement pour le plus grand nombre.

Un premier dispositif à destination des bailleurs concernait le financement du locatif social public.

Un second volet porte sur l'accession sociale à la propriété. Une première aide de la Ville, votée en septembre dernier, permet sous conditions de ressources aux primo accédants de bénéficier du PTZ majoré et/ou du Pass foncier pour l'acquisition d'un logement neuf. D'autres aides sont en cours d'élaboration (aide à la remise sur le marché de logements vacants dans le cadre du Pass GRL, aide à l'adaptation du logement au vieillissement et au handicap léger).

Mais il apparaît qu'une partie des accédants ont des revenus qui ne leur permettent pas de bénéficier du PTZ majoré ni du Pass foncier, sans pour autant avoir la capacité d'acquérir un logement au prix du marché chez un promoteur privé.

Cette constatation a conduit la Ville à se rapprocher de l'un de ses principaux partenaires, la Caisse des Dépôts et Consignations afin d'élaborer d'autres solutions accessibles à ces catégories de population.

En effet, la Caisse des Dépôts et Consignations, partenaire historique des collectivités locales est un acteur majeur des politiques de logement, tant par son implication dans le logement social, et le renouvellement urbain que par ses interventions dans le champ de l'intérêt général.

La Ville et la Caisse des Dépôts ont signé en date du 10 février 2003 une convention qui précisait les moyens mobilisés par la Caisse des Dépôts pour accompagner l'opération de requalification du centre historique de l'agglomération de Bordeaux, soit 1 M€ d'ingénierie et 7.6 M€ de prêts bonifiés (PRU) destinés au financement des acquisitions foncières.

Les signataires du présent protocole décident de joindre leurs efforts pour amplifier l'efficacité de la politique publique municipale en faveur du logement.

Article 1 - Objectifs du partenariat

La Caisse des Dépôts souhaite participer à la politique de logement mise en œuvre par la Ville de Bordeaux. Cette politique a vocation à améliorer les parcours résidentiels des Bordelais par une dynamisation de l'offre de logements en :

- proposant à la location de grands logements, en adéquation avec l'objectif de la ville qui consiste faire revenir des familles en centre ville.
- favorisant l'accession à la propriété,
- contribuant à l'élargissement de l'offre de logements sociaux,
- renforçant l'information des habitants.

Article 2 - Engagements en faveur du logement.

La Ville de Bordeaux développe une politique destinée à fluidifier le parcours résidentiel des ménages bordelais en contribuant à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de logements, notamment sociaux. À ce titre, la Ville de Bordeaux poursuit l'objectif d'augmenter significativement la production de logements sociaux. La Caisse des Dépôts met régulièrement à disposition des organismes de logements sociaux intervenant dans la Ville une enveloppe pluriannuelle de financement d'un montant adapté, pour accompagner les opérations répondant aux priorités du Programme Local de l'Habitat.

Dans le parcours résidentiel, l'accession à la propriété représente un objectif primordial pour un grand nombre de ménages, synonyme de sécurité et de constitution d'un patrimoine transmissible à leurs enfants.

La demande reste forte sur l'agglomération mais le niveau des prix de vente rend difficile l'accession des primo accédants à revenus moyens et modestes, particulièrement dans le logement neuf, les contraignant à reporter leur projet en périphérie lointaine, avec pour effet une amplification de l'étalement urbain.

Au regard du budget de ces familles, toute aide complémentaire est de nature à augmenter sensiblement la solvabilité dans le cadre d'un projet d'accession à la propriété.

La Caisse des Dépôts, en sa qualité de partenaire privilégié des collectivités territoriales en matière de financement du logement, s'engage à participer activement au soutien de cette politique expérimentale.

La participation de la Ville de Bordeaux et de la Caisse des Dépôts se déclinera :

▪ Pour les logements anciens

Pour l'OPAH-RU développée dans le secteur sauvegardé, la Caisse des Dépôts a apporté un prêt au taux de 0% d'un montant de 650.000 euros à l'opérateur Incité afin que ce dernier octroie grâce à cette ressource des avances sur subventions au bénéficiaire, facilitant ainsi la réalisation de travaux.

De manière complémentaire, la Caisse des Dépôts, en accord avec la Ville de Bordeaux, a créé une société - Bordeaux Réhabilitation - dédiée à l'acquisition et à la réhabilitation d'immeubles vacants, situés dans la ville de Bordeaux.

Ce dispositif permet la création de logements de qualité, à loyer maîtrisé, destinés aux familles. L'acquisition de ces logements par les locataires pourra être à terme envisagée à un prix non spéculatif.

Un dispositif est à l'étude qui pourrait aboutir à une acquisition en nue propriété des biens immobiliers.

▪ **Pour les logements neufs**

La Ville de Bordeaux a mis en œuvre une aide qui permet de déclencher le PTZ majoré, ainsi que le dispositif « Pass-foncier », dispositif issu d'une convention entre l'Etat, l'UESL et la Caisse des Dépôts afin de favoriser l'acquisition dans le neuf de la première résidence principale en limitant le coût initial de l'opération au seul coût de la construction en neutralisant le prix du terrain.

En complément à ce dispositif réservé aux ménages n'excédant pas les plafonds de revenus PSLA, la ville de Bordeaux souhaite également faciliter la primo accession des ménages bénéficiant de revenus intermédiaires (plafonds PLI).

Afin de parvenir à cet objectif, la Ville de Bordeaux et la Caisse des Dépôts souhaitent mener une expérimentation pour laquelle la Caisse des Dépôts engagera un montant maximum de 4 M€ de fonds propres pour un maximum de 50 logements (comprenant les logements correspondant aux parkings visés au 3. ci-dessous). La Caisse des Dépôts et la collectivité devront identifier les premières opérations avant la fin de mois de mars 2008.

Le dispositif se déclinera ainsi :

1. Au sein d'un programme immobilier, la Caisse des Dépôts au sein d'une structure dédiée, avec l'appui de la Ville de Bordeaux négociera avec un promoteur l'acquisition d'un nombre de logements permettant de bénéficier d'un prix acceptable et correspondant, en termes de qualité, au cahier des charges approuvé par le comité visé à l'article 4 de la présente convention.

La Caisse des Dépôts procédera à l'achat de tout ou partie des logements afin de les proposer à la location. Les locataires bénéficieront pendant 6 ans d'une option d'achat au prix d'acquisition majoré de l'inflation et des charges éventuelles supportées par la Caisse des Dépôts. Pour procéder à ces acquisitions la Caisse des Dépôts avec l'appui de la Ville de Bordeaux s'efforcera de contractualiser un partenariat avec une structure pouvant porter ce type d'action en faveur des accédants au sein d'une société dédiée.

Les opérations résultant de ce dispositif seront soumises à la décision d'investissement du Comité National d'Engagement de la Caisse des Dépôts.

2. De manière parallèle, la Ville de Bordeaux ou tout autre organisme mandaté par elle sélectionnera des ménages éligibles aux subventions de la ville et souhaitant acquérir un bien immobilier du programme, au prix négocié par la Caisse des Dépôts. La Ville de Bordeaux ou tout autre organisme mandaté par elle

accompagnera les candidats à l'accession afin que ces derniers soient en mesure et engagés de se substituer à la Caisse des Dépôts lors de la signature des actes authentiques.

3. La Caisse des Dépôts acquerra dans une logique de portage, les parkings attachés aux logements éligibles aux « subventions de la collectivité en faveur de la primo accession » dans un souci d'alléger les mensualités des accédants. Pendant la période de portage, la Caisse des Dépôts s'engage à mettre gratuitement à disposition, au primo accédant, le parking par le biais d'une convention de mise à disposition (commodat), à charge pour ce dernier d'en payer toutes les charges locatives y compris la taxe foncière

Une option de rachat du parking sera ouverte au primo accédant sur la base de la valeur initiale d'acquisition actualisée de l'indice du coût de la construction (indice BT 01). Le primo accédant sera tenu d'exercer son option d'achat et la mise à disposition gratuite du parking prendra automatiquement fin, à la date de cession de son logement, dès lors que le logement ne sera plus affecté à sa résidence principale, et à défaut de réalisation d'un de ces événements dans les 15 ans de l'acquisition du logement par le primo accédant, au plus tard à l'issue de la 15ème année.

A défaut de levée de l'option d'acquisition du parking par le primo accédant dans chacune de ces situations, la Ville ou toute autre structure désignée par elle sera tenue de procéder, aux lieu et place du primo accédant et dans les mêmes conditions, à l'acquisition du dit parking.

Les conditions d'applications des dispositions visées aux 1, 2 et 3 seront précisées par conventions spécifiques.

4. Dans le cadre de ce dispositif, la Ville de Bordeaux subventionnera le primo-accédant jusqu'à concurrence de 3 000 euros. Elle s'efforcera également dans la mesure du possible de contractualiser avec les organismes bancaires afin d'améliorer les conditions des prêts offerts aux acquéreurs.

Article 3 – Communication

La Ville de Bordeaux a engagé la mise en œuvre d'un ensemble de dispositifs d'aide au logement permettant d'offrir aux habitants une large gamme de produits compatibles avec leurs revenus.

Un espace d'information dédié sera prochainement ouvert afin de faire connaître au public toutes les opportunités proposées.

Il est également envisagé par la Ville de Bordeaux une action de communication en collaboration avec les bailleurs et les promoteurs.

Article 4 – Mise en œuvre et suivi du présent protocole

La mise en œuvre du présent protocole est placée sous la responsabilité d'un Comité de pilotage réunissant des représentants qualifiés de la Ville et de la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts.

L'année 2008 sera consacrée à la mise au point, notamment au plan juridique et fiscal, et à la réalisation d'opérations test des dispositifs mentionnés à l'article 2. Au vu des évaluations de ces opérations test les signataires de la présente convention conviendront, si il ya lieu, des modifications à apporter et des modalités éventuelles de généralisation de ces dispositifs.

Article 5 - Durée et application du protocole

Le présent protocole est conclu pour une durée de 3 ans, en tout état de cause il prendra fin le 31 décembre 2010. Il est modifiable par avenant.
En tant que de besoin, des conventions spécifiques d'application viendront préciser les conditions d'application du présent protocole.

Fait à Bordeaux, le
En 4 exemplaires originaux

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire de Bordeaux

Pour la Caisse des Dépôts
Le Directeur Régional

Alain JUPPE

Xavier Roland-Billecart



**Convention partenariale
entre la Ville de Bordeaux et la SACICAP Les Prévoyants
pour l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap
léger**

Le présent accord est passé entre :

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, Maire de Bordeaux agissant au nom de la Ville en vertu de la délibération du Conseil Municipal du,

ci-après dénommée Ville de Bordeaux

et

la Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'Accession à la Propriété (SACICAP) Les Prévoyants, établissement de crédit immobilier domicilié au 13, Cours du XXX Juillet 33000 Bordeaux, représentée par son Directeur Général, Monsieur André Legard,

ci-après dénommée « SACICAP Les Prévoyants »

PREAMBULE

La population française va vieillir très sensiblement au cours des prochaines décennies. A l'horizon 2050, selon l'INSEE, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus pourrait quasiment doubler, celui de personnes de 75 ans, tripler (pour atteindre 11,6 millions et celui des 85 ans et plus, potentiellement concerné par une perte d'autonomie pourrait être multiplié par quatre (1,3 million en 2000 et 4,8 millions en 2050. Ce vieillissement a incontestablement des conséquences sur l'accroissement du nombre de ménages et donc de logements.

A Bordeaux comme ailleurs, la question des liens entre vieillissement de la population et logement devient un sujet d'actualité majeur. Contrairement à une idée très répandue, le lieu de vie des personnes âgées demeure leur logement, dont ils sont le plus souvent propriétaires, et non pas les maisons de retraite ou les établissements spécialisés. En 1999, 90% des septuagénaires, 80% des octogénaires et 70% des nonagénaires vivaient à domicile.

La tendance la plus répandue est donc de conserver son indépendance à domicile. Cette évolution a fait émerger depuis déjà plusieurs années de nouveaux besoins : demande de services adaptés à des prix accessibles, renforcement du lien social et bien sur l'adaptation des logements.

Parce que la population en situation de vieillissement est très hétérogène en termes d'âge, de revenus, de patrimoine immobilier ou financier, de comportement résidentiel ou d'état de santé, l'adaptation des logements relève d'une analyse technique et financière spécifique, au cas par cas, reposant sur un partenariat solide associant acteurs économiques, sociaux et collectivités.



Dans cette optique et dans le but de faciliter les conditions de vie des personnes en situation de vieillissement qui souhaitent rester à leur domicile, la Ville de Bordeaux au titre de sa politique du logement et la SACICAP Les Prévoyants dans le cadre de ses missions sociales, conviennent de mettre en œuvre un dispositif d'aides pour l'adaptation des logements au vieillissement et aux handicaps légers à l'attention des propriétaires occupants et accédants.

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1- BENEFICIAIRES DU DISPOSITIF

Le dispositif d'adaptation des logements concerne les propriétaires occupants ou accédants, sous conditions de ressources, en situation de vieillissement (plafonds PLUS) ou d'handicap léger (plafonds PLS), qui souhaitent réaliser dans leur résidence principale à Bordeaux des travaux d'adaptation à leur mobilité.

Il est à noter que les dossiers concernant les handicaps lourds sont traités directement par la SACICAP Les Prévoyants et ne relèvent pas du présent accord. Les aides de la Ville prévu pour ce dispositif ne pourront donc pas venir abonder les aides au traitement du handicap lourd.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DE LA VILLE DE BORDEAUX DANS LE DISPOSITIF

La Ville de Bordeaux accorde une aide financière selon les modalités définies dans l'article 4 de la présente convention à tous propriétaires occupants ou accédants, sous conditions de ressources, en situation de vieillissement (plafonds PLUS) ou d'handicap léger (plafonds PLS), qui souhaitent réaliser dans leur résidence principale à Bordeaux des travaux d'adaptation à leur mobilité.

La Ville pourra s'assurer la participation des travailleurs sociaux du Centre Communal et d'Actions Sociales (CCAS) pour identifier les personnes en situation de fragilité pouvant bénéficier du dispositif.

La Ville de Bordeaux utilisera, avec le soutien du CIP, tous les moyens de communication appropriés pour assurer une large information relative au dispositif d'adaptation des logements.

La Ville de Bordeaux s'engage également à mettre en place un point d'accueil et de renseignement destinées notamment aux propriétaires de logements sur Bordeaux pouvant être intéressés par le dispositif d'adaptation des logements.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU CIP DANS LE DISPOSITIF

La SACICAP Les Prévoyants accorde une aide financière selon les modalités définies dans l'article 4 de la présente convention à tous propriétaires occupants ou accédants, sous conditions de ressources, en situation de vieillissement (plafonds PLUS) ou d'handicap léger (plafonds PLS), qui souhaitent réaliser dans leur résidence principale à Bordeaux des travaux d'adaptation à leur mobilité.

La SACICAP Les Prévoyants aura la responsabilité du montage financier de chaque dossier et de vérifier l'éligibilité des demandeurs au dispositif.



La SACICAP Les Prévoyants prendra en charge le diagnostic technique des logements en régie ou en mandatant dans ce but un organisme spécialisé. Ce diagnostic doit permettre d'évaluer la nature et le coût des travaux pouvant bénéficier du dispositif.

La SACICAP Les Prévoyants utilisera, avec le soutien de la Ville, tous les moyens de communication appropriés pour assurer une large information relative au dispositif d'adaptation des logements.

ARTICLE 4 – LA NATURE DES TRAVAUX POUVANT BÉNÉFICIER D'UNE SUBVENTION

La nature des travaux pouvant bénéficier d'une subvention, évaluée sur la base du référentiel « habitat pour tous » développé par le PACT, sera limitée comme suit :

- pose de sols anti-dérapant
- remplacement de la baignoire par une douche
- renforcement des murs ou cloisons des chambres, salles de bains et WC pour la pose de barres d'appuis,
- pose de rampes d'escaliers
- remplacement du WC normal par un WC handicapé
- revêtements tactiles pour déficients visuels

Par le biais du dispositif adaptation du logement à l'occupant, d'autres problématiques lourdes liées à la décence du logement, son isolation et plus généralement à une remise aux normes globales ou à une restructuration peuvent être rencontrées.

La réponse technique et financière à ces dysfonctionnements ne relève pas du dispositif qui fait l'objet de la présente convention.

Toutefois, les partenaires concernés par ce dispositif doivent être en capacité de faire état de l'ensemble des dysfonctionnements constatés dans un logement, autres que ceux relatifs à l'objet de la présente convention et de relayer l'information vers d'autres dispositifs.

ARTICLE 5 – MODALITES DE FINANCEMENT DU DISPOSITIF

5.1. Enveloppes financières affectées au dispositif

La Ville et la SACICAP Les Prévoyants s'accordent pour réserver au dispositif d'adaptation du logement à l'occupant des enveloppes financières dont les montants et les utilisations respectives sont précisés ci-dessous :

- La SACICAP Les Prévoyants apporte au dispositif une enveloppe financière annuelle de 150 000 € sur trois ans. La subvention apportée par la SACICAP Les Prévoyants sera modulable en fonction des dossiers, avec un plafond de 3 000 € par dossier,
- la Ville prévoit une enveloppe financière annuelle de 50 000 € sur trois ans, avec une aide financière plafonnée à 1000 € par dossier traité et jugé recevable.

Dans le cadre du financement du dispositif adaptation des logements, la Ville confie au CIP la mission de gérer, à titre gratuit, sa participation annuelle et de mandater les subventions accordées. Une convention entre la Ville de Bordeaux et la SACICAP Les Prévoyants, annexée à la présente convention, précise les modalités de règlement de cette gestion.



Il est notamment précisé dans cette convention de gestion que la SACICAP Les Prévoyants versera intégralement les subventions dues aux particuliers, y compris la participation de la Ville après achèvement complet des travaux.

5.2. Conditions de versement des aides

Les aides financières pour chaque dossier seront versées sur la base de factures acquittées émanant d'entreprises déclarées (l'auto réhabilitation n'est pas comprise) après constatation de la réalisation des travaux par la SACICAP Les Prévoyants.

En cas de vente ou de mise en location du logement, l'aide la Ville restera acquise au bénéficiaire.

5.3. Cumul des aides avec d'autres dispositifs

Les aides financières apportées sont cumulables avec les aides classiques de l'ANAH en diffus ou dans le cadre de dispositifs opérationnels existants ou futurs de type OPAH ou PIG.

Dans ce cas, les aides prévues par l'OPAH et le PIG seront mobilisées préalablement à la mise en jeu de celle de la Ville prévue par le présent dispositif. L'attribution de l'aide de la Ville ne saurait conduire à un financement global supérieur au coût des travaux et son montant pourra donc être réduit si nécessaire.

ARTICLE 6 – NOMBRE DE DOSSIERS FINANCES

Les partenaires conviennent d'un objectif de 50 dossiers financés chaque année au titre du dispositif d'adaptation des logements.

ARTICLE 7 – DUREE ET SUIVI DE L'ACCORD

L'accord prend effet à la date de signature de la présente convention pour se terminer au 31 décembre 2010.

De manière à assurer un suivi du dispositif, la Ville de Bordeaux et la SACICAP Les Prévoyants conviennent de se réunir au minimum une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée et donner, si besoin est, de nouvelles orientations au dispositif. D'autres partenaires associés au dispositif pourront être invités ponctuellement à ces réunions de suivi.

Lors de cette réunion annuelle, la Ville de Bordeaux et la SACICAP Les Prévoyants s'engagent à présenter un bilan écrit détaillé sur les modalités de mise en œuvre du présent accord. Ce bilan reprendra pour la Ville de Bordeaux, l'ensemble des résultats réalisés sur l'année relatifs à la présente convention.

A l'occasion de cette réunion, la SACICAP Les Prévoyants présentera notamment la liste des dossiers de particulier auxquels il aura été versé une participation avec un état récapitulatif technique et financier (nom et adresse du propriétaire, catégories de ressource, type de logement et équipements subventionnés, montant des travaux subventionnés, montants respectifs des participations versées par la SACICAP Les Prévoyants et la Ville pour chaque dossier).



ARTICLE 8 – RESILIATION DE L'ACCORD

En cas de désaccord sérieux sur les conditions d'exécution du présent accord, et après épuisement des procédures de conciliation, pouvant notamment conduire à la signature d'un avenant, la résiliation du présent accord peut être demandée de plein droit par l'une des parties. Cette résiliation intervient à l'expiration d'un délai de trois mois suivant réception par l'autre partie de la demande adressée par voie postale avec avis de réception.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux

Le Maire

Alain JUPPE

Pour la SACICAP Les Prévoyants

Le Directeur Général

André LEGEARD



Logo Les Prévoyants

CONVENTION DE GESTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LE CREDIT IMMOBILIER LES PREVOYANTS POUR LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES PRIVES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ADAPTATION DES LOGEMENTS AU VIEILLISSEMENT ET AU HANDICAP LEGER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal du sur le dispositif d'adaptation des logements au vieillissement et aux handicaps légers,

ENTRE D'UNE PART :

La Ville de Bordeaux, dénommée dans la présente convention « la Ville », représenté par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité par délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2008,

Ci-après dénommée Ville de Bordeaux

ET D'AUTRE PART :

la Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'Accession à la Propriété (SACICAP) Les Prévoyants, établissement de crédit immobilier domicilié au 13, Cours du XXX Juillet 33000 Bordeaux, représentée par son Directeur Général, Monsieur André Legeard,

Ci-après dénommée « SACICAP Les Prévoyants »

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT

Par délibération en date du, le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux a adopté un dispositif d'adaptation des logements au vieillissement et aux handicaps légers en partenariat avec la SACICAP Les Prévoyants. La présente convention constitue une annexe de la convention partenariale qui lie la Ville de Bordeaux et la SACICAP Les Prévoyants dans le cadre du dispositif précité. Elle a pour objectif de préciser les modalités financières qui régissent le partenariat entre la Ville de Bordeaux et la SACICAP Les Prévoyants.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objectif de définir,
D'une part :

- les engagements financiers,
- les modalités de règlement,



Logo Les Prévoyants

- les modalités de gestion et de contrôle,
- les dispositions fonctionnelles.

D'autre part,

D'assurer le versement par la SACICAP Les Prévoyants aux particuliers de la participation de la Ville de Bordeaux qui leur est attribuée et de définir les modalités de remboursement correspondantes de la Ville à la SACICAP Les Prévoyants.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS FINANCIERS

Sur la base de la convention annexée au présent document, les enveloppes de participation financière au dispositif d'adaptation des logements sont les suivantes :

- le Crédit Immobilier des Prévoyants apporte au dispositif une enveloppe financière annuelle de 150 000 € sur trois ans. L'aide financière apportée par la SACICAP Les Prévoyants sera modulable en fonction des dossiers, avec un plafond de 3 000 € par dossier,
- la Ville prévoit une enveloppe financière annuelle de 50 000 € sur trois ans, avec une aide financière plafonnée à 1000 € par dossier traité et jugé recevable.

Les aides de la Ville et de la SACICAP Les Prévoyants seront versées sur la base de factures acquittées émanant d'entreprises déclarées après constatation de la réalisation des travaux par la SACICAP Les Prévoyants.

En cas de vente ou de mise en location du logement, l'aide la Ville restera acquise au bénéficiaire.

Les aides financières apportées sont cumulables avec les aides classiques de l'ANAH en diffus ou dans le cadre de dispositifs opérationnels existants ou futurs de type OPAH ou PIG. Dans ce cas, les aides prévues par l'OPAH et le PIG seront mobilisées préalablement à la mise en jeu de celle de la Ville prévue par le présent dispositif. L'attribution de l'aide de la Ville ne saurait conduire à un financement global supérieur au coût des travaux et son montant pourra donc être réduit si nécessaire.

ARTICLE 3 : MODALITES DE REGLEMENT

La Ville confie à la SACICAP Les Prévoyants la mission de gérer, à titre gratuit, sa participation annuelle et de mandater les subventions accordées.

La SACICAP Les Prévoyants versera intégralement les subventions dues aux particuliers y compris la participation de la Ville après achèvement complet des travaux.

Chaque année la SACICAP Les Prévoyants présentera la liste des dossiers de particulier auxquels il aura été versé une participation avec un état récapitulatif technique et financier (nom et adresse du propriétaire, catégories de ressource, type de logement et équipements subventionnés, montant des



Logo Les Prévoyants

travaux subventionnés, montants respectifs des participations versées par la SACICAP Les Prévoyants et la Ville pour chaque dossier).

La Ville remboursera à la SACICAP Les Prévoyants le montant de sa participation après en avoir délibéré conformément à l'article 4 ci-dessous, avant la fin de l'exercice comptable ayant supporté la dépense.

Cet état technique et financier sera transmis pour le 1^{er} octobre de chaque année. Le règlement des sommes dues par la Ville interviendra dans un délai de trois mois à compter de la réception du bilan. Si ce délai n'est pas respecté, les sommes dues porteraient intérêt au taux légal en vigueur.

Le Comptable assignataire des paiements est le receveur des finances de la Ville.
Les versements interviendront par virement bancaire sur le compte ouvert au nom du
, dont les coordonnées sont :

.....

ARTICLE 4 – MODALITES DE GESTION ET DE CONTROLE

Les demandes de subventions sont adressées par les propriétaires concernés à la SACICAP Les Prévoyants.

Le contrôle sera effectué sur la base de pièces fournies par la SACICAP Les Prévoyants (cf article 3 modalités de règlement). La SACICAP Les Prévoyants s'engage à faciliter tout contrôle que Monsieur le Maire de Bordeaux souhaiterait exécuter dans le cadre de la présente convention.

La Ville se réserve le droit de suspendre le paiement, voir d'exiger le reversement total ou partiel des sommes reçues s'il s'avérait que l'opération n'a pas été réalisée conformément aux documents présentés à l'appui de la demande de subvention ou bien que tout ou partie de la subvention n'ait pas été utilisé pour l'objet de la présente convention.

La Ville donnera quitus annuellement à l'occasion de la délibération à intervenir et permettant le mandatement des sommes visées à l'article 2 dues à la SACICAP Les Prévoyants.

ARTICLE 5 – MODALITES FONCTIONNELLES

5.1. Mention de partenariat

La SACICAP Les Prévoyants devra informer le demandeur de la participation de la Ville et apposer le logo de la Ville dans tous les documents produits dans le cadre du dispositif objet de la présente convention.



Logo Les Prévoyants

5.2. Modalités de résiliation

Il sera possible de procéder à une résiliation unilatérale, pour motif d'intérêt général, par lettre recommandée avec préavis de trois mois, pour mauvaise exécution de la convention, par lettre recommandée avec préavis d'un mois.

Dans les deux cas, les parties se rencontreront pour fixer les indemnités dues.

ARTICLE 6 – DUREE – ENTREE EN VIGUEUR

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et prendra fin le 31 décembre 2010. Elle pourra être renouvelé par voie d'avenant.

ARTICLE 7 – ANNEXES

- Convention Ville de Bordeaux et la SACICAP Les Prévoyants pour la mise en œuvre du dispositif d'adaptation des logements au vieillissement et aux handicaps légers.

ARTICLE 8 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tout litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis en tant que de besoin, aux juridictions compétentes en vigueur siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 9 – ELECTION DE DOMICILE

Par l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :
Pour la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 Bordeaux
Pour La SACICAP Les Prévoyants, 13 Cours du XXX Juillet 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux

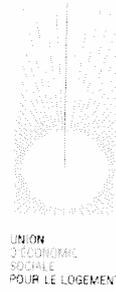
Le Maire

Alain JUPPE

Pour la SACICAP Les Prévoyants

Le Directeur Général

André LEGEARD



**Convention partenariale
entre la Ville de Bordeaux et l'UESL
pour la mise en œuvre du dispositif PASS-GRL®
et la mobilisation du parc locatif privé vacant**

Le présent accord est passé entre :

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, Maire de Bordeaux agissant au nom de la Ville en vertu de la délibération du conseil municipal du ...

ci-après dénommée Ville de Bordeaux

et

L'Union d'Economie Sociale pour le Logement, représentée par son Directeur Général, Monsieur Bertrand GOUJON,

ci-après dénommée UESL

Préambule

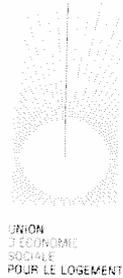
Le logement constitue actuellement une des préoccupations prioritaires des politiques publiques, compte tenu notamment de l'impact de l'évolution de la demande sociale dans ce domaine et du contexte de l'offre locative.

La demande de logement évolue sous l'effet :

- des transformations du rapport au travail, avec la multiplication des différentes formes de contrats de travail qui fragilisent les demandeurs de logement et conduisent au besoin de sécuriser les bailleurs ;
- de nouveaux modes de vie et de situations familiales plus complexes qui multiplient les besoins en logements ;
- de la pénurie de logements.

L'offre locative se durcit et limite l'accès du plus grand nombre au logement locatif, ce qui se traduit par :

- une grande prudence des bailleurs privés, représentant 6,5 millions de logements sur un total de 11 millions de logements locatifs, face aux risques d'impayés qu'ils peuvent encourir, en faisant entrer dans leur logement des populations fragilisées.
- un accroissement des exigences des bailleurs en termes de garanties : revenu du locataire trois fois supérieur au montant du loyer, assorti d'un contrat de travail à durée indéterminée et de la caution de personnes physiques ou morales.



Le marché du logement à Bordeaux n'échappe pas à ces constats. Dans ce contexte la question de la vacance des logements revêt depuis plusieurs années une dimension stratégique réelle, dans la mesure où l'objectif majeur pour la Ville de Bordeaux de favoriser la production d'une offre de logements accessibles à l'ensemble des bordelais, dépend en partie de la remise sur le marché de logements inoccupés.

Depuis quelques années, les tensions sur le marché de l'immobilier et l'OPAH-RU centre historique ont largement contribué à la résorption d'une grande part de la vacance des logements sur la commune. Le gisement de logements vacants (pour une vacance de plus de trois ans) est estimé à environ 5 000 logements¹ en 2006. Cette dynamique d'ensemble n'a pas permis toutefois de gommer les réticences de très nombreux propriétaires pour la location de leurs biens.

Dans le but de faciliter l'accès à la location des ménages, les partenaires sociaux gérant le 1% Logement au sein de l'UESL et l'Etat, ont mis en place un dispositif global de garantie des risques locatifs dénommé PASS-GRL[®], permettant d'assurer le recouvrement des impayés de loyers, la remise en état du logement en cas de sinistre par le locataire et la prise en charge des frais en cas de contentieux juridique. Ce dispositif s'ouvre aux propriétaires bailleurs qui acceptent de louer leurs biens à des ménages qui ne peuvent présenter des garanties suffisantes pour le bailleur.

Ces propriétaires doivent souscrire une assurance auprès des entreprises d'assurance qui ont conventionné avec GRL Gestion, filiale de l'UESL, chargée de gérer ce dispositif. Le PASS-GRL[®] vise à rassurer les bailleurs et à les inciter à louer leurs biens immobiliers, ce qui permet de fluidifier le marché de l'offre locative et d'augmenter la mise en location. En outre, le dispositif PASS-GRL[®] prévoit, par l'intermédiaire de l'APAGL (Association pour l'accès aux garanties locatives), un volet traitement social à destination des locataires qui se trouvent en difficulté (problème d'emploi, de santé, de changement de situation familiale...). Le PASS-GRL[®] marque ainsi une nouvelle étape de l'intervention des partenaires sociaux dans les dispositifs de financement du logement et contribue à la réalisation des objectifs de remise sur le marché de logements vacants.

Dans ce contexte, l'Etat, l'Anah et l'UESL ont signé le 19 septembre 2007 une Convention en faveur de la mobilisation du parc locatif privé vacant. Cette Convention prévoit notamment l'intervention du 1% Logement sous forme de prêts, complémentaires aux aides de l'Anah, pour la réalisation de travaux par les bailleurs remettant un logement vacant sur le marché et s'engageant à souscrire un PASS-GRL[®].

Ayant constaté la complémentarité de leurs objectifs, la Ville de Bordeaux et l'UESL conviennent de signer le présent accord qui vise à assurer la meilleure articulation dans la mise en œuvre de leurs moyens.

Cet accord comprend deux volets :

- la prise en charge financière, par la Ville de Bordeaux, du coût du contrat d'assurance PASS-GRL[®] souscrite par un bailleur privé s'engageant à remettre sur le marché locatif un logement vacant.
- la facilitation de l'accès au dispositif PASS-GRL[®] et aux prêts travaux du 1% Logement octroyé

¹ Estimation fournie par la Communauté Urbaine de Bordeaux et issue du croisement des sources de la Taxe Locale d'Habitation 2006 et du fichier EDF des logements inoccupés en 2006.



par les associés collecteurs de l'UESL pour la mise sur le marché locatif de logements vacants, en complément des aides de l'Anah et des éventuelles aides locales, par l'UESL et la mise en place, par la Ville de Bordeaux, d'un guichet unique, chargé de la mobilisation des bailleurs privés et de l'aide au montage des dossiers pour les bailleurs s'engageant à remettre leurs biens sur le marché locatif, avec ou sans travaux de remise en état.

Article 1 – Engagement de la Ville de Bordeaux dans le dispositif PASS-GRL®

La prime versée par le bailleur souscrivant un contrat d'assurance PASS-GRL®, avec une entreprise d'assurance ayant au préalable signé une convention avec GRL Gestion, sera prise en charge par la Ville de Bordeaux dans le cadre de la remise sur le marché d'un logement vacant depuis plus de deux ans. Cette vacance est attestée par l'avis de taxation fourni par le propriétaire. Celui-ci devra être propriétaire depuis au moins deux ans du logement concerné par le contrat PASS GRL pour en bénéficier.

La prime d'assurance sera remboursée par la Ville au propriétaire une fois par an dans la limite de trois années (trois règlements), sur présentation du justificatif de paiement des primes du contrat d'assurance PASS-GRL®.

Le montant de la prime prise en charge par la Ville de Bordeaux est évalué selon les taux de référence suivants :

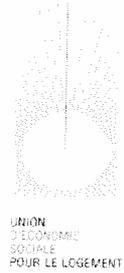
- 1,8% du loyer annuel + charges pour le professionnel de l'immobilier ;
- 2,5 % du loyer annuel + charges pour le bailleur privé.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux utilisera, avec le soutien de l'UESL, tous les moyens de communication appropriés pour assurer une large diffusion de toutes les informations utiles relatives au dispositif PASS-GRL®. Elle s'engage, dans le cadre de cette communication à respecter le formalisme de l'appellation PASS-GRL® et la mention en note de bas de page, au moins une fois sur chaque support de communication, « PASS-GRL® est une marque déposée pour le compte du 1% Logement ». L'UESL s'engage à accompagner la Ville de Bordeaux dans l'élaboration et le déploiement du plan de communication.

La Ville de Bordeaux s'engage également à mettre en place un point d'accueil et de renseignement destiné notamment aux propriétaires de logements vacants sur Bordeaux. La Ville assurera également l'assistance au montage des dossiers en vue de la souscription d'un contrat d'assurance PASS-GRL®.

Article 2 – Prêts travaux du 1% Logement pour la remise sur le marché de logements vacants

Lorsque le logement vacant remis sur le marché s'inscrit dans le cadre d'un OPAH, d'un PST ou d'un PIG, et qu'il nécessite des travaux de remise en état préalablement à sa mise en location, le bailleur ayant souscrit un contrat d'assurance PASS-GRL® peut bénéficier d'un prêt d'un associé collecteur de l'UESL en complément des aides de l'Anah et des éventuelles aides locales, sous réserve qu'il



s'engage à :

a) louer le logement, pendant toute la durée de la convention signée avec l'Anah (ou le délégataire) qui fixe des conditions de ressources et de loyer, soit à des personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement, soit à des personnes en mobilité professionnelle ;

b) accorder à l'associé collecteur financeur de l'opération un droit de réservation sur le logement concerné ; ce droit a vocation à être mobilisé au bénéfice notamment :

- des jeunes de moins de trente ans ;
- des salariés du secteur assujetti en mobilité professionnelle nécessitant un hébergement temporaire en logement meublé ;
- des salariés du secteur assujetti en mobilité professionnelle à la demande de l'entreprise ou en reprise d'emploi,
- des salariés du secteur assujetti en situation ou en recherche d'emploi ayant des difficultés particulières d'accès ou de maintien dans le logement.

Ce droit de réservation est consenti pour la durée du prêt accordé.

L'UESL s'engage à faciliter l'accès à ces financements du 1% Logement dans le respect des règles définies par la convention du 19 septembre 2007 signée avec l'Anah.

Le montant du prêt 1% Logement, qui ne saurait conduire à un financement supérieur au coût des travaux, est déterminé en fonction du niveau de ressources des futurs occupants tel que prévu dans la convention signée avec l'Anah (ou la collectivité délégataire) :

- si le logement est destiné à être loué dans le cadre d'une convention à loyers maîtrisés (plafonds de ressources du dispositif Borloo populaire), le montant du prêt est plafonné à 70% du montant résiduel des travaux toutes taxes comprises, après déduction des subventions de l'Anah et éventuellement des collectivités locales ou aides d'autres organismes. Le taux du prêt est de 1,5% l'an ;
- si le logement est destiné à être loué dans le cadre d'une convention à loyers sociaux ou très sociaux (plafonds de ressources PLUS ou PLAI), le montant du prêt est plafonné à 100% du montant résiduel des travaux toutes taxes comprises, après déduction des subventions de l'Anah et éventuellement des collectivités locales ou d'autres organismes. Le taux du prêt est de 1% l'an.

La Ville de Bordeaux utilisera, avec le soutien de l'UESL, tous les moyens de communication appropriés pour assurer une large diffusion de toutes les informations utiles relatives aux prêts travaux du 1% Logement consentis en complément des aides de l'Anah pour la mise sur le marché locatif de logements vacants.

La Ville de Bordeaux s'engage également, au sein du point d'accueil et de renseignement visé à



l'article 1. ci-dessus, à assurer l'assistance au montage des dossiers en vue de la souscription des prêts 1% logement, consentis en complément des aides de l'Anah.

Article 3 – Engagements de l'UESL dans la remise sur le marché de logements vacants

GRL Gestion et l'APAGL apporteront à la Ville de Bordeaux leurs expertises et leurs appuis techniques pour la mise en place des dispositifs envisagés.

En particulier, toutes les explications utiles seront fournies aux personnes missionnées par la Ville de Bordeaux pour les assister dans l'installation et l'utilisation du système expert destiné à vérifier l'éligibilité des locataires et disponible en ligne sur le site www.passgrl.fr. A ce titre, un hyperlien pourra être créé à partir du site Internet de la Ville de Bordeaux vers le passeport PASS-GRL® sur le site internet GRL Gestion. Celui-ci permettra d'assurer aux bordelais un accès direct et en ligne au PASS-GRL®.

De même, une information précise sera donnée par l'APAGL sur les modalités de mise en œuvre du volet relatif à l'accompagnement social tant en ce qui concerne le détail des prestations délivrées dans ce cadre que sur les intervenants associés au processus, notamment les associés collecteurs de l'UESL. L'objectif est d'assurer un traitement rapide et efficace des situations de difficultés rencontrées sur le territoire de la Ville de Bordeaux.

GRL GESTION s'engage auprès de la Ville de Bordeaux à faciliter l'accès au contrat d'assurance PASS-GRL®. Pour cela, les noms et les coordonnées directes des référents assureurs conventionnés avec GRL GESTION, seront transmis à la Ville de Bordeaux. Cette liste sera complétée en cas de nouveau conventionnement entre GRL gestion et les sociétés d'assurances.

L'UESL s'engage également auprès de la Ville de Bordeaux à faciliter l'accès aux prêts travaux du 1% Logement pour la remise sur le marché des logements vacants.

Article 4 – Nombre de logements vacants remis sur le marché

La Ville de Bordeaux et l'UESL conviennent d'un objectif de 100 logements vacants remis chaque année sur le marché grâce au dispositif PASS-GRL®.

Article 5 – Organisation

Afin de faciliter la mise en œuvre de l'accord, les signataires conviennent qu'un suivi permanent sera assuré par :

- pour la Ville de Bordeaux par la Mission Habitat de la Direction Générale de l'Aménagement
- pour le 1% Logement par Madame ou Monsieur,.....

En cas de difficultés locales pour l'application du présent accord, les signataires sont saisis aux fins de conciliation.



Dans le souci d'assurer la meilleure communication possible, la Ville de Bordeaux et l'UESL s'engagent à travailler en étroite collaboration avec la Chambre des propriétaires dont le relais auprès des propriétaires de logements vacants pourra s'avérer essentiel pour la réussite du dispositif.

Article 6 – Durée et suivi de l'accord

L'accord prend effet à la date de signature de la présente convention pour une durée de trois ans.

De manière à assurer un suivi du dispositif, la Ville de Bordeaux et l'UESL conviennent de se réunir au minimum une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée et donner, si besoin est, de nouvelles orientations au dispositif conformément aux dispositions légales et réglementaires alors en vigueur. Des partenaires tels que la Chambre des propriétaires pourront être invités ponctuellement à ces réunions de suivi.

Lors de cette réunion annuelle, la Ville de Bordeaux et l'UESL s'engagent à présenter un bilan écrit détaillé sur les modalités de mise en œuvre du présent accord. Ce bilan reprendra pour la Ville de Bordeaux, l'ensemble des résultats réalisés sur l'année relatifs à la présente convention.

Article 7 – Résiliation de l'accord

En cas de désaccord sérieux sur les conditions d'exécution du présent accord, les parties conviennent de mettre tous moyens en œuvre pour aboutir à la résolution de ce désaccord, éventuellement par la signature d'un avenant, la résiliation du présent accord peut être demandée de plein droit par l'une des parties. Cette résiliation intervient à l'expiration d'un délai de trois mois suivant réception par l'autre partie de la demande adressée par voie postale avec avis de réception.

Toutefois, en cas de modification des conditions générales régissant le 1% Logement, en cas de force majeure ou pour tout motif d'intérêt général, l'UESL ou la Ville de Bordeaux peut, avant expiration, résilier de plein droit le présent accord par notification écrite.

*Fait à Bordeaux
le*

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'UESL

Le Maire

Le Directeur Général

Alain JUPPE

Bertrand GOUJON

**CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DU
CONTRAT D'ASSURANCE PASS-GRL®**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur....., résidant au et propriétaire du logement situé au, bâtiment n°..... auétage, porte n°.....(Préciser l'adresse du logement faisant l'objet de cette convention). Ce logement possède une surface dem², et est de type (préciser si maison, appartement, studio, T2, T3.....), d'une part,

Et éventuellement représenté par : mandataire du propriétaire, carte professionnelle n°....., adresse

ET,

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain Juppé, Maire et agissant au nom de la Ville en vertu de la délibération du conseil municipal du

Ci-après dénommée "La Ville de Bordeaux", d'autre part,

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

La Ville de Bordeaux s'engage à prendre en charge les frais liés à la souscription du contrat d'assurance PASS-GRL[®] pour les propriétaires de logements vacants qui répondent aux conditions exposées dans les articles ci-dessous.

L'assurance sera remboursée 1 fois par an, dans la limite de 3 années (3 règlements) sur présentation des justificatifs précisés à l'article 5 ci-dessous.

Ces frais d'assurance représentent 2,5% du montant du loyer plus charges si le signataire de la présente Convention est un particulier, ou 1,8% s'il s'agit d'un gestionnaire de bien.

ARTICLE 2

Les personnes ayant droit à cette prise en charge doivent être propriétaires, depuis plus de deux ans, d'un logement vacant situé sur le territoire de la Ville de Bordeaux et figurant sur le fichier des logements vacants « 1767-bis-COM » de l'année en cours délivré par la Direction des services fiscaux. Le propriétaire devra fournir l'avis de taxation émanant des services fiscaux. Le logement doit être également vacant depuis au moins deux ans pour que son propriétaire puisse bénéficier de cette prise en charge.

ARTICLE 3

En contrepartie de l'aide de la Ville de Bordeaux, le signataire de la présente Convention s'engage à :

- Contracter un contrat d'assurance PASS-GRL[®] auprès d'une société d'assurance ayant signé une convention avec la société GRL Gestion.
- Sélectionner un locataire répondant aux conditions d'éligibilité du dispositif PASS-GRL[®] et titulaire d'un passeport PASS-GRL[®].
- Garantir que le logement respecte les normes de confort définies dans le décret 2002-120 du 30 janvier 2002 relatif à l'application de l'article 187 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain. Afin d'assurer cette garantie, le signataire de la présente Convention s'engage à accepter la visite, par le prestataire désigné par la Ville de Bordeaux, du logement faisant l'objet de cette convention.
- Informer la Ville de Bordeaux en cas de changement de locataire durant les trois années qui suivent la signature du bail.

ARTICLE 4

Parallèlement la Ville de Bordeaux s'engage, via son prestataire à

- aider le propriétaire à constituer son dossier de souscription du contrat d'assurance PASS-GRL[®],

- informer le propriétaire sur les aides existantes s'il souhaite réaliser des travaux, ou l'orienter vers les organismes compétents

- proposer, si le propriétaire le souhaite, des locataires éligibles au dispositif PASS-GRL[®], le choix du locataire restant de la compétence exclusive du propriétaire.

ARTICLE 5

Afin de déclencher le remboursement de l'assurance, le propriétaire doit s'engager à fournir chaque année et ce, pendant trois ans :

- le bail en cours,
- les quittances de loyers prouvant que le locataire éligible au dispositif PASS-GRL[®] est toujours présent dans le logement,
- le justificatif du paiement des primes du contrat d'assurance du PASS-GRL[®] au titre de l'année dont le remboursement est demandé.

Si le propriétaire change de compagnie d'assurance, il devra également joindre le nouveau contrat d'assurance PASS-GRL[®].

ARTICLE 6

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du

Fait à.....,
le
en cinq exemplaires originaux

Pour la Ville de Bordeaux

Pour le propriétaire ou son mandataire

Alain Juppé

Maire de Bordeaux

M. DUCHENE. -

Cette délibération est relativement complexe. Je vais la synthétiser.

Elle comprend trois volets :

Un dispositif Ville / Caisse des Dépôts sur l'accèsion pour les revenus intermédiaires.

Un dispositif Ville pour l'aide à l'adaptation du logement au vieillissement et au handicap léger, par exemple remplacer une baignoire par une douche, améliorer le confort d'un logement pour des personnes handicapées.

Un dispositif pour aider à la remise sur le marché des logements vacants depuis plus de deux ans.

M. LE MAIRE. -

Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler les efforts que nous avons engagés en matière de logement et de logement social en particulier.

En décembre de l'année dernière nous avons mis en place un nouveau dispositif d'aide au financement du logement social public qui consiste à abonder la participation publique à la surcharge foncière.

C'est ainsi qu'en cas de construction neuve la Ville apporte 35 à 150 euros du mètre carré selon les projets, avec un plafonnement à 15.000 euros par logement.

Et pour ce qui concerne l'amélioration du logement en acquisition : 100 à 200 euros, plafonnés à 20.000 euros.

Cette aide s'ajoute à celle de la CUB.

A titre d'exemple, dans la délibération numéro 8 de ce jour qui est la suivante : Projet Habitat et Humanisme de 4 logements PLAI de type 4 en acquisition / amélioration aux Chartrons : l'aide de la Ville atteindra 74.520 euros pour ces logements très sociaux, et l'aide de la CUB 20.000 euros.

C'est donc un effort important qui, je l'espère, va nous permettre d'atteindre nos objectifs en matière de logement locatif social.

Deuxième dispositif : par une convention du 20 avril 2007 avec la Foncière Logement nous avons prévu l'achat par cette société de 150 logements par an qui sont ensuite mis en location en PLAI, en PLUS, ou en PLS.

Enfin, nous avons, toujours sur le locatif social, transcrit dans nos textes l'instauration prévue par le PLU de la clause de mixité sociale qui rend obligatoire dans les opérations privées de plus de 2500 m² de surface ou de plus de 28 logements, 25% de locatif social.

Ça c'est le premier volet du dispositif locatif social.

Deuxième volet : l'accèsion sociale à la propriété. Là nous avons mis en place deux dispositifs importants.

Tout d'abord une majoration par la Ville du prêt à taux zéro et du Pass foncier. C'est une délibération du 24 septembre 2007. L'aide de la Ville peut atteindre de 3000 à 5000 euros, ce qui permet aux acquéreurs de bénéficier du prêt à taux zéro majoré et du Pass foncier. Nous y consacrons 675.000 euros à titre prévisionnel cette année, pour, nous l'espérons, 150 dossiers.

Le deuxième dispositif pour faciliter l'accès social à la propriété c'est un dispositif expérimental qui met en jeu la Caisse des Dépôts. La Caisse des Dépôts va acheter un certain nombre de logements en bloc, donc à des prix négociés. Elle pourra ensuite les mettre à la disposition des accédants, soit en location avec une promesse de vente au bout de 6 ans maximum, non obligatoire pour le locataire, mais à prix préfixés pour éviter toute dérive des prix, avec en plus la possibilité de portage du parking par la Caisse des Dépôts pendant 15 ans.

Bien souvent on peut accéder à la propriété du logement, mais quand il faut acheter en plus le parking, ça bloque. Eh bien là, avec ce dispositif Caisse des Dépôts on essaiera de faire sauter ce verrou. La Ville y a prévu 150.000 euros pour 50 dossiers cette année, et la Caisse des Dépôts doit y consacrer 4 ME en fonds propres.

Troisième série d'actions pour le logement : l'aide au maintien à domicile pour les propriétaires. C'est la délibération numéro 7 paragraphe 2 que vient de présenter Michel DUCHENE. En partenariat avec Les Prévoyants, un dispositif destiné à permettre le maintien à domicile des personnes âgées vieillissantes ou handicapées va consister à financer des travaux légers d'adaptation au logement, par exemple remplacer une baignoire par une douche adaptée au handicap.

La Ville apportera 1000 euros par dossier, Les Prévoyants 3000 euros, sous plafond de ressources PLUS.

Nous avons prévu d'y consacrer 50.000 euros en 2008 pour 50 cas.

Les Prévoyants 150.000 euros pour les mêmes cas.

Quatrième point, la lutte contre la vacance. Là c'est aussi le dispositif de cette délibération. C'est son paragraphe numéro 3.

Je voudrais souligner que la vacance a diminué de façon spectaculaire à Bordeaux. En 1995 nous avions un taux de vacance de 15 à 16% dans le centre ville, et cela pouvait atteindre 20 à 25% dans certains îlots particulièrement déshérités.

Aujourd'hui nous sommes tombés à 4% de vacance, ce qui, compte tenu de la rotation normale des appartements, correspond finalement à la disparition quasi complète de la vacance.

Pour inciter les propriétaires de logements qui restent encore vacants à remettre leurs logements en location, nous proposons de prendre en charge l'assurance du nouveau dispositif gouvernemental qu'on appelle le PASS-GRL, Garantie de Loyer, pendant 3 ans, ce qui correspond à une dépense de 250 euros par an pour chaque logement concerné.

Je voudrais simplement résumer tout ceci en disant que la programmation triennale du PLH nous fixe un objectif de construction de 1800 logements par an dans Bordeaux, dont 576 logements sociaux.

La programmation sur laquelle nous travaillons actuellement avec la CUB pour 2008, 2009, 2010, fait apparaître que nous sommes en mesure de respecter cet objectif d'environ 500 logements par an sur 3 ans.

On y ajoutera :

Les logements privés conventionnés réalisés par les particuliers.

Les logements réalisés par les promoteurs privés dans des opérations de plus de 28 logements – je viens de le rappeler tout à l'heure –

Ainsi que les logements étudiants sociaux qui ne sont pas inclus dans ce que je viens de dire.

Donc nous serons tout à fait en mesure, je pense, de respecter les objectifs du PLH et de nous rapprocher de l'objectif des 20%.

Je rappelle que cet objectif de 20% de logements sociaux, nous ne le respectons pas. La Ville de Paris non plus. Elle est exactement, à une décimale près, au même niveau que nous, environ à 15% de logements sociaux. Et dans l'agglomération il y a des communes qui le respectent, d'autres qui ne le respectent pas, sans que ça n'est rien à voir avec la coloration politique de la municipalité. Il y a des communes dites de droite qui sont au-dessus des 20%, et des communes dites de gauche qui sont en dessous des 15%.

Donc voyez que c'est souvent un héritage de l'histoire, ou de la configuration des villes plutôt que d'une volonté politique plus ou moins bien intentionnée.

Enfin le dispositif que nous avons mis en place sur le logement social depuis plusieurs mois, puisque les premières délibérations remontent à septembre 2007 ou même avant, est donc un dispositif ambitieux qui devrait nous permettre d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Mme NOËL.

MME NOËL. -

Monsieur le Maire, dans le contexte actuel que nous connaissons de crise du logement aiguë, tant au niveau national que local, toute avancée positive est à encourager. Donc nous souscrivons à ces délibérations qui permettent d'améliorer un peu la situation pour l'accueil des ménages modestes dans cette ville.

Je ne reviendrai pas sur la question du logement social, j'en ai souvent beaucoup parlé.

Vous nous annoncez aujourd'hui que nous allons respecter les objectifs du PLH pour les années à venir. C'est bien. Nous étions jusqu'à présent à la moitié de l'objectif. Donc si nous doublons et si nous atteignons nos objectifs fixés dans le cadre communautaire, tant mieux. Nous attendrons néanmoins de vérifier que ces chiffres sont bien respectés. Je rappelle que l'année dernière nous n'étions qu'à la moitié de l'objectif.

Pour ce qui concerne l'accession sociale, vous venez de rappeler les différents dispositifs qui ont été votés via le PTZ Pass Foncier il y a quelques Conseils de cela, et aujourd'hui un complément. Si je sais compter ça représente une part annuelle maximum de 200 logements qui seraient ainsi aidés en accession sociale ou modeste. C'est mieux que rien. 200 logements sur 1800 logements, vous avez rappelé que c'était l'objectif de construction annuelle, ça ne fait jamais qu'environ 10%. Ça reste d'une grande modestie.

Enfin vous évoquez le fait que la vacance a fortement diminué. Là encore nous nous en félicitons. Elle est tombée à 4%. Ça révèle quand même que nous sommes dans un marché extrêmement tendu et que nous n'avons plus à ce jour aucune marge de manœuvre. Je suis souvent intervenue dans ce Conseil pour indiquer des orientations qui auraient été à prendre en leur temps sur cette question du logement social, tant en locatif social public et privé qu'en accession sociale pour la Ville. Nous prenons des dispositions à ce jour, mais nous nous retrouvons dans une situation extrêmement difficile avec un marché très tendu. Le dernier chiffre que vous venez d'annoncer concernant la vacance en est la preuve.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame. Quand il y a 30% de vacance, ou 16%, c'est que la Ville est incapable de résorber la vacance, et quand il n'y en a plus c'est que le marché est tendu.

Je voudrais quand même vous rappeler que la politique du logement social en France est la responsabilité de l'Etat d'abord et avant tout. Je vous donnerai juste deux chiffres. Le nombre de logements sociaux construits en France chaque année était de 89.000 en 1994. En 2000 il était de 43.000. Un effondrement de moitié de la construction de logements sociaux. Je n'aurai pas la cruauté de rappeler qui était au pouvoir de 1997 à 2002.

Il a fallu attendre le Plan de Cohésion Sociale de Jean-Louis Borloo qui a fixé des objectifs très ambitieux en 2004 : 80.000 logements sociaux, puis 120.000 en 2009, pour que le redémarrage se fasse. Il faut aussi le dire.

La responsabilité principale c'est l'Etat. Nous venons à l'appui. Je vous remercie de l'approbation que vous avez donnée aux mesures que nous vous proposons aujourd'hui, mais il est évident que c'est une responsabilité tout à fait partagée.

M. PEREZ.

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur deux points de détail de cette 07.

Il existe une clause qui prévoit le remboursement de la subvention municipale en cas de revente. Je pense qu'il serait souhaitable qu'il y ait une exception à cette règle lorsque les personnes perdent leur emploi et se trouvent dans l'obligation de revendre.

Je crois qu'il serait prudent de prévoir une amélioration du dispositif en ce sens, car ma foi, nul ne sait de quoi demain sera fait et peut être obligé de revendre un bien dans l'urgence, et pas forcément au meilleur prix. Il ne conviendrait pas, dans ce cas-là, de pénaliser les personnes outre mesure.

Mon deuxième point concerne les subventions prévues pour le handicap. La délibération est très claire. Elle prévoit qu'elle exclut les travaux résultant du handicap lourd.

Je pense que c'est dommage. Bon. Je cherche toujours les exceptions, mais on peut très bien se trouver dans le cas d'une personne qui devient handicapée et le seul recours qu'elle aurait avec une disposition comme ça serait de déménager si elle voulait avoir un appartement adapté. Ou alors j'ai mal compris cette délibération.

Je pense qu'il faudrait peut-être étendre le champ de cette délibération en subventionnant par exemple les ascenseurs intérieurs, ou des choses comme ça.

M. LE MAIRE. -

Voilà deux bonnes suggestions. Sur la première je crois qu'on peut le prévoir d'ores et déjà puisque c'est la Ville qui est maître du jeu. On pourrait le préciser en cas de chômage, ou de perte de revenus, effectivement.

Sur le deuxième point, je crois qu'on s'est limité à des opérations légères. Mais peut-être qu'on peut envisager d'étendre à des opérations lourdes. Ce sont des financements beaucoup plus lourds, mais on peut compléter ultérieurement la délibération en ce sens.

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais revenir sur les propos que vous avez tenus sur l'engagement de l'Etat et de la Ville concernant les logements sociaux, pour rappeler que lors de la vente des maisons de la cité Claveau qui étaient des logements sociaux, promesse a été tenue auprès de ces locataires de devenir un jour propriétaires. C'est la raison pour laquelle cette vente a eu lieu, pour ceux qui voulaient accéder à la propriété.

Mais je ne peux que regretter que ces sommes n'aient pas été utilisées pour la construction de logements sociaux, ce qui aurait été une force active pour justement répondre au manque de logements sociaux sur la Ville, ou tout au moins pour améliorer l'état de certains, et regretter justement que ces sommes aient été attribuées à l'Auditorium, qui, je pense, ne correspond pas systématiquement au même type de logements que les Bordelais attendent.

M. LE MAIRE. -

Juste une précision, Madame. Où avez-vous vu que ces sommes avaient été affectées à l'Auditorium ?

MME DIEZ. -

Vous reprenez le Budget Primitif de 2008, je n'ai pas le papier ici mais je peux vous le montrer, où une grande partie de cette somme, 6 ME, a été attribuée à l'aménagement de l'Auditorium.

J'ai abordé le sujet en Conseil Municipal du mois de décembre. Vous reprenez les papiers, au tout début il est bien stipulé que ces sommes ont été attribués à l'Auditorium et non pas à du logement social.

M. LE MAIRE. -

En tout cas ce qui est sûr c'est que les personnes qui ont acheté leur logement en sont ravies.

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Je me permettrai, Monsieur le Maire, avec votre accord, de faire une remarque sur les origines de la crise du logement social.

Je ne peux pas laisser présenter les choses comme vous l'avez fait. Vous avez dit que c'était avant 2000 qu'il fallait dater l'origine de la crise du logement social. Vous savez très bien qu'avant 2002 on avait la loi Besson qui favorisait la défiscalisation pour les loyers conventionnés avec la mise sur le marché des loyers conventionnés.

Il se trouve que cela a été remplacé. Il y a eu deux éléments à partir de là. Quand la loi de Robien a remplacé la loi Besson on a assisté à une spéculation immobilière effrénée et donc à une augmentation importante du prix des loyers et c'est de là que date la crise du logement social. Elle ne vient pas de l'époque précédente. Elle vient bien de 2002 avec la mise en place de la loi de Robien.

Vous avez déjà sorti cet argument... Il ne faut pas exagérer. C'est bien à partir de 2002 que date la crise du logement social.

M. LE MAIRE. -

Absolument pas. je persiste et je signe. Je redonne les chiffres. 89.000 logements sociaux construits par an en 1994, 43.000 en 2000. Ce n'est pas en 2002 c'est en 2000. La construction sociale s'est effondrée dans les années 97, 98, 99. D'ailleurs s'est connu de tout le monde. Tout le monde le sait et tout le monde le dit.

« Sauf que, sauf que... » Non. Les chiffres sont là. On a construit en 2000 deux fois moins de logements sociaux qu'en 94, et la loi Besson, ou la loi de Robien n'existaient pas à l'époque.

Est-ce qu'il y a des oppositions sur les textes qui vous sont soumis ?

J'ai cru comprendre qu'il n'y en avait pas. Je vous en remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080008

**Logements Locatifs Aidés. Opérations en acquisition.
Amélioration d'un immeuble 37 rue Lombard réalisée par la
Société Foncière d'Habitat et Humanisme. Surcharge foncière.
Demande de subvention. Autorisation. Décision**

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Au titre de l'article R. 331-24 du Code de la Construction et de l'Habitation, des subventions pour dépassement des valeurs foncières de référence peuvent être accordées par l'Etat aux bénéficiaires visés à l'article R. 331-14, dont les organismes HLM, pour des travaux de construction, de transformation et d'aménagement ou d'amélioration de logements locatifs aidés répondant aux conditions prévues aux articles R. 331-8 et R.331-9. Les opérations réalisées sont susceptibles de bénéficier d'une subvention lorsque la charge foncière en construction neuve ou le coût global de l'opération en acquisition-amélioration dépasse le montant de la valeur foncière de référence.

Une fraction du dépassement au moins égale à 20 % de son montant doit être prise en charge par une collectivité ou un groupement de collectivités locales et la subvention de l'Etat ne peut dépasser certains plafonds variables selon les types d'opérations.

Par convention, l'Etat a délégué à la Communauté Urbaine de Bordeaux l'ensemble des aides à la pierre, avec prise d'effet au 31 janvier 2006.

En application du Règlement d'Intervention Habitat Politique de la Ville, approuvé par délibération du Conseil de Communauté le 19 septembre 2003 et modifié en date des 22 septembre 2006 et 23 février 2007, la Communauté Urbaine de Bordeaux verse une aide à l'opération variable selon le type de financement.

La Ville de Bordeaux participe au financement de la surcharge foncière sur la base du dispositif d'aide approuvé par délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2006.

C'est dans ce cadre réglementaire que la société FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME a sollicité une subvention pour dépassement de la charge foncière de référence afin de réaliser 4 logements individuels de type 4 financés en PLAI, dans le cadre de l'acquisition-amélioration d'un immeuble situé 37, rue Lombard à Bordeaux.

Par arrêté en date du 27 juillet 2007, la Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé cette opération qui engendre un dépassement de charge foncière 342 402 €, montant qu'elle finance à hauteur de 21,76 % au titre des aides déléguées de l'Etat.

Séance du lundi 28 janvier 2008

Dans ces conditions, le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

Prix de revient prévisionnel :		715.002,00 €
Prix de référence :		372.600,00 €
Dépassement de la valeur foncière de référence :		342.402,00 €

Participation de l'Etat :	21,76 %	74.520,00 €
Participation de la CUB :	5,85 %	20.000,00 €
Participation de la Ville :	21,76 %	74.520,00 €
Fonds propres de l'organisme :	50,63 %	173.362,00 €

Le versement de la subvention interviendra sur présentation de :

- l'acte notarié d'acquisition du foncier,
- l'état récapitulatif des soumissions des entreprises pour les différents lots,
- le certificat d'achèvement conforme des travaux délivrés par la D.D.E.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville au dépassement de la charge foncière pour cette opération à hauteur de 74.520,00 Euros maximum,
- créditer la société FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 – nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

M. DUCHENE. -

Cette délibération démontre une double volonté, la volonté de réaliser des logements très sociaux dans la ville, et la volonté de subventionner mieux la surcharge foncière, ce qui aboutit à un projet d'Habitat et Humanisme de 4 logements PLAI rue Lombard. Chaque entrée sera indépendante et donnera directement sur la rue.

Donc 4 nouveaux PLAI dans notre commune.

M. LE MAIRE. -

Pas de difficultés ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080009

**OPAH Centre Historique. 44 quai Richelieu-10 rue des Pontets.
Subventions de la Ville et de la CUB aux propriétaires occupants
ou accédants. Autorisation. Décision**

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires occupants, accédants ou primo-accédants sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville et de la CUB.

Une convention de gestion a été signée les 19 avril 2004 et 7 mai 2004 entre la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux. La CUB a ainsi confié à la Ville la mission de gérer, à titre gratuit, sa participation annuelle, et de mandater les subventions accordées. Chaque demande de subvention est soumise à l'avis préalable de la Commission des Financeurs créée à cet effet.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville et de la CUB à :

Mme DUPRAT Virginie, propriétaire de l'appartement sis 44, quai Richelieu à Bordeaux, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :

Statut de propriétaire de Mme DUPRAT	Niveau de ressources
Propriétaire Accédant	Plafonds ANAH < Ressources < 140% Plafonds ANAH

Cette opération consiste en des travaux de réhabilitation dans un logement de type T3 occupé par sa propriétaire à titre de résidence principale.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 23 novembre 2007.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 11 075 €

Aide de la Ville au propriétaire : 11 075 € X 12,5% = 1 384 €

Aide de la CUB au propriétaire : 11 075 € X 12,5% = 1 384 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à Mme DUPRAT Virginie une participation d'un montant de 1 384 € pour la Ville de Bordeaux

Accorder à Mme DUPRAT Virginie une participation d'un montant de 1 384 € pour la CUB.

Mademoiselle LIVRY Camille, propriétaire de l'appartement sis 10, rue des Pontets à Bordeaux, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :

Statut de propriétaire de M ^{lle} LIVRY	Niveau de ressources
Propriétaire Primo Accédant	Plafonds ANAH < Ressources < 140% Plafonds ANAH

Cette opération consiste en des travaux de réhabilitation dans un logement de type T2 occupé par sa propriétaire à titre de résidence principale.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 23 novembre 2007.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 11 192 €

Aide de la Ville au propriétaire : 11 192 € X 15% = 1 679 €

Aide de la CUB au propriétaire : 11 192 € X 15% = 1 679 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à M^{lle} LIVRY Camille une participation d'un montant de 1 679 € pour la Ville de Bordeaux

Accorder à M^{lle} LIVRY Camille une participation d'un montant de 1 679 € pour la CUB.

Le versement de la subvention de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu des factures originales acquittées et d'une attestation d'In Cité certifiant l'achèvement des travaux.

Les différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours pour ce qui est de la Ville, et nature 458115 du budget de l'exercice en cours pour ce qui concerne la CUB.

M. DUCHENE. -

Délibération habituelle de subventions de la Ville et de la CUB aux propriétaires occupants ou accédants dans le cadre de l'OPAH Centre Historique.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

ADOPTE A L'UNANIMITE

***DELEGATION DE M. Charles CAZENAVE
P/Mme Véronique FAYET***

D -20080010

Subvention d'équipement à la Société Saint Vincent de Paul pour l'aménagement interne d'un nouveau local. Décision. Autorisation.

Monsieur Charles CAZENAVE, Conseiller Municipal Délégué, p/Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Société Saint Vincent de Paul assure depuis de nombreuses années un engagement important auprès des personnes défavorisées.

Ses locaux du 30 place Pey Berland qui accueillait à la fois le siège social, le Conseil Départemental de la Société et la structure d'accueil de jour, étaient devenus trop exigus.

A l'occasion du non renouvellement des baux, l'association a saisi l'opportunité d'acquérir en copropriété une partie de l'immeuble situé 24/26 rue du Commandant Arnould.

De nombreux travaux y ont été réalisés : création de trois bureaux de réception individuels vitrés, peintures, réfection du chauffage, de l'électricité, de la couverture-zinguerie et mise en place de vitrage anti effraction.

- Le coût global des travaux d'aménagement est de 110 272 euros

Compte tenu de la nature de ce projet et de l'intérêt tout particulier qu'il présente pour notre collectivité, je vous propose :

- 1) de décider l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 20 000 euros en faveur de la Société Saint Vincent de Paul.
- 2) d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention correspondante fixant les modalités de versement de ladite subvention.

Cette subvention sera versée sur les crédits ouverts au compte 204.2, fonction 523, du budget de l'exercice.

**SUBVENTION COMMUNALE
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET
L'ASSOCIATION SOCIETE DE SAINT-VINCENT DE PAUL – LOUISE DE
MARILLAC – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE GIRONDE**

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 28.01.2008 et reçue à la Préfecture de la Gironde le .2008.

Et

L'association **SOCIETE SAINT-VINCENT DE PAUL**, déclarée à la Préfecture de la Gironde le 14 novembre 1938, représentée par Monsieur Yves DUCLOS, Président habilité aux fins des présentes par les statuts de l'Association.

- EXPOSE -

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux, fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'Association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

- CONSIDERANT -

Que l'Association **SOCIETE SAINT-VINCENT DE PAUL**, dont les statuts ont été modifiés le 11 mai 1998, et dont déclaration de création a été reçue en Préfecture de Bordeaux le 14 novembre 1938, exerce une activité d'accueil et d'accompagnement des personnes en grande difficulté, soutien alimentaire, hébergement d'urgence par le centre d'accueil à Pey - Berland ; aide vestimentaire, domiciliation des personnes sans domicile, qui entre dans le champ des compétences pour lesquelles la Ville de Bordeaux est en droit d'intervenir.

Il a été convenu

ARTICLE 1 - Objet

Dans le cadre des travaux d'aménagement du nouveau siège social de l'association Saint Vincent de Paul, la ville de Bordeaux apportera son concours en attribuant une subvention d'équipement d'un montant de 20 000€

ARTICLE 2 - Mode de règlement -

La ville de Bordeaux procédera au versement des fonds sur production des factures.
La subvention sera créditée au compte de l'association n°0239190H022 30 établissement CCP Bordeaux

ARTICLE 3 - Conditions de Résiliation-

En cas de non respect par l'Association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

ARTICLE 4 - Droits de timbre et d'enregistrement -

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

ARTICLE 5 - Election de domicile -

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

☞ Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville

☞ Par l'Association Société SAINT-VINCENT DE PAUL,
26 rue du Commandant Arnould - 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires, le .2008.

<i>Pour la Ville de Bordeaux</i>	<i>Pour l'Association</i>
<i>LE MAIRE</i>	<i>LE PRESIDENT</i>

M. CAZENAVE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la société Saint Vincent de Paul assure depuis de nombreuses années un engagement important auprès des personnes défavorisées.

Ses locaux du 30 place Pey Berland qui accueillaient à la fois le siège social, le Conseil départemental de la société et la structure d'accueil de jour, étaient devenus trop exigus.

Séance du lundi 28 janvier 2008

A l'occasion du non renouvellement des baux, l'association a saisi l'opportunité d'acquérir en copropriété une partie de l'immeuble situé 24/26 rue du Commandant Arnould.

De nombreux travaux y ont été réalisés pour un coût global de 110.272 euros.

Compte tenu de la nature de ce projet et de l'intérêt tout particulier qu'il présente pour notre collectivité, je vous propose :

De décider l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 20.000 euros en faveur de la société Saint Vincent de Paul.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante fixant les modalités de versement de ladite subvention.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ? Pas de questions ? Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Jean-Charles BRON

Communication sur le droit de préemption des fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le décret attendu en application de la loi du 2 août 2005 permettant aux communes de préempter les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux a été pris le 26 décembre 2007.

La mise en œuvre de ce texte est complexe, et comporte une procédure préalable lourde :

- délimitation d'un projet de périmètre de préemption
- rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat sur ce périmètre
- saisine des chambres consulaires sur le projet de délibération
- puis rapport au conseil municipal

Sur cette base, je vous informe de la prochaine saisine de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde pour engager cette démarche sur un périmètre intra-boulevards comprenant le centre historique et les barrières (\pm 50 mètres à partir de l'intersection).

Les chambres consulaires auront alors un délai maximum de 2 mois pour émettre un avis et apporter leur contribution à cette démarche.

Un rapport présentant la mise en place locale de ce dispositif national sera ensuite soumis à notre assemblée.

RAPPEL DE LA LOI – PRECISIONS DU DECRET

La loi n°2005-882 du 2 août 2005, dont le décret d'application n°2007-1827 a été pris le 26 décembre 2007, offre aux communes la possibilité d'instaurer un droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux.

L'ambition de ce dispositif : maintenir la diversité des activités commerciales et artisanales, éviter que des locaux commerciaux soient transformés en bureaux, logements, ou en agences bancaires, lutter contre la mono activité dans certains secteurs, faciliter la venue et l'installation de nouveaux commerçants et artisans.

Ce droit est une faculté, son détenteur n'a donc pas obligation de l'exercer à chaque cession. L'exercice de ce droit ne peut être motivé que par l'intérêt général, qui doit être lui-même justifié.

Seule une commune peut exercer ou déléguer son droit de préemption (à d'autres collectivités locales ou chambres consulaires).

L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

La commune ne peut exercer son droit de préemption qu'après délibération motivée du conseil municipal.

Le projet de délibération doit être préalablement soumis pour avis à la Chambre de Commerce et d'Industrie et à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, accompagné de la

proposition de périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et d'un rapport analysant la situation des activités au sein de ce périmètre et les menaces pesant sur leur diversité.

En l'absence d'observations des organismes consulaires dans les deux mois de leur saisine, leurs avis sont réputés favorables.

Toute cession de fonds de commerce, de fonds artisanal ou de bail commercial, inscrite dans le périmètre retenu, doit être subordonnée, sous peine de nullité, à une déclaration préalable faite par le cédant à la commune. La commune dispose alors d'un délai de 2 mois pour notifier au cédant soit sa décision d'acquiescer aux prix et conditions indiqués dans la déclaration préalable, soit son offre d'acquiescer aux prix et conditions fixés par l'autorité judiciaire, soit sa décision de renoncer à l'exercice de son droit de préemption. Le silence de la commune au terme des deux mois vaut renonciation.

En cas de désaccord sur le prix ou les conditions, la commune peut saisir sous deux mois le juge des expropriations par lettre recommandée en motivant sa démarche.

Le décret comporte des garanties pour que le prix proposé corresponde à la valeur du fonds de commerce sur le marché et pour que l'exercice de la liberté d'entreprendre soit assuré (hypothèses de cession du fonds par voie d'adjudication, de gré à gré...).

L'acte constatant la cession est dressé dans un délai de 3 mois suivant la notification de l'accord sur le prix et les conditions indiqués dans la déclaration préalable ou de la décision judiciaire devenue définitive fixant le prix et les conditions de la cession ou suivant la date de l'acte ou du jugement d'adjudication. Le prix est payé au moment de l'établissement de l'acte constatant la cession.

LA RETROCESSION DU FONDS OU DU BAIL

La loi oblige le préempteur à rétrocéder le commerce après une année de détention à une entreprise immatriculée au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers pour une activité préservant la diversité commerciale et artisanale du site.

Le cahier des charges de rétrocession doit être approuvé par délibération du conseil municipal et comporté des clauses assurant le respect des objectifs de diversité de l'activité commerciale et artisanale.

Avant toute décision de rétrocession un avis de rétrocession doit être affiché pendant 15 jours, comportant un appel à candidatures, la description du fonds ou du bail, le prix proposé et mentionne que le cahier des charges peut être consulté en mairie.

Le cas échéant, la rétrocession est subordonnée à l'accord préalable du bailleur. Si le bailleur entend s'opposer au projet de rétrocession, il peut saisir le président du TGI pour faire valider son opposition dans un délai de 2 mois suivant la réception du projet d'acte. Le délai d'un an imparti à la commune pour procéder à la rétrocession est suspendu à compter de la notification du projet d'acte au bailleur jusqu'au recueil de l'accord du bailleur ou, à défaut d'accord, pendant la durée de la procédure jusqu'à l'intervention d'une décision juridictionnelle devenue définitive.

La rétrocession est autorisée par délibération du conseil municipal indiquant les conditions de la rétrocession et les raisons du choix du cessionnaire.

Dans le mois suivant la signature de l'acte de rétrocession, un avis doit être affiché pendant 15 jours en mairie, précisant la désignation sommaire du fonds ou du bail

rétrocédé, le nom et la qualité du cessionnaire, ainsi que les conditions financières de l'opération.

Si la rétrocession n'est pas intervenue à l'expiration du délai d'un an à compter de la prise d'effet de l'acquisition par le titulaire du droit de préemption, l'acquéreur évincé, dans le cas où son identité a été mentionnée dans la déclaration préalable, bénéficie d'un droit de priorité d'acquisition.

LE PERIMETRE

Le périmètre doit cibler un quartier ou une zone où il y a un risque réel de disparition des activités artisanales et commerciales. Le décret d'application de la loi prévoit une analyse préalable de la situation des activités du site et les menaces pesant sur leur diversité.

Dans tous les cas il conviendra de réaliser un diagnostic préalable précis.

CONCLUSION

Ce droit de préemption ne doit pas être exercé de façon systématique, à chaque cession. Dès lors, il est un élément fort de vigilance et de dissuasion à l'encontre du développement de certains secteurs d'activités (banque, restauration rapide...), mais aussi pour éviter la transformation en logements de certains pieds d'immeubles et préserver ainsi des linéaires commerçants. Il apparaît comme un outil de veille permettant de mieux anticiper les évolutions économiques.

M. BRON. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une communication que vous avez souhaitée le plus rapide possible, ce que nous avons fait puisque le décret d'application de cette loi qui date du 2 août 2005 n'est paru que le 26 décembre 2007.

Il s'agit d'un outil important et efficace à mettre en œuvre pour permettre que Bordeaux, après la dynamique qu'elle a connue au plan commercial, retrouve un équilibre, et pour permettre aux commerces de proximité de retrouver leur épanouissement.

La mise en œuvre de ce texte est complexe, il ne faut pas le cacher, et comporte une procédure préalable lourde :

Délimitation d'un projet de périmètre de préemption,

Rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat sur ce périmètre,

Saisine – ce que nous allons faire très rapidement – des chambres consulaires : la Chambre de Commerce et la Chambre de Métiers,

Puis rapport au Conseil Municipal.

Un rapport présentant la mise en place locale de ce dispositif national sera donc ensuite soumis au Conseil Municipal.

Je ne vais pas, Monsieur le Maire, rentrer dans le détail d'une loi qui, c'est bien compréhensible, est à la fois complexe et assez lourde.

Je dirai simplement que ce droit de préemption ne doit pas être exercé de façon systématique à chaque cession dès lors qu'il est un élément fort de vigilance, mais surtout de dissuasion à l'encontre du développement de certains secteurs d'activité : les banques, la restauration rapide, les assurances, d'autres encore, mais aussi pour éviter la transformation en logement de certains pieds d'immeubles et préserver ainsi des linéaires commerçants.

Plusieurs Conseillers Municipaux, Monsieur le Maire, se sont émus également de la situation qu'il pouvait y avoir. Il nous fallait un outil pour pouvoir agir. Il est là aujourd'hui. Je crois que nous allons le mettre en œuvre rapidement et qu'il sera efficace.

M. LE MAIRE. -

Espérons-le. Juste un commentaire. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Parce que c'est une véritable usine à gaz ce machin....

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Sur l'usine à gaz, effectivement vous avez raison. On va partager le constat que le législateur contemporain est de plus en plus lourd et de moins en moins précis et simple dans son expression. C'est une tendance naturelle du législateur que nous déplorons. On est loin, Monsieur le Maire, de l'Esprit des Lois si cher à Montesquieu.

Cela étant, là où je diverge totalement et de M. BRON et de vous-même c'est que je considère que jusqu'à présent nous avons comme d'autres villes un certain nombre d'outils entre nos mains pour lutter efficacement contre la prolifération de certaines activités tertiaires, notamment contre la prolifération des banques en centre ville.

Le problème que nous connaissons à Bordeaux et que nous avons régulièrement dénoncé ici dans cette enceinte se pose également dans toutes les métropoles de France qui ont à affronter cette prolifération anarchique, libérale diriez-vous, des agences bancaires.

J'ai envie de dire, la seule banque qui peut-être dans les années qui viennent nous protège un peu spontanément de cette prolifération c'est la Société Générale, mais hormis la Société Générale, je crois qu'on a intérêt à se doter d'un certain nombre d'outils pour éviter cette explosion libérale et anarchique.

M. BRON, j'aurais pensé qu'à l'occasion de cette délibération vous nous auriez proposé un certain nombre de pistes, et ne pas vous contenter du commentaire aussi avisé soit-il du décret du 26 décembre 2007. Nous avons désormais, effectivement, ce droit de préemption qui est précisé par le gouvernement, mais nous avons également la possibilité autrefois d'intervenir. Pourquoi ne l'avons-nous pas fait ?

Permettez-moi de vous citer des exemples très précis sur lesquels je suis sûr, Monsieur le Maire, vous ne me contredirez pas, des mairies qui ont lutté avec les armes qui étaient en leur possession contre cette prolifération. Je note Limoges, par exemple, qui a établi déjà depuis des années un périmètre de protection avec une obligation de déclaration d'aliéner tout fonds de commerce sur le territoire de ce périmètre. Pourquoi Bordeaux ne l'a-t-il pas fait ?

Le Havre, qui est dirigé par un de vos amis politiques, M. Rufenacht : fin septembre 2007 le Maire du Havre M. Rufenacht a dénoncé la multiplication des agences bancaires qui a conduit, selon lui, à tuer le commerce. M. Rufenacht s'est doté d'un certain nombre d'outils.

Je vais vous en citer de très simples. Par exemple le Maire du Havre a considéré qu'il ne donnait pas d'autorisation de travaux. Il ralentissait les procédures ou n'autorisait pas les arrêts pour les convoyeurs de fonds devant les projets d'agences bancaires. Moyennant quoi le Maire du Havre a réussi à lutter contre la prolifération.

Permettez-moi de citer enfin Paris. Paris a usé de son droit de préemption qu'il a confié à une société d'économie mixte et a ainsi pu maîtriser, je note les derniers chiffres, 232 locaux commerciaux, c'est-à-dire près de 30.000 m² qui ont pu être protégés ainsi par la Ville de Paris.

Autre exemple tout à fait différent, la Ville de Nantes a établi une charte de bonne conduite il y a quelques mois avec l'ensemble des banques.

Egalement, dernier exemple que je citerai, lors des Assises Nationales des Centres Villes qui ont eu lieu ici à Bordeaux le 18 octobre 2007, nous y étions ensemble, M. BRON, vous vous souvenez de la communication qui nous a été faite par le Maire de la Ville de Montrouge qui nous a expliqué que lui aussi s'était doté d'un certain nombre d'outils pour lutter contre cette prolifération.

Nous à Bordeaux on attend. On a attendu le décret. Maintenant le décret vient d'être rendu et vous n'êtes toujours pas en mesure de définir une politique qui nous permettra enfin de lutter contre cette prolifération.

Je note, Monsieur le Maire, que lorsque nous avons voté ici en Conseil Municipal il y a trois ou quatre ans – je ne me souviens plus de la date précise – la modification du règlement de notre secteur sauvegardé nous vous avons proposé également un certain nombre de pistes, au moins de réflexions pour lutter contre ces vitrines aveugles dans le secteur sauvegardé. Nos propositions n'ont jamais été suivies d'effet.

Donc on le découvre aujourd'hui en la matière. J'aurais aimé qu'on aille au-delà du commentaire de la loi et du décret et qu'enfin à Bordeaux on définisse une politique efficace de lutte contre cette mono-activité commerciale qui menace tous les centres villes.

M. LE MAIRE. -

Ecoutez, M. HURMIC, vous m'avez habitué à mieux. Comment peut-on dire ce que vous dites ? Aucune ville n'a maîtrisé cela...

M. HURMIC. -

(Hors micro)

M. LE MAIRE. -

Non, c'est faux, c'est totalement faux. Je connais M. Rufenacht un peu mieux que vous. Nous en avons parlé à plusieurs reprises. Aucun des outils qu'il a prétendument mis en place ne l'ont été depuis très longtemps s'ils l'ont été, et n'ont été efficaces. Refuser des autorisations de travaux parce qu'on fait une agence bancaire, je peux vous dire que ça

se termine tout de suite au tribunal administratif par excès de pouvoir. Il ne faut pas nous raconter d'histoires.

Si tous les maires ont fait des déclarations en disant : ça ne peut plus durer il faut que le législateur intervienne, c'est parce que nous n'avions pas d'outils.

Alors arrêtez d'avoir cette politique de dénigrement systématique de Bordeaux. Mais allez donc vous installer ailleurs, M. HURMIC. Tout est mieux ailleurs ! Le logement est mieux ailleurs, la qualité de l'air est mieux ailleurs, le développement durable est mieux ailleurs, la prolifération des agences bancaires est stoppée ailleurs ! Bordeaux c'est affreux ! Bordeaux c'est la catastrophe ! Tout va mal à Bordeaux !

Vous devriez apprendre à positiver un peu plus parce que vous allez finir par ne plus être crédible ! M'expliquer aujourd'hui qu'il y a des villes qui ont maîtrisé le problème de la prolifération des agences bancaires c'est une offense au bon sens et à la réalité. Ce n'est pas vrai !

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, je vous remercie de me donner la parole. Vous avez un peu raison dans ce que vous dites, sauf que quand même notre rôle d'hommes politiques, de future majorité certainement...

(Exclamations)

M. LE MAIRE. -

Quelle assurance... C'est bien.

M. RESPAUD. -

C'est quand même notre rôle à nous de dire en quoi la qualité de vie dans cette ville peut être meilleure. Si on ne le faisait pas on serait en dessous de tout.

Donc permettez-nous, Monsieur le Maire, de dire qu'effectivement en matière de commerce et d'artisanat la situation pourrait être meilleure.

M. LE MAIRE. -

Ça j'en suis convaincu. C'est pour cette raison qu'on vous propose ça d'ailleurs.

M. RESPAUD. -

Il n'y a pas de statistiques en la matière, et en plus j'ai remarqué que vous ne croyez pas toujours aux statistiques que je vous donne.

Il n'y a pas de statistiques. Je ne sais pas où on se situe par rapport à ça. Sauf que moi j'ai discuté par exemple avec M. Delanoë quand il est venu à Bordeaux ...

(Exclamations)

M. LE MAIRE. -

Ah ! C'est formidable ! C'est lui qui vous a suggéré d'ouvrir les musées à Bordeaux le dimanche ?

C'est une visite qui a marqué ! En matière de logement social il est très bon ! En matière de propreté de la rue il est excellent ! Faites-le revenir !

M. RESPAUD. -

M. Sarkozy vient vous voir, vous...

M. LE MAIRE. -

Non, non, il venait voir les policiers. Ce n'est pas moi qu'il est venu voir. Et je n'ai pas été me produire sur TV7 avec M. Sarkozy. Cette émission a été un désastre ! C'est l'émission où M. Rousset a dit : « Dans ma commune de Pessac... ! » C'est formidable.

Ah j'ai été heureux qu'il vienne M. Delanoë ! Il était vraiment le bienvenu. Qu'il revienne !

Allez, vous avez la parole. Je m'arrête.

M. RESPAUD. -

Comme vous avez dit lors d'un Conseil Municipal qu'on manquait de forces de police sur Bordeaux, j'espère qu'il vous a donné satisfaction sur ce point.

M. LE MAIRE. -

Non, non. Il est venu dire que les statistiques étaient excellentes.

M. RESPAUD. -

Nous on discute sérieusement...

M. LE MAIRE. -

Très bien.

M. RESPAUD. -

... et donc c'est avec quelqu'un qui est respectable comme M. Delanoë qui nous disait que malgré la non prise du décret il était fortement intervenu sur les structures commerciales et des chiffres précis ont été cités. C'est pour ça que je ne comprends pas pourquoi vous dénigrez ce genre de...

M. LE MAIRE. -

Je dénigre Paris ?

M. RESPAUD. -

Non. Vous vous êtes venu à Bordeaux parce que vous ne vous sentiez pas bien à Paris. Bon. Lui, il est Maire de Paris maintenant... (Rires)

M. RESPAUD. -

Donc il nous a parlé de 230 locaux commerciaux qui ont été protégés, qui représentent, mes chers collègues, 30.000 m² qui ont échappé à la spéculation immobilière en matière de commerces.

Quand on connaît les difficultés spécifiques de notre commerce de centre ville, quand on connaît ce qu'a dit M. HURMIC, qui est réel, le développement considérable et sans doute excessif des banques, des guichets de banques et des agences immobilières qui foisonnent dans notre ville, quand on connaît le problème des commerces de proximité qui disparaissent dans beaucoup de quartiers sur Bordeaux, quand on connaît également la difficulté des entreprises artisanales qui manquent de visibilité, qui subissent de tels frais qu'en 8 ans nous avons perdu – ce n'est pas M. BRON qui me contredira - près du quart des entreprises artisanales dans notre ville, on voit bien que cette loi peut être au cœur d'une renaissance du commerce et de l'artisanat dans cette ville, si elle est bien utilisée bien sûr, et s'il n'est pas trop tard bien évidemment.

Hélas, je crains qu'il soit trop tard. Ce n'est pas par hasard que c'est depuis longtemps qu'on vous a demandé d'intervenir sur les structures commerciales plutôt que sur l'animation commerciale.

Alors il nous faudra mettre une politique hardie en place dans ce domaine. C'est tout ce que je souhaite. C'est vrai que ce décret peut être un moyen supplémentaire. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

C'était une communication, donc il n'y a pas de vote.

D -20080011

Convention pluriannuelle 2008-2010 et convention financière 2008 entre la Ville de Bordeaux et l'association BRA. Agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde. Signature. Autorisation.

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le BRA – agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde est né en 1996 d'un consensus entre les principales organisations publiques girondines en charge du développement économique. Le BRA consacre son activité à la promotion économique, la prospection et l'accueil d'entreprises souhaitant s'implanter à Bordeaux ou en Gironde.

Depuis 10 ans, pour remplir la mission qui lui a été confiée, le BRA s'est attaché à :

- intégrer des réseaux au sein des milieux décisionnaires nationaux et internationaux,
- participer à la définition d'une image économique de notre territoire,
- mettre en œuvre et analyser le retour d'expérience des différentes méthodologies et pratiques de prospection engagées,
- professionnaliser l'accueil d'investisseurs par la constitution d'une réelle expertise,
- constituer une équipe pluridisciplinaire et faire monter en compétence l'ensemble des collaborateurs,
- positionner le BRA comme « la direction commerciale » du territoire et « facilitateur » de l'implantation d'entreprises.

Aujourd'hui, avec une moyenne de 800 emplois par an, les résultats sont réels et les objectifs ont été atteints.

En 2007, 26 décisions d'implantations ont été confirmées, avec un prévisionnel de 993 créations d'emplois en 3 ans. Parmi ces 26 décisions d'implantations, 20% sont d'origine étrangère.

11 de ces implantations ont eu lieu à Bordeaux intra muros, avec un prévisionnel de création d'emploi à 3 ans de 270 emplois. A noter dans les implantations qui confirment toute l'attractivité retrouvée de Bordeaux, l'arrivée de l'ONG Pharmaciens Sans Frontières.

Pour la période 2008-2010, de nouvelles évolutions sont attendues, certaines démarches doivent être renforcées telles que le marketing territorial ; l'identification des projets en développant de nouvelles actions pour accroître les contacts et contribuer notamment à créer à un horizon de trois ans, 1000 à 1200 emplois annuels...

Vous trouverez en annexe un projet de convention pluriannuelle 2008-2010 qui a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, les modalités de participation de la Ville de Bordeaux au financement des budgets 2008 – 2009– 2010 de l'association BRA ainsi qu'un projet de convention financière pour l'année 2008.

Ces conventions s'inscrivent dans le droit fil des décisions prises en Conseil d'Administration du BRA en date du 30 novembre 2007.

La participation demandée pour 2008 à la ville de Bordeaux est de 280 000 euros, se répartissant en cotisation (76 225 euros) et en subvention (203 775 euros).

Séance du lundi 28 janvier 2008

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention pluriannuelle pour 2008-2010,
- signer la convention financière pour l'année 2008,
- verser la participation, prévue au budget primitif 2008, soit 280 000 € à l'association BRA – Agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde :
- la cotisation soit 76 225 euros par imputation sur la fonction 9 sous fonction 90 nature 6281.
- la subvention soit 203 775 euros par imputation sur la fonction 9 sous fonction 90 nature 657

CONVENTION PLURIANNUELLE

ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LE BRA – AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE BORDEAUX ET DE LA GIRONDE

2008 - 2010

Entre :

- l'Association B.R.A, Agence de Développement Economique de Bordeaux et de la Gironde, représentée par son Vice-Président Délégué, M. TORRES, domiciliée 2, Place de la Bourse B.P 78, 33025 BORDEAUX CEDEX, déclarée à la Préfecture de la Gironde le 16 Septembre 1996,

ET

- la Ville de Bordeaux représentée par son Maire, M. Alain JUPPE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du _____, et domiciliée à BORDEAUX, Place Pey Berland.

Il est dit et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Selon l'article 2 de ses statuts, le BRA a pour objet de :

- « promouvoir, en France et à l'étranger, le développement économique de Bordeaux et de la Gironde, de façon à accroître leur rayonnement à l'échelle nationale, européenne et internationale ;
- prospecter, tant en France qu'à l'étranger, les sociétés susceptibles de prendre des décisions d'investissement au bénéfice de Bordeaux et de la Gironde; et à ce titre, définir et mettre en oeuvre une stratégie permettant d'attirer les investisseurs ;
- favoriser les programmes de développement émanant de sociétés déjà implantées en Gironde, mais dont les centres de décisions et de commandement sont extérieurs à ce territoire ;
- accueillir les différents projets d'investissements en favorisant à leur profit la mobilisation locale des partenaires publics et privés concernés par ces projets d'investissement ;
- organiser et coordonner la réception des entreprises et des investisseurs désireux de s'implanter en liaison avec les structures appropriées ;
- favoriser l'insertion optimale des nouveaux investisseurs au sein du tissu économique bordelais et girondin.

De manière générale, l'Association intégrera dans sa démarche les principes d'action suivants :

- coopération étroite avec l'ensemble des pouvoirs publics, institutions et organismes concernés par l'action économique sur le département de la Gironde, mais aussi sur les autres départements de la région Aquitaine. En particulier, l'Association cherchera à développer toutes les synergies possibles entre ses propres buts et ceux poursuivis par les organismes de développement économique présents sur le territoire aquitain.

Séance du lundi 28 janvier 2008

- proposition, dans le cadre de son objet social, de toute action et de toute mesure susceptible de participer à la résolution des problèmes de l'emploi, de conversion industrielle et d'expansion économique. »

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux soutient le BRA dans sa démarche depuis sa création en octobre 1996.

La présente convention s'inscrit dans le droit fil des décisions prises en Conseil d'Administration du BRA en date du 30/11/07 visant à doter le BRA d'un budget pluriannuel.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, les modalités de participation de la Ville de Bordeaux au financement des budgets – 2008 – 2009 – 2010 de l'Association B.R.A.

Cette participation concerne le cadre d'action global du BRA sur la période considérée (confère annexe 1).

En marge de cette convention, la VILLE DE BORDEAUX n'exclut pas la possibilité de solliciter le BRA sur un certain nombre de partenariats techniques à développer, comme par exemple :

- o participation annuelle au MIPIM, au SIMI,
- o organisation de rencontres ciblées avec des acteurs économiques,
- o promotion des sites d'accueil de la ville,
- o réflexions sur l'attractivité de la ville, ...

Ces opérations spécifiques seront discutées au cas par cas.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA PARTICIPATION

Le plan de financement prévisionnel pluriannuel est défini comme suit :

BUDGET BRA	2008	2009	2010
Région	280 000	290 000	300 000
Département	200 000	210 000	220 000
CCIB	380 000	390 000	400 000
CUB	400 000	410 000	420 000
Mairie de Bordeaux	280 000	290 000	300 000
Adhésions	110 000	110 000	110 000
FEDER	530 000	550 000	570 000
Total hors FEDER	1 650 000	1 700 000	1 750 000
BUDGET GLOBAL	2 180 000	2 250 000	2 320 000

Les montants de participations annuelles indiqués dans ce tableau incluent la cotisation statutaire de la VILLE DE BORDEAUX au BRA pour un montant de 76.225 euros.

Ainsi, le montant des contributions prévisionnelles de la VILLE DE BORDEAUX au BRA pour la période 2008 – 2010 est le suivant :

	2008	2009	2010
Cotisation	76.225	76.225	76.225
Subvention	203 775	213 775	223 775
Participation totale annuelle	280 000	290 000	300 000

Les contributions annuelles fixées sont soumises à leurs inscriptions au budget primitif de la Ville voté chaque année en séance du conseil municipal.

ARTICLE 3 : AFFECTATION DE LA PARTICIPATION

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée.

Si le bilan financier définitif d'un des exercices concernés s'avère inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata de l'aide versée par la VILLE DE BORDEAUX dans le financement global

Le BRA s'interdit, en outre, de reverser sous forme de subvention, tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

ARTICLE 4 : DUREE ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans, du 01/01/2008 au 31/12/2010.

Elle concerne le cadre d'actions global établi par le BRA et présenté en annexe 1 de la convention.

Si la stratégie globale du BRA venait à être modifiée, la VILLE DE BORDEAUX se réserve le droit de réviser les termes de la présente convention.

Tous les ans, la déclinaison annuelle du programme d'actions du BRA sera étudiée par les services de la VILLE DE BORDEAUX au regard de la présente convention.

Le Conseil d'Administration du BRA validera officiellement le plan d'action annuel après examen du Conseil de Suivi et d'Orientation. Le Procès Verbal validé du Conseil d'Administration du BRA fera foi.

La validation du plan d'action annuel par la VILLE DE BORDEAUX et des objectifs (de l'exercice en cours et de l'exercice écoulé) déclancheront les montants annuels de participation.

ARTICLE 5 : EVALUATION DES RESULTATS

Les résultats du BRA seront évalués et validés annuellement par le Conseil d'Administration du BRA auquel participe la VILLE DE BORDEAUX, sur la base du rapport d'activité annuel du BRA et de l'analyse du tableau des indicateurs d'activité annuels.

Le BRA devra fournir une note de synthèse commentant le niveau de réalisation des objectifs annuels.

ARTICLE 6 : MODALITES DE VERSEMENT DES FONDS

Chaque année, une convention annuelle de partenariat établira les modalités de versement de la participation de la Ville.

Pour l'année 2008, la convention stipule que le versement interviendra de la façon suivante :

- la cotisation de la VILLE DE BORDEAUX au BRA, pour un montant de 76.225 euros, sera versée sur appel de fonds de l'association, après signature de ladite convention,
- la subvention de la VILLE DE BORDEAUX au BRA, pour un montant de 203 775 €, sera versée suivant le calendrier ci-après :

Tranche n°1 : 67 925 € en mars 2008,

Tranche n°2 : 67 925 € en juin 2008,

Tranche n°3 : le solde, soit 67 925 € en septembre 2008.

ARTICLE 7 : CONDITIONS DE RESILIATION

En cas de non respect par l'association BRA – Agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association BRA – Agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde.

ARTICLE 8 : CLAUSE DE PUBLICITE

Le soutien apporté par la Ville de Bordeaux devra être mentionné sur les documents d'information destinés au public.

ARTICLE 9 : CONTENTIEUX

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour le BRA – Agence de développement
économique de Bordeaux et de la Gironde

Jean Charles BRON
Adjoint au Maire

Jean-Pierre TORRES
Vice-Président Délégué



Plan d'action 2008-2010





Vers le plan stratégique 2008-2010

Séduisant par bien des aspects, car les entreprises contribuent au développement de l'économie d'un territoire en apportant leur savoir-faire, leurs technologies et leurs compétences, le marché des investissements nationalement et internationalement mobiles est reconnu par tous les acteurs concernés comme très concurrentiel. De plus, tous les territoires et bassins d'emplois sont désormais soumis à un mouvement permanent de mutations, parfois difficiles à suivre et à prévoir.

Aujourd'hui, exister sur l'échiquier des investissements nécessite, pour un territoire, d'être en tête de la « compétition » face notamment à l'émergence des pays de l'Est et de l'Asie, la mobilité de plus en plus grande des entreprises, la réflexion et l'amélioration de l'offre des territoires et la professionnalisation des agences de promotion et de prospection.

Le territoire Bordeaux-Gironde est engagé dans cette compétition internationale. Pour gagner des « parts de marché », il doit se positionner face à ses concurrents tant français qu'europeens. Nous avons convenu que les stratégies « au fil de l'eau » ne peuvent constituer une réponse. Les élus Bordeaux-Gironde ont pour ambition de positionner le territoire dans le top 20 des destinations européennes aux côtés de Lille, Lyon, Barcelone, Munich....

Le BRA, service de promotion économique et véritable force commerciale de Bordeaux-Gironde est de fait, partie intégrante de cette ambition, il se doit donc d'adapter sa stratégie à ce projet territorial.

Né en 1996 d'un consensus entre les principales organisations publiques girondines en charge du développement économique, le BRA consacre son activité à la promotion économique, la prospection et l'accueil d'entreprises souhaitant s'implanter en Gironde.

Depuis 10 ans, pour remplir la mission qui lui a été confiée, le BRA s'est attaché à :

- intégrer des réseaux au sein des milieux décisionnaires nationaux et internationaux,
- participer à la définition d'une image économique de notre territoire,
- mettre en œuvre et analyser le retour d'expérience des différentes méthodologies et pratiques de prospection engagées,
- professionnaliser l'accueil d'investisseurs par la constitution d'une réelle expertise,
- constituer une équipe pluridisciplinaire et faire monter en compétence l'ensemble des collaborateurs,
- positionner le BRA comme « la direction commerciale » du territoire et « facilitateur » de l'implantation d'entreprises.

Aujourd'hui, avec une moyenne de 800 emplois par an, les résultats sont là et les objectifs fixés ont été atteints.

Mais pour être en phase avec les aspirations territoriales et répondre aux attentes de ses financeurs, le BRA doit évoluer avec son territoire et ambitionne, pour les trois ans à venir, de passer un cap en terme de résultats.

Pour cela, il propose de faire porter ses efforts sur les actions suivantes :

- **Marketing territorial** : Tout comme les entreprises, les collectivités territoriales sont soumises à une intensification de la concurrence. Elles doivent, elles aussi, dégager de nouvelles marges de manœuvre par une politique de différenciation de leur production, c'est à dire de leur offre. Pour ce faire, le BRA propose, **sous le contrôle du CSO marketing territorial**, d'assurer une fonction nouvelle de **centre de services partagés** (lieu de coordination et d'animation de cette nouvelle action) et ainsi contribuer à doter le territoire d'une stratégie (proposition et mise en œuvre) en matière de marketing territorial et d'image économique.



- **Identification des projets** : développer de nouvelles actions pour accroître les contacts avec les cibles, enrichir le « portefeuille » des prospects et contribuer à **créer - à un horizon de trois ans, 1 000 à 1 200 emplois annuels**. Cela implique de :
 - démultiplier les réseaux de prescripteurs : réseaux professionnels, presse nationale et européenne, prescripteurs institutionnels et « ambassadeurs locaux » : création d'une communauté d'intérêt élargie autour du BRA et mise en place d'un « programme prescripteurs » visant à sensibiliser, former les acteurs locaux (chefs d'entreprises et scientifiques) au discours promotionnel du territoire.
 - développer des actions de marketing direct, nouvelles et d'envergure, pour contacter des entreprises cibles.
 - Renforcer la présence opérationnelle sur des salons professionnels, lieux de décisions et l'organisation de séminaires d'affaires : participation aux grands rendez-vous d'affaires, aux salons professionnels, organisation de présentations économiques auprès de cercles de décideurs.
- **Traitement des projets** : être innovant dans les services d'aides à l'implantation proposés et se démarquer de la concurrence en offrant le « service plus » dans les domaines du conseil stratégique et des ressources humaines.

Pour mener à terme ces nouvelles actions, le BRA propose de :

- renforcer l'équipe interne sur le cœur de métier « élargi » : marketing territorial, communication, détection, traitement et accompagnement des projets d'investissement,
- consolider son expertise sur l'accueil et le traitement des projets d'investissement.

Bien entendu, ce plan d'action nécessite des moyens en rapport avec ses ambitions.

Depuis sa création en 1996, le BRA a fonctionné quasiment à iso budget (1.77 m € en 2007). Sur cette période -et notamment depuis 2002 dans le cadre d'un accord de financement pluriannuel- ses bailleurs de fonds ont solidairement compensé la décroissance régulière et programmée des crédits FEDER attribués au BRA.

Or, le scénario de continuité qui consisterait à consolider les moyens de BRA et à maintenir ses objectifs à leur niveau actuel ne paraît plus être en accord avec l'ambition territoriale affichée et la période qui s'ouvre aujourd'hui offre la possibilité de développer un scénario volontariste, en phase avec la volonté collective de positionner -à moyen terme- la métropole et son territoire dans le « top 20 » des villes européennes.

Pour la période 2007-2013, nous avons l'opportunité de nous inscrire, une nouvelle fois, dans la dynamique de la programmation des fonds structurels au titre du programme « *Compétitivité régionale et emploi* ».

Nous proposons donc aux collectivités de maintenir leur niveau de participation au budget du BRA à hauteur de celles accordées en 2006 et de soutenir notre demande d'attribution de crédits européens qui permettront la mise en œuvre de ces nouvelles actions.



I. Le marché des investissements nationaux et internationalement mobiles

Les analyses menées par les grands cabinets de consulting¹ confirment un certain nombre de grandes tendances au niveau international et précisent le comportement de la France dans cette compétition internationale :

- En Europe, la France confirme sa 2^{ème} place derrière la Grande-Bretagne mais, dans un contexte de forte croissance des investissements internationalement mobiles, sa position a tendance à s'éroder. Le taux de croissance des Investissements Directs Etrangers reçus est de 5% en France dans un environnement européen de +15%.
- La taille moyenne des projets développés en France est de moitié inférieure à celle observée globalement en Europe ce qui est en grande partie dû à la forte proportion de projets d'extensions d'entreprises existantes et non de nouvelles implantations ex-nihilo.
- La France occupe le 3^{ème} rang en termes d'emplois créés. Mais avec une moyenne de 53 emplois créés par projet contre 101 au niveau européen, elle a du mal à suivre ses concurrents européens.
- Près de 60% des projets concernent des fonctions tertiaires pour les deux tiers émanant de projets d'implantation d'agences marketing et de ventes. Cela explique par ailleurs la taille moyenne relativement faible de ceux-ci. En France, les centres de relations clients constituent le principal fournisseur d'emplois.
- Néanmoins, l'hexagone confirme son attractivité pour les projets d'unités de production et les projets logistiques.
- Pour les fonctions stratégiques, le **Royaume-Uni distance la France en accueillant deux fois plus de centres de R&D et près de trois fois plus de centres de décisions.**
- Origine des investissements internationaux s'implantant en France : Europe (56%) – USA + Canada (28.7%) ; il faut noter l'émergence rapide des projets émanant des nouveaux pays industrialisés : Brésil, Russie, Inde, Chine et la concurrence toujours forte des PECO sur les projets industriels.
- **3 500 projets internationaux ont été concrétisés en Europe en 2006, plus de 1 000 agences se les sont disputées !**
- Une concurrence qui est désormais mondiale pour une France qui est seulement un des leaders européens et voit ses positions menacées.

La France est reconnue par les investisseurs internationaux pour la **qualité de son niveau technologique** (avec toutefois quelques interrogations sur sa capacité d'innovation), **sa qualité de vie, son système de formation et son rayonnement international**. Les points jugés faibles concernent le modèle social, l'environnement juridique et fiscal et le niveau de croissance (un grand marché certes mais peu dynamique).

■ Principales tendances : les enseignements de l'activité du BRA

L'activité développée depuis plus de 10 ans par le BRA met clairement en évidence un certain nombre de constats concernant le comportement de Bordeaux et de la Gironde face aux investissements mobiles (création, extension ou délocalisation d'activités)².



Environ 130 projets nouveaux sont traités chaque année ayant pour origine la France (62 %), le reste de l'Europe (23%) et l'Amérique du Nord (10 %). Près de 60 % des projets traités sont des projets tertiaires³ et cette proportion est en croissance régulière. La taille moyenne des projets est d'environ 50 emplois.

Les projets tertiaires présentent globalement les caractéristiques suivantes :

- plus mobiles (avec des logiques de couverture nationale) et moins capitalistiques que les projets industriels,
- forte concurrence entre les territoires avec une importance des facteurs subjectifs de localisation
- Des délais de démarrage courts, donc des décisions plus rapides, paradoxalement moins consommateurs d'aides publiques mais avec une très forte incitation des aides
- Des besoins immobiliers évolutifs essentiellement en location

Deux atouts majeurs sont généralement mis en avant par les investisseurs : le potentiel immobilier du territoire et la qualité de vie.

Le constat est encore plus marqué dans l'analyse des résultats obtenus en termes de création d'emplois : pour le BRA le poids des projets tertiaires dans son activité est déterminant, ils représentent selon les années entre 75 et 90 % des emplois annoncés et les 2/3 du nombre de décisions obtenues sur 2004/2006. Cette tendance se confirme sur les résultats provisoires de 2007.

II. Offre et positionnement de l'agence

■ Du rôle de « décodeur » et d'intégrateur

Dès l'origine, le BRA se voit confier une mission clairement définie : obtenir des décisions d'investissement créatrices d'emplois et de richesses durables au profit de Bordeaux et de la Gironde en aidant les investisseurs à réussir leur implantation sur le sol girondin.

Pour mener à bien sa mission, il a pour tâche de :

- promouvoir l'économie girondine en France et à l'étranger,
- détecter et accompagner les projets d'investissements (publics ou privés) nationalement ou internationalement mobiles, et en conséquence, favoriser les programmes de développement d'entreprises déjà présentes mais dépendant de centres de décisions extérieurs,
- accueillir les nouveaux implantés.

■ ... à celui de direction commerciale et de centre de services partagés du territoire Bordeaux-Gironde

Lieu de dialogue et outil consensuel des acteurs institutionnels et responsables socio-économiques (chefs d'entreprises et scientifiques), le BRA a développé différents savoir-faire et expertises au profit des collectivités locales dans le domaine du développement économique exogène et du marketing territorial :

- Animation et concertation en termes de marketing territorial.
- Coordination d'actions collectives de promotion économique.

¹ Notamment ERNST & YOUNG « Baromètre de l'attractivité du site France – 2007 »

² Au plan régional, l'Aquitaine se hisse en 2006 au 9^{ème} rang des régions françaises pour l'accueil d'investissements étrangers, selon l'AFII. Avec 1647 emplois créés ou maintenus (949 en 2005) l'Aquitaine voit sa part passer de 3.1% à 4.1% du total national. Elle bénéficie du dynamisme du secteur des services aux entreprises (centres d'appels, TIC...) mais réalise aussi une bonne performance dans certains secteurs industriels.

³ Avec principalement par ordre décroissant :

- 30 % des projets tertiaires concernent les bureaux de liaisons ou agences commerciales
- 20 % les centres de développement et centres de recherches
- 20 % les fonctions back office, centres de services partagés et centres d'appel,
- 10 % les fonctions de commandement (QG ou directions générales)



- Identification, prospection, traitement et accueil des projets d'investissements dépendant de sociétés dont les centres de décisions sont extérieurs au territoire girondin. La prospection assurée par le BRA se fait dans le cadre d'un partage des tâches avec l'agence régionale 2ADI qui prospecte sur les secteurs d'intérêts régionaux (ASD, filière Bois, Agroalimentaire et biotechnologies liées). Un plan d'action annuel précise les domaines de prospection du BRA.
- Le BRA traite l'ensemble des projets d'implantation ou d'extension exogènes identifiés par les dispositifs national et régional de prospection (AFII, 2ADI).
- Développement de « services⁴ aux investisseurs » orientés satisfaction « client ».

Le rôle de véritable **Direction Commerciale de BORDEAUX-GIRONDE** et de **centre de services partagés « marketing territorial »** pour l'ensemble du territoire semble aujourd'hui se dessiner pour le BRA.

III. Stratégie globale et objectifs fixés

■ Une vision commune, une ambition partagée

Au cours de l'année 2005, les acteurs impliqués dans la gouvernance du territoire de Bordeaux-Gironde se sont accordés sur le dispositif régional en faveur du développement exogène, en instaurant un partage clair dans le rôle respectif de chaque intervenant, partage acté lors du conseil d'administration du BRA, le 1^{er} juillet 2005.

Cette clarification s'est traduite, au niveau du BRA, par un recentrage de son positionnement, et par une adaptation de sa stratégie. Un plan d'action en adéquation avec cette nouvelle approche a été mis en œuvre dès 2006 et prolongé en 2007.

L'action du BRA décline, à travers ses missions, la stratégie définie par les acteurs institutionnels du territoire. Depuis 2006, les travaux relatifs à la définition de cette stratégie se sont accélérés et sont aujourd'hui très avancés. Un consensus apparaît assez nettement tout à la fois autour d'une vision partagée et d'une ambition commune pour le territoire.

■ Des objectifs opérationnels clairs et identifiés pour le BRA

La position consensuelle qui lui est désormais dévolue (direction commerciale du territoire et marketing territorial), inscrit le BRA dans la stratégie territoriale affichée et lui permet ainsi de participer au développement de la vocation de leadership de l'agglomération et en conséquence, de renforcer son rôle d'animateur qui lui a été confié par ses bailleurs de fonds.

Un accent particulier sera porté sur les secteurs à forts enjeux en termes technologiques et/ou en termes d'image pour le territoire. Enfin, les secteurs d'activité et les projets potentiellement créateurs d'emplois durables et de richesse seront des cibles prioritaires.

>> **Consolider le cœur de métier**

Renforcer le triptyque « Promotion/Prospection/Accueil »- en développant les évolutions engagées en 2006 et 2007. Celles-ci ont permis à nos partenaires de se mobiliser au sein de groupes de travail collaboratif –animés par le BRA- qui se sont mis en place et qui sont en mesure aujourd'hui de proposer des conclusions opérationnelles : marketing territorial, comptes clés, Bordeaux « Modes d'emplois » (animation de l'offre BORDEAUX-GIRONDE en matière de ressources humaines), propositions à blanc, accompagnement des « relocations ».



Toute action engagée sera pensée dans la perspective d'identifier de nouveaux projets d'investissements. **Inscrite dans une démarche projet**, cette approche constituera la colonne vertébrale de la démarche qualité qui accompagne ce plan à moyen terme.

- **Communiquer à l'international sur l'offre territoriale Bordeaux-Gironde** en bâtissant une stratégie de communication institutionnelle économique dans la continuité de la stratégie de marketing territorial. Valoriser le positionnement choisi, référencer le territoire comme lieu d'accueil d'activités et diffuser la marque Bordeaux-Gironde. Anticiper les évolutions du marché et exercer une veille permanente sur la concurrence.
- **Promouvoir le territoire BORDEAUX-GIRONDE** en élaborant des argumentaires de vente adaptés qui « fassent envie », en adoptant des axes stratégiques simples et mobilisateurs tout en répondant aux attentes du marché.
 - Bordeaux-Gironde place tertiaire et territoire d'innovation et de créativité,
 - Intégrer et accompagner les évolutions des parcs technologiques, des parcs d'affaires et les zones d'activité d'intérêt départemental.
- **Déclinaison et impacts spécifiques sur les différents segments d'activité** : consolider et s'investir dans les filières qui affichent aujourd'hui une réelle dynamique :
 - Activités tertiaires : SSII – Centres de relation clientèle – centres de services partagés. Il s'agit de s'adapter à la nouvelle économie tertiaire qui fait appel à de nouvelles compétences nécessitant des appareils de formation et des méthodes de managements différents de ceux mis en œuvre pour les emplois industriels et sur lesquels Bordeaux et la Gironde ont objectivement des cartes à jouer. Les objectifs globalement poursuivis concernent le développement des fonctions métropolitaines et de commandement afin d'inscrire durablement la capitale régionale dans le concert des métropoles européennes d'équilibre.
 - Activités industrielles dynamiques : Les activités liées aux pôles de compétitivité (Optique/Laser - Biotechnologies/Santé), la filière nautisme, les éco-industries (énergies renouvelables, véhicule électrique, bois – énergie), les TIC,
 - Engager une réflexion sur des secteurs d'activité porteurs pour l'avenir :
 - activités logistique pour lesquelles de nouvelles formes de développement apparaissent,
 - « économie quaternaire »⁵ qui concerne une quinzaine de secteurs à fort contenu créatif et artistique et pour lesquels un territoire comme le nôtre présente des atouts certains. Ces activités qui contribuent fortement au rayonnement d'un territoire feront dans un premier temps l'objet d'un recensement.

>> Intégrer les attentes de nos bailleurs de fonds



POLES DE COMPETITIVITE ET POLES DE COMPETENCES : accompagner la région et ses agences (INNOVALIS AQUITAINE et 2ADI) dans les actions mises en œuvre pour développer les pôles de compétitivités et les expertises technologiques du territoire : projets AEROPARC, BIOPARC, ROUTE DES LASERS



BORDEAUX « PLACE TERTIAIRE » : s'impliquer dans les groupes de travail et de propositions mis en œuvre sur les projets BELCIER (quartier d'affaires à vocation internationale) et BASSINS A FLOTS, renforcer les fonctions métropolitaines et de commandement, l'enjeu se chiffre à moyen terme dans une fourchette de 10 à 12.000 emplois.

⁵ Publicité, architecture, art, artisanats, design, mode, édition, cinéma et vidéo, télévision et radio, logiciels de loisirs interactifs, musique, arts du spectacle, photographie, services logiciels et informatiques



MADE IN BORDEAUX
AQUITAINE



RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DES TERRITOIRES : accompagner le Conseil Général de la Gironde dans la mise en œuvre de sa politique de développement des pays girondins : prise en compte de la création de Zones d'activité d'intérêt départemental ; participation à la définition des actions marketing permettant de renforcer l'attractivité de ces territoires et détermination des actions de prospection liées en s'appuyant sur une démarche structurante de Systèmes de Production localisés



SITES D'INTERET METROPOLITAIN : la Communauté a souhaité que se développe une action renforcée en matière de prospection d'entreprises. La charte de développement économique définit un cadre stratégique d'action et confère aux sites d'intérêt métropolitain un rôle spécifique. Les sites d'intérêt métropolitain sont, pour la métropole, des sites d'investissement prioritaires et de cohérence stratégique ainsi que des supports privilégiés de promotion économique.



FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS EN DIFFICULTE : Dans le cadre des relations établies avec les sociétés envisageant de s'implanter ou de se développer sur le territoire de Bordeaux et de la Gironde, le BRA s'attachera à présenter les différents dispositifs mis en œuvre par ses partenaires et destinés à faciliter l'insertion de publics en difficultés (actions d'insertion, groupements d'employeurs, dispositif de formation). La mise en œuvre de l'action « Bordeaux Gironde Mode d'emploi » facilitera cette démarche.



ACTION « COMPTES CLES » : les grandes collectivités et les chambres de commerce et d'industrie ont engagé en 2007 une action visant à conforter la présence des « comptes clés » déjà présents en Gironde, le BRA assure l'animation de cette action qui a pour objectif d'assurer un suivi et une meilleure connaissance des enjeux, des stratégies et anticiper les attentes de ces entreprises.



BORDEAUX 2013 : Participer au projet de candidature « Bordeaux 2013 – Capitale européenne de la culture portée par la ville et l'ensemble des collectivités.



NAUTISME/CONSTRUCTION NAVALE – HABITAT PASSIF - PLATEFORME AEROPORTUAIRE : dans la continuité des actions engagées en 2007 avec la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux poursuivre les actions de prospection sur les secteurs du nautisme et de la construction navale. Dans le domaine de l'habitat passif participer à la montée en puissance de l'IFPEB (Institut Français pour la Performance Energétique du Bâtiment), identifier un tour opérateur d'envergure européenne susceptible de choisir Bordeaux comme site d'implantation.



FILIERE BOIS : dans le cadre du développement des territoires girondins, participer à l'implantation de projets favorisant la diversification forestière, les essences locales et le développement du bois-énergie.



VEHICULE ELECTRIQUE : participer au renforcement de la filière « véhicule électrique » en prospectant des entreprises sur des domaines d'activité complémentaires aux compétences aquitaines existantes : chaîne propulsive hors moteurs réducteurs et les éléments périphériques à la batterie (connectique, packaging, etc.) ainsi que l'électronique.



RECONVERSIONS INDUSTRIELLES : A un moment où le territoire subit de fortes pressions économiques, ne serait-ce que par la fragilisation de son industrie manufacturière, orienter les actions de prospection du BRA de manière à contribuer à l'élaboration de solutions qui permettront de sauvegarder des emplois menacés et de maintenir des activités sur les sites touchés, en impliquant dans le financement de ses actions les sociétés multinationales à l'origine de ces fermetures.

■ Vers un 2^{ème} plan de financement pluriannuel

Ce plan stratégique 2008 - 2010 devrait pouvoir s'inscrire dans le même cadre d'accompagnement pluriannuel, chaque exercice budgétaire faisant l'objet d'un plan d'action précis en terme d'actions à engager et de cibles visées par les différentes actions de communication et de détection. Ces éléments sont détaillés au chapitre 7 de ce document.

IV. Stratégie marketing



Dans le champ du développement économique, les clients du territoire sont d'abord les entreprises, celles-ci se divisent en deux grandes catégories : les entreprises déjà implantées sur le territoire et celles qui pourraient y investir.

La performance du dispositif d'attraction des investisseurs tient notamment à ce que l'offre territoriale, dans son acception la plus large, rencontre et corresponde à la demande des entreprises. Elle ne peut qu'être construite localement, même si elle intègre évidemment des paramètres d'ordre national voire européen (législation fiscale, droit social, réglementation environnementale, etc.).

La performance d'une politique d'attraction tient en partie à la recherche d'un **positionnement concurrentiel** sur un ou plusieurs segments du marché des entreprises mobiles. Il est apparu naturel de concevoir l'offre territoriale en suivant une démarche similaire à celle pratiquée par les entreprises pour leur stratégie de développement.

Comme les entreprises, les collectivités territoriales sont soumises à une intensification de la concurrence. Elles doivent, elles aussi, dégager de nouvelles « marges de manœuvre » par une **politique de différenciation** de leur production, c'est-à-dire de leur offre.

Une stratégie de différenciation porte donc sur la définition du meilleur positionnement possible et la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration des conditions d'attractivité, au vu des critères de localisation et de l'environnement concurrentiel.

Dans ce cadre, le groupe de réflexion « CSO Marketing territorial » s'est réuni tout au long de l'année 2007 avec pour objectif **l'élaboration commune d'un plan d'action marketing** en vue d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de Bordeaux-Gironde et être ainsi en mesure de **proposer un positionnement différenciateur.**

Cette action repose sur :

- le recensement des forces et faiblesses du territoire ainsi que des opportunités et menaces pesant sur lui,
- la comparaison de ses atouts et handicaps à ceux des territoires concurrents,
- la confrontation de cet environnement stratégique aux attentes et besoins du marché des investissements mobiles et de ses composantes,
- pour déterminer in fine une stratégie de positionnement et les actions à mettre en œuvre.

Dans le cadre de ce plan 2008-2010, seules les conclusions nous intéressent mais le document détaillé issu de ce groupe de travail est disponible.

■ **AMBITION :**

- ➔ **Etre dans le top 20 des territoires métropolitains européens**, développer et affirmer un dynamisme économique avec un système de gouvernance collectif et partagé, être exemplaire en matière de développement durable, rayonner en termes culturels et de création.

■ **SCENARIO : Une approche ambitieuse et réaliste à fort impact**

Le CSO Marketing Territorial a fait le choix d'une stratégie offensive afin d'anticiper les mutations positives et négatives du territoire qui passe par :

- un positionnement stratégique différenciateur au plan économique et au plan des valeurs,
- l'allocation par étapes des ressources ciblées sur des compétences et des projets ou sites prioritaires,



- l'augmentation des moyens d'animation avec un objectif de professionnalisation et de spécialisation,
- la mise en place d'un plan collectif de territoire en insistant sur la valeur ajoutée créée impliquant tous les acteurs du territoire,
- le rayonnement du territoire au plan national et international.

■ **MOYENS A METTRE EN ŒUVRE**

La prise en compte des phénomènes de métropolisation, réseaux de villes et structuration du territoire conduit à considérer le système métropolitain de Bordeaux-Gironde comme l'échelle pertinente de territoire concerné. **En termes de gouvernance, le CSO prend en charge l'ingénierie globale du marketing territorial.**

Le BRA en demeure le lieu d'animation et de coordination. Il assure une fonction de centre de services partagés intégrant l'analyse de la demande et l'élaboration de propositions d'orientation en marketing stratégique et de plan d'action qui en découle. Il lui faut les moyens d'entretenir la réflexion stratégique par une approche de veille, d'études et de prospective.

1. **Sélection des cibles**

- Entreprises locales en vue de créer, maintenir et développer l'activité économique, favoriser la création d'emploi.
- Entreprises extérieures au territoire de référence, les chercheurs et les universitaires, les congrès d'affaires prioritairement dans les secteurs cibles suivants : tertiaire supérieur et innovant, tertiaire créatif, directions fonctionnelles ou stratégiques de grandes entreprises, start-up (s) de l'Ile de France en phase de développement, entreprises de l'optique/laser, des biotechnologies/santé, de l'éco-industrie et entreprises éco-compatibles.
- Au-delà des cibles géographiques habituelles – Amérique du Nord et Europe de l'Ouest – prospecter les entreprises chinoises avec pour ambition de devenir l'une des têtes de pont européennes pour ces nouveaux investisseurs.

2. **Se positionner par rapport à la concurrence**

Il s'agit de trouver un **axe de positionnement différenciateur pertinent**, exprimant de l'**audace** et de la **créativité, précurseur** des valeurs qui caractériseront le monde de demain.

Le **concept proposé**, qu'il faudra - s'il est accepté par tous « mettre en musique » - est celui de « **Territoire du nouveau monde** » dans le sens de **nouveau modèle autour des deux thématiques majeures : économie de la connaissance et développement durable**.

3. **Adapter l'offre territoriale aux ambitions exprimées par le positionnement**

- Mettre à niveau l'offre de base en utilisant la dynamique métropolitaine et les synergies Bordeaux/Gironde : améliorer la desserte aérienne, communiquer sur la qualité des infrastructures de télécommunication, attirer des manifestations d'ampleur internationale, renforcer les structures de financement, favoriser le travail coopératif multidisciplinaire...,
- Construire une offre différenciatrice sur un plan économique : devenir une référence en matière de développement durable, (innovation, créativité, concentration sur les secteurs émergents, construire une offre foncière différente),
- Construire une offre sur un plan immatériel et une image : affirmer une différence existentielle plus qualitative et créative autour des valeurs du territoire.



4. Du savoir-faire au faire-savoir

Promouvoir le territoire et son offre et améliorer la « mise en marché » : rayonner avec une **stratégie de communication unique et partagée** ; **promouvoir cette nouvelle image** au plan international.

Principaux objectifs :

- Bâtir une **stratégie de communication institutionnelle économique** (publicité, RP, Salons, documentation, marketing direct) **fédératrice** entre toutes les entités qui disposent d'un budget pour communiquer auprès des cibles économiques et définir des chartes qui permettent à chacun d'exprimer ses axes de communication sous une « marque ombrelle »,
- **Adopter une expression publicitaire du positionnement retenu et mettre en commun des moyens budgétaires** pour avoir une taille critique de communication.
 - Communication : identifier un coordinateur, organiser un appel d'offres et choisir une agence de communication et une agence RP commune pour la marque ombrelle, lancer une campagne en 2008 avec ce positionnement et cette marque ombrelle.
 - Promotion : disposer d'une structure qui anime, fédère et garantit la cohérence d'action, élaborer des argumentaires de vente et formater des packages d'offres adaptés à chaque secteur et cible et identifier des secteurs cibles avec des approches spécifiques.

V. Stratégie Commerciale (Identification et traitement de projets)

Le plan d'action 2007 sera globalement réalisé et les objectifs fixés – participer à la création de 850 emplois pérennes – seront assez sensiblement dépassés pour atteindre le millier. Au-delà du cœur de métier (détecter – convaincre et accompagner les investisseurs dans leurs décisions), les principales actions, qui avaient été annoncées il y a un an, auront été menées à bien :

- Evolutions méthodologiques en matière d'identification de projets.
- Construction de l'offre territoriale « Bordeaux-Gironde » dans le domaine des ressources humaines.
- Engagement de l'action « Comptes Clés ».
- Formalisation et mise en œuvre des propositions à blanc.

2007 aura donc bien été, pour le BRA, un exercice charnière, à la fois un exercice de continuation permettant de conforter le cœur de métier - mais offrant aussi l'opportunité d'apporter formellement son expertise à la réflexion sur l'avenir du territoire.

■ **OBJECTIFS**

Pour cette période 2008–2010, l'analyse stratégique nous conduit à vous proposer des priorités qui privilégient l'intensification de nos actions de prospection sur des secteurs considérés aujourd'hui comme prioritaires. Il s'agit de secteurs, de filières ou d'activités qui :

- sont fortement créateurs d'emplois pérennes,
- contribuent à renforcer les fonctions de « commandement » de l'agglomération pour lui permettre de progresser dans le concert de métropoles européennes d'équilibre,
- viennent conforter les actions menées dans le cadre des pôles de compétitivité et qui ont pour objectif de consolider et diversifier les bases technologiques de l'économie girondine,
- participent à la diffusion d'une image dynamique du territoire,
- devraient être amenés à connaître à court terme un fort développement.



Par delà ces propositions, il apparaît tout aussi important d'assurer le développement et la mise en oeuvre d'actions transversales. Il s'agit donc de :

- faire évoluer significativement dans la structuration de l'offre territoriale : action « Comptes Clés » et action « Bordeaux Mode d'emploi»,
- et de renforcer notre capacité d'identification de projets : élaboration avec nos partenaires de « propositions à blanc », utilisation des techniques du marketing direct pour l'identification des prospects.

Il s'agit enfin de maintenir et de renforcer les expertises développées – depuis maintenant 10 ans – au sein du BRA, expertises qui concernent :

- la capacité de mobilisation des acteurs locaux,
- le traitement des projets et de la négociation,
- le montage financier des dossiers,
- la prise en compte des problématiques « immobilières » et « ressources humaines ».

Nos objectifs globaux visent donc à :

- **Augmenter significativement nos résultats en termes de succès** (implantation, développement ou relocalisation d'entreprises) mais aussi **en termes de créations d'emplois** annoncés. Notre ambition, est au terme de la période 2008–2010 est d'assurer au territoire Bordeaux -Gironde un flux de projets en accroissement significatif (passer de 25 décisions à 40) et contribuer aux côtés de nos partenaires à la **création annuelle de 1200 emplois nouveaux** (versus 850 aujourd'hui).
- **Renforcer et diversifier l'offre territoriale** dans le domaine des ressources humaines, de l'accompagnement de la mobilité, du suivi des entreprises « stratégiques » pour le territoire.

■ **CIBLES**

Pour cette période 2008–2010, les principaux secteurs et filières de prospection pour le BRA concerneront les domaines décrits, ci-dessous. Le plan d'action 2008 détaille de façon très concrète les actions qui seront menées.

- Sciences de la vie – Santé – Biotechnologies / Bio production - Nutrition - Matériel médical .
- Technologies appliquées :
 - Laser – Optique – Optronique - Photonique .
 - Utilisations industrielles du laser
 - Technologies internet – Image 3D – Jeux vidéo.
 - Energies renouvelables (éolienne – photovoltaïque...), et activités liées à la construction HQE.
 - Matériaux appliqués (industrie nautique).
- Activités tertiaires :
 - Directions stratégiques et fonctionnelles, centres de relation clients et centres de services partagés.
 - Recherche de quartiers généraux européens ou infra européens (capitaliser sur l'implantation de siège France de la société McKESSON par exemple).
 - Société de services et d'ingénieries informatiques : renforcer la présence sur l'agglomération de centres de services à vocation nationale.
 - considéré comme l'un des tout premiers secteurs prioritaires par l'AFII, le BRA engagera à très court terme une réflexion sur l'approche des nouvelles formes d'exercice des fonctions logistiques tout en assurant la promotion et l'aide à la commercialisation des parcs logistiques programmés sur le territoire girondin (ARSAC, BEYCHAC-ET-CAILLAU, CESTAS, ST ANDRE DE CUBZAC ...).
 - Courant 2008, une approche des activités constitutives de « l'économie créative » sera effectuée ; un ciblage d'activité et une méthodologie de prospection seront ensuite définis.

■ **METHODOLOGIE**



« L'ingénierie de l'exogène » réunit toutes les compétences qui recouvrent un champ d'intervention allant de l'identification des projets d'investissement et de création d'emplois, jusqu'à l'obtention, de la part du porteur de projet, de sa décision de réaliser le projet sur le territoire concerné.

L'ingénierie de l'exogène :

- fait appel à divers métiers : le marketing, la communication et la promotion ciblée, la prospection, la négociation avec les décideurs économiques,
- mobilise en permanence les partenaires économiques et institutionnels,

et met en œuvre des procédures de travail en réseaux et des modes de coopération qui facilitent la résolution de l'ensemble des problèmes posés.

Ces différentes actions s'organisent autour de :

- L'utilisation des techniques de **marketing direct** : validation, achat ou location de fichiers qualifiés, campagnes de courriel, relances téléphoniques et prises de rendez-vous.
- Présence sur les principaux **salons nationaux et internationaux** en fonction des cibles retenues.
- Intensification de l'**action sur les réseaux** nationaux (ANSRH – DFCG – AFPLANE) et internationaux (UCIFE – Ambassades).
- Renforcement au sein du BRA de l'**équipe « Front Office »**.
- **Utilisation des propositions à blanc** sur des entreprises sélectionnées en collaboration avec nos partenaires.
- **Intensification des opérations presse** : exploitation d'événements majeurs (inauguration de l'ILP par exemple) pour présenter à la presse professionnelle spécialisée les points d'excellence de notre économie.
- Recours à des **consultants spécialisés** sur certaines cibles technologiques et certains pays (CHINE notamment).

■ **ACTIONS TRANSVERSALES**

- **Action « Comptes clés »** : connaître, comprendre et anticiper les attentes des entreprises qui pour de multiples raisons (fiscalité, emploi, technologie ou image) sont stratégiques pour Bordeaux et la Gironde. La mise en œuvre en réseau concernant ces comptes clés implique sur ce thème une coopération et des échanges entre les services concernés quasiment au quotidien. Cet échange sera techniquement opérationnel début 2008. Une population de 250 entreprises devrait être couverte à terme. Le BRA assurera l'animation de cette action.
- **Bordeaux « Mode d'emploi »** : structurer et coordonner sous ce label une offre de services locale et globale en matière de ressources humaines pour accompagner le développement et l'implantation d'entreprises en Gironde.
- **Propositions à blanc** : nouvelle méthode de prospection, fondée sur des principes d'originalité et de pragmatisme, qui permet ainsi non seulement de nous démarquer vis-à-vis de nos concurrents, mais aussi de recentrer nos efforts pour gagner en efficacité dans nos actions de prospection. L'idée de base consiste, à partir de projets fictifs préalablement définis, de mener des actions de prospection en direction de groupes d'entreprises-cibles, en axant d'emblée la discussion sur des dossiers de proposition préétablis par l'ensemble des intervenants locaux (collectivités locales, ANPE, propriétaires fonciers, promoteurs, laboratoires publics, centres de formation, associations professionnelles, opérateurs télécoms).

VI. Prévisions budgétaires 2008–2010

Il est impératif de maintenir l'équilibre délicat des sources de financement et de bien contrôler l'allocation des fonds afin d'assurer à l'agence une stabilité financière.

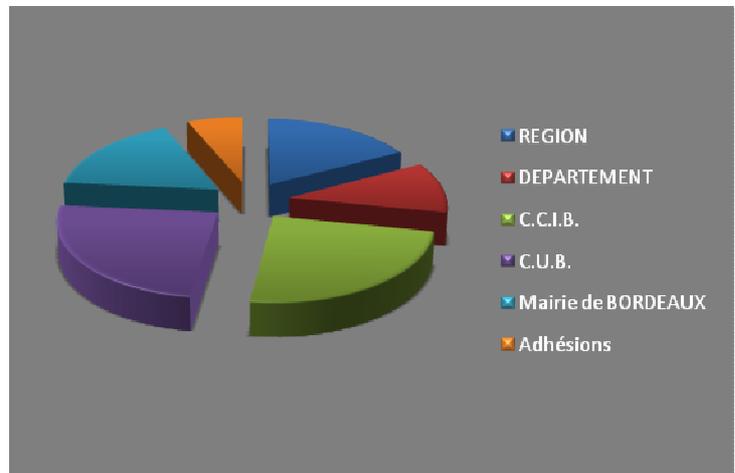
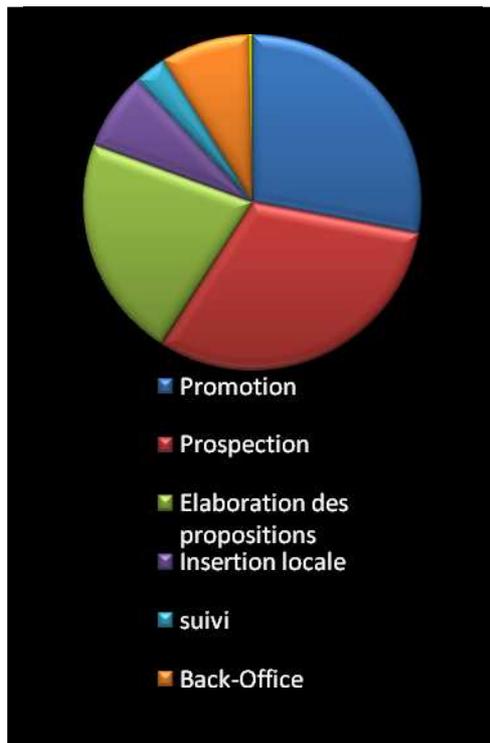
■ **RAPPEL DES DONNEES 2007**

BUDGET BRA – 2007
Répartition analytique

BUDGET BRA 2007
ORIGINE DES RESSOURCES



des dépenses



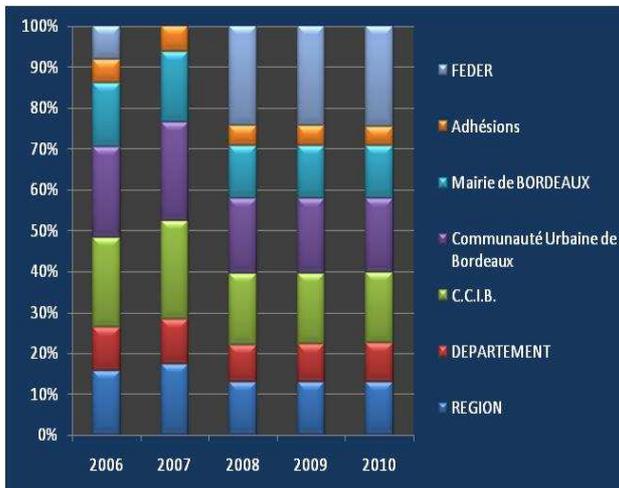
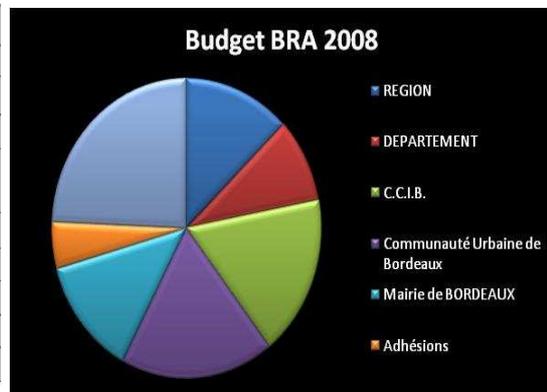
■ RECETTES PREVISIONNELLES POUR LA PERIODE 2008-2010

- Depuis sa création en 1996, le BRA a fonctionné quasiment à iso budget (1.768.000 € en 2007). Sur cette période, et notamment depuis 2002, dans le cadre d'un accord de financement pluriannuel, ses bailleurs de fonds ont solidairement compensé la décroissance régulière et programmée des crédits FEDER attribués au BRA.
- Le FEDER n'est pas intervenu dans le financement du budget du BRA en 2007.
- Le nouveau programme des fonds structurels pour la période 2007-2013 offre l'opportunité à l'agence de bénéficier une nouvelle fois de ces crédits en s'inscrivant dans le programme « *Compétitivité régionale et emploi* » visant à renforcer la compétitivité et l'attractivité des régions.
- La proposition de financement, pour la période 2008-2010 qui vous est proposée, repose sur les éléments suivants :
 1. Reprise des niveaux de financements par nos bailleurs de fonds légèrement inférieur au montant des contributions apportées en 2006, soit un total de 1.650.000 € pour 2008 ; exception faite du Conseil Général de la Gironde qui est sollicité à hauteur de 200.000 € soit 6.700 € supplémentaires par rapport à sa contribution 2007 et de la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux qui contribuera au budget 2008 du BRA pour 380.000 €
 2. Sollicitations des crédits FEDER à hauteur de 530.000 €, soit 24 % du budget global du BRA.
 3. Légère croissance du budget en euros courants : 10.000 €/an pour chaque partenaire, 20.000 €/an pour les crédits FEDER.



A l'issue de cette période, un deuxième plan à moyen terme sera présenté pour couvrir les années 2011, 2012 et 2013 et envisagera les mécanismes de sortie des crédits FEDER à compter de 2014.

BUDGET BRA	2006	2007	2008	2009	2010
REGION	280000	303949	280000	290000	300000
DEPARTEMENT	189500	193310	200000	210000	220000
C.C.I.B.	393500	427396	380000	390000	400000
Communauté Urbaine de Bordeaux	393500	427396	400000	410000	420000
Mairie de BORDEAUX	280000	303949	280000	290000	300000
Adhésions	102000	112000	110000	110000	110000
FEDER	148000	0	530000	550000	570000
TOTAL hors FEDER	1638500	1768000	1650000	1700000	1750000
BUDGET GLOBAL	1638500	1768000	2180000	2250000	2320000



**CONVENTION DE PARTENARIAT 2008
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET LE BRA – AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DE BORDEAUX ET DE LA GIRONDE**

Entre Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du _____, et reçue à la Préfecture le _____,

Et Monsieur Jean-Pierre TORRES, Vice-Président délégué de l'association BRA – Agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde, autorisé par délibération du Conseil d'Administration, en date du 30 novembre 2007,

Exposé

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

Que l'association BRA – Agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde, domiciliée 2 place de la Bourse – BP 78 à Bordeaux, dont les statuts ont été modifiés et approuvés le 15 mai 2000 et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le 16 septembre 1996, exerce une activité de promotion économique de Bordeaux et de la Gironde présentant un intérêt communal propre,

Il a été convenu :

Article 1 – Activités et projets de l'association BRA – Agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde

L'association BRA – Agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde s'assigne au cours de la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, la réalisation des activités de :

- promotion en France et à l'étranger du développement économique de Bordeaux et de la Gironde,
- prospection en France et à l'étranger des entreprises susceptibles de s'y implanter

Le BRA se charge également :

- de favoriser le programme de développement des entreprises girondines qui ont leur centre de décision à l'extérieur du département
- d'organiser et coordonner la réception des entreprises et investisseurs désireux de s'implanter en Gironde.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association BRA – Agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- ⇒ une participation de 280 000 € (DEUX CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS) pour l'année civile 2008 répartie de la façon suivante :
- 76 225 € (SOIXANTE SEIZE MILLE DEUX CENT VINGT CINQ EUROS) de cotisation,
 - le solde, soit 203 775 € (DEUX CENT VINGT SEPT MILLE SEPT CENT VINGT QUATRE EUROS) en subvention.

Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide

L'association BRA – Agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

⇒ la subvention sera utilisée pour la conduite de son plan d'actions ci-après annexé pour l'année 2008.

Au regard du budget prévisionnel en annexe, la réalisation des activités s'élève à 2 180 000 euros et la subvention municipale à 203 775 euros.

Article 4 – Mode de règlement

Pour 2008, la subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des activités du BRA, s'élève à 203 775 € (DEUX CENT TROIS MILLE SEPT CENT SOIXANTE QUINZE EUROS).

Elle sera versée suivant le calendrier ci-après :

Tranche n°1 : 67 925 € au mois de mars 2008,

Tranche n°2 : 67 925 € au mois de juin 2008,

Tranche n°3 : le solde, soit 67 925 € au mois de septembre 2008.

Elle sera créditée au compte de l'association BRA – Agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde n° 13335 00301 0408508467 2 33, établissement : Caisse d'Épargne Aquitaine Nord – 61 rue du Château d'Eau – 33076 Bordeaux cedex.

La cotisation 2008 d'un montant de 76 225 euros (SOIXANTE SEIZE MILLE DEUX CENT VINGT CINQ EUROS) sera versée à la signature de la présente convention.

Article 5 – Conditions générales

L'association BRA – Agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde s'engage :

- ① à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- ② à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- ③ à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- ④ à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- ⑤ à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- ⑥ à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.
- ⑦ à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant : « association soutenue par la Mairie de Bordeaux ».

Article 6 – Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association BRA – Agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association BRA – Agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association BRA – Agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984,
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux et le BRA prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- la présentation d'un rapport d'activités intermédiaires,
- la présentation d'une situation financière intermédiaire,
- l'ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- le mode d'utilisation par l'association BRA – Agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association BRA – Agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde.

Article 10 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association BRA – Agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde, 2 place de la Bourse à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

**Pour l'association B.R.A. - Agence
de développement économique de
Bordeaux et de la Gironde**

Jean-Charles BRON
Adjoint au Maire

Jean-Pierre TORRES
Vice Président délégué



Plan d'action 2008



SOMMAIRE

Tout en s'appuyant sur les acquis de ces 10 dernières années, le plan d'action 2008 du BRA marque une rupture avec les années précédentes.

En effet, notre ambition pour 2008 est :

- de participer à l'élaboration d'un plan d'action marketing destiné à renforcer le positionnement économique international de Bordeaux et de la Gironde,
- et structurer une fonction nouvelle de centre de services partagé au bénéfice de nos partenaires pour que le territoire se dote d'une véritable stratégie et d'un plan d'action en matière de marketing territorial.

Concernant nos activités d'identification et de traitement de projets, notre volonté est de :

- développer des méthodes de prospection permettant de diffuser le message économique du territoire de façon plus large et plus ciblée dans un but d'identification de projets,
- proposer aux investisseurs des services d'accompagnement à l'implantation en phase avec leurs attentes et qui permettent de créer une réelle différence vis-à-vis des territoires concurrents.

1. Promotion & Marketing territorial

- 1.1 – Marketing territorial **04**
- 1.2 – Communication économique générale **05**
- 1.3 – Promotion support à la prospection **06**

2. Ingénierie de l'exogène

- 2.1 – Méthodologie de prospection **07**
- 2.2 – Nouveaux services **08**
- 2.3 – Prospection et traitement des filières à fort potentiel ou fort enjeu
 - Nautisme **09**
 - Eco-industries **10**
 - Nouveau tertiaire **11**
 - Logistique **13**
- 2.4 – Filières à contenu international
 - Actions internationales 2008 – Principes **14**
 - Laser Optique Photonique **15**
 - Sciences de la Vie **16**
 - Action internationale Québec 2008 **17**

3. Approche méthodologique

- 3.1 – Bordeaux « Mode d'emploi » **18**
- 3.2 – Bordeaux « Reflex » : Programme prescripteurs **20**
- 3.3 – Comptes clés **21**

4. Budget 2008

22





Plan d'action 2008

En 2006, une étude E&Y associant tous les partenaires locaux et régionaux, mettait en avant le déséquilibre entre l'image économique du territoire qui peine à s'imposer en dépit d'une situation plutôt positive, et des atouts évidents en termes d'innovation, d'équilibre, de qualité, et d'ouverture.

Sur proposition du BRA, le conseil d'administration avait décidé d'aller plus loin en autorisant le BRA à poursuivre cette concertation stratégique et opérationnelle autour du marketing territorial. Un CSO marketing territorial regroupant les collaborateurs des collectivités territoriales a été constitué.

Objectif : élaborer en commun un plan d'action marketing afin d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de Bordeaux-Gironde et proposer un positionnement commun différenciateur.

Cette action repose sur :

- le recensement des forces et faiblesses du territoire ainsi que des opportunités et menaces pesant sur lui ;
- la comparaison de ses atouts et handicaps à ceux des territoires concurrents ;
- la confrontation de cet environnement stratégique aux attentes et besoins du marché des investissements mobiles et de ses composantes ;
- pour déterminer in fine une stratégie de positionnement et les actions à mettre en œuvre.

Comme les entreprises, les collectivités territoriales sont soumises à une intensification de la concurrence. Elles doivent, elles aussi, dégager de nouvelles marges de manœuvre par une politique de différenciation de leur production, c'est-à-dire de leur offre.

Pour ce faire, le BRA propose, sous le contrôle du CSO marketing territorial, d'assurer une fonction nouvelle de centre de services partagés (lieu de coordination et d'animation de cette nouvelle action) et ainsi doter le territoire d'une stratégie (proposition et mise en œuvre) en matière de marketing territorial et d'image économique.

La stratégie marketing du territoire Bordeaux-Gironde a été établie de manière commune et consensuelle par les membres du CSO marketing territorial.

1. Promotion & Marketing territorial

Son ambition :

Permettre à «Bordeaux-Gironde » d'être dans le top 20 des territoires métropolitains européens, développer et affirmer un dynamisme économique avec un système de gouvernance collectif et partagé, être exemplaire en matière de développement durable, rayonner en termes culturels et de création.

SCENARIO : une approche ambitieuse et réaliste à fort impact

Le CSO Marketing Territorial a fait le choix d'une stratégie offensive afin d'anticiper les mutations positives et négatives du territoire.

Cela passe par :

- un positionnement stratégique différenciateur au plan économique et au plan des valeurs,
- l'allocation par étapes des ressources ciblées sur des compétences et des projets ou sites prioritaires,
- l'augmentation des moyens d'animation avec un objectif de professionnalisation et de spécialisation,
- la mise en place d'un plan collectif de territoire en insistant sur la valeur ajoutée créée impliquant tous les acteurs du territoire,
- le rayonnement du territoire au plan national et international.

La prise en compte des phénomènes de métropolisation, réseaux de villes et structuration du territoire conduisent à considérer le système métropolitain de Bordeaux-Gironde comme l'échelle pertinente de territoire concerné. En termes de gouvernance, le CSO marketing territorial prend en charge l'ingénierie globale de la stratégie. Le BRA en demeure le lieu d'animation et de coordination. Il assure une fonction de centre de services partagés intégrant l'analyse de la demande et l'élaboration de propositions d'orientations en marketing stratégique et de plan d'action qui en découle. Il lui faut les moyens d'entretenir la réflexion stratégique par une approche de veille, d'études et de prospective.



Plan d'action 2008

1.1 – Marketing Territorial : Etre le centre de services partagé des partenaires

Objectifs

- Maintenir et évaluer la stratégie mise en place collectivement.
- Elaborer des propositions d'orientation et d'actions adaptées.
- Permettre au territoire de gagner des places dans la compétition européenne et atteindre ainsi l'objectif fixé.
- Mettre à disposition des partenaires le savoir-faire développé.

Contexte - Cibles

- Les acteurs économiques jugent l'attractivité en termes d'offre différenciée. Il est donc impératif que l'offre territoriale soit concurrentielle, structurée et cohérente.
- Nécessité d'adapter/décliner l'offre en fonction des facteurs de localisation des activités.
- Consensus fort au sein de la gouvernance territoriale pour se concerter sur une stratégie fédératrice.

Méthodologie – Outils

- Analyse concurrentielle des attributs du territoire au regard des attentes du marché.
- Identification des niches de marchés de localisations pour le territoire.
- Assurer une veille stratégique sur les villes et régions concurrentes.
- Analyser l'évolution du marché et de la demande des investisseurs.
- Evaluer les performances du territoire et les retombées des actions mises en place.
- Connaître ses forces et faiblesses, les opportunités et les menaces et leurs conséquences.

Actions

- Coordonner et animer le CSO marketing territorial.
- Mobiliser les partenaires institutionnels du territoire pour poursuivre la réflexion stratégique relative au marketing territorial.
- Activer les différents réseaux concernés : université, tourisme et entreprises.
- Mettre en place les moyens et les mesures de contrôle et d'amélioration.
- Constituer des groupes tests travaillant sur le positionnement et sur les attentes des investisseurs.
- Constituer des bases de données sur les différentes enquêtes de classement des villes européennes.
- Réaliser ou faire réaliser des études sur des thèmes clés pour l'élaboration de la stratégie afin de confirmer ou infirmer les orientations adoptées.

Partenaires

- Financeurs du BRA et développeurs économiques locaux
- Partenaires institutionnels du BRA
- Réseaux : AFLANE – ANDCP – DFCG





Plan d'action 2008

1.2 – Communication économique générale

Objectifs

- Rayonner avec une stratégie de communication économique fédératrice et partagée.
- Promouvoir la nouvelle image économique du territoire autour des deux thématiques : développement durable et économie de la connaissance.
- Référencer Bordeaux-Gironde comme territoire pertinent d'implantation des investissements nationalement et internationalement mobiles.

Contexte - Cibles

- Chaque territoire doit se transformer en « vendeur » de biens et de services, son agence de promotion et de prospection devient plus que jamais un commercial proactif de son produit et de ses valeurs.
- Les territoires sont soumis à une intensification de la concurrence, il leur faut se démarquer par une politique de différenciation de leur offre et innover en termes de communication économique.
- L'image économique du territoire Bordeaux-Gironde reste encore à construire dans un contexte où la position française tend à s'éroder et la concurrence s'intensifier.
- La stratégie de marketing territorial définie collégialement induit une nouvelle communication et la mise en place d'une marque ombrelle.

Partenaires

- Partenaires institutionnels du BRA
- Réseaux : AFPLANE – ANDCP – DFCG

Méthodologie – Outils

- Bâtir une stratégie de communication économique institutionnelle fédératrice adaptée à la stratégie de positionnement tout en permettant à chaque partenaire de s'exprimer selon ses axes propres de communication.
- Exploiter les événements importants pris en charge par les partenaires locaux et régionaux, en optimisant les moyens disponibles.
- Développer les réseaux « ambassadeurs » et renforcer les relations avec les associations professionnelles ou de métier.
- Multiplier les diffusions du nouveau message Bordeaux-Gironde.

Actions

- Lancer un appel d'offres pour choisir une agence de communication afin de mettre en forme le positionnement choisi.
- Travailler sur le principe d'une marque ombrelle.
- Adapter les outils du BRA au message et au « visuel » qui découleront de cette communication.
- Commencer à diffuser le nouveau message du territoire.
- Développer les relations presse en accord et partenariat avec l'ensemble des partenaires. Réaliser un dossier de presse économique global.
- Adapter les argumentaires en fonction des nouveaux axes de communication choisis.



Plan d'action 2008

1.3 – Promotion support à la prospection

Objectifs

- Produire les supports et réaliser les événements préparant ou soutenant les actions de prospection.
- Améliorer le référencement du territoire sur les filières cibles.

Contexte - Cibles

- Adaptation aux cibles du plan de prospection : laser - photonique, santé - pharma, tertiaire supérieur...
- Capitaliser sur les effets « Pôles de compétitivité ».
- S'appuyer sur les éléments mis en avant par le travail marketing territorial.
- S'appuyer sur la lisibilité grandissante du territoire.

Méthodologie – Outils

- Communiquer sur les éléments différenciateurs du territoire.
- Veiller à la cohérence des messages avec la stratégie marketing et les messages diffusés par les partenaires.
- Exploiter les différents réseaux d'une filière donnée pour développer nos argumentaires et diffuser l'information.
- Tirer parti de la participation à des salons professionnels pour organiser des actions de promotion/communication (prises de contact ciblées, présentations sectorielles, interventions de spécialistes du secteur).

Actions

- Réalisation de « documents d'appels » sur les secteurs pertinents pour la réalisation de mailing.
- Réalisation d'un « argumentaire de vente » par filière cible.
- Organisation d'opérations de relations presse et de relations publiques lors de notre présence sur des salons internationaux.
- Présence sur quelques salons professionnels ciblés.
- Mise en place de newsletters sectorielles.
- Organisation de rencontres avec la presse professionnelle sur des thématiques cibles.
- Mettre en place des campagnes de publicités sectorielles.

Partenaires

- Services économiques et services « communication » des partenaires institutionnels
- ALPHA – Innovalis – GIPSO - PROD'INNOV – 2ADI...
- Entreprises des secteurs concernés.





Plan d'action 2008

Méthodologie – Outils

Ces nouvelles méthodologies de prospection, qui s'appuient sur les résultats du groupe marketing territorial, ont pour objectifs de :

- Toucher de façon plus précise nos interlocuteurs
- Diffuser plus largement les messages économiques sur la Gironde
- Augmenter le nombre de projets identifiés, et donc d'implantations d'activités en Gironde.

Actions

- Développement d'action de marketing direct**
Elles ont pour but l'identification directe de projets de développement auprès de cibles de prospection identifiées par la location ou l'achat de fichiers d'entreprises. Les cibles sectorielles, mais également fonctionnelles (DG, DAF, RH, ...) sont contactées par courrier électronique et relancées par téléphone.
- Organisation de voyages de presse à destination de la presse nationale et internationale** afin de susciter un intérêt pour le territoire auprès de décideurs nationaux et internationaux. Ces voyages de presse seront ciblés à la fois sur nos secteurs cibles de prospection mais concerneront aussi la presse économique généraliste.
- Présence en tant qu'exposant sur des salons professionnels**
L'esprit de la participation du BRA sur ces salons est de créer une plateforme sur laquelle pourront s'appuyer différents partenaires locaux intéressés venant ainsi renforcer l'offre territoriale et multiplier les réseaux professionnels sur le stand Bordeaux-Gironde.
Sur ces salons, le BRA assure :
 - ses activités propres de prospection, via des opérations d'e-mailing en amont de la participation,
 - et se propose de tenir des rendez-vous conjoints avec les contacts des partenaires présents sur le stand.

2. Ingénierie de l'exogène

2.1 - Méthodologies de prospection

Actions (suite)

- Evénementiels sur Paris**
Plus des deux tiers des projets traités par le BRA sont d'origine française. Ainsi, il est impératif de toucher les décideurs parisiens pour créer du contact, diffuser le message économique de la Gironde et identifier de nouveaux projets.
Ainsi, le BRA organisera, soit seul, soit en association avec des associations professionnelles nationales (DFCG, ANDRH, AFPLANE, ...), des événements sur la région parisienne, s'apparentant à des opérations de relations publiques. La présence de grands témoins locaux sur ce genre d'opération est évidemment un atout certain.
- Multiplication des « prescripteurs du territoire »**
Une étude de KPMG précise que l'un des facteurs les plus importants dans les projets d'implantation réside dans les « liens antérieurs avec le territoire ». Par « lien antérieur » il faut entendre facteurs personnels du dirigeant (lieu de réalisation des études, résidence secondaire, famille, amis ...) mais également relation avec des acteurs du territoire.
Ainsi, le BRA se propose de « former » les acteurs du territoire (entreprises, laboratoires, ...) au discours de vente du territoire, et de remettre des outils de promotion pour que les « prescripteurs » locaux les transmettent en direct à des entreprises intéressées pour développer des activités en Gironde.



Plan d'action 2008

**2.2 - Ingénierie de l'exogène
Développement de nouveaux services**

Développement de nouveaux services à destination des entreprises qui s'implantent

Le développement de nouveaux services permettra au BRA à la fois d'être plus performant sur l'accompagnement des projets, mais également de proposer une offre territoriale différenciatrice vis-à-vis d'autres territoires.

Les besoins d'une entreprise qui s'implante sur un territoire sont les suivants :

- Analyse du marché
- Recherche de locaux
- Recherche de financements
- Ressources humaines
- Conseils divers : juridique/fiscalité/technologie/...
- Insertion dans le tissu économique local
- Communication

Sur chacun de ces thèmes le BRA propose aujourd'hui un accompagnement, mais il ambitionne de se positionner plus fortement et de développer une réelle expertise sur deux thématiques :

- Ressources humaines.
- Conseil Stratégique.

Pour cela, le BRA développera en 2008 deux projets visant à renforcer l'offre de service du territoire.

Bordeaux Gironde : Mode d'emploi

Un accompagnement performant dans le domaine des ressources humaines (RH).

Ce service consiste à fédérer autour d'un projet d'implantation différents acteurs pouvant rendre des services en matière de RH : recrutement – relocation – outplacement – conseil ...

Le rôle du BRA sera de réaliser la première expertise des dossiers sous un angle RH, et de mobiliser les différents partenaires publics et privés pouvant intervenir sur les dossiers.

Offre d'heures de consulting

Un projet d'implantation, pour des petites ou des grandes entreprises, engendre un certain nombre de questions techniques de divers ordres : juridique, fiscal, comptable, organisation ...

Pour accompagner les porteurs de projets, le BRA proposera à toute entreprise qui prend la décision de s'implanter en Gironde deux heures de consulting sur le thème de son choix.

Ce service confortera et assurera l'implantation des entreprises dans la phase de démarrage de leurs projets.





Plan d'action 2008

2.2 – Filières à fort potentiel ou fort enjeu
⇒ Nautisme

Objectifs

- Attirer des sous-traitants en mesure de répondre aux attentes des donneurs d'ordres locaux.
- Densifier le tissu de services à l'industrie nautique et aux activités de plaisance (équipementiers, motoristes, prestataires de services, maintenance...).
- Attirer des entreprises ayant un besoin d'utilisation des formes de radoubs.
- Contribuer au développement d'un pôle de services sur le site des bassins à flots.

Contexte – Cibles

- Sous-traitants de l'industrie nautique
- Chantiers navals non présents localement, principalement ceux en création
- Entreprises de la filière, entendue au sens large (production, sous-traitance, services liés à l'industrie nautique, ...) susceptibles de s'implanter sur le nouveau pôle portuaire des bassins à flots de Bordeaux.

Méthodologie – Outils

- Rencontre des acteurs de la filière en Gironde dans le but de définir les activités à attirer à proximité des unités existantes (approche cluster industriel).
- Veille sur les grandes entreprises du nautisme.
- Veille des entreprises du secteur via une présence en tant que visiteur sur les différents salons nautiques nationaux et internationaux.

Actions

- Participation au salon nautique de Paris et prospection sur le Salon de l'équipement pour la marine METS (Amsterdam novembre 2008).
- Ciblages d'entreprises susceptibles de s'implanter localement : partenariat avec les donneurs d'ordres locaux (CNB, BENETEAU, COUACH, NANNI INDUSTRIES...).
- Démarchage direct de ces entreprises.
- Participation à la convention d'affaires « NAVAL MEETINGS » organisée par le Comité des Expositions de Bordeaux, les 24 et 25 juin 2008.

Partenaires

- Partenaires institutionnels du BRA
- Entreprises locales donneurs d'ordre
- Fédération professionnelle : Fédération des Industries Nautiques

© BRA – 07 12 06 9



MAIRIE DE BORDEAUX
ADAMTA NE



Plan d'action 2008

2.3 – Filières à fort potentiel ou fort enjeu
⇒ Eco-industries

Objectifs

- Profiter de l'essor du secteur de l'environnement et de ses différents marchés : chimie verte, Energies renouvelables (EnR), recyclage des déchets, efficacité énergétique des bâtiments, dépollution des sols contaminés, déconstruction (véhicules hors d'usage, bateaux, avions), désamiantage, « cleantechs » ...

Contexte

- Au premier semestre, 1,1 milliard de dollars ont déjà été investis dans les «cleantech», ce qui laisse prévoir une augmentation de 35 % des financements sur l'année par rapport à 2006 (sources : Ernst & Young et Dow Jones VentureOne).
- Selon une étude du Syndicat des Energies Renouvelables (SER), le développement des EnR pourrait créer plus de 75 000 emplois d'ici à 2010. L'exploitation de la biomasse créerait quelque 20 000 emplois. La production des biocarburants devrait également créer environ 16 000 nouveaux postes. Les autres filières devraient créer moins d'emplois : le solaire thermique pourrait créer près de 10 000 emplois alors que l'industrie de la géothermie et des pompes à chaleur créerait 7 000 postes.
- Selon une étude de la Commission européenne, d'ici à 2010, entre 168 000 et 243 000 emplois devraient être créés dans les énergies renouvelables en France.
- Entre juin 2006 et juin 2007, les fonds d'investissement socialement responsable (ISR) européens ont connu une croissance en nombre de 13 %. Sur la même période, l'encours sous gestion de ces fonds a gonflé de 43 % pour ressortir à plus de 48,7 milliards d'euros (source : Newsmanagers)

Cibles

- Gestionnaires de réseaux
- Producteurs d'énergie (biocarburants, biomasse, centrales électriques à CCG, gestionnaires de parcs éoliens ...)
- Acteurs de la filière recyclage des déchets (huiles usagées, DEEE, DIS ...)
- Acteurs du BTP et des matériaux de construction
- Entreprises technologiques

Méthodologie – Outils

- Approche directe pour chacune des filières des principaux acteurs,
- Approche directe des fonds d'investissement ISR et des fonds éthiques,
- Abonnements à des revues professionnelles.

Actions

- Suivi des comptes clefs régionaux de la filière.
- Voyage de presse dédié.
- Campagne d'e mailings (location du fichier des visiteurs de POLLUTECH).
- Participation aux différents colloques/conférences/ateliers (Capital-4E, ENVIROPEA ...).
- Présence en tant que visiteur sur le salon POLLUTECH 2008 (Lyon, 2-5 décembre 2008).
- Veille active sur le projet de terminal méthanier au Verdon et sur les projets de la filière éolienne (cf. projets AAER et VERGNET).
- Réflexion sur l'organisation d'un événement réunissant les fonds d'Investissement Socialement Responsables et les fonds éthiques.
- Le BRA s'associera aux actions menées par ses partenaires visant à développer sur l'agglomération des activités sur le thème du véhicule électrique.
- Dans ce contexte, actions sur la filière bois dans le cadre du développement du bois énergie.

Partenaires

- Bailleurs de fonds du BRA
- EPCI et communes concernés (Bassens, Presqu'île d'Ambès, Blanquefort ...)
- Services de l'Etat : ADEME, DRIRE et DRAP
- Port Autonome de Bordeaux
- Innovallis Aquitaine – 2ADI
- Pôle de compétitivité « Industrie et Pin maritime du Futur »
- Pôle AVENTIA
- IFPEB (Institut Français pour la Performance Energétique du Bâtiment)...

© BRA – 07 12 06 10



MAIRIE DE BORDEAUX
ADAMTA NE



Plan d'action 2008

2.3 – Filières à fort potentiel ou fort enjeu
⇒ Nouveau tertiaire (1)

Objectifs

- ☛ Identifier des projets fortement créateurs d'emplois et générateurs d'image économique positive : centres d'appels, centres de services «de proximité» des grandes SSII.
- ☛ Capter les directions interrégionales ou fonctionnelles (Centres de Services Partagés et fonctions supports) des grandes entreprises nationales ou internationales pour asseoir et développer l'influence économique de Bordeaux.
- ☛ Proposer une offre de relocalisation en direction des éditeurs logiciels et autres prestataires informatiques franciliens.
- ☛ Référencer Bordeaux-Gironde comme :
 - une réelle alternative à la région parisienne en termes de coûts pour la relocalisation de fonctions support (comptabilité, paie, ressources humaines, logistique, ...),
 - une destination attractive pour les cadres,
 - une localisation pertinente pour des activités de R & D.
- ☛ Attirer sur la capitale régionale des emplois métropolitains supérieurs et des emplois stratégiques (fonction de direction, de commandement, de recherche et de développement).

Contexte – Cibles

Contacteur de manière quasi automatique les différentes entreprises des secteurs cibles en se concentrant sur celles, qui d'une façon ou d'une autre, sont sous les feux de l'actualité :

- TIC, SSII, CSP, Banques, Assurances, Mutuelles,
- Entreprises en croissance, financées sur fonds de capital risque (par exemple, les lauréats de Capital-IT)
- Entreprises lauréates des différents classements (entreprises en croissance dans les différentes régions, technologies-clés, ...).



Plan d'action 2008

2.3– Filières à fort potentiel ou fort enjeu
⇒ Nouveau tertiaire (2)

Méthodologie – Outils

- Suivi des comptes clefs régionaux et des représentations locales des grandes entreprises (établissements industriels, directions régionales ou interrégionales pour les sociétés de service)
- Programme prescripteurs
- Lobbying auprès des sièges parisiens de ces grands groupes.
- Opérations de marketing direct en direction des cibles identifiées.
- Opérations de prospections ciblées s'appuyant sur des « propositions en blanc »
- Organisation d'événements ciblés, en partenariat avec des associations sectorielles ou fonctionnelles :
 - ANDRH – fonction ressources humaines,
 - AFPLANE – stratégie d'entreprise
 - DFCG - fonction finance...
- Veille presse économique et spécialisée
- Organisation de voyages de presse à l'intention de la presse économique nationale (généraliste et spécialisée)
- Presse sur des salons professionnels
- Démultiplication des actions du BRA par le recours à un cabinet de consulting international.

Actions

- Suivi des grands comptes locaux du secteur
- Opérations de marketing direct
- Envoi de propositions en blanc
- Voyage de presse et/ou campagne presse ou publireportage dans la presse spécialisée
- Organisation d'opérations de relations publiques sur Paris attestant de la pertinence d'une localisation sur la région bordelaise, avec si possible, la présence de grands témoins girondins (grands élus et chefs d'entreprises)
- Participation à un salon sur un domaine à définir.
- Etablissement de partenariats avec les sociétés de conseil en externalisation de services.

Partenaires

- Professionnels de l'immobilier, pépinières – incubateurs
- Place financière : banques et sociétés de capital risque
- Spécialistes de l'accompagnement de la mobilité des salariés
- Réseaux fonctionnels (Ressources Humaines, fonction finance, stratégie, qualité)
- Entreprises locales.





Plan d'action 2008

2.3 - Filières à fort potentiel ou fort enjeu
⇒ Logistique

Objectifs

- Le secteur de la logistique est devenu l'un des tout premiers secteurs pourvoyeurs de projets d'implantation. Sans trop caricaturer, la logistique avait un rôle de support ; elle a aujourd'hui un rôle stratégique.
- L'apparition de nouveaux métiers : e-commerce - reverse logistique - traçabilité - fret ferroviaire ... renforce la dynamique globale de ce secteur.
- L'objectif est de tirer parti de cette dynamique sectorielle et de consolider le positionnement de la région bordelaise parmi les pôles dits « secondaires ».

Contexte

- Marché français : CA 2006 de 45,37 milliards d'euros, soit +15% de croissance en 2 ans. 400 000 salariés, 22 000 entreprises.
- Marché européen : estimé à 710 milliards d'euros, dont 320 milliards externalisés.
- Obsolescence du parc immobilier qui ne répond plus aux normes réglementaires.
- Recentrage de SNCF Fret sur les trains complets et les autoroutes ferroviaires, avec l'abandon des dessertes locales et du service wagons isolés (fermeture de 262 nouvelles gares dédiées au fret, mesure applicable dès le 30 novembre 2007).
- Mouvements de relocalisation centrifuges, et concentration des activités dans des parcs logistiques aux abords des agglomérations.
- En dehors des grands pôles historiques de la logistique (40 % de la surface totale des grands entrepôts est concentrée autour de Paris, Lille et Lyon), 2006 a vu émerger des projets logistiques sur des pôles dits secondaires, au premier rang desquels la région bordelaise, qui avec une demande placée de 188 000 m² exclusivement dans des opérations neuves, s'est affirmée comme une région phare.
- La demande placée d'entrepôts au 1^{er} trimestre 2007 a confirmé la bonne santé de ce marché, avec une demande placée de 626 000 m² au niveau national (contre 591 000 m² au 1^{er} trimestre 2006 et 550 000 m² au 1^{er} trimestre 2005).

Cibles

- « 3PL » (Third-party logistics) : Les prestations logistiques exercées par une entreprise extérieure connaissent une progression moyenne du marché mondial (+ 8% an)
- « 4PL » (Fourth-party logistics) : Ces prestataires planifient et coordonnent les flux d'informations entre les acteurs de la chaîne. Logistique élargie (supply chain)
- Acteurs du e-commerce de la distribution

Méthodologie – Outils

- Suivi des comptes-clés logistiques régionaux
- Participation au groupe de travail sur le recensement des fonciers disponibles (notamment des grands terrains)
- Communication très large autour des nouvelles opérations de plate-forme logistique (communiqués de presse, campagnes d'e mailing, site internet ...)
- Veille active sur les conséquences de changement de politique de SNCF Fret et sur l'arrivée probable de nouveaux acteurs du transport ferroviaire
- Participation à la réflexion logistique initiée par le MEDEF.

Actions

- Le BRA engagera à très court terme, une réflexion sur l'approche des nouvelles formes d'exercice des fonctions logistiques tout en assurant la promotion et l'aide à la commercialisation des parcs logistiques programmés sur le territoire girondin (ARSAC, BEYCHAC-ET-CAILLAU, CESTAS, ST ANDRE DE CUBZAC ...).
- Participation en tant qu'exposant à la 25^{ème} édition de la SITL (ouverture du stand aux partenaires ...).
- Campagne d'e mailings en direction des principaux acteurs du marché.

Partenaires

Cabinets de conseil en immobilier d'entreprises avec lesquels nous avons conventionnés - Partenaires-financiers du BRA - EPCI concernés - Port Autonome de Bordeaux - RFF - DRIRE - MEDEF - ...



Plan d'action 2008

2.4 - Actions internationales 2008
Principes

Objectifs

- Identifier des opportunités d'investissements, et obtenir des décisions en faveur de Bordeaux-Gironde.
- Référencer Bordeaux-Gironde en tant que terre d'accueil pour les investissements internationaux.
- Positionner à l'international les pôles Laser/photonique et Sciences de la Vie (Biotechnologies/Industrie Pharmaceutique/Instrumentation Médicale) auprès des acteurs technologiques, scientifiques et industriels de ces filières.

Contexte

- Confirmation du top 3 des pays investisseurs en France : Amérique du Nord, Allemagne et UK (54,2% des investissements étrangers en France)
- Émergence de nouveaux pays investisseurs à fort potentiel pour les 3 années à venir : Chine, Inde, Corée.
- TIC (logiciels)/Services IT et Conseil, ingénierie, services aux entreprises (1^{er} secteur dans le top 5 des secteurs d'investissements en France)
- Structuration de la filière Laser/photonique autour de la réalisation du LMJ et opportunité de proposer une véritable offre territoriale dans ce domaine.
- Structuration de la filière Biotechnologies-Santé autour du pôle PROD'INNOV
- L'enjeu croissant des matériaux, en tant que filière transversale des secteurs clés régionaux, fera l'objet d'une attention particulière.
- Tertiaire : ces activités représentent 60% des projets traités par le BRA.
- Célébration du 400^{ème} anniversaire de la fondation de Québec et opportunité de valoriser et de capitaliser sur les actions de prospection menées ces dernières années.

Partenaires

- Locaux** : ALPHA, PROD'INNOV, CCIB, CUB, CRA, CG33, ...
- Réseaux** : ambassades, consulats, bureaux IFA, Chambres de commerce françaises à l'étranger, ...
- Consultants**

Cibles

- Sectorielles** : Laser, Sciences de la Vie (Biotechnologies/Industrie pharmaceutique/Instrumentation Médicale), ICT, Quartiers généraux régionaux
- Géographiques** : USA, UK, Canada, Allemagne, Chine

Méthodologie – Outils

- Renforcer la collaboration avec les principaux acteurs locaux et s'appuyer sur leur expertise pour définir les secteurs et entreprises cibles - en priorité le Laser/photonique, les Sciences de la Vie, et les TIC.
- Développer les actions de réseautage et de lobbying au sein des business clubs, association d'entreprises, adhésion à des organisations, ... à l'international.
- Prendre pour référence le top 100 des «entreprises à forte croissance» par pays/secteurs cibles pour identifier des investisseurs potentiels
- Constituer un fichier base de données par secteurs ou type d'entreprises cibles et poursuivre notre action de marketing direct - constitution de fichiers qualifiés/base s de données
- S'appuyer sur :
 - le réseau institutionnel à l'étranger (IFA, Mission économique, Chambre de Commerce...)
 - des consultants internationaux spécialisés dans un secteur particulier ou géographique afin de faciliter l'identification et l'approche avec l'investisseur potentiel

Actions

- Avril 2008 - Participation en tant qu'exposant à la première édition Foreign Direct Investment Expo - Londres (2 & 3)
- Avril 2008 - Participation aux JEC (Journées européennes des composites, Paris (1-3))
- Recours à un consultant chinois et un consultant européen pour une prospection ciblée secteurs de haute technologie.
- Missions de prospection/lobbying à Paris auprès des ambassades
- Mai 2008 - Participation à VINEXPO 2008 à Hong Kong à la demande de la CCIB
- Juillet 2008 (14-20) - Participation au salon de Farnborough, Grande-Bretagne
- Utilisation d'une e-news «généraliste» pour assurer la préparation et le suivi des actions de prospection (mission, marketing direct, salon...)
- Focus sur les activités tertiaires des entreprises étrangères (sièges sociaux, sièges régionaux, centres de R&D, agences commerciales...)
- Organisation de voyages de représentants de la presse nationale et internationale à Bordeaux





Plan d'action 2008

2.4 – Filières à contenu international
Laser/Optique/Photonique

Objectifs

- Renforcer le positionnement de Bordeaux-Gironde sur la carte « Laser - photonique » au niveau national et international
- Référencer Bordeaux-Gironde dans les milieux scientifiques et industriels
- Poursuivre notre action de prospection en capitalisant sur les premières implantations
- Rencontrer une quarantaine d'entreprises identifiées lors de la prospection

Contexte

- La visibilité et la légitimité du Pôle de compétitivité « Route des lasers »
- *LASERIS 1 et 2. La cité de la Photonique en termes d'accueil d'entreprises, le projet Laser PETAWATT, un centre de transfert technologique ALPHANOV, une plateforme de formation aux métiers du laser PYLA, l'Institut des Lasers et Plasma ILP* permettent aujourd'hui d'élaborer une offre territoriale plus complète répondant de manière plus large aux besoins d'investisseurs potentiels. Cette offre nous permet par ailleurs d'avoir une démarche plus concrète et d'élargir nos cibles de prospection.

Cibles

- Sociétés identifiées à partir de fichiers qualifiés (location/achat)
- Entreprises en croissance participant aux salons internationaux cibles de notre prospection
- Entreprises identifiées lors de la démarche marketing direct sur le marché allemand en 2007

Partenaires

- Services économiques de partenaires du BRA
- ALPHA, SEML « Route des lasers et plus largement les acteurs du pôle de compétitivité

Méthodologie – Outils

- Renforcer la collaboration avec :
 - **ALPHA** : pour les actions de prospection
 - **SEML « Route des lasers »** : traitement des dossiers et accueil d'investisseurs
 - **INNOVALIS/2ADI** : aspects partenarial et technologique du traitement des projets
- Optimiser le rendu de « l'atelier Prospection »
- Campagnes régulières d'e-mailing
- Design et utilisation d'une e-news « Laser » - diffusion internationale
- Actualiser en permanence l'offre territoriale.

Actions

- Présence sur des salons internationaux :
 - Janvier 2008 – PHOTONICS WEST 2008 (Californie - USA) : présence d'un stand institutionnel «Route des Lasers» en collaboration avec ALPHA et UBI France.
 - Avril 2008 – Salon OPTICS VALLEY of China Exhibition de Wuhan ou Shenzhen China International Optoelectronic Exposition en partenariat avec CCIB, Route des laser, ALPHA.
 - Septembre/Octobre 2008 - OPTO 2008 (France) : autour d'un stand «Route des Lasers » en collaboration avec ALPHA et 2ADI.
- Identifier des populations d'entreprises ciblées et prospection directe sur les marchés : France, Amérique du Nord, Royaume-Uni et Chine
- Constitution d'une base de données : France et international (SPIE – The International Society for Optical Engineering) – en collaboration avec ALPHA - Mobilisation d'une agence télémarketing pour assurer l'exploitation des fichiers « prospects »
- Recours aux services d'un consultant spécialisé Laser/Optique pour aborder le marché chinois.
- Organisation d'un voyage de presse (journalistes français et européens spécialisés) à Bordeaux



Plan d'action 2008

2.4 – Filières à fort contenu international
Sciences de la Vie

Objectifs

- Renforcer le positionnement de Bordeaux-Gironde dans les Sciences de la Vie au niveau national et international ; Biotechnologies, Santé/Pharma et Instrumentation Médicale
- Référencer Bordeaux-Gironde dans les milieux industriels et scientifiques
- Poursuivre notre action de prospection en capitalisant sur le travail effectué en 2007 et sur le tissu local

Contexte

- La visibilité et la légitimité du Pôle de compétitivité « PROD'INNOV » : les sites de Montesquieu et le BIOPARC en développement en terme d'accueil d'entreprises, les plateformes technologique et centres de renommée nationale voire internationale tels que la Plateforme Génomique, l'Institut Bergonié, l'Institut des Neurosciences de Bordeaux, ITERG, ... nous permettent aujourd'hui d'élaborer une offre territoriale plus complète répondant de manière plus large aux besoins d'investisseurs potentiels.

Cibles

- Entreprises identifiées lors de la démarche marketing direct sur le marché allemand en 2007
- Entreprises en croissance participant aux salons internationaux
- Sociétés identifiées à partir de fichiers qualifiés (location/achat)

Partenaires

- Services économiques des partenaires du BRA
- PROD'INNOV, 2ADI, INNOVALIS, et plus largement les acteurs du pôle de compétitivité

Méthodologie – Outils

- Renforcer la collaboration avec :
 - 2ADI : actions de prospection
 - INNOVALIS/2ADI : aspect partenarial du traitement de projet
- Rendez-vous préfixés sur les salons professionnels et lors des missions
- Créer et utiliser une e-news «Sciences de la Vie»
- Campagnes de e-mailing
- Actualiser en permanence l'offre territoriale

Actions

- Présence sur des salons internationaux :
 - Juin 2008 (20-23) – Forum des Pôles de Compétitivité et rendez-vous d'Affaires (Québec - Canada), en collaboration avec PROD'INNOV.
 - Juin 2008 (17-20) – BIO 2008 (San Diego - USA), en collaboration avec PROD'INNOV et UBIFRANCE, qui seront exposants.
 - Octobre 2008 (7-9) – EUROBIOP (Paris - France) : autour d'un stand «PROD'INNOV » en collaboration avec PROD'INNOV.
 - Novembre 2008 (19-22) – MEDICA (Düsseldorf - Allemagne), prospection propre en amont du salon.
- Identifier des populations d'entreprises ciblées et prospection directe sur les marchés : France, Amérique du Nord, Royaume-Uni et Allemagne
- Constitution d'une base de données : France et international (« BIO ») – Mobilisation d'une agence télémarketing pour assurer l'exploitation du fichier
- Recours aux services d'un consultant spécialisé « Sciences de la Vie » sur le marché britannique.





Plan d'action 2008

Objectifs

- Consolider le positionnement de Bordeaux-Gironde sur le territoire canadien et québécois en particulier
- Référencer Bordeaux-Gironde au Canada
- Concrétiser et poursuivre notre action de prospection en capitalisant sur les premières implantations
- Identifier et prendre des rendez-vous avec 50 entreprises

Contexte

- La célébration du 400^{ème} anniversaire de la fondation de Québec.
- Opportunité de valoriser et de capitaliser sur les actions de prospection menées ces dernières années

Cibles

- Sociétés de haute-technologie canadiennes souhaitant se développer en Europe, classées dans les catégories de la photonique, des technologies de l'information, des sciences de la vie et de l'innovation industrielle.

Partenaires

- Chambre de commerce française au Québec
- Partenaires du BRA : Mairie – Région - Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux
- Pôle de compétitivité laser optique et Prod'Innov

**2.4 – Filières à fort contenu international
Action internationale Québec 2008**

Méthodologie – Outils

- Collaboration avec la Chambre de Commerce Française au Canada et plus particulièrement, la section Québec.
- Constitution de fichiers-source sera basée sur l'exploitation des données suivantes :
 - Les institutions canadiennes en contact avec les sociétés désirant poursuivre une politique d'implantation à l'étranger;
 - les fédérations/associations professionnelles dans les secteurs retenus;
 - les bases de données professionnelles;
 - la base propre à la CCFC (" Enterprise ");
 - la presse spécialisée;
 - le catalogue des entreprises ayant participé aux principaux salons professionnels ainsi que les annuaires spécialisés.

Actions

- Février 2008 – Mission de prospection organisée autour du Forum capital de risque et développement Canada-France 2008.
- Avril 2008 – Participation à FUTURALLIA 2008 avec également :
 - Les rencontres internationales de la Francophonie économique
 - Symposium des pôles de compétitivité français et des Créneaux d'Excellence québécois - Collaboration avec ALPhA et PROD'INNOV dans le cadre de rendez-vous d'affaires.
- Septembre 2008 – Sponsoring de la « Cérémonie de remise du prix d'excellence des affaires franco-québécoises ».
- Maximiser l'impact et les retombées d'un tel événement à travers :
 - Une démarche spécifique auprès d'investisseurs potentiels québécois avec éventuellement une mission d'affaires en coopération avec nos partenaires
 - La présence d'une personnalité bordelaise
 - Une campagne de presse franco-canadienne



Plan d'action 2008

Constat

La typologie des projets accompagnés par le BRA nécessite un accompagnement portant, de plus en plus, sur le thème des ressources humaines.

En effet, les relocalisations d'entreprises, initiées par des logiques de recherche ou d'optimisation des ressources humaines sont nombreuses et souvent significatives en termes d'emplois ainsi qu'en témoignent quelques dossiers récents qui se sont implantés ou développés sur l'agglomération ou dans son immédiate proximité : GEOLOGIC, MSF LOGISTIQUE, PSF-CI, THALES, MCKESSON, PHOTOSERVICES.

En outre, les entreprises de petite taille sont bien souvent dépourvues de savoir-faire et de structure de gestion dans le domaine des ressources humaines. La maîtrise de cette fonction est capitale pour la réussite d'une opération d'implantation, de développement ou de mobilité.

L'accès à cette ressource devient un critère d'implantation déterminant :

- Comment attirer des cadres ?
- Comment recruter sur certains secteurs d'activités en tension ?
- Comment fidéliser les équipes ?
- Où s'implanter en fonction des potentialités quantitative (taille) et qualitative (niveau de qualification) des bassins d'emplois, ... ?

3. Approche méthodologique

3.1 – Bordeaux « Mode d'emploi »(1)

Afin d'être collectivement en mesure d'accompagner le plus efficacement possible l'ensemble des projets qui s'intéressent à l'agglomération et à la Gironde, le BRA propose à ses partenaires, sur le modèle de « PACA Mode d'emploi » qui soit offert, un véritable service de promotion et d'accompagnement des projets à forte connotation « Ressources Humaines ».

La région bordelaise possède des atouts évidents pour répondre aux critères d'implantation qui déterminent les prises de décision des investisseurs potentiels :

- Image de « qualité de vie » permettant de favoriser des opérations de relocalisation de salariés vers la région bordelaise.
- Bassin d'emplois disponibles et une palette de qualifications étendue.
- Présence d'organismes de formation performants, de cabinets « RH » et de sociétés de « relocations » couvrant l'ensemble des problématiques de la fonction RH.
- Réactivité des structures publiques.





Plan d'action 2008

3.1 – Approche méthodologique
⇒ Bordeaux « Mode d'emploi »(2)

Objectifs

Dans le cadre d'un groupe projet opérationnel, le BRA s'attachera à structurer et animer - sous le label « BORDEAUX-GIRONDE : MODE D'EMPLOI » une offre de services locale et globale, une véritable offre territoriale en matière de ressources humaines pour accompagner le développement et l'implantation d'entreprises en Gironde.

Il ne s'agit en aucun cas de se substituer aux acteurs publics ou privés mais, par une forte mobilisation locale : d'optimiser l'accès aux différents services existants et de constituer une offre territoriale de services la plus large et professionnelle possible.

La mission de « BORDEAUX-GIRONDE : MODE D'EMPLOI » serait de :

- Assurer la promotion de ces services d'accompagnement, devenant ainsi un outil de prospection pour le territoire.
- Prospecter, accueillir et conseiller les projets à forte connotation « RH ».
- Orienter vers les interlocuteurs locaux - publics ou privés – les mieux à même de proposer des expertises et des services « RH ».

Les domaines sur lesquels « BORDEAUX-GIRONDE : MODE D'EMPLOI » interviendra :

- **Conseil en Ressources Humaines** : analyse des projets, informations juridiques et réglementaires, élaboration de la réponse locale, rôle d'interface vis-à-vis des acteurs du territoire, ...
- **Recrutement** : analyse des besoins, identification des viviers de recrutement, assistance au recrutement, mise en avant des populations en difficulté et des contrats aidés.
- **Formation** : identification des compétences requises à développer, identification des organismes locaux de formation.
- **Accompagnement de la mobilité** des salariés et de leurs conjoints : organisation des opérations de relocation (actions de « séduction » favorisant la prise de décision).
- **Financements** : optimisation de l'accompagnement public.

Missions dérivées

A terme, le groupe projet pourra avoir une mission de veille et être force de propositions pour anticiper les formations à mettre en place en fonction des évolutions de marchés et des attentes des entreprises.

Par ailleurs, elle pourra être force de propositions pour mettre en place des actions spécifiques permettant de résoudre des problèmes RH rencontrés par les entreprises (forum de l'emploi, communication locale, ...)

Publics cibles

Le service peut être mis en place pour les entreprises souhaitant s'implanter en Gironde, mais aussi pour celles qui, déjà présentes, ont des projets de développement.

Partenaires

- **Publics** : ANPE – DDEFP – Services formation / Emploi des collectivités, Maisons de l'emploi.
- **Privés** : APEC – Conseils en Ressources Humaines – ANDRH – Cabinets d'accompagnement de la mobilité – Acteurs privés du marché du travail.

© BRA – 07 12 06 19



MAIRIE BORDEAUX
AQUITAINE



Plan d'action 2008

3.2 – Approche méthodologique
⇒ Bordeaux « Reflex » : programme prescripteurs

Constat

- Une récente étude de KPMG a mis en évidence l'importance cruciale du facteur « liens antérieurs » avec un territoire comme facteur d'influence sur la localisation d'un projet d'implantation.
- Ces liens antérieurs sont constitués d'éléments personnels touchant :
 - à la personne décisionnaire : lieu de villégiature, amis, études, famille
 - ou à l'existence de relations professionnelles avec les acteurs économiques d'un territoire.
- Ainsi, les acteurs locaux deviennent de formidables ambassadeurs du territoire dans le cadre de leurs relations professionnelles.
- Par ailleurs, l'expérience de ces 10 dernières années indique qu'un projet identifié par un acteur local est généralement extrêmement captif pour le territoire.

Objectifs

- Fort de ce constat, le BRA se propose de sensibiliser les acteurs économiques du territoire au discours de « vente » du territoire, et de démultiplier ainsi le réseau de prescripteurs du territoire Bordeaux-Gironde.

Cibles

- Entreprises œuvrant sur des marchés nationaux et internationaux
- Entreprises intégrées dans le périmètre des pôles de compétitivité
- Entreprises sous contrôle de capitaux étrangers
- Chercheurs et responsables de laboratoires
- Professionnels du conseil et des fonctions support des entreprises
- Corps consulaire

Méthodologie

- S'appuyant sur les résultats du groupe marketing territorial, le BRA réunira tout au long de l'année, à l'occasion d'événements divers (sport, culture, ...), différents acteurs locaux (entreprises, laboratoires, structures publiques), par groupe de 10-15 participants.
- Lors de ces réunions, le BRA présentera sa méthodologie de mise en avant des potentialités du territoire en matière d'implantation ou de développement de projets.
- Des éléments d'information seront remis sur support numérique (clé USB) dans un but de communication en cas d'identification de projets de développement.

Résultats attendus

- Augmentation du nombre de projets traités et d'implantation
- Diffusion large et qualifiée du message économique Bordeaux-Gironde
- Elargissement du réseau du BRA
- Retour du terrain sur la méthodologie de « vente » du territoire.

Partenaires

- Partenaires du BRA
- Corps consulaire
- Associations sectorielles ou fonctionnelles

© BRA – 07 12 06 20



MAIRIE BORDEAUX
AQUITAINE



Plan d'action 2008

3.3 – Approche méthodologique ⇒ Exploitation des comptes clés

Objectifs

- Fidéliser, en renforçant leur ancrage territorial, les comptes clés - grandes entreprises ou entreprises considérées comme stratégiques - dont la présence et le développement constitue un indicateur de la dynamique du territoire.
- Anticiper les facteurs de risque de mutation du tissu économique et saisir les opportunités de développement susceptibles de venir compléter le tissu économique girondin.

Méthodologie - Outils

- Organiser un suivi régulier et systématique des grands comptes industriels et de services.
- Fournir aux dirigeants un argumentaire territorial leur permettant de valoriser leur site vis-à-vis de leurs sièges sociaux.

Contexte

- Les partenaires se sont réunis 6 fois, pour affiner le périmètre d'action, et expérimenter la plateforme collaborative en ligne sur le portail Ecobiz (mise à disposition gracieuse par la CCIB).
- La plateforme se limitera à un agenda partagé, à un échange d'informations sur les contacts pris dans cet agenda, et à un forum d'idées échangées.
- La constitution d'une base de connaissances à partir de données et d'informations déjà disponibles chez les différents partenaires, n'est pas en perspective.

Actions

- Animer le « club comptes clés » pour faire prendre à chacun de ses membres des habitudes d'échanger les agendas et les comptes rendus de contacts avec les comptes clés, en utilisant la plateforme mise en place.
- Faire évoluer cette plateforme techniquement pour faciliter le réflexe collaboratif recherché.

Cibles

- Grands contributeurs fiscaux
- Principaux employeurs
- Activités stratégiques à fort contenu technologique
- Activités à fort contenu d'emplois stratégiques.

Partenaires

- Partenaires institutionnels du BRA : Mairie de Bordeaux, CLUB, Conseil général de la Gironde, Conseil régional d'Aquitaine, Préfecture, CCI Bordeaux, CCI Libourne



4. Budget prévisionnel 2008

■ RECETTES PREVISIONNELLES

Depuis sa création en 1996, le BRA a fonctionné quasiment à iso budget (1.768.000 € en 2007). Sur cette période, et notamment depuis 2002, dans le cadre d'un accord de financement pluriannuel, ses bailleurs de fonds ont solidairement compensé la décroissance régulière et programmée des crédits FEDER attribués au BRA.

Le FEDER n'est pas intervenu dans le financement du budget du BRA en 2007.

Le nouveau programme des fonds structurels pour la période 2007–2013 offre l'opportunité à l'agence de bénéficier une nouvelle fois de ces crédits en s'inscrivant dans le programme « Compétitivité régionale et emploi » visant à renforcer la compétitivité et l'attractivité des régions.

La proposition de financement, pour la période 2008-2010 qui vous est proposée, repose sur les éléments suivants :

- Reprise des niveaux de financements par nos bailleurs de fonds légèrement inférieur au montant des contributions apportées en 2006, soit un total de **1.650.000 €** ; exception faite du Conseil Général de la Gironde qui est sollicité à hauteur de 200.000 € soit 6.700 € supplémentaires par rapport à sa contribution 2007 et de la **Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux qui contribuera au budget 2008 du BRA pour 380.000 €**
- Sollicitation des crédits FEDER à hauteur de 530.000 €, soit 24,3 % du budget global du BRA.
- Légère croissance du budget en euros courants : 10.000 €/an pour chaque partenaire, 20.000 €/an pour les crédits FEDER.

A l'issue de cette période, un deuxième plan à moyen terme sera présenté pour couvrir les années 2011, 2012 et 2013 et envisagera les mécanismes de sortie des crédits FEDER à compter de 2014.

Les tableaux et graphiques, ci-après, reprennent ces différents éléments.

	BP 2008	Décomposition 2008	
		Subvention	Cotisation
FEDER	530 000	530 000	
CUB	400 000	323 775	76 225
CCIB	380 000	303 775	76 225
Mairie	280 000	203 775	76 225
CRA	280 000	203 775	76 225
CG33	200 000	123 775	76 225
Adhésions	110 000		110 000
TOTAL	2 180 000	1 688 875	491 125



4. – Budget 2008 (Suite)

■ DEPENSES PREVISIONNELLES 2008

L'ensemble des actions proposées pour 2008 se base sur une nouvelle méthodologie d'identification de cibles et de prise de contact :

- Analyse économique du territoire s'appuyant sur la stratégie définie en termes de marketing territorial.
- Une présence renforcée sur les lieux de prise de décisions d'investissements.
- Utilisation des techniques de démarchage commercial (marketing direct) utilisées par les entreprises.
- Démultiplication des réseaux de prescripteurs.
- Mise en œuvre de nouveaux services innovants pour l'accueil de projets.

Concrètement, ces actions se traduisent dans un budget en augmentation de 410 000 € par rapport au budget 2007 et nous conduisent à solliciter un accompagnement des fonds européens. Cette augmentation de budget qui nous permet de mettre en œuvre les orientations stratégiques proposées viendra majoritairement renforcer les actions suivantes :

• Actions de marketing territorial et de communication

. Renforcement de l'équipe par le recours à des CDD dans les domaines du marketing territorial et de la communication.	83 000 €
. Appel à une agence de communication pour la mise en œuvre graphique du positionnement choisie collectivement	80 000 €
. Organisation de 4 voyages de presse : immobilier, laser/phonique et deux à identifier	12 000 €
. Achat de bases de données et d'études pour le benchmarking du territoire	10 000 €

• Actions de prospection, de traitement et d'accueil de projets

. Renforcement des moyens alloués en matière de prospection par le recours à des contrats à durée déterminée et l'appui sur des consultants spécialisés	120 000 €
. Présence sur des salons en tant qu'exposant : SITL, FDI, SIMI, un salon tertiaire (soit 86 000 € de plus par rapport à 2007)	136 000 €
. Recours à un consultant pour aborder le marché chinois	10 000 €
. Achat de fichiers et opérations de marketing direct (mailing/phoning)	38 500 €
. Organisation d'opérations de lobbying et de relations publiques à Paris et au Canada	25 000 €
. Mise en œuvre de services innovants : offre d'heures de consultant à destination des porteurs de projets – Bordeaux-Gironde « Mode d'emploi » - Programmes prescripteurs – Suivi des comptes clés	10 000 €

© B R A – 07 12 06 23

MARS IN FORTIS IN
AQUITAINE

4. – Budget 2008 (Suite)

■ DEPENSES PREVISIONNELLES 2008

	BP 2008	BP 2007	Delta
1 - TPSE (Travaux, fournitures, services extérieurs)	310 910	194 200	116 710
1-1 : Total Consultants	164 110	116 000	48 110
1-1-1 : Consultants "prospection"	78 610	40 000	38 610
1-1-2 : Consultants en création publicitaire et documentation promotionnelle	0	22 000	-22 000
1-1-3 : Consultant marketing communication	80 000	50 000	30 000
1-1-4 : Consultant Qualité	5 500	4 000	1 500
1-2 : Participation salons	150 000	50 000	100 000
1-3 : Impression, réalisation documents promotionnels	2 600	12 700	-10 100
1-4 : Site Internet	8 200	15 500	-7 300
2 - FRAIS GENERAUX DE FONCTIONNEMENT	171 450	150 200	21 250
2-1 : Loyer et charges	99 100	89 189	9 911
2-2 : Location matériel de bureau	3 750	3 715	35
2-3 : Fournitures de bureau	4 800	1 000	3 800
2-4 : Fournitures informatiques	6 600	5 000	1 600
2-5 : Petits matériels	3 600	3 000	600
2-6 : Assurances	11 000	9 760	1 240
2-7 : Commissaire aux comptes	7 660	7 654	6
2-8 : Expert comptable	7 180	7 176	4
2-9 : Locations diverses	12 060	8 661	3 380
2-10 : Honoraires divers	3 000	3 100	-100
2-11 : Frais de port et d'envoi	1 200	1 000	200
2-12 : Frais bancaires, frais d'actes, charges financières	6 700	6 000	700
2-13 : Maintenance et divers	4 800	4 914	-114

	BP 2008	BP 2007	Delta
3 - FRAIS DE SALAIRES	1 341 100	1 118 800	222 300
3-1 : Frais de salaires personnel permanent	1 316 600	1 100 000	216 600
3-2 : Tickets restaurants	14 900	11 500	3 400
3-3 : Formation	3 600	5 000	-1 400
Médecine du travail	1 500	1 100	400
Stagiaires	4 500	1 200	3 300
			0
4 - IMPOTS ET TAXES	109 500	89 000	20 500
5 - INSERTIONS PRESSE	8 000	40 200	-32 200
6 - FRAIS DE MISSIONS ET DE RECEPTION	132 400	107 000	25 400
7 - TRADUCTIONS / INTERPRETIARIAT	8 000	10 850	-2 850
8 - REPROGRAPHIE	1 440	1 500	-60
9 - POSTE ET TELECOMMUNICATIONS	31 000	27 800	3 200
10 - COTISATIONS DIVERSES	3 100	8 450	-5 350
11 - DOCUMENTATION / BASES DE DONNEES	23 100	14 000	9 100
12 - INVESTISSEMENTS	26 000	6 000	20 000
TOTAL	2 180 000	1 768 000	412 000

© B R A – 07 12 06 24

MARS IN FORTIS IN
AQUITAINE

M. BRON. -

Il s'agit de notre convention pluriannuelle qui nous lie avec le BRA que vous aviez créé vous-même en 1996, Monsieur le Maire, comme étant un outil du développement économique et d'attraction des entreprises, mais également un outil de solidarité dès le premier jour. Malheureusement, il y a eu quelques déviations là-dessus.

Mais l'essentiel est préservé, puisque notre outil BRA aujourd'hui affiche au titre de son bilan une moyenne de 800 emplois nouveaux par an qui arrivent sur la commune.

Sur l'exercice 2007 c'est 26 décisions d'implantation qui ont été confirmées. Ces 26 décisions d'implantation ont un prévisionnel de 993 emplois exactement sur une période de 3 ans.

Au titre de ces implantations il faut rappeler la visite, Monsieur le Maire, que vous faisiez il y a quelques jours dans le quartier des Chartrons à l'ONG Pharmacien Sans Frontière, dont vous avez pu observer à la fois la dynamique, le redéploiement mais également la façon dont ils se trouvent bien et s'épanouissent dans ce quartier où ils pourront se développer.

La participation demandée à la Ville de Bordeaux est de 280.000 euros qui s'articulent de la façon suivante :

76.225 euros au titre d'une cotisation

203.775 euros au titre d'une subvention

Les deux conventions distinctes sont jointes à cette délibération pour que vous en ayez le détail.

M. LE MAIRE. -

Merci. Le BRA est un bon outil. Il a trouvé sa place. Ce n'était pas évident au milieu de toutes les agences qui existent, 2ADI et autres. Je crois que maintenant il joue un rôle tout à fait utile.

En tout cas j'en ai le témoignage de beaucoup d'entreprises qui s'installent à Bordeaux, que je reçois et qui me disent : nous avons trouvé au BRA une aide efficace, une aide pour nous reconnaître dans les dédales administratifs.

Son bilan, effectivement, au cours des années passées et en 2007 est encourageant pour l'agglomération et également pour la ville.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

(Aucune

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080012

Convention d'application 2008 entre la Ville de Bordeaux et l'Office de Tourisme de Bordeaux. Signature. Autorisation.

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil municipal du 27 février 2006, nous avons autorisé Monsieur le Maire à signer une convention cadre triennale de partenariat entre la Ville et l'Office de Tourisme de Bordeaux.

La stratégie de l'Office de Tourisme pour 2008 reposera sur les 4 axes suivants :

- augmenter la fréquentation (notamment en basse saison) en valorisant la notoriété et l'image de Bordeaux, notamment via l'inscription de la ville au patrimoine mondial de l'Unesco,
- intensifier les actions vers la clientèle de courts séjours et séjours de proximité,
- proposer de nouveaux produits diversifiés, innovants et de qualité,
- prospecter de nouvelles clientèles.

Conformément à l'article 6 de la convention cadre, vous trouverez ci-joint une convention d'application pour 2008 ainsi que le plan d'actions de l'Office de Tourisme et son budget prévisionnel qui s'élève à 3 004 000 € dont 1 750 000 € de subvention municipale d'ores et déjà votée au Budget Primitif 2008.

Nous accompagnons ainsi l'augmentation des ressources propres de l'Office (1 023 500 € en 2007 pour 1 254 000 € en 2008, soit + 22,5 %), avec une dotation ville à 2007 qui avait été, compte tenu de la coupe du monde de rugby, majoré de 100 000 €.

Cet accompagnement permettra de répondre aux exigences de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO en terme de communication et de qualité d'accueil.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention d'application 2008 dont le projet est ci-annexé,
- verser à l'Office de Tourisme de Bordeaux la somme de 1 750 000 € dont le montant sera imputé sur la fonction 9 – sous fonction 95 – nature 6574.

ANNEXES :

**CONVENTION D'APPLICATION 2008
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET L'OFFICE DE TOURISME DE BORDEAUX**

Entre la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du , et reçue à la Préfecture le ,

Et l'Office de Tourisme de Bordeaux, 12 cours du XXX Juillet, 33080 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Monsieur Stéphan DELAUX, autorisé par délibération du conseil d'administration en date du 16 octobre 2007.

Considérant d'une part,

que le grand projet urbain renforce l'attractivité de la Ville, notamment en matière de tourisme,

Considérant d'autre part,

que la Ville et l'Office de Tourisme de Bordeaux ont signé une convention cadre sur la période 2006-2008 en date du 5 avril 2006 définissant les missions à accomplir par l'Office, les grandes orientations poursuivies ainsi que les modalités de partenariat, dont l'attribution d'une dotation annuelle pour un programme d'actions déterminé.

Il est donc convenu :

Article 1 – Plan d'actions 2008

L'Office de Tourisme de Bordeaux mettra en œuvre, en 2008, le plan d'actions ci-après annexé.

Article 2 – Financement

La Ville de Bordeaux assurera un financement pour mener à bien ce programme d'actions de l'année 2008.

Ci-après, le budget prévisionnel de l'Office de Tourisme de Bordeaux qui s'élève à 3 004 000 euros pour 2008.

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
I) COMMUNICATION	74.150 €		
II) EDITIONS	130.500 €	- Subvention Ville de Bordeaux	1.750.000 €
III) PROMOTION	136.350 €		
IV) BUREAU VISITES GUIDEES	1.182.600 €	- Ventes boutique	230.000 €
V) FONCTIONNEMENT	1.450.400 €		
a - fonctionnement général	265.212 €	- Produits de la vente des visites	1.000.000 €
b - frais de personnel	1.185.188 €		
VI) INVESTISSEMENTS	30.000 €	- Cotisations des membres	24.000 €
TOTAL DEPENSES	3.004.000 €	TOTAL RECETTES	3.004.000 €

Article 3 – Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée conformément aux modalités décrites dans l'article 6 de la convention cadre 2006-2008 conclue entre les deux parties, soit :

- 50 % en début d'exercice, dès signature de la convention attributive de subvention annuelle soit un montant de 875 000 €,
- 25 % au 1^{er} juin 2008 soit un montant de 437 500 €,
- 25 % au 1^{er} septembre 2008 soit un montant de 437 500 €.

Article 4 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'Office de Tourisme de Bordeaux, 12 cours du XXX Juillet à Bordeaux

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

<p><i>Pour la Ville de Bordeaux,</i></p> <p><i>Jean-Charles BRON</i> <i>Adjoint au Maire</i></p>	<p><i>Pour l'Office de Tourisme de Bordeaux,</i></p> <p><i>Stephan DELAUX</i> <i>Président</i></p>
---	---

GRANDS AXES STRATEGIE & PLAN D'ACTION 2008



ORIENTATIONS STRATEGIQUES

4 axes majeurs de développement :

- **Augmenter la fréquentation** (notamment en basse saison) en valorisant la notoriété et l'image de Bordeaux
- **Intensifier nos actions vers la clientèle de courts séjours** et séjours de proximité
- **Proposer de nouveaux produits** diversifiés, innovants et de qualité
- **Prospecter** de nouvelles clientèles



PRINCIPALES ACTIONS 2008

- **Promotion** soutenue sur marchés traditionnels, lointains et émergents
- **Communication** vers le grand public, la presse et les professionnels
- **Partenariat** avec les acteurs du tourisme local
- Poursuite de nos actions pour mettre en avant le **tourisme de découverte économique**
- **Valoriser le patrimoine** et intensifier la découverte culturelle (UNESCO)
- Actions ciblées vers les **professionnels** (démarchage + accueil)
- Développer nos actions en **partenariat avec Air France** dans le cadre de notre convention
- Accroître et diversifier nos offres **produit ville et vin**
- Profiter du 400^{ème} anniversaire de la création de Québec (jumelée avec Bordeaux) pour **promouvoir notre ville au Canada**
- **Participer** activement à :
 - Vinexpo Asia
 - Bordeaux Fête le Vin



PROMOTION : MARCHE FRANCAIS

- **Promotion en partenariat avec Air France**
 - actions « en bout de ligne » sur des villes françaises en liaison directe avec Bordeaux
- **Invitations ciblées de la presse spécialisée et/ou généraliste**
 - faire découvrir le nouveau visage de Bordeaux
 - inciter les lecteurs à venir visiter Bordeaux
- **Présence sur salons et workshops**
 - Rencontres France Congrès >> Bordeaux Gironde Convention Bureau
 - Salon du Tourisme à Bordeaux
 - Rendez-vous France à Lyon
 - Destination vignobles à Avignon



PROMOTION : MARCHES EUROPEENS

- **Allemagne**
 - ITB Berlin
- **Belgique / Luxembourg**
 - Salon International des Vacances et des Loisirs à Bruxelles
 - Travel ! The Workshop à Bruxelles
- **Espagne**
 - SITC Barcelone
 - Expovacaciones Bilbao
- **Grande Bretagne**
 - Workshop France 2008 à Londres
 - actions ciblées sur les villes anglaises desservies par des compagnies « low cost » en relation aérienne directe avec Bordeaux
- **Italie**
 - BIT à Milan
- **Irlande**
 - Holiday World Dublin
- **City Break à Belgrade**
 - Promotion de notre offre ciblée courts séjours en ville auprès des professionnels européens



PROMOTION : MARCHES PAYS LOINTAINS

- **Australie / Nouvelle Zélande**
 - Workshops France à Sydney et Melbourne suivi du Workshop France Nouvelle Zélande à Auckland
- **Canada**
 - Bourses France
 - Expoquébec (dans le cadre du 400^{ème} anniversaire)
 - SITV Montréal
- **Etats-Unis**
 - Evènement France
 - French Affairs
- **Japon / Corée**
 - Workshop France Japon à Osaka, Nagoya et Tokyo suivi du Workshop France Corée (arrêt sur le trajet retour) à Séoul



PROMOTION : MARCHES EMERGENTS

- **Chine et Taïwan**

- Tourisme France Chine
- Démarchage Taïwan

- **Russie OU Brésil**

Dans le cadre de notre « défrichage » et suivi de marchés émergents et suite au débriefing avec les professionnels sur notre action « test » de promotion à Moscou en novembre 2007, il a été envisagé par ces derniers :

- soit de reconduire une opération similaire sur Moscou en 2008 mais sur 2 jours (au lieu d'un seul)
- soit de tester le nouveau marché prometteur qu'est le Brésil et pour lequel certains hôteliers et agents de voyages réceptifs ont déjà des clients.

A noter que St Petersburg sera l'invitée d'honneur de Bordeaux Fête le Vin 2008



COMMUNICATION

- **Axe principal 2008 : Patrimoine Mondial UNESCO**

- **Accueils ciblés de journalistes français et étrangers**

- presse spécialisée (tourisme, vin, gastronomie, art de vivre ...)
- presse grand public (généraliste, féminine, décoration...)

- **Démarchage et accueils de professionnels du tourisme**

- agents de voyages, tours opérateurs et autocaristes de nos marchés prioritaires

- **Editions et Internet**

- édition d'un dépliant spécifique UNESCO
- intensification de notre communication via notre site Internet
- création d'une nouvelle vidéo

- **Campagne de communication estivale**

- en partenariat avec la Mairie de Bordeaux

- **Présence soutenue dans Sirtaqui**

- outil de communication et de gestion informatique = échanges entre CRTA, 5 CDT, OTSI d'Aquitaine pour mieux renseigner et informer les visiteurs



AUTRES ACTIONS

- **Intensification de nos actions vers les courts séjours** et les séjours de proximité
 - forfait Bordeaux Découverte
 - clientèle française et étrangère de proximité (espagnole notamment)
- **Compagnies aériennes**
 - accompagnement promotionnel en partenariat avec le CRT Aquitaine, le CDT Gironde, la CCIB, l'aéroport (dont accueil de journalistes et de professionnels)
 - poursuite de notre partenariat avec la compagnie Air France
- **Mise en valeur du patrimoine classé UNESCO**
 - nouvelles visites de ville + visites thématiques dont une nouvelle visite ayant pour thème le classement à l'UNESCO à travers les deux sites classés que sont Bordeaux et Saint Emilion : élaboration d'un nouveau produit touristique de découverte « Spécial UNESCO » en partenariat avec l'Office de Tourisme de Saint Emilion
 - participation aux animations liées au label « Ville d'Art et d'Histoire »
 - reconduction des animations vers les scolaires
 - création d'une animation estivale
 - poursuite de la mise en valeur des sites gérés par l'Office (St Michel, St Seurin, Palais Gallien et Bordeaux Monumental)



AUTRES ACTIONS (SUITE)

- **Développement de notre offre viti-vinicole**
 - nouvelles visites et découvertes
 - en partenariat avec le CIVB et les OT du Bordelais (programme TOURVIN)
- **Programme régional « Destination vignobles »**
 - initié par le Conseil Régional pour développer la fréquentation touristique du vignoble
- **Tourisme de découverte économique**
 - création de nouvelles visites à caractère « industriel » compte tenu des excellents résultats de 2007
 - partenariat renforcé avec les entreprises bordelaises concernées
- **Contribution aux fonds de promotion de :**
 - Maison de la France
 - Club Tourisme en Ville
 - Groupe de Travail « Tourisme viti-vinicole »
 - France congrès



AUTRES ACTIONS (SUITE)

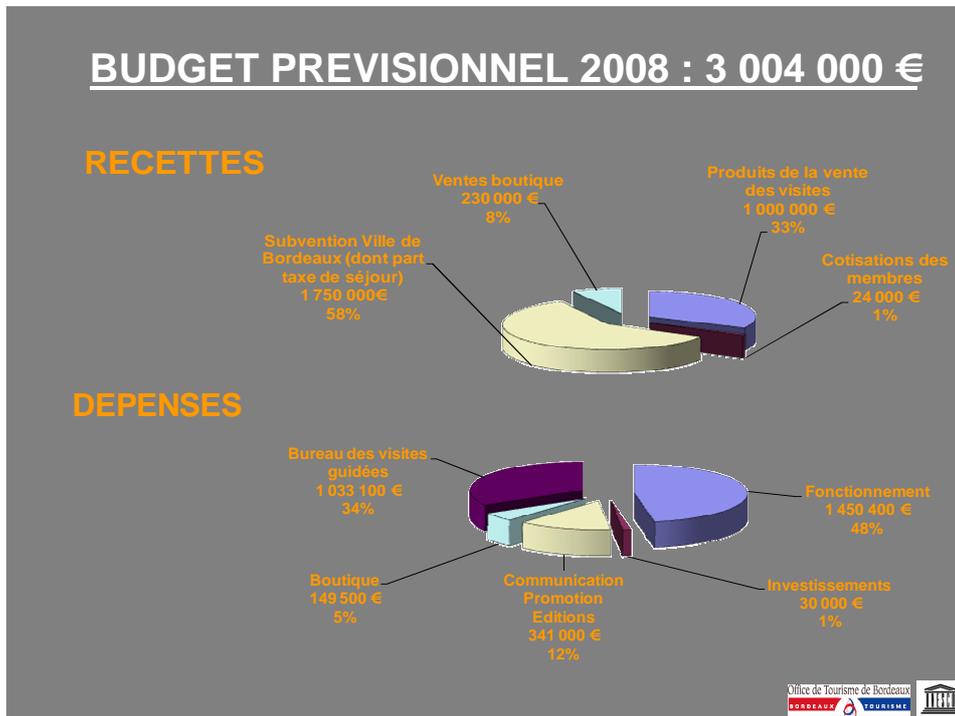
- **Actions menées en partenariat avec la Direction des Relations Internationales**
 - notamment auprès des villes jumelles et plus particulièrement dans le cadre des célébrations du 400^{ème} anniversaire de la création de la ville de Québec
- **Poursuite de notre politique d'adhésions à l'Office de Tourisme**
 - + 20% de membres en 2007 cf 2006
 - recherche de nouveaux adhérents
- **Formation**
 - taxis touristiques + personnel de réception des hôtels + guides de l'Office de Tourisme + agents immobiliers
- **Bordeaux, escale de croisières**
 - poursuite de notre politique d'accueil à bord des paquebots
 - participation au groupe de travail piloté par la CCIB pour promouvoir et valoriser la destination Bordeaux auprès des armateurs internationaux face à la concurrence notamment des autres ports de l'Atlantique (La Rochelle, Nantes, Santander, Bilbao, Porto)



ACTIONS SPECIFIQUES

- **Participation active à l'accueil lors de la 3ème édition du Week-End des Grands Amateurs** organisé par l'Union des Grands Crus en Mai avec qui nous allons par ailleurs envisager de participer à certaines actions de promotion de la ville dans le cadre de leurs propres actions de promotion du vin
- **Vinexpo Asia** (en Mai 2008 à Hong Kong)
 - présence sur la manifestation en partenariat avec le CDT et la CCIB avec qui nous « travaillons » ce marché asiatique depuis deux ans maintenant
- **Bordeaux Fête le Vin** (26 au 29 Juin)
 - promotion et accueil en partenariat avec Bordeaux Grands Evènements
- **Accompagnement du projet B3D** de découverte du patrimoine de la ville réalisé par la société XYZ par une aide logistique et technique à sa mise en place
- **Famille Plus**
- **Tourisme et Handicap** (3 circuits déjà labellisés)
- **Bordeaux, capitale Européenne de la Culture en 2013**, ville candidate





M. BRON. -

Il s'agit de la convention d'application 2008 qui nous lie avec l'Office de Tourisme de Bordeaux dont il est inutile ici de rappeler les succès et le développement en termes de participation, notamment des touristes.

La stratégie de cet office repose sur les 4 axes suivants :

L'augmentation de la fréquentation,

L'intensification des actions vers la clientèle de courts séjours et séjours de proximité,

Proposer de nouveaux produits diversifiés,

Prospecter de nouvelles clientèles.

Il vous est rappelé ici, mes chers collègues, dans cette délibération que nous avons déjà examinée dans un autre cadre, que nous accompagnerons l'augmentation des ressources propres de l'Office de Tourisme pour 1.023.500 euros en 2007, pour 1.254.000 euros en 2008, c'est-à-dire une augmentation de 22,5% avec une dotation Ville identique à celle de 2007.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme NABET.

MME NABET. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, serait-il possible de spécifier à côté des recettes, notamment subvention Ville de Bordeaux, que cette subvention est constituée d'une part fixe et également des recettes de la Taxe de Séjour ?

M. BRON. -

Je viens de le dire.

MME NABET. -

Oui. A cet effet serait-il possible de connaître le montant de la Taxe de Séjour 2007, puisque bien évidemment pour 2008 elle est encore avec un gros point d'interrogation puisque nous démarrons l'année ?

M. LE MAIRE. -

Je pense que c'est possible de le savoir.

M. DELAUX.

M. DELAUX. -

M. BRON a spécifié la prise en compte de la Taxe de Séjour. Je n'ai pas en tête le chiffre précis de l'année 2007, mais bien évidemment nous vous le ferons parvenir très prochainement.

MME NABET. -

M. DELAUX je me permets de vous donner celui de 2006 : 987.210. C'est ce que vous nous

avez annoncé.

M. LE MAIRE. -

On va aller les chercher tout de suite, Madame, parce que ce n'est pas normal qu'on ne les ait pas.

Bon. On me dit que les statistiques ne sont pas encore complètes et que la Direction des Finances n'a pas encore la totalité des chiffres 2007.

MME NABET. -

Comme la Taxe de Séjour a été augmentée pour le secteur de l'hôtellerie ce serait peut-être une bonne chose de la spécifier dans cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Votre demande est parfaitement légitime, Madame. Dès qu'on aura les chiffres on vous les communiquera bien entendu. Mais je pense qu'elle est en croissance, évidemment.

M. DELAUX. -

Oui. Nous avons comme indicateur le taux d'occupation de l'hôtellerie. Jusqu'au mois de novembre ce chiffre était en progression sensible.

M. LE MAIRE. -

Je voudrais ajouter une information qui m'a beaucoup frappé. Le Comité Départemental du Tourisme a fait une enquête auprès des professionnels du tourisme du Département, de l'Agglomération et de la Ville sur leur degré de satisfaction pour la saison touristique 2007.

Vous savez que c'est : « Très satisfait », « Moyennement satisfait », etc...

Au niveau du Département les satisfaits tournent autour de 75% - je cite de mémoire – et les pas satisfaits de 25%, ce qui est assez normal. C'est à peu près pareil à Arcachon. Et sur Bordeaux et Agglomération les satisfaits et très satisfaits sont 100%. Il n'y a pas 1% de... (interrompu)

M. JAULT. -

(Hors micro)

M. LE MAIRE. -

Ah, si c'est suspect il faut le dire au Comité Départemental du Tourisme. Justement j'ai pris un organisme dans lequel M. JAULT vous avez peut-être un droit de regard puisqu'il s'agit du Conseil Général. Donc dites-nous si on peut faire confiance ou pas.

Je n'ai pas dit que c'était un sondage d'opinion. Non, non, ça n'a rien à voir avec les élections.

Mme NABET, vous avez terminé ?

MME NABET. -

Oui, quasiment et après je m'arrête, mais j'aime bien faire du lien entre le Conseil Municipal et les structures où nous siégeons au nom du Conseil Municipal. Donnez-nous le chiffre parce que le budget prévisionnel qui m'a été annoncé à l'office du tourisme était supérieur à celui qui est présenté.

M. DELAUX. -

Ce que je voudrais préciser c'est qu'une fois que nous sommes en possession des chiffres définitifs, c'est-à-dire de manière un peu décalée, nous retravaillons avec le service des Finances afin de réajuster la participation de la Ville au budget de l'Office de Tourisme. Mais ça ne se passe que plusieurs mois après la fin de l'exercice annuel.

M. LE MAIRE. -

Il sera bon d'en informer le Conseil.

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, s'il y a 100% de satisfaits en ce qui concerne les hôtels, je crois qu'il doit y avoir 100% d'insatisfaits en ce qui concerne le camping.

Je vous avais déjà interpellé en 2001 sur la création de ce camping. Il se trouve que depuis deux mandats visiblement ce n'est pas la mobilisation de votre équipe sur ce sujet. Je regrette que l'été 2008 ne puisse toujours pas voir l'ouverture de ce camping.

Je trouve regrettable que sur Bordeaux il soit plus facile de faire des hôtels pour les riches que des campings pour les gens en situation modeste.

Quand on parle d'animation touristique, lorsque sur Internet on cherche des campings on tape le nom de n'importe quelles villes et que ce soit à Nantes, à Toulouse, voire à Bilbao, on trouve de nombreux points de camping où les gens peuvent se poser. Je regrette que sur Bordeaux ça ne soit pas la priorité de votre équipe.

Je pose juste la question : quand cette priorité va-t-elle enfin voir le jour ? Je sais que c'est dans les cartons mais ça tarde à venir.

M. LE MAIRE. -

M. DELAUX.

M. DELAUX. -

M. PAPADATO, j'ai déjà eu l'occasion de m'expliquer là-dessus. Je vous rappelle que ce dossier est un dossier communautaire et brugeais.

La Ville de Bordeaux a joué un rôle important puisque c'est nous qui avons lancé à la Communauté Urbaine l'étude pour l'implantation d'un grand camping sur l'agglomération.

Des études ont été faites sur l'ensemble de l'agglomération pour trouver le site le plus approprié pour ce camping. En accord avec la Communauté Urbaine on a choisi un site sur Bruges.

Depuis cette période la Ville de Bordeaux s'est évidemment retirée de cette discussion et de cette mise en œuvre du camping puisque cela relève exclusivement des négociations entre Bruges et la Communauté Urbaine.

D'après mes informations ce dossier est en bonne voie, mais je ne suis qu'informé par la Communauté Urbaine.

M. LE MAIRE. -

Il est en bonne voie depuis 2 ou 3 ans... J'aurais souhaité que ça aille plus vite.

On voulait l'accueillir sur le territoire de la ville, mais le terrain que nous avions en perspective a été utilisé notamment pour le Hall 3, si je me souviens bien, du Parc des Expositions, ce qui nous a amenés à le décaler sur la Commune de Bruges, et à Bruges apparemment ça n'avance pas. Mais je souhaite moi aussi que nous nous dotions d'un tel équipement.

Quand on fait des comparaisons avec d'autres agglomérations, je pense notamment au logement social, il faut bien prendre en compte le poids relatif de la ville. Quand vous

Séance du lundi 28 janvier 2008

parlez de l'Agglomération toulousaine, Toulouse c'est 450.000 habitants, Marseille c'est 800.000 habitants, c'est notamment tous les quartiers de logements sociaux.

Si Bordeaux avait 400.000 habitants et intégré Lormont et Cenon nous aurions 20% de logements sociaux. C'est là que les comparaisons sont un peu difficiles. Et donc nous n'avons pas toujours les disponibilités de terrains nécessaires. Mais je souhaite ardemment que ce camping se fasse.

MME PALVADEAU. -

Ne participent pas au vote M. DELAUX, M. BANNEL, Mme CAZALET, Mme WALRYCK, Mme CARLE DE LA FAILLE, et Mme NABET.

M. LE MAIRE. -

Est-ce qu'il y a des oppositions à cette convention ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

NE PARTICIPENT PAS AU VOTE MM. DELAUX, BANNEL, MMES CAZALET, WALRYCK, CARLE DE LA FAILLE, NABET

D -20080013

Soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des services de la Ville de Bordeaux. Programme d'animations présentée par l'association des commerçants du Village Nansouty. Demande de subventions. Décision. Autorisation

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du soutien de la Ville de Bordeaux en faveur du développement du commerce et des activités artisanales et de services, l'association de commerçants du Village Nansouty nous a présenté ses projets d'animations pour le 1^{er} semestre 2008.

Vous trouverez ci-annexé le descriptif et le budget prévisionnel de ses projets pour lesquels l'association pourrait bénéficier d'une subvention municipale de 2081 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à décider le versement de la subvention à l'association des commerçants du Village Nansouty d'un montant de 2081 qui sera imputé sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 94 - nature 6574).

Cette subvention sera versée sous réserve de la signature du contrat d'opération correspondant, de la fourniture de toutes les pièces justificatives par le président de l'association et de l'obtention de toutes les autorisations administratives, réglementaires et sécuritaires pour les actions qui le nécessitent.

ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU VILLAGE DE NANSOUTY

Programme d'animations 1^{er} semestre 2008

date de réalisation

1^{er} semestre 2008

Descriptif détaillé de l'action

L'Association des Commerçants du Village de Nansouty souhaite animer le quartier en mettant en place les actions suivantes au cours du premier semestre :

- en janvier : organisation d'un loto (non subventionné)
- en février : une animation pour la Saint Valentin avec de nombreux lots à gagner
- en mai : Fête du quartier Nansouty. Des animations durant la journée ainsi qu'une soirée organisée avec repas et animation musicale.
- En juin : un concert par un orchestre symphonique sera offert à l'occasion de la Fête des Mères.

Partenaires associés

Mairie de Bordeaux, Fisac (Ronde des Quartiers), commerçants, artisans.

COUT – FINANCEMENT				
CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	HT	TTC	INTITULE	TTC
Saint Valentin	585,28	700,00	Association	1 479,90
<i>Communication - affiches, dépliants</i>	209,03	250,00		
<i>lots</i>	376,25	450,00		
Fête du quartier Nansouty	1 337,79	1 600,00	Mairie de Bordeaux	2 081,00
<i>Communication - affiches, dépliants</i>	250,84	300,00	<i>Saint Valentin</i>	350,00
<i>spectacle</i>	836,12	1 000,00	<i>Fête de quartier et Soirée</i>	663,00
<i>repas</i>	250,84	300,00	<i>Fête des Mères</i>	1 068,00
Concert de la Fête des Mères	1 750,84	1 800,00	Fisac (Ronde des Quartiers)	539,10
<i>Orchestre</i>	1 500,00	1 500,00	<i>Fête de quartier et Soirée</i>	206,50
<i>Communication : affiches, dépliants</i>	250,84	300,00	<i>Fête des Mères</i>	332,60
TOTAL	3 673,91	4 100,00	TOTAL	4 100,00

M. BRON. -

Il s'agit du soutien à des animations très sympathiques présentée par l'Association des Commerçants du Village Nansouty pour une somme, vous en conviendrez mes chers collègues, relativement modique et modeste : 2.081 euros, pour des animations qui s'étaleront sur les mois de janvier, février, mai et juin, avec notamment en février une

animation, ça ne vous échappera pas et vous y participerez, pour la Saint Valentin avec de nombreux lots à gagner.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080014

Soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des services de la Ville de Bordeaux. Les artisans du Centre Historique vous ouvrent leur porte. Action présentée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde. Demande de subvention

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Les réflexions menées en partenariat entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde et la Ville de Bordeaux ont démontré le besoin d'un accompagnement à la redynamisation artisanale du centre historique de Bordeaux. Dans cette perspective, une convention cadre de partenariat a été signée le 7 avril 2006 définissant une politique globale de développement, dont la pépinière d'entreprises artisanales inaugurée en novembre 2006 est une première concrétisation.

Dans le prolongement de cette stratégie de redynamisation, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde nous soumet un projet : « Les artisans du centre historique vous ouvrent leur porte », prévu en mars prochain sous la forme d'une nocturne, à l'occasion de la semaine nationale de l'Artisanat (14 au 21 mars 2008). Cette action de promotion est extraite des 10 fiches actions qui vous ont été présentées en séance du 27 mars 2006, préalablement à la signature de la convention de partenariat.

L'objectif est de faire découvrir au grand public la richesse et la diversité des métiers de l'artisanat par

- Une ouverture des locaux de production au public
- Des démonstrations, dégustations, animations
- Des visites guidées à caractère pédagogique
- La mise en place d'un jeu concours

Une trentaine d'artisans-exposants volontaires, de tous types d'activité artisanale (activité traditionnelle ou plus spécifique, avec vitrine ou sans) seront sélectionnés.

Le circuit intégrera les quartiers suivants : Sainte Croix avec notamment la pépinière d'entreprises artisanales et de services, Saint Michel, Saint Eloi et Saint Pierre.

Outre l'inauguration officielle, différents supports de communication seront mobilisés pour promouvoir cette manifestation, qui pourra également bénéficier d'une couverture médiatique assurée au niveau national par l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA).

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à décider le versement d'une subvention de 5 000 € à la Chambre de Métiers et d'Artisanat de la Gironde, dont le montant sera imputé sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 94 - nature 6574).

Cette subvention sera versée sous réserve de la signature du contrat d'opération correspondant, de la fourniture de toutes les pièces justificatives par le président de la Chambre de Métiers et de l'obtention de toutes les autorisations administratives, réglementaires et sécuritaires.

« Les artisans du centre historique vous ouvrent leur porte »

Thématique : Promotion de l'artisanat

Date : du 14 au 21 mars 2008

Objectifs :

- Faire découvrir la richesse et la diversité de l'artisanat du centre historique
- Promouvoir l'image des quartiers à travers la valorisation du savoir faire artisanal
- Valoriser les métiers de l'artisanat auprès des jeunes
- Développer la clientèle des entreprises

Descriptif :

- Ouverture des locaux de production au public
- Démonstration, dégustation, animation
- Visites guidées à caractère pédagogique
- Mise en place d'un jeu concours

Moyens :

- Une trentaine d'artisans - exposants volontaires sur plusieurs quartiers
- Déroulement de la manifestation sur une soirée, en nocturne pendant la semaine nationale de l'Artisanat
- Campagne de communication sur l'évènement
- Inauguration officielle

Maître d'ouvrage : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde

Financement de l'opération :

BESOINS	HT	TTC	RESSOURCES	
Réalisation et impression de 300 affiches, 10 000 dépliant, 60 000 flyers	4 180,60	5 000	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde	13 736
Distribution de flyers (10 personnes x 2 j)	1 505,00	1 800	Europe (PIC URBAN)	5 494
Réalisation et diffusion TV7	4 180,60	5 000	Etat (FISAC)	3 242
Signalétique	1 003,35	1 200	Ville de Bordeaux	5 000
Annonces radio	1 672,24	2 000		
Annonce sud ouest	2 090,30	2 500		
Lots concours	1 672,24	2 000		
Frais d'inauguration	836,12	1 000		
Coordination, animation et suivi *	6 972,00	6 972		
TOTAL	24 112,45	27 472		27 472

* Sur la base d'un coût agent certifié de 581€/jour.

M. BRON. -

C'est quelque chose d'important, mes chers collègues. Il s'agit du soutien aux artisans du Centre Historique qui ouvrent leurs portes.

L'objectif est de faire découvrir au grand public la richesse et la diversité des métiers de l'artisanat par :

Une ouverture des locaux de production au public,

Des démonstrations, dégustations et animations,

Des visites guidées,

La mise en place d'un jeu concours,

Tout cela pour mieux sensibiliser les uns et les autres.

C'est un montant de 5000 euros qui nous est demandé en participation et l'autorisation à signer de Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du lundi 28 janvier 2008

DELEGATION DE M. Dominique DUCASSOU

D -20080015

Direction Générale des Affaires Culturelles. Elaboration de conventions liant la Ville à diverses associations. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre, notamment, du Budget Primitif élaboré pour l'exercice 2008, vous avez autorisé Monsieur le Maire à soutenir financièrement diverses associations oeuvrant dans le domaine culturel .

En application de l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001, pris en application de l'article 10 alinéa 3 de la loi 2000-231 en date du 12 avril 2000, il convient aujourd'hui de conclure, avec les structures bénéficiant d'une subvention de plus de 23 000 euros, une convention de partenariat.

Sont, dans ce cadre, ainsi concernées :

- Association Cap Sciences : 50 000 euros
- Association. Cie Tiberghien : 25 000 euros
- Association Cie Soleil Bleu : 25 000 euros
- Association Concours International des Quatuors à Cordes : 50 000 euros
- Association Le Kiosque Culture : 50 000 euros
- Association Mémoire de Bordeaux : 40 000 euros
- Association Parallèles Attitudes Diffusion : 198 000 euros
- Association Escales Littéraires Bordeaux Aquitaine : 183 000 euros
- Association Glob Théâtre : 70 000 euros
- Association Théâtre des Tafurs : 25 000 euros
- Association Tout Nouveau Théâtre : 146 500 euros
- Association Théâtre du Pont tournant : 25 000 euros
- TnBA : 1 543 000 euros
- TnBA / Festival MIRA : 100 000 euros
- Centre Jean Vigo Studio Trianon : 180 000 euros
- Centre Jean Vigo Ciné Sites : 30 000 euros

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'élaboration et à la signature de ces conventions.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DE M. COLOMBIER

D -20080016

Direction Générale des Affaires Culturelles. Musée des Beaux-Arts. Exposition Peintures et Société au Temps des Impressionnistes. Conventions de mécénat. Signature. Encaissement. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux présente actuellement à la Galerie des Beaux Arts et dans les salles Domergue de l'aile nord, une grande exposition intitulée « Peinture et société au temps des Impressionnistes » qui met en valeur le travail des peintres Alfred Smith et Alfred Roll et le confronte à des œuvres de leurs contemporains.

Cette exposition trouve un écho favorable auprès du public et des entreprises.

Les sociétés Deloitte et Meeschaert ont souhaité apporter leur soutien à cette exposition, dans le cadre de leur politique de mécénat, par une contribution financière respective de treize mille euros et dix mille Euros.

Deux conventions ont été établies pour régir les droits et obligations des parties.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer ces deux conventions
- encaisser les deux recettes et reverser les montants en dépense sur les crédits du Musée des Beaux-Arts (compte 6241)

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de BORDEAUX représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, dûment habilité aux fins des présentes par délibération municipale en date du reçue en préfecture le Appelée ci-après « Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts »

d'une part

Et

DELOITTE & ASSOCIES

Société Anonyme au capital de 1 723 040 euros,
Immatriculée sous le numéro 572 028 041 RCS NANTERRE,
Dont le siège social est situé 185 avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
Représentée par Monsieur Emmanuel GADRET, Associé, dûment habilité aux fins des présentes
Appelée ci-après « DELOITTE & ASSOCIES »

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

1 - PREAMBULE :

La Ville de Bordeaux – Musée des Beaux-Arts organise une grande exposition intitulée :
« Alfred Smith et Alfred Roll, peinture et société au temps des impressionnistes ».

Cette exposition sera présentée au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux du 6 décembre 2007 au
6 avril 2008.

DELOITTE & ASSOCIES a souhaité apporter son soutien à cette exposition dans le cadre du mécénat (loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations).

2 – CONVENTION :

ARTICLE I : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements de DELOITTE & ASSOCIES et de la Ville de Bordeaux -Musée des Beaux-Arts dans le cadre de la présentation de l'exposition «Alfred Smith et Alfred Roll, peinture et société au temps des impressionnistes » au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

ARTICLE II : Engagements de DELOITTE & ASSOCIES

DELOITTE & ASSOCIES s'engage :

A verser la somme de treize mille euros (13.000 €) à la Ville de Bordeaux au titre de son soutien à l'exposition « Alfred Smith et Alfred Roll, peinture et société au temps des impressionnistes » dans le cadre du mécénat. Cet apport permettra à la Ville de Bordeaux de financer les dépenses spécifiques liées à la mise en place de l'exposition.

A la suite de ce versement, la Ville de Bordeaux fournira un reçu fiscal à DELOITTE & ASSOCIES

A faire apparaître, dans la mesure du possible et à sa seule discrétion, le logo de la Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts sur tous ses documents internes et externes faisant état de son mécénat.

A poursuivre, s'il en fait la demande et sous réserve de son estimation d'un bilan positif sur cette première opération de mécénat, un partenariat de plus long terme avec le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux après sollicitation de ce dernier.

ARTICLE III : Engagements de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts

La Ville de Bordeaux –Musée des Beaux-Arts s'engage :

A accorder l'exclusivité de présence à DELOITTE & ASSOCIES dans son secteur d'activité (audit et conseil).

A reproduire le Logo DELOITTE sur un certain nombre de documents afférents à l'exposition (dossier de presse, affiches, cartons d'invitation, encarts publicitaires dans magazines, bannières de sorties d'exposition, catalogues d'exposition).

Le logo de DELOITTE devra être reproduit dans le strict respect des extraits de la charte graphique que DELOITTE & ASSOCIES a communiqué à la ville de Bordeaux – Musée des Beaux-Arts.

A soumettre pour validation à DELOITTE & ASSOCIES l'ensemble des documents sur lesquels figurera le Logo DELOITTE.

A laisser communiquer DELOITTE & ASSOCIES sur son mécénat dans tous ses documents internes et externes.

A cet effet, la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts autorise DELOITTE & ASSOCIES à reproduire et à utiliser son nom et les Logos « Ville de Bordeaux » et « Musée des Beaux-Arts » ainsi que le nom de l'exposition « Alfred Smith et Alfred Roll, peinture et société au temps des impressionnistes ».

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts déclare qu'elle jouit de la pleine capacité de consentir les droits objet du présent paragraphe.

Les logos devront être reproduits dans le strict respect des extraits de la charte graphique que

la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts communiquera à DELOITTE & ASSOCIES.

A poursuivre, si DELOITTE & ASSOCIES lui en fait la demande et à la suite de ce premier mécénat, un partenariat de plus long terme qui fera l'objet d'une convention spécifique entre la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts et DELOITTE & ASSOCIES. Dans le cadre de cet éventuel partenariat de plus long terme la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts s'engage à tenir compte, dans les conditions techniques et financières, de

Séance du lundi 28 janvier 2008

l'investissement déjà effectué par DELOITTE & ASSOCIES dans le cadre de la présente Convention de Mécénat.

La Ville de Bordeaux –Musée des Beaux-Arts s'engage à proposer à DELOITTE & ASSOCIES, à titre de contreparties pour son mécénat (pour un montant ne pouvant excéder 3.250 €) :

La mise à disposition, pour l'organisation d'une soirée privée de 200 personnes, du vestibule d'honneur de l'aile nord du Musée des Beaux-Arts avec personnel de surveillance inclus, ainsi que 200 entrées gratuites et 3 guides conférenciers pour les visites de l'exposition lors de la soirée privée (correspondant à une contrepartie d'une valeur de 2650 € par soirée de 200 personnes: 2000 € pour le lieu, 500 € pour les entrées et 150 € pour les visites commentées).

La date est à déterminer en accord avec le Directeur du Musée des Beaux-Arts au minimum un mois avant.

- D'offrir 30 entrées de l'exposition, hors soirée privée, correspondant à une contrepartie de 75 €, soit 2.50 € par entrée (contremarques à échanger contre des billets à l'entrée de l'exposition).

- De mettre à disposition 20 catalogues de l'exposition, correspondant à une contrepartie de 520 €, soit 26 € par catalogue.

ARTICLE IV : Visuels

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux met à la disposition de DELOITTE & ASSOCIES, à titre gracieux, des visuels (ektachromes ou fichiers) pour un usage strictement limité à l'impression de cartons d'invitation pour la soirée privée, ainsi que pour sa communication interne ou externe.

DELOITTE & ASSOCIES s'engage à payer les droits de reproduction auprès des ayants droits pour l'usage de visuels de tableaux présentés dans le cadre de l'exposition.

Ces droits de reproduction ne s'appliquent pas pour les tableaux dits « libres de droits » tels que le tableau figurant sur l'affiche de l'exposition et intitulé « Les quais de Bordeaux, le soir » par Alfred Smith (1892, Bordeaux, Musée des Beaux-Arts).

ARTICLE V : Durée

La présente Convention est prévue jusqu'à la fin de l'exposition au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

ARTICLE VI : Résiliation

En cas de non respect par l'une des Parties de tout ou partie de ses engagements au titre de la présente Convention, celle-ci sera résiliée de plein droit après un délai d'un (1) mois suivant l'envoi par l'autre Partie d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

Toutefois, la Ville de Bordeaux -Musée des Beaux-Arts se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

Dans ce cas, elle remboursera la somme de treize mille euros (13.000 €), versée par DELOITTE &

Séance du lundi 28 janvier 2008

ASSOCIES de laquelle seront déduites les éventuelles contreparties déjà reçues.

ARTICLE VII : Litiges et Contentieux

La présente Convention est soumise à la loi française.

Tous les litiges auxquels la présente Convention pourra donner lieu, seront soumis aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

ARTICLE VIII : Elections de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux –Musée d’Aquitaine, en l’hôtel de ville, place Rohan, 33000 Bordeaux.

Pour DELOITTE & ASSOCIES, tel qu’indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires originaux,

Le

Pour la ville de Bordeaux Monsieur Alain JUPPE Maire de Bordeaux	Pour DELOITTE ET ASSOCIES Emmanuel GADRET, Associé
--	---

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de BORDEAUX représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, dûment habilité aux fins des présentes par délibération municipale en date du _____ en date du _____ reçue en préfecture le _____

Appelée ci-après « Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts »

d'une part

Et

MEESCHAERT, Gestion Privée, société à directoire et conseil de surveillance de droit français, au capital de 8 040 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 342 857 273, dont le siège social est situé 12 Rond-point des Champs Elysées, 750008 Paris, représentée par M. Cédric Meeschaert, Président du Directoire, dûment habilité aux fins des présentes

Appelée ci-après « MEESCHAERT, Gestion Privée »

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

1 - PREAMBULE :

La Ville de Bordeaux – Musée des Beaux-Arts organise une grande exposition intitulée : « Alfred Smith et Alfred Roll, peinture et société au temps des impressionnistes ».

Cette exposition sera présentée au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux du 6 décembre 2007 au 6 avril 2008.

MEESCHAERT, Gestion Privée a souhaité apporter son soutien à cette exposition dans le cadre du mécénat (loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations).

2 – CONVENTION :

ARTICLE I : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements de MEESCHAERT, Gestion Privée et de la Ville de Bordeaux -Musée des Beaux-Arts dans le cadre de la présentation de l'exposition «Alfred Smith et Alfred Roll, peinture et société au temps des impressionnistes » au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

ARTICLE II : Engagements de MEESCHAERT, Gestion Privée

MEESCHAERT, Gestion Privée s'engage :

A verser la somme de dix mille euros (10.000 €) à la Ville de Bordeaux au titre de son soutien à l'exposition «Alfred Smith et Alfred Roll, peinture et société au temps des impressionnistes » dans le cadre du mécénat. Cet apport permettra à la Ville de Bordeaux de financer les dépenses spécifiques liées à la mise en place de l'exposition.

A la suite de ce versement, la Ville de Bordeaux fournira un reçu fiscal à MEESCHAERT, GestionPrivée.

A faire apparaître, dans la mesure du possible, le logo de la Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts sur tous ses documents internes et externes faisant état de son mécénat.

ARTICLE III : Engagements de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts

La Ville de Bordeaux -Musée des Beaux-Arts s'engage :

A accorder l'exclusivité de présence à MEESCHAERT, Gestion Privée dans son secteur d'activité.

A reproduire le Logo MEESCHAERT, Gestion Privée sur un certain nombre de documents afférents à l'exposition.

Le logo de MEESCHAERT, Gestion Privée devra être reproduit dans le strict respect des extraits de la charte graphique que MEESCHAERT, Gestion Privée communiquera à la ville de Bordeaux – Musée des Beaux-Arts.

A soumettre pour validation à MEESCHAERT, Gestion Privée l'ensemble des documents sur lesquels figurera le Logo MEESCHAERT, Gestion Privée.

A laisser communiquer MEESCHAERT, Gestion Privée sur son mécénat dans tous ses documents internes et externes.

A cet effet, la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts autorise MEESCHAERT, Gestion Privée, à reproduire et à utiliser son nom et les Logos « Ville de Bordeaux » et « Musée des Beaux-Arts » ainsi que le nom de l'exposition « Alfred Smith et Alfred Roll, peinture et société au temps des impressionnistes ».

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts déclare qu'elle jouit de la pleine capacité de consentir les droits objet du présent paragraphe.

Les logos devront être reproduits dans le strict respect des extraits de la charte graphique que la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts communiquera à MEESCHAERT, Gestion Privée.

Séance du lundi 28 janvier 2008

La Ville de Bordeaux –Musée des Beaux-Arts s'engage à proposer à MEESCHAERT, Gestion Privée, à titre de contreparties pour son mécénat (pour un montant ne pouvant excéder 2.500 €) :

La mise à disposition, pour l'organisation d'une soirée privée de 50 personnes, du vestibule d'honneur de l'aile nord ou du vestibule d'honneur de l'aile sud du Musée des Beaux-Arts avec personnel de surveillance inclus, ainsi que 50 entrées gratuites et 2 guides conférenciers pour les visites de l'exposition lors de la soirée privée (correspondant à une contrepartie d'une valeur de 2225 € par soirée de 50 personnes: 2000 € pour le lieu, 125 € pour les entrées et 100 € pour les visites commentées).

La date est à déterminer en accord avec le Directeur du Musée des Beaux-Arts au minimum un mois avant.

De mettre à disposition 10 catalogues de l'exposition, correspondant à une contrepartie de 260 €, soit 26 € par catalogue.

ARTICLE IV : Visuels

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux met à la disposition de MEESCHAERT, Gestion Privée, à titre gracieux, des visuels (ektachromes ou fichiers) pour un usage strictement limité à l'impression de cartons d'invitation pour la soirée privative, ainsi que pour sa communication interne ou externe.

MEESCHAERT, Gestion Privée, s'engage à payer les droits de reproduction auprès des ayants droits pour l'usage de visuels de tableaux présentés dans le cadre de l'exposition. Ces droits de reproduction ne s'appliquent pas pour les tableaux dits « libres de droits » tels que le tableau figurant sur l'affiche de l'exposition et intitulé « Les quais de Bordeaux, le soir » par Alfred Smith (1892, Bordeaux, Musée des Beaux-Arts).

ARTICLE V : Durée

La présente Convention est prévue jusqu'à la fin de l'exposition au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

ARTICLE VI : Résiliation

En cas de non respect par l'une des Parties de tout ou partie de ses engagements au titre de la présente Convention, celle-ci sera résiliée de plein droit après un délai d'un (1) mois suivant l'envoi par l'autre Partie d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

Toutefois, la Ville de Bordeaux -Musée des Beaux-Arts se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

Dans ce cas, elle remboursera la somme de dix mille euros (10.000 €), versée par MEESCHAERT,

Gestion Privée, de laquelle seront déduites les éventuelles contreparties déjà reçues.

ARTICLE VII : Litiges et Contentieux

La présente Convention est soumise à la loi française.

Tous les litiges auxquels la présente Convention pourra donner lieu, seront soumis aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

ARTICLE VIII : Elections de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de ville, place Rohan, 33000 Bordeaux.

Pour MEESCHAERT, Gestion Privée, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires originaux,

Le

Pour la ville de Bordeaux Monsieur Alain JUPPE Maire de Bordeaux	Pour MEESCHAERT Gestion Privée Monsieur Cédric MEESCHAERT
--	--

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080017

Direction Générale des Affaires Culturelles. Musée des Beaux-Arts. Exposition Chaval. Convention de coordination avec le Musée des Beaux-Arts d'Angoulême. Signature. Encaissement de la recette. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux va présenter une exposition consacrée à l'humoriste bordelais Chaval (bordeaux 1915 – Paris 1968), dans la salle des essais de l'aile sud (5 juin – 21 septembre 2008). Cette rétrospective va permettre de montrer la production de cet humoriste dont le Musée des Beaux arts possède plus de 250 dessins originaux.

Cette exposition a été préparée avec Le Musée des Beaux-Arts d'Angoulême qui reprendra l'exposition (4 octobre 2008 – 30 janvier 2009).

Une convention régit les droits et obligations des deux parties.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer cette convention
- encaisser la recette et à la reverser en dépenses sur les crédits du Musée des Beaux-Arts (compte 6236)

Convention

ENTRE :

La Ville de BORDEAUX représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération municipale en date du reçue en préfecture le Appelée ci-après " Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts"

D'une part,

ET,

La Ville d'ANGOULÊME Représentée par son Maire, Monsieur Philippe MOTTET (ou l'Adjoint délégué) agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du Appelée ci-après « Ville d'Angoulême- Musée des Beaux-Arts»

D'autre part,

Préambule

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux organise une importante exposition consacrée au dessinateur Chaval sur les dessins réalisés par l'artiste, provenant des collections du Musée des Beaux-Arts de Bordeaux intitulée « Chaval, humour libre », elle aura lieu du 5 juin au 21 septembre 2008.

Cette exposition sera reprise et présentée par le Musée des Beaux-Arts d'Angoulême du 04 octobre 2008 au 30 janvier 2009.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la reprise de l'exposition « Chaval, humour libre » par le Musée des Beaux-Arts d'Angoulême ainsi que le montant de la reprise de cette exposition.

Article 2 : Scénographie de l'exposition

La préparation et la conception de la scénographie de l'exposition « Chaval, humour libre » sont prises en charge par le musée des Beaux-Arts de Bordeaux, pour l'exposition à Bordeaux.

L'adaptation de la scénographie sera à la charge du musée des Beaux-Arts d'Angoulême pour l'exposition à Angoulême.

Article 3 : Prise en charge des Oeuvres

3-1 : Prêt des oeuvres

L'exposition comprendra 100 dessins originaux de l'artiste Chaval issus des collections du Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

Les dessins mis à disposition seront encadrés et ne pourront être désencadrés qu'avec l'accord préalable du musée des beaux-arts de Bordeaux.

La liste des 100 dessins originaux encadrés et prêtés au Musée des Beaux-Arts d'Angoulême sera jointe à la présente convention.

3-2 : Clichés des œuvres

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux a fait réaliser des clichés des dessins originaux de Chaval issus de ses collections.

Toute demande de clichés pour des reproductions, intégrales ou partielles, de dessins originaux de l'artiste Chaval, issus des collections du Musée des Beaux-Arts de Bordeaux à des fins publicitaires et pédagogiques, devra être effectuée par le Musée des Beaux-Arts d'Angoulême auprès du Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

Aucune reproduction des dessins originaux, intégrale ou partielle, à des fins commerciales, par quelque procédé que ce soit, ne pourra être effectuée.

3-3 : Assurances des oeuvres

Le Musée des Beaux-Arts d'Angoulême prendra à sa charge les frais d'assurance « clou à clou » des dessins exposés.

3-4 : Restauration des œuvres

En cas de dommage survenu sur l'un des dessins prêtés par le musée des Beaux-Arts de Bordeaux au Musée des Beaux-Arts d'Angoulême, aucune restauration ne pourra être effectuée sans le constat préalable du musée des beaux-arts de Bordeaux. Le musée des Beaux-Arts d'Angoulême prendra en charge les frais de déplacement de la personne mandatée par le musée des Beaux-Arts de Bordeaux pour effectuer ce constat. Les devis de restauration devront être soumis à l'approbation du musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

Article 4 : Eléments composant la scénographie

Les éléments, sauf les vitrines, composant la scénographie seront mis à disposition du musée des Beaux-Arts d'Angoulême.

Ces éléments sont :

- 12 silhouettes d'une hauteur minimum de 1,50m représentant des personnages créés par l'artiste Chaval.
- 1 silhouette extérieure d'une hauteur d'environ 3m représentant un personnage créé par l'artiste Chaval.
- 1 panneau scénographié d'une hauteur de 3, 50m masquant l'issue de secours.
- 1 rideau dit de « théâtre » avec la signature de l'artiste Chaval reproduite sur le tissu.
- 1 module vidéo avec 4 personnages représentant des personnages créés par l'artiste Chaval et un bloc écrans central.
- Les fichiers des dessins originaux et des aphorismes numérisés en haute définition, nécessaires à la scénographie.
- Les fichiers des textes pour flyers, panneaux...
- Le fichier des cartels pour chaque dessin présenté dans le cadre de l'exposition, sous réserve de compatibilité entre les logiciels de traitement de texte.

Article 5 : Transport

Le Musée des Beaux-Arts d'Angoulême prendra en charge le transport aller et retour des dessins encadrés et des éléments composant la scénographie, y compris l'emballage des œuvres pour le retour.

Le musée des Beaux-Arts de Bordeaux prendra en charge l'emballage des dessins avant leur départ pour le musée des Beaux-Arts d'Angoulême.

Article 6 : Films et documentaires

Le musée des Beaux-Arts de Bordeaux met à disposition du musée des Beaux-Arts d'Angoulême, sous réserve des accords des différents ayants droits et de l'accord des prêteurs, les films « les oiseaux sont des cons » et « conte médiocre » réalisés par l'artiste Chaval, ainsi que des documentaires sur l'artiste Chaval, pour des projections dans le cadre de l'exposition au musée des Beaux-Arts d'Angoulême.

Article 7: Catalogue d'exposition

Un catalogue d'exposition sera conçu et réalisé par le musée des Beaux-Arts de Bordeaux. Il est convenu que le musée des Beaux-Arts d'Angoulême achètera directement des catalogues auprès de l'éditeur.

Article 8 : Communication

8-1 : Communication générale

La communication générale relative à l'exposition sera assurée par le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

Elle prendra la forme d'une communication générale pendant les 4 jours du Festival de la Bande Dessinée d'Angoulême en janvier 2008 ainsi qu'auprès des journaux et magazines auxquels l'artiste a collaboré.

8-2 : Communication spécifique

Le musée des Beaux-Arts d'Angoulême prendra en charge sa communication spécifique propre.

Article 9 : Conditions Générales d'Exposition

Les conditions générales d'exposition et de conservation devront être respectées par le musée des Beaux-Arts d'Angoulême.

9-1 : Gardiennage

Le musée des Beaux-Arts d'Angoulême assurera le gardiennage de l'exposition et en assumera le coût.

9-2 : Respect des normes de sécurité

Le musée des Beaux-Arts d'Angoulême veillera à respecter les normes de sécurité normalement requises, notamment les mesures de sécurité contre le vol et l'incendie devront être prises dans les salles d'exposition respectives, réserves et tout local dans lequel les œuvres empruntées seraient amenées à séjourner.

Séance du lundi 28 janvier 2008

Article 10 : Montant de la reprise de l'exposition

Le montant de la reprise de l'exposition par le musée des Beaux-Arts d'Angoulême est fixé à treize mille euros (13 000 €).

Article 11 : Durée de la convention

La présente convention est prévue jusqu'au retour complet des œuvres au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

Article 12 : Résiliation

En cas de non respect par l'une des Parties de tout ou partie de ses engagements au titre de la présente Convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit après un délai d'un (1) mois suivant l'envoi par l'autre Partie d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

Article 13 : Elections de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de ville, place Rohan, 33000 Bordeaux.
- Pour la Ville d'Angoulême, en l'hôtel de ville, 1 place de l'hôtel de ville, 16000 Angoulême

Fait en 4 exemplaires

A Bordeaux, le

Pour la Ville d'Angoulême	Pour la Ville de Bordeaux
Monsieur Philippe MOTTET Maire d'Angoulême	Monsieur Alain JUPPE Maire de Bordeaux

Séance du lundi 28 janvier 2008

Annexe à la convention

Exposition « Chaval, humour libre »

Liste des œuvres prêtées au Musée des Beaux Arts d'Angoulême (4 octobre 2008 – 30 janvier 2009)

100 Dessins originaux de CHAVAL, œuvres à l'encre de Chine sur papier (sans titre) - environ 250 x 323 mm -

Numéros d'inventaire :

Bx 1971 12 3 / 002,
Bx 1971 12 3 / 004,
Bx 1971 12 3 / 005,
Bx 1971 12 3 / 006,
Bx 1971 12 3 / 012,
Bx 1971 12 3 / 022,
Bx 1971 12 3 / 024,
Bx 1971 12 3 / 025,
Bx 1971 12 3 / 026,
Bx 1971 12 3 / 027,
Bx 1971 12 3 / 029,
Bx 1971 12 3 / 030,
Bx 1971 12 3 / 031,
Bx 1971 12 3 / 032,
Bx 1971 12 3 / 033,
Bx 1971 12 3 / 034,
Bx 1971 12 3 / 035,
Bx 1971 12 3 / 036,
Bx 1971 12 3 / 037,
Bx 1971 12 3 / 039,
Bx 1971 12 3 / 040,
Bx 1971 12 3 / 043,
Bx 1971 12 3 / 044,
Bx 1971 12 3 / 047,
Bx 1971 12 3 / 048,
Bx 1971 12 3 / 052,
Bx 1971 12 3 / 053,
Bx 1971 12 3 / 055,
Bx 1971 12 3 / 057,
Bx 1971 12 3 / 059,
Bx 1971 12 3 / 060,
Bx 1971 12 3 / 063,
Bx 1971 12 3 / 064,
Bx 1971 12 3 / 065,
Bx 1971 12 3 / 068,
Bx 1971 12 3 / 069,
Bx 1971 12 3 / 070,
Bx 1971 12 3 / 075,
Bx 1971 12 3 / 076,
Bx 1971 12 3 / 077,
Bx 1971 12 3 / 078,

Séance du lundi 28 janvier 2008

Bx 1971 12 3 / 079,
Bx 1971 12 3 / 080,
Bx 1971 12 3 / 085,
Bx 1971 12 3 / 086,
Bx 1971 12 3 / 087,
Bx 1971 12 3 / 088,
Bx 1971 12 3 / 090,
Bx 1971 12 3 / 091,
Bx 1971 12 3 / 092,
Bx 1971 12 3 / 093,
Bx 1971 12 3 / 094,
Bx 1971 12 3 / 095,
Bx 1971 12 3 / 096,
Bx 1971 12 3 / 097,
Bx 1971 12 3 / 099,
Bx 1971 12 3 / 100,
Bx 1971 12 3 / 102,
Bx 1971 12 3 / 104,
Bx 1971 12 3 / 105,
Bx 1971 12 3 / 106,
Bx 1971 12 3 / 107,
Bx 1971 12 3 / 111,
Bx 1971 12 3 / 112,
Bx 1971 12 3 / 113,
Bx 1971 12 3 / 114,
Bx 1971 12 3 / 115,
Bx 1971 12 3 / 120,
Bx 1971 12 3 / 121,
Bx 1971 12 3 / 124,
Bx 1971 12 3 / 128,
Bx 1971 12 3 / 137,
Bx 1971 12 3 / 140,
Bx 1971 12 3 / 141,
Bx 1971 12 3 / 142,
Bx 1971 12 3 / 146,
Bx 1971 12 3 / 152,
Bx 1971 12 3 / 153,
Bx 1971 12 3 / 154,
Bx 1971 12 3 / 155,
Bx 1971 12 3 / 158,
Bx 1971 12 3 / 161,
Bx 1971 12 3 / 162,
Bx 1971 12 3 / 165,
Bx 1971 12 3 / 169,
Bx 1971 12 3 / 171,
Bx 1971 12 3 / 183,
Bx 1971 12 3 / 184,
Bx 1971 12 3 / 186,
Bx 1971 12 3 / 188,
Bx 1971 12 3 / 189,
Bx 1971 12 3 / 200,
Bx 1971 12 3 / 203,
Bx 1971 12 3 / 204,
Bx 1971 12 3 / 205,
Bx 1971 12 3 / 214,

Séance du lundi 28 janvier 2008

Bx 1971 12 3 / 222,
Bx 1971 12 3 / 228,
Bx 1971 12 3 / 231,
Bx 1971 12 3 / 234.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080018

**Direction Générale des Affaires Culturelles. Musée d'Aquitaine.
Convention de Partenariat pour la réalisation de reproductions
d'œuvres d'art avec l'association nationale pour la formation
professionnelle des adultes. Signature. Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par convention du 16 février 2001, le dispositif de formation de tailleur de pierre (ornemaniste) du centre AFPA de Bordeaux Caudéran, a permis la réalisation de la copie de plusieurs œuvres du Musée d'Aquitaine :

Le Gisant – Quatre chapiteaux médiévaux – 2 moulages de statues religieuses en bois polychrome, 30 moulages de statues égyptiennes pour valises pédagogiques.

Par avenant en date du 30 mai 2005, celle-ci a été complétée par la copie de la fontaine des Egyptiennes pour aménager le cours Victor Hugo et la reconstitution des têtes des muses de la fontaine Ste Croix.

La liste des reproductions d'œuvres d'art confiées à l'AFPA est aujourd'hui complétée par :

la copie de la fontaine aux Poissons, ainsi que la création d'un support en complément, pour la présenter sur le domaine public, dans le cadre de l'aménagement de voirie que doit réaliser la communauté urbaine de Bordeaux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer cet avenant à la convention initiale

AVENANT A LA CONVENTION

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue à la Préfecture de la Gironde le

D'une part,

Et l'association nationale pour la formation Professionnelle des Adultes, représentée par Monsieur Régis Lajonie, Directeur du Centre AFPA de Bordeaux-Caudéran, région Aquitaine, 44 rue Bréau - 33073 Bordeaux Cedex

D'autre part,

PREAMBULE

Par convention du 16 février 2001, le dispositif de formation de tailleur de pierre (ornemaniste) du centre AFPA de Bordeaux-Caudéran devait réaliser la copie des œuvres du Musée d'Aquitaine suivantes : Le Gisant, Quatre chapiteaux médiévaux, 2 moulages de statues religieuses en bois polychrome, 30 moulages de statues égyptiennes pour les valises pédagogiques.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article unique :

Le présent avenant complète le dernier paragraphe de l'article 1 de la convention comme suit :

La liste des reproductions d'œuvres d'Art confiées à l'AFPA est aujourd'hui complétée par la copie de la fontaine aux Poissons, ainsi que la création d'un support en complément, pour la présenter sur le domaine public, dans le cadre de l'aménagement de voirie que doit réaliser la communauté urbaine de Bordeaux.

Les autres dispositions de la convention de dépôt initiale ne sont pas modifiées et restent en vigueur.

Fait à Bordeaux,
En l'Hôtel de Ville
Le

Alain JUPPE
Maire de Bordeaux

Régis LAJONIE
Directeur du Centre AFPA

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080019

**Direction Générale des Affaires Culturelles. Musée d' Aquitaine.
Partenariat avec l' Association Franco-Vietnamienne Bordeaux
Aquitaine. Organisation de rencontres Franco-Vietnamiennes.
Convention. Signature. Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux et l'Association Franco-Vietnamienne Bordeaux Aquitaine, souhaitent s'associer pour présenter au Musée d'Aquitaine, du 8 février au 16 mars 2008, une série de manifestations autour des communautés vietnamiennes (exposition de Cathy Schein, visites commentées, ateliers enfants et adultes, Fête du Têt, projections de films documentaires, rencontres littéraires, conférence).

A cette occasion, le Musée d'Aquitaine s'engage à réaliser le montage et la communication de l'exposition de Cathy Schein, mettre à la disposition de l'association l'auditorium ainsi que le hall du Musée d'Aquitaine et prendre en charge l'hébergement des intervenants.

En contrepartie, l'Association Franco-Vietnamienne Bordeaux Aquitaine accepte d'organiser cette programmation.

Une convention a été établie stipulant les obligations des deux parties.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer ce document.

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LE MUSÉE D'AQUITAINE
ET L'ASSOCIATION FRANCO-VIETNAMIENNE BORDEAUX
AQUITAINE**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain JUPPÉ, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal reçue à la Préfecture de la Gironde le

D'une part,

Et,

L'Association Franco-Vietnamienne Bordeaux Aquitaine – 105, rue Malbec – 33800 Bordeaux, représentée par son président, M. NGUYEN Q.CUONG.

D'autre part,

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE :

La Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) et l'Association Franco-Vietnamienne Bordeaux Aquitaine ont décidé de s'associer dans le cadre des rencontres franco-vietnamiennes prévues au musée d'Aquitaine du 8 février au 16 mars 2008.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à organiser les obligations des deux co-contractants dans le cadre de leurs interventions respectives.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX (MUSÉE D'AQUITAINE)

Le Musée d'Aquitaine s'engage à :

Mettre à la disposition de l'association Franco-vietnamienne Bordeaux Aquitaine, l'auditorium ainsi que le hall du musée d'Aquitaine pour la tenue de leurs manifestations (Fête du Têt, projections de films long et moyen métrages, rencontres littéraires, conférence)

Présenter l'exposition de Cathy Schein « Vous... émois », galerie de portraits, de caractères, de sentiments qui provoquent des émois... Vous, moi, eux, elles...(encre de chine et collages) et « Les rêves du botaniste » ensemble de rêves en noir et blanc où se mêlent encres et collages de papiers

Séance du lundi 28 janvier 2008

Réaliser des brochures, cartons d'invitations, 200 affichettes format A3 en NB de l'exposition de Cathy Schein et différents supports afin de communiquer cet évènement au public bordelais

Prendre en charge l'hébergement des 7 intervenants sur cette programmation.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION FRANCO-VIETNAMIENNE BORDEAUX AQUITAINE

L'Association Franco-Vietnamienne Bordeaux Aquitaine s'engage :

- A prendre à sa charge les frais d'honoraires et de transports des intervenants
- Diffuser les films « libres de droit » dans le cadre de cette manifestation
- Organiser la Fête du Têt présentée le samedi 9 février 2008 en soirée et ouverte au public bordelais

ARTICLE 4 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 8 février jusqu'au 16 mars 2008.

ARTICLE 5 – ASSURANCE

L'occupant s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités, notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres, et de sa présence dans les locaux mis à sa disposition dans tous les cas où elle serait recherchée :

à la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédents, causés aux biens ou aux personnes se trouvant dans les locaux,

- à la suite de tous dommages, y compris les actes de vandalisme causés aux biens confiés, aux bâtiments, aux installations générales et à tous biens mis à disposition appartenant à la Ville.

A ce titre, l'occupant devra souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une police destinée à garantir sa responsabilité, notamment vis à vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers.

Cette police devra prévoir :

Pour la garantie Responsabilité Civile vis à vis des tiers :

une garantie à concurrence de 7 623 000 € par sinistre et par an pour les dommages corporels,

une garantie à concurrence de 1 525 000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs.

Pour la garantie Responsabilité Civile vis à vis de la Ville de Bordeaux, y compris les risques locatifs :

une garantie à concurrence de 458 000 € par sinistre pour les risques incendie, explosion, dégât des eaux.

Séance du lundi 28 janvier 2008

Pour leur part, la Ville et ses assureurs subrogés renoncent à tout recours contre l'occupant au-delà de ces sommes.

L'occupant souscrit pour ses biens propres toutes les garanties qu'il jugera utiles et, avec ses assureurs subrogés, il renonce à tous recours qu'il serait fondé à exercer contre la Ville et ses assureurs pour tous les dommages subis.

L'occupant devra remettre à la Ville copie de sa police d'assurance en cours y compris celle des avenants éventuels, et de l'attestation qui lui sera délivrée par son assureur.

La Ville, de son côté, fera son affaire personnelle des assurances garantissant les dommages matériels aux biens mis à disposition dont elle-même ou ses préposés seraient responsables, et des dommages occasionnés aux tiers qui lui seraient imputables.

ARTICLE 6 – DÉNONCIATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à l'autre contractant, en respectant un préavis de trois mois.

La dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

ARTICLE 7 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 8 – ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland – 33077 Bordeaux
Pour l'Association Franco-Vietnamienne Bordeaux Aquitaine – 105, rue Malbec – 33800 Bordeaux

Fait à Bordeaux, le
en trois exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire
L'Adjoint au Maire

Pour l'association Franco-Vietnamienne
Bordeaux Aquitaine
Le Président

Dominique DUCASSOU

M. NGUYEN Q.CUONG

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080020

**Direction Générale des Affaires Culturelles. Musée d'Aquitaine.
Avenant à la convention de partenariat entre la Ville de
Bordeaux et le Lycée Michel de Montaigne. Signature.
Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 23 octobre 2006 reçue en Préfecture le 10 novembre 2006, le lycée Michel Montaigne et la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) se sont associés dans le cadre du programme "les mardis de Montaigne" dans le but de sensibiliser les élèves au patrimoine culturel de leur ville et les amener à visiter de manière autonome le musée d'Aquitaine et à bénéficier de ses ressources.

En contrepartie, le lycée Michel Montaigne s'est engagé à mettre à la disposition du musée d'Aquitaine ses vitrines d'exposition situées rue Sainte-Catherine, pour promouvoir les collections et les actions culturelles du musée.

Ce partenariat ayant donné totale satisfaction, il a été décidé d'un commun accord, de le reconduire pour un délai de un an renouvelable.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer l'avenant à convention ci-joint.

Séance du lundi 28 janvier 2008

3 - LA VILLE DE BORDEAUX

La Ville de Bordeaux s'engage également à ce qu'un maximum de professeurs viennent visiter les collections ainsi que les expositions du Musée d'Aquitaine

A organiser une soirée au musée pour le personnel enseignant et administratif du Lycée Michel Montaigne dans le courant de l'année 2008, de 18 à 20 heures.

A réserver 20 places pour les élèves ou les enseignants désirant suivre les conférences du musée

A organiser des lectures transversales par des personnels qualifiés autour de thématiques à définir.

ARTICLE 4 - DUREEE DE LA CONVENTION

Le présent avenant est conclu pour une durée de un an renouvelable à compter de la date de sa signature par l'ensemble des contractants.

ARTICLES 5, 6 et 7 DE LA CONVENTION INITIALE

Restent inchangés.

Fait à Bordeaux, le
en 5 exemplaires.

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire
L'Adjoint au Maire

Pour le Lycée Michel MONTAIGNE
Le Proviseur

Dominique DUCASSOU

Serge VANHOVE

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080021

Direction Générale des Affaires Culturelles. CAPC Musée d'Art Contemporain. Exposition 'Présence Panchounette'. Demandes de Subvention. Encaissement. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le CAPC Musée d'Art Contemporain de Bordeaux prépare actuellement une exposition du 29 mai au 14 septembre 2008 autour du collectif bordelais Présence Panchounette.

Actif de 1969 à 1991, le groupe Présence Panchounette (composé de Frédéric Roux, Jean-Yves Gros, Michel Ferrière, entre autres...) commence par se faire connaître par des actions, des tracts et des « performances » où se mêlent l'humour et la contestation propre à cette époque post 68. Très vite, leur travail critique va se focaliser sur une remise en cause du modernisme sous ses formes minimales et conceptuelles des années 1970. Anticipant l'Appropriationnisme des années 1980, les Panchounette introduisent des références vernaculaires, décoratives, ou de cultures « autres », forcément « impures », afin de renégocier et d'élargir la notion d'avant-garde. A l'occasion de cette exposition, le CAPC s'apprête à publier une monographie comprenant une sélection exhaustive de leurs œuvres, de leurs textes, des textes critiques sur leur travail, auxquels nous ajouterons des témoignages de personnes qui les ont connu (de près comme de loin afin d'évoquer la dimension mythifiée de leur œuvre), et un fond inédit de photos documentaires.

Parallèlement à cette exposition rétrospective, le CAPC présente dans l'espace de la nef différentes générations d'artistes qui partagent avec le collectif une vision, un esprit « chounette » : la remise en cause de la notion d'auteur et de style, le devenir décoratif inéluctable de tout artefact, le mal-fait, la redéfinition de la notion de kitsch, la propagande, la rumeur, les stratégies d'embarras, etc. (John Armleder, Xavier Boussiron, Marcel Broodthaers, Buy Sellf, Maurizio Cattelan, Wim Delvoye, Fischli & Weiss, Sylvie Fleury, Jeff Koons, Arnaud Labelle-Rojoux, Bertrand Lavier, Richard Prince, Jim Shaw, Société Perpendiculaire, Haim Steinbach, Philippe Thomas...).

Cette exposition rétrospective du groupe accompagnée de son ouvrage monographique exhaustif, permettra de faire la lumière sur vingt années de création à Bordeaux.

Le budget de cet événement exceptionnel est estimé à 145 000 € dont 20 % pourraient être subventionnés par le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter auprès du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général de la Gironde une subvention respective de 15 000 et 10 000 € ;
- encaisser les sommes qui seront allouées à ce titre à la Ville de Bordeaux
- signer tous les documents afférents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080022

Direction Générale des Affaires Culturelles. CAPC Musée d'Art Contemporain. Exposition Yona Friedman. Convention avec l'Association Arc en Rêve. Coédition du catalogue avec le CNEAI. Fixation du prix de vente. Signature. Encaissement. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le CAPC musée d'art contemporain et l'Association arc en rêve présentent, du 14 février au 1er juin 2008, une exposition consacrée à Yona Friedman.

Urbaniste, constructeur, concepteur d'espace mais aussi artiste et dessinateur, Yona Friedman est un architecte qui s'intéresse particulièrement au phénomène urbain dans tous ses aspects. Pédagogue inlassable, il s'efforce de rendre l'architecture à tous les habitants : "j'ai considéré que l'architecture devait se faire avant tout pour les autres".

Ce projet, fruit d'une collaboration étroite et originale entre arc en rêve et le CAPC, est une tentative de rétrospective inédite sur le travail de l'architecte-artiste qui cherche à réhabiliter ses prises de positions souvent jugées comme utopiques.

Le Centre National de l'Estampe et de l'Art Imprimé (CNEAI) a souhaité co-produire avec le CAPC le catalogue de l'artiste, « Manuels » en trois volumes, dont les deux premiers tomes seront mis en vente à l'accueil du Musée, et par son service éditorial, au prix unitaire de 35 € TTC.

50 exemplaires de chaque volume seront réservés à la vente et 295 exemplaires à des dons ou échanges.

Deux conventions ont été rédigées afin de préciser les modalités de coproduction et de partenariat.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer ces documents
- à appliquer le tarif

CONVENTION DE CO-PRODUCTION

Entre les soussignés,

La Ville de Bordeaux – CAPC musée d'art contemporain, représentée par son Maire, Alain Jupé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du reçue en Préfecture de la Gironde le

ci-après dénommée «le CAPC musée d'art contemporain »,

Le Centre National de l'Estampe et l'Art Imprimé, représenté par son Président, Monsieur Jean-René Bonnet,

ci-après dénommé «le CNEAI»

il est arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Le CAPC musée d'art contemporain et le CNEAI se sont rapprochés pour concevoir deux expositions de Yona Friedman et plus particulièrement ses Manuels réalisés pour l'Unesco entre 1975 et 1992.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Le CAPC musée d'art contemporain et le CNEAI conviennent de coproduire les deux premiers ouvrages de la série Manuels volume 1 et volume 2. Cette convention a pour objet de définir les conditions de coproduction de cet ouvrage.

ARTICLE 2 – CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES

Les ouvrages auront les caractéristiques suivantes :

Manuels, volume 1 :

- format : 21 x 29,7 cm
- nombre de pages : 344
- papier intérieur : 80 gr Popset imprimé en 4 couleurs de fond
- papier couverture : 320 gr impression 2 couleurs.
- impression : noire & 1 coul de fond
- doc carré, cousu-collé
- jaquette couché brillant 135 grs, impression 2 couleurs.
- tirage 1 000 exemplaires
- prix public TTC : 35 €

Séance du lundi 28 janvier 2008

Manuels, volume 2 :

- format : 29,7 x 21 cm à l'italienne
- nombre de pages : 344
- papier intérieur : 80 gr Popset imprimé en 4 couleurs de fond
- papier couverture : 320 gr impression 2 couleurs.
- impression : noire & 1 coul de fond
- doc carré, cousu-collé
- jaquette couché brillant 135 grs, impression 2 couleurs.
- tirage 1000 exemplaires
- prix public TTC : 35 €

La direction artistique des catalogues est assurée par le CNEAI (Sylvie Boulanger, assistée de Sophie Auger). Auteur: Yona Friedman

ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OUVRAGES ET COPYRIGHT

Les deux parties se sont mises d'accord pour qu'apparaissent :

Volume 1 :

- en 4ème de couv : le code-barre, l'ISBN de l'éditeur CNEAI et du diffuseur Ensba, l'ours, le logo éditeur CNEAI et le prix (35 €);
- en 4ème de jaquette : le code-barre, l'ISBN de l'éditeur CNEAI et du diffuseur Ensba, le logo éditeur Cneai et le prix (35 €);
- sur le dos : le logo éditeur Cneai ;
- dans l'ours : les mentions Arc en Rêve, centre d'architecture Bordeaux et CapcMusée d'art contemporain de Bordeaux et le CNEAI, les partenaires du livre et les remerciements sont précisés. Se reporter à la rédaction complète de l'ours en Annexe 1 du contrat.

Les numéros d'ISBN sont :

2-912483-53-0
2-84056-251-1

Volume 2 :

- en 4ème de couv : le code-barre, l'ISBN de l'éditeur CNEAI et du diffuseur Ensba, l'ours, les logos des partenaires CNEAI, logo Mairie de Bordeaux, logo CAPC musée d'art contemporain, logo arc en rêve centre d'architecture, conformément à leurs chartes graphiques en vigueur, et le prix, (35 €);
- en 4ème de jaquette : le code-barre, l'ISBN de l'éditeur CNEAI et du diffuseur Ensba, les logos des partenaires Cneai, logo Mairie de Bordeaux, logo CAPC musée d'art contemporain, logo arc en rêve centre d'architecture, conformément à leurs chartes graphiques en vigueur, et le prix (35 €);
- sur le dos : le logo éditeur CNEAI ;
- dans l'ours : les mentions CAPC musée d'art contemporain, arc en rêve centre d'architecture et le CNEAI, les partenaires du livre et les remerciements sont précisés. Se reporter à la rédaction complète de l'ours en Annexe 1 du contrat.

Les numéros d'ISBN sont :

2-912483-54-9
2-84056-278-8

Séance du lundi 28 janvier 2008

Planning de parution :

T0	T1	T2	T3	T3 + 1 semaine	T3 + 4 semaines	T3 + 7 semaines	T3 + 8 semaines
Convention signée	Réception du bon de commande Ville de Bordeaux	Envoi Bat au Capc	Validation Bat par le Capc	Envoi des données à l'imprimeur.	Commande et livraison du papier offset par l'imprimeur	Temps d'impressio n	Délai de livraison

Le CNEAI assurera le dépôt légal des ouvrages.

Le copyright appartient aux auteurs, à l'artiste et à l'éditeur.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU CNEAI

Le CNEAI assurera outre la direction artistique, l'ensemble des tâches éditoriales et de fabrication de l'ouvrage. Il passe les contrats d'auteurs. Il se charge d'acquiescer auprès des auteurs des textes et des œuvres reproduites dans l'ouvrage ou de leurs ayants-droits ou sociétés d'auteurs les droits de reproduction, d'édition et d'exploitation nécessaires à l'édition de l'ouvrage. Par conséquent, il garantit le CAPC musée d'art contemporain contre tous recours, revendication et évictions quelconques de ce chef. Ces droits se limitent à la publication : Manuel Volume 1 et Manuel Volume 2.

Le CNEAI se charge de l'ensemble des opérations de suivi éditorial et assure la fabrication de l'ouvrage conformément au descriptif détaillé ci-dessus. Il se charge d'assurer les services gratuits aux auteurs et à la presse.

Le CAPC musée d'art contemporain a d'ores et déjà approuvé par retour email du 16 mai 2007 la maquette du Manuel Volume 1.

ARTICLE 5 – FINANCEMENT DE L'OUVRAGE

Manuels, volume 1 :

Le montant global de l'opération s'élève à 16 900 euros TTC pour l'impression de 1 000 ouvrages dont 100 reviennent à l'artiste. Le prix unitaire de revient de l'ouvrage volume 1 s'élève à 16,90 euros TTC.

Le CAPC musée d'art contemporain participe financièrement à la production de l'ouvrage en achetant 383 exemplaires du catalogue pour un montant de 6 472,70 euros (SIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DOUZE EUROS SOIXANTE DIX CTES) TTC, les frais de livraison des livres au CAPC musée d'art contemporain sont à sa charge. Les catalogues ainsi achetés seront l'entière propriété du CAPC musée d'art contemporain.

Le CNEAI participe à l'édition de l'ouvrage en finançant 617 exemplaires du catalogue pour un montant de 10 427,30 euros (DIX MILLE QUATRE CENT VINGT SEPT EUROS TRENTE CTES) TTC. Les catalogues ainsi achetés seront l'entière propriété du CNEAI.

Manuels, volume 2 :

Le montant global de l'opération s'élève à 18 216 euros TTC pour l'impression de 1 000 ouvrages du volume 2 dont 100 reviennent à l'artiste. Le prix unitaire de revient de l'ouvrage volume 2 s'élève à 18,21 euros TTC.

Le CAPC musée d'art contemporain participe financièrement à la production de l'ouvrage en achetant 383 exemplaires du catalogue pour un montant de 6 976,72 euros (SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE SEIZE EUROS, SOIXANTE DOUZE CTES) TTC, frais de

Séance du lundi 28 janvier 2008

livraison inclus pour le CAPC musée d'art contemporain. Les catalogues ainsi achetés seront l'entière propriété du CAPC musée d'art contemporain

Le CNEAI participe à l'édition de l'ouvrage en finançant 617 exemplaires du catalogue pour un montant de 11 239,28 euros (ONZE MILLE DEUX CENT TRENTE NEUF EUROS ET VINGT HUIT CTES) TTC. Les catalogues ainsi achetés seront l'entière propriété du CNEAI.

La répartition des catalogues donnés à l'artiste sera prise en charge par les 2 institutions au prorata de la participation financière de chaque institution :

Soit pour le CNEAI Volume 1 : 62 exemplaires

Soit pour le CAPC Volume 1 : 38 exemplaires

Soit pour le CNEAI Volume 2 : 62 exemplaires

Soit pour le CAPC Volume 2 : 38 exemplaires

ARTICLE 6 – MODALITES FINANCIERES

Le CAPC musée d'art contemporain émettra un bon de commande pour chaque volume et s'acquittera des sommes citées en article 5 sur présentation des factures par le CNEAI .
Le paiement sera engagé dans les trente jours suivants réception des factures.

ARTICLE 7 – DIFFUSION ET VENTE DES OUVRAGES

Actes Sud, UD assure la diffusion des ouvrages en France et à l'étranger.

Le CAPC musée d'art contemporain et le CNEAI se réservent l'exclusivité de la vente directe sur leur site respectif et pour leur propre compte des catalogues qu'ils auront reçus.

ARTICLE 8 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Pour toute contestation entre les parties sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, et à défaut de solution amiable, il est fait application de compétences auprès des tribunaux siégeant à Versailles.

ARTICLE 9 – ELECTION DE DOMICILE

Les parties conviennent pour l'exécution des présentes de faire élection de domicile :

Soit pour la Ville de Bordeaux

En l'hôtel de Ville Place Pey-Berland

F – 33077 Bordeaux cedex

Soit pour le CNEAI

Ile des Impressionnistes F – 78400 CHATOU

Fait à Bordeaux, en 4 exemplaires,
le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour le CNEAI

Son Maire

Son Président

Alain JUPPE

Jean René BONNET

Annexe 1

Manuel, Volume 1 :

Ours sur 4ème de couverture + 4ème de jaquette

« Edited by Sylvie Boulanger, Designed by Yona Friedman and Cneai, graphic design by Sophie Auger and Julien Deprez, coordination by Sophie Auger, translation by Oliver Feltham, assistant, Nadia Fartas. Printed in Spain par Castuera SA. distributed by Beaux-arts de Paris éditions and Actes Sud. Published by cneai.

Book's partners : Arc en rêve centre d'architecture bordeaux, www.arcenreve.com, Capc, Musée d'art contemporain, Bordeaux, www.bordeaux.fr, JBA-Paris. Cneai's partners : Ville de Chatou, Conseil régional d'Ile-de-France, Conseil général des Yvelines, ministère de la Culture et de la Communication - Direction régionale des affaires culturelles d'Ile de France.

Manuel, Volume 1 :

Ours sur 4ème de couverture + 4ème de jaquette

« Edited by Sylvie Boulanger, Designed by Yona Friedman and Cneai, graphic design by Sophie Auger and Julien Deprez, coordination by Sophie Auger, translation by Oliver Feltham, assistant, Nadia Fartas. Printed in Spain par Castuera SA. distributed by Beaux-arts de Paris éditions and Actes Sud. Published by cneai.

Book's partners : Arc en rêve centre d'architecture bordeaux, www.arcenreve.com, Capc, Musée d'art contemporain, Bordeaux, www.bordeaux.fr, JBA-Paris. Cneai's partners : Ville de Chatou, Conseil régional d'Ile-de-France, Conseil général des Yvelines, ministère de la Culture et de la Communication - Direction régionale des affaires culturelles d'Ile de France.

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Exposition
"Yona Friedman"**

**Convention entre la Ville de Bordeaux
et l'Association arc en rêve**

entre

la Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du
reçue à la Préfecture de la Gironde le

ci-après dénommée : "le CAPC"

D'UNE PART

et

l'Association arc en rêve, représentée par son Président, François Barré, agissant aux fins des présentes par une délibération de son Conseil d'Administration en date du 26 juin 2007,

ci-après dénommée "arc en rêve"

D'AUTRE PART

Il a été préalablement exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Urbaniste, constructeur, concepteur d'espace mais aussi artiste, dessinateur, Yona Friedman est avant tout un architecte qui s'intéresse particulièrement au phénomène urbain dans tous ses aspects. Pédagogue inlassable, il s'efforce de rendre l'architecture à tous les habitants : "j'ai considéré que l'architecture devait se faire avant tout pour les autres".

Séance du lundi 28 janvier 2008

L'exposition consacrée Yona Friedman, qui sera présentée au CAPC musée d'art contemporain du 14 février au 1er juin 2008, est le fruit d'une collaboration étroite et originale entre arc en rêve et le CAPC. Ce projet est une tentative de rétrospective inédite sur le travail de l'architecte-artiste qui mettra en lumière sa conception utopique de la ville et de la société.

Ceci ayant été exposé, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'organisation, d'installation et de présentation des œuvres de Yona Friedman dans les salles d'expositions du CAPC. L'exposition "Yona Friedman" sera présentée du 14 février au 1er juin 2008.

ARTICLE 2 – CONCEPTION DE L'EXPOSITION – COMMISSARIAT

La conception et le développement de l'exposition seront confiés à l'architecte, Eric Troussicot, Chef de projet pour arc en rêve.

La mise en œuvre et le suivi de l'exposition seront confiés à Philippe Berbion, Attaché de conservation, Responsable de la Régie Générale au CAPC.

Le commissariat de l'exposition et la scénographie seront confiés à l'architecte, Michel Jacques pour arc en rêve.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ORGANISATION DE L'EXPOSITION

3-1 Choix des œuvres

Le choix des œuvres sera effectué sous la direction artistique de Michel Jacques assisté de Eric Troussicot, en accord avec le CAPC

3-2 Prêt des œuvres

Les demandes de prêt d'œuvres (fiche de prêt) sont confiées au CAPC

3-3 Coordination et personnel techniques

La coordination technique sera confiée à Philippe Berbion et Eric Troussicot.

Le personnel technique intervenant sur toutes les étapes de l'exposition (déballage, montage, maintenance, démontage, emballage) sera celui du CAPC, assisté par l'équipe d'arc en rêve.

ARTICLE 4 - CONTENU DE L'EXPOSITION ET CONDITIONS DE PRESENTATION

4-1 L'exposition sera constituée d'œuvres dont la liste détaillée est jointe en annexe 1.

4-2 Chaque œuvre fera l'objet d'une fiche de prêt selon les conditions définies en article 3-2.

4-3 Le CAPC et arc en rêve se conformeront à toutes les instructions spéciales exposées par écrit par les prêteurs ainsi qu'aux notes de recommandation accompagnant l'exposition pour ce qui concerne les précautions de manutention, d'installation, de présentation et de protection des œuvres, s'il y a lieu.

ARTICLE 5 - INTERVENTIONS SUR LES ŒUVRES POUR LEUR PRESENTATION A BORDEAUX

5-1 Au cas où des œuvres constituant l'exposition nécessiteraient des travaux de restauration avant leur départ de chez les prêteurs, il est convenu que ces travaux seront conduits par Yona Friedman, à la charge financière du CAPC et d'arc en rêve.

5-2 Dans le cas où l'existence même d'une ou de plusieurs œuvres serait menacée dans l'enceinte même de leur lieu d'exposition à Bordeaux, le CAPC et/ou arc en rêve sont autorisés à intervenir en urgence pour éviter une dégradation supplémentaire. Toute autre intervention sera soumise à l'accord préalable et écrit du prêteur.

5-3 En cas de sinistre, aucune intervention de restauration et d'encadrement ne peut être effectuée sans l'autorisation écrite et préalable du prêteur. Tous les frais engagés pour ces interventions d'urgence seront à la charge du CAPC.

ARTICLE 6 - TRANSPORT

L'organisation du transport (chargement et déchargement, convoyage aller-retour) sera assurée par le CAPC.

ARTICLE 7 - EMBALLAGE - CAISSES

Il est convenu que toutes les œuvres prêtées pour l'exposition devront être emballées sous la responsabilité du CAPC et à ses frais en tenant compte des conditions propres à chacune des œuvres.

Toutes les instructions de déballage et d'emballage fournies par les prêteurs devront être respectées par le personnel du CAPC. Le déchargement, le déballage, la manutention, le réemballage et le rechargement des œuvres devront être exécutés sous la supervision de Philippe Berbion, et avec l'aide du personnel technique du CAPC.

ARTICLE 8 - CONSTAT D'ETAT DES ŒUVRES

Un constat contradictoire d'état des œuvres sera effectué de la façon suivante :

- au départ des œuvres de chez Yona Friedman, au moment de l'emballage, par Philippe Berbion ;
- à l'arrivée des œuvres au CAPC, au moment du déballage, pour les autres prêteurs, par le personnel scientifique du CAPC et par Eric Troussicot ;
- à la fin de l'exposition à Bordeaux, avant le ré-emballage des œuvres par le personnel technique du CAPC sous la direction de Philippe Berbion et de Eric Troussicot.

ARTICLE 9 - LES ASSURANCES

Le CAPC souscrira une assurance dite de clou à clou couvrant l'ensemble des œuvres de l'exposition. Cette assurance garantira l'exposition du jour de son enlèvement au jour de son retour contre tous les dommages qu'elle pourrait subir par suite de négligences, fausses manœuvres ou accident sauf usure et déchirure, détériorations progressives, et contre tous les risques de perte ou de dommage matériel venant de toute cause extérieure et autres exclusions standard mentionnées dans les polices d'assurance relatives aux œuvres d'art.

Séance du lundi 28 janvier 2008

Le CAPC fournira un certificat d'assurance prouvant la couverture citée et désignant le CAPC comme assuré.

Le CAPC sera tenu responsable de tout dommage qui résulterait d'une lourde négligence ou d'un défaut de respect des instructions et consignes des prêteurs relatives à la sécurité, au déballage, ré-emballage, manutention, installation et expédition.

ARTICLE 10 – CONDITIONS FINANCIERES

Toutes dépenses engagées par l'une des deux parties devront être soumises à l'accord des deux parties.

10-1 Les deux parties se sont mises d'accord pour une répartition des frais selon le calcul suivant :

➤ 2/3 du montant global des frais de production d'œuvre, des coûts de présentation des œuvres (supports et éléments scénographiques), des coûts techniques liés au montage, démontage et maintenance de l'exposition, les frais de transport, des frais d'hébergement liés au séjour de Mr Yona Friedman à Bordeaux, des coûts de communication (tels que définis en article 12), seront pris en charge par le CAPC ;

➤ 1/3 du montant global des frais de production d'œuvre, des coûts de présentation des œuvres (supports et éléments scénographiques), des coûts techniques liés au montage, démontage et maintenance de l'exposition, les frais de transport, des frais d'hébergement liés au séjour de Mr Yona Friedman à Bordeaux, des coûts de communication (tels que définis en article 12), sera pris en charge par arc en rêve.

10-2 Les frais de transport routier et de convoyage des œuvres du lieu de leur enlèvement au lieu de leur arrivée, aller-retour, seront à la charge du CAPC.

10-3 L'organisation et les frais de chargement et de déchargement des œuvres seront à la charge du CAPC.

ARTICLE 11 – INVITATION – VERNISSAGE - ENTRETIEN

11-1 Chacune des parties assurera à ses frais le routage de son propre mailing pour l'envoi du carton d'invitation.

11-2 Le vernissage « tout public » sera organisé conjointement par les deux parties dans une salle du CAPC. Les frais liés à ce vernissage seront pris en charge pour moitié par chacune des parties.

11-3 Le vernissage privé « VIP » sera organisé conjointement par les deux parties, chacune prenant à sa charge les frais liés à ce vernissage privé « VIP » au prorata de ses invités.

11-4 Une conférence autour de l'artiste Yona Friedman sera conjointement organisée par les deux parties dans l'Auditorium du CAPC.

La régie technique et audiovisuelle sera assurée par le personnel du CAPC.

ARTICLE 12 - PUBLICITE - COMMUNICATION – PARTENARIAT – VOYAGE DE PRESSE

12-1 Les deux parties se mettront d'accord sur l'identité graphique de l'exposition et de tous les documents de communication afférents : cartons d'invitation, papier en-tête, affiches, dossiers de presse, bannières, aide à la visite...

12-2 Les deux parties se mettront d'accord pour faire apparaître sur tous les documents de communication le logo des partenaires ayant soutenu l'exposition.

12-3 La liste des journalistes constituant le voyage de presse sera soumise à l'accord des deux parties, chacun des cocontractants de la présente convention prenant en charge les frais liés à ce voyage de presse au prorata de ses invités.

ARTICLE 13 - PROGRAMMES EDUCATIF ET CULTUREL

Chacune des parties pourra concevoir et financer à sa convenance un programme culturel, d'animations, de visites, de points de vue, de rencontres... à l'intention de différents publics selon un calendrier défini par chacune des parties.

ARTICLE 14 – DROITS D'ACCES A L'EXPOSITION

Les droits d'accès à l'exposition seront ceux applicables au tarif d'entrée des expositions temporaires du CAPC.

L'intégralité des recettes liées aux droits d'entrée à l'exposition sera encaissée par le CAPC.

ARTICLE 15 – ITINERANCE DE L'EXPOSITION

Dans le cas où l'exposition serait présentée dans un autre lieu, les deux parties se réservent le droit d'établir conjointement une nouvelle convention stipulant les modalités financières, techniques et administratives de l'itinérance.

ARTICLE 16 - DENONCIATION DU CONTRAT

Au cas où une des deux parties ne pourrait plus présenter l'exposition, elle disposera d'un délai de un mois avant la date prévue du vernissage pour prévenir l'autre contractant.

D'autre part, les deux parties auront la possibilité de résilier unilatéralement et sans indemnité la convention en cas de non respect par l'un des contractants de l'une des clauses prévues aux présentes, ou pour un motif d'intérêt général.

ARTICLE 17 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Toutes contestations relatives à l'exécution de la présente convention pourront être portées devant les juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 18 - ELECTION DE DOMICILE

Les parties conviennent pour l'exécution des présentes de faire élection de domicile :

- soit pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, F-33077 Bordeaux cedex
- soit pour arc en rêve, 7, rue Ferrère, F-33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux, le
en 5 exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux Son Maire	Pour Arc en rêve Son Président
Alain JUPPE	François BARRE

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080023

Direction Générale des Affaires Culturelles. Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud. Subvention de l'Etat. Demande. Encaissement. Convention. Signature. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud, établissement d'Enseignement Artistique de la Ville de Bordeaux dispense chaque année des enseignements de Musique, Danse et Théâtre à 1800 élèves en moyenne, dont 65% sont domiciliés à Bordeaux.

L'Etat, sous le contrôle pédagogique duquel ces enseignements sont effectués, contribue financièrement au fonctionnement de l'établissement.

Pour l'année 2007, le montant de cette participation a été de 359 000 euros, représentant 5,16% des dépenses de fonctionnement qui se sont élevées à 6 952 377,52 euros (masse salariale comprise).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter cette subvention pour l'année 2008 ainsi que le versement d'un acompte
- à encaisser ladite subvention sur la rubrique 311, nature 74718
- à signer tous les documents afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080024

DGAC. Conservatoire de Bordeaux. Enseignement Professionnel. Développement de l'Action Culturelle en Région . Subvention du Conseil Régional d'Aquitaine. Convention. Signature. Encaissement. Demande de Subvention. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Régional d'Aquitaine et la Ville de Bordeaux sont partenaires depuis plusieurs années dans le cadre de la mise en place de l'enseignement professionnel (classes professionnelles cordes et cycle de perfectionnement) et le développement de l'action culturelle du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud sur le territoire aquitain.

En 1993, ont été créées les classes professionnelles cordes et depuis quatre ans, le partenariat avec le Conseil Régional continue de s'élargir aux cycles de perfectionnement dans les domaines musicaux mais aussi de la danse et du théâtre.

A ce titre, le Conseil Régional souhaitant contribuer à la diffusion et au rayonnement des actions pédagogiques et artistiques du Conservatoire de Bordeaux, a accordé depuis lors à la Ville de Bordeaux une subvention annuelle d'un montant de 60 000 euros destinée à permettre au Conservatoire de Bordeaux de poursuivre son action en ce sens.

Afin de continuer à soutenir l'enseignement professionnel au sein du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud et à développer l'action culturelle de cet établissement, la Ville de Bordeaux souhaite solliciter le renouvellement de cette aide financière au titre de l'année 2008.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à :

- solliciter une nouvelle subvention d'un montant de 60 000 euros pour l'année 2008
- signer la convention d'attribution pour l'année 2008
- encaisser la somme allouée sur la fonction 311, nature 7472.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080025

Direction Générale des Affaires Culturelles. Bibliothèque de Bordeaux. Désaffectation de documents. Cession aux Villes de Casablanca et Ramallah. Convention. Signature. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque municipale est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à la désaffectation de ses inventaires de documents appartenant à la Ville.

Cette opération, appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état physique (lorsque leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse),
- les documents au contenu périmé,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Par délibération du 27 mars 2006, la Ville a accepté le principe que certains de ces documents soient vendus. Mais il semble souhaitable de pouvoir continuer à œuvrer pour le développement de la culture dans les milieux défavorisés, et aider par des dons certaines institutions ou associations à but non lucratif ou à vocation éducative, culturelle ou caritative en France comme à l'étranger, ou à titre exceptionnel à des tiers ayant un projet à but social ou humanitaire.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à la désaffectation des documents mentionnés sur les listes ci-annexées, répondant aux critères ci-dessus,
- au don des documents désaffectés aux villes de Casablanca (2 100 documents) et Ramallah (200 documents) dans le cadre des jumelages ou accords de coopération respectivement signés avec ces deux villes.
- à la signature des conventions correspondantes dont le projet figure en annexe.

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LA VILLE DE RAMALLAH RELATIVE AU DON DE LIVRES

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, M. Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue en Préfecture le
ci-après dénommée « Ville de Bordeaux »

D'une part,

et

La Ville de Ramallah (Palestine), représentée par le Président du Conseil de la Ville, Madame Janet N.Michael

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

Dans le cadre d'un accord de coopération entre les villes de Bordeaux et Ramallah, un programme d'actions a été signé le 21 juin 2007, prévoyant des échanges entre les deux administrations municipales, notamment dans le secteur de la lecture publique.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention fixe les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux accepte de céder à la Ville de Ramallah un lot de 200 livres issus des collections de la bibliothèque municipale de Bordeaux.

Article 2 : Description du matériel cédé

La liste des documents cédés à la ville de Ramallah figure en annexe à la présente convention.

Article 3 : Obligations de la ville de Bordeaux

La ville de Bordeaux s'engage à :

- faire don de ces ouvrages sans aucune contrepartie financière.
- prendre en charge le transport des documents, à destination de Ramallah.

Article 4 : Obligations de la Ville de Ramallah

La Ville de Ramallah s'engage à ne faire aucune utilisation lucrative de ces ouvrages. Ils contribueront à enrichir les fonds du réseau des bibliothèques de Ramallah.

Article 5 : Compétences Juridictionnelles

Toutes contestations relatives à l'exécution de la présente convention pourront être portées devant toutes juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 6 : Election de Domicile

Pour la Ville de BORDEAUX, en l'Hôtel-de-Ville, Place Pey-Berland, 33077 BORDEAUX
CEDEX

Pour la Ville de Ramallah, Ramallah Municipality, P.O.Box 3, Ramallah, PALESTINE

Fait à Bordeaux le
En deux exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux

Pour la Ville de Ramallah

Le Maire,
Alain Juppé

Le Maire,
Janet N. Michael

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LA VILLE DE CASABLANCA RELATIVE AU DON DE LIVRES

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, M. Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2008
reçue en Préfecture le
ci-après dénommée « Ville de Bordeaux »

D'une part,

et

La Ville de Casablanca (Maroc), représentée par le Président du Conseil de la Ville, M. Mohamed SAJID,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

Dans le cadre du jumelage Bordeaux – Casablanca signé en 1988, un programme d'actions a été signé le 20 mai 2006, prévoyant des échanges entre les deux administrations municipales, notamment dans le secteur de la lecture publique.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention fixe les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux accepte de céder à la Ville de Casablanca un lot de 2100 livres issus des collections de la bibliothèque municipale de Bordeaux.

Article 2 : Description du matériel cédé

La liste des documents cédés à la ville de Casablanca figure en annexe à la présente convention.

Article 3 : Obligations de la ville de Bordeaux

La ville de Bordeaux s'engage à :

- faire don de ces ouvrages sans aucune contrepartie financière.
- prendre en charge le transport des documents, à destination de Casablanca.

Article 4 : Obligations de la Ville de Casablanca

La Ville de Casablanca s'engage à ne faire aucune utilisation lucrative de ces ouvrages. Ils contribueront à enrichir les fonds du réseau des bibliothèques de Casablanca.

Article 5 : Compétences Juridictionnelles

Toutes contestations relatives à l'exécution de la présente convention pourront être portées devant toutes juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 6 : Election de Domicile

Pour la Ville de BORDEAUX, en l'Hôtel-de-Ville, Place Pey-Berland, 33077 BORDEAUX
CEDEX

Pour la ville de CASABLANCA, Place Mohamed V – BP 1578 CASABLANCA (MAROC)

Fait à Bordeaux le
En deux exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux

Pour la Ville de Casablanca

Le Maire,
Alain Juppé

Le Maire,
Mohamed Sajid

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080026

Direction Générale des Affaires Culturelles. Bibliothèque de Bordeaux. Désaffectation de documents. Cession au Lycée Philadelphie de Gerbe et à la Bibliothèque d'Assat. Convention. Signature. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque municipale est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à la désaffectation de ses inventaires de documents appartenant à la Ville.

Cette opération, appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état physique (lorsque leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse),
- les documents au contenu périmé,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Par délibération du 27 mars 2006, la Ville a accepté le principe que certains de ces documents soient vendus. Mais il semble souhaitable de pouvoir continuer à œuvrer pour le développement de la culture dans les milieux défavorisés, et aider par des dons certaines institutions ou associations à but non lucratif ou à vocation éducative, culturelle ou caritative en France comme à l'étranger, ou à titre exceptionnel à des tiers ayant un projet à but social ou humanitaire.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à la désaffectation des documents mentionnés sur les listes ci-annexées, répondant aux critères ci-dessus,
- au don des documents désaffectés :
- au Lycée Philadelphie de Gerde (250 documents)
- à la Bibliothèque d'Assat (100 documents)
- à la signature des conventions correspondantes dont le projet figure en annexe.

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX (BIBLIOTHEQUE
MUNICIPALE) ET LE LYCEE PHILADELPHIE DE GERDE
RELATIVE AU DON DE LIVRES**

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain Juppé, son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 28 Janvier 2008, reçue à la Préfecture de la Gironde le
D'une part,

Et le Lycée Philadelphie de Gerde, domicilié à Pessac, 3 Allée Philadelphie de Gerde, représenté par son Proviseur, Monsieur LUX, dûment habilité,
D'autre part,

Il a été convenu ce que suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention fixe les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux (Bibliothèque Municipale) accepte de céder au Lycée Philadelphie de Gerde un lot de 250 livres issus des collections de la bibliothèque municipale de Bordeaux.

Article 2 : Description du matériel cédé

La liste des documents cédés au Lycée Philadelphie de Gerde figure en annexe à la présente convention.

Article 3 : Obligations du Lycée Philadelphie de Gerde

Le Lycée Philadelphie de Gerde s'engage à ne faire aucune utilisation lucrative de ces ouvrages.

Article 4 : Conditions de la mise à disposition du don

L'ensemble des documents sera enlevé par le Lycée Philadelphie de Gerde

Article 5 : Compétences Juridictionnelles

Toutes contestations relatives à l'exécution de la présente convention pourront être portées devant toutes juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Séance du lundi 28 janvier 2008

Article 6 : Election de Domicile

Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel-de-Ville, Place Pey-Berland, 33077 BORDEAUX
CEDEX

Pour le Lycée Philadelphie de Gerde, à Pessac, 3 Allée Philadelphie de Gerde

Fait à Bordeaux le
En deux exemplaires

POUR LA VILLE DE BORDEAUX

POUR LE LYCEE PHILADELPHIE DE GERDE,

LE MAIRE,

LE PROVISEUR,

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX (BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE) ET LA COMMUNE D'ASSAT RELATIVE AU DON DE LIVRES

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain Juppé, son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 28 Janvier 2008, reçue à la Préfecture de la Gironde le

D'une part,

Et la commune d'Assat, sise Hôtel de Ville, 22 rue Judée, 64510 Assat, représenté par son Maire, Monsieur André Marque, dûment habilité,

D'autre part,

Il a été convenu ce que suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention fixe les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux (Bibliothèque Municipale) accepte de céder à la commune d'Assat un lot de 100 livres issus des collections de la bibliothèque municipale de Bordeaux.

Article 2 : Description du matériel cédé

La liste des documents cédés à la commune d'Assat figure en annexe à la présente convention.

Article 3 : Obligations de la commune d'Assat

La commune d'Assat s'engage à ne faire aucune utilisation lucrative de ces ouvrages. Ils sont destinés à l'aide à la création d'un fonds enfants à la bibliothèque nouvellement créée.

Article 4 : Conditions de la mise à disposition du don

L'ensemble des documents sera enlevé par la commune d'Assat

Article 5 : Compétences Juridictionnelles

Toutes contestations relatives à l'exécution de la présente convention pourront être portées devant toutes juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Séance du lundi 28 janvier 2008

Article 6 : Election de Domicile

Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel-de-Ville, Place Pey-Berland, 33077 BORDEAUX
CEDEX

Pour la commune d'Assat sise Hôtel de Ville, 22 rue Judée, 64510 Assat

Fait à Bordeaux le
En deux exemplaires

POUR LA VILLE DE BORDEAUX

POUR LA COMMUNE D'ASSAT,

LE MAIRE,

LE MAIRE,

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080027

Direction Générale des Affaires Culturelles. Bibliothèque de Bordeaux. Désaffectation et destruction de documents. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Comme toutes les bibliothèques, la Bibliothèque municipale de Bordeaux est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à un bilan des collections appartenant à la Ville en vue d'une réactualisation des fonds.

Cette opération, appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Les ouvrages au contenu périmé, très abîmés et sales, contenant des informations inexactes, pour lesquels il ne peut être envisagé ni dons à des associations, ni de vente aux particuliers, doivent pouvoir être détruits sans délai.

Une liste de 2 133 documents correspondant aux critères ci-dessus et susceptibles de ne plus figurer dans les collections de la bibliothèque a ainsi été établie au cours du mois de novembre 2007.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- la désaffectation des ouvrages dont la liste est consultable au Secrétariat du Conseil Municipal
- la destruction des ouvrages désaffectés

M. DUCASSOU. –

Monsieur le Maire, nous avons 13 délibérations qui n'ont pas amené de remarques particulières en commission. Si vous le voulez bien je dirai quelques mots de chacune de ces délibérations et répondrai à l'issue aux questions qui pourraient m'être posées.

Séance du lundi 28 janvier 2008

La première délibération concerne les conventions de partenariat passées avec 16 associations bénéficiant d'une subvention de plus 23.000 euros pour l'année. C'est une délibération annuelle, systématique.

La délibération suivante concerne deux mécénats respectivement de 13.000 et de 10.000 euros en faveur de l'exposition sur les Impressionnistes, qui a lieu à la Galerie des Beaux Arts et qui rencontre un vif succès.

La suivante concerne l'exposition qui sera consacrée à l'humoriste bordelais Chaval, qui aura lieu cet été au Musée des Beaux-Arts, qui possède une série très importantes de dessins originaux de cet artiste, 250. Cette exposition ira par la suite au Musée des Beaux-Arts d'Angoulême.

La délibération 18 est un nouvel avenant passé avec la formation de tailleur de pierre du centre de l'AFPA de Bordeaux-Caudéran pour la réalisation de nouvelles reproductions d'œuvres d'art.

Les délibérations 19 et 20 concernent deux partenariats : d'une part avec l'Association Franco-Vietnamienne Bordeaux Aquitaine pour la réalisation de diverses manifestations au Musée d'Aquitaine, et d'autre part avec le Lycée Michel de Montaigne pour sensibiliser les élèves de ce lycée au patrimoine culturel de notre ville.

La délibération 21 est une demande de subvention au Conseil Régional et au Conseil Général de la Gironde pour l'exposition de cet été au CAPC qui sera consacrée à une rétrospective des travaux du groupe Présence Panchounette.

La délibération 22 concerne aussi le CAPC pour une exposition co-organisée entre le CAPC et l'Association Arc en Rêve, qui sera consacrée à Yona Friedman, à la fois urbaniste et dessinateur, exposition qui sera inaugurée au mois de février.

Les délibérations 23 et 24 concernent l'attribution de subventions de l'Etat et du Conseil Régional en faveur du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud.

Et enfin les trois dernières délibérations ont trait à la désaffectation de documents figurant à l'inventaire de la Bibliothèque. Certains de ces documents seront cédés aux villes de Casablanca et de Ramallah et d'autres au Lycée Philadelphie de Gerbe à Pessac et à la Bibliothèque d'Assat.

Enfin d'autres documents, comme c'est le cas chaque mois, seront détruits.

Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

C'est ce qu'on appelle le désherbage. C'est ça ?

M. DUCASSOU. -

Le désherbage.

M. LE MAIRE. -

Le désherbage d'une bibliothèque.

M. COLOMBIER.

M. COLOMBIER. -

Simplement pour vous dire que je m'abstiendrai sur le dossier 015.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Sur les désherbages et les dons dans les 025 et 026.

J'ai quelques petits scrupules à ce que notre ville donne aux jeunes de Ramallah et de Casablanca, je cite :

« Des documents au contenu périmé, des documents ne correspondant plus à la demande du public, et des documents en mauvais état physique »

Je pense que si l'on doit se débarrasser de ces ouvrages dans le cadre d'une coopération un peu plus juste ce serait bien d'accompagner ces dons d'ouvrages un peu plus récents, un peu plus à la pointe.

Vous savez notamment que les écoles de la ville sont régulièrement sollicitées par des associations humanitaires pour des dons d'ouvrages, et la première chose que disent les associations humanitaires c'est : ne nous refitez pas des choses que vous n'utilisez pas.

Donc essayer de trouver des formes de coopération un peu plus en vogue et dans le vent de manière à ce que les petits enfants du Tiers Monde puissent être à la page. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. DUCASSOU.

M. DUCASSOU. -

M. MAURIN, chaque mois on passe une délibération et selon l'état des documents et la réalité de leur actualité, soit ils sont détruits systématiquement, soit ils sont cédés après discussion s'ils s'avèrent être utiles pour une bibliothèque ou une structure d'accompagnement. Mais ce ne sont pas des documents au rabais, ce ne sont pas des documents dégradés.

A tel point d'ailleurs que certains d'entre eux ont fait l'objet d'une vente à l'Euro qui a eu un très grand succès. La population s'est précipitée sur cette vente. Si ces documents étaient de mauvaise qualité assurément cette vente n'aurait pas eu ce succès.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions sur les dossiers de Dominique DUCASSOU ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du lundi 28 janvier 2008

DELEGATION DE Mme Anne WALRYCK

D -20080028

Ville de Bordeaux. Protocole d'accord en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie, du développement des énergies renouvelables. Convention. Décision. Autorisation.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération 20070161 du 2 avril 2007 la Ville de Bordeaux et EDF ont signé une convention de partenariat sous forme d'un « protocole d'accord » permettant la promotion et la réalisation d'actions d'efficacité énergétique sur le patrimoine et le territoire de la Ville de Bordeaux.

Les actions menées dans le cadre de la modernisation du réseau d'éclairage public ont permis, notamment par le remplacement de 280 luminaires, d'améliorer la qualité de l'éclairage et de réaliser des économies d'énergie.

Ces luminaires ouvrent droit à la délivrance de certificats d'économie d'énergie à hauteur d' 1,7 Gwh Cumac.

Dans le cadre du précédent protocole, ces certificats d'économie d'énergie seront cédés à EDF pour un montant de 2900 €.

Pour ce faire, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer la convention d'application spécifique
- Signer la lettre d'engagement entre la Ville de Bordeaux et EDF
- Autoriser Monsieur le Maire à encaisser les recettes afférentes.

**CONVENTION D'APPLICATION DU
PROTOCOLE D'ACCORD EN FAVEUR DE LA
PROMOTION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE**

ENTRE

La Mairie de BORDEAUX, domicilié Palais Rohan, représenté par Monsieur Alain JUPPE, en sa qualité de Maire, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désigné par "BORDEAUX",

d'une part,

ET

Electricité de France (EDF), Société Anonyme au capital social de 911 085 545 (neuf cent onze millions quatre vingt cinq mille cinq cent quarante cinq) euros, ayant son siège social à Paris (8ème) 22-30 avenue de Wagram, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°RCS Paris 552 081 317, représentée par Monsieur Patrick PEYROCHE, Directeur, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée par " EDF ",

d'autre part,

Intervenant à la présente Convention d'Application, BORDEAUX et EDF pouvant être désignées chacune ou collectivement par la ou les « Partie(s) ».

Il est préalablement exposé que :

EDF et BORDEAUX ont conclu, le 30 mai 2007, un Protocole d'Accord « en faveur de l'efficacité énergétique », par lequel les Parties ont défini les conditions de mise en œuvre de leur partenariat en matière de Maîtrise de la Demande d'Energie et de développement des énergies renouvelables sur des opérations éligibles aux Certificats d'Economies d'Energie.

EDF ayant conseillé BORDEAUX sur l'identification de gisement potentiel d'économies d'énergie sur son patrimoine et BORDEAUX ayant défini un programme d'opérations entrant dans le champ d'application dudit Protocole d'accord, les Parties ont donc convenu de ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente Convention d'Application a pour objet d'une part, de déterminer le programme d'opérations de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables que BORDEAUX s'engage à réaliser ou faire réaliser et d'autre part, de déterminer le montant de la participation financière que EDF s'engage à verser à BORDEAUX sous réserve de la délivrance des CEE demandés par EDF.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES OPERATIONS

D'un commun accord, les Parties retiennent le programme d'opérations, préalablement défini par BORDEAUX, suivant :

Descriptif des opérations

Nature des opérations	Bâtiments concernés	Travaux à engager	Echéances	A préciser si besoin
REPLACEMENT DE LUMINAIRE D'ECLAIRAGE EXTERIEUR	RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC	01/012007	31/12/2007	REPLACEMENT DE 280 LUMINAIRES

BORDEAUX s'engage à mettre en œuvre aux échéances ci-dessus le programme d'actions conformément aux préconisations de la maîtrise d'œuvre.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION FINANCIERE D'EDF

EDF s'engage à participer financièrement aux opérations susvisées selon les modalités suivantes :

Nature des opérations	Bâtiments concernés	Montant de la participation financière d'EDF
REPLACEMENT DE LUMINAIRE D'ECLAIRAGE EXTERIEUR	RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC	2,9 k€

La Participation financière de EDF sera versée au plus tard le 30 du mois M+1 à compter de la date de notification de la DRIRE de la délivrance par le Préfet des Certificats d'Economies d'Energie relative aux opérations concernées et dont le dossier de demande aura été déposé par EDF, en son nom.

ARTICLE 4 : REPARTITION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Les Parties s'engagent à :

- A répartir les certificats susvisés selon la clé de répartition suivante :
Pour EDF : 100%
- A signer une convention de répartition des certificats d'économies d'énergie correspondants aux opérations réalisées dans le cadre du programme visé à l'article 2;

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

5-1 Communication

Conformément à l'article 7 du Protocole d'Accord, les Parties s'engagent à respecter les axes de communication et messages principaux définis en commun en Comité de Pilotage dans leurs actions de communication propres sur les opérations visées à la présente Convention.

ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITE

Chacune des Parties convient du caractère confidentiel de la présente Convention.

En conséquence, si l'une des Parties désire divulguer à des tiers des informations relatives au contenu de la Convention, elle s'engage à demander par écrit à l'autre Partie son autorisation préalable.

L'engagement de confidentialité pris par les Parties restera en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention et pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date d'échéance de son terme.

ARTICLE 7 : DUREE

La présente Convention entre en vigueur à sa date de signature par les Parties. Elle est conclue pour une durée de 1 ans. Chaque Partie aura toutefois la faculté de mettre fin à la présente Convention moyennant un préavis d'un (1) mois par lettre recommandée avec avis de réception.

ARTICLE 8 : LITIGES

Pour tout litige qui pourrait surgir entre les Parties relativement à l'interprétation ou l'exécution de la présente Convention et qui ne serait réglé à l'amiable, le litige sera soumis à la juridiction compétente.

Fait à, en deux exemplaires originaux, le _____

Pour BORDEAUX
Monsieur Alain JUPPE

Pour EDF
Monsieur Patrick PEYROCHE

Direction Commerciale Entreprises et Collectivités Locales Sud-Ouest. Département Collectivités locales		Le 29/11/2007
---	---	---------------

**Accord sur la mise en œuvre d'un projet de maîtrise de la demande d'énergie
Lettre d'engagement entre EDF et BORDEAUX**

La Loi de programme n° 2005-781 du 13 juillet 2005 « fixant les orientations de la politique énergétique » (loi POPE) a fixé un objectif national d'économies d'énergie et a instauré un dispositif innovant de certificats d'économies d'énergie (« CEE ») que peuvent obtenir les personnes morales visées par la loi en contrepartie de la réalisation d'actions générant des économies d'énergie.

Dans le cadre de son activité de conseil en maîtrise de l'énergie, EDF a préconisé à BORDEAUX de s'orienter vers des solutions permettant de réaliser des économies d'énergie sur son patrimoine.

D'un commun accord, les Parties ont retenu le programme d'opérations suivant :

Nature des opérations	Bâtiments concernés	Détail des travaux
REPLACEMENT DE LUMINAIRE D'ECLAIRAGE EXTERIEUR	RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC ...	REPLACEMENT DE 280 LUMINAIRES

Dans la mesure où ces opérations sont susceptibles d'être éligibles à l'obtention de Certificats d'Economie d'Energie en vertu de la loi précitée, les parties ont convenu de ce qui suit :

- ✓ **EDF s'engage à participer financièrement aux opérations susvisées selon les modalités suivantes :**

Nature des opérations	Bâtiments concernés	Montant de la participation financière d'EDF
REPLACEMENT DE LUMINAIRE D'ECLAIRAGE EXTERIEUR	RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC	2,9 k€ deux mille neuf cent euros

La Participation financière de EDF sera versée au plus tard le 30 du mois M+1 à compter de la date de notification de la DRIRE de la délivrance par le Préfet des Certificats d'Economies d'Energie relative aux opérations concernées et dont le dossier de demande aura été déposé par EDF, en son nom.

- ✓ **En contrepartie de ces engagements, BORDEAUX reconnaît à EDF la légitimité et la prérogative de déposer les dossiers de demande de certificats d'économies d'énergie correspondant aux opérations susvisées.**

BORDEAUX s'engage à fournir à EDF tout élément nécessaire et prévu par la réglementation en vue de constituer des dossiers de demande de Certificats d'Economies d'Energie et s'interdit d'autoriser un tiers, quel qu'il soit, à déposer une demande de certificats concernant ces mêmes opérations.

Par ailleurs, les Parties s'engagent à :

- ✓ A répartir les certificats susvisés selon la clé de répartition suivante :

Pour EDF : 100 %

Pour La Commune de BORDEAUX : 0 %

- ✓ A signer une convention de répartition des certificats d'économies d'énergie correspondant aux opérations réalisées dans le cadre des opérations susvisées.

Chacune des Parties convient du caractère confidentiel de la présente. En conséquence, si l'une des Parties désire divulguer à des tiers des informations relatives à son contenu, elle s'engage à demander par écrit à l'autre Partie son autorisation préalable.

Fait en 2 exemplaires, le _____

Pour EDF

Pour BORDEAUX

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080029

Convention pour la conduite d'études de faisabilité et la réalisation de centrales photovoltaïques avec EDF EN-F (Groupe EDF Energies Nouvelles). Autorisation. Décision

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de BORDEAUX a l'ambition d'être exemplaire et innovante en matière de production d'énergies renouvelables. Cette ambition constitue l'un des axes stratégiques de la charte municipale d'écologie urbaine et de développement durable, adoptée en Conseil Municipal le 29 janvier 2007.

Dans ce cadre, la Ville de BORDEAUX et EDF ont conclu, le 30 mai 2007, un Protocole d'Accord « en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie et du développement des énergies renouvelables ».

EDF EN-F est une filiale du Groupe EDF Energies Nouvelles, spécialisée dans le domaine des énergies renouvelables et, en particulier, dans le domaine de la production d'électricité à partir de l'énergie radiative du soleil.

EDF EN-F propose d'installer sur les toitures de bâtiments municipaux, dont la Ville est soit propriétaire, soit locataire, des équipements photovoltaïques intégrés au bâti, destinés à être raccordés au réseau public de distribution d'électricité et à être exploités dans le cadre de contrats d'achat d'électricité de vingt ans avec EDF.

C'est pourquoi il est nécessaire de conduire, dans un premier temps, les études de faisabilité technique et économique des projets susceptibles d'être réalisées sur les superstructures des sites identifiés par la Ville.

Dans le cas où ces études de faisabilité seraient concluantes de l'avis d'EDF-EN-F, le développement de ces projets et la réalisation de Centrales Photovoltaïques seront programmés.

D'ores et déjà, deux études de fiabilité vont être menées, l'une sur la base sous-marine (30 à 40 000 m² de surface exploitable) et l'autre sur le Hall 1 de la foire internationale (50 000 m²) qui, si elles sont concluantes et donc suivies de réalisation, représenteront les plus importantes installations photovoltaïques en milieu urbain au niveau national.

Suite à une question posée en commission, je vous précise que l'éventuelle installation de panneaux sur la toiture du Stade Chaban Delmas ne sera éventuellement envisageable qu'après la très lourde restauration des bétons, qui va être très prochainement lancée.

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Convention pour la conduite d'études de faisabilité et la réalisation de centrales photovoltaïques

ENTRE

La Ville de BORDEAUX, domiciliée en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux, dûment habilité à cet effet par la délibération en date du,

Ci-après désignée par « **la Ville de BORDEAUX** »

D'une part,

ET

EDF EN France, société anonyme au capital de 1 500 000 Euros, dont le siège social est à Coeur Défense – Immeuble 1 – La Défense 4 – 90, Esplanade du Général de Gaulle - 92933 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 434 689 915, représentée par Monsieur Patrick CHARIGNON, fonction : Directeur Développement dûment habilité à cet effet, Ci-après désignée par « **EDF EN-F** »,

D'autre part,

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Dans le cadre de la présente convention, les termes ci-après auront, lorsqu'ils sont utilisés avec une majuscule, la signification suivante :

- « **Centrale Photovoltaïque** » signifie les ouvrages, matériels et équipements, en particulier les équipements photovoltaïques de production d'électricité, réalisés, installés et intégrés aux superstructures d'un Site, puis raccordés au réseau public de distribution d'électricité en vue de la vente de l'électricité produite aux conditions tarifaires de l'arrêté du 10 juillet 2006.
- « **Droits de Maîtrise Foncière** » signifie les droits pour EDF EN-F ou une SPC d'occuper les superstructures d'un Site en vue d'y réaliser une Centrale Photovoltaïque et de l'exploiter pendant une durée de vingt (20) ans au minimum, en demeurant propriétaire, pendant cette durée, des équipements constituant la Centrale Photovoltaïque ; les Droits de Maîtrise Foncière comprennent également les servitudes ou droits de passage, intérieur ou extérieur nécessaires au raccordement de la Centrale Photovoltaïque au réseau de distribution d'électricité.
- « **Projets** » signifie les projets de Centrale Photovoltaïque que les Parties décideraient d'étudier et de développer sur les superstructures des Sites ; « **Projet** » signifie l'un des Projets.
- « **Sites** » signifie les bâtiments, dont les superstructures sont susceptibles de permettre la réalisation et l'exploitation d'une Centrale Photovoltaïque ; « **Site** » signifie l'un des Sites.

- « **SPC** » signifie toute société de projet que EDF EN-F ou toute société du Groupe EDF Energies Nouvelles constituerait pour le développement de tout Projet puis pour la réalisation et l'exploitation de toute Centrale Photovoltaïque.

ARTICLE 2 – OBJET

La présente convention a pour objet d'arrêter les principes selon lesquels les Parties conviennent :

- de conduire, dans un premier temps, les études de faisabilité technique et économique des Projets susceptibles d'être réalisés sur les superstructures des Sites ;
- et, dans le cas où ces études de faisabilité seraient concluantes de l'avis d'EDF-EN-F, de développer les Projets et de réaliser des Centrales Photovoltaïques.

ARTICLE 3 – SELECTION DES SITES, ETUDES DE FAISABILITE

3.1 La Ville de BORDEAUX communiquera à EDF EN-F la liste des Sites dont les superstructures lui paraissent susceptibles de permettre la réalisation d'une Centrale Photovoltaïque, en précisant leur adresse, leur statut juridique (propriété, location, ou autre) et la surface approximative des dites superstructures.

EDF EN-F sélectionnera parmi les Sites proposés par la Ville de BORDEAUX ceux d'entre eux qui lui paraissent susceptibles de faire l'objet, dans un premier temps, d'une étude de faisabilité puis, s'il y a lieu, d'un développement ultérieur. C'est ainsi qu'ont d'ores et déjà été retenus la base sous-marine et la foire internationale.

3.2 Le Comité de Suivi dont il sera ci-après question :

- organisera les études de faisabilité devant être réalisées sur chacun des Sites ainsi sélectionnés ;
- fera l'inventaire des éléments utiles aux dites études (descriptifs des bâtiments, plans, relevés, etc....),
- organisera les visites techniques des Sites sélectionnés ;
- analysera les différents contrats nécessaires à la réalisation du projet.

3.3 Les études de faisabilité seront conduites par EDF EN-F, à ses frais exclusifs, avec l'assistance de tous professionnels et conseils de son choix, en liaison avec les services de la Ville de BORDEAUX.

3.4 Si les études de faisabilité s'avèrent concluantes de l'avis de EDF EN-F pour la réalisation de projets sur un ou plusieurs Sites proposées par la Ville de BORDEAUX, EDF EN-F fera une proposition au Comité de Suivi du Projet et de ses impacts.

La proposition de EDF EN-F précisera les solutions techniques retenues, la puissance installée (en Wc) de la Centrale Photovoltaïque ainsi que les conditions financières globales sur la base de la puissance prévue.

3.5 La Ville de BORDEAUX disposera d'un délai de deux (2) mois à compter de la réception d'une telle proposition par le Comité de Suivi pour se déterminer sur le Projet présenté et notifier son intérêt à EDF EN-F. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai de deux (2) mois, la Ville de BORDEAUX sera réputée ne pas être intéressée par le Projet proposé.

3.6 Dans le cas où la ville de BORDEAUX déciderait de ne pas donner suite à une proposition d'EDF EN-F effectuée dans le cadre de la présente convention, EDF EN-F sera en mesure d'exiger une indemnisation égale à 50 % des dépenses qu'elle aura engagées sur le site correspondant à la dite proposition et dans la limite de 3500 € pour chaque site. EDF EN-F présentera les justificatifs des dépenses correspondantes.

ARTICLE 4 – DEVELOPPEMENT DES PROJETS

4.1 Si les Parties décident de poursuivre le développement du ou des Projets correspondants, ce développement sera assuré par EDF EN-F, sous sa responsabilité, avec l'assistance de tous professionnels et conseils de son choix, en liaison avec les services de la Ville de BORDEAUX.

4.2 Dans le cadre du développement de chaque Projet, il sera notamment procédé :

- à une étude complète des différents aspects du Projet au plan technique, économique, juridique et administratif ;
- à toutes démarches, diligences et formalités nécessaires à l'obtention de toutes les autorisations requises (déclaration de travaux ou permis de construire, convention de raccordement, certificat DRIRE visé au décret du 10 mai 2001, contrat de vente de l'électricité produite, etc...) ;
- à la préparation et la négociation de tout contrat nécessaire en vue de conférer à EDF EN-F ou à la SPC les Droits de Maîtrise Foncière et, en particulier, à la négociation de leurs conditions financières ;
- à la négociation de tout contrat d'assurance pour la phase travaux
- à l'établissement et la négociation de tout contrat avec les professionnels retenus pour les études techniques puis au contrôle et au suivi de l'avancement des prestations correspondantes ;
- à l'établissement des descriptifs des travaux à réaliser et des fournitures et des équipements à installer et, plus généralement, à l'établissement de tout document technique nécessaire, en ce compris les calendriers d'exécution et une description des mesures à mettre en oeuvre pour ne pas perturber l'exploitation commerciale du Site pendant les travaux et pendant l'exploitation ;
- à l'établissement et la négociation de tout contrat à passer avec les entreprises, fournisseurs et prestataires retenus pour la réalisation de la Centrale Photovoltaïque ;
- à toutes relations et actions nécessaires auprès des collectivités locales, des administrations, organismes concernés, du gestionnaire du réseau, etc..., nécessaires ou utiles dans le cadre du développement du Projet.

4.3 Tous les frais et coûts, internes et externes, exposés par EDF EN-F dans le cadre du développement demeureront à sa charge exclusive (sauf à être refacturés à la SPC). EDF EN-F s'engage qu'à aucun moment au cours du développement et de la réalisation d'un Projet, il ne générera de perturbation de l'activité du Site en dehors de celles consenties par la Ville de BORDEAUX.

4.4 Le Comité de Suivi sera régulièrement informé de la progression du développement de chaque Projet, des éventuelles difficultés rencontrées et, le cas échéant, de toute renonciation à un Projet qui n'apparaîtrait pas susceptible d'être réalisé dans de bonnes conditions techniques, juridiques, administratives ou économiques.

ARTICLE 5 – ACHEVEMENT DU DEVELOPPEMENT, REALISATION

5.1 Le développement d'un Projet sera considéré comme achevé lorsque seront réunies les conditions suivantes :

- toutes les autorisations purgées de tout recours auront été définitivement obtenues
- les contrats devant conférer à EDF EN-F ou à la SPC les Droits de Maîtrise Foncière auront été définitivement négociés et arrêtés et seront prêts à être signés par les différentes personnes concernées ;
- les conditions techniques de réalisation de la Centrale Photovoltaïque auront été définitivement arrêtées et les différentes entreprises, fournisseurs et prestataires auront été définitivement retenus ;
- la décision de réaliser la Centrale Photovoltaïque aura été définitivement prise par les instances d'EDF EN-F, de la Ville de BORDEAUX et, le cas échéant de tout tiers concerné (propriétaire, crédit-bailleur, ou autre).

5.2 Lorsque le développement d'un Projet sera achevé,

les contrats devant conférer les Droits de Maîtrise Foncière ainsi que les contrats à passer les différentes entreprises, fournisseurs et prestataires seront signés ;

la Centrale Photovoltaïque sera réalisée sous l'entière responsabilité d'EDF EN-F qui assumera, par elle-même ou par l'intermédiaire de la SPC, la totalité du coût des travaux, fournitures et prestations nécessaires à la complète réalisation de ladite Centrale Photovoltaïque, à son raccordement et à sa mise en service.

Une fois achevée et mise en service, la Centrale Photovoltaïque sera exploitée par EDF EN-F ou par la SPC pendant une durée de vingt (20) ans. Pendant toute cette durée, elle sera maintenue en bon état d'entretien et de fonctionnement aux frais exclusifs et sous l'entière responsabilité d'EDF EN-F ou de la SPC.

ARTICLE 6 – COMITE DE SUIVI

6.1 Les Parties conviennent de constituer un Comité de Suivi composé de 4 membres. Les membres désignés par la Ville de BORDEAUX sont :

- Jean-Jacques CHAUTANT
- Patrick FAUCHER

-

Ceux désignés par EDF EN-F sont :

- Laurent DUCHEFNE

- Luc LABALETTEO

-.

6.2 Le Comité de Suivi aura pour mission de suivre toutes leurs étapes les études de faisabilité, le développement de chaque Projet et, une fois ce développement achevé, la réalisation de la Centrale Photovoltaïque correspondante. Le Comité de Suivi se réunira aussi souvent que nécessaire et dressera à l'attention de chacune des Parties un compte rendu trimestriel de l'état d'avancement des études de faisabilité des Sites, des développements et des réalisations en cours.

ARTICLE 7 – COMMUNICATIONS

Les Parties conviennent de se concerter sur les formes de communication qu'elles jugeraient utiles, notamment en termes d'images, de mettre en oeuvre à raison des Centrales Photovoltaïques réalisées dans le cadre de la présente convention.

Aucune Partie ne pourra utiliser les noms, sigle, marques ou enseigne de l'autre sans son accord exprès et préalable.

ARTICLE 8 - NATURE DU PRESENT PROTOCOLE

8.1 La présente convention ne saurait en aucun cas être considéré comme constituant un contrat de société, un groupement, un consortium ou une quelconque autre entité.

8.2 Aucune des Parties ne pourra se présenter comme le mandataire ou le représentant de l'autre Partie et, par conséquent, ne pourra l'engager de quelque manière que ce soit vis-à-vis des tiers, le tout sauf accord préalable et exprès.

ARTICLE 9 - CONFIDENTIALITE

9.1 Les études, documents, données, plans, informations quelconques communiqués par l'une des Parties à l'autre, de quelque manière et par quelque support que ce soit, seront considérés comme strictement confidentiels, à moins qu'ils ne soient déjà publics ou le deviennent après cette communication sans violation du présent engagement de confidentialité.

9.2 Chacune des Parties s'engage à n'utiliser ces informations confidentielles qu'aux seules fins de l'exécution de la présente convention et s'interdit de les divulguer à quelque tiers que ce soit, sauf accord préalable et exprès de la Partie qui les aura communiquées. Chacune des Parties s'engage à faire respecter les termes du présent engagement de confidentialité par les membres de son personnel appelés à en connaître pour les besoins de l'exécution du présent Protocole.

9.3 L'engagement de confidentialité objet du présent article 9 s'imposera aux Parties pendant toute la durée de la présente convention et pendant une durée de deux (2) ans à compter de son expiration ou de sa résiliation pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 10 – EXCLUSIVITE

En contrepartie de l'engagement de EDF EN-F de mettre en oeuvre les moyens

nécessaires pour étudier et réaliser, le cas échéant, les Projets, la Ville de BORDEAUX s'engage pendant toute la durée de la présente convention, ou jusqu'à la signification par EDF EN-F de sa renonciation au(x) Projet(s), à ne pas participer directement ou indirectement ou encore par personne interposée à des discussions, négociations, arrangements ou accords avec des tiers en vue d'études de faisabilité pour des Centrales Photovoltaïques sur les superstructures du/des Site(s).

ARTICLE 11 - DUREE

11.1 La présente convention d'accord entre en vigueur à la date de sa signature par chacune des Parties (en principe en Février 2008). Sa date d'expiration est identique à celle du Protocole d'Accord « en faveur de la Maîtrise de la Demande d'Energie et de développement des énergies renouvelables du 30 mai 2007 soit le 30 avril 2010.

11.2 A son expiration, il sera tacitement reconduit pour de nouvelles périodes de un (1) an chacune, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties trois (3) mois au moins avant l'expiration de la période contractuelle en cours.

11.3 A l'expiration de la durée initiale ou renouvelée de la présente convention, chacune des Parties reprendra son entière liberté l'une vis-à-vis de l'autre.

Les Parties demeureront toutefois liées par les conventions, contrats ou accords qu'elles auront d'ores et déjà passés pour le développement et/ou la réalisation de Projets.

ARTICLE 12 – DISPOSITIONS DIVERSES

12.1 Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français.

12.2 Nullité

La nullité de l'une quelconque des clauses de la présente convention n'affectera en aucun cas la validité des autres clauses qui continueront à s'imposer aux Parties.

12.3 Absence de renonciation

Le défaut d'exercice total ou partiel de l'un quelconque des droits, recours ou actions résultant des dispositions de la présente convention ne pourra valoir renonciation au bénéfice de ce droit, recours ou action pour l'avenir ou à tout autre droit résultant du Protocole.

12.4 Intégralité des accords

La présente convention contient l'intégralité des accords entre les Parties sur les sujets qui y sont traités ; il annule et remplace tous accords et conventions antérieurs entre les Parties sur ces mêmes sujets.

12.5 Notifications

Toute notification à faire par l'une des Parties à l'autre devra être adressée, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen propre à assurer la preuve de sa réception par son destinataire, en leur siège social respectif tel que figurant en tête des présentes ou en tout autre nouveau siège social ultérieurement notifié.

12.6 Attribution de juridiction

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou l'exécution des présentes seront soumis, en temps que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 13 LITIGES

Pour tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, qui ne pourrait être résolu à l'amiable entre les parties, le tribunal administratif de Bordeaux sera seul compétent.

Fait à, le,

En exemplaires originaux.

Pour la Ville de BORDEAUX Pour EDF EN-F

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080030

Projet pilote Bilan Carbone sur les sites du pôle technique municipal et de l'école élémentaire Jacques Prévert. Demandes de subventions. Autorisation.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la charte municipale d'écologie urbaine et de développement durable, la Ville de Bordeaux s'est fixé des objectifs d'exemplarité environnementale. Dans cette logique, elle met en place différentes opérations d'évaluation et de diagnostic environnemental afin d'obtenir une meilleure connaissance de l'impact de son patrimoine et de son activité sur l'environnement.

C'est ainsi que la Ville souhaite lancer un projet pilote de réalisation d'un Bilan Carbone sur deux sites représentatifs du patrimoine de la ville (le pôle technique municipal et l'école Jacques Prévert) afin d'avoir une première estimation de ses émissions en Gaz à Effet de Serre, et de pouvoir mener des actions de réduction de ces derniers par la mise en place d'un programme d'action.

Le coût de cette action pilote est estimé à 14.100 € TTC. L'ADEME et le Conseil régional d'Aquitaine sont susceptibles de cofinancer cette opération dans le cadre du Programme Régional Aquitain pour l'Environnement, selon le plan de financement suivant :

Financiers	Montant en €	%
ADEME / PRAE	4.126.25 €	35%
Conseil Régional / PRAE	4.126,25 €	35%
Ville de Bordeaux	3.536,80 €	30%
TOTAL TTC	11.789,30 €	

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter ces cofinanceurs
- signer tout document relatif à ces cofinancements
- encaisser ces cofinancements

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080031

**Adhésion de la Ville de Bordeaux à l'association I.C.L.E.I.
Conseil National pour les initiatives écologiques locales.**

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux souhaite adhérer au Conseil International pour les initiatives écologiques locales, association de gouvernements locaux consacrée à la prévention et à la résolution des problèmes écologiques locaux, régionaux et mondiaux par l'action communautaire. Plus de 300 villes, communes, comtés et associations du monde entier en sont membres.

I.C.L.E.I. organisme international au service des gouvernements locaux parrainé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (P.N.U.E.), l'Union Internationale des Villes et Pouvoirs Locaux (I.U.L.A.) et le « Center for Innovative Diplomacy » a vu le jour en 1990.

L'association est officiellement associée à l'I.U.L.A. et jouit d'un statut consultatif officiel auprès des Nations Unies, par le biais duquel il défend les intérêts des gouvernements locaux devant les organismes internationaux.

I.C.L.E.I. s'est fixé pour mission de lancer un mouvement international de communes, qui grâce à des actions locales ciblées, enregistrent des améliorations notables de la situation écologique.

C'est un organisme démocratique au sein duquel chacun des gouvernements membres est titulaire d'un siège. **I.C.L.E.I.** élit tous les deux ans son conseil exécutif qui se compose de 21 représentants de gouvernements locaux venant de toutes les régions du monde. Le Conseil atteint ses objectifs stratégiques au moyen de campagnes internationales qui génèrent une prise de conscience politique très large et permettent d'inciter les gouvernements locaux à prendre des engagements formels sur les questions prioritaires soulevées par les membres.

L'affiliation à **I.C.L.E.I.** donne accès au réseau mondial d'homologues. Grâce à ses campagnes et au Centre international de formation de Fribourg, **I.C.L.E.I.** fournit un vaste gamme de programmes de formation sur des questions comme la budgétisation environnementale, l'évaluation, les transports viables, l'approvisionnement écologique, la réduction de l'ozone troposphérique et la gestion des espaces verts.

Les services d'**I.C.L.E.I.** viendront répondre aux objectifs stratégiques que s'est fixée la Délégation au Développement Durable de la ville.

En conséquence, je vous demande Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette adhésion dont le montant de la cotisation annuelle est fixée pour l'année 2008 à 2 250 euros

Ce montant sera imputé sur le budget 2008 de la délégation au développement durable – Fonction 23 – Compte 6281 (cotisation) Enveloppe 017675 –

DEMANDE D'ADHÉSION

1. INDIQUER LES INFORMATIONS GÉNÉRALES SUIVANTES SUR VOTRE COLLECTIVITÉ LOCALE OU ASSOCIATION.

Nom Officiel _____
Nom Officiel (en anglais) _____
Région/Etat/Canton _____
Pays _____
Nombre d'habitants _____
Budget Annuel (en dollars
US) _____
Site Internet _____

2. INDIQUER LE NOM DU MAIRE, DU PRÉSIDENT OU DE TOUT AUTRE RESPONSABLE LOCAL DE VOTRE COLLECTIVITÉ LOCALE OU ASSOCIATION.

Nom du Responsable
Local _____
Titre/Fonction _____
Adresse _____

Ville _____ Région/Etat/Canton _____
Code Postal _____ Pays _____
Téléphone _____ Fax _____
E-mail _____
Date des Dernières Élections _____ Durée du mandat _____

3. DÉSIGNER UN CONSEILLER MUNICIPAL OU TOUT AUTRE ÉLU OU DIRIGEANT POLITIQUE COMME PRINCIPAL CONTACT POLITIQUE D'ICLEI. DE PRÉFÉRENCE CETTE PERSONNE DOIT AVOIR UN PORTEFEUILLE OU UN INTÉRÊT CERTAIN POUR L'ENVIRONNEMENT.

Le Responsable Local est-il nommé ci-dessus? Oui Non (si non, veuillez compléter les informations suivantes)

Nom du Contact Politique _____
Titre/Fonction _____
Adresse _____

Ville _____ Région/Etat/Canton _____
Code Postal _____ Pays _____
Téléphone _____ Fax _____
E-mail _____
Date des Dernières Élections _____ Durée du mandat _____

Séance du lundi 28 janvier 2008

4. DÉSIGNER UN MEMBRE ADMINISTRATIF COMME LE PRINCIPAL CONTACT MUNICIPAL D'ICLEI. CETTE PERSONNE DOIT AVOIR UNE BONNE VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS ECOLOGIQUES DE VOTRE MUNICIPALITÉ, UNE FONCTION DE COORDINATION DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT, ET ÊTRE EMPLOYÉ À LONG TERME.

Nom du Contact

Administratif

Titre/Fonction

Adresse

Ville

Région/Etat/Canton

Code Postal

Pays

Téléphone

Fax

E-mail

5. LEQUEL DES CONTACTS PRÉCÉDENTS INDIQUÉS (POLITIQUE OU DIRIGEANT) DOIT ÊTRE L'INTERLOCUTEUR PRINCIPAL D'ICLEI POUR LES DÉCISIONS RELATIVES AUX AFFAIRES D'ICLEI ET AU PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE D'ADHÉSION?

Politique Administratif

6. INDIQUER LES AUTRES ASSOCIATIONS DE COLLECTIVITÉS LOCALES DESQUELLES VOTRE MUNICIPALITÉ EST MEMBRE.

7. INDIQUER LES MUNICIPALITÉS JUMELÉES AVEC VOTRE COLLECTIVITÉ LOCALE.

8. QUELLE AIDE ICLEI PEUT-ELLE FOURNIR À VOTRE MUNICIPALITÉ DANS SES PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX?

9. COMPLÉTER LES INFORMATIONS CONCERNANT LA PERSONNE AYANT REMPLI CE FORMULAIRE.

Nom de la personne ayant rempli ce formulaire

Titre/Fonction

Téléphone

Fax

E-mail

10. COMPLÉTER LES INFORMATIONS OFFICIELLES SUIVANTES.

Date et Signature:

Tampon de la Municipalité

Dès réception de votre cotisation, votre municipalité sera considérée comme membre à part entière d'ICLEI. Les Membres sont régis par la Charte d'ICLEI. Pour une copie, n'hésitez pas à contacter ICLEI :
e-mail : iclei@iclei.org
fax : +1-416/392-1478.

PRIERE D'ENVOYER CE FORMULAIRE DUMENT REMPLI
À L'ADRESSE SUIVANTE:

ICLEI-World Secretariat
City Hall, West Tower, 16th Floor
Toronto, Canada, M5H 2N2, Canada
Phone: +1-416/392-1462; Fax: +1-416/392-1478

MME WALRYCK. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit dans cette première délibération de pouvoir céder à EDF dans le cadre d'un protocole d'accord que nous avons signé l'année dernière, des certificats d'économies d'énergies réalisées grâce au remplacement de 280 luminaires pour un montant de 2.900 euros.

Je précise que les 1,7 Gwh Cumac sont des Gwh cumulés, actualisés et que le barème qui correspond à ce certificat d'économies d'énergies nous est payé à 0,16 euro le Kwh Cumac selon la réglementation en vigueur du ministère concerné.

M. LE MAIRE. -

J'avais été surpris de voir qu'on économisait 1 Gwh, ce qui est beaucoup de Kwh, mais en réalité c'est l'économie durant toute la durée de vie de l'équipement. Ce n'est pas annuel, c'est la durée de vie.

MME WALRYCK. -

Absolument. C'est calculé par rapport à la durée de vie conventionnelle d'un équipement qu'on multiplie par un coefficient de 4%.

La deuxième délibération consiste à signer une convention avec une filiale de EDF Energies Nouvelles pour leur confier la réalisation d'études de faisabilité techniques et économiques pour créer des centrales photovoltaïques sur des super structures d'un certain nombre de sites identifiés par la Ville. Il s'agit principalement de la Base Sous-Marine d'une part et du Parc des Expositions d'autre part.

Si ces études s'avéraient concluantes, cela nous permettrait de réaliser la surface vraisemblablement la plus importante en milieu urbain sur un plan national pour avoir ce type de centrale avec des énergies propres et alternatives.

Je précise également, suite à une question posée en commission, que pour l'instant nous n'envisageons pas de réaliser une étude sur le stade bordelais compte tenu de ses formes courbes et des ses poutres, donc de l'infrastructure de cet équipement qui ne permettrait pas en l'état de réaliser ce type de travaux.

Cela pourra se faire peut-être ultérieurement – on doit d'ailleurs passer une délibération - après la réalisation des travaux qui sont envisagés sur cet édifice.

La troisième délibération consiste, vous en avez parlé tout à l'heure Monsieur le Maire, à demander des cofinancements tant à l'ADEME qu'au Conseil Régional dans le cadre du PRAE, c'est-à-dire du Programme Régional Aquitain pour l'Environnement, pour réaliser des bilans carbone pour l'école Jacques Prévert d'une part, et le Centre Technique des Services Municipaux d'autre part, ce qui nous permettra d'engager des mesures correctives par ailleurs.

Enfin dernière délibération : il vous est proposé que la Ville de Bordeaux puisse adhérer à une association internationale, le Conseil International Pour Les Initiatives Ecologiques Locales, association créée en 1990 présente dans 61 pays aujourd'hui.

370 villes ou communes – et non pas 300 comme mentionné – sont déjà membres de cette association qui réunit par ailleurs 700 membres actuellement, et qui a un statut

Séance du lundi 28 janvier 2008

consultatif officiel auprès des Nations Unies dans tout ce qui concerne la politique de développement durable et des initiatives intéressantes en la matière.

Je précise que le Centre de formation international de cette association est à Fribourg où nous sommes allés récemment, comme vous le savez, et que cela peut être extrêmement intéressant par rapport aux questions que nous nous posons. Cela peut nous apporter beaucoup en échangeant avec l'ensemble de ces partenaires.

L'adhésion est de 2.250 euros.

M. LE MAIRE. -

Merci. Sur les bilans carbone dans les écoles, j'ai eu l'occasion d'assister au Conseil d'école où cette question a été abordée. Il y a une mobilisation très forte à la fois des enseignants et des parents. Les élèves n'étaient pas au Conseil d'école, mais ils se mobilisent aussi.

Seulement il faut que ça suive après, donc il faudra qu'on prenne des moyens pour quelques travaux notamment d'isolation, de changement des huisseries... Parce que quand on fait des photos thermiques avec des caméras infrarouges sur les fenêtres on se rend bien compte que là où il n'y a pas de double vitrage la déperdition de chaleur est évidemment beaucoup plus forte, donc ça ne sert que si on montre qu'on rectifie le tir. Autrement ça sera un coup d'épée dans l'eau.

MME WALRYCK. -

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, par exemple dans cette école le fait que les parents amènent les enfants à l'école ça représente 80.000 km par an, c'est-à-dire deux fois le tour de la terre. Donc derrière des actions tendant à l'éco-réhabilitation du site il faut également des actions pouvant nous engager dans un Pédibus, dans du covoiturage, etc.

M. LE MAIRE. -

C'est vrai. J'ai vu que l'Association des Parents d'Elèves était prête à s'y engager, mais ça, ça dépend un peu d'elle.

Il y a ce qui dépend de la ville elle-même. Et les travaux d'isolation c'est la ville. Donc il faut qu'on ait maintenant un programme qui nous permette de passer à l'acte.

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Je veux bien faire un ou deux commentaires alors que, je vous l'indique, je ne souhaitais plus intervenir dans ce Conseil Municipal. Je vais vous dire pourquoi très simplement et sans aucun esprit polémique.

J'avais l'intention de comparer ce que fait Bordeaux par rapport à ce que font d'autres villes de France. Croyez-moi, c'est un travail de titan. Vous ne l'imaginez pas, Monsieur le Maire. Quand un élu de l'opposition travaille un dossier de cette nature il est tout seul dans son bureau et il prend le téléphone. Encore ce matin j'ai téléphoné à la Ville de Perpignan pour savoir si c'était vraiment exact qu'ils allaient installer 70.000 m² de cellules photovoltaïques au-dessus du Marché Saint Charles à Perpignan. Ça m'a été

Séance du lundi 28 janvier 2008

confirmé. On fait un travail de titan pour essayer de comparer Bordeaux à ce que font d'autres villes.

Monsieur le Maire, j'ai trouvé vraiment blessant, voire même insupportable, que tout à l'heure, alors que je comparais le peu d'efforts faits par la Ville de Bordeaux pour lutter contre la prolifération des agences bancaires avec la politique suivie par notre ville, vous me disiez que je dénigrais la Ville de Bordeaux.

Quand vous êtes dans une situation d'opposition, quand vous appréciez des politiques municipales - je regrette que la majorité ne le fasse pas assez - vous vous permettez de comparer avec ce que font d'autres villes. Et quand je vous ai vu tout à l'heure me répondre en me disant : vous dénigrez Bordeaux, vous n'aimez pas Bordeaux, vous n'avez qu'à aller vivre dans des villes dans lesquelles l'air est plus pur, je trouve ça insupportable, Monsieur le Maire, et je ne vous cache pas qu'humainement j'apprécierais même que vous puissiez retirer ce type de propos.

J'ai choisi de vivre et de travailler à Bordeaux il y a de cela une trentaine d'années. Je suis très heureux de vivre à Bordeaux. J'ai choisi de m'engager politiquement à Bordeaux. J'aime cette ville. Le travail d'élu de l'opposition, j'aimerais que vous l'entendiez une fois pour toute avant que - je vais faire de la polémique, c'est à la mode aujourd'hui - vous découvriez vous aussi peut-être ce type d'expérience, c'est un travail difficile, ingrat, parfois harassant.

Ne me dites pas, Monsieur le Maire, quand je compare avec ce qui se fait ailleurs, que je dénigre Bordeaux.

Votre propos était d'autant plus mal venu que je me suis contenté de vous lire un document tout à fait officiel que je tiens à votre disposition qui citait entre guillemets votre collègue et je crois ami, M. Rufenacht, qui disait qu'il le faisait et qu'il n'avait pas peur quant à lui d'affronter les contentieux. J'ai lu ce document.

Quand je vois votre réaction consistant à me répondre : vous comparez, vous dénigrez, vous n'aimez pas Bordeaux, Monsieur le Maire, les bras m'en tombent. J'ai vu que vous parfois aussi les bras paraît-il vous en tombe. Permettez-moi de vous le dire très simplement aujourd'hui et vraiment sous le coup de l'émotion, les bras m'en tombent lorsque vous proférez publiquement ce type d'accusation après une intervention qui n'était absolument pas polémique mais comparative.

Alors si vous ne voulez plus qu'on compare Bordeaux, dites-le. Moi, effectivement, ce sont les derniers propos que je tiendrai au cours de ce Conseil Municipal. J'aime bien comparer. J'aime bien avoir la curiosité de ce qui se fait ailleurs. Si vous jugez cela insupportable, dont acte.

C'est vraiment ma dernière intervention lors de ce Conseil Municipal. Par correction je resterai jusqu'au bout, mais je n'interviendrai plus.

M. LE MAIRE. -

Bien. M. HURMIC, si je vous ai blessé je retire mes propos et je vous prie de m'en excuser.

M. PEREZ.

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire et Mme WALRYCK, bien que vous ayez déjà en partie répondu à ma question, je souhaiterais savoir pourquoi ces deux équipements particuliers ont été choisis.

Est-ce que c'est la proximité de l'usine SAFT qui y est pour quelque chose ? Est-ce que ça n'a strictement rien à voir ? Qu'est-ce qui a fait qu'on a choisi ces deux endroits plutôt que d'autres ? C'est vraiment au niveau de ma culture personnelle.

M. LE MAIRE. -

Parce qu'ils ont des toits plats et qu'ils sont particulièrement adaptés à cela du fait des grandes surfaces disponibles.

Il n'y a pas énormément de grandes surfaces de bâtiments appartenant à la ville pour ce qui est de la Base Sous-Marine, sur lesquels nous pourrions intervenir.

Je crois que c'est ça le critère de choix.

MME WALRYCK. -

C'est absolument ça, et il faut que ça s'intègre aussi dans la structure.

M. LE MAIRE. -

Si vous avez des suggestions à nous faire sur d'autres bâtiments je suis tout à fait prêt à les examiner bien entendu. C'est la seule raison.

Comme l'a dit Mme WALRYCK on passera au Stade Chaban Delmas lorsqu'on aura refait les bétons.

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du lundi 28 janvier 2008

DELEGATION DE M. Stéphan DELAUX

D -20080032

Programme d'actions 2008 du Bordeaux Gironde Convention Bureau. Convention de partenariat. Approbation. Autorisation.

Monsieur Stéphan DELAUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Nous soutenons depuis plusieurs années l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau (BGCB), dont l'objectif est de développer et de promouvoir le tourisme d'affaires en Gironde et à Bordeaux.

Dans une conjoncture économique toujours difficile sur ce marché, avec une concurrence internationale accrue, Bordeaux arrive à se distinguer et est devenue la 4^{ème} ville française pour les congrès, foires et salons. L'inscription de la ville au patrimoine mondial de l'Unesco, la montée en gamme de notre offre d'hébergement doivent nous permettre de rester compétitif.

Pour 2008, le positionnement stratégique du BGCB portera essentiellement sur deux segments de marchés :

- le marché des congrès nationaux et internationaux,
- le marché des réunions d'entreprises nationales et internationales (séminaires, conventions, lancements de produits, incentives, journées d'étude ...).

Les modalités de ce partenariat (convention) ainsi que le programme d'actions 2008 sont décrits en annexe du présent rapport, pour un budget prévisionnel de 265 640 euros.

Au budget primitif 2008, une subvention municipale d'un montant de 50 000 euros a été votée.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention de partenariat 2008, dont le projet est ci-annexé,
- verser au Bordeaux Gironde Convention Bureau la somme de 50 000 € dont le montant sera imputé sur la fonction 9 – sous fonction 95 – nature 6574.

ANNEXE :

CONVENTION DE PARTENARIAT 2008

VILLE DE BORDEAUX

ASSOCIATION BORDEAUX GIRONDE CONVENTION BUREAU

Entre, la Ville de Bordeaux, place Pey-Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du, et reçue à la Préfecture le,

Et l'Association Bordeaux Gironde Convention Bureau, 12 cours du XXX Juillet, 33080 Bordeaux cedex, représentée par son Président Monsieur Christian DELPEUCH, autorisé par délibération du Conseil d'Administration du 14 décembre 2007.

Exposé

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

Que l'Association Bordeaux Gironde Convention Bureau, domiciliée 12 cours du XXX Juillet à Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le 7 mai 1991 et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le 10 juillet 1991, a pour but de développer et de promouvoir le tourisme d'affaires en Gironde, présentant un intérêt communal propre,

Il a été convenu :

Article 1 – Activités et projets de l'association

L'association Bordeaux Gironde Convention Bureau s'assigne au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, à la réalisation des activités de promotion et de développement du tourisme d'affaires à Bordeaux en mettant notamment en œuvre des actions de promotion sur :

- le marché des congrès nationaux et internationaux,
- le marché des réunions d'entreprises nationales et internationales.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- une subvention de 50 000 € (CINQUANTE MILLE EUROS) pour l'année civile 2008.

Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide

L'association Bordeaux Gironde Convention Bureau s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

la subvention sera utilisée pour la conduite de son plan d'actions pour l'année 2008 en annexe, l'association transmettra à la Ville de Bordeaux un bilan de son programme d'actions.

Au regard du budget prévisionnel annexé, la réalisation des activités s'élève à 265 640 € et la subvention municipale à 50 000 €.

Article 4 – Mode de règlement

Pour 2008, la subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des activités retenues, s'élève à 50 000 €.

Elle sera versée suivant le calendrier ci-après :

- 1^{er} versement : 25 000 € dès signature de la présente convention,
- 2^{ème} versement : 25 000 €, au mois de juin 2008.

Elle sera créditée au compte de l'association BORDEAUX GIRONDE CONVENTION BUREAU n°30004 00320 00023637618 70, établissement : B.N. P. Bordeaux.

Article 5 – Conditions générales

L'association s'engage :

- 1 / à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2 / à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3 / à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- 4 / à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5 / à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6 / à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 7 / à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « association soutenue par la Mairie de Bordeaux ». Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

Article 6 – Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein

Séance du lundi 28 janvier 2008

droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984,
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux et l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau prévoient par ailleurs de se réunir, autant que de besoins, pour la mise en œuvre de la présente convention.

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau.

Article 10 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau, 12 cours du XXX Juillet à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires, le

POUR LA VILLE DE BORDEAUX,

POUR L'ASSOCIATION

BORDEAUX GIRONDE CONVENTION
BUREAU,

STEPHAN DELAUX

CHRISTIAN DELPEUCH

PRESIDENT CHARGE DU TOURISME ET
DE

ADJOINT AU MAIRE

L'ANIMATION DE LA VILLE

Séance du lundi 28 janvier 2008

Le tourisme d'affaires. Autrement



Bordeaux Gironde
Convention Bureau

Projet de Plan d'action 2008

**PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 DECEMBRE 2007**

ACTUALISATION DU PROJET PRESENTE AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUILLET 2007

12, cours du XXX Juillet • 33080 BORDEAUX Cédex • FRANCE
Tél : (33) 05 56 52 53 11 • Fax : (33) 05 56 52 53 58 • <http://www.bgcb.com> • Email : bgcb@bgcb.com
Association Loi 1901 - N°19428

Préambule

LES MARCHES CIBLES DU BGC

Les congrès	Les associations nationales et internationales Les sociétés savantes Les porteurs de projets locaux (ambassadeurs) Les Organismes Professionnels de Congrès (PCO) Les Association management Companies (AMC)
Les réunions d'entreprises Séminaires, conventions, lancements de produits, incentives, journées d'étude, road shows	Les entreprises nationales et internationales Les agences de tourisme d'affaires Les agences d'événements
Ces cibles sont localisées principalement	
Pour les congrès	A Paris (association nationales et associations internationales) A Bruxelles (associations européennes) A Bordeaux (ambassadeurs, ou porteurs de projets locaux)
Pour les réunions d'entreprises	A Paris (sociétés nationales) Dans les pays étrangers de proximité

Récapitulatif des actions

§1 MARCHE DES CONGRES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

PROSPECTION
SALONS
CLUB DES AMBASSADEURS

§2 MARCHE DES REUNIONS D'ENTREPRISES

SALONS
EDUCTOURS
DEMARCHAGE

§3 COMMUNICATION - EDITIONS

BROCHURES
INTERNET
TAG

§4 RELATIONS AVEC LES ADHERENTS

LA LETTRE DU BGCB
LES DEJEUNERS MENSUELS
L'ESPACE ADHERENT SUR BGCB.COM

§5 BUDGET

§1
MARCHE DES
CONGRES NATIONAUX ET
INTERNATIONAUX

PROSPECTION
CLUB DES AMBASSADEURS
ANNONCE PRESSE

➤ **PROSPECTION**

CIBLES

- les associations nationales basées en France
- Les associations européennes basées principalement à Bruxelles (et accessoirement dans d'autres villes européennes telles que Londres et Genève)
- Le Club des Ambassadeurs de Bordeaux
- Les principaux PCO européens

VEILLE MARKETING

Qualification de fichiers, téléphone, démarchage, participation aux bourses d'échange ICCA et autres séminaires permettant de rencontrer ces prospects

MISSION DE PROSPECTION

Le BGCB a chargé le cabinet de consultant ADELPHI d'une mission en vue d'identifier les filières d'excellence girondines susceptibles de générer l'organisation de manifestations professionnelles.

ICCA EXPERT SEMINAR - Francfort – 14-16 avril 2007

Séminaire annuel réunit 65 participants dont la moitié sont des associations internationales et des AMC le week end précédent IMEX à Francfort. Formation et networking

➤ LES SALONS

Tous les grands salons internationaux tentent de cibler les associations :

- Le salon IMEX (Francfort) met en place un programme spécifique de formation et de networking, en partenariat avec ICCA, pour les associations internationales
- Le salon EMIF à Bruxelles cible les associations européennes basées en Belgique (107 ont visité le salon en 2006)
- Le salon BEDOUK à Paris invite les associations basées en région parisienne

➤ LE CLUB DES AMBASSADEURS DE BORDEAUX

ANIMATIONS

Invitation des Ambassadeurs au Jumping de Bordeaux (partenaire CEB)
Organisation d'un Tournoi de Golf des Ambassadeurs (manifestation récurrente)
Visite de l'Hôtel Regent

Organisation d'une soirée de prestige pour fêter les 1 an du Club (date à déterminer)

Invitation d'Ambassadeurs d'une autre ville (Glasgow, Edimbourg, ...)

INTERNET

Animation du site www.club-ambassadeurs-bordeaux.fr sur la plateforme Ecobiz (partenariat avec la CCIB)

COMMUNICATION

Réalisation de deux dépliants :

- ✚ Poser la candidature pour un congrès
- ✚ Le site internet www.Club-ambassadeurs-bordeaux.fr

§2

MARCHE DES
REUNIONS D'ENTREPRISES

SALONS : BEDOUK MC&IT

EMIF

IMEX

EIBTM

EDUCTOURS : EVENEMENT
FRANCE

DEMARCHAGE : ALLEMAGNE,
GRANDE BRETAGNE

➤ **FRANCE**

SALON BEDOUK MC&IT – 6-7 février

Lieu: Parc des Expositions de la Porte de Versailles

Stand collectif avec les membres du BGCB

Présence sur le stand France Congrès

Co-exposants : CEB, Hôtel Sofitel Aquitania, Hôtel Burdigala, , Hôtel Mercure Château Chartrons, Hôtel Mercure Cité Mondiale, Arcachon Tours & detours, Château du Pian.

➤ **INTERNATIONAL**

Salon IMEX – Francfort – 22-24 avril

Salon européen pour le marché des congrès, séminaires et incentives - visiteurs internationaux de grande qualité

Visiteurs : +/- 7000

Salon EIBTM – Barcelone – 2-4 décembre

Salon européen pour le marché des congrès, séminaires et incentives - visiteurs internationaux de grande qualité

Visiteurs : +/- 7000

EVENEMENT France UK/Irlande/AFRIQUE DU SUD/MOYEN ORIENT – 8-9 février

Ces clients font partie d'une délégation de 300 « hosted buyers » invités par le French Convention Bureau à Paris à l'occasion du salon BEDOUK MC&IT. Chaque délégation étrangère est ensuite envoyée dans une région.

➤ **BELGIQUE**

SALON EMIF – 19-20 mars

Salon du Tourisme d'affaires – 6 565 visiteurs
En 2006 dont 100 associations
Stand Maison de la France avec 1 ou 2 partenaires

➤ **GRANDE BRETAGNE**

Démarchage

4 jours de démarchage : du lundi après-midi au vendredi midi – 3 à 5 rendez vous par jour, selon la géographie
Lieu : Londres autres villes (villes à confirmer)
Date : deuxième semestre 2008 – juillet ou août
Cible : Agences MICE
Participation : 4 personnes : 1 BGCB + 2 hôtel ou DMC
Option : organisation d'un dîner à Londres dans la semaine avec 10 décision makers du marché des agences MICE – Dîner gastronomique avec dégustation de vins – nombre d'invités potentiel : 18

Soirées French Events

2 soirées organisées par Maison de la France
1 soirée agences : 2 avril
1 soirée sociétés : 23 septembre

§3

COMMUNICATION
EDITIONS

BROCHURES
INTERNET
TAG

➤ **BROCHURE**

La brochure du BGCB doit refléter le message et le positionnement choisis par la BGCB

➤ **INTERNET**

Mise à jour et amélioration du site. Mise en cohérence avec l'image et le positionnement choisis par le BGCB

Option : la refonte totale du site est une option à envisager en 2008 ou 2009

➤ **TAG**

Lettre d'information électronique destinée aux agences de tourisme d'affaire et d'événement, aux entreprises, aux associations nationales et internationales, aux PCOs, à la presse professionnelle

Format : newsletter électronique envoyée par e-mail
Parution : 4 x an, mars, juin, septembre, décembre
Gratuite pour les membres du BGCB

Diffusion :
+/- 2000 ex. en France
+/- 2000 ex. à l'étranger

§4

RELATIONS AVEC LES ADHERENTS

LA LETTRE DU BGCB
LES DEJEUNERS MENSUELS
L'ESPACE ADHERENT SUR BGCB.COM

Séance du lundi 28 janvier 2008

L'objectif du BGCB est de fédérer l'ensemble des acteurs du tourisme d'affaires de Bordeaux et de la Gironde autour de son action.

Le BGCB communique avec ses adhérents au moyen de 3 outils :

Une lettre d'information mensuelle. Cette lettre est envoyée par e-mail chaque dernier jour du mois. Elle est désormais téléchargeable sur le site Internet du BGCB dans l'Espace Adhérents

Les **déjeuners mensuels** dont le but premier est de favoriser les rencontres entre adhérents.

Un **Espace Adhérents** qui favorise l'échange d'information avec les membres du BGCB

§ 5

BUDGET

PREVISIONNEL PRODUITS

	RAPPEL 2007	2008
MEMBRES ACTIFS	82 630,00	83 235,00
MEMBRES ASSOCIES	9 405,00	9 900,00
TOTAL COTISATION PROFESS. (1)	92 035,00	93 135,00
MAIRIE DE BORDEAUX	50 000,00	50 000,00
CONSEIL GENERAL	19 800,00	19 800,00
CUB	50 000,00	50 000,00
CCIB	20 000,00	20 000,00
TOTAL INSTITUTIONNELS (2)	139 800,00	139 800,00
BEDOUK MC&IT (7 partenaires)		13 925,00
EMIF (1 partenaire)		2 420,00
IMEX (3 partenaires x 2000 €)		6 000,00
EIBTM (3 partenaires x 2000 €)		6 000,00
Divers		5 000,00
Participation Opérations de promotion	29 812,00	33 420,00
TOTAL	261 647,00	266 280,00

PREVISIONNEL CHARGES

POSTES	Estimation 2007 au 31/09	Prévisionnel
Salaires et charges	137 645,15	140 000,00
Charges de fonctionnement	12 053,67	12 000,00
1 : TOTAL FONCTIONNEMENT	149 698,82	152 000,00
<i>Frais commerciaux</i>		
Timbres, tél, fax, photocop	4 842,00	5 000,00
Emailing	1 584,69	1 500,00
Internet	1 223,40	1 500,00
Impressions, documentations	3 635,65	4 000,00
Missions et réceptions	1 000,00	1 000,00
Voyages et déplacements	10 000,00	12 000,00
Réunions BGCB	1 095,56	1 000,00
2 : TOTAL FRAIS COMMERCIAUX	23 381,30	26 000,00
3 : Adhésions groupés professionnels	6 735,77	6 300,00
ICCA		
MAISON DE LA France		
CFTAR		
OFFICE DE TOURISME DE BORDEAUX		
CDT		
APACOM		
ACTIONS		
Salon Bedouk	17 728,09	33 000,00
Salon IMEX (Base stand Bordeaux Biarritz Pau)	7 411,91	9 000,00
Salon EMIF (base stand Maison de la France)	4 247,10	4 840,00
Salon EIBTM (Base stand Bordeaux-Biarritz-Pau)	8 500,00	9 000,00
EVENEMENT France	3 028,59	3 000,00
Promotion Londres	1 413,55	6 000,00
TAG	92,09	1 500,00
OP diverses	5 578,51	
4 : TOTAL ACTIONS	47 999,84	66 340,00
Programme Ambassadeurs		
Réunions		13 000,00
Communication		2 000,00
5 : TOTAL AMBASSADEURS	22 870,15	15 000,00
Presse	5 621,20	
Prev dernier trimestre 2007	5 339,92	
SOUS TOTAL PROMOTION (2+3+4+5)	111 948,18	113 640,00
BUDGET TOTAL	261 647,00	265 640,00

M. DELAUX. -

Monsieur le Maire, chacun est bien conscient que le tourisme d'affaires est un gisement économique important. C'est aussi un marché à très haute compétition internationale.

Séance du lundi 28 janvier 2008

Vous avez là l'aide que nous apportons au Convention Bureau pour la promotion de notre destination. C'est un programme qui est élaboré en concertation avec les collectivités et les professionnels.

Je voudrais dire que 2008 sera sans doute une année charnière dans l'élaboration d'une stratégie qui prendra en compte à la fois l'évolution de l'offre de la ville, mais aussi des éléments nouveaux, en particulier son classement au Patrimoine de l'UNESCO.

M. LE MAIRE. -

Merci. Qui souhaite intervenir là-dessus ?

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Je voulais intervenir pour dire qu'il y a de plus en plus de rumeurs qui circulent sur l'action du Convention Bureau, notamment sur deux points.

Le premier c'est que beaucoup pensent qu'il faudrait que Convention Bureau ne favorise pas une certaine chaîne d'hôtels mais bénéficie à toute l'hôtellerie bordelaise – Je dis bien de toute l'hôtellerie bordelaise – Il semble que ça ne soit pas toujours le cas.

Le deuxième point de critique c'est qu'il nous semble que Convention Bureau devrait peut-être être une structure plus commerciale, qui recherche plus le client. Elle apparaît trop comme une structure de promotion, d'édition de plaquettes.

Donc je crois que ceux qui auront en charge de nous représenter prochainement devront s'assurer que ces deux éléments seront bien pris en compte. Merci.

M. DELAUX. -

Sur le deuxième point qu'évoque Jacques RESPAUD, il y a effectivement une volonté d'aller véritablement à la recherche de grandes affaires en tourisme d'affaires, en particulier sur le marché international.

C'est une orientation qui est intégrée aujourd'hui par l'équipe du Convention Bureau qui est toute petite, je le rappelle. Et quand je parlais tout à l'heure d'année charnière dans la stratégie, c'est effectivement un point qui sera pris en compte.

Sur le premier point concernant les hôtels, j'avoue que je suis très surpris, parce que je n'ai jamais entendu aucune rumeur sur ce plan et que ça n'a jamais été évoqué au Convention Bureau.

Je ne crois pas qu'ils placent eux-mêmes les congressistes dans les hôtels, mais je regarderai.

M. LE MAIRE. -

Merci. Y a-t-il des oppositions sur ce dossier ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080033

**Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et ODIT France pour une enquête qualitative sur le tourisme urbain.
Signature. Autorisation.**

Monsieur Stéphane DELAUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

ODIT France, Groupement d'Intérêt Public en charge de l'observation, du développement et de l'ingénierie touristique souhaite renforcer la connaissance du tourisme urbain et notamment d'agrément.

A ce titre, ODIT France envisage de faire réaliser des enquêtes essentiellement qualitatives sur le territoire d'un échantillon d'une vingtaine de villes : outre Bordeaux, Biarritz, Montpellier, Nice ...seront associés à cette opération.

Ces enquêtes doivent explorer deux thèmes principaux :

- l'impact des actions menées pour le cadre de vie des habitants dans la satisfaction des visiteurs : aménagements urbains, offres en transports collectifs et individuels (modes doux), services et commerces offerts, actions en faveur de la propreté dans l'espace public etc...
- le rôle que jouent les villes dans l'attractivité touristique des territoires qui les environnent, agglomération, département et/ou région : quelles sont les distances parcourues par les touristes urbains hors de la ville, quelles sont leurs activités dans ces territoires ?

Ces enquêtes seront menées exclusivement dans l'espace public auprès des visiteurs français et étrangers en voyage d'agrément à titre individuel dans les villes de l'échantillon. Seront enquêtées les personnes en séjour comme celles visitant pour quelques heures la ville sans y dormir. Les périodes retenues couvrent le printemps et l'été 2008.

Le coût prévisionnel de cette enquête qui sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage d'ODIT France est de 115 000 € TTC. La Ville de Bordeaux est sollicitée pour participer à hauteur de 5 000 € TTC, en contrepartie, bien entendu, de la fourniture de l'ensemble des données recueillies et exploitées.

Le projet de convention avec ODIT France vous est présenté en annexe.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- inscrire la somme de 5 000 € à verser au profit d'ODIT France lors d'une prochaine décision modificative en vue de réaliser cette enquête.
- signer la convention de partenariat ci-jointe.

ANNEXES :

Code analytique d'ODIT France

Pilote	Thématique	Action	Donneur d'ordre	N° de dossier
DEF	URB	OPP	ODI	

Convention de Partenariat

ENTRE : ODIS FRANCE, GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC

23, PLACE DE CATALOGNE - 75014 PARIS

REPRESENTEE PAR CHRISTIAN MANTEI, SON DIRECTEUR GENERAL

ET : LA VILLE DE BORDEAUX, COLLECTIVITE LOCALE

PLACE PEY-BERLAND ; 33077 BORDEAUX CEDEX

REPRESENTEE PAR STEPHAN DELAUX, ADJOINT AU MAIRE

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Exposé des motifs

ODIT France souhaite lancer une enquête sur sites auprès des touristes d'agrément en villes, français et étrangers, pour mieux connaître leurs appréciations concernant les actions menées par les villes en matière d'aménagement, de stationnement, de transports etc. Cette enquête sera également l'occasion d'interroger les visiteurs sur leur intérêt pour les territoires environnants la ville visitée et leurs pratiques dans ces dits territoires.

Cette meilleure connaissance des touristes urbains est conforme aux objectifs d'ODIT France dont l'une des missions est de contribuer à une meilleure adaptation et au renouvellement de l'offre touristique française, en tenant compte de l'évolution des attentes des clientèles.

La ville de Bordeaux est concernée par l'activité touristique, comme vecteur de développement et de retombées économiques sur le territoire de la ville. Une meilleure connaissance des comportements et attentes des touristes permettra donc d'adapter la stratégie touristique de la ville aux fins d'améliorer ces retombées, tout en améliorant la qualité de son offre. Elle est également susceptible d'inciter la ville à une appréhension plus transversale du tourisme en impliquant tous ses services. Enfin, elle est susceptible d'aider la ville à une meilleure intégration de sa stratégie au sein des territoires environnants (urbains ou non urbains).

Article 2 : Contenu de la démarche et programme des opérations

Enquêtes qualitatives sur sites, auprès des visiteurs d'agrément, français et étrangers, auprès d'un échantillon de 20 villes volontaires, dont 10 grandes villes et/ou communautés d'agglomérations.

- validation d'un questionnaire (ou de plusieurs éventuellement selon les techniques d'enquêtes retenues) en commun avec le prestataire choisi ;
- réalisation des enquêtes proprement dites ;
- traitement des enquêtes pour rédaction d'un rapport général d'analyses sur les principaux enseignements et grandes tendances des attentes et comportements des visiteurs des villes, issus de ces traitements.

Article 3 : Suivi de l'opération par le partenaire et résultats

La Ville de Bordeaux, sera informée des différentes étapes de l'opération par ODIT France par courriels pour le cahier des charges, la consultation et le choix du bureau d'études, le (les) questionnaire(s) d'enquête nécessaire(s) à la réalisation de la mission.

En outre, le comité de pilotage créé pour le suivi de l'opération et composé des représentants des principaux partenaires d'ODIT France (la DIACT et la Fédération des Maires des Villes Moyennes), associera 2 ou 3 villes de l'échantillon à certaines réunions d'étape à Paris.

Enfin, elle sera destinataire des résultats globaux et des données des enquêtes terrain propres à la ville.

Article 4 : Budget prévisionnel de l'opération et plan de financement

Le budget prévisionnel total de l'opération confié à un prestataire extérieur, dans le cadre du programme défini à l'article 2, est de 115 000 € TTC (soit 96 153,85 € HT).

ODIT France, maître d'ouvrage de cette opération, finance cette somme sur son budget.

La Ville de Bordeaux s'engage à participer au coût du programme à hauteur de 5 000 € TTC maximum.

Article 5 : Modalités de règlement

La Ville de Bordeaux s'engage à régler sa participation financière en un seul versement sur présentation d'une facture accompagnée de l'envoi de la copie du marché notifié au prestataire choisi pour l'opération, par le Directeur Général d'ODIT France

Article 6 : Modalités de paiement

Le paiement sera effectué :

- par virement au profit de l'Agent Comptable d'ODIT France dont le compte est ouvert à la Recette Générale des Finances n° 00001000364 - Code banque : 10071 - Code guichet : 75 000 - clé RIB : 55

Article 7 : Conditions d'utilisation des résultats

article 7-1 : pour ODIT France

- ODIT France peut librement utiliser les résultats, même partiels, des opérations réalisées dans le cadre de la présente convention en citant le nom de la ville de Bordeaux ;
- ODIT France peut éditer et publier la synthèse de l'étude. La publication mentionnera les noms des auteurs et de la ville de Bordeaux.

article 7-2 : pour la Ville de Bordeaux,

- La Ville de Bordeaux ne peut faire aucun usage commercial des résultats de l'opération, objet de la présente convention, sans l'autorisation d'ODIT France.
- La Ville de Bordeaux garantit ODIT France contre toutes les revendications des tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle à l'occasion de la mise en œuvre des dispositions de l'article 7-1 ci-dessus.

Article 8 : Durée de la convention

La durée de la convention est de 12 mois à compter de sa date de notification.

Article 9 : Résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 10 : Litiges

Tout litige intervenant à l'occasion de l'exécution de la présente convention, ou à l'occasion de l'interprétation de ses dispositions, fera l'objet d'une recherche de conciliation. En cas de désaccord persistant, les juridictions compétentes seront saisies.

Article 11 : Modifications et ajouts

Toute modification à cette convention fera l'objet d'un avenant.

L'ADJOINT AU MAIRE DE BORDEAUX

LE DIRECTEUR GENERAL

STEPHAN DELAUX

CHRISTIAN Mantei

Fait en 2 exemplaires originaux, à Paris, le

La présente convention a été notifiée le :

M. DELAUX. -

Cela fait plusieurs années qu'il n'y pas eu d'études sur notre image touristique à Bordeaux. ODIT France nous propose une étude de ce type dans la rue auprès de touristes sous deux angles assez intéressants :

Un qui est la place de la ville de destination dans un périmètre d'attractivité territorial, c'est-à-dire la valeur de la destination Bordeaux au milieu du vin, au milieu de la Gironde, au milieu de l'Aquitaine.

Le deuxième point c'est comment l'évolution de la ville pour ses habitants, comment la modification de l'urbanisme et de la présentation de la ville contribuent à faire de l'attractivité touristique. Deux points très intéressants.

Moi j'ai une petite idée sur la deuxième question. C'est vrai, Monsieur le Maire, que votre projet urbain, ce que vous avez fait pour transformer cette ville a fait de Bordeaux une ville très attractive, et c'est pour ça que nous avons autant de touristes.

M. LE MAIRE. -

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du lundi 28 janvier 2008

DELEGATION DE M. Jean-Marc GAUZERE

D -20080034

**Redevances dues par les enseignants au titre du chauffage dans les logements de fonction. Disposition d'encaissement.
Autorisation.**

Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions des lois du 30 octobre 1886 et du 29 juillet 1889 modifiées par la loi de finances du 30 avril 1921, la Ville de Bordeaux met à la disposition des enseignants (instituteurs et professeurs des écoles) ayant leur résidence administrative à Bordeaux, un logement de fonction.

Le chauffage du logement de chacun des enseignants logés dans les écoles, figurant sur la liste jointe, est rattaché au système de chauffage de l'école correspondante.

Or, aucune disposition législative ou réglementaire n'accorde aux enseignants la gratuité de prestations accessoires telles que la fourniture du chauffage.

Aussi, la Ville de Bordeaux a mise en place une redevance à verser au titre de ces prestations.

Celle-ci est recouvrée en 5 mensualités.

Les quatre premières correspondent à 80 % de la prestation réelle de la période précédente.

La 5^{ème} mensualité, qui devra être perçue avant fin décembre 2008, correspond au solde de l'année 2008, c'est-à-dire à la différence entre les versements déjà effectués et la facture réelle.

Cette dernière sera établie à partir :

- d'une part, de la facture définitive,
- d'autre part, de la surface réelle de chaque type de logement.

Tous les paiements devront être adressés directement à Monsieur le Trésorier Principal de Bordeaux-Municipale, annexe de l'Hôtel de Ville, Place Rohan 33077 Bordeaux Cédex.

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à encaisser lesdites redevances selon les modalités précitées sur la rubrique 213 compte 70878.

**LOGEMENTS DE FONCTION ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES
ANNEE SCOLAIRE 2007-2008.**

ETABLISSEMENTS	ADRESSES	Nombre de logements	
ACHARD élémentaire	12, Cité Lartigue	33300	1 F4
ALBERT SCHWEITZER (bloc logement)	Rue du Docteur A. Schweitzer	33300	7 F3 – 3 F4
ALPHONSE DUPEUX élémentaire	7, rue Alphonse Dupeux	33000	1 F4
BALGUERIE élémentaire	31, cours Balguerie	33300	1 F6
DAVID JOHNSTON élémentaire	44, rue David Johnston	33000	1 F6
DEYRIES SABLIERES élémentaire	30, rue Deyries	33800	1 F3 – 1 F5
FERDINAND BUISSON élémentaire	17, place Ferdinand Buisson	33800	1 F3
FRANC SANSON Elé + Mat	104, quai de la Souys	33100	1 F4
PAUL LAPIE	Place des Martyrs de la Résistance	33200	1 F4
RAYMOND POINCARE élémentaire	Avenue Raymond Poincaré	33200	1 F4
SOMME élémentaire	294, cours de la Somme	33800	1F2
BERNARD ADOUR maternelle	119, rue Bernard Adour	33200	1 F4
FIEFFE maternelle	58, rue Fieffé	33800	1 F4
FRANCIS DE PRESSENSE maternelle	Place F. de Pressensé	33000	1 F4
SOLFERINO élémentaire	14 rue Laboye	33000	1 F5
MENUTS/G. PHILIPPE	11, rue Gaspard Philippe	33000	1 F4 – 1 F3
PAS SAINT GEORGES maternelle	55, rue du Pas Saint Georges	33000	1 F4
SAINT BRUNO maternelle	Rue O'Reilly	33000	1 F4

M. GAÜZERE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération ne présente aucun problème particulier. Il s'agit de la redevance due par les enseignants au titre du chauffage dans les logements de fonction des écoles de Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

Pas de questions ? Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

Séance du lundi 28 janvier 2008

DELEGATION DE M. Claude BOCCHIO

D -20080035

Tableau des effectifs de la Ville de Bordeaux. Mise à jour au 1er janvier 2008. Décision. Autorisation.

Monsieur Claude BOCCHIO, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Il convient aujourd'hui de compléter le dispositif relatif à la rémunération des agents non titulaires recrutés sur la base des alinéas 4 et 5 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, qui a été instauré par la délibération n°20070033 du 29 janvier 2007.

En effet, cette délibération prévoit que la rémunération des agents non titulaires recrutés sur la base des alinéas 4 et 5 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 est déterminée en fonction de :

- La nature des missions confiées et leur niveau dans la hiérarchie de la collectivité,
- les diplômes, la qualification, les compétences de l'agent,
- l'ancienneté et la valeur professionnelle de l'agent.

Ces critères doivent permettre de fixer le niveau de rémunération des agents non titulaires permanents par référence aux rémunérations des agents situés sur des grades de titulaires correspondants.

Aussi un document modifiant le tableau des effectifs adopté par délibération n° 20070597 du 26 novembre 2007 est soumis à votre approbation, il comporte :

- **le tableau récapitulatif des postes occupés par des agents non titulaires pour lesquels il convient de modifier le niveau de rémunération brute globale maximale.**

L'avis du Comité Technique Paritaire ayant été requis, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

adopter les conclusions et mesures qui précèdent,

autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondant aux revalorisations de salaire,

autoriser Monsieur le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget (chapitre globalisé 012).

TABLEAU DES EFFECTIFS NON TITULAIRES - REMUNERATIONS

DIRECTION / SERVICE	NOMBRE DE POSTES	GRADES / NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE DIPLOME OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE	REMUNERATIONS MAXIMALES BRUTES EURO POUR TE DE JANVIER 08
CABINET DU MAIRE COMMUNICATION	1	RESPONSABLE STUDIO GRAPHIQUE	DIPLOME NATIONAL SUPERIEUR D'EXPRESSION ARTISTIQUE	2 758,51
CABINET DU MAIRE RELATIONS INTERNATIONALES	1	CHARGE DE MISSION JUMELAGES	B.A.C. +3 et/ou EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS UN EMPLOI SIMILAIRE	4 451,90
DIRECTION HYGIENE SANTE HYGIENE PUBLIQUE	1	AGENT DE SERVICE	B.E.P.C. ET/OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS UN EMPLOI SIMILAIRE	1 525,00
DIRECTION EDUCATION ET FAMILLE PETITE ENFANCE	1	MEDECIN DE CRECHE	DIPLOME DE PEDIATRE	2 905,74
DIRECTION EDUCATION ET FAMILLE PETITE ENFANCE	1	MEDECIN DE CRECHE	DIPLOME DE PEDIATRE	1 424,96
DIRECTION EDUCATION ET FAMILLE PETITE ENFANCE	1	MEDECIN DE CRECHE	DIPLOME DE PEDIATRE	1 315,35
DIRECTION EDUCATION ET FAMILLE PETITE ENFANCE	1	MEDECIN DE CRECHE	DIPLOME DE PEDIATRE	2 082,63

TABEAU DES EFFECTIFS NON TITULAIRES - REMUNERATIONS

DIRECTION / SERVICE	NOMBRE DE POSTES	GRADES / NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE DIPLOME OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE	REMUNERATIONS MAXIMALES BRUTES EURO POUR TE DE JANVIER 08
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA CITOYENNETE CONSERVATION CIMETIERE	1	AGENT DE SERVICE	C.E.P. ET / OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS UN EMPLOI SIMILAIRE	1 523,90
POLE SENIOR SERVICES ADMINISTRATIFS	1	CHARGE DU SERVICE	BAC +3 ET/OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS UN ETABLISSEMENT AYANT UNE ACTIVITE SIMILAIRE	2 636,15
POLE SENIOR CLUBS SENIORS	1	AGENT DE SERVICE	CEP ET/OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS UN ETABLISSEMENT AYANT UNE ACTIVITE SIMILAIRE	1 523,90
DIRECTION GENERALE DE LA CULTURE DIRECTION	1	CHARGE DE MISSION	B.A.C.+3 et/ou EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS UN EMPLOI SIMILAIRE	3 382,00
DIRECTION DES ETABLISSEMENTS CULTURELS MUSEE D'AQUITAINE	1	ASSISTANTE CONSERVATION DES ESTAMPES	BAC +3 ET/OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS UN ETABLISSEMENT AYANT DE ACTIVITES IDENTIQUES	2 889,63

TABEAU DES EFFECTIFS NON TITULAIRES - REMUNERATIONS

DIRECTION / SERVICE	NOMBRE DE POSTES	GRADES / NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE DIPLOME OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE	REMUNERATIONS MAXIMALES BRUTES EURO POUR TE DE JANVIER 08
DIRECTION DES ETABLISSEMENTS CULTURELS MUSEE BEAUX ARTS	1	DOREUR SUR BOIS	BEPC ET/OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS UN ETABLISSEMENT AYANT DES ACTIVITES SIMILAIRES	2 003,71
DIRECTION DES ETABLISSEMENTS CULTURELS CAPC-MUSEE	1	RESPONSABLE SERVICE INTENDANCE	B.A.C.+3 et/ou EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS UN EMPLOI SIMILAIRE	2 053,02
CONSERVATOIRE ENSEIGNEMENT	1	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT MUSICAL	ADMISSIBILITE DIPLOME D'ETAT OU CERTIFICAT D'APTITUDE - MEDAILLE D'OR - DIPLOME CONSERVATOIRE NATIONAL.	1 955,00

TABEAU DES EFFECTIFS NON TITULAIRES - REMUNERATIONS

DIRECTION / SERVICE	NOMBRE DE POSTES	GRADES / NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE DIPLOME OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE	REMUNERATIONS MAXIMALES BRUTES EURO POUR LE DE JANVIER 08
ECOLE DES BEAUX ARTS PERSONNEL ENSEIGNANT	1	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	ADMISSION DIPLOME D'ETAT OU CERTIFICAT D'APTITUDE - MEDAILLE D'OR - DIPLOME CONSERVATOIRE NATIONAL.	2 384,96
ECOLE DES BEAUX ARTS PERSONNEL ENSEIGNANT	1	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	ADMISSION DIPLOME D'ETAT OU CERTIFICAT D'APTITUDE - MEDAILLE D'OR - DIPLOME CONSERVATOIRE NATIONAL.	1 953,50
DIRECTION DE L'ORGANISATION ET DE L'INFORMATIQUE ETUDES FONCTIONNELLES	1	TECHNICIEN SIG	BAC + 2 A ET/OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS UN EMPLOI SIMILAIRE	2 086,97
DIRECTION DE L'ORGANISATION ET DE L'INFORMATIQUE INFRASTRUCTURES ET PROCESSUS OPERATIONNELS	1	ANALYSTE SERVICE SUPPORT	BAC +3 ET/OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS UN ETABLISSEMENT AYANT DES ACTIVITES SIMILAIRES	2 406,98
DIRECTION DE L'ORGANISATION ET DE L'INFORMATIQUE INFRASTRUCTURES ET PROCESSUS OPERATIONNELS	1	ADMINISTRATEUR SYSTEMES ET RESEAUX	BAC +3 ET/OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS UN ETABLISSEMENT AYANT DES ACTIVITES SIMILAIRES	2 820,00

TABLEAU DES EFFECTIFS NON TITULAIRES - REMUNERATIONS

DIRECTION / SERVICE	NOMBRE DE POSTES	GRADES / NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE DIPLOME OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE	REMUNERATIONS MAXIMALES BRUTES EURO POUR TE DE JANVIER 08
DIRECTION DE L'ORGANISATION ET DE L'INFORMATIQUE INFRASTRUCTURES ET PROCESSUS OPERATIONNELS	1	ADMINISTRATEUR SYSTEMES ET RESEAUX	BAC +3 ET/OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS UN ETABLISSEMENT AYANT DES ACTIVITES SIMILAIRES	2 504,88
DIRECTION DE LA COOPERATION TERRITORIALE ET EUROPEENNE	1	CHARGE DE MISSION	B.A.C.+3 et/ou EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS UN EMPLOI SIMILAIRE	3 154,14
DIRECTION DE L'URBANISME DIRECTION RELEVEMENT PAYSAGE ARCHITECTURAL ET URBAIN	1	HISTORIEN	B.A.C + 3 et/ou EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS UN EMPLOI SIMILAIRE	2 132,00
DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES DIRECTION	1	ASSISTANTE DIRECTEUR	B.A.C. +4 et/ou EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS UN EMPLOI SIMILAIRE	2 534,41
DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DU PAYSAGE ENTRETIEN PRODUCTION ATELIERS	1	CHARGE GESTION DU PATRIMOINE VERT	EXPERIENCE SIGNIFICATIVE EN GESTION DIFFERENCIEE ET NIVEAU INGENIEUR SPECIALISE ET/OU GENIE AGRONOMIQUE APPLIQUE AUX ESPACES VERTS	2 406,98

TABLEAU DES EFFECTIFS NON TITULAIRES - REMUNERATIONS

DIRECTION / SERVICE	NOMBRE DE POSTES	GRADES / NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE DIPLOME OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE	REMUNERATIONS MAXIMALES BRUTES EURO POUR TE DE JANVIER 08
DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DU PAYSAGE ENTRETIEN PRODUCTION ATELIERS	1	AGENT DE SERVICE	BEP C et/ou EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS UN EMPLOI SIMILAIRE	1 525,00

26

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

D -20080036

Modalités de versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Décision. Autorisation

Monsieur Claude BOCCHIO, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

En remplacement du décret n° 50-1240 du 6 octobre 1950, il y a lieu de faire application du décret n°2002-660 du 14 janvier 2002 et de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat précisée par les décrets n°2007-1430 du 4 octobre 2007 et n°2007-1630 du 19 novembre 2007.

Cette délibération a pour objectif de transposer le système de rémunération des heures supplémentaires ainsi que les avantages prévus par les textes. Un rapport ultérieur au CTP viendra préciser la définition de l'heure supplémentaire payée qui doit s'accompagner d'une réflexion globale préalable sur l'organisation des services de la Ville et les modalités de dépassement de la durée légale du temps de travail.

Ces nouvelles dispositions conduisent à la revalorisation des taux horaires des heures supplémentaires, limitent à 25 heures par mois le contingent d'heures supplémentaires pouvant être payées et prévoient une déduction fiscale et une réduction des cotisations salariales sur ces heures supplémentaires.

Agents concernés :

D'une manière générale, les agents doivent exercer des fonctions ou appartenir à cadres d'emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Ceci concerne les agents stagiaires et titulaires à temps complet de catégorie C et de catégorie B.

Ainsi que les agents non titulaires de droit public de même niveau et exerçant des fonctions de même nature que celles énumérées plus haut et dont le contrat ne prévoit pas la prise en compte des éventuels dépassements d'horaires.

La liste des cadres d'emplois concernés est jointe en annexe.

Décompte des heures supplémentaires :

L'indemnisation est subordonnée à la mise en œuvre d'un système informatisé de gestion du temps (article 2 de décret du 14 janvier 2002).

Le nombre d'heures supplémentaires accomplies dans le cadre de la définition ci-dessus énoncée ne peut dépasser un contingent mensuel de 25 heures par mois, par agent, dans lequel sont incluses les heures de Dimanche, jours fériés et nuit.

Les heures supplémentaires effectuées entre 22h et 7 h du matin sont comptabilisées comme travail supplémentaire de nuit.

Séance du lundi 28 janvier 2008

Modalités de compensation :

Dès lors que les heures supplémentaires effectuées à la demande de l'autorité territoriale font l'objet d'une rémunération, il sera fait application des calculs suivants :

- détermination d'un taux horaire : traitement brut annuel de l'agent / 1820
- Pour les 14 premières heures : taux horaire x 1.07
- Pour les 11 heures suivantes : taux horaire x 1.27
- Majoration de 100% pour une heure de nuit et de 66 % pour une heure effectuée le dimanche ou jour férié ; ces deux majorations pouvant se cumuler.

Les réductions fiscales et réductions de cotisations salariales :

- Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires versées dans la limite de 25h/mois ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu.
- Ces heures ouvrent droit à une réduction de cotisations salariales de sécurité sociale proportionnelle à leur rémunération brute, dans la limite des cotisations et contributions d'origine légale rendues obligatoires par la loi dont l'agent est redevable au titre de cette heure.

Les restrictions issues de l'application du texte :

Elles sont exclusives des indemnités perçues par les personnels enseignants soumis à un régime spécifique et de toute autre indemnité de même nature, ainsi que des périodes ouvrant droit à remboursement de frais de déplacements ou aux autres périodes d'astreintes, sauf s'il y a des interventions.

Elles ne sont pas cumulables avec un repos compensateur portant sur la même période.

Cas particuliers des agents à temps partiel et à temps non complet :

Ces agents ne sont pas a priori autorisés à accomplir des travaux supplémentaires. Lorsqu'à titre tout à fait exceptionnel, si les circonstances particulières le justifient, un calcul particulier leur est appliqué.

L'avis du Comité Technique Paritaire ayant été requis, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- ✓ adopter les conclusions et mesures qui précèdent,
- ✓ autoriser Monsieur le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget (chapitre globalisé 012).

LISTE DES GRADES SUCEPTIBLES D'ÊTRE CONCERNES PAR LE VERSEMENT D'I.H.T.S

<u>ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ERE} CLASSE</u>	<u>ANIMATEUR</u>
<u>ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ERE} CLASSE</u>	<u>ANIMATEUR PRINCIPAL</u>
<u>ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{EME} CLASSE</u>	<u>ASSISTANT QUALIFIE DE CONSERVATION 1^{ERE} CLASSE</u>
<u>ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE</u>	<u>ASSISTANT QUALIFIE DE CONSERVATION 2^{EME} CLASSE</u>
<u>ADJOINT D'ANIMATION 1^{ERE} CLASSE</u>	<u>ASSISTANT QUALIFIE DE CONSERVATION HORS CLASSE</u>
<u>ADJOINT D'ANIMATION 2^{EME} CLASSE</u>	<u>ASSISTANT DE CONSERVATION 1^{ERE} CLASSE</u>
<u>ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1^{ERE} CLASSE</u>	<u>ASSISTANT DE CONSERVATION 2^{EME} CLASSE</u>
<u>ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE</u>	<u>ASSISTANT DE CONSERVATION HORS CLASSE</u>
<u>ADJOINT DU PATRIMOINE 1^{ERE} CLASSE</u>	<u>ASSISTANT MEDICO-TECHNIQUE CLASSE NORMALE</u>
<u>ADJOINT DU PATRIMOINE 2^{EME} CLASSE</u>	<u>ASSISTANT MEDICO-TECHNIQUE CLASSE SUPERIEURE</u>
<u>ADJOINT TECHNIQUE 1^{ERE} CLASSE</u>	<u>ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF</u>
<u>ADJOINT TECHNIQUE 2^{EME} CLASSE</u>	<u>ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF PRINCIPAL</u>
<u>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ERE} CLASSE</u>	<u>ASSISTANT SPECIALISE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</u>
<u>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE</u>	<u>ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</u>
<u>AGENT DE MAITRISE</u>	<u>CONTROLEUR TERRITORIAL CHEF DE TRAVAUX</u>
<u>AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL</u>	<u>CONTROLEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE TRAVAUX</u>
<u>AGENT SOCIAL 1^{ERE} CLASSE</u>	<u>CONTROLEUR TERRITORIAL DE TRAVAUX</u>
<u>AGENT SOCIAL 2^{EME} CLASSE</u>	<u>EDUCATEUR ACTIVITES SPORTIVES 1^{ERE} CLASSE</u>

Séance du lundi 28 janvier 2008

<u>AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL 1^{ERE} CLASSE</u>	<u>EDUCATEUR ACTIVITES SPORTIVES 2^{EME} CLASSE</u>
<u>AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE</u>	<u>EDUCATEUR ACTIVITES SPORTIVES HORS CLASSE</u>
<u>AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES 1^{ERE} CLASSE</u>	<u>EDUCATEUR CHEF DE JEUNES ENFANTS</u>
<u>AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES 2^{EME} CLASSE</u>	<u>EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS</u>
<u>AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 1^{ERE} CLASSE</u>	<u>EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS</u>
<u>AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 1^{ERE} CLASSE</u>	<u>INFIRMIER CLASSE NORMALE</u>
<u>AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE</u>	<u>INFIRMIER CLASSE SUPERIEURE</u>
<u>AUXILIAIRE DE PUERICULTURE</u>	<u>REDACTEUR</u>
<u>BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE</u>	<u>REDACTEUR PRINCIPAL</u>
<u>BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE</u>	<u>REDACTEUR CHEF</u>
<u>GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE</u>	<u>REEDUCATEUR CLASSE SUPERIEURE ET REEDUCATEUR DE CLASSE NORMALE</u>
<u>CHEF DE POLICE MUNICIPALE</u>	<u>TECHNICIEN SUPERIEUR CHEF</u>
<u>BRIGADIER POLYVALENT</u>	<u>TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL</u>
<u>OPERATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES</u>	<u>TECHNICIEN SUPERIEUR</u>
<u>OPERATEUR QUALIFIE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES</u>	<u>CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE DE CLASSE NORMALE</u>
<u>OPERATEUR PRINCIPAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES</u>	<u>CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE DE CLASSE SUPERIEURE</u>
<u>RECEVEUR PRINCIPAL</u>	<u>CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE</u>

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080037

Bilan de la mesure d'encouragement à l'utilisation des transports en commun. Participation de la Ville de Bordeaux aux frais de trajet engagés par les agents pour leurs déplacements entre le lieu de résidence et lieu de travail. Pérennisation du dispositif

Monsieur Claude BOCCHIO, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Sur proposition du Maire, la Ville a décidé, par délibération du 24 septembre 2001, la mise en place d'une mesure d'incitation des agents municipaux titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et privé, à préférer l'usage des transports en commun à leur véhicule pour leurs déplacements domicile – travail. Cette mesure mise en œuvre à compter de juin 2002 s'est traduite par une participation de la Ville à hauteur de 50 % du coût des abonnements tram bus de la CUB, souscrits par les agents.

Rappel du dispositif de prise en charge prévu par les textes

Je vous rappelle que ces dispositions ont été adoptées dans le cadre des possibilités offertes par l'article 109 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, permettant à tout employeur privé ou public, de prendre en charge tout ou partie du prix des abonnements souscrits par ses salariés pour leurs déplacements au moyen de transports publics de voyageurs entre leur résidence et leur lieu de travail.

Il est à noter que dans le prolongement du plan Climat et de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) arrêtés par le gouvernement, l'Etat souhaitant encourager l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle par tous les salariés, ce dispositif a ensuite été complété par :

le décret n°2006-1663 du 22 décembre 2006 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail pour les personnels de l'Etat et des établissements publics administratifs de l'Etat hors Ile de France,

la loi n°2006-1170 du 30 décembre 2006 instaurant le chèque – transport, sur le même principe, pour les salariés des entreprises.

Bilan de la période d'expérimentation de la mesure mise en place par la Ville

Cette action incitative, a initialement été mise en place par la Mairie pour une durée expérimentale de 3 ans (2001-2004). Au terme d'un premier bilan positif, elle a été reconduite par délibération du 18 octobre 2004 pour trois années supplémentaires (2004-2007) à l'issue desquelles il serait procédé à une nouvelle évaluation du dispositif.

Ainsi, dès juin 2002, 280 agents avaient souscrit un abonnement bus « Cité Pass » proposé par la société CONNEX, dans le cadre d'un partenariat entre la Communauté Urbaine et la Ville, ouvrant droit dans un premier temps au seul réseau autobus, auquel

Séance du lundi 28 janvier 2008

sont venues s'ajouter les lignes du tramway. Ce chiffre a progressivement augmenté, passant à 333 agents bénéficiaires fin 2002 et à 395 fin 2003.

En septembre 2004, 543 agents municipaux résidant majoritairement sur le territoire de Bordeaux et de la Communauté Urbaine avaient choisi d'utiliser le Réseau Bus et Tram pour leurs déplacements domicile – travail.

Au 31 décembre 2007, 1192 agents détiennent un abonnement « Cité Pass » dont 1088 abonnés « Cité Pass Groupe et 104 abonnés « Cité Pass Jeune », soit environ 30% du personnel.

Pour les premiers le coût de l'abonnement mensuel est de 10,96 €/mois, pour les seconds il s'élève à 7,12 €/mois, déduction faite de la participation de la Mairie.

Sur le plan financier, la Ville a consacré à cette action un budget de :

- 49764,75 Euros au titre de 2003,
- 68597,04 Euros au titre de 2004,
- 82075,25 Euros au titre de 2006,
- le coût prévisionnel ayant été chiffré à 115000 Euros environ pour 2007

L'amélioration des déplacements qui a résulté de la mise en service de la ligne A du tramway (décembre 2003) puis des lignes B et C, suivie de l'extension du réseau et de la restructuration des lignes de bus engagées dans le cadre de la 2ème phase du tramway, ont entraîné une augmentation régulière des souscriptions jusqu'à ce jour. La plus forte demande a été enregistrée sur octobre, soit plus de 40 nouveaux abonnements dans le mois. Il est donc probable que la tendance se maintiendra dans les mois à venir, compte tenu des nouvelles extensions qui s'étaleront jusqu'à fin 2008, irrigant l'ensemble de l'agglomération.

Ces chiffres traduisent par conséquent des changements de comportement notables en matière de déplacements, de la part des personnels municipaux, ce qui ne peut que contribuer à l'amélioration de la circulation en centre-ville pour aller ensemble vers des modes de vie plus durables.

Ainsi, dans le cadre de la réflexion menée par la Ville sur les déplacements domicile-travail depuis 2004 trois questionnaires ont été diffusés auprès du personnel, dont le dernier, en date d'août 2007, afin d'évaluer l'évolution des modes de déplacement.

Ces différentes enquêtes ont permis de mettre en avant :

une bonne connaissance par l'ensemble des agents du dispositif de participation aux frais de transport sur le réseau TBC mis en place pour la Mairie au profit des abonnés Cité Pass Groupe depuis 2002

une utilisation accrue du tramway et du vélo observée ces 3 dernières années

Compte tenu de ce bilan, la participation incitative de la Ville au coût des déplacements domicile travail des agents sur le réseau tram bus de la CUB mérite d'être pérennisée.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames et Messieurs, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- pérenniser l'action actuelle d'encouragement à l'utilisation des transports en commun du réseau TBC ainsi que la participation de la Ville aux frais de trajet domicile-travail engagés par les agents selon les mêmes conditions,

Séance du lundi 28 janvier 2008

- signer tout document nécessaire à la mise en place de la présente délibération,
- imputer les dépenses nécessaires sur un crédit ouvert à la Direction des Ressources Humaines, chapitre 012, nature 64.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080038

Attribution de 3 logements de fonction au titre du gardiennage d'écoles maternelles et élémentaire. Autorisation. Décision.

Monsieur Claude BOCCHIO, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La loi n° 90-1067 du 28 Novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale fixe, dans son article 21, les modalités d'attribution des logements de fonction.

Cet article stipule que « les organes délibérants des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué, gratuitement ou moyennant une redevance, par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois. Les décisions individuelles sont prises en application de cette délibération par l'autorité territoriale ayant le pouvoir de nomination ».

Par délibération n° 97-146 du 24 mars 1997 et conformément à la loi, notre conseil a adopté la liste des emplois pour lesquels sont attribués des logements par nécessité absolue de service ou pour simple utilité de service.

Il convient de réviser cette liste comme suit :

Direction de l'Education et de la Famille :

Conciergeries :

- 3 logements attribués par nécessité absolue de service au titre du gardiennage des écoles élémentaires et maternelles suivantes :

-  Ecole maternelle Anatole France, 68 rue du Château d'Eau – 33000 Bordeaux
-  Ecole maternelle Menuts, 70 rue des Menuts – 33000 Bordeaux
-  Ecole élémentaire Cazemajor, 52 rue Cazemajor – 33800 Bordeaux

Aussi, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter la modification de cette liste.

M. BOCCHIO. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les deux premières délibérations ont obtenu, je tiens à le signaler, un avis favorable du Comité Technique Paritaire.

La délibération 35 concerne le tableaux des effectifs des agents non titulaires. Il s'agit d'instaurer une sorte de grille de rémunération afin d'harmoniser les salaires. Celle-ci permettra également d'objectiver les revalorisations salariales.

La délibération 36 concerne les modalités de versement des indemnités horaires consécutivement à la loi du 21 août 2007 qui a instauré de nouvelles modalités de versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Séance du lundi 28 janvier 2008

Ces nouvelles dispositions viennent d'être précisées par plusieurs décrets. Ce rapport nous permet de transposer la situation actuelle et d'appliquer la nouvelle législation.

La délibération 37 concerne la participation de la ville au transport des agents.

La ville a mis en place depuis 2001 une mesure d'incitation à l'utilisation des transports en commun en faveur des agents municipaux pour leurs déplacements domicile / travail. Cette mesure a été conçue dans le cadre des possibilités offertes par la loi SRU.

Le bilan chiffré de cette expérimentation sur 6 ans est le suivant. En 2002, 280 agents avaient souscrits un abonnement bus / tram « Cité Pass », en septembre 2004 : 543, et à fin 2007 : 1048 agents.

La progression du nombre d'abonnements, environ 27% du personnel ayant souscrit un abonnement, traduit des changements de comportement notables en matière de déplacements, ce qui ne peut que contribuer à l'amélioration de la circulation en centre ville.

Ce dispositif s'inscrit tout naturellement dans le cadre de la politique de développement durable de notre collectivité.

Cette action figure en bonne place dans le volet mobilité de la charte municipale d'écologie urbaine.

La délibération 38 est purement technique. Il s'agit de l'attribution de logements de fonction dans des écoles maternelles.

Je suis prêt à répondre aux questions s'il y en a.

M. LE MAIRE. -

Il y en a. M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Rapidement deux remarques sur les deux premières délibérations, les 35 et 36.

Sur la 35, la mise à jour, effectivement c'est une revalorisation pour un certain nombre de contractuels. Nous souscrivons à cette revalorisation qui est une application de la loi.

Nous regrettons que concernant tous les titulaires il n'y ait pas la même volonté d'augmentation de leur rémunération.

Sur la délibération 36, il s'agit du contingent d'heures supplémentaires pouvant être payées qui prévoit une déduction fiscale et une réduction des cotisations salariales sur ces heures supplémentaires. Ce sont effectivement des dispositifs nouvellement décidés par le gouvernement.

Sans rentrer dans un débat de fond nous ne partageons pas cette politique qui favorise les heures supplémentaires. Nous nous inscrivons plutôt sur une politique plus ambitieuse d'emploi pour tous et de réduction du temps de travail.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. MARTIN.

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, juste un mot en incidente de ces dossiers pour dire, avec Claude BOCCHIO, qu'on peut considérer que le personnel municipal est ravi, parce que les travaux de Gaz de Bordeaux sont proches maintenant. On en est aux appels d'offres pour faire un magnifique restaurant d'une capacité de 900 personnes.

Je crois que c'est une nouvelle tout à fait intéressante qui est d'ailleurs ancienne, mais on rentre maintenant dans le vif du sujet. Je tenais à le rappeler et à le signaler.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. BOCCHIO, vous voulez rajouter quelque chose.

M. BOCCHIO. -

Simplement concernant le tableau des effectifs, il ne s'agit pas d'une augmentation des contractuels, mais d'une mise à niveau de leur salaire, pour justement les mettre au niveau des titulaires.

Donc ce n'est pas l'augmentation générale, M. MAURIN, à laquelle vous aspirez.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN, je n'ai pas compris votre vote sur le tableau des effectifs. C'est une abstention.

Pas d'autres abstentions ou oppositions sur les dossiers de M. BOCCHIO ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du lundi 28 janvier 2008

***DELEGATION DE Mme Anne WALRYCK
P/Mme Elisabeth VIGNÉ***

D -20080039

Convention entre la Ville de Bordeaux et le Lycée Agricole de Blanquefort relative à l'hébergement des élèves du Lycée Horticole Camille Godard.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, pour Madame Elisabeth VIGNE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par la Délibération n° 20020248 en date du 27 Mai 2002, vous avez bien voulu autoriser Monsieur Le Maire à signer une convention entre le Lycée Agricole de Blanquefort et la Ville de Bordeaux relative à l'hébergement des élèves du Lycée Horticole de la Ville de Bordeaux.

Cette convention doit être renouvelée et réactualisée en ce qui concerne notamment la participation de la Ville de Bordeaux à la rémunération du maître d'internat (soit 15398,40 euros / an prévu au budget du Lycée).

D'autre part, les frais d'internat fixés par le Lycée Agricole de Blanquefort et payés par les familles s'élèvent à 701 €uros / an.

Actuellement, 35 élèves sont hébergés au Lycée Agricole, soit 22 % de l'effectif du Lycée Horticole. La coopération entre les deux Etablissements permet d'offrir à des jeunes filles et des jeunes gens, une filière complète de formation traitant des métiers de l'Horticulture et du Paysage.

Ce service rendu contribue au maintien des effectifs du Lycée Horticole de la Ville de Bordeaux et participe à sa renommée au niveau régional.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, je vous propose de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire, à signer cette convention jointe.

**Convention relative à l'hébergement des élèves du Lycée Horticole Camille Godard
de la Ville de Bordeaux
Au Lycée Agricole de Bordeaux - Blanquefort**

Entre d'une part,

Monsieur Alain Juppé, Maire de la ville de Bordeaux, autorisé aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du..... , reçu en préfecture de la Gironde le

Et d'autre part,

L'EPLEFPA de Bordeaux Blanquefort, lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole, sis 84 avenue du général de Gaulle à Blanquefort (33290),
Représenté par son directeur

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : objet de la convention

Le LEGTPA de Bordeaux Blanquefort hébergera les élèves internes du Lycée Horticole Camille Godard

- dans les limites des places disponibles,
- à la condition que les frais induits par cet hébergement ne constitue pas une charge financière pour le LEGTPA,
- et dans la mesure où les impératifs de prise en charge de ces élèves restent minimales.

La présente convention détermine les modalités de leur hébergement dans ce cadre

Article 2 : hébergement et restauration

L'hébergement de élèves internes du lycée horticole Camille Godard comprend :

- 1- la mise à disposition de places d'internat (chambres, mobiliers et locaux d'accueil connexes) du lundi soir au vendredi matin,
- 2- l'accueil du dimanche soir, sous réserves et conditions fixés par la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2007,
- 3- le repas du soir et du petit déjeuner, du lundi soir au vendredi matin

L'encadrement quotidien des internes sera assuré dès leur arrivée à 17H et jusqu'à leur départ à 7H30.

Article 3 : transports

La Ville de Bordeaux assurera le transport des élèves

Article 4 : Encadrement des internes

Les internes, durant leur présence dans l'EPLEFPA, sont soumis au règlement de celui-ci. L'accès à l'internat sera conditionné par la signature de ce règlement, par eux-mêmes et par leurs parents.

Ils seront autorisée à participer aux activités de l'Association Sportive et Culturelle du LEGTPA de Bordeaux-Blanquefort dans la mesure où ils auront acquitté la cotisation d'adhésion perçue par celle-ci.

Tout incident ou absence irrégulière sera portée à la connaissance des deux chefs d'Établissements.

La surveillance sera confiée à une personne surveillant du LEGTPA et moyennant la prise en charge de ses frais par la Ville de Bordeaux, soit 15398.40 €uros bruts annuels (montant établi au 1^{er} Septembre 2007 sur la base de l'Indice Net majoré 283).

Article 5 : Assurances

Le Lycée Horticole du Haillan s'engage à contracter une polisse d'assurances prenant en charge la couverture en responsabilité civile des internes accueillis par le LEGTPA de Bordeaux-Blanquefort.

Les documents contractuels prouvant que les élèves accueillis sont couverts par l'ensemble des risques inhérents à leur présence sur le site de l'EPLEFPA de Bordeaux-Blanquefort sont annexés à la présente convention.

En cas d'accident survenant aux élèves, soit au cours des trajets habituels, soit au cours de la période d'hébergement, le responsable du LEGTPA de Bordeaux-Blanquefort s'engage à prévenir dans les plus brefs délais le responsable du Lycée Horticole Camille Godard.

Article 6 : Responsabilité au plan de la gestion des élèves

Parmi les élèves hébergés, certains sont susceptibles de présenter des problèmes récurrents, de santé, de comportement ou d'ordre psychologique, de nature à perturber le fonctionnement de l'internat .

Les services du LEGTPA de Bordeaux-Blanquefort n'ont pas vocation à prendre en charge ces problèmes ; aussi ces élèves ne pourront être accueillis au LEGTPA.

Soit leurs difficultés sont connues à l'inscription du Lycée Horticole Camille Godard et il est de la responsabilité de ce dernier de leur indiquer qu'ils ne pourront être accueillis en internat, soit elles apparaissent au cours d'année et l'accueil peut-être interrompu à l'initiative du Directeur de l'EPLEFPA au siège de l'internat.

Enfin, tout élève ayant un comportement qui perturbe le fonctionnement de l'internat pourra ; à tout moment, être exclu de celui-ci par le LEGTPA.

Article 7 : Relations entre les services du Lycée Horticole Camille Godard et ceux du LEGTPA de Bordeaux-Blanquefort

Les services du Lycée Horticole Camille Godard devront informer les responsables du service Vie Scolaire du LEGTPA des problèmes ponctuels que peuvent rencontrer les élèves hébergés.

De manière réciproque, les services du LEGTPA informeront les responsables du Lycée Horticole Camille Godard , des difficultés rencontrées avec certains élèves.

Article 8 : Prise en charge des coûts d'hébergement, restauration

Chaque année à l'automne, le Conseil d'Administration du LEGTPA fixe les tarifs applicables pour l'année civile suivante.

Dans le cadre de la présente convention, le LEGTPA facturera le prix applicable au service demandé : 3/5 du forfait de la pension complète avec ou sans l'accueil du dimanche soir.

En cas d'absence pour cause de stage ou de maladie de plus de 15 jours, une décote sera appliquée à hauteur de 70 % au prorata du nombre de jours d'absences.

La facturation sera établie à partir des informations de présence prévue fournies par le Lycée Horticole Camille Godard à mi-trimestre.

Article 9 : Facturations

Le LEGTPA de Bordeaux-Blanquefort, facturera au Lycée Horticole du Haillan, le montant des sommes dues au titre de chaque trimestre, selon la tarification visée aux articles 3 et 7 de la présente convention.

Article 10 : Durée de validité de la convention

La présente convention est établie pour une durée de un an à compter du 1^{er} septembre 2007.

Elle pourra être renouvelé par une reconduction expresse, par période de un an et dans la limite de deux ans, sauf dénonciation, de l'une ou l'autre parti, par lettre recommandée envoyée trois mois avant l'expiration de chaque période.

Article 11 : Litiges

Les parties conviennent de se concerter afin de régler tout différent né de l'exécution de la présente convention.

Fait à Blanquefort, le 1^{er} septembre 2007, en deux exemplaires dont un pour chacune des parties.

POUR LA VILLE DE BORDEAUX

LE DIRECTEUR DE L' E.P.L.E.F.P.A. DE

LE MAIRE

BORDEAUX-BLANQUEFORT

ALAIN JUPPE

ALAIN SIXTRE

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080040

Création de nouveaux squares dans les quartiers Grands Parc et Chartrons Nord. Demandes de subventions. Autorisation

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, pour Madame Elisabeth VIGNE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Conformément au Plan Vert, la Ville de Bordeaux procède à des aménagements paysagers de proximité afin d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers. Dans ce cadre, deux squares vont être prochainement réalisés :

- le square Joséphine, aux Chartrons-Nord (création d'un espace d'évolution sportive et d'un lieu de détente arboré, mettant en valeur le lien intergénérationnel entre les usagers),
- le square de l'Europe dans le quartier du Grand-Parc (requalification en square planté de l'espace actuel, destiné à offrir ombrage et mobilier de repos aux usagers).

Ces quartiers étant identifiés comme prioritaires au titre de la politique de la ville, les aménagements proposés (dont les coûts prévisionnels s'élèvent respectivement à 79.574 € HT et 188.213,09 € HT) sont susceptibles de bénéficier du soutien du Conseil régional d'Aquitaine au titre du Développement social urbain et de l'Union européenne (FEDER) selon les plans de financement suivants :

Square Joséphine - Chartons Nord

<u>UNION EUROPEENNE / FEDER</u>	<u>31.829,28 €</u>
<u>CONSEIL REGIONAL</u> <u>AQUITAINE</u>	<u>19.893,50 €</u>
<u>VILLE DE BORDEAUX</u>	<u>27.850,90 €</u>
<u>TOTAL HT</u>	<u>79.574,00 €</u>

Square de l'Europe - Grand Parc

<u>UNION EUROPEENNE / FEDER</u>	<u>75.285,24 €</u>
<u>CONSEIL REGIONAL</u> <u>AQUITAINE</u>	<u>47.053,27 €</u>
<u>VILLE DE BORDEAUX</u>	<u>65.874,58 €</u>
<u>TOTAL HT</u>	<u>188.213,09 €</u>

Dans l'éventualité où la participation de ces cofinanceurs serait moindre, la Ville prendrait en charge la différence.

Séance du lundi 28 janvier 2008

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter l'octroi de ces subventions
- Signer tout document afférent à ces subventions
- Procéder à leur encaissement

MME WALRYCK. -

La délibération 39 il s'agit de réactualiser notre participation financière et de resigner une convention entre la Ville et le Lycée Agricole de Blanquefort relative à l'hébergement des 35 élèves du Lycée horticole Camille Godard qui sont hébergés en internat au Lycée Agricole de Blanquefort.

La délibération 40 propose, conformément au plan Vert, la création de deux squares :

- Le square Joséphine aux Chartrons Nord, avec création d'un espace d'évolution sportive et d'un lieu de détente arboré mettant en valeur le lien générationnel.

- Et le square de l'Europe dans le quartier du Grand Parc qui consiste à requalifier en square planté l'espace actuel de façon à offrir à la fois de l'ombre et du mobilier de repos pour les usagers.

Il s'agit de solliciter les cofinancements susceptibles de nous être alloués par le FEDER et le Conseil Régional d'Aquitaine.

M. LE MAIRE. -

Pas de questions ? Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du lundi 28 janvier 2008

DELEGATION DE Mme Muriel PARCELIER

D -20080041

Attribution d'aides en faveur des associations d'anciens combattants. Subvention. Adoption. Autorisation. BP 2008.

Madame Muriel PARCELIER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations d'anciens combattants, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles, notamment par l'attribution de subventions.

A cet effet, je vous propose de l'attribution d'une somme de 16 100 euros, à répartir de la manière suivante :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>MONTANTS</u> <u>(EN EUROS)</u>
<u>ASSOCIATION DES ANCIENS FRANÇAIS LIBRES DE LA GIRONDE</u>	<u>200</u>
<u>AMICALE DES PARACHUTISTES DU SUD-OUEST</u>	<u>300</u>
<u>MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR DECORES AU PERIL DE LEUR VIE</u>	<u>400</u>
<u>ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS PARACHUTISTES DU 11EME CHOC BAGHEERA</u>	<u>600</u>
<u>ASSOCIATION NATIONALE DES CHEMINOTS ANCIENS COMBATTANTS</u>	<u>300</u>
<u>ASSOCIATION NATIONALE DES COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RESISTANCE REGION AQUITAINE</u>	<u>250</u>
<u>ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE</u>	<u>400</u>
<u>ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ŒUVRES D'ENTRAIDE DANS L'ARMEE</u>	<u>150</u>
<u>COMITE D'ENTENTE DES ORGANISATIONS D'ACGV DE BORDEAUX CAUDERAN</u>	<u>400</u>
<u>LE SOUVENIR FRANÇAIS : COMITE MARECHAL FOCH</u>	<u>100</u>
<u>FEDERATION DES ASSOCIATIONS D'AC DU FRONT DU MEDOC ET DE LA BRIGADE CARNOT</u>	<u>200</u>
<u>FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE MAROC TUNISIE</u>	<u>200</u>
<u>FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS DES FORCES FRANÇAISES EN</u>	<u>200</u>

Séance du lundi 28 janvier 2008

<u>ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE SECTION GIRONDE</u>	
<u>FNAME : FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS DES MISSIONS EXTERIEURES</u>	<u>200</u>
<u>FEDERATION NATIONALE DES DEPORTES INTERNES RESISTANTS ET PATRIOTES ASSOCIATION DEPARTEMENTALE</u>	<u>500</u>
<u>FEDERATION REGIONALE DU SUD OUEST DES CAMARADES DE COMBAT</u>	<u>400</u>
<u>GROUPEMENT DE BORDEAUX DES ANCIENS COMBATTANTS PORTE-DRAPEAUX VOLONTAIRES RM DEFENSE ATLANTIQUE</u>	<u>1 500</u>
<u>RHIN ET DANUBE ANCIENS DE LA PREMIERE ARMEE FRANÇAISE DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE</u>	<u>200</u>
<u>SIDI BRAHIM DE BORDEAUX ET DU SUD-OUEST</u>	<u>200</u>
<u>SOCIETE NATIONALE « LES MEDAILLES MILITAIRES » 12EME SECTION DE BORDEAUX</u>	<u>300</u>
<u>UDSOR : UNION DEPARTEMENTALE DES SOUS-OFFICIERS EN RETRAITE DE LA GIRONDE</u>	<u>300</u>
<u>UDAC : UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE LA GIRONDE</u>	<u>7 000</u>
<u>UNION DEPARTEMENTALE DES COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RESISTANCE</u>	<u>400</u>
<u>UNION NATIONALE DES AC D'INDOCHINE DES THEATRES EXTERIEURS D'AFRIQUE DU NORD ET TOUTES GENERATIONS DU FEU</u>	<u>300</u>
<u>UNC GIRONDE SECTION CAUDERAN LE BOUSCAT</u>	<u>400</u>
<u>UNC GIRONDE SECTION BORDEAUX CENTRE</u>	<u>600</u>
<u>UNC GIRONDE SECTION RIVE DROITE</u>	<u>300</u>
<u>ASSOCIATION FRANKTON SOUVENIR</u>	<u>200</u>
<u>TOTAL</u>	<u>16 100</u>

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2008 – Art. 6574 – fonction BX 020.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées.

MME PARCELIER. -

Il s'agit de l'attribution de subventions aux associations d'anciens combattants qui sont suivies plus particulièrement par Patrick SIMON. Donc si vous avez des questions il est là.

M. LE MAIRE. -

M. SIMON, rien à rajouter ?

Pas de questions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du lundi 28 janvier 2008

DELEGATION DE M. Jean-Michel GAUTÉ

D -20080042

Liste des marchés conclus en 2007 dont le montant se situe entre 4 000 € HT et 5 270 000 € HT et plus conformément à l'arrêté du 8 décembre 2006 et à l'article 133 du Code des Marchés Publics

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Mairie de
Bordeaux**

Marchés d'un montant compris entre 4 000 € HT et 19 999 € HT conclus en 2007

FOURNITURES

No marché	Intitulé du marché	Notifié le	Titulaire	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Code postal
M070002	TAILLE ARCHITECTUREE EN TETES DE CHAT D'ARBRES D'ALIGNEMENT LOT 2	04/01/07	ELAQUITAINE		17 220,00	33360
M070003	TAILLE ARCHITECTUREE EN TET DE CHAT D'ARBRES D'ALIGNEMENT LOT 4	04/01/07	BOUTTER ELAGAGE		17 945,00	93190
M070013	LOCATION DE PIANOS A L'OCCASION DE MANIFESTATIONS	17/01/07	REVERSE MICHEL	4 181,00	16 723,00	33300
M070018	MATERIEL DE LABORATOIRE POUR LE JARDIN BOTANIQUE	24/01/07	VWR INTERNATIONAL		15 831,45	33608
M070025-1	PRESTATIONS DE GARDIENNAGE - LOT 3 DIRECTION DES ESPACES VERTS	08/02/07	CITY GUARD	1 499,16	8 842,81	33300
M070030-1	PRESTATIONS DE GARDIENNAGE - LOT 8 CONSERVATOIRE NATIONAL DE REGION	08/02/07	SECURITE PROTECTION PLUS	4 966,56	17 043,48	75006
M070046-1	PIECES DETACHEES ET REPARATION SEMAT	02/03/07	SEMAT	0,00	13 377,92	17180
M070047-1	PIECES DETACHEES - REPARATION EUROVOIRIE	02/03/07	EUROVOIRIE	0,00	13 377,92	60300
M070059	NETTOYAGE, ENLEVEMENT DE DECHETS RUE FRANCOIS DAUNES (ACCORD-CADRE AC001)	14/02/07	AMALTHEE		7 940,00	33130
M070099	FOURNITURE DE MASQUES RESPIRATOIRES TYPE FFP2 (GRIPPE AVIAIRE)	27/03/07	PAUL BOYE TECHNOLOGIES	3 344,48	10 033,44	31810
M070100-1	BOUTURES RACINEES DE CHRYSANTHEMES DESTINEES AU FLEURISSEMENT DE BORDEAUX	16/03/07	BERNARD	3 791,47	14 218,00	24130
M070117-1	LOCTION JEUX ET EQUIPEMENTS SPECIFIQUES POUR CRECHES ET HALTES GARDERIES	02/04/07	LOC SPORT		9 901,60	33650
M070145	STATUE GOYA RESTAURATION DEPLACEMENT ET INSTALLATION SUR SOCLE	04/04/07	TOLLIS		14 296,00	94550
M070148	ACHAT DE MOBILIER POUR LA SALLE POLYVA-LENTE BACALAN	11/04/07	EQUIP'CITE		11 796,75	78360
M070151-1	IMPRESSION & REPROGREAHPHIE DES DOSSIERS DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	11/04/07	IRITEC 33 SARL	4 180,00	16 723,00	33160
M070156	CATALOGUE EXPO "PEINTURES HAITIENNES D'INSPIRATION VAUDOU" MUSEE D'AQUITAINE	19/04/07	LE FESTIN	0,00	6 398,14	33300
M070174	ACHAT DE MATERIEL D'ORCHESTRE POUR LE CNR	25/04/07	RYTHMES ET SONS	4 180,60	12 541,81	67400
M070185-1	IMPRIMES GUICHET ENVOI EN RECOMMANDE NATIONAL - LOT 1	09/05/07	LITHOTECH FRANCE	5 852,82	11 705,68	44819
M070186-1	DIVERS IMPRIMES POUR LA POLICE MUNICIPALE - LOT 3	09/05/07	BERGER LEVRAULT EDITIONS	8 361,20	16 722,40	54250
M070197	DISTRIBUTION DOCUMENTS - LOT 3	16/05/07	BORDEAUX SERVICE SOLIDARITE	5 017,00	15 050,00	33000
M070200-1	FOURNITURE DE VACCINS POUR LA VILLE DE BORDEAUX	16/05/07	SANOFI PASTEUR MSD	5 016,72	16 722,40	69367
M070218-1	DEVELOPPEMENTS ET TRAVAUX PHOTOS STANDARD - LOT 2	23/05/07	FREDERIC PHOTO M. GARCIA	2 508,36	10 033,44	33000
M070219-1	DEVELOPPEMENTS ET TRAVAUX PHOTOS PROFESSIONNELS - LOT 3 -	23/05/07	DUPON	0,00	16 722,40	33800
M070220-1	SCANS PROFESSIONNELS - LOT 4 -	23/05/07	DUPON	1 672,24	6 688,96	33800
M070221	FOURNITURE DE 450 BOITES EN CARTON POUR HERBIERS JARDIN BOTANIQUE	23/05/07	GARNUNG		6 157,50	33380
M070238	CATALOGUE NOUVELLE COLLECTION MUSEE DES BEAUX ARTS	31/05/07	IMPRIMERIE LAPLANTE		7 950,00	33700
M070240-1	PIECES DETACHEES ET REPARATIONS POUR VEHICULES GPL ET CLIM - LOT 1	04/07/07	CLIMATIC'AUTO	10,00	8 361,21	33700

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Mairie de
Bordeaux**

Marchés d'un montant compris entre 4 000 € HT et 19 999 € HT conclus en 2007

M070241-1	PIECES DETACHEES ET REPARATIONS POUR VEHICULES - LOT 2 CABLAGE ELECTRIQUE ETC	04/07/07	D.P.F.BERNER	10,00	8 361,21	89330
M070244-1	PIECES DETACHEES-ACCESSOIRES-REPARATIONS LOT 5-GRUES HYDRAULIQUES	14/11/07	HYMSO	6 605,36	19 816,06	33140
M070246-1	PIECES DETACHEES ET REPARATION POUR BENNES A ORDURES MENAGERES LOT 7	04/07/07	SEMAT	10,00	8 361,21	17180
M070247-1	PIECES DETACHEES-ACCESSOIRES-REPARATIONS LOT 8-GRAVILLONEUSE	14/11/07	HYDRAULIQUE AQUITAINE	1 000,00	4 000,00	33600
M070253	RENOUVELLEMENT ENGIN-MATERIEL PROPRETE LOT 4-2 GROUPES HAUTE PRESSION	25/06/07	BRO MERIDIONALE DE VOIRIE		19 800,00	84000
M070257	EVALUATION DU DISPOSITIF DE MOBILISATION BENEVOLES POUR L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE	06/06/07	INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES		12 320,00	33608
M070267	CATALOGUE "LE RUGBY C'EST UN MONDE" MUSEE D'AQUITAINE	13/06/07	ATLANTICA		12 600,00	64201
M070270	ACHAT DE CHAISES "STANDING" POUR DIVERSES RECEPTION	13/06/07	EQUIP'CITE	7 525,08	16 722,40	78360
M070288	LOCATION MATERIEL ECLAIRAGE ET SONO POUR JOURNEES JAZZ A LA BASE	20/06/07	LES ATELIERS LUMIERE		9 000,00	33700
M070301	MATERIEL D'ECLAIRAGE POUR EXPO LE RUGBY C'EST UN MONDE - MUSEE D'AQUITAINE	29/06/07	AUSCHITZKY		8 730,92	33523
M070315	FOURNITURE DE POTELETS ET CORDELIERES DE GUIDATE-SERVICE MANIFESTATION	04/07/07	EQUIP'CITE	3 344,48	10 033,44	78360
M070317-1	NETTOYAGE DU LINGE CRECHE MAGENDIE	14/09/07	BLANCHISSEURS ASSOCIES	5 852,84	8 361,20	33170
M070323	LOGICIEL CHIMED-MAINTENANCE ET EVOLUTION	25/07/07	VAL SOLUTIONS SANTE	1 170,57	4 682,27	69330
M070327	AMENAGEMENT INTERIEUR DE VEHICULES LOT 1 - 3 VEHICULES	12/07/07	VIGIER EQUIPEMENT MANY		10 732,00	33460
M070346	CHARIOT ELEVATEUR D'OCCASION POUR LE DEPOT ECLAIRAGE PUBLIC RUE G. MATTEOTTI	28/08/07	FABRE MANUTENTION SAS		17 990,00	33521
M070349-1	FOURNITURE OUTILLAGE HORTICOLE LOT 2-EQUIPEMENT INDIVIDUEL PROTECTION	28/08/07	GUILLEBERT	5 434,78	16 722,41	59790
M070350-1	FOURNITURE DE MATERIELS DE NATATION POUR LA JEUNESSE ET LES SPORTS	28/08/07	FUTURA PLAY	2 508,36	10 033,44	67700
M070393	RIDEAUX A LANIERES TRANSPARENTES POUR LA BASE SOUS MARINE	26/09/07	APSOL		9 953,01	54600
M070400	INFORMATISATION DE CARTES POSTALES DU DU MUSEE D'AQUITAINE	03/10/07	PRO.MICRO		15 722,26	24400
M070410-1	FOURNITURES POUR ATELIER MOULAGE ECOLE DES BEAUX ARTS	03/10/07	GERSTAECKER	0,00	6 688,96	67700
M070412-1	PIECES DETACHEES-ACCESSOIRES-REPARATIONS LOT 10 BOULONNERIE ET VISSERIE	14/11/07	LEFEBRES FIXATIONS	1 672,25	6 688,97	33320
M070413	ACHAT D'UN TAPIS DE DANSE POUR LE CNR	22/10/07	HARLEQUIN INTERNATIONAL		6 626,75	L2240
M070414	ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE POUR LE CNR - LOT 1 : BOIS	18/10/07	REVERSE MICHEL		10 290,00	33300
M070415	ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE POUR LE CNR-LOT 2 : CUIVRES	18/10/07	REVERSE MICHEL		12 100,00	33300
M070416	ACQUISITION INSTRUMENTS DE MUSIQUE POUR LE CNR - LOT N°3 : CLAVIERS	18/10/07	REVERSE MICHEL		17 600,00	33300
M070422	OUVRAGE D'ART BORDEAUX.PATRIMOINE MON- DIAL UNESCO,CONCEPTION IMPRESSION EDITIO	09/10/07	MOLLAT		17 062,00	33000
M070423	PIECES DETACHEES TOUTES MARQUES POUR ELECTROMENAGER POUR LES ATELIERS	17/10/07	AMDS	1 086,96	4 347,82	33300
M070425-1	FOURNITURES DE BUREAU POUR TOUS LES SERVICES LOT 2 FOURNITURES CAT	13/12/07	LES ATELIERS DU MARAIS	1 672,24	4 180,60	22600
M070426	CATALOGUE EXPO BRIAN WILSON - CAPC	17/10/07	IMPRIMERIE LAPLANTE	6 688,96	10 033,44	33700
M070433	ACHAT D'UNE SCIE A RUBAN POUR LES ATELIERS	17/10/07	PHILIPPON		7 015,00	40010

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Mairie de
Bordeaux**

Marchés d'un montant compris entre 4 000 € HT et 19 999 € HT conclus en 2007

M070439-1	VEHICULES-LOT 5 : CAISSES DE VOLUME D'ENVIRON 25 M3	29/11/07	LAVIGNE SARL	3 424,01	13 696,04	32300
M070443	LOCATION DE VOITURETTES TYPE GOLF	17/10/07	ORA COMMUNICATION	3 344,49	5 852,85	31000
M070445	DECORATION DE LA VILLE, FOURNITURE ET LI- VRAISON DE SAPINS DE NOEL	22/10/07	ARBORIS		7 169,00	01630
M070458-1	CARILLON FLECHE SAINT MICHEL-MAINTENANCE REGLAGE ET ANIMATION	31/10/07	CIRMA	7 525,08	15 050,16	33490
M070467-1	CARTES D'ELECTEURS-MISE SOUS PLI ET ROUTAGE	16/11/07	OFFICE FRANCE MARKETING	5 016,72	9 197,32	33170
M070474	COFFRETS DESTINES AUX CLUBS SENIORS POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE 2007	14/11/07	SOMEDIS	12 150,00	16 200,00	13640
M070478	FOURNITURE POSE DE MATERIEL SPORTIF LOT 1 FILETS DE SPORT	14/11/07	CASAL SPORT		7 783,23	67068
M070482	EXPO ROLL-SMITH - IMPRESSIONS DIVERSES LOT N° 1 (DOS PRESENTATION, FLYERS....	14/11/07	IMPRIMERIE LAPLANTE		7 490,00	33700
M070489-1	MOBILIER DE STATIONNEMENT 2 ROUES LOT 1 ARCEAUX 2 ROUES CONVENTIONNELS	26/11/07	URBAN'NT	3 010,03	12 040,12	34070
M070490-1	MOBILIER DE STATIONNEMENT 2 ROUES LOT 2 ARCEAUX 2 ROUES SUR RACKS	26/11/07	URBAN'NT	3 010,03	12 040,12	34070
M070493	IMPRESSION DE DOCUMENTS DESTINES AU GRAND PUBLIC	28/11/07	IMPRIMERIE BM		16 130,00	33610
M070499-1	IMPRESSION BROCHURE PROGRAMME CULTUREL BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	28/11/07	IMPRIMERIE LAPLANTE	5 852,84	16 722,41	33700
M070500	IMPRESSION DE 25 000 CARTES DE LECTEUR POUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	28/11/07	CARTE IMPACT		4 478,00	75014
M070516	SOLUTION DE CAO/DAO - FOURNITURE-MISE EN	12/12/07	IGE+XAO	3 344,48	13 377,93	44300

SERVICES

No marché	Intitulé du marché	Notifié le	Titulaire	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Code postal
M070031	MUSEE BEAUX ARTS-RESTAURATION CHARPENTE COUVERTURE - DIAGNOSTIC ET FAISABILITE	29/01/07	ARCHITECTURE PATRIMOINE		11 324,01	33110
M070060	RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE BECK BUISSON, LOT 1 MISSION SPS	21/02/07	NORISKO COORDINATION		12 608,00	33700
M070065	BIBLIO MERIADECK/REQUALIF DU SERVICE AU PUBLIC - LOT 2 COORDINATION SPS	21/02/07	PRESENTS		11 130,00	33310
M070066	BIBLIO MERIADECK/REQUALIF DU SERVICE AU PUBLIC - LOT 3 COORDINATION SSI	21/02/07	DECTA		15 400,00	33700
M070111	ECOLE ELEMENTAIRE MONTAUD RESTRUCTURA- TION COMPLETE, MISSION OPC	28/03/07	OTCE AQUITAINE		19 200,00	33130
M070116	NETTOYAGE RUE VEYSSIERES (ACCORD-CADRE AC001)	28/03/07	AMALTHEE		9 460,00	33130
M070150	NETTOYAGE RUE FERNAND MARIN A BORDEAUX	18/04/07	ONYX AQUITAINE		4 680,45	33370
M070153	PISCINE GALIN - REMISE EN ETAT DES FIL- TRATIONS	18/04/07	SOLUTECH BUILDING		7 470,00	33155
M070158	AMO-MISSION DE RELEVÉ DE L'ENSEMBLE DES BATIMENTS ECOLE ELEMENTAIRE FRANCIEN (L 1)	11/05/07	PIZON BERNARD		11 227,62	33880
M070159	AMO-MISSION DE RELEVÉ DE L'ENSEMBLE DES BATIMENTS ECOLE MATER. P.BERTHELOT (L 2)	11/05/07	PIZON BERNARD		10 607,10	33880
M070160	AMO-MISSION DE RELEVÉ DE L'ENSEMBLE DES BATIMENTS GR.SCOL.HENRI IV-F.PRESSENSE	11/05/07	PIZON BERNARD		16 696,99	33880
M070169	MUSEE D'AQUITAINE : EXPERTISE AVANT ASSURANCE	25/04/07	ROUX CABINET HERR SUD OUEST		16 500,00	33608
M070173-1	ENTRETIEN ET REPARATION DU PARC D'INSTRUMENTS A VENT DU C.N.R.	10/05/07	LE MEHAUTE PATRICK	1 672,24	7 525,08	33000

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Mairie de
Bordeaux**

Marchés d'un montant compris entre 4 000 € HT et 19 999 € HT conclus en 2007

M070176-1	NETTOYAGE VITRAGES ET LOCAUX - LOT 1 BIBLIOTHEQUES	11/05/07	VIDIMUS	0,00	15 050,16	33270
M070182-1	NETTOYAGE DES VITRAGES ET LOCAUX - LOT 7 FOYERS D'ANCIENS	11/05/07	VIDIMUS	2 508,36	7 525,08	33270
M070189	MISSION DE CONSEIL EN RECRUTEMENT POUR LA MAIRIE DE BORDEAUX	09/05/07	HOMMES ET ENTREPRISES INTERNATIO		13 000,00	75008
M070207	MISSION DE PROGRAMMATION RESTRUCTURATION D'ECOLE ELEMENTAIRE - LOT 1 FRANCIN	16/05/07	BMA		9 320,00	33000
M070208	MISSION DE PROGRAMMATION RESTRUCTURATION D'ECOLE ELEMENTAIRE - LOT 2 HENRI IV	16/05/07	BMA		11 430,00	33000
M070209	GRAND-THEATRE : RESTAURATION COURETTE NORD-EST	13/06/07	GOUTAL MICHEL		15 278,29	75010
M070265	FONTAINE STE-CROIX:RESTAURATION-PROGRAM- ME 2007	13/06/07	GOUTAL MICHEL		12 541,81	75010
M070266	HOTEL DE VILLE-RESTAURATION DES FAÇADES COUR D'HONNEUR ET LATERALES	27/06/07	GOUTAL MICHEL		14 139,77	75010
M070269	JAZZ A LA BASE SOUS-MARINE 28 29 ET 30 JUIN 2007	13/06/07	COTE OUEST		14 483,70	33300
M070275	EGLISE SAINT-AUGUSTIN-RESTAURATION DU CLOCHER-PHASE DIAGNOSTIC	20/06/07	ARCHITECTURE PATRIMOINE		6 520,00	33110
M070276	EGLISE SAINTE MARIE-PROGRAMME DE RESTAURATION-PHASE DIAGNOSTIC	11/07/07	CAROLE DUPUIS LE MARECHAL		13 515,00	33000
M070278	AMENAGEMENT ARCHIVES DANS IMMEUBLE CHAI DES FARINES	03/07/07	MAITRE PATRICIA		17 738,46	33310
M070300	STATION DE POMPAGE DU LAC-REHABILITATION MISSION D'ETUDE	27/06/07	MT PARTENAIRES INGENIERE		16 600,00	33200
M070331	CONSERVATOIRE J.THIBAUD,CONSTRUCTION DE 3 SALLES DE DANSE,LOT 1 CONTROLE TECHNI.	25/07/07	QUALICONSULT		11 505,00	33170
M070332	CONSERVATOIRE J.THIBAUD CONSTRUCTION DE 3 SALLES DE DANSE,LOT 2 MISSION SPS	25/07/07	QUALICONSULT SECURITE		5 134,00	78000
M070333	FOURNITURE ET MAINTENANCE GESTION DE DONNEES DES CHRONOTACHYGRAPHES	25/07/07	STRADA	4 598,66	18 394,64	79300
M070352	CONCEPTION D'1 FONTAINE PLACE DU PALAIS	12/09/07	LESGOURGUES EMMANUELLE		7 740,00	33100
M070372	CRECHE ORNANO-DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT ETUDES DE FAISABILITE ET PROGRAMMATION	12/09/07	ECCTA INGENIERIE		9 950,00	33000
M070374-1	CONCEPTION GRAPHIQUE SUPPORTS DE COMM CONSERVATOIRE JACQUES THIBAUD	19/09/07	FOKO RENE BOELENS	2 508,36	10 033,44	33000
M070377	CRECHE SAINT-AUGUSTIN RESTRUCTURATION	19/09/07	ECCTA INGENIERIE		15 860,00	33000
M070386	MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE MISE EN SECURITE - LOT 2 COORDIN. SPS	24/09/07	SARL GM QUALITE		13 870,00	33151
M070387	MUSUEM D'HISTOIRE NATURELLE MISE EN SECURITE - LOT 3 COORDIN. SSI	24/09/07	DECTA		9 800,00	33700
M070394-1	FORMATION DES CORRESPONDANTS JURIDIQUES	26/09/07	UNIVERSITE MONTESQUIEU BX IV	4 200,00	9 800,00	33608
M070395	PETITE ENFANCE RUE LAGRANGE:AMENAGEMENT D'UNE STRUCTURE	26/09/07	MOURET LUC		16 700,00	33000
M070396	PETITE ENFANCE BD GEORGES V: AMENAGEMENT D'UNE STRUCTURE	26/09/07	MOURET LUC		15 000,00	33000
M070398-1	PRESTATIONS D'ESSOUCHAGE DES ARBRES DE LA VILLE-LOT 2 PAR GRIGNOTTAGE	26/09/07	ECOVANA SARL	4 180,60	16 722,40	81100
M070404	MAISON DE L'EMPLOI,REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES DU GRAND PARC LOT 2 SPS	03/10/07	CSBTP33		4 371,00	33600
M070406	CREATION D'UN RESTAURANT POUR LE PERSON- NEL MUNICIPAL-LOT 1 CONTROLE TECHNIQUE	03/10/07	SOCOTEC		17 570,00	33692
M070407	CREATION D'UN RESTAURANT POUR LE PERSON- NEL MUNICIPAL-LOT 2 COORDINATION SPS	03/10/07	PRESENTS		5 250,00	33310
M070409-1	NETTOYAGE DES LOCAUX DU THEATRE DE LA PERGOLA	03/10/07	ATMOS PROPRETE	5 852,84	11 705,68	72000

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Mairie de
Bordeaux**

Marchés d'un montant compris entre 4 000 € HT et 19 999 € HT conclus en 2007

M070431	ENLEVEMENT DE DECHETS DIVERTS, NETTOYAGE 157 AVENUE LOUIS BARTHOU	17/10/07	EDITRANS		5 905,62	33450
M070447-1	IMPRESSION CHARTE DU MOBILIER URBAIN DE LA MAIRIE DE BORDEAUX	22/10/07	IMPRIMERIE LAPLANTE	3 511,70	10 535,11	33700
M070448	TRADUCTION DE DIVERS DOCUMENTS (COURRIER DISCOURS, TEXTES, COMMUNIQUES DE PRESSE)	02/11/07	GALLAGHER	4 180,60	16 722,40	33000
M070452	RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE A. THOMAS - PROGRAMMISTE	28/11/07	MAITRE PATRICIA		13 725,00	33310
M070463	PARKING PATINOIRE MERIADECK-EQUIPEMENTS TECHNIQUES-ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE	14/11/07	SECOTRAP		14 848,00	33000
M070464	MISSION OPC BOURSE DU TRAVAIL, REAMENAGEMENT PARTIEL DU 4EME ETAGE	27/11/07	ATB		11 000,00	33610
M070466	ENLEVEMENT DE DECHETS DIVERTS, NETTOYAGE RUE PIERRE BAOUR A BORDEAUX	07/11/07	AMALTHEE		5 218,00	33130
M070494	MISSION DE GRAPHISTE APPLICATION-MISE EN PAGE DE LIGNE GRAPHIQUE D'UNE COLLECTION	10/12/07	BLOM JEAN BAPTISTE		9 478,67	75011
M070519	JARDIN BOTANIQUE-DEMEMAGEMENT DES HERBIERS	12/12/07	GUIGARD		4 900,00	33300
M070527	EXPOSITION CHAVAL MUSEE DES BEAUX ARTS IMPRESSION DU CATALOGUE	17/12/07	LE FESTIN	4 180,60	12 541,80	33300
M070529	REHABILITATION SALLE DES FETE GRAND PARC ASSISTANCE A MO - HQE	19/12/07	EUGEE		18 200,00	33000
M070531-1	MONTAGE D'OPERATIONS IMMOBILIERES COMPLE XE LOT 2 ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION	19/12/07	SIEC	2 640,00	8 800,00	33200
M070532-1	MONTAGE D'OPERATIONS IMMOBILIERES COMPLE XES LOT 3 EXPERT ECOLOGIE DEV. DURABLE	19/12/07	EUGEE	3 750,00	18 750,00	33000

TRAVAUX

No marché	Intitulé du marché	Notifié le	Titulaire	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Code postal
M070109	EGLISE DU SACRE COEUR - LOT 2 METALLERIE	21/03/07	LOUBIERE GEORGES		9 314,55	49490
M070131	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS LOT 12 FUMISTERIE	20/04/07	REP INDUSTRIE	2 508,37	10 033,48	33041
M070139	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS LOT 20 COUVERTURE	20/04/07	GALLEGO JEAN PIERRE SARL	2 508,37	10 033,46	33310
M070187	MUSEUM D'HISTOIRES NATURELLES : RESTAURATION DE SPECIMENS NATURALISES	09/05/07	WALTER YVES		8 027,00	41000
M070202-1	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DE VITRAUX D'EGLISES	16/05/07	ATELIER BERNARD FOURNIER	3 344,48	13 377,92	33000
M070203-1	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DE VITRAUX D'EGLISES	16/05/07	ATELIER BERNARD FOURNIER	3 344,48	13 377,92	33000
M070204-1	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DE VITRAUX D'EGLISES	16/05/07	ATELIER BERNARD FOURNIER	3 344,48	13 377,92	33000
M070216	CATALOGUE EXPO PIERRE LACOUR - MUSEE DES BEAUX ARTS	23/05/07	LE FESTIN		9 602,00	33300
M070229	RESTRUCTURATION ECOLE ELEMENTAIRE MONTAUD LOT 8 EQUIPEMENT CUISINE	20/06/07	TECHNI CUISINE		17 707,00	33140
M070282	JARDIN DU GRAND-THEATRE ENGazonnement PAR PLACAGE	20/06/07	TECHNIVERT		11 313,01	33560
M070502	BOULEVARD GEORGES POMPIDOU - VEGETALISATION BANDE AXIALE-2EME TRANCHE	05/12/07	SPORT ENVIRONNEMENT		12 521,00	33270

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Mairie de
Bordeaux**

Marchés d'un montant compris entre 20 000 € HT et 49 999 € HT conclus en 2007

FOURNITURES

No marché	Intitulé du marché	Notifié le	Titulaire	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Code postal
M070001	TAILLE ARCHITECTUREE EN TETES DE CHAT D'ARBRES D'ALIGNEMENT	04/01/07	ELAQUITAINE		26 068,00	33360
M070005	IMPRESSION EDITION ET DIFFUSION DU CATA-	10/01/07	SOMOGY EDITIONS D'ART		23 000,00	75011
M070012-1	ACHAT DE TENTES ET DE BACHES POUR DIVERSES MANIFESTATIONS	17/01/07	TRIGANO INDUSTRIES	8 361,21	25 083,62	75019
M070016	EXPO. LESSING-LOCATION ET INSTALLATION DE MODULES MUSEOGRAPHIQUES	17/01/07	ART CONCEPT SERVICE		29 000,00	33320
M070020-1	SACS REUTILISABLES P/ LA BIBLIOTHEQUE -LOT 1-	07/02/07	ECOBAG	9 240,00	26 332,00	26250
M070022	REALISATION D'UNE BANQUE D'ACCUEIL POUR LE JARDIN BOTANIQUE	24/01/07	LA MANUFACTURE		21 065,92	79000
M070028-1	PRESTATIONS DE GARDIENNAGE -L 6 NOCTURNE EQUIPEMENTS SPORTIFS CONDUCTEUR CANIN	08/02/07	SECURITE PROTECTION PLUS	8 193,98	44 096,99	75006
M070029-1	PRESTATIONS DE GARDIENNAGE - LOT 7 SERVICE DU POLE ASSOCIATIF	08/02/07	SECURITE PROTECTION PLUS	9 974,92	42 608,70	75006
M070032	PRODUITS PHYTOSANITAIRES - LOT 1 INSECTICIDES.FONGICIDES,PRODUITS DIVERS	29/01/07	CIC	20 066,89	28 846,15	33750
M070042-1	LOCATION FOURGONNETTES AVEC CAISSES FRIGORIFIQUES -LOT 2	19/04/07	PETIT FORESTIER AQUITAINE	7 056,03	28 224,09	33270
M070048-1	PIECES DETACHEES, ACCESSOIRES,repairation ENGIN PROPRETE-LOT 5-KRAMER	25/06/07	CMAR	10 033,45	40 133,78	49430
M070049-1	PIECES DETACHEES ET RAPARATION SCARAB	02/03/07	3D	8 361,20	33 444,82	62000
M070050-1	PIECES DETACHEES.ACCESSOIRES-REPARATIONS ENGIN PROPRETE-LOT 7-MULTICAR	25/06/07	LABOR HAKO	5 852,85	23 411,38	33700
M070058-1	PROGICIEL PROGOS : MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE	21/02/07	MGDIS	6 270,90	25 083,61	56010
M070069-1	DEPLACEMENT DE VEHICULES LORS DE MANIFESTATIONS	03/04/07	DEPANNAGE NORD SUD	6 688,96	26 755,86	33700
M070110	LOCATION DE 1 A 4 BERLINES	12/04/07	DEXIA	9 785,02	39 140,07	75015
M070112-1	FOURNITURE DE FONTAINES TYPE TANA	28/03/07	ARTC	10 034,00	40 134,00	21205
M070149	RAYONNAGES ROULANTS POUR JADIN BOTANIQUE CONCEPTION,REALISATION,LIVRAISON,MONTAGE	17/04/07	AMENA INGIERIE		26 936,00	33000
M070172	REALISATION D'UN STAND MAIRIE DE BX A LA FOIRE INTERNATIONALE DE BORDEAUX	25/04/07	EUGENE		24 995,00	33800
M070178	NETTOYAGE LOCAUX ET VITRAGES DE DIVERS BATIMENTS - LOT 3 ETS CULTURELS	23/07/07	ONET SERVICES	12 541,80	37 625,41	33400
M070193-1	FOURNITURE DE BOISSONS ALCOOLISEES, VINS ET SPIRITUEUX POUR TOUS LES SERVICES	16/05/07	RICARD	5 016,72	20 066,88	13308
M070195	DISTRIBUTION DOCUMENTS - LOT 1 POSE D'AFFICHES	16/05/07	BORDEAUX SERVICE SOLIDARITE	12 542,00	37 625,00	33000
M070196	DISTRIBUTION JOURNAL BORDEAUX-MAGAZINE DANS LES BOITES DE BORDEAUX LOT 2	16/05/07	LA POSTE DOTC	12 541,80	37 625,41	33093
M070198	DISTRIBUTION DOCUMENTS - LOT 5 MISE SOUS FILM + MAILING ET PUBLIPOSTAGE ETC....	16/05/07	PRESTA ENTREPRISE INSERTION	8 361,20	25 083,61	33130
M070201	FOURNITURE DE PANIERS OU GRILLES GASTRONOMES POUR FRITES	16/05/07	FROID CUISINE 33	8 362,21	20 903,01	33750
M070205-1	FOURNITURE POSE DE FOURREAUX POUR MATS FESTIVITES,LOT 1 FOURNITURE FOURREAUX	16/05/07	SARL PROVILLE	6 000,00	24 000,00	33640
M070206-1	FOURNITURE POSE DE FOURREAUX POUR MATS FESTIVITES-LOT 2 MASSIFS BETON	16/05/07	SOMOPA SARL	7 500,00	30 000,00	33560

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Mairie de
Bordeaux**

Marchés d'un montant compris entre 20 000 € HT et 49 999 € HT conclus en 2007

M070217-1	ACHAT DE FOURNITURES PHOTOGRAPHIQUES LOT 1	23/05/07	PHOTO DECHARTRE	8 361,04	33 444,81	33000
M070237-1	FOURNITURE DE GAZON DE PLACAGE POUR TERRAINS DE SPORT	05/06/07	SITOFLORE	5 016,72	20 066,88	33114
M070239	LOCATION D'UN GRAND MONOSPACE	25/06/07	DEXIA		22 479,74	75015
M070245-1	PIECES DETACHEES-ACCESSOIRES-REPARATIONS LOT 6 - GRUES HYDRAULIQUES	14/11/07	HYDRAULIQUE AQUITAINE	5 013,73	20 066,89	33600
M070249	LOCATION DE MATERIEL POUR LES KERMESSES 2007 DANS LES ECOLES PRIMAIRES	04/06/07	CENTRE DE LOCATION	5 852,84	23 411,37	33560
M070258-1	FOURNITURES DE BATIMENT POUR TOUS SERVI- CES, LOT 13 EBAUCHES TOUTES CLES	25/07/07	LAVEIX QUINCAILLERIE J	6 688,96	26 755,85	33300
M070268	ORGANISATION MANIFESTATIONS AVEC LE TISSUS ASSOCIATIF BORDELAIS	09/11/07	ANTONIAZZI CLAUDE		41 806,02	33270
M070277	DALLES DE MOQUETTE POUR SOLS SPORTIFS DE GYMNASES	20/06/07	EQUIP'CITE		26 850,00	78360
M070334-1	EQUIPEMENT POUR CHANGE ET ACCESSOIRES DE PUERICULTURE, LOT 1 EQUIPEMENT CHANGE	25/07/07	CIRCUIT COURT CRECHES	9 197,32	30 100,33	
M070335-1	EQUIPEMENT POUR CHANGE ET ACCESSOIRES DE PUERICULTURE, LOT 2 ACCESSOIRES	25/07/07	CIRCUIT COURT CRECHES	13 377,92	40 133,77	
M070342	ANIMATION ET ENCADREMENT DES ATELIERS DE L'ECOLOGIE URBAINE DE BORDEAUX	13/08/07	LA VOIE DES HOMMES		29 040,00	38242
M070345	PUBLIPOSTAGE POUR "ENTREPRENDRE A BX"	13/08/07	OFFICE FRANCE MARKETING	8 361,20	25 083,61	33170
M070348-1	FOURNITURE OUTILLAGE-PETIT MATERIEL HORTICOLE-EQUIPEMENT PROTECTION INDIVIDU	21/08/07	GUILLEBERT	13 795,99	41 806,02	59790
M070367-1	ENLEVEMENT GRAFFITIS LOT N° 2 PRODUITS SPECIAUX	13/11/07	PROCHIMLUB EVOLUTION	18 812,71	37 625,42	32810
M070368-1	STYLOS GRAVES AU LOGO DE LA MAIRIE DE BORDEAUX POUR LES MARIES	01/10/07	INOXCROM	8 361,20	25 083,61	33000
M070370	JARDIN BOTANIQUE, FOURNITURE, MONTAGE, POSE D'UNE CLOTURE BOIS RUE CARDE	12/09/07	LES JARDINS DE LA BRANDE		20 000,00	24380
M070373	RAYONNAGES POUR LE DEPOT D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE GIACOMO MATTEOTTI	04/10/07	MECALUX FRANCE		24 149,68	33700
M070379	MISE EN VALEUR PEDAGOGIQUE SERRES, ESPACE MUSEOLOGIQUE, HALL JARDIN BOTANIQUE LOT 1	03/10/07	LA MANUFACTURE		45 624,00	79000
M070380	MISE EN VALEUR PEDAGOGIQUE SERRES, ESPACE MUSEOLOGIQUE, HALL JARDIN BOTANIQUE, LOT 2	03/10/07	LA MANUFACTURE		28 376,00	79000
M070383	MISE EN VALEUR PEDAGOGIQUE SERRES, ESPACE MUSEOLOGIQUE, HALL JARDIN BOTANIQUE LOT 5	03/10/07	IMAGES ET COULEURS		27 795,00	07100
M070389-1	PEINTURES DE TRACAGE POUR TERRAINS DE SPORT GAZONNES	26/09/07	CAMMA SPORT	12 541,80	25 083,61	56380
M070390-1	PLANTES DESTINEES AUX ESPACES VERTS ET PARCS DE LA VILLE DE BORDEAUX	26/09/07	PEPINIERE DERLY BLAGON	8 361,20	29 264,21	33138
M070411-1	PIECES DETACHEES-ACCESSOIRES-REPARATIONS LOT 9-MATIERE PREMIERE USINAGE MECANIQUE	14/11/07	ASMOBAX	10 033,45	30 100,34	31201
M070421	PISCINE GRAND PARC - MOBILIER BASSIN MATERIEL PEDAGOGIQUE ET DE SECOURS	09/10/07	FUTURA PLAY		23 953,05	67700
M070432	ACHAT D'UNE PRESSE PLIEUSE HYDRAULIQUE POUR LES ATELIERS	17/10/07	MEDIA MACHINES		20 000,00	33100
M070444	DECORATION DE LA VILLE, FOURNITURE ET LI- VRAISON DE SAPINS DE NOEL	22/10/07	ARBORIS		23 520,00	01630
M070450	MONOGRAPHES EXPO A. ROLL A. SMITH MUSEE DES BEAUX ARTS	24/10/07	SOMOGY EDITIONS D'ART	16 722,40	41 806,02	75011
M070471-1	PRODUITS D'ENTRETIEN - LOT 4 LESSIVE LINGE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT	19/12/07	PIERRE LE GOFF	10 033,44	40 133,78	33042
M070473-1	MOBIERS URBAINS DE SIGNALISATION D'IN- FORMATION LOCALE	14/11/07	SDS	5 016,72	20 066,88	33370
M070479	FOURNITURE POSE DE MATERIEL SPORTIF LOT 2 MATERIEL AVEC TRAVAUX DE POSE	14/11/07	NOUANSPORT		32 270,15	37460

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Mairie de
Bordeaux**

Marchés d'un montant compris entre 20 000 € HT et 49 999 € HT conclus en 2007

M070480	FOURNITURE ET POSE DE MATERIEL SPORTIF LOT 3 MATERIEL SANS POSE	14/11/07	SPORT FRANCE		31 009,65	60820
M070491-1	ACHAT D'URNES POUR LES ELECTIONS LOT 1	27/11/07	DOUBLET	15 050,16	45 150,48	59710
M070492	ACHAT DE TABLES POUR LES URNES LOT 2	27/11/07	DOUBLET	20 903,01	29 264,21	59710
M070498	PRODUITS D'ENTRETIEN ET DE TRAITEMENT POUR MIROIR DES QUAIS	04/12/07	BRENNTAG AQUITAINE	5 852,84	23 411,37	33015
M070517-1	POTELETS A MEMOIRE DE FORME POUR LES ESPACES PUBLICS	12/12/07	SODILOR	6 020,96	24 080,26	57207
M070525-1	FOURNITURE DE PAIN-VIENNOISERIE-GATEAUX DE LUNCH-PATISSERIE-GLACE POUR LA DUNE	17/12/07	CHERIN VINCENT	5 016,72	20 066,88	33260

SERVICES

No marché	Intitulé du marché	Notifié le	Titulaire	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Code postal
M070057	CITE CLAVEAU : EXPERTISES TECHNIQUES	08/02/07	BUREAU DE CONTROLE GIRONDIN		30 968,00	33310
M070061	RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE BECK BUISSON LOT 2 CONTROLE TECHNIQUE	21/02/07	QUALICONSULT		31 430,00	33170
M070064	BIBLIO MERIADECK/REQUALIF DU SERVICE AU PUBLIC - LOT 1 CONTROLE TECHNIQUE	21/02/07	APAVE SUD EUROPE		29 120,00	33370
M070071	PRESTATIONS FUNERAIRES LOT 2 REALISATION OBSEQUES DE PERSONNES DEMUNIES	15/03/07	POMPES FUNEBRES REGIONALES	19 184,40	39 328,02	33000
M070072	PRESTATIONS FUNERAIRES LOT 3 TRANSPORT DE CORPS ET FUNERARIUM	15/03/07	QUINTANA PFPE B	30 100,33	45 150,50	33440
M070083	TRANSPORT D'OEUVRES D'ART/FABRICATION DE CAISSONS ET EMBALLAGE EXPO A. LHOTE	08/03/07	LP ART		27 485,00	31400
M070103	ANCIEN SITE DE LA CRAMA:AMENAGEMENT CHAR TREUSE-M.D'OE + MISSION DE BASE + OPC	02/05/07	MOURET LUC		31 680,00	33000
M070114	PARC ST-MICHEL:AMENAGEMENTS SPORTIFS- QUAIS STE-CROIX/DE LA MONNAIE-EN GPT	04/04/07	NOUVELLE AGENCE		35 133,00	33290
M070147	GROUPE SCOLAIRE BECK BUISSON RESTRUCTU- RATION COMPLETE-LOT 2 ASSISTANCE MO	04/04/07	DOMENGER SERGE		47 320,00	33700
M070168-1	PRESTATIONS GARDIENNAGE POUR SERVICES MUNICIPAUX-L 2 PISCINE TISSOT	17/07/07	SECURITE PROTECTION PLUS	11 920,00	29 800,00	75006
M070177-1	NETTOYAGE LOCAUX ET VITRAGES DE DIVERS ETS LOT 2 CRECHES HALTES-GARDERIES	21/11/07	ECOPROP	5 351,17	21 404,68	33140
M070181-1	NETTOYAGE LOCAUX ET VITRAGES DE DIVERS ETABLISSEMENTS-LOT 6 DIVERS ETS	21/11/07	ECOPROP	10 033,44	30 100,33	33140
M070188	FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET 2007	09/05/07	SAS FEERIE		33 863,00	44805
M070234	AUDIT SUR LE SERVICE DES PERMIS DE CONSTRUIRE	04/06/07	AGRIATE CONSEIL		37 625,42	92100
M070261	CAPTATION TRANSMISSION PAR INTERNET DU CONSEIL MUNICIPAL DE BORDEAUX	13/06/07	ENDIRECTV.COM	0,00	41 806,02	93140
M070262	EGLISE ST-PAUL:RESTAURATION-PROGRAMME 2007	13/06/07	GOUTAL MICHEL		35 000,00	75010
M070263	EGLISE ST-MICHEL:RESTAURATION-PROGRAMME 2007	13/06/07	GOUTAL MICHEL		21 593,29	75010
M070264	EGLISE STE-EULALIE-RESTAURATION-PROGRAM- ME 2007	13/06/07	GOUTAL MICHEL		32 477,80	75010
M070274	CRECHE GINESTOUS-RESTRUCTURATION DIAGNOSTIC	11/07/07	MAITRE PATRICIA		34 065,00	33310
M070280	MANIFESTATION AGORA - ORGANISATION DEBAT ET CONCEPTION SITE INTERNET	20/06/07	CADRES DE VILLES		20 750,00	78600
M070299	EGLISE ST-MARTIAL : MISSION DE BASE LOI MOP-restauration du clocher	27/06/07	CAROLE DUPUIS LE MARECHAL		26 000,00	33000

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Mairie de
Bordeaux**

Marchés d'un montant compris entre 20 000 € HT et 49 999 € HT conclus en 2007

M070316-1	LOCATION ET BLANCHISSAGE DE LINGE POUR LE CABINET DU MAIRE	31/07/07	BLANCHISSERIE PRESSING AQUITAINE	14 214,05	28 428,10	33127
M070321	QUARTIER CHARTRONS - ILOT DUPATY ETUDE PRE OPERATIONNELLE	04/07/07	BOUZOU BERNARD		39 000,00	33000
M070330	EGLISE SAINT PAUL - ECHAFFAUDAGES DEVANT RETABLES DU TRANSEPT	18/07/07	ENTREPOSE ECHAFFAUDAGES		22 140,42	33564
M070337-1	RECENSEMENT PAYASAGE ARCHITECTURAL ET URBAIN - MISSION D'ASSISTANCE	25/07/07	MELISSINOS ALEXANDRE	19 012,50	27 885,00	75005
M070339	PROMOTION CANDIDATURE BORDEAUX 'CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2013'	30/07/07	DEUXIEME BUREAU		41 806,02	75003
M070343	MISSION MODIFICATION DU PLU	13/08/07	PAYSAGES POSSIBLES		40 500,00	92330
M070347	MISSION DE RELEVÉ DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX	21/08/07	ASTERM		37 071,00	33140
M070351	MAISON DE L'ENVIRONNEMENT, ETUDES DE FAI SABILITE, PROGRAMMATION	05/09/07	CPO		23 350,00	93100
M070375	MISSION D'EVALUATION DU CCAS	19/09/07	CIRESE		34 210,00	31300
M070385	MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE MISE EN SECURITE -LOT 1 CONTROLE TECHNIQ	24/09/07	APAVE CETE SO		34 720,00	33370
M070391	RECHERCHE MECENAT.PARTENARIAT POUR EXPO. MUSEE DES BEAUX-ARTS	14/11/07	NK PARTNERS	5 852,84	23 411,37	75008
M070392	PROJET ZAC BASTIDE 2 - PRESTATIONS D'ASSISTANCE A LA CONCERTATION	26/09/07	CADRES DE VILLES		41 200,00	78600
M070397-1	PRESTATIONS D'ESSOUCHAGE DES ARBRES DE LA VILLE-LOT 1 PAR CAROTTAGE	26/09/07	DESSOUCH ARBRES	6 688,96	26 755,85	81100
M070403	MAISON DE L'EMPLOI,REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES DU GRAND PARC,LOT 1 CT	03/10/07	QUALICONSULT		21 910,00	33170
M070451	ELABORATION D'UN CADRE ORGANISATIONEL DES TEMPS PERISCOLAIRES	24/10/07	COOP'ALPHA		24 500,00	33310
M070453	MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE MISE EN SECURITE-LOT 4 ASSIST. M.OEUVRE	31/10/07	BEHI		27 600,00	31527
M070486	EXPERTISE TECHNIQUE D'UN BATIMENT EXIS- TANT	29/11/07	PINCHON- INGENIERIE SERVICES		37 334,70	75008
M070487	GRAND-THEATRE - REMISE EN ETAT DU MONTE-DECORS(DIAGNOSTIC EQUIPEMENTS SCENIQUES)	26/11/07	CHANGEMENT A VUE		49 998,80	75014
M070497	MUSEOGRAPHIE SCENOGRAPHIE EXPOSITION BORDEAUX ENTRE 2 GUERRES MUSEE AQUITAINE	28/11/07	GROUPE ICI MEME		25 000,00	75020
M070511	GS PAUL BERT-MISSION DE M.D'OE & OPC AMENAGEMENT DU 3° ETAGE	12/12/07	PIZON BERNARD		49 776,00	33880
M070515	HOTEL DE VILLE-RESTAURATION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL-ETUDE PREALABLE	19/12/07	GOUTAL MICHEL		39 786,80	75010

TRAVAUX

No marché	Intitulé du marché	Notifié le	Titulaire	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Code postal
M070008-1	TAILLE ARCHITECTUREE EN RIDEAU DES PLA- TANES DE L'AVENUE THIERS	10/01/07	SAMU		24 120,00	78000
M070021	MUSEE D'AQUITAINE - ASPIRATION COPEAUX ATELIER MENUISERIE	24/01/07	SAMSOD APPLICATIONS		43 993,48	58260
M070075	STADE CHABAN DELMAS - RENFORCEMENT DES MIRADORS LOT 3 MENUISERIES EXTERIEURES	24/05/07	SOBLACO		36 800,00	33390
M070079	EGLISE SAINTE-EULALIE - LOT 1 MAÇONNERIE-PIERRE DE TAILLE	19/04/07	CAZENAVE SA		44 948,96	33015
M070080	EGLISE SAINTE-EULALIE - LOT 2 RESTAURATION DE DECORS ANCIENS	19/04/07	DUFON JL ATELIER		31 792,00	33360
M070092	CONSTRUCTION ESPACE LAGRANGE LOT 9 CARRELAGE FAIENCE	16/05/07	ACTISOL		44 344,31	33320

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Mairie de
Bordeaux**

Marchés d'un montant compris entre 20 000 € HT et 49 999 € HT conclus en 2007

M070093	CONSTRUCTION ESPACE LAGRANGE LOT 10 PEINTURE	16/05/07	LARREY ENTREPRISE		36 626,81	33100
M070095	CONSTRUCTION ESPACE LAGRANGE LOT 12 PLOMBERIE SANITAIRE	13/06/07	SOCIETE DES OUVRIERS PLOMBIERS		36 394,04	33130
M070097	CONSTRUCTION ESPACE LAGRANGE LOT 14 ASCENSEUR	16/05/07	SFA KONE		23 750,00	06303
M070101	PARC FLORAL-ACCES SUD-TERRASSEMENT POUR FOSSES ET PLANTATIONS	14/03/07	EDIFLORE		24 329,10	33450
M070120	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTION LOT 1 MACONNERIE	20/04/07	MARTI	8 361,21	33 444,84	33130
M070122	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS LOT 3 ETANCHEITE	20/04/07	SET ETANCHEITE	8 361,21	33 444,84	33300
M070127	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS LOT 8 PLOMBERIE	20/04/07	MENDIONDO	6 688,97	26 755,88	30350
M070130	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS LOT 11 ELECTRICITE	20/04/07	FORCLUM AQUITAINE	8 361,21	33 444,84	33602
M070138	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS LOT 19 MACONNERIE	20/04/07	ENTREPRISE DE PEINTURE MINOS	5 016,73	20 066,92	33260
M070141	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS LOT 22 ELECTRICITE	20/04/07	FORCLUM AQUITAINE	5 016,74	20 066,96	33602
M070143	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS LOT 24 NETTOYAGE RESEAUX	20/04/07	SANITRA FOURRIER	5 016,73	20 066,92	33700
M070144	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS LOT 25 REPARATION ELECTRO	20/04/07	ARCAFROID PRIOLET	5 016,74	20 066,96	33470
M070163	GOLF DE BORDEAUX-LAC - AMELIORATION DES STATIONS HYDROELECTRIQUE	18/04/07	TECHNI EAU		49 945,00	33290
M070215	STADE CHABAN DELMAS - CAMPAGNE DE PURGE des éléments en béton	23/05/07	COFEX LITTORAL		31 020,00	33100
M070227	RESTRUCTURATION ECOLE ELEMENTAIRE MONTAUD LOT 6 PLOMBERIE SANITAIRE	20/06/07	PROSERV		40 551,46	33100
M070230	RESTRUCTURATION ECOLE MONTAUD LOT 9 ASCENSEUR	25/07/07	NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEUR		21 600,00	86280
M070235	STADIUM BORDEAUX-LAC REMPLACEMENT DES MONTE-HANDICAPES	04/06/07	ASCENSEURS F.PLAUD		30 971,10	33600
M070271	FETE DU FLEUVE-CONCEPTION-REALISATION D'UN STAND POUR LA MAIRIE	13/06/07	TOTEMS		26 416,00	33321
M070376	SQUARE JOSEPHINE AMENAGEMENT PAYSAGER	19/09/07	A2S		39 555,40	33650
M070402	CRECHE MALBEC-POLE NANSOUTY DEMOLITION	03/10/07	DEMOLITION GIRONDE		42 700,00	33140
M070430	JARDIN RAYMOND POINCARRE-AMENAGEMENT PERIPHERIQUE DE L'AIRE DE JEUX	17/10/07	A2S		33 540,40	33650
M070524	TAILLE ARCHITECTUREE TETE DE CHAT D'ARBRES-LOT 1 BLD ALBERT 1ER,JJ BOSCH	12/12/07	ELAQUITAINE		30 870,00	33360

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Mairie de
Bordeaux**

Marchés d'un montant compris entre 50 000 € HT et 89 999 € HT conclus en 2007

FOURNITURES

No marché	Intitulé du marché	Notifié le	Titulaire	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Code postal
M070006	PROJETS STRATEGIQUES:FOURNITURE D'UN OUVIL DE SUIVI ET DE PILOTAGE	16/01/07	UNILOG IT SERVICES	12 541,81	50 167,22	33700
M070007	BIBLIOMUNICIPALE:FOURNITURE-MAINTENANCE OUTILS INFORMATIQUES P/HANDICAPES	10/01/07	ALPHABRILLE	16 722,41	66 889,63	92120
M070014	FLASHAGE ET IMPRESSION DE DOCUMENTS POUR LES SERVICES	05/03/07	PAO SYSTEME SA	16 723,00	66 890,00	33185
M070024-1	PRESTATIONS DE GARDIENNAGE - LOT 2 POLICE MUNICIPALE	08/02/07	AGIR PROTECTION SUD	12 923,08	72 320,00	24000
M070027-1	PRESTATIONS DE GARDIENNAGE - LOT 5 PISCINE GALIN	08/02/07	SECURITE PROTECTION PLUS	11 969,90	51 130,40	75006
M070034	PRODUITS PHYTOSANITAIRES - LOT 3 ENGRAIS AMENDEMENTS,TOURBES	29/01/07	MEDAN SA	0,00	72 324,41	33326
M070035-1	MATERIEL D'ARROSAGE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE BORDEAUX	29/01/07	IRRIGARONNE SA	16 722,40	58 528,43	33140
M070040	ACQUISITION ENGIN ET MATERIEL POUR ENTRETIEN TERRAINS DE SPORT	12/02/07	DESTRIAN SA		65 859,56	33370
M070041-1	LOCATION FOURGONNETTES AVEC CAISSES FRIGORIFIQUES - LOT 1	19/04/07	PETIT FORESTIER AQUITAINE	46 152,25	76 920,41	33270
M070043-1	LOCATION DE 53 BERLINES	22/02/07	REAGROUP FRANCE SUD OUEST		69 146,39	33306
M070044-1	FOURNITURE DE PIECES DETACHEES - LOT 1 PEINTURE, SOLVANTS, COLLES, ACCESSOIRES	18/04/07	LOUSTALET GALINIE	20 903,00	83 612,00	33083
M070056-1	LOCATION D'ENGIN DE TP AVEC CHAUFFEUR	07/02/07	FAYAT ENT. T.P.	25 083,61	50 167,22	33502
M070068-1	GUIDES PRATIQUES : REALISATION	27/02/07	KUBIK	16 722,41	66 889,63	33300
M070164	ACHAT D'OBJETS PROMOTIONNELS-LOT 1	18/04/07	OBJET	12 541,81	50 167,22	33290
M070165	ACHATS D'OBJETS PROMOTIONNELS - LOT 2 TEXTILE	18/04/07	OBJET	16 722,41	66 889,63	33290
M070166	ACHAT D'OBJETS PROMOTIONNELS-LOT 3	18/04/07	FULL COM	12 541,81	50 167,22	33700
M070211	ACQUISITION DE 600 BICYCLETTES	23/05/07	INTERCYCLES		84 600,00	85000
M070236-1	ARMOIRES FROIDES POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE -ETS SCOLAIRES PETITE ENFANCE	23/07/07	CREAT SERVICES	20 903,01	83 612,04	33130
M070251	RENOUVELLEMENT ENGIN-MATERIEL PROPRETE LOT 2 : 1 LAVEUSE	20/06/07	CMAR		75 344,50	49430
M070252	RENOUVELLEMENT ENGIN-MATERIELS PROPRETE LOT 3 - 1 MICRO-BENNE	25/06/07	PROVENCE BENNES ENVIRONNEMENT		54 648,00	13410
M070256-1	PRESTATIONS D'ANALYSES - LOT N° 2 HYGIENE ALIMENTAIRE	06/06/07	IEEB	16 722,41	50 167,22	33300
M070286-1	ACHAT PLANTES VERTES ET FLEURIES POUR ESPACES VERTS DE LA MAIRIE DE BORDEAUX	27/06/07	CASH ANJOU	20 903,07	54 347,82	49009
M070302-1	LOCATION ACHAT MATERIELS AUDIO VISUELS ECLAIRAGE SCENIQUE,SONO,POUR MANIFS DIV.	24/07/07	LIMELIGHT	16 722,41	66 889,63	33300
M070303-1	LOCATION ACHAT MATERIELS AUDIOVISUELS ECLAIRAGE SCENIQUE,SONO,POUR MANIFS, DIV.	24/07/07	LES ATELIERS LUMIERE	16 722,41	66 889,63	33700
M070310-1	PAPIERS DIVERS ET CARTONS POUR TOUS LES SERVICES DE LA MAIRIE - LOT 2	20/07/07	INAPA EX NAVARRE PAPETERIE	0,00	80 000,00	33042
M070336-1	CONSOLIDATION ET PROTECTION DE DOCUMENTS (FILMS,ADHESIFS,POCHETTES,CIRE,COLLE...)	25/07/07	ASLER	20 903,01	83 612,04	69530
M070344-1	ACHAT DE LINGE DE MAISON	13/08/07	CHEMISERIE LINGERIE DU MARAIS	25 083,62	50 167,22	75003

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Mairie de
Bordeaux**

Marchés d'un montant compris entre 50 000 € HT et 89 999 € HT conclus en 2007

M070366-1	ENLEVEMENT GRAFFITIS LOT N° 1 PRODUITS ET MATERIELS SPECIFIQ	13/11/07	STOP GRAF	15 886,29	63 545,15	93140
M070419	MATERIEL PHOTO ACCESSOIRES,PERIPHERIQUES L 2 AUTRES EQUIPEMENTS	11/12/07	TOURNY PHOTO	12 541,81	50 167,22	33000
M070420-1	PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES,LEVES PLANIME TRIQUES ET ALTIMETRIQUES	09/10/07	PEDEZERT/LABELLE/ABAC/BOUR AYNE	33 444,81	83 612,04	33600
M070429-1	HORODATEURS STELIO SOLAIRE:FOURNITURE DE PIECES DETACHEES(HORS CONSOMMABLES)	25/10/07	PARKEON EX SCHLUMBERGER	12 541,80	50 167,22	25075
M070437-1	VEHICULES-LOT 3-FOURGONNETTES TÔLEES VOLUME DE 3 A 8 M3	29/11/07	CITROEN	15 016,50	60 066,00	33310
M070441-1	VEHICULES-LOT 7 : PICK UP URBAIN AVEC BENNE BASCULANTE	29/11/07	GROUPE PIGEON	12 750,84	51 003,35	33523
M070442	FOURNITURE D'UNE SOLUTION HEBERGEES DE GESTION ET SUIVI DE TELEALERTE	17/10/07	GEDICOM	12 541,81	50 167,00	94420
M070457-1	FOURNITURE DE SUBSTRATS DE CULTURES POUR PRODUCTIONS HORTICOLES HORS-SOL	31/10/07	CIC	16 722,40	58 528,42	33750
M070461	FOURNITURE-MONTAGE D'UNE STRUCTURE COU- VERTE 'MULTI-CHAPELLE'	14/11/07	MEDAN SA		68 173,00	33326
M070462-1	PLANTES DESTINEES AUX PRODUCTIONS HORTI- COLES DE LA MAIRIE DE BORDEAUX	14/11/07	MILLET DIFFUSION SEMENCES	20 903,00	58 528,42	31200
M070481	FOURNITURE POSE DE MATERIEL SPORTIF LOT 4 POUR AIRES DE JEUX DES ECOLES	14/11/07	SONESDI	20 903,01	83 612,04	33810
M070485	FABRICATION D'ISOLOIRS POUR LES ELECTIONS	21/11/07	LETOILE	41 806,02	58 528,42	33520
M070518-1	MATERIAUX POUR VOIRIE ET ESPACES PUBLICS	13/12/07	BMSO / POINT P	20 000,00	69 649,00	33800

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Mairie de
Bordeaux**

Marchés d'un montant compris entre 50 000 € HT et 89 999 € HT conclus en 2007

SERVICES

No marché	Intitulé du marché	Notifié le	Titulaire	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Code postal
M070146	GRUPE SCOLAIRE BECK BUISSON RESTRUCTU- RATION COMPLETE LOT 1 MISSION OPC	04/04/07	OUEST COORDINATION		53 240,00	33150
M070154	1200 REPAS EN VUE DES ELECTIONS PRESIDEN TIELLES ET LEGISLATIVES	11/04/07	HUMBLLOT TRAITEUR	29 264,21	75 251,00	33610
M070167-1	PRESTATIONS GARDIENNAGE POUR SERVICES MUNICIPAUX-L 1 JARDIN BOTANIQUE	17/07/07	SECURITE PROTECTION PLUS	29 800,00	74 500,00	75006
M070170	SERVICES TRAITEURS: COCKTAIL GASTRONOMI- QUE DEJEUNATOIRE/DINATOIRE POUR LE CAB.	09/05/07	LACOSTE TRAITEUR	33 444,82	83 612,04	33320
M070171	SERVICES TRAITEURS : REPAS CUISINE GAS- TRONOMIQUE POUR LE CAB. ET LES R.I.	09/05/07	LACOSTE TRAITEUR	25 083,61	58 528,43	33320
M070194	PRIX D'ARCHITECTURE-MISSION COMMISSARIAT BIENNALE AGORA 2008	16/05/07	AGENCE NICOLAS MICHELIN		69 000,00	75010
M070214	CONCEPTION-REALISATION ET MISE EN OEUVRE D'UNE PUBLICITE POUR DECIDEUR ECONOMIQUE	23/05/07	KDRILL PROD		58 348,10	33000
M070255-1	PRESTATIONS D'ANALYSES - LOT 1 ANALYSE D'EAU	06/06/07	IEEB	16 722,41	50 167,22	33300
M070259-1	RESTAURATION DOCUMENTS ANCIENS BIBLIO MUNICIPALE	13/06/07	ATEL REST PATRIM ECRIT ANCIEN	12 541,80	50 167,22	11700
M070259-2	RESTAURATION DOCUMENTS ANCIENS BIBLIO MUNICIPALE	13/06/07	ATEL REST PATRIM ECRIT ANCIEN	12 541,80	50 167,22	11700
M070289	PISCINE TISSOT-TX DE RENOVATION INTERIEU RE ET INSTALLATIONS TECHNIQUES	03/07/07	FRANCKBECK.ARCHITECTURES		51 600,00	33200
M070291	QUARTIER MERIADECK - ELABORATION PROJET URBAIN	27/07/07	FLINT EURL D ARCHITECTURE		66 889,63	33000
M070292	QUARTIER MERIADECK - ELABORATION PROJET URBAIN	27/07/07	SEURA		66 889,63	75011
M070293	QUARTIER MERIADECK - ELABORATION PROJET URBAIN	27/07/07	L'AUC		67 570,00	75010
M070324-1	VERIFICATION ENTRETIEN DU MATERIEL DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE	25/07/07	CHRONOFEU		88 097,78	33370
M070369-1	DIAGONSTIC ARBORICOLE ET EXPERTISE D'ARBRES D'ORNEMENT	24/09/07	ATELIER DE L'ARBRE	16 722,40	66 889,63	24000
M070408-1	LOCATION DE PHOTOCOPIEURS NOIR & BLANC POUR LES ECOLES DE BORDEAUX	31/12/07	SOFEB	49 788,00	76 065,00	33700
M070456	THEATRE NATIONAL DE BDX AQUITAINE-SALLE VITEZ-MISSION DE M.D'OEUVRE SCENOGRAPHI-	31/10/07	ARCHITECTURE ET TECHNIQUE		72 158,49	78180
M070504	LOGICIELS ET PRESTATIONS SIG LOT 1 FOURNITURE ET MAINTENANCE LOGICIEL	12/12/07	GEO CONCEPT	16 722,40	66 889,60	75647
M070522	MARCHE DE LERME-REHABILITATION-M. D'OE. SUR ESQUISSE	21/12/07	50/01 STUDIO D'ARCHITECTURE		77 512,50	33000
M070533	ZAC BASTIDE 2 - MISSION AMENAGEMENT DURABLE	19/12/07	CAP TERRE		58 300,00	78000

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Mairie de
Bordeaux**

Marchés d'un montant compris entre 50 000 € HT et 89 999 € HT conclus en 2007

TRAVAUX

No marché	Intitulé du marché	Notifié le	Titulaire	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Code postal
M070076	STADE CHABAN DELMAS - RENFORCEMENT DES MIRADORS LOT 4 ELECTRICITE	24/05/07	SPIE SUD OUEST		56 179,30	33400
M070085	CONSTRUCTION ESPACE LAGRANGE LOT 2 CHARPENTE BOIS, COUVERTURE ZINC	16/05/07	GALLEGO JEAN PIERRE SARL		67 415,00	33310
M070086	CONSTRUCTION ESPACE LAGRANGE LOT 3 CHARPENTE METALLIQUE	13/06/07	DL OCEAN		67 212,00	33610
M070089	CONSTRUCTION ESPACE LAGRANGE LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES METALLIQUE	16/05/07	LAVAL		66 113,70	24100
M070090	CONSTRUCTION ESPACE LAGRANGE LOT 7 SERRURERIE	16/05/07	LAVAL		71 585,45	24100
M070108	EGLISE DU SACRE COEUR - LOT 1 RESTAURATION FAÇADE PRINCIPALE	21/03/07	ENTREPRISE QUELIN		53 510,21	33650
M070123	TRAVAUX URGENCE DANS BATIMENTS COMMUNAUX LOT 4 PLATRERIE PLAFONDS SUSP ISOLATION	23/07/07	SEGONZAC SA	16 722,40	66 889,60	33870
M070133	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS LOT 14 GRILLES RIDEAUX	20/04/07	ARNAUD	16 722,41	66 889,64	33300
M070135	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS LOT 15 ALARME INCENDIE	20/04/07	FORCLUM AQUITAINE	20 903,01	83 612,04	33602
M070155	MUSEE D'AQUITAINE - SECURITE INCENDIE LOT 6 DEMOLITION	11/04/07	CAZENAVE SA		59 996,29	33015
M070226	RESTRUCTURATION ECOLE ELEMENTAIRE MONTAUD LOT 5 SOLS SOUPLES	20/06/07	SAYE SERGE SARL		63 876,76	33310
M070228	RESTRUCTURATION ECOLE ELEMENTAIRE MONTAUD LOT 7 PEINTURE	20/06/07	LARREY ENTREPRISE		50 916,50	33100
M070254	GYMNASSE BRUN - REMPLACEMENT DU PARQUET BOIS	06/06/07	DECOTURF FRANCE		83 134,00	33150
M070405	MUSEE D'AQUITAINE - SECURITE INCENDIE LOT 7 GROUPE ELECTROGENE	03/10/07	JP FAUCHE ENERGIE		55 854,60	33213
M070484	COMPLEXE BUSCAILLET-RENOVATION ETANCHEIT EN TOITURE TERRASSE (BAT.RUE DE NEW YORK	05/12/07	SOPREMA SA		54 357,20	33326
M070496	JARDINS FAMILIAUX DES AUBIERS LOT 2 - TRAVAUX CLÔTURE ET EQUIPEMENT	28/11/07	GERMAIN ENVIRONNEMENT		79 040,00	30750

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Mairie de
Bordeaux**

Marchés d'un montant compris entre 90 000 € HT et 134 999 € HT conclus en

FOURNITURES

N° de marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire	Code postal
M070033	PRODUITS PHYTOSANITAIRES - LOT 2 DESHERBANTS	29/01/07	77 759,20	108 695,65	CIC	33750
M070104-1	AIRES DE JEUX D'ENFANTS ET MAINTENANCE LOT 1 AIRES JEUX ENFANTS 9 MOIS 3 ANS	18/04/07	25 083,62	100 334,48	HUSSON COLLECTIVITE	68650
M070105-1	AIRES DE JEUX ET MAINTENANCE LOT 2 AIRES DE JEUX ENFANTS 2 A 12 ANS	18/04/07	33 444,82	133 779,26	KOMPAN AGENCE SUD OUEST	33510
M070175-1	ACHAT ET LIVRAISON DE VAISSELLE	04/05/07	26 233,28	104 933,11	ECOTEL	33170
M070192	HALL D'ACCUEIL DE LA MAIRIE : PROGICIEL DE GESTION DES FILES D'ATTENTE	16/05/07	25 083,61	100 334,45	ESII MEDIA ACCUEIL	34880
M070298	STADE CHABAN DELMAS - EQUIPEMENT SIEGES TRIBUNE PRESIDENTIELLE ET D'HONNEUR	27/06/07		97 591,77	ASSISESPORTIVE	34570
M070311-1	FOURNITURE ET IMPRESSION D'ENVELOPPES POUR TOUS LES SERVICES DE LA MAIRIE	20/07/07	32 000,00	128 000,00	ENVEL IMPRIM	33700
M070356-1	DOCUMENTAIRES POUR TOUS LES SERVICES LOT 2 LIBRAIRIE DE DETAIL	14/11/07	33 444,82	133 779,26	LA MACHINE A LIRE	33000
M070378-1	VELOS DE LA VILLE-ENTRETIEN-REPARATION DU PARC	10/10/07	29 264,21	117 056,85	VELO SERVICE	33800
M070399-1	SURVEILLANCE NOCTURNE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA VILLE DE BX	26/09/07	29 264,21	100 334,44	AUTOUR DE LA LUMIERE	37700
M070436-1	VEHICULES-LOT 2-FOURGONS T6LES 12 M3 ENVIRON	29/11/07	25 600,00	102 400,00	AQUITAINE VEHICULES INDUSTRIELS	33523
M070440-1	VEHICULES-LOT 6 : FOURGON AVEC BENNE BASCULANTE	29/11/07	30 650,00	122 600,00	FRANCE POIDS LOURDS	24330
M070470-1	PRODUITS D'ENTRETIEN - LOT 3 RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT	19/12/07	27 591,97	110 367,89	PUODOR	27670

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Mairie de
Bordeaux**

Marchés d'un montant compris entre 90 000 € HT et 134 999 € HT conclus en

SERVICES

N° de marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire	Code postal
M070017	ARMOIRE A PLANS ELECTRONIQUE:FOURNITURE, MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE	19/01/07	33 444,81	133 779,26	SESIN	13016
M070070	PRESTATIONS FUNERAIRES LOT 1 REALISATION OBSEQUES DE PERSONNES AYANT UN CONTRAT	15/03/07	33 444,82	91 973,24	POMPES FUNEBRES REGIONALES	33000
M070113	PROGICIEL MOBYDOC - MAINTENANCE EVOLUTI- VE	28/03/07	25 083,61	100 334,45	MOBYDOC	31000
M070183-1	NETTOYAGE DES VITRAGES ET LOCAUX - LOT 8 INSTALLATIONS SPORTIVES	11/05/07	41 806,02	125 418,06	THOMER	33800
M070213-1	ANALYSE ET DIAGNOSTIC DES SOLS POLUES LOT 2 SONDAGES	13/08/07	33 445,00	133 779,00	SOLTECHNIC AQUITAINE	33520
M070294	QUARTIER DU LAC - ELABORATION PROJET URBAIN	27/07/07		100 300,00	DUSAPIN ET LECLERCQ	75020
M070295	QUARTIER DU LAC - ELABORATION PROJET URBAIN	27/07/07		100 410,00	URBANE	31100
M070296	QUARTIER DU LAC - ELABORATION PROJET URBAIN	27/07/07		99 950,00	TGT ET ASSOCIES	92652
M070328	RAMASSAGE SCOLAIRE ECOLE MONTAUD	18/07/07	14 218,00	90 048,00	CITRAM AQUITAINE	33042
M070338	BOURSE DU TRAVAIL - RAVALEMENT PARTIEL DU 4° ETAGE - EN GROUPEMENT	30/07/07		121 774,00	GOUTAL MICHEL	75010
M070446	LOCATION D'ENGINS TP AVEC CHAUFFEUR	22/10/07	25 083,61	100 334,44	FAYAT ENT. T.P.	33502
M070505	LOGICIELS ET PRESTATIONS SIG LOT 2 PRESTATIONS D'EXPERTISE SIG	12/12/07	25 083,61	108 695,65	GEO CONCEPT	75647

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Mairie de
Bordeaux**

Marchés d'un montant compris entre 90 000 € HT et 134 999 € HT conclus en

TRAVAUX

N° de marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire	Code postal
M070019	EGLISE SAINT-PIERRE RESTAURATION DES SOUBASSEMENTS DU PORTAIL CENTRAL	02/02/07		114 644,40	ENTREPRISE QUELIN	33650
M070087	CONSTRUCTION ESPACE LAGRANGE LOT 4 COUVERTURE ETANCHEITE BARDAGE	13/06/07		99 172,23	SOPREMA SA	33326
M070088	CONSTRUCTION ESPACE LAGRANGE LOT 5 MENUISERIE BOIS	16/05/07		109 016,00	ART BOIS 24	33270
M070091	CONSTRUCTION ESPACE LAGRANGE LOT 8 PLATRERIE DOUBLAGE FAUX PLAFONDS	16/05/07		115 547,57	NAVELLIER GILLES	33700
M070094	CONSTRUCTION ESPACE LAGRANGE LOT 11 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMAT.	16/05/07		116 888,01	ALPHACLIMAT	33270
M070096	CONSTRUCTION ESPACE LAGRANGE LOT 13 ELECTRICITE, COURANT FORT, FAIBLE	16/05/07		91 299,65	ACE2I	33290
M070098	CONSTRUCTION ESPACE LAGRANGE LOT 15 VRD ESPACES VERTS	16/05/07		122 640,87	CREGUT ATLANTIQUE	33700
M070128	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS LOT 9 PEINTURE	20/04/07	33 444,82	133 779,28	OK PEINTURE	33600
M070190	STADIUM BORDEAUX-LAC - REFECTION DES AIRES D'ATHLETISME	16/05/07		118 646,95	FIELDTURF TARKETT	92748
M070223	RESTRUCTURATION ECOLE ELEMENTAIRE MONTAUD LOT 2 MENUISERIE BOIS	20/06/07		132 338,00	RICHARD SA	33370
M070224	RESTRUCTURATION ECOLE ELEMENTAIRE MONTAUD LOT 3 MENUISERIE ALU,SERRURERIE	20/06/07		115 756,00	FERMOTOR	33130
M070231	RESTRUCTURATION ECOLE ELEMENTAIRE MONTAUD LOT 10 ELECTRICITE	20/06/07		116 857,26	FORCLUM AQUITAINE	33602
M070329	PISCINE JUDAIQUE - RESTAURATION PORTIQUE D'ENTREE	18/07/07		133 883,87	TMH	33270
M070495	JARDINS FAMILIAUX DES AUBIERS LOT 1 - AMENAGEMENT PAYSAGER	28/11/07		95 388,00	SPORT ENVIRONNEMENT	33270

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Mairie de
Bordeaux**

Marchés d'un montant compris entre 135 000 € HT et 209 999 € HT conclus en

FOURNITURES

N° de marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire	Code postal
M070004	ARBRES DESTINES AUX ESPACES VERTS ET PARCS	10/01/07	37 735,85	150 943,40	VAN DEN BERK PEPINIERES	
M070045-1	PIECES DETACHEES ET REPARATION MATHIEU	02/03/07		167 224,08	MATHIEU YNO	54202
M070106-1	AIRES DE JEUX D'ENFANTS ET MAINTENANCE LOT 3 AIRES DE JEUX ENFANTS 2 A 12 ANS	18/04/07	50 167,22	200 668,90	KOMPAN AGENCE SUD OUEST	33510
M070283	LOGICIEL DE GESTION TAXES DE VOIRIE	20/06/07	45 986,63	175 585,29	ANALOGON	91800
M070284	SOLUTION INFORMATIQUE ESPACE MULTIMEDIA BIBLIOTHEQUE MERIADECK	21/06/07	37 625,42	150 501,67	ARCHIMEDE SA	59042
M070297	MOBILIER URBAIN ET D'EQUIPEMENTS POUR ESPACES VERTS ET ESPACES PUBLICS	27/06/07	58 528,42	175 585,28	GROUP PROVILLE/MOBIPOSE	33640
M070353-1	ABONNEMENTS DE PERIODIQUES POUR TOUS LES SERVICES - LOT 1 QUOTIDIENS MAGAZINES	26/10/07	37 915,00	151 659,00	FRANCE-PUBLICATIONS	92541
M070357-1	DOCUMENTAIRES POUR TOUS LES SERVICES LOT 3 LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE ET	14/11/07	37 915,00	151 659,00	MOLLAT	33000
M070371	FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE D'UN PROGI CIEL DE GESTION DES MARCHES PUBLICS	12/09/07	45 000,00	180 000,00	AGYSOFT	34090
M070418	MATERIEL PHOTO,ACCESOIRES,PERIPHERIQUES L 1 MATERIEL PROFESSIONNEL,ECLAIRAGE	11/12/07	50 167,22	200 668,90	BRONCOLOR	68059
M070435-1	VEHICULES- LOT 1 : FOURGONS TÔLES DE VOLUME UTILE DE 8 A 14 M3	29/11/07	41 806,03	167 224,09	CITROEN	33310
M070449	FABRICATION CAISSES EMBALLAGE TRANSPORTS OEUVRES EXPO A SMITH-A ROLL /BEAUX ARTS	26/10/07		135 487,00	LP ART	31400
M070460-1	AMENAGEMENT INTERIEUR DE VEHICULES LOT 2	31/10/07	31 900,00	167 224,09	VIGIER EQUIPEMENT MANY	33460
M070477	CANDELABRES POUR ECLAIRAGE PUBLIC DES BOULEVARDS	14/11/07	90 000,00	200 000,00	COMATELEC	95723
M070488	MATERIELS ET ACCESSOIRES GSM (HORS ABONNEMENTS)	26/11/07	50 167,22	200 668,90	TELECOMMUNICATION ELECTRONIQU	33600

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Mairie de
Bordeaux**

Marchés d'un montant compris entre 135 000 € HT et 209 999 € HT conclus en

SERVICES

N° de marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire	Code postal
M070010-1	GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE AIRE DE LA JALLERE	07/03/07		144 513,00	GDV	13006
M070157	DISPOSITIF DE PROFESSIONNALISATION DES AGENTS DES ECOLES	18/04/07	71 820,00	143 640,00	GRETA BORDEAUX	33029
M070179-1	NETTOYAGE DES VITRAGES ET LOCAUX - LOT 4 MUSEE D'ART CONTEMPORAIN	11/05/07	66 889,63	200 668,89	THOMER	33800
M070180-1	NETTOYAGE DES VITRAGES ET LOCAUX - LOT 5 CONSERVATOIRE NATIONAL DE REGION	11/05/07	58 528,42	175 585,28	GIMN'S	31320
M070199	ANALYSE-DEVELOPPEMENT-MAINTENANCE DES LOGICIELS INFORMATIQUES	16/05/07	45 986,62	183 946,48	SQLI	93210
M070212-1	ANALYSE ET DIAGNOSTIC DES SOLS POLUES LOT 1 ETUDES ENVIRON ET GOETECHNIQUES	13/08/07	50 167,00	200 669,00	IEEB	33300
M070248	ECOLE MAT. BERTHELOT.RESTRUCTURATION - EN GROUPEMENT-maitrise d'oeuvre	06/06/07		135 000,00	GADRAT JULIEN	33000
M070273	CLASSES DE NEIGE - SEJOURS SKI 2007/2008 LOT 2 TRANSPORT ACCUEIL 9 CLASSES 5 J	23/07/07	41 806,02	167 224,08	L'ALEB	33148
M070285	MAINTENANCE DEPANNAGE DES INSTALLATIONS HYDRAULIQUES DE LA VILLE DE BORDEAUX	29/06/07	57 033,75	157 368,20	SPIE SUD OUEST	33400
M070290	NETTOYAGE STADE CHABAN DELMAS	27/06/07	91 973,24	200 668,90	TRIANGLE SERVICE	64160
M070304-1	TRANSPORTS DEPLACEMENTS ELUS PERSONNEL INVITES LOT 1 TRANSPORT FERROVIAIRE	24/07/07		150 501,67	CARLSON	33700
M070305-1	TRANSPORTS DEPLACEMENTS ELUS PERSONNEL INVITES LOT 2 TRANSPORT AERIEN	27/07/07		167 224,08	AIR FRANCE	31109
M070307	MONEO : GESTION DES ENCAISSEMENTS	03/07/07	41 806,02	209 030,10	BNP PARIBAS	33074
M070455	MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DEMATERIA LISATION DES MARCHES PUBLICS	31/10/07	37 500,00	150 000,00	FORSUP	75010

TRAVAUX

N° de marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire	Code postal
M070009	PISCINE TISSOT : RENOVATION DES MURS RIDEAUX	07/02/07		166 300,00	COURBU EG	33300
M070115	AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE LOT 7 BIS PRODUCTION D'EAU CHAUDE	18/04/07		144 398,68	LECOQ	33320
M070124	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS LOT 5 MENUISERIES BOIS	20/04/07	50 167,23	200 668,92	SEM ENERGIES EAU ENVIRONNEMEN	33130
M070125	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS LOT 6 METALLERIE	20/04/07	50 167,23	200 668,92	ARNAUD	33300
M070152	MUSEE D'AQUITAINE SECURITE INCENDIE LOT 2 BIS - PLATRERIE	11/04/07		149 960,00	BLR	33150
M070225	RESTRUCTURATION ECOLE ELEMENTAIRE MONTAUD LOT 4 PLATRERIE FAUX PLAFONDS	20/06/07		200 920,00	BLR	33150

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Mairie de
Bordeaux**

Marchés d'un montant compris entre 210 000 € HT et 999 999 € HT conclus en 2007

FOURNITURES

N° de marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire	Code postal
M070023-1	PRESTATIONS DE GARDIENNAGE - LOT 1 VOIE PUBLIQUE OTVP MANIFESTATIONS	08/02/07		246 020,07	MACH SECURITE	06300
M070107-1	MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES AIRES DE JEUX LOT 4	23/07/07	100 335,00	301 004,00	KOMPAN AGENCE SUD OUEST	33510
M070191-1	EXTENSION ET MAINTENANCE DU SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE	21/05/07	108 696,00	434 783,00	SEMERU	33290
M070250	RENOUVELLEMENT ENGINs-MATERIEL PROPRETE LOT 1-2 BALAYEUSES ASPIRATRICES	25/06/07		215 477,75	MATHIEU YNO	54202
M070309-1	FOURNITURE DE PAPIER XEROGRAPHIQUE POUR TOUS LES SERVICES DE LA MAIRIE	20/07/07	70 000,00	280 000,00	COPADIP	33525
M070354-1	ABONNEMENTS DE PERIODIQUES TOUS SERVICES LOT 2 REVUES, BULLETINS SPECIALISES...	26/10/07	56 872,00	227 489,00	FRANCE-PUBLICATIONS	92541
M070355-1	DOCUMENTAIRES POUR TOUS LES SERVICES LOT 1 LIBRAIRIE ENCYCLOPEDIQUE GENERALE	14/11/07	96 989,97	387 959,87	DECITRE	69356
M070424-1	FOURNITURES DE BUREAU POUR TOUS LES SERVICES lot 1 FOURNITURES DIVERSES	13/12/07	125 418,06	334 448,16	FIDUCIAL BUREAUTIQUE	33520
M070427-1	FOURNITURE DE SERVICES DE TELEPHONIE POUR LA MAIRIE	03/12/07	125 418,06	501 672,24	TELECOMMUNICATION ELECTRONIQUE	33600
M070438-1	VEHICULES-LOT 4-CAMIONS CAISSE DE 25 M3 ENVIRON	29/11/07	57 050,00	228 200,00	AQUITAINE VEHICULES INDUSTRIELS	33523
M070468-1	PRODUITS D'ENTRETIEN - LOT 1 PRODUITS D'ENTRETIEN ET ACCESSOIRES DE MENAGE	19/12/07	117 056,85	468 227,42	PIERRE LE GOFF	33042
M070469-1	PRODUITS D'ENTRETIEN - LOT 2 PAPIERS ET ACCESSOIRES D'HYGIENE COURANTE	19/12/07	100 334,45	401 133,79	PIERRE LE GOFF	33042

SERVICES

N° de marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire	Code postal
M070011	BIBLIOTHEQUE MERIADECK : REQUALIFICATION DU SERVICE PUBLIC-EN GRPT-	21/02/07		513 794,81	ECCTA INGENIERIE	33000
M070062	LOCATION DE MICRO ORDINATEUR, SERVEURS ELEMENTS ACTIFS RECHERCHE CREDIT BAIL	29/03/07		668 896,33	PARSYS	93160
M070063	LOCATION MICRO ORDINATEURS, SERVEURS, ELEMENTS ACTIF - RECHERCHE FOURNISSEUR	29/03/07	167 224,08	668 896,32	SCC	92000
M070161	PRESTATIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE AIDE AU DEPLOIEMENT STATION? SERVEURS	18/05/07	66 889,64	267 558,56	OSIATIS	78142
M070272	CLASSES DE NEIGE - SEJOURS SKI 2007/2008 LOT 1 TRANSPORT ACCUEIL 10 classes 12]	23/07/07	58 528,43	234 113,71	VALT 33 (VACANCES ANIMATION	33000
M070281	REFONTE ARCHITECTURE DE SAUVEGARDE	06/07/07	83 612,04	334 448,16	ARES	91959
M070306-1	TRANSPORTS DEPLACEMENTS ELUS PERSONNEL INVITES LOT 3 VOYAGES A L'INTERNATIONAL	27/07/07		250 836,12	AMERICAN EXPRESS	33695
M070312	ILLUMINATIONS DE NOEL 2007	23/07/07	167 224,00	418 060,00	SATELEC-SOBECA-ETDE-AUTOUR LUM	33290
M070325	IMMEUBLE GAZ DE BORDEAUX-REQUALIFICATION M. D'OEUVRE SANS CONCOURS	26/07/07		457 291,00	LASSAUX DIDIER POUGET FRANCOIS	33000
M070384	CNR-CONSTRUCTION DE 3 SALLES DE DANSE M. D'OE. SUR ESQUISSE - EN GROUPEMENT	08/10/07		220 499,00	ADH	33000
M070476	HEBERGEMENT ET MAINTIEN DU PORTAIL DE LA VILLE DE BORDEAUX	11/12/07	167 224,08	418 060,20	AQUITAINE VALLEY	33523

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Mairie de
Bordeaux**

Marchés d'un montant compris entre 210 000 € HT et 999 999 € HT conclus en 2007

TRAVAUX

N° de marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire	Code postal
M070015	STADE CHABAN DELMAS - DEUX ECRANS GEANTS ET EQUIPEMENTS ANNEXES	15/02/07		793 524,00	PHILIPS ELECTRONICS NEDERLAND	94856
M070051-1	ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC LOT 1 SECTEUR NORD	22/02/07	146 321,07	543 478,26	SAS CEPECA CITEOS	33174
M070053-1	ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC LOT 3 MISES EN LUMIERE	22/02/07	108 695,65	334 448,16	SAS CEPECA CITEOS	33174
M070073	STADE CHABAN DELMAS - RENFORCEMENT DES MIRADORS LOT 1 STRUCTURES BETON	24/05/07		250 186,00	FREYSSINET	33110
M070074	STADE CHABAN DELMAS - RENFORCEMENT DES MIRADORS - LOT 2 HAUBANAGE SERRURERIE	24/05/07		267 811,99	FREYSSINET/FARGAMEL	31110
M070084	CONSTRUCTION ESPACE LAGRANGE LOT 1 DEMOLITION FONDATION GROS OEUVRE	16/05/07		367 427,05	DIRICK'S CONSTRUCTION	33310
M070118-1	TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX LOT 10,1 PLAFONDS SUSPENDUS	18/04/07	66 889,64	267 558,56	SARL EGPI 33	33310
M070119-1	TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX LOT 10,2 PLAFONDS SUSPENDUS	18/04/07	10 334,45	401 337,80	SARL EGPI 33	33310
M070121	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTION LOT 2 COUVERTURE	20/04/07	75 250,84	301 003,36	GALLEGO JEAN PIERRE SARL	33310
M070126	TRAVAUX URGENCE DANS BATIMENTS COMMUNAUX LOT 7 MENUISERIE ALU ET PVC	23/07/07		334 448,16	MIROITERIE DU SUD OUEST SARL	33310
M070129	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS LOT 10 MIROITERIE	20/04/07		334 448,16	SEM ENERGIES EAU ENVIRONNEMENT	33130
M070132	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS LOT 13 STORES VOLETS	20/04/07	83 612,04	334 448,16	SEM ENERGIES EAU ENVIRONNEMENT	33130
M070134	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS LOT 15 NETTOYAGE RESEAUX	20/04/07	62 709,03	250 836,12	ASSAINISSEMENT GIRONDIN	33110
M070137	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS LOT 18 REPARATION	20/04/07	83 612,04	334 448,16	BONNET CIDELCEM	33000
M070184	TRAITEMENT CONTRE LES CHLORAMINES PISCINES GALIN JUDAÏQUE ET TISSOT	28/06/07		284 937,47	IMATEC	59874
M070222	RESTRUCTURATION ECOLE ELEMENTAIRE MONTAUD LOT 1 DEMOLITION GROS OEUVRE	20/06/07		421 796,39	CAZENAVE SA	33015
M070232	RESTRUCTURATION ECOLE ELEMENTAIRE MONTAUD LOT 11 CHAUFFAGE VENTILATION	20/06/07		216 379,81	CBS TECHNIQUES	33185
M070308	GYMNASE DES CHARTRONS - RENFORCEMENT DU MUR MITOYEN	23/07/07		286 553,50	COFEX LITTORAL	33100
M070319	GENIE CIVIL EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOSURVEILLANCE	24/07/07	62 709,00	250 837,00	SOBEO/PEPERIOT/RESEA	33695
M070320-1	POSE MAINTENANCE DE MOBILIERS ANTISTATONNEMENT, ET MOBILIERS URBAINS DIVERS	26/07/07	300 000,00	600 000,00	SOMOPA - LAGORCE	33560
M070322-1	BRANCHEMENTS PROVISOIRES POUR MANIFESTATIONS	19/07/07	63 733,28	254 933,11	INEO EI AQUITAINE NORD	33083
M070475	MISE EN LUMIERE CNR, ECOLE BEAUX ARTS ET SON ANNEXE, PORTAIL DU NOVICIAT	21/12/07		318 070,58	SPIE SUD OUEST	33400

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Mairie de
Bordeaux**

Marchés d'un montant compris entre 1 000 000 € HT et 2 999 999 € HT conclus en 2007

SERVICES

N° de marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire	Code postal
M070287	PORTAIL	26/06/07	167 224,08	1 672 240,80	SOPRA GROUP	33700
M070326	MUSEUM HISTOIRE NATURELLE - RENOVATION ET MISE EN SECURITE - MAITRISE D'OEUVRE	31/07/07		1 138 467,34	BASALT ARCHITECTURE	95580

TRAVAUX

N° de marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire	Code postal
M070052-1	ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC LOT 2 SECTEUR SUD	22/02/07	305 183,95	1 128 762,54	SATELEC	33290
M070054-1	ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC LOT 4 TRAVAUX NEUFS SECTEUR NORD	22/02/07	250 836,12	1 003 344,48	INEO EI AQUITAINE NORD	33083
M070055-1	ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC LOT 5 TRAVAUX NEUFS SECTEUR SUD	22/02/07		1 003 344,48	ELECTRO FRANCE AQUITAINE	40600
M070260-1	ENTRETIEN RENOVATION DE VOIRIES, ESPACES PUBLICS ET RESEAUX DIVERS	26/07/07	627 090,00	2 257 525,00	CREGUT/SOPEGA/APPIA	33702

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Mairie de
Bordeaux**

Marchés d'un montant compris entre 3 000 000 € HT et 5 269 999 € HT conclus en 2007

N° de marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire	Code postal
-----------------	--------------------	------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------	----------------

Séance du lundi 28 janvier 2008

**Mairie de
Bordeaux**

Marchés d'un montant de 5 270 000 € HT et plus conclus en 2007

N° de marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire	Code postal
-----------------	--------------------	------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------	----------------

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D -20080043

Stade Chaban Delmas. Remise en état des structures béton et étanchéité. Réalisation des travaux. Appel d'offres restreint. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20070417 du 9 juillet 2007, vous avez approuvé l'avant projet définitif relatif à la remise en état des structures béton et de l'étanchéité du stade Chaban Delmas pour un montant de 7 231 000 € HT valeur décembre 2005.

Compte tenu de la complexité technique du chantier et des difficultés d'une réalisation sans perturber le déroulement des rencontres sportives, il est proposé de lancer un appel d'offres restreint conformément aux dispositions des articles 60 à 64 du Code des Marchés Publics, afin de sélectionner les entreprises offrant les meilleures capacités professionnelles, techniques et financières. Les candidats agréés devront effectuer obligatoirement une visite des lieux avant la remise des offres.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à lancer un avis d'appel public à concurrence afin de sélectionner un minimum de cinq candidats comme cela est imposé à l'article 60 du Code des Marchés Publics.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080044

Reconstruction de la crèche Ginestous. Concours de maîtrise d'oeuvre sur APS. Appel à candidatures. Composition du jury. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Une étude a été confiée à Madame Patricia Maître, programmiste, afin de définir les travaux de restructuration de la crèche Ginestous en vue d'effectuer sa mise aux normes et de porter sa capacité à 60 enfants dont 40 en accueil régulier.

Le bâtiment existant, sans valeur architecturale particulière, se prête mal à une restructuration lourde. Il est apparu préférable, tant sur le plan technique que fonctionnel et économique, d'envisager une démolition suivie d'une construction neuve, qui pourra, de plus, mieux intégrer les nouvelles exigences en matière environnementale dans le cadre d'une opération qui s'inscrira dans une démarche HQE.

Le montant des travaux, démolition comprise, est évalué à 2 736 000 € TTC, valeur décembre 2007 avec l'objectif d'obtenir un bâtiment à énergie positive.

La sélection du maître d'œuvre fera l'objet d'un concours conformément à l'article 74 du code des marchés publics.

Dans cette perspective, un avis d'appel public à la concurrence sera lancé par la Direction des Achats et Marchés en vue de retenir 3 candidats qui remettront un Avant Projet Sommaire, sur la base du programme en cours d'élaboration.

Par ailleurs, comme l'exige l'article 74 du Code des Marchés Publics, chaque candidat qui remettra un Avant Projet Sommaire devra percevoir une indemnité sous forme de prime dont le montant sera de 35 000 € TTC, soit une dépense pour les 3 candidats de 105 000 € TTC.

De plus, conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics, un jury se réunira pour donner un avis sur les dossiers de candidatures et également sur les projets qui seront remis par les 3 candidats qui auront été sélectionnés.

Commission d'appel d'offres

Membres titulaires :

Président : M. Gauté, Adjoint au Maire,
Mme Darche,
Mme Massie,
Mme Pujo,
M. Simon,
Mme Mellier.

Membres suppléants :

Mme Jorda-Dedieu,

Séance du lundi 28 janvier 2008

Mme Charras,
Mme Bon,
M. Bannel,
M. Rouveyre.

Personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (5 maximum) :

Mme Brunet, Adjoint au Maire chargée de la famille, petite enfance, seniors et handicapés
M Darasse, Secrétaire Général Adjoint, Direction Générale de la Vie Sociale et de la Citoyenneté,
M. le Secrétaire Général de la Ville de Bordeaux ou son représentant,
M Duchêne Adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme, des espaces publics, de l'habitat, des transports et de la démocratie locale.

Membres qualifiés (1/3 de l'ensemble des membres du jury) :

M. le Secrétaire Général Adjoint délégué au Développement Durable.
M. le Directeur des Constructions publiques.
3 architectes dont 2 seront désignés par l'Ordre.

Membres à voix consultative :

M. le Trésorier Municipal de Bordeaux ou son représentant,
M. le Directeur de la Concurrence ou son représentant.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

Autoriser Monsieur le Maire à lancer un concours de Maîtrise d'œuvre et indemniser les 3 candidats.

Autoriser la composition du jury,

Autoriser Monsieur le Maire à rémunérer les Maîtres d'œuvre membres du Jury ainsi que les prestataires qui seront membres de la commission technique à raison d'un forfait de 206,47 € HT par demi-journée de présence et prévoir le remboursement des frais kilométriques en fonction des taux en vigueur.

La dépense résultant des frais de concours sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 64 et article 6226.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080045

Bibliothèque Mériadeck. Requalification du service public. Mise à niveau du fonctionnement des installations. Marché de maîtrise d'oeuvre. Mission complémentaire sur diagnostic. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°20070050 du 29 janvier 2007, une mission de maîtrise d'oeuvre pour la requalification de la bibliothèque Mériadeck a été confiée au groupement ECCTA / SECOTRAP / B. Trinqué / JD Rossi / Viam Acoustique / LCTB / Vecoor pour un montant de 614 498.59 € TTC.

Le projet prévoit le démantèlement du système de transport automatisé des documents (SATD ou « robot ») et son remplacement par des magasins traditionnels sur deux niveaux supplémentaires à créer.

La première phase d'études a permis de mettre en évidence le coût élevé d'une conception des systèmes de planchers porteurs sans appui sur la dalle basse existante. Aussi, nous vous proposons d'engager une campagne de reconnaissance complémentaire des caractéristiques physiques et mécaniques des ouvrages existants afin d'étudier une solution technique de création des planchers moins coûteuse.

Un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre n° 07/0011 doit être conclu dans les conditions suivantes :

<u>MONTANT DU MARCHE INITIAL :</u>	<u>614 498.59 € TTC</u>
<u>MONTANT DU PRESENT AVENANT :</u>	<u>27 627.60 € TTC</u>
<u>NOUVEAU MONTANT DU MARCHE :</u>	<u>642 126.19 € TTC</u>

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché précité.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 321 (bibliothèque et médiathèque) article 2313.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080046

**Renouvellement du parc de véhicules. Programme de location
2008/2009. Signature des marchés. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme de location de véhicules 208/2009 dont la gestion est assurée par le parc auto, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par ce service.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres suivantes :

Lot n° 1 : location de berlines de segment B – 15 000 km/an
quantité minimum : 30
quantité maximum : 80

Société DEXIA

Modèle retenu : SMART ForTwo 3 portes Pure 0.8 CDI pour un montant mensuel par véhicule de 131,00 € T.T.C.

Lot n° 2 : location de berlines de segment M – 25 000 km/an
quantité minimum : 10
quantité maximum : 15

Société DEXIA

Modèle retenu TOYOTA Prius hybride essence/électrique pour un montant mensuel par véhicule de 442,10 € T.T.C.

Lot n° 3 : location de berlines de segment M version « haut de gamme » – 25 000 km/ an
quantité minimum : 2
quantité maximum : 6

Société DEXIA

Modèle TOYOTA Prius pack hybride essence/électrique pour un montant mensuel par véhicule de 532,90 € T.T.C.

Lot n° 4 : location d'une berline de segment B – 15 000 km/an

Société DEXIA

Modèle FIAT 500 pour un montant mensuel de 442, 87 € T.T.C.

Les marchés à bons de commande seront conclus pour une durée maximum de 48 mois conformément aux dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics. Ils pourront être résiliés chaque année à leur date anniversaire.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés avec la société précitée en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 et article 6135.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080047

**Surveillance et pilotage du poste central assurant la sécurité de l'entrepôt Lainé et de la réserve Leydet. Signature du marché.
Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin de renouveler le marché qui arrive à échéance le 10 février 2008 concernant la surveillance et le pilotage du poste central assurant la sécurité de l'entrepôt Lainé et de la réserve Leydet, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le CAPC.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier l'offre de la société THE FIRST SECURITE pour un montant annuel de 163 126.26 € TTC.

La dépense sur le marché en cours s'élève à ce jour pour 2007 à la somme de 172 456 € TTC. Le marché sera conclu pour un an reconductible 2 fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 322, article 6282.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080048

Conservatoire Jacques Thibaud. Maintenance du progiciel Rhapsodie. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud propose à près de 1 900 élèves, des plus jeunes (6/7 ans) aux adultes, un enseignement sur la musique, la danse et le théâtre.

Pour cette activité, il s'est doté du logiciel RHAPSODIE produit et maintenu par la société RDL qui met à disposition l'ensemble des fonctionnalités nécessaires à l'automatisation de la gestion administrative et pédagogique ainsi qu'un outil d'aide à la décision. Ce progiciel hébergé sur les serveurs de l'hôtel de ville est aujourd'hui déployé sur 28 postes administratifs.

Afin de répondre aux impératifs de pérennité et d'adaptation du service apporté, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société RDL, un marché dont l'objet est la maintenance évolutive et corrective du progiciel, ainsi que, suivant les besoins, la fourniture de licences supplémentaires ou de prestations associées.

Ce marché à bons de commande, sans mise en concurrence au titre des droits d'exclusivité que RDL détient sur cette solution, prendra effet à sa notification et se terminera le 31 Décembre 2011. Celui-ci pourra être résilié moyennant un préavis de trois mois. Le montant total du marché est estimé à 5 000 € TTC minimum et à 20 000 € TTC maximum.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché avec la société précitée en application des articles 35-II-8° et 77-1 du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, articles 2031, 205, 2183, 2313, 6156

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080049

Système de gestion du temps Gestor. Maintenance corrective et évolutive. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres sur performances, la Ville de Bordeaux a retenu, en 1998, le progiciel de Gestion du Temps GESTOR, de la société GFI Chrono Time, dans le but d'assurer un suivi des horaires du personnel municipal et une meilleure gestion des activités.

A ce jour, 42 sites municipaux sont équipés de badgeuses fournies par la société GFI Chronotime et permettent à plus de 2000 agents de gérer leur temps de présence. Les agents des écoles (environ 800) badgent sur les bornes dédiées à la restauration scolaire. 150 gestionnaires déconcentrés dans les différents services de la Mairie, effectuent quotidiennement le suivi des horaires, la mise à jour des plannings et la saisie des absences. et 20 chefs de service ont accès en consultation à ces informations.

Afin de garantir le bon fonctionnement des composants fournis et de poursuivre le déploiement de Gestor sur l'ensemble des sites de la Mairie, la Direction de l'organisation et de l'informatique souhaite renouveler le contrat qui confie à la société GFI Chrono Time, les prestations de maintenance évolutive et corrective du progiciel et des badgeuses qui lui sont connectées, ainsi que la fourniture et l'installation de compléments logiciels ou matériels, en fonction du plan d'action défini par la Direction des Ressources Humaines.

Ce marché à bons de commande, sans mise en concurrence au titre des droits d'exclusivité que GFI Chrono time détient sur cette solution, prendra effet à sa notification et se terminera le 30 Décembre 2011. Il pourra être dénoncé chaque année à sa date anniversaire. Le montant total sur la durée du marché est estimé à 75 000 € TTC minimum et 300 000 € TTC maximum.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché avec la société précitée en application des articles 35-II-8° et 77-1 du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, articles 2031, 205, 2183, 2313, 6156.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080050

Concession de droit d'usage et maintenance des logiciels d'exploitation de l'ordinateur central (Mainframe). Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Un appel d'offres lancé en septembre dernier a pour objectif de mettre en œuvre un nouveau système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) conforme aux nouvelles attentes fonctionnelles de la Direction des Ressources Humaines, aux standards techniques actuels et à la stratégie affichée dans le schéma directeur du système d'informations de la Ville de Bordeaux.

Mis en place il y a 16 ans, le système de gestion actuel est structuré autour du progiciel SIGAGIP. C'est la dernière application hébergée sur notre ordinateur central de type « mainframe » IBM Multiprise 2003/203. Le remplacement annoncé de SIGAGIP aura pour conséquence l'arrêt et le retrait définitif de l'ordinateur IBM. Mais, jusqu'à cette date, il est nécessaire d'en garantir la meilleure pérennité de service.

Les logiciels d'exploitation (operating system) qui assurent le fonctionnement de cet ordinateur font l'objet d'un contrat, dont l'échéance est fixée au 20 mars 2008 qui définit les conditions de location, de concession des droits d'usage, de maintenance corrective et évolutive et les prestations d'assistance.

C'est pourquoi la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société IBM FRANCE, compte tenu des droits d'exclusivité qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est le renouvellement du contrat de concession des droits des logiciels « système », d'assistance associée et de maintenance corrective et évolutive.

Ce marché à bons de commande sera conclu pour un an à compter du 21 Mars 2008 reconductible 2 fois et pour un montant minimum annuel de 45 000 € TTC et maximum de 130 000 € TTC selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer un marché avec la société précitée en application de l'article 35-II-8° du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 articles 6135, 205, 6156, 617, 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080051

Maintenance des installations et matériels de cuisine. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La maintenance des installations et matériels de cuisine faisait jusqu'ici l'objet d'interventions sur commandes ponctuelles ou dans le cadre de contrats conclus avec différents prestataires.

Compte tenu du montant de la dépense et dans un souci d'optimisation des frais relatifs à ce type de prestations, un regroupement de l'ensemble des besoins de la Mairie de Bordeaux a été effectué et consigné dans un dossier de consultation élaboré par la Direction des Constructions Publiques et sur la base duquel un appel d'offres ouvert a été lancé par la Direction des Achats et Marchés.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a statué de la manière suivante :

Lot 1 : Faute de réponse satisfaisante, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot n° 2 : maintenance des installations de ventilation des cuisines : société PUISSANCE AIR pour un forfait annuel en maintenance préventive de 36 839,19 € T.T.C.

Le marché à bons de commande sera conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2008 reconductible trois fois et ne comportera ni minimum ni maximum concernant la maintenance curative comme le prévoit l'article 77-1 du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 810, 823, 213, 61, 64, 020 – article 6156.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080052

Entretien, exploitation et rénovation des installations d'éclairage public et de mises en lumière. Signature des marchés. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'entretien, l'exploitation et la rénovation des installations d'éclairage public et de mises en lumière et afin de renouveler les marchés qui sont arrivés à leur échéance annuelle, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le service des Mises en Lumière.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

- **Lot 1 - Entretien et exploitation des installations d'éclairage public sur le secteur Nord de la Ville de Bordeaux – Société CEPECA/CITEOS**
Pour un montant minimum annuel de 500 000 € TTC et maximum annuel de 2 000 000 € TTC
- **Lot 2 – Entretien et exploitation des installations d'éclairage public sur le secteur Sud de la Ville de Bordeaux – Société CITELUM**
Pour un montant minimum annuel de 700 000 € TTC et maximum annuel de 2 800 000 € TTC
- **Lot 3 – Entretien et rénovation des Mises en Lumière de la Ville de Bordeaux – Société CEPECA/CITEOS**
Pour un montant minimum annuel de 200 000 € TTC et maximum annuel de 800 000 € TTC

Les marchés à bons de commande seront conclus pour un an reconductible deux fois selon les dispositions de l'article 77-1 du code des marchés publics.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense sur les marchés en cours s'élève pour 2007 aux montants suivants :

Lot 1 : secteur nord : 574 976 €T.T.C.
Lot 2 : secteur sud : 1 009 734 €T.T.C.
Lot 3 : mises en lumière : 377 684 €T.T.C.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 814 (éclairage public) articles 61523, 2315.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080053

Matériels et pièces détachées destinés aux espaces verts, sols sportifs et travaux publics. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la fourniture de divers types de matériels d'entretien et de pièces détachées pour réparation destinés aux Espaces Verts, sols sportifs et travaux publics, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le service des Espaces Verts.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

- Lot N°1 :** Fourniture d'outils portatifs à motorisation thermique et électrique destinés à l'entretien en espaces verts, sols sportifs, agriculture et travaux publics, ainsi que les pièces détachées et prestations de réparations associées.
Société DESTRIAN
Remise sur catalogue : 17 %
- Lot N°2 :** Fourniture de broyeurs compacts destinés au broyage de branchages pour l'entretien des espaces verts, sols sportifs et travaux publics, ainsi que les pièces détachées et prestations de réparations associées
Société DESTRIAN
Remise sur catalogue : 10 %
- Lot N°3 :** Fourniture de broyeurs routiers destinés au broyage de branchages pour l'entretien des espaces verts, sols sportifs et travaux publics, ainsi que les pièces détachées et prestations de réparations associées
Société NOREMAT
- Lot N°4 :** Fourniture de motoculteurs hydrostatiques mono axe destinés à la réalisation et l'entretien en espaces verts, sols sportifs, agriculture et travaux publics, ainsi que les pièces détachées et prestations de réparations associées.
Société DESTRIAN
Remise sur catalogue : 10 %
- Lot N°5 :** Fourniture de tondo broyeur, tondo balais et giro broyeurs destinés à l'entretien en espaces verts, sols sportifs, agriculture et travaux publics, ainsi que les pièces détachées et prestations de réparations associées
Société AGRI 33
Remise sur catalogue : 15 %

Séance du lundi 28 janvier 2008

Lot N°6 : Fourniture pièces détachées et prestations de réparations associées pour les véhicules électriques utilitaires de marque « GOUPIL » ou équivalent
Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot N°7 : Fourniture pièces détachées et prestations de réparations associées pour les matériels de marque « STILH » ou équivalent
Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Les marchés à bons de commande seront conclus pour un an reconductible 3 fois sans montant minimum ni maximum comme le prévoit l'article 77.1 du Code des Marchés Publics et ceci afin de ne pas être soumis à un montant minimum qui engagerait financièrement la Mairie de Bordeaux dans le cas où celui-ci ne serait pas atteint. En effet les services concernés ne sont pas en mesure de faire une prévision à long terme concernant principalement l'achat de pièces détachées et de réparations à effectuer sur les matériels.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 et article 2182.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080054

Hôtel de Ville. Restauration de la façade sur jardin. Indemnités consécutives aux arrêts de chantier. Avenant au marché 060455. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°20060117 du 27 février 2006, vous avez autorisé Monsieur le Maire à engager les travaux relatifs à la restauration de la façade sur jardin de l'Hôtel de Ville sous la direction de M. Goutal, Architecte en Chef des Monuments Historiques, pour un montant total de 828 871.49 € TTC (y compris honoraires).

En cours d'opération, l'entreprise attributaire du lot maçonnerie – taille de pierre TMH a été confrontée à plusieurs interruptions courtes de chantier liées à l'activité de l'Hôtel de Ville. Le personnel de cette entreprise, pendant ces périodes est resté partiellement inactif tout en demeurant sur place. Après analyse et négociation, l'entreprise et le maître d'œuvre évaluent le temps de travail neutralisé à 156 heures entre mars et octobre 2007.

Ces aléas nécessitent de conclure un avenant au lot concerné, à savoir :

Lot n°1 – Maçonnerie – Taille de pierre – Entreprise TMH – Marché n°060455

<u>MONTANT</u>	<u>DU</u>	<u>MARCHE</u>	<u>385 285.97 € TTC</u>
<u>INITIAL :</u>			
<u>MONTANT</u>	<u>DU</u>	<u>PRESENT</u>	<u>7 089.89 € TTC</u>
<u>AVENANT :</u>			
<u>NOUVEAU</u>	<u>MONTANT</u>	<u>DU</u>	<u>392 375.86 € TTC</u>
<u>MARCHE :</u>			

L'ensemble de ces prestations supplémentaires porte le coût global de l'opération à 835 961.38 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché précité en application de l'article 20 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324 et article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080055

**Musée d'Aquitaine. Mise en sécurité incendie désenfumage.
Avenants aux marchés de travaux. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Suite à la délibération D20070491 du 24 septembre 2007, le montant des marchés de travaux relatifs à la mise en sécurité incendie – désenfumage du Musée d'Aquitaine a été ramené à 1 220 014,27 € T.T.C. (hors groupe électrogène).

En cours de chantier il apparaît nécessaire de procéder à de nouvelles modifications de prestations visant à améliorer la sécurité et le fonctionnement de l'établissement : création d'un sas d'isolement devant la réserve de transit, mise en place d'une gaine d'amenée d'air pour la mise en sécurité de l'escalier R (cour de service sud) et fourniture et pose d'une porte de recoupement asservie au système de sécurité.

Les avenants aux marchés sont les suivants :

Lot n° 1 – Menuiserie intérieure - serrurerie
Marché 050084 - Entreprise Atelier d'Agencement

Dépose d'une armoire de stockage d'estampes (prestations n'ayant pas pu être prises en charge par le musée mobilisé sur l'expo rugby),
Blocs portes et trappes coupe-feu supplémentaires (8 unités) :

Montant du marché	189 855,04 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 1	22 411,31 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 2	4 960,19 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 3	11 396,33 € T.T.C.
Nouveau montant du marché	228 622,87 € T.T.C.

Lot n° 2bis – Plâtrerie
Marché 070152 - Entreprise BLR

Réalisation de cloisons CF, calfeutrement et gaines d'amenée d'air pour désenfumage naturel d'un escalier de secours.

Montant du marché	179 352,16 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 1	- 45 066,89 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 2	27 087,01 € T.T.C.
Nouveau montant du marché	161 372,28 € T.T.C.

Séance du lundi 28 janvier 2008

Lot n° 3 - Electricité

Marché 050089 - Entreprise ARHELEC

Asservissement à la centrale de sécurité de portes CF complémentaires :

Montant du marché	240 374,44 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 1	31 784,06 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 2	3 464,82 € T.T.C.
Montant de l'avenant N° 3	2 092,10 € T.T.C.
Nouveau montant du marché	277 715,42 € T.T.C.

Le nouveau montant des travaux est ainsi porté à la somme de 1 327 391,80 € TTC (y compris groupe électrogène).

Par ailleurs compte tenu des expositions organisées par l'établissement qui ont perturbé l'avancement des tâches, il convient de prolonger d'un mois le délai d'exécution pour les lots 1, 2 et 3.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer, en application de l'article 20, les avenants aux marchés précités.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 322 (Musées), article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080056

Restructuration de l'école élémentaire Stéhélin. Tranche conditionnelle. Travaux complémentaires. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°20070557 du 22 octobre 2007, le coût des travaux après travaux modificatifs a été arrêté à la somme de 3 735 290.52 € TTC pour une estimation initiale de 4 106 709.98 € TTC.

En cours de chantier, la réalisation de travaux complémentaires pour la tranche conditionnelle s'avèrent nécessaires et concerne le corps d'état suivant :

Lot n°2 – Charpente – Entreprise Perchalec – Marché n°050532

Au cours du traitement de la charpente par le service d'hygiène de la Ville, il s'avère nécessaire après confirmation du bureau de contrôle de consolider la ferme sur l'aile Est au dessus de la classe n°12 tout en conservant en place le faux plafond en cours de rénovation.

<u>MONTANT DU MARCHÉ TRANCHE CONDITIONNELLE</u>	<u>174 091.28 € TTC</u>
<u>MONTANT DE L'AVENANT N°1</u>	<u>- 6 400.19 € TTC</u>
<u>MONTANT DU PRESENT AVENANT</u>	<u>5 059.08 € TTC</u>
<u>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ :</u>	<u>172 750.17 € TTC</u>

Le total des travaux complémentaires aboutit à une plus value de 5 059.08 € TTC ce qui porte le montant global des travaux à la somme de 3 740 349.60 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché précité en application de l'article 20 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 212, article 2313.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080057

Eglise Saint-Louis. Restauration des façades ouest. Tranche conditionnelle n° 1. Travaux complémentaires. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D – 2005 0667 du 19 décembre 2005 vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de l'église Saint Louis pour un montant prévisionnel de 747 016,60 € T.T.C.

Par délibération D 20070317 du 4 juin 2007 le montant total des travaux a été porté à 787 955.88 € T.T.C. tenant compte des travaux complémentaires sur le lot 1 – maçonnerie – pierre de taille en tranche ferme.

En cours de chantier, et afin de tenir compte de l'état réel de l'édifice découvert après échafaudage, il convient de procéder à l'ajustement de certaines prestations de la tranche conditionnelle 1 du lot n° 2, notamment la réparation du chéneau en zinc de la chapelle des fonds baptismaux bas coté -ouest .

Le coût supplémentaire s'élève à 3 442.30 € TTC (+ 0.4 %), portant le montant global des travaux à 791 398,18 € TTC, ce qui reste en deçà de l'estimation initiale de l'opération.

Ces ajustements nécessitent de passer l'avenant au marché suivant :

Lot n° 2 – Couverture - Entreprise Moriceau - Marché 050707

Remplacement d'élément de zinguerie (chéneau, bande d'égout, bandeau cintré à coulisseau, main courante) pour remise en état du chéneau en zinc de la chapelle des fonds baptismaux

Montant de la tranche ferme	12 704,31 € T.T.C.
Montant de la tranche conditionnelle N°1	17 712,36 € T.T.C.
Montant du présent avenant sur la tranche conditionnelle N°1	3 442,30 € T.T.C.
Montant de la tranche conditionnelle N°2	<u>10 160,22 € T.T.C.</u>
Nouveau montant du marché	44 019,19 € T.T.C.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché précité en application de l'article 20 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324, article 2313.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080058

**Restructuration de la crèche Sainte-Colombe. Travaux
modificatifs ou complémentaires. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°20070561 du 22 octobre 2007 vous avez autorisé Monsieur le Maire à porter les marchés de travaux pour la restructuration de la crèche Sainte-Colombe au montant total de 2 145 141.35 € TTC.

En cours d'opération, certaines modifications ont été nécessaires entraînant la suppression de la charpente de l'édicule de l'ascenseur ainsi que la suppression d'une grille d'entrée d'air. Par ailleurs, il convient de réaliser un châssis supplémentaire en acier et une grille de ventilation au niveau 3.

Ces aléas nécessitent un avenant au lot concerné, à savoir :

Lot n°2 – Charpente métallique – Entreprise Troisel – Marché n°050693

<u>MONTANT</u>	<u>DU</u>	<u>MARCHE</u>	<u>179 002.87 € TTC</u>
<u>INITIAL :</u>			
<u>MONTANT</u>	<u>DE</u>	<u>L'AVENANT</u>	<u>- 35 379.35 € TTC</u>
<u>N°1 :</u>			
<u>INDEMNITES</u>	<u>ARTICLE 16</u>	<u>DU</u>	<u>6 368.28 € TTC</u>
<u>CCAG :</u>			
<u>MONTANT</u>	<u>DU</u>	<u>PRESENT</u>	<u>- 1 216.33 € TTC</u>
<u>AVENANT :</u>			
<u>NOUVEAU</u>	<u>MONTANT</u>	<u>DU</u>	<u>148 775.47 € TTC</u>
<u>MARCHE :</u>			

Cette moins-value d'un montant de 1 216.33€TTC ramène le coût global des travaux à 2 143 925.02 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché précité.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits de l'opération en cours.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080059

Ecole élémentaire Montaud. Fondations spéciales. Signature du marché négocié. Réalisation de travaux modificatifs. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20070315 du 4 juin 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la restructuration de l'Ecole Elémentaire Montaud pour un montant de 1 647 010.61 € TTC.

Les études d'exécution et les sondages destructifs réalisés après démolition partielle des planchers ont fait apparaître la nécessité d'investigations complémentaires pour s'assurer que les hypothèses initiales de portance des murs existants permettraient de réaliser les ouvrages prévus au marché du lot 1 – démolition – gros œuvre.

Les résultats des études de sol détaillées et de la reconnaissance précise des fondations existantes conduisent à remettre en cause une partie des travaux initialement envisagés à savoir la reprise des planchers existants sur les murs porteurs.

Aussi, les prestations du lot 1 démolition – gros œuvre doivent être adaptées et un marché négocié a été lancé pour assurer la réalisation des éléments d'infrastructures nécessaires (micro pieux et nouveaux planchers portés indépendamment au rez-de-chaussée et à l'étage des deux ailes de l'école).

A l'issue de cette procédure la commission d'appel d'offres au vu du rapport d'analyse des offres a attribué le marché à la société CAZENAVE pour un montant de 458 366.07 € TTC.

De plus les modifications des prestations du lot 1 démolition – gros œuvre, nécessitent de passer un avenant au marché n°07 0222 attribué à l'entreprise Cazenave, dans les conditions suivantes :

<u>MONTANT MARCHE INITIAL :</u>	<u>504 468.48 € TTC</u>
<u>MONTANT DU PRESENT AVENANT :</u>	<u>79 859.20 € TTC</u>
<u>NOUVEAU MONTANT MARCHE :</u>	<u>584 327.68 € TTC</u>

Enfin, les nouvelles règles relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite prochainement applicables imposent d'adapter certaines parties du projet.

Le marché n° 07 0223 lot 2 – menuiserie bois, attribué à l'entreprise Richard, doit être modifié de la manière suivante :

<u>MONTANT MARCHE INITIAL :</u>	<u>158 276.25 € TTC</u>
<u>MONTANT DU PRESENT AVENANT :</u>	<u>29 648.84 € TTC</u>
<u>NOUVEAU MONTANT MARCHE :</u>	<u>187 925.09 € TTC</u>

Séance du lundi 28 janvier 2008

L'ensemble de ces modifications portent le coût de l'opération à 2 214 884.72 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- le marché pour les fondations spéciales avec la société CAZENAVE. en application de l'article 35-I-5^{ème} du Code des Marchés Publics.

- les avenants aux marchés 070222 et 070223 en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics et suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 212, article 2313.

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, 18 délibérations.

La 42 est simplement une information conformément à l'article 133 du Code des Marchés. Il s'agit de la liste des divers marchés conclus au titre de l'année 2007, avec les plafonds.

La 43, il s'agit d'un appel public à concurrence pour le choix d'un architecte pour la réalisation des travaux sur le Stade Chaban Delmas, en précisant que le marché pour « faire tomber » le béton qui menaçait, a été passé. Donc là il s'agit des travaux de réhabilitation.

La 44, nous lançons un concours pour la reconstruction de la crèche Ginestous, avec bien entendu la prévision d'une opération de démarche HQE.

La 45, pour la Bibliothèque Mériadeck, une mission complémentaire sur le diagnostic suite à des travaux après le premier chantier.

La 46 il s'agit d'une série de voitures propres comme on peut le constater :

Voitures Prius hybrides essence / électrique

Voitures gasoil .

Je fais une petite remarque par anticipation sur la terminologie « haut de gamme ». Ne vous méprenez pas, mes chers collègues, il ne s'agit de voitures de très grand luxe. Lorsqu'on parle de « haut de gamme » il s'agit d'options, c'est-à-dire GPS, ou des choses de ce style, voire climatisation.

La 47 : la signature du marché pour la surveillance et le pilotage du poste central assurant la sécurité de l'Entrepôt Lainé et de la réserve Leydet. La réserve Leydet est l'ancien magasin scolaire destiné au stockage des œuvres.

Les 48, 49 et 50 sont des délibérations dans le cadre de marchés d'Informatique avec des droits exclusifs qui n'apportent à mon sens aucun commentaire.

Séance du lundi 28 janvier 2008

La 51 il s'agit de la signature du marché pour les gros équipements de cuisine. Actuellement il n'existe pas de marché. Nous faisons ça par bons de commande. Nous lançons donc un marché.

La 52 : signature des marchés pour l'exploitation et la rénovation des installations d'éclairage public et de mises en lumière.

La 53 : la signature des marchés pour les matériels et pièces détachées destinées aux espaces verts.

La 54 : Pour l'Hôtel de Ville, la restauration de la façade sur jardin, il s'agit des indemnités qui sont dues à des arrêts de chantier puisque le temps de travail a été neutralisé à hauteur de 156 heures par rapport à l'activité de l'Hôtel de Ville. De temps en temps il y avait trop de bruit, il fallait donc limiter le chantier.

La 55 : Le Musée d'Aquitaine, un chantier terminé. Les travaux ont été réceptionnés cette semaine.

La 56 : L'école Stéhélin, il s'agit de travaux complémentaires ou apparaissent des moins-values et des plus-values.

La 57 : au fur et à mesure de l'avancée du chantier là aussi il y a eu des mauvaises surprises pour l'église Saint-Louis. Donc nous vous demandons la signature de travaux complémentaires.

La 58 : La restructuration de la crèche Sainte Colombe, des travaux modificatifs où apparaissent également des plus et moins values et qui nécessitent un coût global inférieur à ce qui était prévu.

La 59 : L'école élémentaire Montaud avec des travaux modificatifs suite à des surprises désagréables lorsqu'on a commencé le chantier.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. MOGA.

M. MOGA. -

Monsieur le Maire, je suis très satisfait de l'appel d'offres qui va être réalisé pour augmenter la capacité d'accueil de la crèche Ginestous. Cela viendra s'ajouter à la nouvelle crèche Malbec. Donc c'est très bien pour le quartier. Notre opposition ne pourra plus dire que nous ne nous occupons pas de l'augmentation des habitants et des infrastructures. Je vois que ça suit.

M. LE MAIRE. -

Est-ce qu'il y a des questions sur ces dossiers d'appels d'offres ?

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Juste pour compléter ce qui vient d'être dit. Concernant cette mesure qui est prise enfin, nous verrons que les impôts lourds que paient les Bordelais même dans ce quartier servent à quelque chose. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. Donc pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du lundi 28 janvier 2008

DELEGATION DE M. Henri PONS

D -20080060

**Immeubles appartenant à la ville de Bordeaux et gérés par l'opac Aquitanis. Compte prévisionnel de gestion. Année 2008.
Autorisation. Décision.**

Monsieur Henri PONS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Conformément au contrat de gérance en date du 5 mars 1997, la Ville de Bordeaux a confié à l'OPAC AQUITANIS la gérance des cités d'habitation Claveau, Charles Martin, Saint-Augustin, Bouguereau, Parc des Sports, ainsi que des logements du patrimoine diffus.

Le financement de la construction de ces bâtiments ayant été assuré par la Ville de Bordeaux, propriétaire de ces immeubles, celle-ci continue à assurer la charge des emprunts qu'elle a dû contracter.

Afin d'en atténuer l'incidence financière, il est prévu que l'Office Public d'Aménagement et de Construction Aquitanis lui verse l'excédent de recettes résultant de sa gestion.

Pour ce faire, cet organisme nous a transmis, pour être soumis à votre avis, le compte prévisionnel de gestion pour l'exercice 2008.

Ce compte s'établit comme suit :

Recettes	199 260 euros
Dépenses	176 462 euros

faisant apparaître un excédent de recettes d'un montant de 22 798 euros. Celui-ci est à reverser à la Ville comme stipulé à l'article 2 du contrat de gérance du 5 mars 1997 et prévu dans ses comptes fonction 0, service généraux, sous fonction 02 administration générale, rubrique 020 administration générale de la collectivité nature 752 revenus des immeubles.

Ce budget a été établi avec une augmentation de loyer de 2,5 % % à compter du 1^{er} janvier 2008.

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir émettre un avis favorable sur ce compte prévisionnel de gestion et sur le programme de grosses réparations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080061

Acquisition par la Ville de Bordeaux de la propriété située 24 rue Virginia appartenant à la S.C.I. Centres de Loisirs (Groupe 'La Poste'). Autorisation. Décision.

Monsieur Henri PONS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'Association Sportive des Postes et Télécommunications de Bordeaux occupe et gère des terrains situés rue Virginia sur lesquels sont implantés des équipements sportifs (gymnase et terrains de tennis).

1. L'une de ces propriétés cadastrée VS-70 (19 000 m²) appartient en propre à l'A.S.P.T.T..

Cette Association avait souhaité en distraire une partie pour y faire réaliser une opération immobilière, le produit de la vente lui permettant d'y reconstruire le gymnase situé sur son terrain.

Au terme d'une négociation avec l'A.S.P.T.T., il a été convenu que l'ensemble du terrain serait transféré à la Ville à l'euro symbolique, puis remis à disposition de l'Association par bail emphytéotique. En contrepartie, la Ville prendra à sa charge la reconstruction du gymnase.

Une fois finalisé sur le plan juridique, ce dispositif vous sera présenté pour accord.

2. La deuxième cadastrée VS-71 pour partie d'une superficie approximative de 2 900 m² appartient au groupe « La Poste » (filiale S.C.I. Centres de Loisirs) qui se propose de la céder à la Ville moyennant un prix négocié entre les parties de 500 000 €, inférieur à l'évaluation du Service des Domaines en date du 8 novembre 2007.

Cette opération permettra ainsi de préserver l'intégralité d'un équipement sportif de qualité dans ce secteur.

Nous vous proposons donc, dans l'attente de la régularisation du dossier actuellement en cours avec l'A.S.P.T.T. de :

DECIDER :

- L'acquisition à la S.C.I. Centres de Loisirs d'une partie de la parcelle cadastrale VS-71 d'une superficie de 2 900 m² moyennant un prix de 500 000 € auxquels viendront s'ajouter les frais d'actes
- L'ouverture des crédits nécessaires au budget 2008

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080062

Centre commercial du Grand Parc. Acquisition à la Communauté Urbaine de Bordeaux de parcelles de terrains. Avenant au bail emphytéotique avec IN CITE. Autorisation. Décision .

Monsieur Henri PONS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la rénovation du Centre Commercial du Grand-Parc, IN CITE a souhaité disposer d'espaces faisant partie du domaine public communautaire.

La Ville étant titulaire du bail emphytéotique conclu avec IN CITE pour le Centre Commercial, la Communauté Urbaine de Bordeaux va procéder à une cession à titre gratuit à la Ville des parcelles PX-91 – 93 et PX-80 pour partie pour une superficie totale de 1 519 m².

La Ville, une fois propriétaire, va intégrer ces parcelles dans le bail emphytéotique d'IN CITE aux termes d'un avenant.

Un rapport a été établi sur ce dossier par le Service des Domaines le 19 novembre 2007.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider :

- L'acquisition à titre gratuit à la Communauté Urbaine de Bordeaux des parcelles PX-91 – 93 et PX-80 pour partie
- La rétrocession de ces parcelles à IN CITE en les intégrant dans le bail emphytéotique par avenant

Autoriser Monsieur le Maire à signer ces documents et tous les actes afférents à cette opération

M. PONS. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la délibération 60 est le compte prévisionnel de gestion de la société OPAC Aquitanis qui gère un certain nombre de patrimoines de la Ville de Bordeaux.

Il présente un excédent de recettes qui nous sera reversé pour un montant de 22.798 euros.

C'est une bonne nouvelle.

La 61, il s'agit, au terme d'une négociation avec l'ASPTT, du fameux terrain de l'ASPTT qui va être transféré à la Ville pour l'euro symbolique, puis remis à la disposition de l'association par un bail emphytéotique. En contrepartie la Ville prendra à sa charge la reconstruction du gymnase.

Séance du lundi 28 janvier 2008

La deuxième parcelle cadastrée VS-71 va être cédée à la ville moyennant un prix négocié. Cette opération permettra aussi de préserver l'intégralité d'un équipement sportif de qualité dans ce secteur.

La 62 : dans le cadre de la rénovation du centre commercial du Grand Parc, In Cité a souhaité disposer d'espaces faisant partie du domaine public communautaire. Il s'agit là aussi d'un dossier technique. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je crois que tout le monde se réjouira du bon dénouement de l'affaire de l'ASPTT.

Ce club n'avait plus les moyens de faire fonctionner ses équipements. Nous étions menacés d'une opération immobilière qui était tout à fait contestable et rejetée par les habitants du quartier. Et là, dans des conditions financières très acceptables puisque nous récupérons pour un euro symbolique les 19.000 m² sur lesquels se trouvent les terrains de grands jeux et pour 500.000 euros les tennis, nous allons pouvoir avoir un bel équipement sportif avec un gymnase qui sera rénové.

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du lundi 28 janvier 2008

DELEGATION DE M. Alexis BANAYAN

D -20080063

Elaboration de la carte bruit émis par les différents moyens de transports sur Bordeaux. Signature d'une convention avec la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Monsieur Alexis BANAYAN, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Une directive européenne n°2002/49/CE relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement a été retranscrite en droit français par l'ordonnance 2004-1199 du 12 novembre 2004 et la loi 2005-1319 du 26 octobre 2005.

Celle-ci impose que le bruit dans l'environnement aux abords des principales infrastructures de transport ainsi que dans les grandes agglomérations soit évalué et fasse l'objet d'actions tendant à le prévenir ou le réduire (Art.L572-1 du Code de l'Environnement).

Une carte de bruit et un plan de prévention du bruit dans l'environnement sont ainsi rendus obligatoires pour les infrastructures routières et ferroviaires dont le trafic annuel est respectivement supérieur à 3 millions de véhicules et 30 000 trains, ainsi que pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Les aéroports civils dont le trafic annuel est supérieur à 50 000 mouvements sont également concernés.

Les cartes relatives aux agglomérations prennent en compte le bruit émis par le trafic routier, ferroviaire et aérien, ainsi que par les activités industrielles (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation).

Les niveaux de bruit sont évalués essentiellement par calcul au moyen de modèles numériques normalisés, intégrant les principaux paramètres qui influent sur le bruit et sa propagation (caractéristiques du trafic, du site, conditions météorologiques ...). Les cartes de bruit sont croisées avec les données démographiques pour quantifier la population exposée à des niveaux supérieurs aux valeurs limites fixées (62 dBA nuit, 68 dBA sur 24 heures).

Les cartes de bruit sont établies par le représentant de l'Etat lorsqu'elles sont relatives aux seules infrastructures de transport et par les communes situées dans le périmètre d'agglomération concernée, ou par les établissements publics de coopération intercommunale correspondants, s'ils disposent de la compétence bruit.

Sur la Communauté Urbaine de Bordeaux, conformément à la réglementation, les communes restent responsables de la publication de la cartographie et de l'élaboration du plan de prévention du bruit qui doit en découler. Pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants, les plans de prévention doivent être publiés avant le 18 juillet 2008.

La CUB, bien que ne disposant pas de la prérogative de lutte contre les nuisances sonores s'est proposée en regard de ses compétences en matière de voirie, transport, urbanisme et disposant de moyens techniques et des données nécessaires à l'utilisation des modèles de calcul, de quantifier l'exposition sonore sur le territoire communautaire.

Séance du lundi 28 janvier 2008

Par délibération du Conseil de Communauté du 21 septembre 2007, Monsieur le Président a été autorisé à passer des conventions avec les mairies de la CUB, afin de fournir gratuitement les cartographies communales.

Après élaboration par les services de la CUB, la cartographie sera présentée en Conseil Municipal

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser le Maire à signer la convention ci-jointe proposée par Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

**Convention de mise à disposition à titre gratuit de données de la
cartographie du bruit**

Entre

La Ville de Bordeaux, dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville, Place Pey Berland, à BORDEAUX, représentée par M. Alain JUPPÉ, Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération de son Conseil Municipal en date du

Ci-après dénommée « La Commune »

et

La Communauté Urbaine de Bordeaux, dont le siège est situé Esplanade Charles de Gaulle - 33076 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, M. Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération n°2007/0700 du Conseil de Communauté en date du 21 septembre 2007.

Ci-après dénommée « La Communauté »,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

CONTEXTE

L'ordonnance n°2004-1199 du 12 novembre 2004 ratifiée par la loi n° 2005-1319 du 26 octobre 2005, transpose une directive européenne de 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement. Elle implique la réalisation d'une cartographie des ambiances sonores pour l'agglomération bordelaise qui, au sens du texte, se compose de 51 communes dont 26 sur la Communauté Urbaine de Bordeaux (Ambès ne se situe pas dans l'agglomération).

Le décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 stipule que les cartes de bruit sont établies par les communes ou les EPCI compétents en matière de lutte contre les nuisances sonores s'ils existent. L'annexe de ce décret dresse la liste des communes concernées.

Les grandes sources de bruit ambiant ciblées par la directive sont les routes, les voies ferrées, les aéroports et les industries. Pour les agglomérations de plus de 250.000 habitants, deux échéances sont prévues, le 30 juin 2007 pour les cartes de bruit et le 18 juillet 2008 pour les plans d'action : Plans de Protection du Bruit de l'Environnement (PPBE)

Les cartes de bruit et les PPBE doivent faire l'objet d'un réexamen au plus tard tous les 5 ans.

Compte tenu des données dont elle dispose, de l'expérience acquise en matière de cartographie du bruit des transports et de sollicitations émanant de communes pour récupérer ces données et se mettre en conformité avec la loi, la Communauté assure la mission d'établissement de la cartographie du bruit sur son territoire.

Sans prendre pour autant la compétence et en laissant la responsabilité de l'élaboration du plan d'action aux communes, la CUB, sur le fondement de l'article L5211-4-1 du CGCT, propose de réaliser la carte de bruit de son territoire et d'assurer le traitement et l'exploitation des données à l'échelle communale.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions de réalisation et de mise à disposition de la Commune de la carte de bruit de son territoire.

ARTICLE 2 : NATURE DE LA PRESTATION REALISEE PAR LA CUB

La CUB réalise la cartographie du bruit des infrastructures terrestres conformément à la méthodologie définie par le décret n°2006-361 du 24 mars 2006 et ces deux arrêtés d'application des 3 et 4 avril 2006 complétés par la circulaire du 7 juin 2007 du Ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables. Elle dresse une cartographie des 27 communes et assure un assemblage sur l'ensemble de son territoire. La CUB remet à la commune la cartographie communale en format électronique.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRESTATIONS DE LA COMMUNE

La Commune fournit à la CUB les données suivantes :

- ✓ Liste et situation des tronçons de voiries dont la vitesse est règlementée à une vitesse différente de 50km/h.
- ✓ Liste et situation des tronçons de voiries interdits aux poids lourds.
- ✓ Liste et situation des établissements classés.
- ✓ Liste et situation des zones calmes en lien avec la directive 2002/49/CE

La mise à disposition du public de la carte de bruit est assurée par la commune par voie électronique conformément au décret du 24 mars 2006.

L'établissement du Plan de Protection du Bruit de l'Environnement (PPBE) est assuré par la Commune en lien avec les propriétaires des infrastructures de transport terrestre concernés.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

La CUB finance l'élaboration de la cartographie du bruit à titre gratuit.

La Commune prend en charge :

- ✓ la fourniture des données cartographiques indiquées à l'article 3
- ✓ la mise à disposition de la carte au public.
- ✓ l'établissement du Plan de Protection du Bruit de l'Environnement (PPBE)

ARTICLE 5 : DELAIS

La CUB s'engage à réaliser la carte de la Commune dans le délai de 3 mois après la fourniture par la Commune des données indiquées à l'article 3.

Elle s'engage à mettre à jour la cartographie dans le délai d'un mois après la réception des nouvelles données.

ARTICLE 5 : CLAUSE DE PUBLICITE

Le soutien apporté par la Communauté devra être mentionné sur les documents destinés au public, la Commune s'engage à faire figurer le logo de La CUB sur les documents transmis au public.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE RESILIATION

Les données cartographiques indiquées à l'article 3 seront fournies à la CUB dans le délai d'un mois à compter de la signature de la présente convention.

A défaut, la Commune sera réputée renoncer à bénéficier de cette prestation communautaire.

ARTICLE 7 : LITIGES

Les litiges pouvant naître de l'exécution de la présente convention seront portés près le Tribunal Administratif de Bordeaux.

FAIT à BORDEAUX, en 6 exemplaires, le

Pour la Ville
Le Maire

Pour la Communauté
Le Président

Alain JUPPÉ

Vincent FELTESSE

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 21 septembre 2007
(convocation du 10 septembre 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Septembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence à compter de 10 h
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas jusqu'à 10 h45
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
M. VALADE Jacques à M. BRON Jean-Charles
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. DARCHE Michelle
Mme. BRACQ Mireille à Mme. JORDA-DEDIEU Carole
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DAVID Jean-Louis à M. MERCHERZ Jean
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 20
M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie
M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. LOTHAIRE Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PARCELIER Muriel à M. SIMON Patrick
M. PONS Henri à M. PETIT Alain
M. SARRAT Didier à Mme. EYSSAUTIER Odette
M. SEGUREL Jean Pierre à M.FELTESSE Vincent jusqu'à 9 h 50

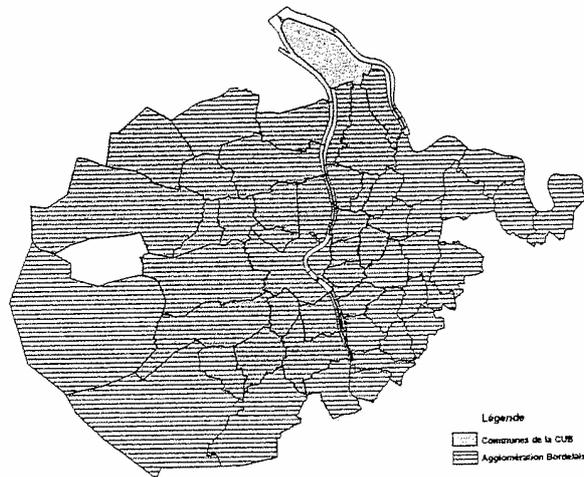
LA SEANCE EST OUVERTE

Carte de bruit de l'agglomération bordelaise - Elaboration par la Communauté Urbaine - Décision - Convention de mise à disposition à titre gratuit de données aux communes - Autorisation

Monsieur GUICHARD présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'ordonnance n°2004-1199 du 12 novembre 2004 ratifiée par la loi n° 2005-1319 du 26 octobre 2005, transpose une directive européenne de 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement. Elle implique la réalisation d'une cartographie des ambiances sonores pour l'agglomération bordelaise qui, au sens du texte, se compose de 51 communes dont 26 sur la Communauté Urbaine de Bordeaux.



Le décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 stipule que les cartes de bruit sont établies par les communes ou les EPCI compétents en matière de lutte contre les nuisances sonores.

Les grandes sources de bruit ambiant ciblées par la directive sont les routes, les voies ferrées, les aéroports et les industries. Pour les agglomérations de plus de 250.000 habitants, 2 échéances sont prévues, le 30 juin 2007 pour les cartes de bruit et le 18 juillet 2008 pour les plans d'action.

Historique de l'implication de la CUB dans la gestion des nuisances sonores

Bien que la Communauté Urbaine, créée en 1968, ne dispose pas de la compétence « lutte contre les nuisances sonores », elle a acquis une expérience en matière d'établissement de cartographie du bruit en dressant, dès 1997, un inventaire des voies bruyantes, puis en réalisant, dès 2003, une carte des ambiances sonores sur son territoire qui lui a permis d'être un membre actif du projet Européen LIFE GIpSyNOISE de 2003 à 2005. Elle s'est dotée d'un logiciel d'établissement de cartographie du bruit des agglomérations élaboré par ce groupe de travail. Cet outil a pu être testé à partir de données du SIG et de circulation de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Un partenariat avec l'Université de Bordeaux I s'est traduit par des analyses détaillées des prestations à effectuer sur la CUB pour l'élaboration des cartes de bruit qui consiste à :

- recueillir et mettre en forme numérique les données entrantes du SIG et de circulation.
- conduire les calculs acoustiques (complétés, le cas échéant, par des mesures)
- mettre en forme les résultats qui seront mis à la disposition du public.

Des premiers tests effectués sur deux quartiers de la CUB ont permis de valider le logiciel et ont démontré la possibilité technique pour la CUB d'effectuer une cartographie sur l'ensemble du territoire communautaire.

Un second test est effectué sur l'ensemble des communes de Floirac et de Pessac. Il prend en compte les nouvelles normes techniques du décret 2006-361 du 24 mars 2006, de l'arrêté du 4 avril 2006 et d'une circulaire du 7 juin 2007, ainsi que des mesures de circulation effectuées récemment et des données routières actualisées.

Cette implication de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans l'établissement d'une cartographie du bruit constitue, par ailleurs, l'action n° 27 de la charte pour l'environnement vers le développement durable adoptée par le Conseil de Communauté en date du 19 octobre 2004.

1^{ère} phase : L'établissement des cartographies par commune

Compte tenu des données dont elle dispose, de l'expérience acquise en matière de cartographie du bruit des transports et de sollicitations émanant de communes pour récupérer ces données et se mettre en conformité avec la loi, la Communauté propose, sur le fondement de l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, est chargée d'effectuer le traitement et l'exploitation des données à l'échelle communale et dresser la cartographie du territoire communautaire.

La cartographie a pour objectif de préciser, par graduation des couleurs, les zones exposées au bruit pour lesquelles des dispositions de réduction de la gêne sonore devront être prises, et les zones préservées qu'il faudra maintenir en l'état.

Cette analyse s'accompagnera d'une mise à disposition gratuite des données aux communes.

A ce jour, la CUB a déjà été sollicitée officiellement par Mme le Maire de Floirac et MM. les Maires de Bassens, Bègles, Bordeaux, Bruges, Cenon, Gradignan, Lormont, Mérignac, Pessac, Villenave d'Ornon et le Taillan. La commune d'Ambès, qui ne fait pas partie de l'agglomération bordelaise au sens du texte de la Loi du 26 octobre 2005, pourra bénéficier des données élaborées à l'échelle du territoire communautaire.

Séance du lundi 28 janvier 2008

Une convention de mise à disposition à titre gratuit de données de la cartographie du bruit aux communes est établie à cet effet. Elle précise les données qui devront être fournies par les communes à la CUB :

- liste et situation des tronçons de voirie dont la vitesse est réglementée à une vitesse différente de 50 km/h,
- liste et situation des tronçons de voirie interdits aux poids lourds,
- liste et situation des établissements classés et des établissements d'enseignement et de santé,
- liste et situation des zones calmes en lien avec la directive 2002/49/CE.

La mise à disposition du public de la cartographie est assurée par la commune par voie électronique conformément au décret du 24 mars 2006.

La CUB s'engage à réaliser la carte de la commune dans le délai de 3 mois après la fourniture par la commune des données indiquées ci-dessus.

Elle s'engage à mettre à jour la cartographie dans le délai d'un mois après la réception des nouvelles données.

2^{ème} phase : L'élaboration des plans d'action

En fonction des résultats cartographiques, il appartiendra aux communes compétentes en matière de lutte contre les nuisances sonores d'élaborer les plans de prévention du bruit de l'environnement, comprenant notamment les objectifs de réduction du bruit dans les zones exposées à un bruit dépassant les valeurs limites, ainsi que les mesures visant à prévenir ou réduire le bruit dans l'environnement prévues dans les cinq années à venir par les autorités compétentes et les gestionnaires des infrastructures dont la Communauté Urbaine, elle-même gestionnaire de voirie.

Ces plans de prévention du bruit dans l'environnement doivent être publiés par les communes le 18 juillet 2008 au plus tard.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, il vous est proposé :

- de prendre en charge, pour la bonne connaissance de l'environnement, compte tenu de notre compétence en matière de voirie, transport et urbanisme, la réalisation de la cartographie de l'exposition sonore du territoire,
- de mettre à disposition gratuite ces données aux communes,
- d'autoriser M. le Président à signer la convention ci-annexée et tout acte s'y afférant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 septembre 2007,

Le Service du contrôle de la légalité des
actes administratifs de la Préfecture de
la Gironde a déclaré avoir reçu le document le :

04 OCT. 2007

Pour expédition conforme,
Par déléguation,
le Vice - Président,

M. Max GUICHARD

M. BANAYAN. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le dossier 63 concerne la cartographie du bruit à Bordeaux.

En effet, la loi oblige toutes les agglomérations de plus de 100.000 habitants de se doter d'une carte de bruit et d'un plan de prévention.

La Communauté Urbaine de Bordeaux à la demande de toutes les communes de la CUB s'est chargée d'établir la carte du bruit qui sera disponible sur un support informatique pour la diffusion aux administrés.

Elle prend en compte le bruit émis par le trafic routier, ferroviaire et aérien, ainsi que les activités industrielles.

Pour régulariser ce document qui est en cours de finalisation la CUB demande à toutes les communes de signer une convention pour cette prestation gratuite. Cette cartographie sera par la suite proposée au Conseil Municipal avant sa publication.

Dans les secteurs situés dans des valeurs d'exposition importante il sera demandé ensuite à la Ville de prévoir des plans de prévention au bruit.

M. LE MAIRE. -

Merci. Pas de questions ? Pas d'oppositions sur ce dossier ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080064

**Installation classée pour la protection de l'environnement.
Demande d'autorisation d'exploiter un hypermarché centre
commercial AUCHAN MERIADECK. Avis.**

Monsieur Alexis BANAYAN, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La société AUCHAN exploite depuis 1981 un hypermarché à l'intérieur du Centre Commercial Mériadeck. En 1992, l'établissement a été agrandi, puis rénové entre 2001 et 2003.

Au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, il relevait à l'origine du régime simplifié de la déclaration.

L'augmentation des activités le classe désormais dans celui de l'autorisation pour la préparation de produits alimentaires d'origine animale et le fonctionnement d'équipements frigorifiques.

Un dossier de régularisation administrative a donc été instruit en Préfecture et mis à l'enquête publique du 10 décembre 2007 au 11 janvier 2008.

Le rayon d'enquête est de 1 km et seule la Ville de Bordeaux est concernée.

Il y a lieu de préciser que ce dossier ne concerne que l'hypermarché à l'exclusion du reste du centre commercial (galerie marchande) et des parkings couverts.

Cet hypermarché est un Etablissement Recevant du Public de 1^{ère} catégorie où les contraintes de sécurité incendie sont les plus élevées.

Le dossier considéré ne soulève pas d'observation particulière, si ce n'est de rappeler à l'exploitant la nécessité d'une vigilance renforcée en ce qui concerne les bruits nocturnes liés aux livraisons et la prévention des légionelles au niveau des condenseurs du système de climatisation.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à donner un AVIS FAVORABLE sur le présent dossier.

M. BANAYAN. -

Cette délibération concerne une demande d'autorisation d'exploiter un hypermarché. En effet ce dossier concerne Auchan, et pas le reste du Centre Commercial de Mériadeck.

Il s'agit d'un établissement recevant du public de catégorie 1.

Ce dossier ne relève pas d'observations particulières. Cet établissement respecte les prescriptions réglementaires en matière de bruit par exemple.

Séance du lundi 28 janvier 2008

Il sera rappelé à l'exploitant la nécessité d'une vigilance renforcée en ce qui concerne les livraisons nocturnes et la prévention des légionelles au niveau des condenseurs du système de climatisation.

M. LE MAIRE. -

Pas de questions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080065

Installation classée pour la protection de l'environnement.
Demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt de stockage de gommes synthétiques. Société SEA INVEST boulevard de l'industrie à Bassens. Avis.

Monsieur Alexis BANAYAN, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La société SEA INVEST exploite à ce jour un entrepôt de 18 000 m², boulevard de l'Industrie à Bassens (hangar BD). L'exploitant souhaite remplacer le stockage actuel d'engrais et de céréales par un dépôt de gommes synthétiques produites par la société Michelin à Bassens.

L'activité se résume à un simple stockage en caisses métalliques avec les opérations de manutention associées pour les entrées et sorties des produits.

Le trafic poids lourds induit est estimé à 30 véhicules par jour.

La capacité maximale de stockage dans trois cellules est de 27 000 tonnes.

La nature du produit stocké modifie la condition de l'autorisation préfectorale initiale en 1989 (dépôt d'engrais et de céréales).

Un nouveau dossier de demande d'autorisation d'exploiter a donc été déposé par la société SEA INVEST.

Le rayon d'enquête est de 2 kms et vient toucher le territoire communal au niveau de la zone d'activités de Bordeaux Nord et du terrain de Labarde.

L'examen du dossier d'enquête ne soulève pas d'observations particulières notamment en terme d'impact potentiel sur le territoire bordelais.

Le point critique sur ce type d'activité est le risque incendie.

Cet aspect du dossier a été particulièrement développé dans l'étude de danger.

Outre le mode de conditionnement du produit, diverses dispositions préventives seront mises en œuvre (réfection de la toiture et des parois du hangar, flocage de la charpente, mur coupe-feu au niveau des pignons et entre cellules, trappes de désenfumage, étanchéité et mise en rétention des sols, détection incendie, extinction automatique, réserve d'eau, voies pompiers ...).

Il y a lieu de préciser également que la société SEA INVEST exploite déjà sur Bassens un premier entrepôt de stockage de gommes synthétiques.

En conséquence, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'émettre un avis favorable au présent dossier.

M. BANAYAN. -

Il s'agit d'une installation classée pour exploiter un entrepôt de stockage de gommes synthétiques produites par Michelin. Il s'agit en effet d'un simple stockage réparti dans trois cellules pour une capacité maximum de 27.000 tonnes.

Il n'y a pas de remarques particulières. L'attention a été portée sur les risques d'incendie.

Le Conseil Municipal de Bassens a approuvé cette autorisation à l'unanimité.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Séance du lundi 28 janvier 2008

M. le Maire

Information sur le marché d'affichage publicitaire et vélos en libre service

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Note d'information au Conseil municipal Marché d'affichage publicitaire et Vélos en Libre Service

Lors de votre séance du mois de novembre, une information vous a été donnée sur les modalités de l'appel d'offre envisagé par la Ville, portant sur la mise en concurrence de l'affichage publicitaire et sur la mise en place éventuelle d'un système de vélos en libre service, les deux procédures pouvant être ou non couplées.

Vous avez parallèlement approuvé les tarifs susceptibles d'être fixés pour la mise à disposition du public de vélos en libre service.

Pour tenir compte des observations formulées, de notre souhait de pouvoir juger du coût réel de la mise en place d'un système de vélos en libre service, de retenir de façon couplée ou non les deux prestations, enfin de la volonté récente et bien tardive de la Communauté Urbaine de mettre en place un système à l'échelle de l'agglomération et si elle y parvient, le dispositif suivant a été retenu, et l'appel d'offre vient d'être lancé :

1. Un appel d'offre global et unique (un seul lot), portant à la fois sur l'affichage et sur les vélos en libre service
2. Une tranche ferme limitée à l'affichage publicitaire
- 3 Des tranches conditionnelles portant sur la mise en place d'un système de vélos en libre service, la première tranche conditionnelles portant sur 80 stations et 800 vélos, et plusieurs autres tranches correspondant à des stations et des vélos supplémentaires
4. Il est prévu que la Ville décidera, dans un délai maximum de 18 mois, d'affermir (c'est-à-dire de retenir) ou non tout ou partie des tranches conditionnelles

Ce dispositif nous permettra :

- de disposer, dès l'issue de la procédure d'appel d'offres, début avril, d'un titulaire pour le marché d'affichage publicitaire, arrivé à échéance
- de décider simultanément, si nous le souhaitons, de retenir la prestation complémentaire de mise à disposition de vélos en libre service offerte par le titulaire du marché d'affichage
- ou d'attendre au maximum 18 mois pour prendre une telle décision, au cas où la CUB confirmerait son intention actuelle de lancer un système à l'échelle de l'agglomération, et sous réserve que son projet offre un niveau de service au moins équivalent à celui que nous avons l'intention de mettre en place à Bordeaux
- Ou même de décider, dès la fin de la procédure, au vu du résultat de la consultation, de ne pas donner suite aux tranches conditionnelles, en privilégiant une nouvelle mise en

Séance du lundi 28 janvier 2008

concurrence, de façon à ne pas lier obligatoirement marché d'affichage et mise à disposition de vélos en libre service

Ce dispositif, qui donne toutes les garanties juridiques, dans un domaine où les contentieux sont nombreux, est également celui qui nous donne la possibilité d'être opérationnels immédiatement tout en laissant éventuellement la possibilité à la CUB de mettre en place un dispositif au niveau communautaire dans un délai encadré et avec un objectif de performance qui réponde à nos attentes.

M. LE MAIRE. –

Le point suivant est une information sur le marché d'affichage publicitaire et les vélos en libre service. Nous en avons parlé lors de la précédente séance du Conseil où nous avons approuvé les tarifs éventuels d'un système de vélos en libre service et le lancement d'un appel d'offres.

Où en sommes-nous ?

Nous allons lancer un appel d'offres global et unique en un seul lot qui portera à la fois sur l'affichage et sur les vélos en libre service.

Dans ce lot unique il y aura une tranche ferme et des tranches conditionnelles. La tranche ferme sera limitée à l'affichage publicitaire. Les tranches conditionnelles porteront sur la mise en place d'un système de vélos en libre service. Une première tranche sur 80 stations et 800 vélos, et d'autres tranches pour des stations et des vélos supplémentaires.

Nous aurons le choix pendant un délai maximum de 18 mois, entre trois solutions :

Ou bien dès le départ, attribuer la tranche conditionnelle pour la réalisation des vélos.

Ou bien attendre pour affermir cette tranche conditionnelle une éventuelle décision de la Communauté Urbaine. Donc nous aurons 18 mois de délais, ce qui est tout à fait, je crois, adapté et important.

Donc comme je l'avais indiqué, si la CUB décide de se lancer elle-même dans un système à l'échelle de l'agglomération, à ce moment-là nous aurons toujours la possibilité de ne pas affermir la tranche conditionnelle.

Et puis nous avons une troisième solution, au bout de 18 mois de ne pas non plus affermir cette tranche si nous le décidions.

Je pense que ce système est parfaitement clair. Il nous donne toutes les garanties juridiques. Il nous permet en même temps d'affermir immédiatement la tranche ferme... enfin il n'y a pas besoin de l'affermir puisqu'elle est ferme... concernant l'affichage publicitaire, et ensuite d'avoir plusieurs solutions alternatives en ce qui concerne la mise à disposition des vélos.

Je voulais vous en faire part.

M. PAPADATO.

Séance du lundi 28 janvier 2008

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, il y a deux Conseils Municipaux j'avais demandé le contrat signé avec Decaux et j'avais demandé aussi un bilan des abribus et des panneaux sur Bordeaux.

Je n'ai toujours rien eu. J'en ai parlé au Secrétariat Général. J'attends toujours ces informations.

M. LE MAIRE. -

Monsieur le Secrétaire Général me dit que c'est en cours et que vous aurez ces informations dès que possible.

D -20080066

Délégation permanente du Conseil Municipal au Maire.

Délibération n° 20060434 du 13 octobre 2006. Marchés à procédure adaptée. Deuxième semestre 2007. Compte rendu de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Mairie de Bordeaux Marchés à procédure adaptée conclus du 12/06/2007 au 19/12/2007

N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire
M070259-1	RESTAURATION DOCUMENTS ANCIENS BIBLIO MUNICIPALE	13/06/07	12 541,80	50 167,22	ATEL REST PATRIM ECRIT ANCIEN
M070259-2	RESTAURATION DOCUMENTS ANCIENS BIBLIO MUNICIPALE	13/06/07	12 541,80	50 167,22	ATEL REST PATRIM ECRIT ANCIEN
M070261	CAPTATION TRANSMISSION PAR INTERNET DU CONSEIL MUNICIPAL DE BORDEAUX	13/06/07	0,00	41 806,02	ENDIRECTV.COM
M070267	CATALOGUE "LE RUGBY C'EST UN MONDE" MUSEE D'AQUITAINE	13/06/07		12 600,00	ATLANTICA
M070268	ORGANISATION MANIFESTATIONS AVEC LE TISSUS ASSOCIATIF BORDELAIS	09/11/07		41 806,02	ANTONIAZZI CLAUDE
M070269	JAZZ A LA BASE SOUS-MARINE 28 29 ET 30 JUIN 2007	13/06/07		14 483,70	COTE OUEST
M070270	ACHAT DE CHAISES "STANDING" POUR DIVERSES RECEPTION	13/06/07	7 525,08	16 722,40	EQUIP'CITE
M070271	FETE DU FLEUVE-CONCEPTION-REALISATION D'UN STAND POUR LA MAIRIE	13/06/07		26 416,00	TOTEMS
M070274	CRECHE GINESTOUS-RESTRUCTURATION DIAGNOSTIC	11/07/07		34 065,00	MAITRE PATRICIA
M070275	EGLISE SAINT-AUGUSTIN-RESTAURATION DU CLOCHER-PHASE DIAGNOSTIC	20/06/07		6 520,00	ARCHITECTURE PATRIMOINE
M070276	EGLISE SAINTE MARIE-PROGRAMME DE RESTAURATION-PHASE DIAGNOSTIC	11/07/07		13 515,00	CAROLE DUJUIS LE MARECHAL
M070277	DALLES DE MOQUETTE POUR SOLS SPORTIFS DE GYMNASES	20/06/07		26 850,00	EQUIP'CITE
M070278	AMENAGEMENT ARCHIVES DANS IMMEUBLE CHAI DES FARINES	03/07/07		17 738,46	MAITRE PATRICIA
M070280	MANIFESTATION AGORA - ORGANISATION DEBAT ET CONCEPTION SITE INTERNET	20/06/07		20 750,00	CADRES DE VILLES
M070282	JARDIN DU GRAND-THEATRE ENGAGEMENT PAR PLACAGE	20/06/07		11 313,01	TECHNIVERT
M070283	LOGICIEL DE GESTION TAXES DE VOIRIE	20/06/07	45 986,63	175 585,29	ANALOGON
M070284	SOLUTION INFORMATIQUE ESPACE MULTIMEDIA BIBLIOTHEQUE MERIADECK	21/06/07	37 625,42	150 501,67	ARCHIMEDE SA

Mairie de Bordeaux Marchés à procédure adaptée conclus du 12/06/2007 au 19/12/2007

N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire
M070285	MAINTENANCE DEPANNAGE DES INSTALLATIONS HYDRAULIQUES DE LA VILLE DE BORDEAUX	29/06/07	57 033,75	157 368,20	SPIE SUD OUEST
M070286-1	ACHAT PLANTES VERTES ET FLEURIES POUR ESPACES VERTS DE LA MAIRIE DE BORDEAUX	27/06/07	20 903,07	54 347,82	CASH ANJOU
M070288	LOCATION MATERIEL ECLAIRAGE ET SONO POUR JOURNEES JAZZ A LA BASE	20/06/07		9 000,00	LES ATELIERS LUMIERE
M070290	NETTOYAGE STADE CHABAN DELMAS	27/06/07	91 973,24	200 688,90	TRIANGLE SERVICE
M070297	MOBILIER URBAIN ET D'EQUIPEMENTS POUR ESPACES VERTS ET ESPACES PUBLICS	27/06/07	58 528,42	175 585,28	GROUP PROVILLE/MOBIPOSE
M070298	STADE CHABAN DELMAS - EQUIPEMENT SIEGES TRIBUNE PRESIDENTIELLE ET D'HONNEUR	27/06/07		97 591,77	ASSISESPORTIVE
M070300	STATION DE POMPAGE DU LAC-REHABILITATION MISSION D'ETUDE	27/06/07		16 600,00	MT PARTENAIRES INGENIERE
M070301	MATERIEL D'ECLAIRAGE POUR EXPO LE RUGBY C'EST UN MONDE - MUSEE D'AQUITAINE	29/06/07		8 730,92	AUSCHITZKY
M070307	MONEO : GESTION DES ENCAISSEMENTS	03/07/07	41 806,02	209 030,10	BNP PARIBAS
M070312	ILLUMINATIONS DE NOEL 2007	23/07/07	167 224,00	418 060,00	SATELEC-SOBECA-ETDE-AUTOUR LUMIE
M070315	FOURNITURE DE POTELETS ET CORDELIERES DE GUIDATE-SERVICE MANIFESTATION	04/07/07	3 344,48	10 033,44	EQUIP'CITE
M070316-1	LOCATION ET BLANCHISSAGE DE LINGE POUR LE CABINET DU MAIRE	31/07/07	14 214,05	28 428,10	BLANCHISSERIE PRESSING AQUITAINE
M070317-1	NETTOYAGE DU LINGE CRECHE MAGENDIE	14/09/07	5 852,84	8 361,20	BLANCHISSEURS ASSOCIES
M070318-1	NETTOYAGE DU LINGE POUR DIVERS SERVICES DE LA MAIRIE	14/09/07	836,12	2 508,36	BLANCHISSEURS ASSOCIES
M070321	QUARTIER CHARTRONS - ILOT DUPATY ETUDE PRE OPERATIONNELLE	04/07/07		39 000,00	BOUZOU BERNARD
M070327	AMENAGEMENT INTERIEUR DE VEHICULES LOT 1 - 3 VEHICULES	12/07/07		10 732,00	VIGIER EQUIPEMENT MANY
M070328	RAMASSAGE SCOLAIRE ECOLE MONTAUD	18/07/07	14 218,00	90 048,00	CITRAM AQUITAINE

Mairie de Bordeaux Marchés à procédure adaptée conclus du 12/06/2007 au 19/12/2007

N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire
M070329	PISCINE JUDAÏQUE - RESTAURATION PORTIQUE D'ENTREE	18/07/07		133 883,87	TMH
M070330	EGLISE SAINT PAUL - ECHAUFFAUDAGES DEVANT RETABLES DU TRANSEPT	18/07/07		22 140,42	ENTREPOSE ECHAUFFAUDAGES
M070331	CONSERVATOIRE J. THIBAUD, CONSTRUCTION DE 3 SALLES DE DANSE, LOT 1 CONTROLE TECHNI.	25/07/07		11 505,00	QUALICONSULT
M070332	CONSERVATOIRE J. THIBAUD CONSTRUCTION DE 3 SALLES DE DANSE, LOT 2 MISSION SPS	25/07/07		5 134,00	QUALICONSULT SECURITE
M070333	FOURNITURE ET MAINTENANCE GESTION DE DONNEES DES CHRONOTACHYGRAPHES	25/07/07	4 598,66	18 394,64	STRADA
M070334-1	EQUIPEMENT POUR CHANGE ET ACCESSOIRES DE PUERICULTURE, LOT 1 EQUIPEMENT CHANGE	25/07/07	9 197,32	30 100,33	CIRCUIT COURT CRECHES
M070335-1	EQUIPEMENT POUR CHANGE ET ACCESSOIRES DE PUERICULTURE, LOT 2 ACCESSOIRES	25/07/07	13 377,92	40 133,77	CIRCUIT COURT CRECHES
M070336-1	CONSOLIDATION ET PROTECTION DE DOCUMENTS (FILMS, ADHESIFS, POCHETTES, CIRE, COLLE...)	25/07/07	20 903,01	83 612,04	ASLER
M070337-1	RECENSEMENT PAYASAGE ARCHITECTURAL ET URBAIN - MISSION D'ASSISTANCE	25/07/07	19 012,50	27 885,00	MELISSINOS ALEXANDRE
M070339	PROMOTION CANDIDATURE BORDEAUX 'CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2013'	30/07/07		41 806,02	DEUXIEME BUREAU
M070340	DISTRIBUTION DU JOURNAL MUNICIPAL BORDEAUX MAGAZINE DANS LES HOTELS	30/07/07	501,68	1 672,24	NEGOSUD
M070341	IMPRESSION DE CARTONS D'INVITATION POUR EXPO 'RUGBY' AU MUSEE D'AQUITAINE	30/07/07		1 594,00	IMPRIMERIE CHAMPAGNAC
M070342	ANIMATION ET ENCADREMENT DES ATELIERS DE L'ECOLOGIE URBAINE DE BORDEAUX	13/08/07		29 040,00	LA VOIE DES HOMMES
M070343	MISSION MODIFICATION DU PLU	13/08/07		40 500,00	PAYSAGES POSSIBLES
M070344-1	ACHAT DE LINGE DE MAISON	13/08/07	25 083,62	50 167,22	CHEMISERIE LINGERIE DU MARAIS
M070345	PUBLIPOSTAGE POUR "ENTREPRENDRE A BX"	13/08/07	8 361,20	25 083,61	OFFICE FRANCE MARKETING
M070346	CHARIOT ELEVATEUR D'OCCASION POUR LE DEPOT ECLAIRAGE PUBLIC RUE G. MATTEOTTI	28/08/07		17 990,00	FABRE MANUTENTION SAS

N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire
M070347	MISSION DE RELEVÉ DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX	21/08/07		37 071,00	ASTERM
M070348-1	FOURNITURE OUTILLAGE-PETIT MATERIEL HORTICOLE-EQUIPEMENT PROTECTION INDIVIDU	21/08/07	13 795,99	41 806,02	GUILLEBERT
M070349-1	FOURNITURE OUTILLAGE HORTICOLE LOT 2-EQUIPEMENT INDIVIDUEL PROTECTION	28/08/07	5 434,78	16 722,41	GUILLEBERT
M070350-1	FOURNITURE DE MATERIELS DE NATATION POUR LA JEUNESSE ET LES SPORTS	28/08/07	2 508,36	10 033,44	FUTURA PLAY
M070351	MAISON DE L'ENVIRONNEMENT, ETUDES DE FAISABILITE, PROGRAMMATION	05/09/07		23 350,00	CPO
M070352	CONCEPTION D'1 FONTAINE PLACE DU PALAIS	12/09/07		7 740,00	LESGOURGUES EMMANUELLE
M070368-1	STYLOS GRAVES AU LOGO DE LA MAIRIE DE BORDEAUX POUR LES MARIÉS	01/10/07	8 361,20	25 083,61	INOXCROM
M070369-1	DIAGNOSTIC ARBORICOLE ET EXPERTISE D'ARBRES D'ORNEMENT	24/09/07	16 722,40	66 889,63	ATELIER DE L'ARBRE
M070370	JARDIN BOTANIQUE, FOURNITURE, MONTAGE, POSE D'UNE CLOTURE BOIS RUE CARDE	12/09/07		20 000,00	LES JARDINS DE LA BRANDE
M070371	FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE D'UN PROJET DE GESTION DES MARCHES PUBLICS	12/09/07	45 000,00	180 000,00	AGYSOFT
M070372	CRECHE ORNANO-DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT ETUDES DE FAISABILITE ET PROGRAMMATION	12/09/07		9 950,00	ECCTA INGENIERIE
M070373	RAYONNAGES POUR LE DEPOT D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE GIACOMO MATTEOTTI	04/10/07		24 149,68	MECALUX FRANCE
M070374-1	CONCEPTION GRAPHIQUE SUPPORTS DE COMM CONSERVATOIRE JACQUES THIBAUD	19/09/07	2 508,36	10 033,44	FOKO RENE BOELENS
M070375	MISSION D'EVALUATION DU CCAS	19/09/07		34 210,00	CIRESE
M070376	SQUARE JOSEPHINE AMENAGEMENT PAYSAGER	19/09/07		39 555,40	A2S
M070377	CRECHE SAINT-AUGUSTIN RESTRUCTURATION	19/09/07		15 860,00	ECCTA INGENIERIE
M070379	MISE EN VALEUR PEDAGOGIQUE SERRES, ESPACE MUSEOLOGIQUE, HALL JARDIN BOTANIQUE LOT 1	03/10/07		45 624,00	LA MANUFACTURE

Mairie de Bordeaux		Marchés à procédure adaptée conclus du 12/06/2007 au 19/12/2007				
N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire	
M070380	MISE EN VALEUR PEDAGOGIQUE SERRES, ESPACE MUSEOLOGIQUE, HALL JARDIN BOATIQUE, LOT 2	03/10/07		28 376,00	LA MANUFACTURE	
M070383	MISE EN VALEUR PEDAGOGIQUE SERRES, ESPACE MUSEOLOGIQUE, HALL JARDIN BOTANIQUE LOT 5	03/10/07		27 795,00	IMAGES ET COULEURS	
M070385	MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE MISE EN SECURITE - LOT 1 CONTROLE TECHNIQ	24/09/07		34 720,00	APAVE CETE SO	
M070386	MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE MISE EN SECURITE - LOT 2 COORDIN. SPS	24/09/07		13 870,00	SARL GM QUALITE	
M070387	MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE MISE EN SECURITE - LOT 3 COORDIN. SSI	24/09/07		9 800,00	DECTA	
M070389-1	PEINTURES DE TRACAGE POUR TERRAINS DE SPORT GAZONNES	26/09/07	12 541,80	25 083,61	CAMMA SPORT	
M070390-1	PLANTES DESTINEES AUX ESPACES VERTS ET PARCS DE LA VILLE DE BORDEAUX	26/09/07	8 361,20	29 264,21	PEPINIERE DERLY BLAGON	
M070391	RECHERCHE MECENAT, PARTENARIAT POUR EXPO. MUSEE DES BEAUX-ARTS	14/11/07	5 852,84	23 411,37	NK PARTNERS	
M070392	PROJET ZAC BASTIDE 2 - PRESTATIONS D'ASSISTANCE A LA CONCERTATION	26/09/07		41 200,00	CADRES DE VILLES	
M070393	RIDEAUX A LANIERES TRANSPARENTES POUR LA BASE SOUS MARINE	26/09/07		9 953,01	APSOL	
M070394-1	FORMATION DES CORRESPONDANTS JURIDIQUES	26/09/07	4 200,00	9 800,00	UNIVERSITE MONTESQUIEU BX IV	
M070397-1	PRESTATIONS D'ESSOUCHAGE DES ARBRES DE LA VILLE-LOT 1 PAR CAROTTAGE	26/09/07	6 688,96	26 755,85	DESSOUCH ARBRES	
M070398-1	PRESTATIONS D'ESSOUCHAGE DES ARBRES DE LA VILLE-LOT 2 PAR GRIGNOTTAGE	26/09/07	4 180,60	16 722,40	ECOVANA SARL	
M070399-1	SURVEILLANCE NOCTURNE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA VILLE DE BX	26/09/07	29 264,21	100 334,44	AUTOUR DE LA LUMIERE	
M070400	INFORMATISATION DE CARTES POSTALES DU DU MUSEE D'AQUITAINE	03/10/07		15 722,26	PRO.MICRO	
M070401	NUMERISATION CARTES POSTALES DU MUSEE D'AQUITAINE	03/10/07		2 567,71	PRO.MICRO	
M070402	CRECHE MALBEC-POLE NANSOUTY DEMOLITION	03/10/07		42 700,00	DEMOLITION GIRONDE	

Mairie de Bordeaux Marchés à procédure adaptée conclus du 12/06/2007 au 19/12/2007

N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire
M070403	MAISON DE L'EMPLOI, REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES DU GRAND PARC, LOT 1 CT	03/10/07		21 910,00	QUALICONSULT
M070404	MAISON DE L'EMPLOI, REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES DU GRAND PARC LOT 2 SPS	03/10/07		4 371,00	CSBTP33
M070405	MUSEE D'AQUITAINE - SECURITE INCENDIE LOT 7 GROUPE ELECTROGENE	03/10/07		55 854,60	JP FAUCHE ENERGIE
M070406	CREATION D'UN RESTAURANT POUR LE PERSON- NEL MUNICIPAL-LOT 1 CONTROLE TECHNIQUE	03/10/07		17 570,00	SOCOTEC
M070407	CREATION D'UN RESTAURANT POUR LE PERSON- NEL MUNICIPAL-LOT 2 COORDINATION SPS	03/10/07		5 250,00	PRESENTS
M070409-1	NETTOYAGE DES LOCAUX DU THEATRE DE LA PERGOLA	03/10/07	5 852,84	11 705,68	ATMOS PROPRETE
M070410-1	FOURNITURES POUR ATELIER MOULAGE ECOLE DES BEAUX ARTS	03/10/07	0,00	6 688,96	GERSTAECKER
M070413	ACHAT D'UN TAPIS DE DANSE POUR LE CNR	22/10/07		6 626,75	HARLEQUIN INTERNATIONAL
M070414	ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE POUR LE CNR - LOT 1 : BOIS	18/10/07		10 290,00	REVERSE MICHEL
M070415	ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE POUR LE CNR-LOT 2 : CUIVRES	18/10/07		12 100,00	REVERSE MICHEL
M070416	ACQUISITION INSTRUMENTS DE MUSIQUE POUR LE CNR - LOT N°3 : CLAVIERS	18/10/07		17 600,00	REVERSE MICHEL
M070417	ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE POUR LE CNR -LOT 4 : TROMPETTES	18/10/07		1 400,00	REVERSE MICHEL
M070420-1	PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES, LEVES PLANIME TRIQUES ET ALTIMETRIQUES	09/10/07	33 444,81	83 612,04	PEDEZERT/LABEILLE/ABAC/BOUR AYNE
M070421	PISCINE GRAND PARC - MOBILIER BASSIN MATERIEL PEDAGOGIQUE ET DE SECOURS	09/10/07		23 953,05	FUTURA PLAY
M070422	OUVRAGE D'ART BORDEAUX, PATRIMOINE MON- DIAL UNESCO, CONCEPTION IMPRESSION EDITIO	09/10/07		17 062,00	MOLLAT
M070423	PIECES DETACHEES TOUTES MARQUES POUR ELECTROMENAGER POUR LES ATELIERS	17/10/07	1 086,96	4 347,82	AMDS
M070426	CATALOGUE EXPO BRIAN WILSON - CAPC	17/10/07	6 688,96	10 033,44	IMPRIMERIE LAPLANTE

Mairie de Bordeaux

Marchés à procédure adaptée conclus du 12/06/2007 au 19/12/2007

N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire
M070430	JARDIN RAYMOND POINCARE-AMENAGEMENT PERIPHERIQUE DE L'AIRE DE JEUX	17/10/07		33 540,40	A2S
M070431	ENLEVEMENT DE DECHETS DIVERTS,NETTOYAGE 157 AVENUE LOUIS BARTHOU	17/10/07		5 905,62	EDITRANS
M070432	ACHAT D'UNE PRESSE PLIEUSE HYDRAULIQUE POUR LES ATELIERS	17/10/07		20 000,00	MEDIA MACHINES
M070433	ACHAT D'UNE SCIE A RUBAN POUR LES ATELIERS	17/10/07		7 015,00	PHILIPPON
M070442	FOURNITURE D'UNE SOLUTION HEBERGEE DE GESTION ET SUIVI DE TELEALERTE	17/10/07	12 541,81	50 167,00	GEDICOM
M070443	LOCATION DE VOITURETTES TYPE GOLF	17/10/07	3 344,49	5 852,85	ORA COMMUNICATION
M070444	DECORATION DE LA VILLE,FOURNITURE ET LI- VRAISON DE SAPINS DE NOEL	22/10/07		23 520,00	ARBORIS
M070445	DECORATION DE LA VILLE,FOURNITURE ET LI- VRAISON DE SAPINS DE NOEL	22/10/07		7 169,00	ARBORIS
M070446	LOCATION D'ENGINS TP AVEC CHAUFFEUR	22/10/07	25 083,61	100 334,44	FAYAT ENT. T.P.
M070447-1	IMPRESSION CHARTE DU MOBILIER URBAIN DE LA MAIRIE DE BORDEAUX	22/10/07	3 511,70	10 535,11	IMPRIMERIE LAPLANTE
M070448	TRADUCTION DE DIVERS DOCUMENTS (COURRIER DISCOURS,TEXTES,COMMUNIQUES DE PRESSE)	02/11/07	4 180,60	16 722,40	GALLAGHER
M070449	FABRICATION CAISSES EMBALLAGE TRANSPORTS OEUVRES EXPO A SMITH-A ROLL /BEAUX ARTS	26/10/07		135 487,00	LP ART
M070450	MONOGRAPHES EXPO A. ROLL A. SMITH MUSEE DES BEAUX ARTS	24/10/07	16 722,40	41 806,02	SOMOGY EDITIONS D'ART
M070451	ELABORATION D'UN CADRE ORGANISATIONEL DES TEMPS PERISCOLAIRES	24/10/07		24 500,00	COOP'ALPHA
M070452	RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE A. THOMAS - PROGRAMMISTE	28/11/07		13 725,00	MAITRE PATRICIA
M070453	MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE MISE EN SECURITE-LOT 4 ASSIST. M.OEUVRE	31/10/07		27 600,00	BEHI
M070454	FOURNITURES ENCADREMENT DE TABLEAUX & CADRES POUR TOUS LES SERVICES	31/10/07	1 254,18	3 344,48	STOULS H

Mairie de Bordeaux Marchés à procédure adaptée conclus du 12/06/2007 au 19/12/2007

N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire
M070455	MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DEMATERIA LISATION DES MARCHES PUBLICS	31/10/07	37 500,00	150 000,00	FORSUP
M070456	THEATRE NATIONAL DE BDX AQUITAINE-SALLE VITEZ-MISSION DE MID'OEUVRE SCENOGRAPHI-	31/10/07		72 158,49	ARCHITECTURE ET TECHNIQUE
M070457-1	FOURNITURE DE SUBSTRATS DE CULTURES POUR PRODUCTIONS HORTICOLES HORS-SOL	31/10/07	16 722,40	58 528,42	CIC
M070458-1	CARILLON FLECHE SAINT MICHEL-MAINTENANCE REGLAGE ET ANIMATION	31/10/07	7 525,08	15 050,16	CIRMA
M070460-1	AMENAGEMENT INTERIEUR DE VEHICULES LOT 2	31/10/07	31 900,00	167 224,09	VIGIER EQUIPEMENT MANY
M070461	FOURNITURE-MONTAGE D'UNE STRUCTURE COU-VERTE 'MULTI-CHAPELLE'	14/11/07		68 173,00	MEDAN SA
M070462-1	PLANTES DESTINEES AUX PRODUCTIONS HORTI- COLES DE LA MAIRIE DE BORDEAUX	14/11/07	20 903,00	58 528,42	MILLET DIFFUSION SEMENCES
M070463	PARKING PATINOIRE MERIADECK-EQUIPEMENTS TECHNIQUES-ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE	14/11/07		14 848,00	SECOTRAP
M070464	MISSION OPC BOURSE DU TRAVAIL, REAMENAGE- MENT PARTIEL DU 4EME ETAGE	27/11/07		11 000,00	ATB
M070466	ENLEVEMENT DE DECHETS DIVERS, NETTOYAGE RUE PIERRE BAOUR A BORDEAUX	07/11/07		5 218,00	AMALTHEE
M070467-1	CARTES D'ELECTEURS-MISE SOUS PLI ET ROUTAGE	16/11/07	5 016,72	9 197,32	OFFICE FRANCE MARKETING
M070473-1	MOBILIERS URBAINS DE SIGNALISATION D'IN- FORMATION LOCALE	14/11/07	5 016,72	20 066,88	SDS
M070474	COFFRETS DESTINES AUX CLUBS SENIORS POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE 2007	14/11/07	12 150,00	16 200,00	SOMEDIS
M070477	CANDELABRES POUR ECLAIRAGE PUBLIC DES BOULEVARDS	14/11/07	90 000,00	200 000,00	COMATELEC
M070478	FOURNITURE POSE DE MATERIEL SPORTIF LOT 1 FILETS DE SPORT	14/11/07		7 783,23	CASAL SPORT
M070479	FOURNITURE POSE DE MATERIEL SPORTIF LOT 2 MATERIEL AVEC TRAVAUX DE POSE	14/11/07		32 270,15	NOUANSPO
M070480	FOURNITURE ET POSE DE MATERIEL SPORTIF LOT 3 MATERIEL SANS POSE	14/11/07		31 009,65	SPORT FRANCE

Mairie de Bordeaux		Marchés à procédure adaptée conclus du 12/06/2007 au 19/12/2007				
N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire	
M070481	FOURNITURE POSE DE MATERIEL SPORTIF LOT 4 POUR AIRES DE JEUX DES ECOLES	14/11/07	20 903,01	83 612,04	SONESDI	
M070482	EXPO ROLL-SMITH - IMPRESSIONS DIVERSES LOT N° 1 (DOS PRESENTATION, FLYERS....	14/11/07		7 490,00	IMPRIMERIE LAPLANTE	
M070483	EXPO ROLL-SMITH - IMPRESSION AFFICHES LOT N° 2	14/11/07		750,00	IMPRIMERIE LAPLANTE	
M070484	COMPLEXE BUSCAILLET-RENOVATION ETANCHEIT EN TOITURE TERRASSE (BAT.RUE DE NEW YORK	05/12/07		54 357,20	SOPREMA SA	
M070485	FABRICATION D'ISOLOIRS POUR LES ELECTIONS	21/11/07	41 806,02	58 528,42	LETOILE	
M070486	EXPERTISE TECHNIQUE D'UN BATIMENT EXIS- TANT	29/11/07		37 334,70	PINCHON- INGENIERIE SERVICES	
M070487	GRAND-THEATRE - REMISE EN ETAT DU MONTE-DECORS(DIAGNOSTIC EQUIPEMENTS SCENIQUES)	26/11/07		49 998,80	CHANGEMENT A VUE	
M070488	MATERIELS ET ACCESSOIRES GSM (HORS ABONNEMENTS)	26/11/07	50 167,22	200 668,90	TELECOMMUNICATION ELECTRONIQUE	
M070489-1	MOBILIER DE STATIONNEMENT 2 ROUES LOT 1 ARCEAUX 2 ROUES CONVENTIONNELS	26/11/07	3 010,03	12 040,12	URBAN'NT	
M070490-1	MOBILIER DE STATIONNEMENT 2 ROUES LOT 2 ARCEAUX 2 ROUES SUR RACKS	26/11/07	3 010,03	12 040,12	URBAN'NT	
M070491-1	ACHAT D'URNES POUR LES ELECTIONS LOT 1	27/11/07	15 050,16	45 150,48	DOUBLET	
M070492	ACHAT DE TABLES POUR LES URNES LOT 2	27/11/07	20 903,01	29 264,21	DOUBLET	
M070493	IMPRESSON DE DOCUMENTS DESTINES AU GRAND PUBLIC	28/11/07		16 130,00	IMPRIMERIE BM	
M070494	MISSION DE GRAPHISTE APPLICATION-MISE EN PAGE DE LIGNE GRAPHIQUE D'UNE COLLECTION	10/12/07		9 478,67	BLOM JEAN BAPTISTE	
M070495	JARDINS FAMILIAUX DES AUBIERS LOT 1 - AMENAGEMENT PAYSAGER	28/11/07		95 388,00	SPORT ENVIRONNEMENT	
M070496	JARDINS FAMILIAUX DES AUBIERS LOT 2 - TRAVAUX CLÔTURE ET EQUIPEMENT	28/11/07		79 040,00	GERMAIN ENVIRONNEMENT	
M070497	MUSEOGRAPHIE SCENOGRAPHIE EXPOSITION BORDEAUX ENTRE 2 GUERRES MUSEE AQUITAINE	28/11/07		25 000,00	GROUPE ICI MEME	

N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire
M070498	PRODUITS D'ENTRETIEN ET DE TRAITEMENT POUR MIROIR DES QUAIS	04/12/07	5 852,84	23 411,37	BRENTAG AQUITAINE
M070499-1	IMPRESSION BROCHURE PROGRAMME CULTUREL BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	28/11/07	5 852,84	16 722,41	IMPRIMERIE LAPLANTE
M070500	IMPRESSION DE 25 000 CARTES DE LECTEUR POUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	28/11/07		4 478,00	CARTE IMPACT
M070501-1	LOCATION DE 2 PIANOS DROITS POUR LE CNR	05/12/07		1 454,85	REVERSE MICHEL
M070502	BOULEVARD GEORGES POMPIDOU - VEGETALISATION BANDE AXIALE-2EME TRANCHE	05/12/07		12 521,00	SPORT ENVIRONNEMENT
M070504	LOGICIELS ET PRESTATIONS SIG LOT 1 FOURNITURE ET MAINTENANCE LOGICIEL	12/12/07	16 722,40	66 889,60	GEO CONCEPT
M070505	LOGICIELS ET PRESTATIONS SIG LOT 2 PRESTATIONS D'EXPERTISE SIG	12/12/07	25 083,61	108 695,65	GEO CONCEPT
M070516	SOLUTION DE CAO/DAO - FOURNITURE-MISE EN	12/12/07	3 344,48	13 377,93	IGE+XAO
M070517-1	POTELETS A MEMOIRE DE FORME POUR LES ESPACES PUBLICS	12/12/07	6 020,96	24 080,26	SODILOR
M070518-1	MATERIAUX POUR VOIRIE ET ESPACES PUBLICS	13/12/07	20 000,00	69 649,00	BMSO / POINT P
M070519	JARDIN BOTANIQUE-DEMEMAGEMENT DES HERBIERS	12/12/07		4 900,00	GUIGARD
M070521-1	ACHAT ET LIVRAISON DE LIVRETS DE FAMILLE	12/12/07	5 852,84	23 411,36	FABREGUE IMPRIMERIE
M070524	TAILLE ARCHITECTUREE TETE DE CHAT D'ARBRES-LOT 1 BLD ALBERT 1ER,JJ BOSC	12/12/07		30 870,00	ELAQUITAINE
M070525-1	FOURNITURE DE PAIN-VIENNOISERIE-GATEAUX DE LUNCH-PATISSERIE-GLACE POUR LA DUNE	17/12/07	5 016,72	20 066,88	CHERIN VINCENT
M070527	EXPOSITION CHIVAL MUSEE DES BEAUX ARTS IMPRESSION DU CATALOGUE	17/12/07	4 180,60	12 541,80	LE FESTIN
M070529	REHABILITATION SALLE DES FETE GRAND PARC ASSISTANCE A MO - HQE	19/12/07		18 200,00	EUGEE
M070531-1	MONTAGE D'OPERATIONS IMMOBILIERES COMPLEXE LOT 2 ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION	19/12/07	2 640,00	8 800,00	SIEC

Mairie de Bordeaux Marchés à procédure adaptée conclus du 12/06/2007 au 19/12/2007

N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire
M070532-1	MONTAGE D'OPERATIONS IMMOBILIERES COMPLE XES LOT 3 EXPERT ECOLOGIE DEV.DURABLE	19/12/07	3 750,00	18 750,00	EUGEE
M070533	ZAC BASTIDE 2 - MISSION AMENAGEMENT DURABLE	19/12/07		58 300,00	CAP TERRE

D -20080067

Conseil Municipal du 28 janvier 2008. Délégation permanente du
Conseil Municipal à Monsieur le Maire. Direction des Finances

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC DU 28 janvier 2008

DELEGATION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL A M. LE MAIRE

*Application des articles L 2122.22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales
Délibération du Conseil Municipal n° 20060434 du 13 octobre 2006*

COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE

Direction des Finances

Période considérée : 2^{ème} semestre

2007

N° d'ordre	AFFAIRES TRAITÉES	N° ET DATE DE L'ARRETE	OBSERVATIONS
DELEGATION DE M. JAUFFRET			
1	Ouverture d'une ligne de trésorerie de 30 M€ auprès de la Société Générale	200714690 du 24 octobre 2007	Visé en Préfecture le 25 octobre 2007
2	Programme d'investissement 2007 – Emprunt de 10 M€ auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine-Nord	200716031 du 20 novembre 2007	Visé en Préfecture le 21 novembre 2007
3	Programme d'investissement 2007 – Emprunt de 10 M€ auprès de la Royal Bank of Scotland	200716032 du 20 novembre 2007	Visé en Préfecture le 21 novembre 2007
4	Budget annexe SBSL - Programme d'investissement 2007 – Emprunt de 200.000 € auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine-Nord	200716109 du 21 novembre 2007	Visé en Préfecture le 21 novembre 2007

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE. -

Il nous reste deux comptes rendus sur les délégations permanentes que vous m'avez données pour un certain nombre d'engagements de dépenses ou de marchés à procédures simplifiées.

Séance du lundi 28 janvier 2008

Nous sommes à votre disposition pour répondre à des questions complémentaires.

Est-ce qu'il y en a ? Il n'y en a pas.

Je vous remercie. L'ordre du jour est terminé et la séance est levée.

(La séance est levée à 18 h 15)

TABLE DES MATIERES

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCEERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 26 NOVEMBRE 2007 ET 17 DECEMBRE 2007
.....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

M. LE

MAIRE.....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

BILAN 2007 DE LA CHARTE MUNICIPALE D'ÉCOLOGIE URBAINE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.
.....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

DELEGATION DE M. HUGUES MARTIN ...ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

D -20080001 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. RESTAURATION DES
MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES. PROGRAMME ANNUEL 2008. DEMANDES DE SUBVENTIONS A
L'ÉTAT DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES ET AU CONSEIL GENERAL.
CONVENTIONS. SIGNATURES. ENCAISSEMENT.ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

DELEGATION DE M. MICHEL DUCHENE ..ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

COMMUNICATION SUR LE BILAN DES ATELIERS DE CONCERTATION.....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

D -20080002 ZAC DE LA BERGE DU LAC. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE A L'ÉQUILIBRE
FINANCIER DE L'OPERATION.....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

D -20080003 ZAC DE LA BERGE DU LAC. REALISATION, GESTION ET ENTRETIEN FUTUR PAR LA
VILLE DES EQUIPEMENTS RELEVANT DE SA COMPETENCE. EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES.
DECISION DE PRINCIPEERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

D -20080004 MISSIONS DE CONCERTATION ET DE PREFIGURATION DES OBJECTIFS A ATTEINDRE EN
MATIERE D'AMENAGEMENT DURABLE SUR LE SECTEUR BASTIDE NIEL. DEMANDES DE SUBVENTIONS.
AUTORISATIONERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

D -20080005 AGORA 2008. CONVENTIONS DE MECENAT. SIGNATURE. ENCAISSEMENT DE
RECETTES. AUTORISATION.....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

D -20080006 CONVENTIONS PARTENARIALES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES AIDES A L'ACCESSION
SOCIALE A LA PROPRIETE SUR BORDEAUX. AUTORISATIONERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

D -20080007 POLITIQUE DU LOGEMENT DE LA VILLE DE BORDEAUX. AIDE PRIMO ACCESSION A LA
PROPRIETE DANS LE NEUF POUR LES REVENUS INTERMEDIAIRES, ADAPTATION DES LOGEMENTS AU
VIEILLISSEMENT ET AU HANDICAP LEGER ET REMISE EN LOCATION DE LOGEMENTS VACANTS AVEC
PASS-GRLERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

D -20080008 LOGEMENTS LOCATIFS AIDES. OPERATIONS EN ACQUISITION. AMELIORATION D'UN
IMMEUBLE 37 RUE LOMBARD REALISEE PAR LA SOCIETE FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME.
SURCHARGE FONCIERE. DEMANDE DE SUBVENTION. AUTORISATION. DECISION ERREUR ! SIGNET NON
DEFINI.

D -20080009 OPAH CENTRE HISTORIQUE. 44 QUAI RICHELIEU-10 RUE DES PONTETS.
SUBVENTIONS DE LA VILLE ET DE LA CUB AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS OU ACCEDANTS.
AUTORISATION. DECISION**ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

DELEGATION DE M. CHARLES CAZENAVE P/MME VERONIQUE FAYET
.....**ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

D -20080010 SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA SOCIETE SAINT VINCENT DE PAUL POUR
L'AMENAGEMENT INTERNE D'UN NOUVEAU LOCAL. DECISION. AUTORISATION. **ERREUR ! SIGNET NON
DEFINI.**

**DELEGATION DE M. JEAN-CHARLES BRON..... ERREUR ! SIGNET NON
DEFINI.**

COMMUNICATION SUR LE DROIT DE PREEMPTION DES FONDS DE COMMERCE, FONDS ARTISANAUX ET
BAUX COMMERCIAUX**ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

D -20080011 CONVENTION PLURIANNUELLE 2008-2010 ET CONVENTION FINANCIERE 2008
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION BRA. AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DE BORDEAUX ET DE LA GIRONDE. SIGNATURE. AUTORISATION.**ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

D -20080012 CONVENTION D'APPLICATION 2008 ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'OFFICE DE
TOURISME DE BORDEAUX. SIGNATURE. AUTORISATION.**ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

D -20080013 SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES DE
LA VILLE DE BORDEAUX. PROGRAMME D'ANIMATIONS PRESENTEE PAR L'ASSOCIATION DES
COMMERÇANTS DU VILLAGE NANSOUTY. DEMANDE DE SUBVENTIONS. DECISION. AUTORISATION
.....**ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

D -20080014 SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES DE
LA VILLE DE BORDEAUX. LES ARTISANS DU CENTRE HISTORIQUE VOUS OUVERT LEUR PORTE.
ACTION PRESENTEE PAR LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA GIRONDE. DEMANDE
DE SUBVENTION**ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

DELEGATION DE M. DOMINIQUE DUCASSOU 1

D -20080015 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. ELABORATION DE CONVENTIONS
LIANT LA VILLE A DIVERSES ASSOCIATIONS. AUTORISATION2

D -20080016 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. MUSEE DES BEAUX-ARTS.
EXPOSITION PEINTURES ET SOCIETE AU TEMPS DES IMPRESSIONNISTES. CONVENTIONS DE MECENAT.
SIGNATURE. ENCAISSEMENT. AUTORISATION.3

D -20080017 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. MUSEE DES BEAUX-ARTS.
EXPOSITION CHAVAL. CONVENTION DE COORDINATION AVEC LE MUSEE DES BEAUX-ARTS
D'ANGOULEME. SIGNATURE. ENCAISSEMENT DE LA RECETTE. AUTORISATION..... 12

D -20080018 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. MUSEE D'AQUITAINE.
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION DE REPRODUCTIONS D'OEUVRES D'ART AVEC
L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES. SIGNATURE.
AUTORISATION 20

D -20080019 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. MUSEE D'AQUITAINE.
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION FRANCO-VIETNAMIENNE BORDEAUX AQUITAINE.

Séance du lundi 28 janvier 2008

ORGANISATION DE RENCONTRES FRANCO-VIETNAMIENNES. CONVENTION. SIGNATURE. AUTORISATION.....	22
D -20080020 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. MUSEE D'AQUITAINE. AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LE LYCEE MICHEL DE MONTAIGNE. SIGNATURE. AUTORISATION.	26
D -20080021 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. CAPC MUSEE D'ART CONTEMPORAIN. EXPOSITION 'PRESENCE PANCHOUNETTE'. DEMANDES DE SUBVENTION. ENCAISSEMENT. AUTORISATION.....	29
D -20080022 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. CAPCMUSEE D'ART CONTEMPORAIN. EXPOSITION YONA FRIEDMAN. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ARC EN REVE. COEDITION DU CATALOGUE AVEC LE CNEAI. FIXATION DU PRIX DE VENTE. SIGNATURE. ENCAISSEMENT. AUTORISATION.....	30
D -20080023 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. CONSERVATOIRE DE BORDEAUX JACQUES THIBAUD. SUBVENTION DE L'ETAT. DEMANDE. ENCAISSEMENT. CONVENTION. SIGNATURE. AUTORISATION	43
D -20080024 DGAC. CONSERVATOIRE DE BORDEAUX. ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL. DEVELOPPEMENT DE L'ACTION CULTURELLE EN REGION . SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE. CONVENTION. SIGNATURE. ENCAISSEMENT. DEMANDE DE SUBVENTION. AUTORISATION.	44
D -20080025 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. BIBLIOTHEQUE DE BORDEAUX. DESAFFECTATION DE DOCUMENTS. CESSION AUX VILLES DE CASABLANCA ET RAMALLAH. CONVENTION. SIGNATURE. AUTORISATION	45
D -20080026 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. BIBLIOTHEQUE DE BORDEAUX. DESAFFECTATION DE DOCUMENTS. CESSION AU LYCEE PHILADELPHIE DE GERBE ET A LA BIBLIOTHEQUE D'ASSAT. CONVENTION. SIGNATURE. AUTORISATION.....	50
D -20080027 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. BIBLIOTHEQUE DE BORDEAUX. DESAFFECTATION ET DESTRUCTION DE DOCUMENTS. AUTORISATION	55
DELEGATION DE MME ANNE WALRYCK	58
D -20080028 VILLE DE BORDEAUX. PROTOCOLE D'ACCORD EN FAVEUR DE LA MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES. CONVENTION. DECISION. AUTORISATION.....	59
D -20080029 CONVENTION POUR LA CONDUITE D'ETUDES DE FAISABILITE ET LA REALISATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES AVEC EDF EN-F (GROUPE EDF ENERGIES NOUVELLES). AUTORISATION. DECISION	65
D -20080030 PROJET PILOTE BILAN CARBONE SUR LES SITES DU POLE TECHNIQUE MUNICIPAL ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES PREVERT. DEMANDES DE SUBVENTIONS. AUTORISATION.	73
D -20080031 ADHESION DE LA VILLE DE BORDEAUX A L'ASSOCIATION I.C.L.E.I. CONSEIL NATIONAL POUR LES INITIATIVES ECOLOGIQUES LOCALES.....	74
DELEGATION DE M. STEPHAN DELAUX	81

Séance du lundi 28 janvier 2008

D -20080032 PROGRAMME D' ACTIONS 2008 DU BORDEAUX GIRONDE CONVENTION BUREAU.
CONVENTION DE PARTENARIAT. APPROBATION. AUTORISATION. 82

D -20080033 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET ODIT FRANCE
POUR UNE ENQUETE QUALITATIVE SUR LE TOURISME URBAIN. SIGNATURE. AUTORISATION. 103

DELEGATION DE M. JEAN-MARC GAUZERE 108

D -20080034 REDEVANCES DUES PAR LES ENSEIGNANTS AU TITRE DU CHAUFFAGE DANS LES LOGEMENTS DE FONCTION. DISPOSITION D'ENCAISSEMENT. AUTORISATION. 109

DELEGATION DE M. CLAUDE BOCCHIO 111

D -20080035 TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE BORDEAUX. MISE A JOUR AU 1ER JANVIER 2008. DECISION. AUTORISATION. 112

D -20080036 MODALITES DE VERSEMENT DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES. DECISION. AUTORISATION 119

D -20080037 BILAN DE LA MESURE D'ENCOURAGEMENT A L'UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN. PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX AUX FRAIS DE TRAJET ENGAGES PAR LES AGENTS POUR LEURS DEPLACEMENTS ENTRE LE LIEU DE RESIDENCE ET LIEU DE TRAVAIL. PERENNISATION DU DISPOSITIF 123

D -20080038 ATTRIBUTION DE 3 LOGEMENTS DE FONCTION AU TITRE DU GARDIENNAGE D'ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRE. AUTORISATION. DECISION. 126

DELEGATION DE MME ANNE WALRYCK P/MME ELISABETH VIGNÉ... 129

D -20080039 CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LE LYCEE AGRICOLE DE BLANQUEFORT RELATIVE A L'HEBERGEMENT DES ELEVES DU LYCEE HORTICOLE CAMILLE GODARD. 130

D -20080040 CREATION DE NOUVEAUX SQUARES DANS LES QUARTIERS GRANDS PARC ET CHARTRONS NORD. DEMANDES DE SUBVENTIONS. AUTORISATION. 134

DELEGATION DE MME MURIEL PARCELIER 136

D -20080041 ATTRIBUTION D'AIDES EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS. SUBVENTION. ADOPTION. AUTORISATION. BP 2008. 137

DELEGATION DE M. JEAN-MICHEL GAUTÉ 140

D -20080042 LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2007 DONT LE MONTANT SE SITUE ENTRE 4 000 €HT ET 5 270 000 €HT ET PLUS CONFORMEMENT A L'ARRETE DU 8 DECEMBRE 2006 ET A L'ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHES PUBLICS 141

D -20080043 STADE CHABAN DELMAS. REMISE EN ETAT DES STRUCTURES BETON ET ETANCHEÏTE. REALISATION DES TRAVAUX. APPEL D'OFFRES RESTREINT. AUTORISATION. 166

D -20080044 RECONSTRUCTION DE LA CRECHE GINESTOUS. CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE SUR APS. APPEL A CANDIDATURES. COMPOSITION DU JURY. AUTORISATION 167

D -20080045 BIBLIOTHEQUE MERIADECK. REQUALIFICATION DU SERVICE PUBLIC. MISE A NIVEAU DU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS. MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE. MISSION COMPLEMENTAIRE SUR DIAGNOSTIC. AUTORISATION 169

D -20080046 RENOUVELLEMENT DU PARC DE VEHICULES. PROGRAMME DE LOCATION 2008/2009. SIGNATURE DES MARCHES. AUTORISATION. 170

Séance du lundi 28 janvier 2008

D -20080047 SURVEILLANCE ET PILOTAGE DU POSTE CENTRAL ASSURANT LA SECURITE DE L'ENTREPOT LAINE ET DE LA RESERVE LEYDET. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION	171
D -20080048 CONSERVATOIRE JACQUES THIBAUD. MAINTENANCE DU PROGICIEL RHAPSODIE. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION.....	172
D -20080049 SYSTEME DE GESTION DU TEMPS GESTOR. MAINTENANCE CORRECTIVE ET EVOLUTIVE. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION.....	173
D -20080050 CONCESSION DE DROIT D'USAGE ET MAINTENANCE DES LOGICIELS D'EXPLOITATION DE L'ORDINATEUR CENTRAL (MAINFRAME). SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION	174
D -20080051 MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ET MATERIELS DE CUISINE. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION	175
D -20080052 ENTRETIEN, EXPLOITATION ET RENOVATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE MISES EN LUMIERE. SIGNATURE DES MARCHES. AUTORISATION.	176
D -20080053 MATERIELS ET PIECES DETACHEES DESTINES AUX ESPACES VERTS, SOLS SPORTIFS ET TRAVAUX PUBLICS. SIGNATURE DES MARCHES. AUTORISATION.....	177
D -20080054 HOTEL DE VILLE. RESTAURATION DE LA FAÇADE SUR JARDIN. INDEMNITES CONSECUTIVES AUX ARRETS DE CHANTIER. AVENANT AU MARCHE 060455. AUTORISATION	179
D -20080055 MUSEE D'AQUITAINE. MISE EN SECURITE INCENDIE DESENFUMAGE. AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX. AUTORISATION	180
D -20080056 RESTRUCTURATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE STEHELIN. TRANCHE CONDITIONNELLE. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES. AUTORISATION	182
D -20080057 EGLISE SAINT-LOUIS. RESTAURATION DES FAÇADES OUEST. TRANCHE CONDITIONNELLE N° 1. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES. AUTORISATION.....	183
D -20080058 RESTRUCTURATION DE LA CRECHE SAINTE-COLOMBE. TRAVAUX MODIFICATIFS OU COMPLEMENTAIRES. AUTORISATION.....	184
D -20080059 ECOLE ELEMENTAIRE MONTAUD. FONDATIONS SPECIALES. SIGNATURE DU MARCHE NEGOCIE. REALISATION DE TRAVAUX MODIFICATIFS. AUTORISATION.....	185
DELEGATION DE M. HENRI PONS	189
D -20080060 IMMEUBLES APPARTENANT A LA VILLE DE BORDEAUX ET GERES PAR L'OPAC AQUITANIS. COMPTE PREVISIONNEL DE GESTION. ANNEE 2008. AUTORISATION. DECISION.	190
D -20080061 ACQUISITION PAR LA VILLE DE BORDEAUX DE LA PROPRIETE SITUEE 24 RUE VIRGINIA APPARTENANT A LA S.C.I. CENTRES DE LOISIRS (GROUPE 'LA POSTE'). AUTORISATION. DECISION.	191
D -20080062 CENTRE COMMERCIAL DU GRAND PARC. ACQUISITION A LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX DE PARCELLES DE TERRAINS. AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC IN CITE. AUTORISATION. DECISION	192

DELEGATION DE M. ALEXIS BANAYAN 194

D -20080063 ELABORATION DE LA CARTE BRUIT EMIS PAR LES DIFFERENTS MOYENS DE TRANSPORTS SUR BORDEAUX. SIGNATURE D ´UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX. 195

D -20080064 INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L ´ENVIRONNEMENT. DEMANDE D ´AUTORISATION D ´EXPLOITER UN HYPERMARCHÉ CENTRE COMMERCIAL AUCHAN MERIADECK. AVIS. 205

D -20080065 INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L ´ENVIRONNEMENT. DEMANDE D ´AUTORISATION D ´EXPLOITER UN ENTREPOT DE STOCKAGE DE GOMMES SYNTHETIQUES. SOCIETE SEA INVEST BOULEVARD DE L ´INDUSTRIE A BASSENS. AVIS. 207

M. LE MAIRE 209

INFORMATION SUR LE MARCHÉ D ´AFFICHAGE PUBLICITAIRE ET VELOS EN LIBRE SERVICE..... 210

D -20080066 DELEGATION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE. DELIBERATION N° 20060434 DU 13 OCTOBRE 2006. MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE. DEUXIEME SEMESTRE 2007. COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE 213

D -20080067 CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2008. DELEGATION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE. DIRECTION DES FINANCES 225

